This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 3155.5

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Fr 3155.5

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

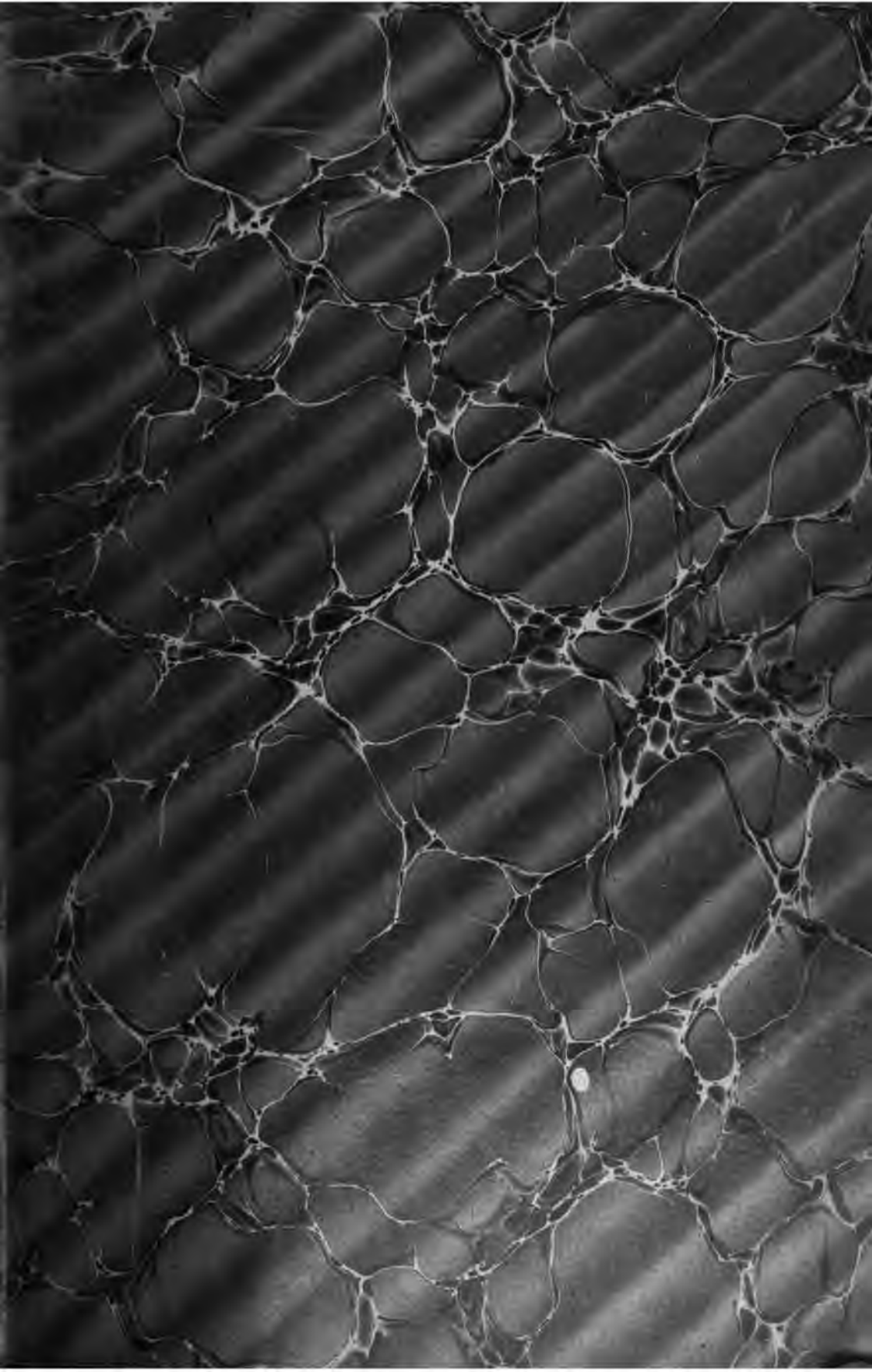

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

—

TOME IX

—

CHARTRES
LIBRAIRIE PETROT-GARNIER
R. SELLERET, SUCCESSEUR
Place des Halles, 12 et 14.

1898

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME IX.

MM. Béalé, propriétaire, à Brou.
Beauchet (l'abbé), curé de Saint-Aignan, à Chartres.
Bégué, entrepreneur, rue des Vieux-Capucins, à Chartres.
Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres.
Benoist, conducteur des Ponts-et-Chaussées, rue de Bonneval, à Chartres.
Benoit, ancien instituteur, à Auneau.
Bernier, ancien notaire, à Châteauneuf.
Berton (Paul), négociant, rue du Grand-Faubourg, à Chartres.
Besnard (Alfred), notaire, à Saint-Denis, (Seine).
Besnard, notaire, rue du Cheval-Blanc, à Chartres.
Béthouart, ingénieur civil, à Chartres.
Billard (l'abbé), curé de Bazoches-en-Dunois, par Varize.
Billard, ancien notaire, à Illiers.
Bineau, chef de bureau, à la Mairie, à Chartres.
Blomberg (Doctor Anton), Musée national historique, Stockolm, (Suède).
Boileau, instituteur, à Allaines, par Janville.
Boissieu (de), propriétaire, à Chartres.
Bordier (l'abbé), curé, à Saint-Georges-sur-Eure.
Bouchard, docteur-médecin, place Saint-Aignan, à Chartres.
Bouchelet, commissaire-priseur, à Chartres.
Boulard (l'abbé), à Chartres.
Boulmert (l'abbé), curé de Rouvray-Saint-Florentin, par Voves.
Boursier (l'abbé), curé de Vieuvicq, par Brou.
Bourcier-Lefebvre, rue des Capucins, à Chartres.
Bourdel, ancien-inspecteur des domaines, 6, rue de la Bienfaisance, à Paris.
Bourgeois (Henri), conseiller général, rue Philippe-Desportes, à Chartres.
Bouthemart, entrepreneur, rue de Chèvres, à Chartres.
Bouthemart (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Nigelles, par Villiers-le-Morhier.
Bouthors, directeur des Contributions directes, rue Chantault, à Chartres.
Bouvet (l'abbé), au Grand-Séminaire, à Chartres.
Brault (Francis), ingénieur des Arts et manufactures, à la Fonderie, à Chartres.
Brosseron, ancien libraire, rue Nicole, à Chartres.
Buisson, ancien conducteur principal des Ponts-et-Chaussées, rue Muret, à Chartres.

MM. Buisson (l'abbé), curé de Sancheville.
Cantenot (l'abbé), curé de Santeuil, par Auneau.
Canu (Allain le), 36, quai de Béthune, à Paris.
Canuel (l'abbé), curé de la Loupe.
Cappon, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Chartres.
Castel, ancien notaire, à Dreux.
Cavalier (Georges), rue de Turin, 13, à Paris.
Chamberland, professeur, au Lycée, à Chartres.
Champagne, directeur d'assurances, à Dreux.
Chanoy (de), propriétaire, 22, rue Lavoisier, à Paris.
Chapelain de Caubeyres, château de Moncaubet, par Clairac, (Lot-et-Garonne).
* Chasles (Henri), propriétaire, 31, rue de la Baume, à Paris.
Chauveau (Adelphe), propriétaire, rue du Pilori, à Chartres.
Chedieu, avocat, à la Cour d'appel, 252, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Chesnel, docteur-médecin, rue des Grenets, à Chartres.
Chevalier-Letartre, directeur d'Assurances, rue du Petit-Beauvais, à Chartres.
Chevauché, notaire, à Gallardon.
Chevrier, ancien négociant, rue de la Pie, à Chartres.
Choppard, propriétaire, boulevard de la Courtille, à Chartres.
Choppin, Conseiller honoraire, à la Cour d'appel, 16, rue Pigalle, à Paris.
Chrétien, instituteur, à Villemeux.
Cibois (l'abbé), curé d'Authon.
Cintrat, instituteur, à Ermenonville-la-Grande par Bailleau-le-Pin.
Claireaux (l'abbé), curé de Nogent-le-Rotrou.
Clerval (l'abbé), supérieur de la Maîtrise, à Chartres.
Chichy (l'abbé), à Saint-Dié, (Vosges).
Collet (l'abbé), curé de Charonville par Illiers.
Corrard, ancien professeur, à Chartres.
Coulombeau (l'abbé), professeur, au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, Chartres.
Courcival (de), au château de Courcival (Sarthe) par Bonnétable.
Crancée (l'abbé), professeur, au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, Chartres.
Crépy (de), trésorier-payeur général, Chartres.
Dabancour, directeur de l'enregistrement et des Domaines, rue du Bourgneuf, à Chartres.

MM. Dauzat, Inspecteur d'Académie, à Chartres.
Dehors, percepteur, à Dreux.
Delacroix (Georges), propriétaire, rue de Bonneval, à Chartres.
Denisart, artiste-peintre, cloître Notre-Dame, à Chartres.
Denos, chef de bureau, à la Mairie, à Chartres.
Deroy, dessinateur, à Maintenon.
Deschanel, député, 69, avenue Marceau, à Paris.
Desgorces, conducteur des travaux de la ville, à Chartres.
Desvignes (l'abbé), à Montmirail, (Sarthe).
Devaux (Lucien), à Nogent-le-Rotrou.
Didot, éditeur-libraire, 56, rue Jacob, à Paris.
Dion (le comte de), à Montfort-l'Amaury, (Seine-et-Oise).
Domain (l'abbé), curé de Trizay-Coutretot-Saint-Serge, par Nogent-le-Rotrou.
Dubesset, propriétaire, à Gland, par Châteauneuf.
Dubois, député, à Dreux.
Duchon, libraire, rue du Soleil-d'Or, à Chartres.
Dulau et Cie, libraires, 37, Soho-Square, à Londres, (Angleterre).
Duparc (Georges), avoué, à Chartres.
Duplessis (Georges), membre de l'Institut, 17, rue du Cherche-Midi, à Paris.
Dupont, notaire, à Dreux.
Durand (l'abbé), curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.
Durand (Roger), imprimeur, à Chartres.
Escoffier, ancien receveur de rentes, à Chartres.
Famin, propriétaire, à Chartres.
Fauré-Rouilli, administrateur des domaines du château d'Eclimont, à Saint-Symphorien, par Gallardon.
Fauveau, bijoutier, à Chartres.
Favrot (l'abbé), curé d'Alexain, (Mayenne).
Feugère des Forts (Philippe), 5, rue de la Chaise, à Paris.
Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié (Vosges).
MM. Fouju (Gustave), employé, 33, rue de Rivoli, à Paris.
Franqueville (de), au château de Franqueville, (Seine-Inférieure).
Gabriel, commissaire de surveillance des chemins de fer de l'État, rue du Petit-Change, à Chartres.
Mme Garnier-Courtois, propriétaire, boulevard Chasles, à Chartres.
MM. Gatineau (l'abbé), curé de Coulombs, par Nogent-le-Roi.
Gaullier, ancien notaire, place du Théâtre, à Chartres.
Gaultier (l'abbé), curé de Meslay-le-Grenet.

MM. GALLAS (Désiré), propriétaire, rue de la Tonnellerie, à Chartres.
GAUTHIER (l'abbé), 27, rue Notre-Dame des Champs, à Paris.
GENET (l'abbé), curé d'Épernon.
GERMOND, ancien professeur au Collège, rue du Pilori, à Chartres.
GÉRONDEAU, rue Muret, à Chartres.
GILBERT, président du tribunal civil, à Limoges, (Haute-Vienne).
GILBERT, pharmacien, aux Quatre-Coins, à Chartres.
*GILLARD, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
GILLARD (Gabriel), docteur-médecin, à Suresnes, (Seine).
GIRAULT, conducteur des Ponts-et-Chaussées, place Marceau, à Chartres.
GIROULT (l'abbé), économe des Séminaires, à Chartres.
GLIN, ancien commissaire-priseur, rue des Lisses, à Chartres.
GAUDEFFROY, propriétaire, à Lormaye.
GOUJU (l'abbé), curé, à Saint-Prest.
GOUSSARD (l'abbé), directeur de la Voix de N.-D., cloître Notre-Dame, à Chartres.
GOUSSENCOURT (le baron de), au château de Saint-Eman, par Illiers.
GOUVION SAINT-CYR (le marquis de), au château de Reverseaux, com. de Rouvray-Saint-Florentin, par Voves.
GRANDET, au château de Vauventriers, com. de Champhol, par Chartres.
GRANSON, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
GRILLON (l'abbé), curé de Ver-lès-Chartres.
Mme GROSVENOR (la comtesse), 35, Park-Lane, London-W., Angleterre.
MM. GUÉRIN (Émile), rue de Bonneval, à Chartres.
GUÉRIN (l'abbé), curé de Saint-Pierre, à Chartres.
GUILLON, instituteur, à Souancé.
GUILLON, instituteur, à Coudreceau, par Nogent-le-Rotrou.
HAIS, instituteur à Pierres, par Maintenon.
HALLIER, général en retraite, rue de Bonneval, à Chartres.
HARMAND (Adrien), au château de Beauregard, par la Bazoche-Gouët.
HARMENCOURT (le baron d'), à la Barre, com. des Châtelets, par Brezolles.
HAUDIÉ, ancien instituteur, 74, rue des Petites Filles-Dieu, à Chartres.
HAVARD (l'abbé), curé à Brezolles.

MM. Haye (l'abbé), curé de Jouy.
Hecquart (l'abbé), curé de Villiers-en-Désœuvre, par Bueil, (Eure).
Héquet, ancien négociant, tertre Saint-Aignan, à Chartres.
Hermeline (l'abbé), curé de Denonville, par Auneau.
Hetté (Jules), à Voves.
Hornung, brasseur, rue du Grand-Faubourg, à Chartres.
Houdard, instituteur, à Saint-Loup, par Meslay-le-Vidame.
Hubert (l'abbé), rue Muret, à Chartres.
Mlle Hue, rue Chantault, à Chartres.
MM. Huguet (l'abbé), curé de Fontaine-la-Guyon.
Isambert (Gustave), député, à Saint-Denis-les-Ponts, par Châteaudun.
Mlle Janssens (de), à Romainville, près Cloyes.
MM. Janssens (le comte de), à Romainville, près Cloyes.
Jarry (Louis), à Orléans.
Mme Joliet, rue des Lisses, à Chartres.
MM. Jousset de Bellême (le Dr), à Nogent-le-Rotrou.
Jubault (l'abbé), curé de Meaucé, par La Loupe.
Juteau, docteur-médecin, rue des Grenets, à Chartres.
Juteau (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, par Gallardon.
Kainlis (le baron de), au château de Mormoulins, com. de Chaudon, par Nogent-le-Roi.
Labiche (Emile), sénateur, à Béville-le-Comte.
Lafond (le comte), au château d'Abondant.
Laigneau (Joseph), 5, Villa d'Arcueil, à Vanves (Seine).
Laigneau (l'abbé), curé d'Aunay-sous-Auneau, par Auneau.
Lanctin, ancien vétérinaire, à Dreux.
Langlois (l'abbé), rue des Vieux-Rapporteurs, à Chartres.
Laurent, propriétaire, à la Ferté-Vidame.
Lecesne, ancien imprimeur, à Châteaudun.
Lefebvre (Armand), notaire honoraire, 91, boulevard Haussmann, Paris.
Mme Lefebvre (Auguste), rue du Massacre, à Chartres.
MM. Lefèvre-Pontalis (Amédée), ancien député, à Aunay, près Châteaudun.
Legendre (l'abbé), à Champrond-en-Gâtine.
Lehr, pasteur protestant, rue Saint-Thomas, à Chartres.
Lelong (Albert), boulevard de la Courtille, à Chartres.
Lemoult-Garnier, gérant du Journal de Chartres, à Chartres.
Leroux, avoué, à Dreux.
Leroy-Meignan, propriétaire, rue du Ravin, à Chartres.
Lestrade, notaire, à Prunay-le-Gillon.

MM. LEVASSOR (l'abbé), chanoine honoraire, rue du Cardinal-Pie, à Chartres.
LÉVIS-MIREPOIX (le marquis de), au Château de Montigny-le-Gannelon, par Cloyes.
LHOPITAL, instituteur, à Villiers-le-Morhier.
LHOPITEAU, député, rue de Bonneval, à Chartres.
LHUILLIER, pharmacien, rue Delacroix, à Chartres.
LORIN, peintre-verrier, Chartres.
LORPIN (l'abbé), curé de Gohory, par Brou.
LORY, notaire, Chartres.
LOUIS, chez M. l'abbé CLERVAL, Maîtrise Notre-Dame, à Chartres.
LOUVEL, instituteur, à Regmalard, (Orne).
LUCAS (Edgar), notaire honoraire, à Châteaudun.
MACHELARD, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines, rue de Châteaudun, à Chartres.
MAIGNAN, instituteur, à Chauffours, par Bailleau-le-Pin.
MAINTRIEU, ancien notaire, rue des Grenets, à Chartres.
MALENFANT, sculpteur sur bois, à Charonville, par Illiers.
MALLET, percepteur, à Gallardon.
Mme MARCHAND, au château de Berchères-les-Pierres, par Chartres.
MM. MARCHÉVILLE (de), 138, boulevard Haussmann, à Paris.
MARQUIS (l'abbé), curé d'Illiers.
MARCY (de), propriétaire, impasse du Cheval-Blanc, à Chartres,
MARTIN (Charles), propriétaire, rue de Bonneval, à Chartres.
MARTIN (l'abbé), institution Notre-Dame, à Chartres.
MARTIN (l'abbé), curé de Faverolles, par Nogent-le-Roi.
Mme MARTRAYE (de la), propriétaire, rue Chanzy, à Chartres.
MM. MAUGARS (Frédéric), directeur d'assurances, rue au Lin, à Chartres.
MAUGER, inspecteur primaire, à Dreux.
MAUNIER (E.), directeur du Progrès, rue des Changes, à Chartres.
MAUNOURY (Gabriel), docteur-médecin, place du Théâtre, à Chartres.
MAUNOURY (Pol), ancien député, à Luisant, par Chartres.
MEAUPOU (le comte de), au château d'Eguilly, par Illiers.
Mme MELIN (Georges), rue Collin-d'Harleville, à Chartres.
MM. MÉLY (Fernand de), avocat, château du Mesnil-Germain, par Fervacques, (Calvados).
* MERLET (Lucien), archiviste honoraire du département, rue de Beauvais, à Chartres.

MM. Merlet (René), archiviste du département, rue de Beauvais, à Chartres.
Métais (l'abbé), secrétaire-archiviste de l'Évêché, à l'Évêché, Chartres.
Meuret (l'abbé), curé, à Sorel-Moussel.
* Mianville (de), place de l'Étape-au-Vin, à Chartres.
Milochau (Émile), député, à Béville-le-Comte.
Montuel (de), au château de Montuel, par Verneuil, (Eure).
Moreau, instituteur, à Broué.
Morillon, 78, rue d'Hauteville, à Paris.
Morin (Florentin), instituteur, à Gellainville, par Chartres.
Mouton (Armand), architecte, rue Chanzy, à Chartres.
Muller, 48, rue de Paris, à Puteaux, (Seine).
Nivet, instituteur, à Ozoir-le-Breuil, par Châteaudun.
Mme Nancy, rue du Cheval-Blanc, à Chartres.
MM. Noel, fils, à Imbermais, par Dreux.
Onillon (l'abbé), chapelain de Saint-Paul, à Chartres.
Pardos (l'abbé), curé de la Bazoche-Gouët.
Mme Peigné (Rémy), à Dreux.
MM. Perier, avocat, au Conseil d'Etat, rue Magellan, à Paris.
Perier, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
Mme Person, à Maison-Laffite, (Seine-et-Oise).
MM. Peschot (l'abbé), curé à Langey, par Courtalain.
Petrot-Garnier, imprimeur, place des Halles, à Chartres.
Petrot-Lemarié, ancien commissaire-priseur, rue de Bonneval, à Chartres.
Peulvey, entrepreneur, place des Épars, à Chartres.
* Piébourg (père), architecte, rue de Châteaudun, à Chartres.
Piébourg (Paul), lieutenant-colonel d'artillerie, à Brest, (Finistère).
Piébourg (Alfred), architecte, boulevard Chasles, à Chartres.
Pinchon (René), à Dreux.
* Pontoi-Pontcarré (le marquis de), au château de Villebon, par Courville.
Ponton d'Amécourt (le Bon René de), à Saint-Calais (Sarthe).
Possesse (le comte de), à Dangeau.
Pouclée (l'abbé), chanoine titulaire, rue Saint-Maurice, à Chartres.
Poullier-Vaudecraine, ancien-libraire, à Châteaudun.
Poulin d'Arsigny (le comte), 9, rue de Solférino, Paris.
Président (le) de la Société archéologique de Touraine, à Tours (Indre-et-Loire).
Provost (l'abbé), 18, rue Saint-Pierre, à Chartres.

MM. Prunelé (le comte de), au château de Saint-Germain, commune de Fresnay-l'Évêque, par Janville.
Raveneau-Morin, 12, rue du Regard, Paris.
Rebiffé (l'abbé), professeur, au petit-séminaire de Saint-Cheron, par Chartres.
Reiset (le comte de), au Breuil-Benoist, (Eure).
Renard (l'abbé), professeur, au Grand-Séminaire, à Chartres.
Renault, instituteur, à Barjouville, par Chartres.
Renou-Barillet, à Nogent-le-Rotrou.
Mme Reviers de Mauny (la comtesse de), à Douy, par Châteaudun.
MM. Reviers de Mauny (le vicomte de), à la Chapelle-Guillaume, par la Bazoche-Gouet.
Ricois, au château de Moresville, par Bonneval, (Eure-et-Loir).
Rilly (le comte de), à Oisonville, par Sainville.
Rivière, instituteur, à Béville-le-Comte.
Robbé (l'abbé), chanoine titulaire, à Chartres.
Robin-Massé, docteur-médecin, à Béville-le-Comte.
Rousseau, graveur, place Saint-Michel, à Chartres.
Rousseau (l'abbé), curé de Morvilliers, par la Ferté-Vidame.
Rousseau (Marcel), architecte, rue Nicole, à Chartres.
Sainsot (l'abbé), curé de Terminiers.
Saint-Blanquat (le baron de), à Dreux.
Sainte-Beuve (l'abbé de), vicaire de la Cathédrale, rue de la Brèche, à Chartres.
Saint-Laumer (Léon de , au château de la Rochère, par l'Isle-Jourdain, (Vienne).
Saint-Laumer (Raoul de), maire de Barjouville, par Chartres.
Sautton (Eugène), à Voves.
Selleret (R.), libraire, place des Halles, à Chartres.
Semen, négociant, 23, rue des Bons-Enfants, à Paris.
Sénéchal (l'abbé), curé de Villiers-le-Morhier.
Servant, rue Saint-Maurice, à Chartres.
Sevin, instituteur, à la Ferté-Vidame.
Smedt (le R. P. de), rue des Ursulines, 14. Bruxelles, (Belgique).
Sonntag (l'abbé), curé du Coudray, par Chartres.
Souancé (le vicomte de), capitaine, au 14e régiment de Hussards, 72, rue Saint-Blaise, à Alençon, (Orne).
Tachot, propriétaire, à Thivars, par Chartres.
Tardiveau (l'abbé), curé de Blandainville, par Illiers.

MM. Tellot (Henri), à Dreux.
* Temple de Rougemont (le comte du), rue des Lisses, à Chartres.
Thévert (l'abbé), curé de Soulaires, par Jouy.
Mme Thibault (Lucien), propriétaire, à Nogent-le-Rotrou.
MM. Thiverny (l'abbé), professeur, à la Maîtrise, à Chartres.
Tissier (l'abbé), directeur de l'Institution Notre-Dame, à Chartres.
Touzeau (l'abbé), curé de Bréchamps, par Nogent-le-Roi.
Tremault (de), propriétaire, à Vendôme, (Loir-et-Cher).
Mlle Trochon, à Cordemais, (Loire-Inférieure).
MM. Vallet de Lubriat, rue Muret, à Chartres.
Vallière (de la), 25, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
Vangeon (l'abbé), curé de Nogent-le-Phaye, par Chartres.
Vassort (l'abbé), curé de Levainville, par Gallardon.
Vaurabourg (l'abbé), curé de Berchères-les-Pierres.
Védie, ancien notaire, rue des Grenets, à Chartres.
Verret (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire, à Nogent-le-Rotrou.
Villemont (l'abbé), curé de Moulhard, par Brou.
Villette (l'abbé), professeur, à l'Institution Notre-Dame, rue des Lisses, à Chartres.
Vinet, sénateur, à Garancières-en-Beauce, par Paray-Douasville, (Seine-et-Oise).
Vinson (Paul), négociant, à Pithiviers, (Loiret).
Vivier (l'abbé), à Boissy-sous-Saint-Yon, (Seine-et-Oise).
Watrin, avoué, rue du Grand-Cerf, à Chartres.
Yvon, notaire, rue Noël-Parfait, à Chartres.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président d'honneur : . .	M. MAITROT DE VARENNE, préfet d'Eure-et-Loir.
Id.	Mgr MOLLIEN, évêque de Chartres.
Id.	M. FESSARD, maire de Chartres.
Président	MM. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE.
Vice-président.	MERLET (Lucien).
Id.	POUCLÉE (l'abbé).
Id.	CLERVAL (l'abbé).
Secrétaire.	AMBLARD (P.)
Vice-Secrétaire	MERLET (René).
Id.	ESCOFFIER.
Conservateur du musée. .	BUISSON.

Trésorier	DURAND (Roger).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Académie des Inscriptions et Belles-lettres, à Paris.
Académie Stanislas, à Nancy.
Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, (Seine-et-Oise).
Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne, à Paris.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologique de Romans, (Drôme).
Commission archéologique de Maine-et-Loire, à Angers.
Commission historique du Cher, à Bourges.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de l'Oise, à Beauvais.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, (Vienne).
Société archéologique, d'Alençon, (Orne).
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Société archéologique Lorraine, à Nancy, (Meurthe-et-Moselle).
Société archéologique de Montauban, à Montauban, (Tarn-et-Garonne).
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, (Loiret).
Société archéologique de Sens, (Yonne).
Société archéologique du Vendômois, à Vendôme (Loir-et-Cher).
Société Dunoise, à Châteaudun, (Eure-et-Loir.)
Société Dunkerquoise, à Dunkerque, (Nord).
Société Eduenne, à Autun, (Saône-et-Loire).
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'Émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société Française d'archéologie.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, (Saône-et-Loire).
Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
Société historique et archéologique de Langres, (Haute-Marne).
Société historique et archéologique, du Maine, au Mans.
Société Libre des lettres, sciences et arts de l'Eure, à Evreux.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, (Rhône).
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société des Sciences morales, des lettres et des arts, de Seine-et-Oise, (Seine-et-Oise), à Versailles.
Société des Sciences et arts de Vitry-le-François, (Marne).

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 7 JANVIER 1892

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Denisart, Roger Durand, Gérondeau, Hornung, Stanislas Isambert, Morize, Petrot-Garnier, Rousseau, de Souancé, Tachot; abbés Havard, Hermeline, Métais, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Collier-Bordier, membre fondateur de la Société, et celle de M. Cahen, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Chartres.

M. Merlet fait connaître que M. Tachot s'est rendu auprès de MM. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, et S. Reinach, conservateur-adjoint au même musée, pour leur soumettre les objets les plus intéressants provenant des

fouilles de Thivars-Loché. Les peignes dont il a été parlé à la dernière séance ont particulièrement fixé leur attention. Ces peignes, dont il n'existe pas de semblables au Musée de Saint-Germain, peuvent remonter au IIIe siècle de l'ère chrétienne. La cuiller au poisson et la corne gravée qui a les apparences d'un cimier de casque gaulois leur ont également paru des plus intéressants.

Des photographies de ces objets tirées par les soins de la Société ont été envoyées au Ministère, avec un rapport détaillé auquel se trouve joint un plan des fouilles dressé par notre collègue M. Buisson. Le tout doit être présenté à la prochaine séance des Comités historiques. Il y a tout lieu d'espérer que le Ministère voudra bien accorder à la Société une nouvelle subvention qui lui permettra de continuer ces fouilles dont les résultats ont été jusqu'ici satisfaisants.

La Société vote des remerciements à M. Buisson pour son plan des fouilles.

M. Roger Durand donne lecture du détail suivant des comptes de l'année 1891.

Compte de l'année 1891.

Recettes supposées

Solde en caisse le 1er décembre 1890	3.407 fr.	41
Rente sur l'État, 3 °/o (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	290	90
230 cotisations à 10 francs	2.300	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de bulletins	100	»
Vente de diplômes	20	»
Total	6.629 fr.	31

Recettes opérées

Reliquat de 1890	2.402 fr.	33
Rente sur l'État 3 °/o dont 1 semestre 1890 . .	316	50
Obligations Ouest	288	12
A reporter	3.006 fr.	95

Report	3.006	95
262 cotisations à 10 francs dont 1 sur 1890 . .	2.620	05
85 cotisations à 5 francs	425	»
Vente de bulletins	91	30
Subvention du Ministère	400	»
Total.	6.543 fr.	30

Les recettes avaient été évaluées à	6.629 fr.	31
Elles ont été de	6.543	30
En diminution de. . . .	86	01

Dépenses proposées

Reste à payer	1.800 fr.	»
Procès-Verbaux et Mémoires	1.500	»
Frais de recouvrement	150	»
Traitement de l'appariteur	275	»
Gravures	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Séance générale.	200	»
Reliures	100	»
Achat de livres et abonnements	100	»
Monographie de la Cathédrale	1.000	»
Total	6.525	»

Dépenses effectuées

Frais de recouvrement et de correspondance .	84 fr.	10
Impression des Procès-Verbaux, Mémoires, etc	1.321	50
Affranchissement des publications	90	65
Traitement de l'appariteur	275	»
Gravures	1.452	85
Fouilles de St-Brice, Thivars et dépenses imp.	508	15
Reliures	3	50
Achat de livres et abonnements.	77	30
Monographie de la Cathédrale	332	»
Total	4.145 fr.	05

Les dépenses avaient été évaluées à	6.525 fr. »
Elles ont été de.	4.145 05
Différence en moins . .	2.379 fr. 95

Le reliquat de 1890 était de	2.402 fr. 33
Les recettes de 1891 se sont élevées à	4.140 97
Ensemble	6.543 fr. 30
Les dépenses ont été de	4.145 05
En caisse au 31 décembre .	2.398 fr. 25

Ces comptes sont approuvés et des remerciements votés à M. Roger Durand pour sa bonne gestion.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il n'a pu terminer pour la séance de ce jour son travail préparatoire à la bibliographie chartraine au XIXe siècle : il le communiquera dès qu'il sera prêt.

M. le Président pense qu'il serait bon de se préoccuper dès maintenant de la séance publique annuelle du mois de mai et de se mettre en quête d'un conférencier pour cette séance.

M. l'abbé Sainsot revient sur la proposition qu'il avait déjà faite qu'au lieu de chercher un conférencier étranger, qu'on a de grandes difficultés à trouver, on organise une séance toute chartraine dans laquelle des membres de la Société feraient des communications intéressant tout particulièrement le pays chartrain.

Une séance dans ces conditions ne paraît pas devoir offrir tout l'intérêt voulu pour attirer un public assez nombreux, et la proposition de M. l'abbé Sainsot n'est pas adoptée.

M. Merlet donne lecture de différentes parties du travail de M. René Merlet sur « la Géographie du Pays chartrain au IXe siècle. » Ce travail est renvoyé à la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1892.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevrier, Denisart, R. Durand, Escoffier, Fouju, Gabriel, Gérondeau, René Merlet, Morize, Muset, Petrot-Garnier, Rousseau, Tachot, abbés Giroux, Jubault, Haye, Havard, Hermeline, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. de Mianville, un des membres fondateurs de la Société. M. de Mianville était président de la Commission administrative de la Bibliothèque de Chartres : il avait entrepris il y a plus de vingt ans l'œuvre longue et difficile du catalogue de cette bibliothèque, et chacun sait avec quel zèle infatigable il l'a poursuivie jusqu'à son entier accomplissement.

Communication d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relativement à la 16e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui aura lieu du mardi 7 au vendredi 10 juin inclusivement.

Dans cette circulaire M. le Ministre invite les sociétaires qui auraient des Mémoires préparés en vue de cette session à les lui adresser jusqu'au vendredi 1er avril inclusivement. Les Présidents de ces Sociétés voudront bien également faire connaître la liste de leurs délégués auxquels il sera adressé une carte d'invitation et une lettre de parcours.

M. l'abbé Renard donne lecture des observations suivantes concernant les cuillers eucharistiques dont la question s'est trouvée soulevée par la découverte de la cuiller provenant des fouilles de Loché-Thivars.

« Pour expliquer le caractère chrétien, attribué par les archéologues à la cuiller trouvée récemment dans les fouilles

de Thivars, à raison de la figure, souvent symbolique, qui s'y trouve gravée, un de nos confrères, M. l'abbé Sainsot, a avancé, dans notre dernière réunion, une hypothèse savante, d'après laquelle cet objet aurait pu être employé dans la célébration des saints mystères, pour présenter aux fidèles la communion sous l'espèce du vin.

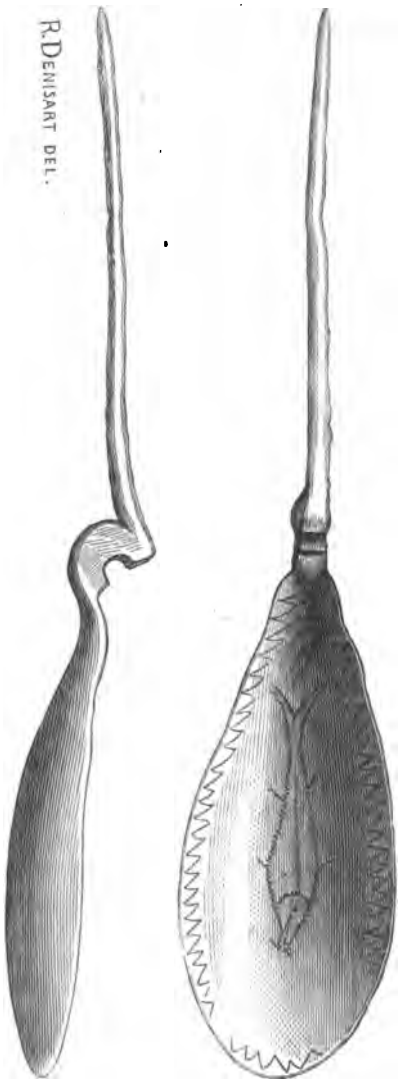

» Cette explication serait une solution très vraisemblable du problème, si elle trouvait un fondement dans la tradition liturgique de l'Eglise chrétienne. Mais est-il possible de produire un seul texte, d'indiquer un seul monument établissant, pour l'Eglise latine du moins, l'usage de la cuiller dans la distribution de la communion?

» L'Eglise grecque, il est vrai, a employé dès la plus haute antiquité la cuiller eucharistique et elle l'emploie encore. *Corpus Domini*, dit Reinerus dans son *Catalogus heræticorum, et sanguinem sumunt* (Græci) *de calice cum cochleari ad hoc deputato*. Le savant Renaudot, dans ses *Liturgies orientales*, témoigne que le même usage était observé dans les Eglises Nestoriennes,

Syriennes, Cophtes, Ethiopiennes, Jacobites et il affirme que cette pratique est d'origine apostolique. D'ailleurs les *Canons apostoliques*, dont les érudits font remonter la collection au IIe ou au IIIe siècle, contiennent un décret où l'usage de la cuiller est formellement mentionné.

» Mais il en est tout autrement pour l'Eglise d'Occident, dans laquelle il n'est jamais question de la cuiller eucharistique.

» A l'origine, les fidèles de l'Eglise latine recevaient la communion sous la seconde espèce en portant leurs lèvres au calice que leur présentait un diacre et qu'on appelait *Calix ministerialis*, *calix offertorius* (Visconti, *de missæ apparat*, c. XII). Dans certains pays, selon le P. Secchi, chaque fidèle recevait dans un calice privé, qu'il avait apporté avec lui, quelques gouttes du vin consacré, qu'on versait du grand calice ministériel (Secchi, *S. Sebastian*, p. 42).

» La difficulté de présenter à chaque fidèle le calice consacré et le danger d'effusion firent adopter dès le VIe siècle l'usage d'un chalumeau appelé, dans les *Ordres Romains* et les anciens rituels, *calamus*, *fistula*, *cannula*, *sipho*, dont le liturgiste Bocquillot, dans sa *Liturgie sacrée*, l. II, c. VIII, fait une description détaillée. On s'en servit jusqu'au temps où l'usage de la communion sous les deux espèces pour les fidèles tomba en désuétude. Et comme ce procédé n'obviait pas encore à tous les inconvénients, en plusieurs églises, au témoignage d'Yves de Chartres (*de divin off.*), on en était venu à donner seulement aux fidèles le pain consacré légèrement trempé dans le calice.

» Nulle part cependant on ne voit que dans l'Eglise d'Occident ait été employée la cuiller eucharistique, dont se servaient les Grecs; et le savant Martigny a pu affirmer, après ses nombreuses recherches, que « *l'usage de la cuiller pour la communion fut toujours étranger aux Eglises d'Occident.* »

» On peut d'ailleurs observer que si la cuiller trouvée à Thivars avait été destinée à cet usage, elle aurait été, non pas en cuivre, mais en métal inoxydable comme l'étain ou l'argent.

» Il faut donc, malgré l'attrait que présente l'hypothèse de M. l'abbé Sainsot, écarter cette destination liturgique et chercher une autre explication. »

M. l'abbé Sainsot fournit à son tour les renseignements suivants sur les différents usages liturgiques de ces cuillers usités dans l'Eglise d'Occident :

« Pour que le prêtre ne soit pas exposé à mettre trop d'eau dans le vin à la messe, dans diverses régions, on le puise dans la burette avec une petite cuiller.

» Un des deux usages de la cuiller *en Occident* est de puiser dans la burette l'eau qu'on doit mettre dans le calice.

» Cette cuiller (or ou argent) est encore assez usitée en Italie, Espagne, Belgique, Alsace ; elle l'était jadis dans certains diocèses de France ; les Chartreux sont restés fidèles à cette coutume.

» Il y avait aussi des cuillers qui servaient aux prêtres pour prendre les oblations du pain et les poser sur la patène.

» Certaines cuillers auraient autrefois servi pour puiser dans le scyphus la quantité de liquide nécessaire pour le calice.

» Elles ont pu être aussi employées pour verser dans le scyphus, déjà presque rempli de vin, une petite quantité du précieux sang pour la communion des fidèles.

» Un certain nombre d'antiques cuillers, conservées dans les églises, musées, collections particulières, sont décorées de sujets religieux ; mais il est très difficile de reconnaître celles qui ont une destination eucharistique, attendu que les cuillers de table étaient fréquemment ornées de sujets chrétiens. »

M. le Secrétaire lit un article de M. H. Delahaye, paru dans la Revue des questions historiques, sur Pierre de Pavie, en réponse au travail de M. l'abbé Clerval sur le même personnage.

M. l'abbé Sainsot donne ensuite lecture de son travail sur la Revue de l'année 1891.

1° ARCHÉOLOGIE

Sans les fouilles de Thivars-Loché, qui continuent de donner les plus heureux résultats, l'Archéologie Chartraine devrait cette année crier famine. La fourmi du fabuliste en était réduite à cette extrémité parce qu'elle n'avait *pas le plus petit morceau de mouche ou de*

vermisseau ; assurément ce n'est pas une pénurie de cette nature qui ferait pousser des cris de détresse à notre Archéologie, pourtant elle serait bien en droit de se plaindre, elle aussi, car en dehors de ce que lui ont procuré les fouilles précitées, elle n'a pas à enregistrer la plus humble trouvaille, pas le plus petit morceau de poterie samienne ou d'antiquité gauloise. Par bonheur l'inépuisable champtier de Thivars la dédommage amplement ; il lui a déjà fourni une belle moisson de ces objets dont l'antiquité est le principal mérite et il n'a pas dit son dernier mot. Il y a bien longtemps qu'elle ne s'était trouvée à pareille fête ; aussi la joie est grande parmi ceux qui la cultivent assidûment, et comme cette joie l'a rendue communicative elle a fait connaître en haut lieu son bonheur auquel on s'est associé avec empressement.

Toute notre attention était-elle si complètement concentrée de ce côté que nous n'ayons pas remarqué les découvertes de même genre qui auraient été faites autre part pendant le cours de cette année ? On pourrait le croire, car nous n'avons pas à signaler un autre fait archéologique.

Ce ne sont cependant pas les fouilles qui ont manqué ; on a remué de divers côtés autant de terre au moins que les autres années, mais elles n'ont rien produit au point de vue qui nous occupe. En voyant bouleverser si profondément le sol de notre vieille Cathédrale, on aurait pu croire qu'on allait y rencontrer d'intéressants débris du passé. Elle a subi tant de transformations, elle a vu passer tant de générations, tant de foules pieuses qu'on était en droit d'espérer quelques-unes de ces surprises qui font le bonheur des archéologues. On n'a trouvé que des terres rapportées, et le désenchantement aurait été complet sans la mise au jour de la petite fenêtre que notre intervention aura contribué à sauver d'un nouvel enfouissement.

Nous trouvons, il est vrai, dans le dernier *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, la mention d'un petit bronze gaulois représentant un bœuf à trois cornes qui aurait été découvert à Péronville. Mais ce Bulletin lui-même est déjà une antiquité, car il porte la date de 1889, et comme la découverte est plus ancienne encore, il nous semble impossible de la mettre à l'actif de 1891.

Pour ne pas rester sous l'impression défavorable que peut causer cette pénurie archéologique, terminons par une nouvelle pleine d'espérance. On vient de mettre à jour, à quelques centaines de mètres de Terminiers, des murs qui ont dû appartenir à une habitation romaine. Cette construction est en petit appareil et la conservation en est si parfaite qu'on croirait qu'elle a été exécutée il y a trente ou quarante ans seulement. Les objets d'ailleurs peu nombreux qu'on a trouvés en cet endroit sont ceux qui accompagnent des découvertes de ce genre : deux statuettes sans tête, des poteries grises, un fer de lance, etc. Mais n'anticipons pas ; puisque ces travaux n'ont commencé qu'au mois de janvier, c'est la chronique de l'année prochaine qui nous donnera le détail de cette découverte et de ses résultats, si toutefois il y a des résultats, car les travaux subissent en ce moment un temps d'arrêt. Avant d'habiter cette partie de la Beauce, un chercheur intrépide nous disait cette parole qui nous avait paru

étrangement hyberbolique. « A Terminiers, il suffit de se baisser pour ramasser tles curiosités antiques. » Aujourd'hui que cette localité nous est connue, nous croirions volontiers qu'il y a dans ce langage plus de vérité que d'exagération. Un habitant du pays qui a trouvé lui seul plus de débris gaulois ou romains que n'en contiennent certains musées de province disait en regardant les fouilles actuelles : « Quand j'étais jeune, on ne remuait point de terre, aussi jamais on ne parlait de trouvailles semblables ; mais quand on a commencé à mener des terres, on a commencé à trouver toute espèce de choses. » Il aurait pu ajouter : « Depuis quelques années on a laissé dormir le sol, on se contente seulement d'écorcher la surface et cette veine de découvertes a paru épuisée : qu'on reprenne les travaux et les bonnes aubaines reparaîtront. » On cite en effet telle ou telle contrée où l'on peut creuser avec la certitude de ne pas le faire en vain. Le paysan de notre contrée n'est pas entreprenant ; ne serait-il pas à propos de profiter de la circonstance pour l'encourager et stimuler sa bonne volonté quelque peu récalcitrante ?

2° HISTOIRE

Jean, Batard d'Orléans, comte de Dunois. — M. Louis Jarry, le savant orléanais bien connu, met depuis quelques années sa science historique et son talent littéraire au service d'une cause qui ne peut pas nous être indifférente. Nous avons déjà signalé ses précédents travaux sur le célèbre Dunois ; nous avons à enregistrer cette année un ouvrage dont celui-ci est encore le héros. *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean, bâtard d'Orléans*, tel est le titre de ce nouveau travail de M. Jarry, qui a rassemblé, pour en faire un tout d'un grand intérêt historique, plusieurs documents authentiques dont il a fait ressortir l'importance, dans une introduction pleine de charme.

On vient de nous communiquer, et nous nous empressons de le signaler, un nouvel opuscule du même auteur : *Les Ligueurs d'Orléans à Meung et à Châteaudun* (Orléans, Herluison, 7 p., in-8°, 1891).

Bataille de Dreux. — Ceux qui désirent des renseignements aussi précis qu'intéressants sur ce grand événement militaire trouveront ample satisfaction dans un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre : *Œuvres choisies de Bernard Palissy et Voyages d'Ambroise Paré*, racontés par lui-même (Paris, Delagrave, in-18). Celui-ci assistait à la bataille en qualité de médecin ; il n'a peut-être pas suivi toutes les phases de cette mémorable journée, mais il raconte en témoin, et sa loyauté bien connue donne une grande autorité à son récit.

Puisque nous parlons de Dreux, signalons l'ouvrage de M. Gabriel Depayre : *Les Ducs de Montpensier* (Paris, Champion, in-12, 88 p.), où l'on trouve une notice sur les comtes de Dreux.

Duc de Montmorency. — La *Revue Catholique de Bordeaux* (25 juin 1891) a donné un article qui a pour titre : *Montmorency à Bordeaux*, où l'on trouve quelques détails qui ont échappé aux précédents historiens de l'illustre famille.

Duc d'Épernon. — L'attention des écrivains semble s'être détournée pour un temps du brillant et valeureux personnage qui a illustré le nom d'Épernon. Nous annoncerons seulement à ceux qui s'intéressent à sa mémoire que son ancien château de Cadillac vient encore de subir une transformation. Sans respect pour les souvenirs historiques qui s'y rattachaient, on en avait fait d'abord une maison de force pour les femmes condamnées ; on vient d'en faire une maison d'éducation pénitentiaire. Depuis le mois d'août, 170 pupilles tiennent salon dans la célèbre maison seigneuriale.

Renée de France. — La *Revue Historique* a publié (septembre et octobre 1891), un document qui n'est peut-être pas sans intérêt pour l'histoire de Chartres. C'est *Le Testament de Renée de France, duchesse de Ferrare*, par C. Bonet-Maury.

Guillard, évêque de Chartres. — Deux de nos évêques, Louis et Charles Guillard occupent une place notable dans un ouvrage qui compte déjà deux ans de date et qui a pour titre : *Chronique de Souligné-sous-Vallon et Flacé (Sarthe)*, par Pommier (1889, Angers, in-4°). On y donne la correspondance diplomatique des Guillard, ambassadeurs à Rome durant le Concile de Trente et d'autres renseignements sur leur famille. Pour rendre à chacun ce qui lui est dû, disons que la partie de ces renseignements qui nous intéresse a été communiquée à l'auteur par M. l'abbé Haye, notre collègue, dont nous avons entendu lire avec intérêt l'étude si fortement documentée sur ces deux prélats chartrains.

Monseigneur de Laval. — Le diocèse de Chartres a donné au Nouveau-Monde plus d'un apôtre, et parmi eux plusieurs ont laissé un nom que les peuples de ces contrées lointaines ne prononcent qu'avec respect. Mais le plus illustre de tous est sans contredit celui qui a porté la foi au Canada, cette terre aujourd'hui encore si catholique et si française, Monseigneur de Laval, qui appartenait à notre diocèse, par sa naissance au château de Montigny-sur-Avre, berceau de sa famille.

Cet homme au cœur apostolique, cet évêque puissant en œuvres et en paroles vient de trouver un historien digne lui, dans un prêtre canadien, M. l'abbé Auguste Gosselin, qui a publié la *Vie de Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec, apôtre du Canada* (2 vol., in-8°, Québec, impr. Demers, 1890). Il y a là de belles pages qui figureraient honorablement dans l'Hagiographie chartraine si jamais on entreprenait de l'écrire.

Brissot. — Si quelques Chartrains s'intéressent à Brissot, leur compatriote de sanglante mémoire, ils trouveront sur sa personne des détails nouveaux dans les Mémoires de l'Académie des Sciences,

Belles-Lettres et Arts de Besançon, où M. Léonce Pingaud vient de faire paraître un article intitulé *Brissot et l'Académie de Besançon* (1890).

GAIGNIÈRES. — Le nom de l'infatigable collectionneur Gaignières est bien connu des érudits chartrains ; mais ils connaissent beaucoup moins ceux qui l'ont aidé dans son œuvre sans laquelle tant de souvenirs historiques et artistiques auraient à jamais disparu. Ils pourront faire connaissance avec ceux-ci en lisant dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (mai et juin 1891), l'article que M. Ch. de Grandmaison a publié sous le titre : *Gaignières, ses correspondants et ses collections particulières.*

BOUTROUE. — Un officier bien connu dans le monde littéraire, le capitaine d'Hauterive vient de nous révéler tout à la fois comme soldat et comme écrivain un de nos compatriotes dont le nom même nous était inconnu. Dans les *Lettres d'un chef de brigade* il nous donne la correspondance de Jules-Alex. Boutroue, né à Chartres en 1760. Ce serait être trop exigeant que de demander à cet homme d'épée des lettres à la Sévigné ; mais si on veut des détails exacts, des renseignements authentiques sur les grandes guerres de la première République, on peut ouvrir le recueil de ses lettres, on y trouvera tout ce qu'il faut pour satisfaire à cet égard les plus difficiles.

MONSEIGNEUR PIE. — Nous espérons avoir encore plus d'une fois à parler de notre regretté cardinal, car les échos du monde littéraire ne sont pas las de redire son nom vénéré. Signalons aujourd'hui la notice qui vient de lui être consacrée dans la 8e série des *Biographies du XIXe siècle* (Paris, Blond et Barral).

GÉNÉRAL DE SONIS. — La *Revue Catholique de Bordeaux*, du 25 août, a publié un compte rendu avec appréciations motivées du livre de M. de Lafargue sur le général de Sonis.

ALLUYES ET D'ESTOUTEVILLE. — Dans le récit du siège fameux qui fit tomber l'île de Rhodes aux mains des infidèles, nous relevons, à l'intention des auteurs du futur Nobiliaire d'Eure-et-Loir, les deux noms chartrains suivants : Jean-Boniface d'*Alluyes*, chef de quartier et le chevalier *de Teuteville*, neveu du grand-maître Villars de l'Isle-Adam, porte-étendard du Saint-Crucifix.

3e LITTÉRATURE

Le dépouillement des Revues littéraires, historiques et scientifiques nous apprend que nous ne sommes pas seuls à nous occuper de nos compatriotes de quelque notoriété, car on y trouve plus d'une page qui leur est consacrée et que nous pourrions réclamer comme notre bien. Nous apprenons aussi par la même voie que plusieurs de nos littérateurs chartrains enrichissent de leurs productions ces revues

qui ne semblent pas leur faire mauvais accueil. Nous avons fait ainsi plusieurs remarques que nous consignons ici sous le titre un peu élastique de *Littérature*.

Les années précédentes nous annexions à celle-ci nos remarques sur les Beaux-Arts ; nous n'avons rien relevé de ce chef qui intéresse notre Société. Quoique le chapitre des Beaux-Arts se trouve ainsi forcément supprimé, nous croyons devoir insérer ici une petite rectification qui s'y rapporte d'une manière assez directe. La maison de bois de Brou nous a été donnée sous deux aspects différents : M. Paul Gillard l'a gravée à l'eau-forte d'après une photographie; M. Denisart l'a reconstituée telle qu'elle était à son origine au XVIe siècle. Cette reconstitution fait autant d'honneur à sa science d'archéologue qu'à son crayon d'artiste; pourquoi rien n'indique-t-il qu'il est l'auteur de ce travail?

Monseigneur d'Hulst. — Comme on était en droit de s'y attendre, l'apparition de Monseigneur d'Hulst dans la chaire de Notre-Dame de Paris a attiré sur lui l'attention de tous ceux qui ne se désintéressent pas complètement des choses de l'esprit.

Parmi les articles qu'on a consacrés à sa première station, nous recommandons celui des *Etudes* publiées par les RR. PP. Jésuites; il nous semble avoir bien fait ressortir l'idée dominante du conférencier et les traits les plus saillants de son talent si franchement original. On a aussi esquissé de nombreux portraits, ébauché quantité de notices de celui qui venait de grandir si rapidement dans l'opinion des hommes; une des meilleures biographies de notre compatriote est certainement celle qu'a publiée Antide Boyer dans la galerie qu'il intitule *Des Hommes* (3e série, chez Savine, Paris).

On pensait que le travail nécessité par la préparation des conférences de Notre-Dame mettrait Monseigneur d'Hulst dans l'obligation de se soustraire à toutes les invitations qui depuis longtemps lui dérobent ses loisirs et lui font prodiguer sa parole. Sa plume est infatigable, et nos meilleures Revues catholiques se font un honneur de l'avoir pour collaborateur. Il a publié dans l'*Education chrétienne* (décembre 1891) *La Religion et la Science contemporaine*. La même Revue a publié un article dont il doit avoir été l'inspirateur : *Monseigneur d'Hulst à Londres et les Ecoles catholiques* (21 novembre). Le *Correspondant* du 2 janvier a donné de lui : *Le Congrès scientifique des Catholiques*. L'*Enseignement chrétien* (16 octobre) a donné : L'*Université catholique de Paris;* enfin le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris* (novembre) lui doit le récit de la *Messe du Saint-Esprit*.

De Mély. — M. de Mély, toujours heureux dans ses recherches, a découvert dans les écrits d'Alphonse X de Castille, 34 noms de pierre en chaldéen ; il en a donné communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 8 mai, et celle-ci l'a inséré en ses Bulletins. Dans la *Revue de l'Art chrétien* (2e division), il a publié : *Les Vêtements de saint Thomas de Canteloup à Lisieux*.

Deschanel. — Notre jeune député a donné à la *Revue Bleue* (25 avril) un article sur l'*Influence française en Egypte*. Depuis il a quitté la France pour le Nouveau-Monde, où il va de la part du Gouvernement faire des observations qui se rapportent à la question sociale.

René Merlet et Phil. Feugère des Forts. — La séance d'examen pour l'obtention des brevets d'archiviste-paléographe a été témoin de deux succès dont nous avons droit de nous féliciter. M. René Merlet, entré premier à l'Ecole des Chartes, en est sorti premier; c'est un triomphe qui fait autant honneur au père qu'au fils, et la Société ne leur a point ménagé à tous deux l'expression de sa plus entière satisfaction. La thèse de M. Merlet fils était ainsi énoncée : *Essai sur les comtes de Chartres, de Châteaudun, de Blois et de Troyes au IXe siècle*. C'est un sujet tout chartrain, comme on voit; aussi ne désespérons-nous pas d'en voir au moins une analyse figurer dans nos *Bulletins*.

M. Philippe Feugère des Forts, notre compatriote et notre confrère, est arrivé cinquième avec la thèse : *Notice biographique sur Pierre d'Oriole, chancelier de France*. Nous espérons que notre savant confrère saura trouver pour nos *Bulletins* quelques articles que nous serons heureux d'y lire.

Vivier (Abbé). — On trouvera à la partie bibliographique l'annonce d'un ouvrage qui a pour titre : *La Sainte Bible*, ancien et nouveau Testament. Cet ouvrage d'une importance capitale nous semble mériter mieux que cette indication un peu banale. Il s'agit en effet d'un travail de longue haleine qui doit paraître en 10 forts volumes in-8°.

Notre diocèse n'a jamais fourni sur l'Ecriture Sainte un travail aussi important, et nous croyons même que dans notre siècle aucun de nos compatriotes n'a mis la main à un labeur qui lui soit comparable.

L'œuvre est terminée et commence à paraître ; l'éditeur (Féchoz, à Paris) promet de la mener rapidement à bonne fin; nous aurons donc bientôt à admirer un monument exégétique qui fera honneur à notre diocèse. L'auteur, en effet, M. l'abbé Vivier, aujourd'hui chapelain de la chapelle Saint-Ferdinand, à Paris, est bien un prêtre du diocèse de Chartres, et notre Société le compte toujours parmi ses membres. Il nous est donc bien permis de saluer de nos meilleures sympathies l'apparition de son ouvrage auquel nous souhaitons tout le succès qu'il mérite. M. l'abbé Vivier est connu comme un érudit; il ne pouvait faire un plus bel usage de sa science que de la consacrer à l'interprétation de la sainte Bible qui restera toujours le premier de tous les livres.

Poisson (Abbé). — Un mot d'explication sur les *Souvenirs* de M. l'abbé Poisson ne sera pas superflu. Par son testament il avait imposé à ses héritiers l'impression des notes assez volumineuses qu'il avait rédigées dans tout le cours de sa longue carrière. Nous avons ainsi un ouvrage composé d'impressions de voyages recueillies de 1828

à 1854, et qui nous font parcourir la partie centrale de la France depuis Vichy jusqu'à Tours, depuis Meaux jusqu'à Nantes. C'est autour de Chartres et d'Orléans que notre compatriote a surtout fait rayonner ses excursions, et comme la majeure partie ont eu lieu avant le développement des chemins de fer, il nous fournit ainsi un certain nombre de détails qui ne manquent pas d'un intérêt rétrospectif.

4° MÉLANGES

Nous rangeons sous ce titre quelques renseignements qu'on ne peut faire figurer dans aucune des catégories précédentes et qui cependant peuvent avoir de l'intérêt pour certains amateurs.

On a publié cette année plusieurs sources de documents qui, sans être chartraines, sont assez voisines pour intéresser le pays chartrain.

Ce sont : *Le Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié par la Société Archéologique de l'Orne (Alençon, Renault de Broise, 665 p.) — *Etude archéologique sur l'Abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay au diocèse de Paris*, par L. Morize (127 p. in-4°, Tours, 1889).

Recommandons au même titre : *Les Avocats du Village*, troisième série des *Scènes et Veillées percheronnes*, par L.-J. Fret, curé de Champs, et *Récits sur le Perche et la Normandie*, publiés par l'abbé Gaulier, curé de Lonlay-le-Tesson.

Un nouvel historien du Perche s'annonce à l'horizon. Un premier fascicule de *Perche et Percherons* nous donne une description des us et coutumes du canton de Mondoubleau ; il est probable que les fascicules suivants s'occuperont des cantons avec lesquels nous avons des rapports plus directs.

La Revue qui s'intitule *Nature* a publié (3 avril 1891) un article sur *les Chevaux percherons*, par A. Larbalétrier.

Le journal *La Meunerie Française* (juillet 1891) a donné un article plein d'intérêt sur le *Moulin de la Barre-des-Prés, à Chartres*, avec une gravure de ce moulin. On trouve dans cet article des renseignements sur la navigation de l'Eure et les inondations à Chartres.

Pour être aussi complet que possible constatons que l'esprit satyrique n'est pas mort à Chartres. Un Caligula, qui n'a rien du féroce empereur romain de ce nom, a lancé contre les ingénieurs des ponts et chaussées, une *Complainte du pont des Osmeaux :* la fermeté des ingénieurs n'en a point été ébranlée et le pont n'en est pas devenu plus solide.

5° NÉCROLOGIE

BARON D'HUART. — Dès le début de l'année 1891, la ville de Chartres a eu à déplorer la perte d'un de ses habitants qu'elle possédait depuis un temps relativement court, mais à qui sa valeur personnelle avait rapidement conquis une légitime influence. En prenant la

direction du *Journal de Chartres*, M. le baron d'Huart avait mis au service de la bonne cause ses connaissances d'administrateur (il avait été préfet), ses relations de société, son talent d'écrivain et toute son énergie d'homme de bien. Sa fin prématurée a suscité d'unanimes regrets qui montrent bien toute l'estime qu'il avait su déjà conquérir parmi nous.

BOUTET (Daniel). — Aux derniers jours de novembre, une mort foudroyante enlevait à la ville de Chartres, M. Boutet, son premier administrateur. D'autres ont dit avec quel dévouement il s'est acquitté de ses difficiles fonctions. Nous en parlons ici uniquement pour rappeler qu'à l'occasion il savait manier la plume dans des questions concernant l'art vétérinaire. Outre des articles qu'il a donnés aux journaux de la ville, il a publié deux opuscules : *Du cheval percheron* (24 p. in-8°) et *La culture de la Beauce, son passé, son état actuel, son avenir* (72 p. in-8°, Orléans, impr. Pujet, 1854).

COLLIER-BORDIER (André-François), — Un homme qui pendant bien des années a rempli Chartres du fruit de ses œuvres, M. Collier-Bordier, est mort le 15 décembre, plus qu'octogénaire. Ne pouvant énumérer tous les actes qui lui font honneur, nous donnerons une idée de son activité en rappelant qu'à sa mort il était encore conseiller général du canton de Voves (il le fut 43 ans), président de la *Société de la Croix-Rouge*, défenseur attitré des Frères des Ecoles chrétiennes. Quand on le nomma Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique, on récompensa justement un dévouement qui se dépensait sans compter. Sous ses apparences modestes, M. Collier-Bordier était un érudit, comme le prouvent sa *Notice sur le château de Meigneville* et surtout ses *Etudes sur l'antiquité de la langue celtique* qu'il a composées pour nos *Mémoires* (T. I, p. 92 et T. II, p. 335). Ce second travail fait sans doute le fond d'une petite brochure qu'il a publiée quelques années plus tard sous le même titre (1864).

M. Collier-Bordier a aussi fait imprimer quelques réflexions sur un sujet où il possédait une compétence incontestable : *Des Sociétés de secours mutuels* (1864).

VIVIEN. — L'année 1891 a aussi vu disparaître un auteur chartrain dont le nom tout obscur qu'il est mérite d'avoir ici sa place. M. Vincent Vivien, né au faubourg Saint-Cheron, élève des séminaires de Chartres, fut arrêté dans ses études ecclésiastiques par une cécité complète. Il avait une mémoire phénoménale, qui lui permit de n'oublier presque rien de ce qu'il avait appris sur les bancs. Grâce à ces heureux souvenirs et au commerce littéraire qu'il conserva toujours avec M. l'abbé Chouet et les professeurs du Petit-Séminaire, il fut jusqu'à la fin un humaniste distingué. Lorsque M. l'abbé Flèche eut composé sa *Petite Géographie de la France* et qu'il en eut constaté les effets merveilleux, il pensa qu'il y aurait avantage à étendre ce système à la Géographie tout entière. Sans se laisser détourner par les difficultés inhérentes à ce genre de travail, difficultés aggravées

encore pour lui par son infirmité, il se mit à l'œuvre avec une ardeur infatigable, et pendant plusieurs années on le vit uniquement occupé à classer dans sa tête les matériaux géographiques, à forger des hémistiches destinés à devenir des aide-mémoire, à faire entrer dans ses alexandrins les noms les plus réfractaires à la poésie, à chercher des rimes rebelles à ses appels désespérés. Le résultat de ce laborieux enfantement fut un petit volume qu'il intitula *Précis de Géographie universelle* en vers artificiels, par un ancien élève du Petit-Séminaire de Saint-Cheron-lez-Chartres (156 p. in-18, Paris, impr. Simon Raçon, 1854).

M. Vivien a terminé doucement sa longue carrière dans une campagne où les souvenirs classiques n'ont pas dû le suivre, à Châtillon-en-Dunois. Plusieurs de ceux qui étaient étudiants il y a quarante ans se rappellent encore cette figure qui avait bien son originalité, épave en quelque sorte oubliée d'un temps qui aura bientôt complètement disparu.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. — *Communauté de Saint-Paul de Chartres* (Notice historique). — In-8°, 56 p., Garnier, Chartres.

ANONYME. — *Directoire de la femme chrétienne.* — Chartres, imprimerie Notre-Dame.

— *Notre-Dame de Chartres.* — 80 p. in-8°, 34 illustr., Chartres, Maison des Clercs Notre-Dame.

Astrologue. — Almanach pour 1892. — Fêtes chartraines en 1891 : Chartres à travers les âges. — Biographie départementale (103 notices).

BARRIER (Victor-C.), ingénieur civil à Châteaudun. — *Etudes sur les eaux livrées aux habitants de Châteaudun.* (Ne doit paraître que si les souscriptions sont assez nombreuses; chez l'auteur, 4, rue du Lion-d'Or.)

CHABANNES (Comtesse de). — *Sainte Philomène, vierge et martyre;* sa vie, ses miracles et son culte. — VIII-260 p. in-18, Chartres, Selleret.

CHASLES. — *Les Aventures du capitaine Petaillon.* — (Chez les libraires de Châteaudun.)

CHERVILLE (Marquis de). — *Les Contes de ma Campagne.* — 328 p., in-4°, Mesnil (Eure), impr. Firmin-Didot.

CLERVAL (Abbé). — *Compte rendu du Congrès scientifique international des Catholiques*, tenu à Paris du 1er au 6 avril 1891.

— *Hermann le Dalmate et les premières traductions latines des Traités arabes d'astronomie au Moyen-Age.*

Conteur de la Veillée. — Almanach pour 1892.

DENOS (G.), chef de bureau de l'Etat Civil à la Mairie de Chartres. — *La Bigamie : Moyens de la prévenir et d'éviter les suppositions de personne ou d'état civil.*

DUGUÉ (Ferdinand). — *Théâtre complet.* — (T. 1 et 2, Paris, Calmann-Lévy.)

Dunois (Le). — Almanach pour 1892. — Châteaudun, Pouillier.

FÉLICE (DE). — *Discipline ecclésiastique*, projet présenté au Synode de la IIIe circonscription réuni à Saint-Germain-en-Laye, par P. de Félice, pasteur à Chartres, docteur en théologie. — Chartres, Garnier, in-8°, 214 p.

FLÈCHE (Abbé). — *Petite Géographie méthodique de la France*, en vers artificiels sur 86 rimes différentes. — Nouvelle édition revue et mise au niveau des programmes. — In-18, 67 p.; Chartres, Selleret.

HAYE (Abbé). — *Martyrologe de l'Eglise de Chartres.*

HERVÉ (Abbé). — *De l'Affection dans l'éducation.* — *Discours.*

HULST (Mgr d'). — *Mélanges philosophiques.* — In-8°, Paris, Poussielgue.

— *Conférences de Notre-Dame de Paris* (2e édition).

LAGRANGE (Mgr). — *Lettre pastorale sur Notre-Dame de Chartres et Mandement de Carême.* — In-8°, 38 p., Chartres, Durand.

— *Le Collège et la continuation de la Famille.* — Discours prononcé à l'Institution Notre-Dame.

— *Aux Supérieurs des Communautés religieuses.* — Gr. in-8°, 11 p.

— *Lettre de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé de son Diocèse sur les récents pèlerinages.* — In-8°, 20 p.

— *Lettre en faveur des Ecoles chrétiennes libres.* — In-8°, 7 p.

LUMIÈRE (HENRI). — *Marie Joly, sociétaire de la Comédie-Française* (1761-1798).

MARCHÉVILLE (Marcel Compaignon de). — *Réponse à la lettre de M. L. Blancard sur le Rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis.* — Gr. in-8°.

— *Réponse à un nouvel article de M. L. Blancard.* — Gr. in-8°. (Ces deux brochures sont extraites de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, 1891.)

MARQUIS (Abbé). — *A la mémoire de M. l'abbé J.-B.-Adolphe Lemoine, curé de Lanneray.* — In-8°, 8 p., Chartres, impr. Notre-Dame.

MAURICE (Simon). — *Patrie et Liberté ou les Etapes de Marceau*, pièce jouée à Chartres, le 14 juillet 1891.

Messager. — Almanach pour 1892. — (Pèlerinage diocésain, Cavalcade historique, Duguesclin à Chartres.)

MÉTAIS (Abbé). — *Cartulaire blésois de Marmoutier.*

MÉLY (Fernand de). — *Le Trésor de Notre-Dame de Chartres.*

— *Le Tour du Chœur de la Cahédrale de Chartres.* — 36 pages.

— *Les Pierres chaldéennes d'après le Lapidaire d'Alphonse X, roi de Castille.* — 8 p. in-8°, Paris, impr. Nationale. (Extrait des Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 28 novembre 1891.)

PIE (Cardinal). — *Œuvres inédites*. — 2 vol. in-8°.

— *Œuvres sacerdotales*. — *Choix de sermons et instructions*. — 2 vol. in-8°.

POISSON (Abbé). — *Souvenirs et Récits de voyages*. — 341 p. in-12, Orléans, Herluison.

Rotrou (*Le*). — Almanach pour 1892. — Dreux, Lemenestrel.

TISSIER (Abbé). — *Discours en faveur de l'Œuvre des Jeunes Apprentis*, prononcé le 19 avril 1891. — 16 p. in-8°, Tours, imprimerie Bourez.

— *L'Institution Notre-Dame de Chartres à Loigny, le 18 juin 1891*, avec discours de M. l'abbé Tissier. — 30 p. in-8°, Châteaudun, impr. Pigelet.

VERRET (Abbé). — *Éloge funèbre des soldats Français, morts à la bataille de Loigny, le 2 décembre 1870*. — Châteaudun, impr. Pigelet.

VIVIER (Abbé). — *La Bible, ancien et nouveau Testament*.

WATRIN (H.), docteur en droit. — *De la Codification des Usages locaux*. — 16 p. in-8°, Nancy, Berger-Levrault.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 3 MARS 1892.

Présidence de M. MERLET. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Chevrier, Denisart, Roger Durand, Germond, Hornung, de Lubriat, Morize, Petrot-Garnier, de Souancé, Tachot, abbés Aubouin, Hermeline, Jubault, Piau, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Brossier-Géray, un des plus anciens membres de la Société et fondateur de la Société Dunoise d'Archéologie.

Admission de membres nouveaux.

Communication d'une lettre de M. le Maire de Thivars, à laquelle se trouve jointe la copie d'une délibération du Conseil municipal de cette commune l'autorisant à établir

dans la salle de la Mairie, sous les auspices et avec le concours de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, une vitrine fermée destinée à contenir les objets provenant des fouilles dites de Thivars.

M. le Président adresse, au nom de la Société, ses remerciements au Conseil municipal de Thivars en la personne de son maire, M. Tachot, présent à la séance.

Il ne peut s'empêcher, à cette occasion, d'exprimer le regret que, pendant la période des fouilles, un amateur, peu scrupuleux, ait acquis des ouvriers qui y travaillaient certains objets qu'il savait parfaitement être la propriété de la Société. On prendra des mesures pour qu'à la reprise des travaux, pareil fait ne puisse se renouveler.

Il annonce ensuite que M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, ne pourra venir à Chartres comme conférencier à la séance publique annuelle de la Société.

M. le Président fait connaître qu'il existe à la Bibliothèque de Saint-Etienne un très précieux manuscrit du commencement du XIe siècle, provenant de la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale de Chartres et l'intéressant au plus haut point. Il a pu en obtenir communication et va le soumettre à l'examen des membres de la Société.

Ce manuscrit, qui date d'environ 1027, c'est-à-dire un an avant la mort de l'évêque Fulbert, contient d'abord le comput, un martyrologe, différents offices et un nécrologe dans lequel on peut puiser nombre de renseignements concernant l'histoire de notre vieille cathédrale. Il présente ceci de particulièrement intéressant, c'est qu'au martyrologe, 10 avril, date de la mort de saint Fulbert, ont été intercalés deux feuillets supplémentaires contenant en miniature l'obit et l'éloge de ce saint, et un dessin in-folio représentant ce prélat prêchant dans son église. Quelques lignes transcrites à la suite de l'obit de la main de l'artiste indiquent que ce travail de miniature est l'œuvre d'un moine de Micy, André, qui l'a accompli sous la direction de Sigon. On remarque également un office de saint Gilles par Fulbert noté en neumes, et au martyrologe, en tête de chaque mois, des dessins figurant les signes du zodiaque et les travaux des champs correspondants.

MM. l'abbé Clerval et René Merlet préparent un travail détaillé sur ce manuscrit. Il est décidé qu'on y intercalera, reproduites par la gravure, les miniatures concernant Fulbert et les dessins des mois de l'année.

M. le Président donne ensuite lecture d'un travail de M. René Merlet sur la date de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres. Renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot se plaint à M. le Président de la lenteur apportée dans la publication des travaux de la Société. Il voudrait de plus, puisque la Société dispose d'un fonds de réserve assez important, qu'on entreprît de nouvelles publications. Il y a quelque temps déjà qu'on a proposé celle des Mémoires de Guillaume Laisné : ce serait une œuvre utile dont profiteraient tous ceux qui se livrent à des études sur l'ancienne province de l'Orléanais.

M. le Président répond à M. l'abbé Sainsot que les publications suivent leurs cours normal : s'il y a, particulièrement pour les Pierres Tombales, le retard qu'a signalé M. l'abbé Sainsot, la faute en est aux membres de la Société qu'il a déjà plusieurs fois invités à faire les notices pour les planches. Plusieurs sont gravées depuis quelque temps déjà qui attendent leurs notices. Quant à entamer d'une façon sérieuse les ressources disponibles, M. le Président ne croit pas que ce serait de bonne administration, il s'écarterait en le faisant de la ligne qu'ont jusqu'ici suivie tous ses prédécesseurs, et il ne s'y résignerait que sur une invitation expresse de la Société.

En ce qui concerne la publication des Mémoires de Guillaume Laisné, c'est une œuvre qui présenterait de grandes difficultés. Ces mémoires se composent de quatorze volumes in-folio d'une écriture presque indéchiffrable et dans lesquels il y a de nombreuses erreurs à rectifier. Le travail de transcription demanderait à lui seul un nombre d'années considérable, et ne pourrait être fait que par une personne profondément versée dans la lecture de ces manuscrits. De plus, la dépense nécessitée par le travail de transcription d'abord, de publication ensuite, s'élèverait à un chiffre

qu'il serait difficile de déterminer. Il faudrait si cette œuvre était entreprise qu'elle le fût non seulement par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, mais avec le concours des Sociétés savantes de la région. M. le Président pense que si l'on devait donner suite à ce projet, l'on pourrait commencer par la publication d'un volume, et l'on verrait alors ce qu'il coûte, et si le profit qu'on retirerait de ce travail serait en rapport avec la dépense de temps et d'argent qu'il faudrait y consacrer.

La question est réservée jusqu'à plus ample examen.

La séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Gilbert (Victor), pharmacien à Chartres; présenté par MM. Roger Durand et Amblard.

Person, avoué à Chartres, présenté par MM. Roger Durand et Morize.

Chauveau (Adelphe), à Chartres; présenté par MM. Roger Durand et Merlet.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1892.

Présidence de M. de Saint-Laumer. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. de Saint-Laumer, Merlet, Amblard, Bellier de la Chavignerie, Denisart, Roger Durand, Gabriel, Germond, Harmand, Hubert, Lehr, de Lubriat, Morize, Ch. Petrot, Rousseau; Tachot, abbés Métais, Renard, Sainsot, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne la liste des ouvrages offerts à la Société. Parmi ceux-ci figure un livre ayant un intérêt local : « Thomas Martin de Gallardon » offert par son auteur le capitaine Paul Marcis, à qui des remerciements sont adressés.

M. Merlet fait ensuite connaître quelles sont celles des pierres tombales dont les bois sont prêts pour l'impression : la liste en restera aux archives de la Société, à la disposition des membres désireux d'en faire les notices.

Il donne ensuite lecture de l'introduction du travail de MM. Clerval et R. Merlet concernant le manuscrit de Saint-Etienne.

Il annonce après cette lecture qu'il a reçu à propos du travail en question une lettre des plus flatteuses de M. Léopold Delisle, qui croît pouvoir dès maintenant garantir à la Société une subvention du Ministère pour sa publication.

M. Merlet continue en lisant un travail qu'il a eu occasion de faire ayant pour titre « Histoire de l'Hospice de Courville ».

Ce travail est renvoyé à la commission de publication.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Hubert, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Amblard et Hornung.

Lehr, pasteur protestant, à Chartres; présenté par MM. Lucien et René Merlet.

SÉANCE DU 12 MAI 1892

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Bellier de la Chavignerie, de Boissieu, Brosseron, Buisson, Denisart,

Roger Durand, Escoffier, Germond, Hubert, Lehr, de Lubriat, R. Merlet, Ch. Petrot, abbés Haye, Renard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accordant une nouvelle subvention de 400 fr. à la société pour les fouilles de Loché-Thivars. Il est bien spécifié dans cette lettre que tous les objets qui seront trouvés dans ces fouilles sont la propriété de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. M. le Président est donc décidé à ne laisser aucun de ces objets passer dans des mains étrangères. Il en revendiquerait au cas échéant la restitution, même par l'intermédiaire de M. le Procureur de la République.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre du Président de la Société Française d'Archéologie, informant que la 59e session de ce congrès se tiendra cette année à Orléans du 22 au 30 juin, et invitant les membres de la Société d'Eure-et-Loir à assister à ce congrès.

Le programme de ce congrès, l'ordre des réunions et les conditions d'adhésion sont aux mains de M. Amblard, secrétaire, qui les tient à la disposition des membres qui désireraient en prendre connaissance.

Le travail préparatoire de M. l'abbé Sainsot pour la Bibliographie chartraine au XIXe siècle a été remis par lui à M. le Président. Ce travail contient une liste d'environ trois cents noms d'auteurs avec un titre des plus succincts de leurs ouvrages ou d'une partie de leurs ouvrages. Ce travail, d'après une décision de la Société, devait être imprimé pour être annexé aux procès-verbaux : l'impression en a été commencée, mais M. le Président estime que les frais qu'elle nécessitera ne seraient pas en rapport avec les renseignements qu'ils pourraient fournir aux intéressés, et par sa nature le travail en question ne lui semble pas devoir trouver sa place dans les procès-verbaux.

Il désirait soumettre la question à la Société et surtout la discuter avec M. l'abbé Sainsot. Ce dernier n'étant pas présent

à la séance, il demande que la question soit ajournée à une prochaine réunion.

La question est ajournée, et jusqu'à nouvel ordre le travail manuscrit de M. l'abbé Sainsot restera chez M. le Secrétaire à la disposition des membres de la Société.

M. R. Merlet donne lecture d'une notice sur un cordon de pèlerin de Notre-Dame de Montserrat.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 2 JUIN 1892

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, de Boissieu, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Gérondeau, Hornung, Lefebvre-Duhordel, Lehr, de Lubriat, Maugars, Ch. Petrot, Tachot, de Trémault, abbés Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Stanislas Isambert.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le renouvellement des membres du bureau.

Le nombre des votants est de 50, dont 21 présents et 29 absents.

Président : M. Merlet a obtenu 42 voix; M. de Saint-Laumer, 4; M. l'abbé Pouclée, 2; M. Bellier de la Chavignerie, 2.

M. Merlet est proclamé président.

Vice-Présidents : M. de Saint-Laumer a obtenu 46 voix; M. Barois, 44; M. l'abbé Pouclée, 37; M. l'abbé Renard, 8; M. Bellier de la Chavignerie, 3; M. l'abbé Sainsot, 2; M. l'abbé Clerval, 2.

MM. de Saint-Laumer, Barois, abbé Pouclée sont nommés vice-présidents.

Secrétaire : M. Amblard a obtenu 49 voix; M. R. Merlet, 1.

M. Amblard est nommé secrétaire.

Secrétaires adjoints : M. Escoffier a obtenu 39 voix; M. R. Merlet, 21; MM. Buisson et abbé Sainsot chacun 5 voix; MM. abbé Renard, Gabriel et Denisart, chacun 2 voix; MM. Bellier de la Chavignerie, Chevalier-Letartre, Brosseron, R. Durand, abbés de Sainte-Beuve et Verret, chacun une voix.

MM. Escoffier et R. Merlet sont nommés secrétaires adjoints.

M. Bellier de la Chavignerie est acclamé *Archiviste.*

M. le Président propose à la Société de s'abonner à la publication des « Documents sur la province du Perche. » Cette publication qui intéresse au plus haut point notre Société compte entre autres collaborateurs MM. de Romanet et Tournouer et notre confrère M. le vicomte de Souancé qui vient d'y publier un article sur les « Seigneurs et feudataires du Perche. »

Cette proposition est adoptée.

La discussion est ensuite ouverte sur le projet de Bibliographie chartraine au XIXe siècle de M. l'abbé Sainsot.

M. le Président propose de déposer aux Archives de la Société le manuscrit de M. l'abbé Sainsot que chacun pourra venir y consulter.

M. l'abbé Sainsot craint qu'en adoptant cette mesure le manuscrit ne reste aux archives sans y être consulté, et si les membres de la Société ne collaborent pas à ce travail le but ne pourra être atteint. Il faudrait préparer des fiches ayant pour en-tête « Bibliographie chartraine au XIXe siècle, » qui seraient à la disposition des travailleurs qui voudraient collaborer à cette publication.

Une discussion s'engage à ce sujet.

M. Amblard propose d'imprimer une circulaire qui serait adressée à tous les membres de la Société, leur annonçant le projet de M. l'abbé Sainsot et les prévenant que des fiches seront à la disposition de tous ceux qui auraient des rensei-

gnements à fournir pour ce travail. L'envoi pourra en être étendu à certaines Sociétés correspondantes, et à certaines personnes en dehors de la Société.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1892.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Buisson, Chevrier, Cintrat, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Lehr, Maugars, R. Merlet, Morize, Muset, Pétrot-Garnier, Ch. Pétrot, vicomte de Souancé, abbé Hermeline.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne la liste de plusieurs ouvrages offerts à la Société, parmi lesquels :

Un album de planches chromolithographiées donnant la reproduction de différents objets trouvés dans les fouilles du cimetière d'Herpes : bagues, fibules, boucles, verroteries, etc., offert par la Société archéologique et historique de la Charente.

Les Ve et VIe volumes du théâtre de notre compatriote Ferdinand Dugué, offerts par leur auteur.

Le *Général Marceau*, par Noël Parfait, offert par l'auteur, notre confrère.

Deux livraisons d'un travail orné de chromolithographies et de photogravures. « *De quelques curiosités inédites et peu connues du Dauphiné*, » par M. Paul Blanchet. N° 1 : le vitrail du Champ (vitrail du XIIe siècle). N° 2 : la maison de l'abbesse. Offertes par M. Ch. Gelas, de Chartres, de la part de M. Paul Blanchet.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Il annonce ensuite qu'il a reçu une lettre du Ministère accordant dès maintenant à la Société une subvention de

500 fr. pour la publication du travail sur le *Manuscrit de Saint-Étienne.*

Il fait remarquer qu'il n'est accordé que très rarement des subventions pour des ouvrages en cours de publication. Il y a donc lieu d'espérer qu'une nouvelle allocation sera offerte pour ce travail ou que tout au moins le Ministre souscrira pour un certain nombre d'exemplaires.

M. Amblard donne lecture du rapport suivant, sur le congrès Archéologique de France tenu à Orléans le mois dernier :

« Invité par notre président à vous entretenir du Congrès Archéologique qui a eu lieu tout récemment à Orléans et dont j'ai suivi les travaux, en partie du moins, en même temps que quelques-uns des membres de notre Société, j'ai l'honneur de vous en faire sur sa demande un rapide exposé.

» La Société française d'Archéologie, fondée comme chacun sait par M. de Caumont en 1834, tenait cette année sa cinquante-neuvième session à Orléans, sous la présidence du comte de Marsy. Ce congrès devait être plus particulièrement intéressant pour notre Société; son lieu de réunion se trouvant au centre de notre région et les questions à traiter inscrites au programme rentrant pour une certaine partie dans le cadre de nos études habituelles.

» Le congrès, suivant la mesure adoptée par lui depuis un certain nombre d'années et qu'on ne saurait trop approuver, partageait son temps entre des séances destinées à la lecture des travaux et communications de ses adhérents, et des visites aux monuments de la ville ou des excursions dans le département aux localités les plus intéressantes.

» Nous allons, si vous le voulez, commencer par vous donner le compte rendu sommaire des séances et des communications qui y ont été faites, nous touchant le plus directement, pour vous parler ensuite des visites et excursions auxquelles nous avons pris part nous-même.

» Le congrès s'ouvrait le mercredi 22 juin, à 1 heure 1/2, dans la salle de l'Institut, sous la présidence de M. le comte de Marsy, assisté des autorités orléanaises, devant un grand nombre de membres de la Société Archéologique de l'Orléanais et d'archéologues venus des différents points de la

France, quelques-uns d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, de Roumanie, etc.

» Le soir même commençait la série des séances destinées aux travaux du congrès.

» M. Guerrier, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, qui nous fit, on se le rappelle, dans notre séance du mois de mai 1889, une communication sur la « correspondance de l'évêque Godet des Marais avec Mme de Maintenon, » les inaugurait par une lecture sur la question de Genabum.

» Jusqu'au XVIe siècle, Orléans avait toujours été considéré comme le Genabum de César. Ce n'est qu'à cette époque que l'on commence à lui disputer cette gloire et à lui demander ses titres. Ils étaient perdus et oubliés. On se met à les chercher. De découvertes en découvertes, ils sont arrivés à revêtir un caractère d'évidence et d'authenticité tel qu'il n'est plus possible de conserver aucun doute.

» M. Guerrier, s'appuyant sur les itinéraires d'Antonin et les travaux de la Commission de la topographie des Gaules, démontre par ces documents que Genabum ne peut être qu'Orléans. De plus, les découvertes faites dans la Loire et dans différents quartiers suburbains, les débris de toutes sortes, colonnes, frises et autres objets qu'on trouve dès qu'on fouille le sol à une certaine profondeur prouvent surabondamment qu'on est en plein sol Gallo-Romain.

» M. le vicomte Maxime de Beaucorps, président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, et son frère, M. le baron Adalbert de Beaucorps, ont fait la relation de fouilles accomplies dans deux endroits différents, en compagnie de M. Boucher de Molandon, le doyen si estimé des archéologues orléanais.

» Le premier, aux grottes de Buthiers, station préhistorique située dans les environs de Malesherbes, trouva dans ces grottes dont l'une n'a pas moins de 20 mètres de longueur, 3 mètres de large, et 1 mètre 60 de hauteur, une grande quantité de haches, de grattoirs, de débris de poteries cuites au soleil ainsi que des ossements appartenant à la faune de la contrée.

» M. Adalbert de Beaucorps donne connaissance d'une découverte faite en 1887, par M. Boucher de Molandon et lui, au tumulus de Reuilly, sur le territoire des communes de

Chécy et de Mardié. Dans une excavation, au centre du tumulus, on découvrit une ciste à cordons saillants, dont la fabrication dénote un état d'industrie assez avancé, renfermant des fragments d'os et d'étoffes, plusieurs colliers, indices qui tendraient à prouver que l'on se trouve en présence d'une sépulture de femme.

» M. Emile Caron a cherché à fixer la date des pièces orléanaises portant avec le nom d'*Aurelianis civitas*, celui de *Hugo*.

» Il croit, sans pourtant rien affirmer, que ce Hugo serait, plutôt que Hugues Capet, un fils de Robert nommé Hugues, mort à 21 ans, et que son père, après l'avoir associé au pouvoir, aurait chargé de défendre les marches de l'Orléanais, d'où l'inscription *dextra Dei benedictus* inscrite sur l'un des côtés de ces monnaies.

» M. Anthyme Saint-Paul fait part au congrès des observations qui sont la conséquence d'une étude attentive de la crypte de l'église Saint-Aignan. Le savant archéologue n'hésite pas à lui assigner pour une partie une origine carlovingienne. L'ensemble de la crypte date pourtant des premières années du XIe siècle. Elle fut construite ou reconstruite, suivant l'interprétation qu'on veut donner à un texte du moine Helgaud, abbé de Saint-Benoit, par Robert le Pieux. L'œuvre fut terminée en 1029. Contre l'opinion généralement accréditée, ce ne serait pas, d'après lui, sur le modèle de Notre-Dame-du-Port de Clermont qu'elle aurait été construite, mais sur celui de l'ancienne cathédrale de cette même ville dont on retrouve encore une travée enclavée dans celle actuelle et qui était primitivement sous le vocable de Sainte-Marie.

» Quant à la crypte de Saint-Avit, est-ce une crypte, est-ce une église ? Rien d'impossible en tout cas qu'elle remonte à l'époque carlovingienne. Du reste, conclut M. Anthyme Saint-Paul, l'étude des constructions romanes soulève beaucoup plus de questions qu'elle n'en fait résoudre.

» Nous avons cru remarquer, quant à nous, l'analogie qui existait comme construction et comme appareil entre ces cryptes et celle de Saint-Lubin de la Cathédrale de Chartres.

» M. l'abbé Desnoyers, dans un remarquable discours, a établi le séjour des Celtes à Orléans et dans ses environs. Il

en trouve la preuve dans nombre d'objets d'origine celtique trouvés dans la Loire, à Orléans ou dans les communes environnantes. C'est pour lui la confirmation de ce fait que l'antique Genabum était bien sur l'emplacement actuel de la cité orléanaise.

» Nous avons lu, pour notre part, au Congrès, une communication sur les fouilles de Loché-Thivars. Nous n'avons pu y exposer que les résultats encore incomplets obtenus jusqu'ici. Nous avons donné la description des objets trouvés, notamment des peignes et de la cuiller à emblême; en indiquant pour cette dernière les raisons tirées de la communication de notre confrère, M. l'abbé Renard, excluant toute idée de cuiller eucharistique.

» M. l'abbé Desnoyers contestant l'autorité de Martigny qui ne va pas, dit-il, au delà du Ve siècle, a prétendu que la communion sous les deux espèces a existé dans l'église Latine, puisque la guerre des Hussites fut causée en partie par l'interdiction de la double communion, et dans ce cas, l'emploi de la cuiller était indispensable. Il possède, a-t-il dit, à son musée historique d'Orléans, deux cuillers eucharistiques, bien postérieures à celle qui nous occupe. Nous avons vu ces deux cuillers, toutes deux dorées, dont l'une d'une grande délicatesse de travail et qui, par sa forme et son ornementation, ne paraît pas remonter en effet au delà du XIVe siècle. Nous ne nous permettrons ni de porter une appréciation sur la destination de ces objets, ni de nous ériger en arbitre dans cette délicate question. Constatons seulement qu'il est bien entendu que la cuiller de nos fouilles n'a jamais pu avoir la destination qu'on lui a supposée un instant.

» Quelques mots maintenant sur les excursions, qui n'étaient pas la partie la moins attrayante du congrès.

» Nous n'avons pas l'intention de vous faire la description des monuments et musées d'Orléans, des édifices de Beaugency, de l'église de Notre-Dame de Cléry, des châteaux des bords de la Loire, Blois, Chambord, Amboise, etc. Assez de monographies en ont été faites, assez de fois la gravure ou la photographie les ont reproduits presque dans leurs moindres détails, pour que les amateurs qui n'ont pas eu occasion de visiter ces monuments les connaissent par ces publications

ou reproductions. Nous allons seulement arrêter un instant votre attention sur deux églises peut-être moins connues, mais des plus intéressantes au point de vue archéologique : l'abbaye de Fleury, à Saint-Benoit-sur-Loire, et la petite église de Germigny-des-Prés.

» La première, commencée en 1026 par l'abbé Gauzlin sur les ruines d'une église primitive brûlée par les Normands, continuée au XIIe siècle et terminée au commencement du XIIIe, est un des monuments les plus admirables de l'architecture romane. Son porche du XIe siècle avec ses énormes piliers, la tour qui le surmonte, sa superbe crypte de la même époque que le porche, la disposition du chœur en croix archiépiscopale, l'ampleur de la nef, tout en un mot est fait pour charmer les archéologues.

» Nous avons eu la bonne fortune d'assister aux explications fournies par MM. Anthyme Saint-Paul, Léon Palustre et Courajod sur l'histoire et les détails architecturaux du monument.

» Le sanctuaire avec ses arcades qui le séparent du déambulatoire, les piliers et les colonnes isolées ou engagées dans ces piliers qui soutiennent les arcades, les chapiteaux simples ou historiés de ces colonnes, le triforium qui circule autour des murs du sanctuaire, le dallage en fragments d'anciens marbres très riches dont il fut doté par le cardinal Duprat, la crypte avec son martyrium sur laquelle se trouve exhaussé le sanctuaire, les deux transepts et la coupole, toutes ces parties de l'église qui datent des XIe et XIIe siècles furent successivement passées en revue par les savants archéologues.

» Le porche et ses gros piliers soutenant des arcades reliées par des voûtes d'arêtes, les colonnes garnissant ces piliers, les chapiteaux de ces colonnes la plupart historiés et dont l'explication était fournie par M. Léon Palustre, la tour qui surmonte le porche avec ses superbes et hautes colonnes, retinrent longtemps l'attention des visiteurs.

» L'emplacement de la tour était séparé en trois chapelles où l'on voit encore les traces de trois autels. Elle était consacrée à saint Michel. C'était du reste une coutume dans les églises d'Occident, dit M. Anthyme Saint-Paul, de consacrer les parties élevées des anciens édifices religieux et surtout

les tours occidentales à saint Michel, de même que sous le paganisme les lieux élevés étaient voués à Mercure. Il cite même des exemples de lieux dénommés Saint-Michel-Mont-Mercure.

» Pourquoi faut-il qu'au sentiment d'admiration qu'inspire ce remarquable monument, vienne s'en mêler un de regret à la vue de l'état de délabrement dans lequel il se trouve! Sans parler des ravages inévitables que les injures du temps font subir à sa partie extérieure, les eaux du ciel filtrant à l'intérieur, à travers une toiture absolument défectueuse, laissent en moisissure verdâtre les traces de leur passage sur les murs des bas-côtés et des transepts, les pénétrant d'une humidité qui pourrait devenir préjudiciable à leur solidité. Espérons que la Commission des monuments historiques, qui se trouvait représentée par un de ses membres à la visite du congrès, n'hésitera pas à prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour la conservation d'un des plus beaux spécimens de notre architecture romane.

» La petite église de Germigny-des-Prés, quoique de dimensions bien plus modestes, n'en est pas moins d'un prix inestimable aux yeux de l'archéologue.

» Edifiée en 806, comme l'indique une inscription gravée sur les tailloirs de deux chapiteaux subsistants de l'église primitive, par Théodulfe, que Charlemagne avait fait venir près de lui et qui devint abbé de Fleury puis évêque d'Orléans, cette chapelle qui, après plus de mille ans d'existence, menaçait ruine, fut restaurée et reconstruite en partie de 1866 à 1872, sur les premiers plans et dans sa forme originale.

» Théodulfe, qui avait pu admirer à Aix-la-Chapelle toutes les magnificences de l'oratoire que Charlemagne s'était fait construire dans cette ville, par des artistes italiens, sur le plan de Saint-Vital de Ravenne, voulut, une fois nommé abbé de Fleury, en reproduire le type à Germigny, près du château royal et de la villa qu'il se plaisait à habiter lui-même.

» Cet oratoire formait une croix grecque avec chapelles absidales aux quatre bras de la croix. Trois de ces chapelles subsistent encore; celle de l'ouest a été détruite pour l'établissement d'une nef au XVe ou XVIe siècle. Le milieu est occupé par quatre piliers qui supportent la tour centrale. En regard des quatre piliers du chœur, chaque abside offre sur

son deuxième plan deux petites colonnes posées sur des pilastres carrés.

» L'abside du chevet est la plus intéressante. Trois fenêtres se partagent symétriquement le demi-cercle de l'abside. Leur ébrasement est garni d'ornements byzantins stuqués reproduisant textuellement ceux de l'ancienne église, comme le prouvait M. Courajod en faisant remarquer de rares vestiges restant de l'ornementation primitive, et qui avaient servi à en reconstituer l'ensemble: même observation faite par lui pour tous les détails d'ornementation de l'intérieur de la chapelle. Au-dessus, règne un élégant triforium composé d'arcades aveugles.

» La voûte est décorée d'une précieuse mosaïque, le seul spécimen qui nous reste de ce genre de travail au IXe siècle. Elle est formée de petits cubes de couleur, dorés et argentés recouverts d'une couche de verre. Elle représente à sa partie inférieure l'Arche d'alliance avec deux petits anges à genoux. Au-dessus, et dans la courbure de l'abside, deux anges de très grande dimension qui l'adorent. La frise du soubassement porte une inscription en cubes d'argent, donnant l'explication du sujet de la mosaïque.

» Au-dessous de la voussure de cette chapelle, règne une colonnade dont le fond était également décoré de mosaïques dont il reste encore quelques vestiges.

» La petite église de Germigny est donc, on le voit, d'un prix inestimable, puisqu'elle est le seul monument qui nous reste de l'architecture byzantine sous Charlemagne.

» Nous ne terminerons pas ce rapport sans adresser des remerciements à M. le comte de Marsy, président du congrès, à ses organisateurs et particulièrement à M. Léon Dumuys, son secrétaire général, qui plusieurs fois a fait dans le cours des séances des communications intéressantes, pour l'empressement qu'ils ont mis à fournir aux membres du congrès et à nous particulièrement tous les renseignements nécessaires, chaque fois que nous avons eu à mettre leur obligeance à contribution. »

M. le Président, à propos des fouilles de Thivars dont il est fait mention dans le rapport, exprime le désir que les fouilles soient reprises le plus tôt possible. M. Buisson

estime qu'elles pourront être commencées vers le 15 août. M. le Président s'entendra avec M. Tachot pour qu'on y mette de suite le plus d'ouvriers possible, et pour qu'une surveillance rigoureuse soit exercée afin qu'aucun des objets provenant de ces fouilles ne puisse être détourné.

Il fait savoir aussi que M. Amblard s'est informé auprès de M. le comte de Marsy, président de la Société Archéologique de France, si le congrès annuel de cette Société ne pourrait se tenir prochainement à Chartres. Il a été répondu qu'en raison des engagements pris avec certaines villes de différentes régions, ce congrès ne pourrait avoir lieu à Chartres avant six ou sept ans. M. le Président pense qu'il pourrait se faire que cette date fût avancée. Il serait bon pourtant que dès maintenant l'on s'occupât de questions à préparer en vue de ce congrès, et il invite dès aujourd'hui les sociétaires à se mettre à l'œuvre dans ce but.

M. René Merlet donne communication de la notice suivante sur l'église de Saint-Prest :

« Parmi les églises situées aux environs de Chartres, celle du village de Saint-Prest, sur les bords de l'Eure, est une des plus curieuses. Bien qu'elle soit très proche de la ville et connue de presque tous les Chartrains, elle n'a jamais été l'objet d'une description détaillée. Cet édifice, dont une restauration toute récente n'a nullement changé l'aspect ancien, se compose d'une large nef, sans bas-côtés, bâtie au XIIe siècle, et terminée par une abside élevée à la même époque au-dessus d'une crypte ou plutôt d'un *martyrium*. Cette crypte, jusqu'en ces derniers temps, était abandonnée; l'escalier qui permettait autrefois d'y descendre était bouché depuis longtemps : il n'y avait guère que les enfants du village qui connussent l'intérieur de ce caveau; ils s'amusaient en effet à s'y glisser par les petites fenêtres qui prennent jour sur le cimetière, ce qui était alors l'unique moyen de pénétrer en ce lieu souterrain. M. l'abbé Gouju, à qui l'église de Saint-Prest doit son excellente restauration, a rétabli, il y a quelques années, l'escalier qui descendait de la nef dans cette crypte et a rendu au culte ce petit sanctuaire vénérable par son antiquité. Il est difficile de dire à quelle

époque fut bâtie la crypte de Saint-Prest; on n'y voit aucune ornementation telle que chapiteaux ou moulures dont la forme ou les profils indiqueraient une date approximative de construction. Toutefois on peut affirmer qu'elle est antérieure au XIIe siècle, puisque ses murs ont servi de fondations à ceux de l'abside construite à cette époque. Elle a une forme semi-circulaire et à peu près les mêmes dimensions que l'abside; la voûte qui la couvre est en berceau; trois petites fenêtres distribuent la lumière dans ce caveau; leurs ébrasements sont profonds et forment pénétration dans la voûte.

» Cette crypte est toute semblable à celle qui se trouve sous l'abside de l'église de Champhol. Les villages de Saint-Prest et de Champhol n'étant distant que de quelques kilomètres, il est probable que les deux cryptes ont été construites dans le même temps. A Champhol, l'abside, par ses caractères architectoniques, révèle une construction du XIe siècle. Tout porte donc à croire que la crypte de Saint-Prest, comme celle de Champhol, date d'une époque voisine de l'an 1000 [1].

» La nef et l'abside de l'église de Saint-Prest ne sont point voûtées, mais couvertes en bardeaux. On remarque à l'entrée du sanctuaire, vis-à-vis l'une de l'autre, deux colonnes engagées dans la muraille et couronnées chacune par un élégant chapiteau qui devait supporter autrefois les extrémités de la poutre de gloire surmontée du crucifix.

» L'extérieur du monument n'offre aucune particularité digne de fixer l'attention. La façade principale a pour toute décoration une rangée de fenêtres sous lesquelles s'ouvre un portail dont l'archivolte très simple, retombe sur deux colonnettes ornées de chapiteaux romans.

» A la fin du XIIIe siècle, on construisit de part et d'autre de la nef deux bâtiments de style gothique. Au nord, près de l'abside, ce fut un clocher; au midi, une chapelle voûtée sur croisée d'ogives, qui prit le nom de chapelle des Corps-Saints. L'origine du nom de cette chapelle se rattache au culte d'un saint, qui fut sans doute l'un des premiers propa-

[1] La pénétration que forme dans la voûte l'ébrasement des fenêtres, à Saint-Prest comme à Champhol, se remarque aussi dans la crypte de la cathédrale de Chartres, construite entre les années 1020 et 1024.

gateurs du christianisme dans le pays chartrain. Je veux parler de saint Prest qui fut martyrisé en ce lieu, sur les bords de l'Eure [1], avec plusieurs autres chrétiens. L'époque de leur martyre n'est pas connue : elle est certainement antérieure au sixième siècle; elle remonte peut-être au temps des persécutions religieuses qui eurent lieu en Gaule au IIIe siècle.

» Des compagnons de saint Prest, on ne connaît les noms que de deux, saint Audevoir et saint Hilier [2]. La fontaine dite de Saint-Audevoir, située près du moulin de la Roche, non loin du village, est encore aujourd'hui l'objet d'un culte répandu à plus de dix lieues à la ronde. D'après un ancien texte rapporté dans la Chronique des pontifes chartrains [3], Ætherius, évêque de Chartres, dans la première moitié du VIe siècle, aurait fait la translation des reliques de ces saints, qui, après leur martyre, avaient été ensevelis à côté de la fontaine dite de Saint-Audevoir [4] et dont la tombe était déjà sans aucun doute en grande vénération chez la population

[1] Tous les martyrologes d'origine chartraine, depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle, portent, à la date du 16 octobre, cette antique mention toujours conçue dans les mêmes termes : XVII *kalendas novembris*, *Carnotis*, *natalis sancti Prisci*, *martyris super fluvium Audurae*.

[2] Les religieuses du monastère de Jouarre, au diocèse de Meaux, qui avaient droit de présentation à la cure de Saint-Prest, possédaient, par suite d'une donation dont l'origine est inconnue, la tête de saint Prest et le corps de saint Hilier, l'un de ses compagnons, dont elles célébraient la fête, comme à Chartres, le 16 octobre. Cf. abbé Pie, *Office pour la fête de saint Prest*, Chartres, Garnier, 1841, in-12.

[3] De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. I, p. 5. [*Aetherio*] *fuerunt revelata divinitus corpora sanctorum Prisci et ejus sociorum*, *que collocavit prope civitatem*, *ad duo milliaria*, *juxta ripariam*, *in basilica per eum inibi fabricata*. Ce texte est tiré de la *Vieille chronique des évêques de Chartres*. Bien que cette chronique ne soit qu'une compilation, sans originalité, faite au XIIIe ou au XIVe siècle, je crois, d'après la manière même dont elle est conçue, que cette mention, relative à saint Prest et à l'évêque Ætherius, a été puisée à une source ancienne et digne de foi.

[4] Souchet, dans son *Histoire du diocèse de Chartres*, t. I, p. 410, rapporte que, d'après une croyance ancienne, les corps de saint Prest et de ses compagnons « auroient esté trouvés près du moulin de la Roche, en la paroisse » de Saint-Prest, juxte une fontaine, où se veoid une croix pour souvenance » de leur invention en ce lieu. J'ai veu, ajoute-t-il, en mes jeunes ans, qu'on » portoit baigner en ceste fontaine les petits enfants qui estoient phtysiques. » Cf. *Notice sur le martyre de saint Prest et de ses compagnons, avec les translations de leurs reliques*, par dom Georges Viole, *Archives d'Eure-et-Loir*, G. 442.

chartraine. A peu de distance de cet endroit, Ætherius édifia une basilique et y transporta les corps de saint Prest et de ses compagnons. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on conserva dans l'église de Saint-Prest les sarcophages où avaient été déposées ces reliques. Ils étaient au nombre de dix, antérieurement au XIIIe siècle, et ils se trouvaient placés dans la crypte ou martyrium qui est sous le maître-autel. Mais ce martyrium est de petite dimension; les sarcophages devaient l'encombrer et laisser peu de place pour l'accès des fidèles. Afin d'obvier à cet inconvénient, on résolut, vers la fin du XIIIe siècle, d'édifier contre la façade méridionale de l'église une chapelle funéraire, ouvrant sur la nef par une grande arcade et dans laquelle les pèlerins pourraient tenir à l'aise. Cette chapelle fut bâtie sur un plan carré. Dans chaque angle fut placée une colonne, surmontée d'un chapiteau à crochets et destinée à supporter les retombées des arcs-ogives de la voûte. Pour mieux rappeler le caractère funéraire de cette chapelle, on la creusa profondément dans le sol, de sorte qu'il fallait, pour y parvenir, descendre une dizaine de marches. Ce nouveau caveau prit le nom de chapelle des Corps-Saints.

» En 1664, comme en témoigne un procès-verbal de visite des reliques (*Archives d'Eure-et-Loir*, G. 442), les dix sarcophages étaient encore en place dans cette chapelle. On en retira alors les ossements qui furent déposés dans une châsse. Peu de temps après, on détruisit neuf de ces tombeaux dont la plupart étaient brisés ou détériorés. On ne garda que celui qui était attribué à saint Prest. Ce dernier sarcophage se voyait encore en 1841 auprès de l'autel de la chapelle des Corps-Saints du côté de l'Épître. C'était une sorte d'auge d'environ six pieds, recouverte d'une énorme pierre pleine et paraissant être d'une haute antiquité. La chapelle des Corps-Saints, dont le sol se trouvait de plusieurs mètres en contre-bas de l'église, était devenue tellement inhabitable à cause de l'humidité, qu'on fut forcé, en 1841, de la combler jusqu'au niveau des terrains extérieurs. On ne déplaça pas la tombe de saint Prest qui est aujourd'hui enfouie sous l'autel et que M. l'abbé Gouju a, je crois, l'intention de faire relever.

» Il me reste à parler d'une tradition qui est erronée, à ce

qu'il me semble, et qui a cours, aujourd'hui encore, dans le diocèse de Chartres. Cette tradition est relative à saint Prest. Sur la foi de bréviaires chartrains, dont les plus anciens ne remontent pas au-delà du XIVe siècle, on a jusqu'à présent attribué à saint Prest de Chartres la vie et les actions d'un autre saint Prest, martyrisé près d'Auxerre au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Dans les derniers temps du Moyen-Age, on faisait volontiers des confusions de ce genre. Lorsqu'un saint, honoré dans un diocèse, n'avait point de légende, on lui attribuait celle d'un saint homonyme dont la vie était mieux connue. Il faut se méfier de ces identifications tardives qui ne font qu'obscurcir les questions déjà si peu claires d'hagiographie locale. Pour donner une histoire à saint Prest de Chartres, on a été obligé d'inventer un récit de la translation des reliques de saint Prest d'Auxerre. Ce récit, forgé vers le XIIIe siècle, n'ayant jamais été édité, nous le publions en note d'après le manuscrit du XIVe siècle n° 588 de la Bibliothèque de Chartres (f° 370-371)[1]. Le narrateur expose comment les reliques de saint Prest furent transportées du pays auxerrois dans le pays chartrain au temps de la guerre que les Francs firent aux Bourguignons sous le règne des fils de Clovis. Sans insister sur la valeur historique de ce document qui est une œuvre d'imagination, il est bon de remarquer combien le fait même, qui aurait motivé la translation à Chartres du corps de saint Prest d'Auxerre, est peu vraisemblable.

» D'ailleurs, le récit du bréviaire chartrain n'a même pas le

[1] *Cumque gens Francorum contra Bugundiores* (sic) *bella moveret, monachi* [*Autissiodorenses*] *fugientes, sancti Prisci martyris caput cum ossibus ejus et aliquot sanctorum pignoribus absportantes, Aurelianis devenerunt. Sed cum Aurelianenses barbarorum impetu turbati essent, in territorio Carnotense, donec bella quiescerent, secesserunt. Sequente igitur nocte, beatus Priscus Etherio, Carnotensi episcopo, per visum apparuit, dicens: Surge, frater, et ad locum ubi deportate sunt nostre reliquie perge velociter et prepara nobis locum ubi requiescamus. Cui episcopus: Quis es tu, domine? Et ille: Ego sum Priscus, qui locum elegi non longe ab urbe ista, secus fluvium, ubi invenies servos Dei, qui hesterna die ibi cum nostris reliquiis devenerunt. Mane igitur facto, episcopus, visionem clero et populo denuncians, et reliquias sanctorum reverenter suscipiens, edificato eis oratorio in dextra parte basilice, reliquias sancti Prisci, martyris, cum capite separatim, et aliorum sanctorum veneranter collocavit, die septimo decimo kalendas novembris, que dies erat martyrii ipsorum.*

mérite de l'ancienneté; on peut déterminer assez exactement à quelle époque il fut composé. Il y est dit en effet que l'évêque Ætherius fit déposer le corps de saint Prest et de ses compagnons dans une chapelle qu'il construisit au côté droit de la basilique déjà existante, *edificato eis oratorio in dextra parte basilice.* Ce texte désigne clairement la chapelle des Corps-Saints qui ne fut bâtie que vers la fin du XIIIe siècle. On a vu qu'auparavant les reliques étaient conservées dans la petite crypte de l'église. Ce n'est donc qu'au XIIIe siècle au plus tôt qu'a été imaginé ce récit, adopté depuis par tous les bréviaires chartrains.

» Je dois dire, en terminant, que notre confrère, M. l'abbé Clerval, dans un travail qui paraîtra bientôt, je l'espère, se propose de démontrer par des considérations différentes de celles que je viens d'exposer, que saint Prest, vénéré à Chartres, est bien un martyr du pays chartrain et qu'il faut le distinguer désormais de saint Prest, martyr du pays Auxerrois [1]. »

M. Merlet donne ensuite lecture de la copie suivante d'un passage du manuscrit de La Plane (Histoire de Dreux et de ses comtes), concernant Nicolas Bonnet, évêque constitutionnel de Chartres, communiqué par M. Georges Champagne:

Nicolas Bonnet, natif de Bitréau paroisse de Tréon, district de Dreux, est nommé évêque du département d'Eure-et-Loir, à Chartres, par l'assemblée électorale le... février 1791, à l'âge de 70 ans; curé de Saint-Michel de Chartres, pendant 42 ans et avant professeur de philosophie à Chartres. Il est sacré évêque à Paris, le 27 mars suivant, prend possession le..., vient à Dreux le samedi 2 juillet, avec trois de ses vicaires, dont était Jean-Baptiste Gratien, Piémontais, supérieur ci-devant du Séminaire de Beaulieu près Chartres, et métropolitain de Rouen au mois de mars 1792.

Grande partie de la Garde Nationale de Dreux et de la ville vinrent au-devant de Mgr l'Évêque jusqu'au dessus de Saint-Gilles et accompagnèrent sous les armes sa voiture, d'où il ne pouvait

[1] La fête de saint Prest se célèbre le 26 mai dans le diocèse d'Auxerre, tandis qu'elle s'est toujours célébrée le 16 octobre dans le diocèse de Chartres. A défaut d'autres preuves, ce serait là une raison de croire qu'il s'agit de deux saints différents. Il faut remarquer d'ailleurs que le nom de *Priscus*, forme latine du nom de saint Prest, était très répandu à l'époque Gallo-Romaine.

descendre pour aller si loin à pied, à cause de sa pesanteur et de la grosseur de ses jambes, enflées depuis plus de 20 ans.

Une salve de boëtes se fit entendre à son entrée dans la ville; la cloche du beffroy et celles des églises sonnèrent. Il descendit au beffroy, où il fut complimenté par Le Menestrel, maire, son ami et camarade de collège. Tous les corps s'y rendirent et le saluèrent. Il fit ensuite visite au corps de garde dans sa salle du beffroy et se rendit chez M. Jean-Louis Sortais, de Chartres, curé de Saint-Pierre, où il logea.

Il dit aux officiers qui lui avaient donné au presbytère une garde d'honneur: « Messieurs, je me regarde ici comme un père » au milieu de ses enfants, comme un ami au milieu de ses » amis, je n'ai donc rien à craindre. En conséquence je vous prie » de ne pas gêner pour moi ces messieurs, que j'irai remercier » de leur bonne volonté quand je serai un peu délassé. »

Une sentinelle resta cependant jusqu'à son départ de Dreux.

Le lendemain de son arrivée, Monseigneur l'Évêque célébra pontificalement à Saint-Pierre, avec diacre et sous-diacre, MM. Gratien et Tullot, ses vicaires, revêtus de chappes, l'assistant à la messe et au salut.

Du côté de l'Epître et de l'Evangile se tenaient plusieurs grenadiers de la garde bourgeoise de la ville. L'immobilité de M. Louis-Claude Rotrou, président du district de Dreux en 1794, gendre de M. Le Menestrel, maire, fut surtout singulièrement remarquée.

On soupa tous les jours chez le curé de Saint-Pierre, où dînèrent le dimanche: Maugars, notaire et procureur syndic du district, Le Menestrel, maire, Desbrosses, juge au tribunal du district, plusieurs officiers de la milice bourgeoise, Bonnet, de Dreux, nouveau vicaire de Saint-Pierre, avec Et. Ch. Caillé, vicaire aussi de cette paroisse, nommé depuis quelques jours vicaire de la Cathédrale de Chartres par M. Bonnet, les trois vicaires qu'il avait amenés avec lui de Chartres, plusieurs autres prêtres et laïques de la ville. Il y eut le lundi dîner chez le maire, où se trouvèrent sa famille, les vicaires de Monseigneur l'Évêque, le curé de Saint-Pierre et ses vicaires. Le mardi, le district, la municipalité, le tribunal et la milice bourgeoise, donnèrent dans la maison de M. Mariette, ex-chanoine de Saint-Étienne, rue.... ..... un dîner de 40 couverts environ.

Pendant son séjour à Dreux, Monseigneur l'Évêque fit visite aux malades de l'Hôtel-Dieu, au curé de Saint-Jean (il n'avait plus alors de vicaires), aux vicaires de Saint-Pierre, aux sœurs de la communauté, rue au Lait, aux autorités constituées et à quelques personnes de sa connaissance. Il n'alla point au couvent, pour

ne pas contrarier l'opinion des religieuses qui ne reconnaissaient pas la légitimité de son Episcopat. Il fut vu d'ailleurs à Dreux avec bien du plaisir par le très grand nombre, laissant à tout le monde une preuve de sa grande piété, de sa capacité, de sa gaieté, de sa modestie et de toutes les vertus pastorales qu'il soutint constamment pendant plus de 48 ans qu'il exerça le ministère, de l'aveu même de ceux qui le virent, avec peine, élevé sur le siège épiscopal de Chartres, dans un temps où les opinions sur les affaires religieuses et civiles furent malheureusement si partagées.

Sa famille et beaucoup d'ecclésiastiques venus de Dreux vinrent lui faire visite au presbytère et furent reçus honorablement de lui. Il partit de Dreux le mercredi accompagné de la Garde Bourgeoise jusqu'à.....

Il fit visite à M. Poupry, de Chartres, curé de Tréon, sa paroisse natale, et à Bacle, son vicaire. Il y fut reçu de tous les habitants avec une satisfaction et une joie, qui furent de part et d'autre mêlées de larmes. Les anciens camarades d'école de Monseigneur l'Évêque reçurent particulièrement de lui des témoignages de la plus affectueuse amitié. Il fit d'autant plus de caresses à ces bons concitoyens, qu'il n'en parlait jamais qu'avec enthousiasme.

Il fut accompagné par la municipalité en écharpe, la garde bourgeoise et les paroissiens assemblés à l'église, où il adora le Saint Sacrement et remercia Dieu des grâces qu'il avait reçues dans ce saint lieu.

Ce même jour il dîna chez M. de Vinfrais, de Dreux, au château d'Aunay, qu'il tenait à ferme de Madame de Montmorency.

Il arriva le soir à Châteauneuf, où il ne reçut pas moins d'honneurs qu'à Dreux, de la part des autorités constituées, de la garde bourgeoise et du grand nombre des habitants. Il logea chez M. Julienne, de Dreux, curé constitutionnel, et en partit quelques jours après pour Nogent-le-Rotrou, Châteaudun et Janville, dont il n'eut que lieu de se louer. Enfin, après trois semaines de route très fatigante pour lui, qui suait très facilement, il se rendit à Chartres en son presbytère de Saint-Michel, accompagné de quatre jeunes gens de la milice bourgeoise de Janville, à cheval, qu'il logea pendant deux jours, après lesquels ils voulurent absolument se rendre chez eux. Dans sa tournée, il ne donna la confirmation qu'à Nogent-le-Rotrou et Châteaudun, parce qu'il en fut prié très instamment et que le temps le lui permit. Plusieurs de ses amis curés, sur sa route, eurent le plaisir de le recevoir. Il n'avait pour but dans cette tournée que de faire une visite préliminaire de son diocèse, en commençant par les villes de district, en attendant qu'il pût visiter toutes les paroisses, comme

il se le promettait et à ceux qui lui témoignaient le désir de le voir chez eux.

Il ne tarda pas après sa visite à loger à l'Évêché qu'il fit tendre de papiers de couleur, à l'exception de la garniture de deux chambres hautes, dans l'aile qui fait face au clos dit de Mgr l'Évêque, parce qu'il appartenait avant la vente des biens du clergé, à l'évêque de Chartres. Il se contenta de ses meubles de Saint-Michel; il n'eut aussi qu'un domestique de plus pour le servir et faire ses commissions dans la ville; il logea le sacristain de Saint-Michel; auprès la grille d'entrée, à condition, moyennant une somme qu'il lui donna par an, qu'il tiendrait la porte et introduirait ceux qui auraient affaire à l'Évêché. Il conserva la cuisinière qu'il avait à Saint-Michel depuis plus de quinze ans. Son ameublement fut toujours simple et très proprement tenu, ses habitudes ne changèrent nullement avec sa nouvelle dignité, et tel que je l'ai connu évêque pendant deux ans et demi, vivant à l'Évêché, tel on l'avait vu à Chartres, tout le temps qu'il y avait demeuré. C'est d'après les renseignements exacts et ce que j'en ai vu, que je vais donner les principaux traits de sa vie.

En général, il dormait peu et ne manqua guère de se lever à cinq heures du matin en hiver et à quatre en été. Il était sensible au froid et avait un très grand feu en hiver; la chaleur ne le fatiguait pas moins, il suait si abondamment qu'il trempait dans les grandes chaleurs, même au cabinet, jusqu'à trois et quatre chemises par jour. Après sa prière et la méditation du matin, qu'il faisait communément sur quelques passages de l'Écriture sainte, dans Saci, il travaillait au cabinet, et prenait en tous temps quelques quarts d'heure pour réciter son bréviaire à l'église jusqu'à sept heures où il disait sa messe, à laquelle il n'était jamais moins d'une demi-heure. Il avait ses ornements particuliers, la plupart à lui, tous fort propres, mais point riches. Il avait en propre un calice, des burettes et un bassin d'argent. Il sortait aussitôt après la messe et faisait son action de grâce assis dans sa chambre; vers les huit heures, il buvait une chopine de vin blanc, communément mangeait du pain sec ou un peu de fromage ordinaire avec. Après la visite de ses malades, qu'il faisait régulièrement deux fois par jour, étant curé de Saint-Michel, il s'appliquait à l'étude de l'Écriture sainte, des Pères, des Conciles, des auteurs ecclésiastiques ou de l'histoire profane. Il estimait singulièrement les ouvrages de Port-Royal, dont sa bibliothèque était surtout composée. Il avait aussi dans son cabinet les tableaux les plus intéressants des histoires relatives aux disputes de cette maison et de ses partisans contre les jésuites.

L'étude était, après son ministère, ce qui l'occupait davantage.

et le seul genre de travail qu'il aimât. Il dînait toujours à midi frappant, buvait environ un demi-septier de vin à cinq heures et soupait à sept.

Il mangeait peu, presque point de viande, du fruit très modérément, excepté des cerises, des abricots et des poires cuites; le sucre était de tout ce qu'il mangeait ce qu'il aimait le plus, et le café qu'il prenait tous les jours; voici comme il l'accommodait: il ne prenait de café très chaud que ce qu'il lui fallait pour fondre le sucre dont il avait empli sa tasse et la soucoupe à moitié, il rinçait ensuite l'une et l'autre avec un peu de café et d'eau-de-vie qu'il mêlait. Il aimait encore de passion les biscotins, dont il mangeait ordinairement, quand il était seul, une douzaine, et plus en compagnie.

Son ministère l'occupait presque toujours, toujours il en remplit les fonctions avec la dignité qu'il croyait due à des fonctions si saintes: tout ce qu'il disait et publia se sentait de la vive pénétration qu'il éprouvait lui-même à la lecture des vérités de la religion. Son ton de voix était haut, grave, longuement articulé, sa prononciation était pesante, à l'Église comme dans la société; aussi ses prônes n'étaient aimés que des personnes sévèrement attachées à la religion, qu'ils trouvaient solidement exposée, nettement, sans embarras, sans minutie, l'art sillogistique dépouillé de tout ornement; son style était très simple, ses phrases longues ordinairement, ses discours un tissu presque tout entier de l'Écriture Sainte et des passages les plus solides des Pères et des meilleurs auteurs ecclésiastiques; il n'aimait pas les sermons longs et trop préparés, ils lassent l'auditeur, disait-il, et sont trop au-dessus de la portée du plus grand nombre, pour qu'ils puissent l'instruire. Ses catéchismes étaient simples et très moraux, comme ses exhortations au tribunal de la pénitence; il était ennemi de la nouveauté, aimait beaucoup ce qui s'était toujours pratiqué. La réforme ou la suppression des pratiques extérieures de dévotion, qui, quoique bonnes en elles-mêmes, pouvait favoriser la superstition ou le relâchement, devait se faire sur le champ, suivant son avis, et sans beaucoup d'égards au mécontentement de quelques personnes; aussi ne souffrit-il jamais que l'on fît d'autres offices à la Cathédrale, pendant qu'il fut évêque, que la messe et les vêpres, quoique des personnes fort religieuses et instruites, lui demandassent d'exposer de temps en temps le Saint Sacrement, qui était souvent exposé dans plusieurs églises de Chartres, avant la suppression de ces églises. On manque bien d'exposition du Saint Sacrement, disait-il, n'est-il pas toujours dans le tabernacle! eh, que ne viennent-ils à la messe! n'en dit-on pas tous les jours, depuis 5 heures jusqu'à midi, Notre-Sei-

gneur est sur l'autel. Il honorait les saints et vénérait ce qui leur avait servi, mais il voyait avec peine qu'à l'occasion de la grande pluie, ou des grandes sécheresses, on eût plutôt recours à l'exposition des châsses de saint Piat ou de saint Taurin, qu'à Dieu même, et à la cause la plus infaillible d'obtenir des grâces du maître de toutes choses, à la conversion du cœur, à la bonne conduite, à la fréquentation des sacrements, desquels cependant il ne conseillait de s'approcher qu'après une sérieuse épreuve, suivant la doctrine de l'Apôtre.

Il ne parlait jamais de la religion qu'avec respect, il reprenait aussi très sévèrement, peut-être même avec trop de sévérité, ceux qui manquaient de respect pour ce qui y avait rapport, sans distinction d'âge et de personnes. C'était là au reste un principe qu'il avait encore fortement adopté et qui lui était naturel, de n'avoir égard, même dans la société, qu'à la bonne conduite et au mérite.

Il n'épargnait pas assez, quoiqu'en plaisantant, en leur présence même, les personnes qu'il savait avoir manqué.

Plus d'une personne en place à Chartres, même les évêques de Lubersac et Fleury, le ménagèrent dans l'exercice de certains droits attachés ou à leur place, ou à leur dignité : il respectait les religieux qui remplissaient exactement leurs devoirs, et n'aimait pas en général la clôture et beaucoup de pratiques claustrales, il aurait préféré de voir revivre dans les personnes qui s'attachaient spécialement à la pratique des conseils évangéliques, l'esprit des premiers chrétiens et surtout la liberté, si toutefois une indépendance absolue peut exister dans une société de plusieurs où tous les particuliers ne doivent avoir qu'une même règle pour le bon ordre.

Il avait une affection particulière pour la Trappe, au diocèse de Séez, il ne manquait guère d'y faire chaque année une retraite de quelques jours, pour s'y recueillir et s'édifier. Il était bon ami, sincère, discret, généreux, mais très difficile sur le choix; il était insensible pour lui aux injures, il les enviait même.

Il voyait particulièrement très peu de personnes à Chartres, sortait peu, même dans la ville, et jamais sur les promenades quand il y avait beaucoup de monde; il se promenait pour prendre un peu d'exercice, à l'écart, les jours de dimanche et fêtes avec sa sœur aînée, qui ne manquait jamais de rester, jusqu'à dix heures du soir, après son souper, chez lui. Il la perdit quelques mois avant sa mort, et un de ses frères qui mourut à l'Évêché la semaine de la Passion, la même année 1793. Il mourut lui-même après une agonie de quelques heures à... heures, le 10 novembre 1793, d'une hydropisie de poitrine, qui le retint environ

six semaines dans sa chambre dans le grand cloître, vis à vis la porte latérale de Notre-Dame. Il reçut une fois l'extrême-onction et deux fois le viatique avec une fermeté qu'il aurait eue en pleine santé. Il fut inhumé dans le cimetière commun, sans cérémonie particulière, dans le rang des fosses commencées, sans clergé, le mercredi, 13 novembre, vers midi, deux jours avant la fermeture de la Cathédrale et de toutes les églises de la ville. Un vicaire de la Cathédrale alla, suivant l'usage de tous les enterrements, faire la levée du corps, avec les chantres; les autres vicaires de la Cathédrale et du Séminaire assistèrent en camail et en rochet, chacun à sa place du chœur, à la messe qui fut chantée pour lui, en noir sans diacre et sous-diacre, et sans aucune autre distinction. Beaucoup de personnes de la ville, qui l'avaient accompagné à l'église, assistèrent à son inhumation avec une véritable douleur. Il avait désiré que l'on invitât dans toutes les maisons de Chartres à prier pour lui; il laissa par testament olographe .... aux pauvres de la ville; fit par testament quelques présents de livres et d'autres de ses effets à quelques-uns de ses vicaires et à M. Horeau, juge à Chartres, président du tribunal criminel, son exécuteur testamentaire, son ami depuis longtemps, homme très chrétien, juste, sage, prudent, éclairé, faible de complexion, mais éloquent, modeste et humain. Il fit quelques avantages aux deux domestiques qu'il avait, et ne laissa à sa famille que ce qui devait lui revenir de son bien patrimonial, comme il l'avait dit plusieurs fois, pendant sa santé. Il accomplit ainsi cette vérité, qu'il répétait quelquefois étant évêque, aux séminaristes qui se présentaient pour les ordres majeurs : qu'un prêtre ne doit posséder de la somme qui lui est payée par la Nation, que ce qui est nécessaire pour sa subsistance, et que le surplus appartient aux pauvres.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 4 AOUT 1892.

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Escoffier, Germond, Hubert, Fournier, de Lubriat, Maugars, Morize, de Souancé, Tachot, abbé Haye.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre nouveau.

Après une discussion sur le mode de publication du travail en cours d'exécution sur le manuscrit de Saint-Étienne, qui formera un volume d'une certaine importance, il est décidé qu'il paraîtra en quatre fascicules, le premier vers la fin de cette année, deux autres en 1893 et le dernier en 1894. Les membres qui préféreraient recevoir en une seule fois le volume complet voudront bien le faire savoir à l'avance et il sera tenu à leur disposition quand paraîtra le dernier fascicule.

M. le Président expose que plusieurs sociétés savantes ont émis le vœu que la loi du 25 ventôse an XI fût revisée.

D'après ce texte de loi, les notaires sont seuls propriétaires et responsables des minutes de leurs actes. Or, ces pétitions qui ne visent bien entendu que les actes antérieurs à une certaine époque, à 1700 par exemple, exposent que la conservation de ces anciennes minutes n'est pas suffisamment assurée. Dans certaines études elles sont reléguées dans des endroits où elles sont sujettes à des détériorations de toute sorte. Elles sont, de plus, mises difficilement à la disposition des chercheurs. Elles n'ont en outre qu'un intérêt relatif pour leurs possesseurs, car elles sont le plus souvent à peu près indéchiffrables. Ces pétitions demandent donc que les minutes anciennes soient déposées, soit aux Archives départementales, soit dans un local particulier où il serait facile aux chercheurs de les consulter.

M. le Président propose à la Société de s'associer à ce vœu. Les Archives départementales d'Eure-et-Loir possèdent déjà les minutes des notaires de Châteaudun contenant entre autres des actes intéressants concernant la famille des ducs de Longueville, comtes de Dunois, qui furent déposées en 1793 au greffe de Châteaudun et plus tard transportées aux Archives départementales. Il en existe un inventaire sous le nom d'Inventaire des notaires de Châteaudun.

M. Fournier fait à cette proposition plusieurs objections qui se trouvent résumées dans la protestation suivante :

« Dans l'intérêt général, et au nom des notaires, je proteste

contre le vœu que M. le Président propose à la Société d'émettre, tendant au dépôt dans les archives publiques des minutes des notaires antérieures à une certaine date, par exemple celles antérieures à l'année 1700.

» L'intérêt général et celui des familles s'opposent à l'adoption de cette mesure.

» Il est, en effet, de l'intérêt général que l'on ne porte pas atteinte au droit de propriété. Or, les minutes des notaires sont leur propriété, car ils l'acquièrent en traitant de leurs études. Les traités de cession d'offices, approuvés par le Gouvernement, consacrent ce droit.

» Si on légitime une atteinte portée au droit de propriété des notaires, atteinte qui serait une véritable confiscation, ne crée-t-on pas ainsi un précédent déplorable, et ne fournit-on pas un prétexte à la confiscation d'autres droits aussi nécessaires au bon ordre et à la stabilité de la Société que le droit de propriété ?

» La considération et l'honneur des familles sont intéressés au maintien et à l'exécution ponctuelle des dispositions de la loi du 25 ventôse an XI, obligeant les notaires à assurer le dépôt et la conservation de leurs minutes, car ces minutes renferment des conventions privées, des stipulations particulières et souvent des secrets qu'il importe de ne pas mettre à la portée du public.

» Si quelques notaires négligent les soins à donner à leurs archives, on peut et on doit les contraindre à l'exécution de la loi.

» Je reconnais qu'il importe de faciliter les études historiques, mais je soutiens qu'il importe encore bien plus de ne pas divulguer les documents privés qui peuvent intéresser la fortune et la considération des familles.

» Les minutes disséminées dans les différentes études de notaires courent moins le risque d'être détruites et de disparaître, que si elles étaient réunies et concentrées dans un dépôt unique, par chaque département, dépôt qui pourrait être entièrement détruit par un incendie, ou par le pillage en cas de guerre ou de révolution.

» Les Sociétés savantes qui demandent le dépôt des minutes des notaires dans des *Archives publiques* perdent de vue que ces minutes constituent une *propriété privée*, et que

en exprimant le vœu que vous a transmis M. le Président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, elles formulent un *vœu attentatoire au droit de propriété.*

» Il est donc à souhaiter que ce vœu, déjà émis et repoussé sous l'Empire, ne soit pas mieux accueilli par les pouvoirs publics sous le gouvernement de la République. »

M. Bellier de la Chavignerie croit qu'il y aurait un danger à réunir dans un même centre les archives des notaires de tout un département. Un incendie, un pillage provenant d'une guerre ou d'une révolution pourrait les anéantir d'un seul coup. M. le Président reconnaît la justesse de l'observation, aussi a-t-il spécifié que le dépôt des anciennes minutes antérieures à 1700 pourrait être fait soit aux Archives départementales, soit dans un local particulier, à la Chambre des Notaires de chaque arrondissement, par exemple.

La proposition de s'associer au vœu déjà formulé par plusieurs Sociétés savantes est mise aux voix et adoptée.

M. le Président demande à M. Tachot, quand pourront être reprises les fouilles de Loché-Thivars. M. Tachot répond qu'elles ne pourront être reprises avant le 1er septembre. Il est bien entendu qu'on mettra de suite le nombre d'ouvriers suffisant et qu'on exercera sur ces travanx la surveillance la plus sérieuse possible.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu un travail assez étendu de M. de Coynard sur la bataille de Dreux en 1562, auquel se trouvent joints des plans indiquant les positions des deux armées catholique et protestante pendant les différentes phases de la bataille. Il donne lecture de l'avant-propos et de différents passages de ce travail qui est renvoyé à la Commission de publication.

Il termine par la lecture d'une partie du travail sur le manuscrit de Saint-Étienne concernant le Martyrologe.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Gouju, curé de Saint-Prest; présenté par MM. Lucien et René Merlet.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1892

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Bouthemart, Chevalier-Letartre, Chevrier, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Gérondeau, docteur Juteau, Lehr, de Lubriat, Maugars, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, Rousseau, de Souancé, Tachot; abbés Aubouin, Haye, Hermeline, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. l'abbé Sainsot tient à faire constater que s'il avait été présent à la dernière séance, il aurait protesté contre le vœu auquel s'est associée la Société tendant au dépôt des anciens actes des études de notaire dans un local spécial. Il énumère quelques-uns des motifs qui auraient guidé sa détermination, mais le vote étant acquis et la discussion ne pouvant être reprise, acte est simplement donné à M. l'abbé Sainsot de sa protestation.

M. le Président annonce que depuis la dernière réunion d'août, la Société a perdu quatre de ses membres : M. l'abbé Binet, chapelain de la Providence, M. de Valleuil, ancien magistrat, M. Voyet, banquier, M. Alex. de Saint-Laumer.

La haute situation qu'a occupée M. de Saint-Laumer dans notre Société comme fondateur d'abord, ensuite comme président à plusieurs reprises, dit M. Merlet, lui ont fait un devoir de consacrer à notre regretté membre une notice nécrologique dont il donne la lecture suivante :

« Le 16 mai 1856, à la suite d'une conférence faite par M. de Caumont, une commission de 20 membres fut nommée pour explorer les environs de Chartres et préparer un plan de Chartres à la période romaine. Dans la première réunion, on proposa d'étendre le cercle tracé à la Commission et de former une Société Archéologique. M. de Boisvillette, qui

jouissait alors à Chartres d'une autorité incontestée, combattit assez vivement cette proposition et demanda qu'on se restreignît dans les limites d'abord indiquées. Ce fut M. de Saint-Laumer qui se chargea de répondre aux objections de M. de Boisvillette : à la majorité de 15 voix contre 1, la proposition fut adoptée, et la Société Archéologique d'Eure-et-Loir fut créée.

» C'est donc, comme on le voit, à M. de Saint-Laumer surtout que nous devons notre première existence. Nommé aussitôt vice-président de la Société naissante, il prit la plus grande part à ses travaux: il fut l'un des principaux promoteurs de l'exposition artistique de 1857, qui décida du développement de l'association. Il devint en 1864, président triennal de la Société, et depuis lors, chaque fois que ses fonctions administratives le lui permettaient, il n'a cessé d'occuper périodiquement la présidence. Retenu par ses devoirs de famille, il avait succesivement résigné les fonctions de président des Sociétés d'Horticulture et d'Apiculture, mais il avait consenti à conserver la direction de la Société Archéologique qu'il chérissait particulièrement. Au mois de juin dernier, les nécessités de notre règlement le faisaient sortir de la présidence, mais à l'unanimité il était nommé vice-président, et nous espérions le voir pendant longtemps encore prendre part à nos réunions auxquelles il se faisait un plaisir et un devoir d'assister.

» C'était surtout dans les questions d'administration qu'il nous prêtait un concours précieux: sa modestie lui avait toujours fait cacher à tous la science qu'il possédait comme archéologue. Sans vouloir parler de sa compétence toute spéciale en matière d'art et de bibliographie, en est-il beaucoup parmi nous qui sachent qu'il avait une valeur hors ligne en numismatique ? M. de Saint-Laumer avait une collection de médailles de premier mérite : dès sa jeunesse, il s'était occupé de rassembler les médailles orientales, si nombreuses et si peu connues. Il avait appris l'arabe, et était parvenu à déchiffrer les légendes des monnaies qu'il s'était procurées. Son nom comme numismate était connu de tous les savants : M. Henri Lavoix, l'érudit conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale, le consultait sans cesse pour le catalogue qu'il préparait ; c'était entre eux un commerce

continuel de correspondance, et, par une touchante coïncidence, le jour même où l'on enterrait M. Henri Lavoix, M. de Saint-Laumer rendait son dernier soupir.

» Ainsi ont disparu en même temps les deux interprétateurs les plus distingués de la numismatique orientale. Le catalogue entrepris par M. Lavoix n'est pas achevé : mais M. de Saint-Laumer avait consacré les loisirs de ses dernières années à faire l'inventaire des monnaies qu'il possédait. Ce manuscrit est entre les mains de ses enfants, fait avec tout le soin que notre cher président apportait à toutes ses œuvres. Nous souhaitons et nous espérons qu'un jour il sera publié : ce sera le meilleur guide pour ceux qui dans l'avenir voudront étudier les monnaies orientales, si utiles pour l'interprétation des historiens des Croisades et encore si ignorées jusqu'à ce jour.

» Par plusieurs articles qu'il avait bien voulu nous communiquer, M. de Saint-Laumer avait prouvé lui-même quel secours on pouvait tirer pour notre histoire nationale de ces médailles qu'il avait rassemblées avec amour. Dans une *Notice sur une famille chartraine*, il avait recherché l'origine des seigneurs d'Ibélin et avait émis l'hypothèse que ces cousins des comtes de Chartres étaient des membres de la famille Boël qui pendant quelques années posséda le vidamé de Chartres. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle est si vraisemblable que M. Rey, notre compatriote, le plus savant historien des royaumes francs de la Palestine, n'a pas hésité à l'adopter entièrement.

» Dans un autre mémoire intitulé *Médailles orientales conservées au Musée de Chartres et dans les collections particulières de la ville*, M. de Saint-Laumer nous prouve toute l'importance des monnaies orientales : il nous initie, hélas! trop brièvement, aux différentes dynasties qui ont régné sur les Musulmans après le démembrement de l'immense empire des Khalifes; il nous montre les emprunts faits par l'Europe chrétienne à la civilisation de l'Orient; enfin il termine par ces paroles touchantes : « Ce travail de catalogue, « il m'a fallu l'interrompre pendant bien des années; si je » l'ai repris, c'est parce que je sens que le temps me presse » et me gagne; peut-être cependant me sera-t-il permis de » le conduire jusqu'à la fin. »

» Ce n'est pas d'ailleurs le dernier article dont M. de Saint-Laumer nous ait fait la lecture : tout récemment il nous entretenait des *Relations entre la papauté et les Khans Mongols*, et, à propos d'une monnaie du Khan mongol Arghoun, qui régnait de l'an 1284 à 1291 de notre ère, il nous en faisait remarquer la légende : « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint, » et nous signalait une croix latine figurée au-dessous de cette légende. Cette inscription chétienne sur la monnaie d'un prince musulman, M. de Saint-Laumer l'attribue avec raison aux négociations qui pendant 70 ans eurent lieu entre les Khans mongols et les souverains d'Europe. Le but des Mongols était d'obtenir le secours des chrétiens contre les sultans Mamelouks d'Égypte : la forme religieuse leur importait peu, et ils ne se faisaient pas scrupule de leurrer les papes de fausses promesses, pourvu qu'ils obtinssent contre leurs ennemis l'appui des armes chrétiennes. Ils promettaient d'abandonner aux rois d'Occident, Jérusalem et la Syrie, et c'est ce qui explique, dit M. de Saint-Laumer, la direction donnée par saint Louis à sa première croisade et le long séjour de quatre années que le roi de France persista à faire en Syrie.

» Nous avons cru devoir résumer en quelques mots les Mémoires si substantiels écrits par M. de Saint-Laumer : nous ne pouvons ne pas émettre un regret, c'est que son excessive modestie l'ait empêché de donner plus de développement aux idées si neuves et si originales qu'il formulait devant nous. Car ce n'est pas seulement dans ses articles de fond que nous retrouvons toutes les qualités de son esprit si droit et si éclairé, dans les discours qu'ils a plusieurs fois prononcés lors des réunions générales de la Société, on pourrait relever en maints endroits les aperçus les plus ingénieux, les conseils les plus pratiques, toujours assaisonnés d'une pointe du plus fin esprit gaulois.

» Je ne vous ai parlé de M. de Saint-Laumer que comme écrivain et comme savant, que n'aurais-je pas à vous dire de ses éminentes qualités d'administrateur ? C'est assurément à sa sage économie que la Société Archéologique doit l'état prospère de ses finances. Il savait largement dépenser, mais il savait aussi éviter tous les frais inutiles, et c'est ce qui permettait chaque année de faire de nouveaux placements.

Nous n'avons plus aujourd'hui qu'à jouir des bienfaits de ceux qui nous ont précédés; mais leur souvenir demeurera vivant parmi nous, et nous nous rallierons autour de notre devise, qui était aussi celle de M. de Saint-Laumer: *Antiqua venerari, progredi ad meliora.* »

Admission d'un membre nouveau.

M. L. Jarry offre à la Société un ouvrage ayant pour titre « Le compte de l'armée Anglaise, au siège d'Orléans; 1428-1429. » Des remerciements lui sont adressés par l'assemblée.

M. le Président fait savoir que, par suite d'un commun accord entre MM. Émile Labiche, de Saint-Laumer, vicomte Reille et Merlet, membres survivants d'une Société fondée avant la guerre, et ne fonctionnant plus depuis cette époque, il a été versé à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir une somme de 1830 fr. représentant une partie des fonds restés disponibles de cette ancienne Société. Ces fonds seront appliqués à la publication du travail sur le « manuscrit de Saint-Étienne. » Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Métais se propose de publier le cartulaire de l'abbaye de Josaphat et demande dès maintenant à prendre rang pour cette publication dans nos Mémoires.

M. le Président, tout en donnant acte à M. l'abbé Métais de sa demande, fait observer que la Société a pour l'instant beaucoup de publications en cours d'exécution : les rues de Chartres, la Monographie de la cathédrale, le manuscrit de Saint-Étienne, etc., et qu'il serait bon de terminer celles déjà en train avant d'en entreprendre de nouvelles.

M. l'abbé Sainsot constate que c'est la seconde demande adressée à la Société pour la publication d'un cartulaire de Josaphat. M. de Mély lui a déjà proposé la publication de ce même travail.

M. Tachot lit le rapport suivant sur les fouilles de Loché-Thivars.

« Le mois de septembre a été tout entier consacré à nos fouilles. Elles sont relativement satisfaisantes. Limités

comme nous le sommes au point de vue financier, nous n'avançons que timidement. Cependant, nous avons découvert des substructions nouvelles et importantes. Ajoutées aux anciennes, elles vont nous donner, sous l'habile crayon de M. Buisson, un plan sinon parfaitement complet, du moins très sérieux.

» Nous n'avons pas suffisamment sondé l'intérieur de ces pièces, nous le regrettons, car ce n'est pas sur cette maçonnerie, quelque intéressante qu'elle soit, que nous trouverons ces mille bibelots curieux qui seuls peuvent nous fournir des dates et des explications.

» Nous avons fait toutefois un pas de plus du côté de la lumière, car à côté de ces substructions dont l'hémicycle rappelle des thermes et nous convainc une fois de plus que nous sommes bien sur une villa gallo-romaine, nous croyons avoir trouvé des fours à incinération, puis un puits à décharge, peut-être un de ces puits que les Romains appelaient *puticuli* et dans lesquels on jetait pêle-mêle les restes des animaux et les corps des hommes de la dernière classe du peuple; nous y avons trouvé, et c'est le clou de nos recherches, un cimetière.

» Dans la séance du 6 août 1891, notre honorable président, M. Merlet, avait exprimé le désir qu'on exploitât l'emplacement déjà déterminé d'un ancien cimetière situé à Loché, commune de Ver-lès-Chartres.

» Cette année, nous avons réservé une partie de nos fonds pour fouiller un petit espace de terrain occupé par ce cimetière. Grâce à l'obligeance du propriétaire, M. Tricheux, nous avons pu installer là une équipe d'ouvriers: malheureusement nos recherches ont dû se borner dans une très petite cour, le reste étant occupé par des habitations, jardins, routes, etc.

» Dans cette cour, deux tranchées ont été faites, l'une de trois mètres de largeur sur six de longueur, l'autre également de trois mètres de largeur sur cinq de longueur.

» Dans ces deux tranchées, creusées à 1 mètre de profondeur, 45 squelettes ont été découverts; ils se trouvaient dans toutes les positions, les uns semblaient assis, les autres reposaient sur le côté, beaucoup avaient les bras allongés près du corps, d'autres les avaient repliés sur la poitrine.

» On voyait que plusieurs avaient été enterrés avec une

certaine recherche, trois étaient ensevelis dans du charbon, d'autres avaient des pierres posées sur la poitrine, sur le ventre, autour du corps, et cela avec une intention évidente.

» Parmi les ossements découverts, plusieurs ont été reconnus pour appartenir à des femmes, des adultes et même des enfants. Plusieurs squelettes étaient les uns sur les autres, 9 au plus, bien superposés, le premier reposant toujours sur le sol marneux qui en cet endroit est le fond du terrain.

» Dans ce cimetière furent aussi enterrés des guerriers, car nous avons trouvé sur un squelette parfaitement conservé, une boucle de ceinturon, en bronze ou argent doré avec ardillon, le tout ciselé et représentant des figures humaines; sur un autre se trouvait également une boucle de ceinturon en fer damasquiné d'or ou d'argent, puis un anneau au doigt.

» Un squelette de femme avec deux boucles d'oreilles et pendeloque, un anneau en or avec chaton encore attenant à la phalange du doigt, puis des anneaux de collier ou de torques avec pendeloques en verre et en pâte de verre, plusieurs fragments de vases funéraires et enfin des pièces de monnaie romaines.

» Avant de vous donner nos appréciations personnelles, laissez-nous terminer la nomenclature des objets trouvés et que nous sommes allés étudier et comparer au musée de Saint-Germain. Nous croyons ainsi pouvoir vous fournir des noms exacts et vous parler avec connaissance de cause, si toutefois vous voulez bien faire au dit musée l'honneur d'être un des mieux renseignés :

Pointe de flèche avec sa douille.
Anneaux de bronze, fer et verre.
Fragments de bracelets en bronze, en os, en verre, semblables à ceux trouvés à Alésia.
Pierre grenat enchâssée dans un petit tube d'argent.
Épingle os, bronze; une de ces épingles en os a une tête sculptée (figure humaine assez grossière).
Aiguille à chas pointes ou boutons bronze.
Broche en bronze ciselé, forme papillon.
Plaque de bronze bombée pouvant vraisemblablement appartenir à un casque.
Rondelles en bronze.
Romaine en bronze ou peson statera des Romains.

Perles de torques en verre, pâte de verre et cotelées.
Outil en os, forme de fuseau.
Cuiller en corne.
Bois de cerf.
Fer en grande quantité.
Éperon, tenaille, ciseau, clefs, crochets, mors à cheval.
Grand couteau, (couteau de sacrifice peut-être).
Torsades, ressorts à boudins, petits couteaux; manche en os.
Une bouteille en terre blanche entièrement conservée.
Fragments de grande amphores, et de vases de toute nature, terre noire, terre samienne, et à décors incisés : sur un de ces fragments de poterie noire on lit ces initiales M E R C, ce qui nous paraît signifier Mercure, le dieu en vogue de l'époque.
Une *dent de bœuf* primitif.
Caillou percuteur.
Pavés entiers.
Marbre blanc, silex, pierre à aiguiser et différents autres objets sur la nature desquels nous n'osons pas nous prononcer.
Pour la numismatique, une pièce chartraine, une diva Faustina et 12 autres pièces de César, Constantin, etc.
Enfin du *plomb* en petite quantité.

» Le plomb, Messieurs, quoi qu'on dise, remonte à l'époque présumée ici: il y a en effet au musée de Saint-Germain, parmi les spécimens de mode de sépulture pratiqués en Gaule et à l'époque Mérovingienne, des tombeaux, des urnes, des tuyaux en plomb et même des feuilles de plomb servant à l'écriture.

» Tous ces objets réunis à notre collection vont donner à notre musée une nouvelle valeur.

» Maintenant, Messieurs, faut-il se résoudre à clore définitivement l'ère de nos fouilles. Nous aimons à croire que vous ne voudrez pas nous laisser en un si beau chemin, que vous continuerez au contraire à nous aider de vos conseils, de vos encouragements et aussi, il faut bien le dire, de ce qu'on est convenu d'appeler le nerf de la guerre. »

M. le curé Aubouin donne également lecture du rapport suivant sur les mêmes fouilles.

« Voulez-vous, maintenant, Messieurs, me permettre quelques appréciations personnelles au sujet du cimetière ?

» Vous allez dire que je suis bien osé, et qu'en pareille matière le silence est le plus souvent de la haute sagesse; je ne serai pas trop affirmatif, je baserai mes réflexions sur des auteurs autorisés, et je ne vous ferai part d'ailleurs que de ce que j'ai vu moi-même dans des fouilles analogues.

» Le cimetière en question me paraît être de l'époque même de nos fouilles, s'il ne remonte pas plus haut. J'ai eu l'honneur, il y a une vingtaine d'années, d'assister aux fouilles de Tréon et de Saulnières, on a relevé là des cimetières qualifiés alors de gallo-romains et de mérovingiens.

» Dans le cimetière de Tréon se trouvaient, comme chez nous, des squelettes garnis sur leurs faces de pierres sèches dessinant parfaitement le cadre de la fosse, on distinguait le long de ces parois une poussière blanchâtre comme ici et qu'on crut alors être l'indice de cercueils. Nos squelettes ont-ils eu des cercueils? je ne le crois pas. A part peut-être quelques exceptions, c'est sous le règne de Constantin seulement qu'une loi prescrivit les cercueils, et pour empêcher, disait la loi, que le peuple fût surchargé par des frais de funérailles excessifs, chaque pauvre pouvait se procurer un cercueil gratis (Martigny).

» Notre cimetière me paraît antérieur à cette époque, nous n'y avons trouvé en effet aucun vestige, aucun symbole du christianisme. Ensuite l'attitude de ces corps semble exclure toute idée de cercueils; ils sont assis, couchés dans tous les sens, superposés pêle-mêle, ne regardant pas tous l'Orient, coutume qui date du christianisme seulement. On m'a objecté qu'il y avait des cercueils du temps de Notre-Seigneur. C'est une erreur: on enterrait, dit Bergier, le cadavre dans une grotte, au milieu d'aromates, d'encens, mais sans cercueil. Quand Notre-Seigneur ressuscita le fils de la veuve de Naïm, *tetigit loculum*, dit l'Evangile: loculus signifie, disent les historiens, une boîte commune servant à transporter les corps et qu'on remportait ensuite. Le premier cercueil dont il soit fait mention, est celui de sainte Cécile, et on semble le citer comme une chose rare et digne de remarque, il était en bois de cyprès. Je n'insiste pas davantage sur cette question.

» Ce cimetière est-il de l'époque mérovingienne? On pourrait le croire à en juger par les boucles de ceinturon que

nous y avons trouvées et qui sont identiquement semblables à celles que j'ai vues moi-même aux fouilles de Saulnières, mais il y manque ce qui, dit-on, est caractéristique de cette époque, savoir : les sarcophages et surtout l'arme appelée scarmasax ; il est vrai qu'il y a de la marge entre le commencement d'une époque et sa fin. En tout cas, il n'est pas postérieur au temps de Mérovée, s'il est vrai, comme le dit M. Salomon Reinach dans une de ses notices, que déjà à cette époque on n'enterrait plus les guerriers avec leurs armes, j'incline donc à croire qu'il est gallo-romain. Maintenant, était-ce un cimetière public ou simplement un charnier militaire en temps de guerre ? oui et non. En effet, Messieurs, on peut être facilement induit en erreur à propos de cimetière par le fait même des inhumations secondaires: il a pu être primitivement destiné à recevoir la dépouille de soldats, et servir ensuite de cimetière public, nous y avons en effet rencontré des squelettes de femmes et même d'enfants. Cela ne suffirait pas cependant pour détruire la première hypothèse: qui ne sait qu'en ces temps de barbarie et de guerres sanglantes, les femmes et les enfants se jetaient dans la mêlée pour combattre ou pour exciter les combattants? En tout cas, voici un fait digne de remarque, nos squelettes accusaient tous l'âge de la jeunesse et de la force, car les mâchoires étaient garnies de toutes leurs dents, nous en avons conservé un spécimen remarquable.

Quoi qu'il en soit, ce cimetière est très intéressant, et si nous pouvions poursuivre nos recherches jusque sous un bâtiment qui le recouvre en partie, de nouvelles surprises semblent nous attendre. Ce bâtiment, en effet, s'affaisse visiblement par suite d'excavations du sous-sol, excavations qui d'après le propriétaire, ne seraient dues qu'à des caveaux ; il prétend le tenir d'une tradition transmise par ses ancêtres. Ces caveaux n'auraient pas été explorés, même quand on a construit le bâtiment en question, et déjà la famille le regrettait, M. Tricheux ne demande pas mieux que d'abandonner son immeuble à nos investigations, pourvu, et cela se conçoit, qu'on l'indemnise suffisamment. »

MM. Buisson et Amblard qui ont assisté à une partie des dernières fouilles présentent à leur sujet quelques observations.

M. Buisson dit que, malgré les nouvelles découvertes faites dans les champs de Loché, il est bien difficile de se faire une opinion sur la nature et la destination des constructions qui les recouvraient. C'était en tout cas une agglomération d'habitations bien plus qu'une villa. Il n'admet pas que les six fours qu'on a découverts, parementés d'une couche d'une sorte de terre réfractaire, étaient des fours à incinération. C'était très probablement de simples fours à chaux. Il a du reste retrouvé des traces de chaux éteinte à l'une des extrémités de leur périmètre.

M. Amblard est également d'avis qu'on se trouve sur l'emplacement d'une colonie Gallo-romaine qui devait s'étendre bien au delà de la partie déjà explorée.

Quant à la sépulture découverte dans la cour de l'habitation Tricheux, ce devait être le cimetière de cette colonie; la présence de squelettes de femmes et d'adultes en fournirait la preuve. Il n'a pas assisté aux fouilles des deux premiers jours, et n'a pu voir la superposition des corps que signale le rapport de M. Tachot, mais la superposition de neuf corps sur une profondeur d'un peu plus d'un mètre lui paraît excessive. Les squelettes qui ont été dégagés devant lui, trois seulement, dont un de femme, étaient complètement isolés. L'un deux, parfaitement conservé, les bras allongés, mesurait 1 mètre 85 cent. de longueur.

Ces sépultures lui semblent bien appartenir à l'époque Mérovingienne. Les quelques objets qui en proviennent en ont tout le caractère. Quant à l'absence de sarcophages, ce ne serait pas une preuve à l'encontre. On a maints exemples de sépultures franques faites à même le sol, les corps enveloppés dans des linceuls d'étoffe.

M. le Président estime qu'il y aurait intérêt à poursuivre les fouilles du cimetière et engage M. Tachot à s'entendre avec M. Tricheux pour les continuer dans sa propriété au cas toutefois où sa demande d'indemnité serait acceptable.

Il expose ensuite que pendant les grandes pluies du mois d'octobre, les eaux filtrant à travers la toiture défectueuse du bâtiment où siège la Société détériorèrent une assez grande partie de livres et de manuscrits de notre bibliothèque. M. Amblard, qui en eut connaissance, s'adressa de suite à l'administration municipale pour la prier de faire à la toiture

les réparations nécessaires, de façon à empêcher le retour d'un pareil accident. Il lui fut répondu que le bâtiment étant destiné à être démoli à court délai, il ne pouvait être question de réparations qui devaient entraîner une certaine dépense. Cette réponse de l'Administration était une invitation à la Société de se mettre en quête d'un local et pour sa salle de séance et pour sa bibliothèque. M. le président, à qui la situation fut exposée à son retour à Chartres, fit de suite les démarches nécessaires pour arriver à une solution et s'empresse d'en exposer aujourd'hui le résultat à la Société. Il lui soumet le projet suivant :

Il existe à l'angle de la rue de la Poële-Percée et de la rue des Grenets un immeuble assez vaste appartenant à M. Tachot où, sur une proposition de M. Fessard, pourraient s'établir la Chambre des notaires, la Société Archéologique et la Société d'Horticulture. Chaque Société pourrait sans trop de frais s'y faire une installation indépendante. Le loyer total serait de 1,600 fr. à répartir entre chacune d'elles, suivant l'importance de leur occupation. M. le Président trouve pourtant que le loyer restant à la charge de la Société serait un peu lourd. Il y aura encore à compter avec les frais d'installation d'armoires, de casiers pour la bibliothèque, etc.

M. Barois propose la maison de M. Heurtault, cloître Saint-Martin, qu'on pourrait louer ou acheter au besoin.

Après discussion, il est convenu que M. le Président étudiera la question, prendra à son sujet toutes les informations nécessaires d'ici à la prochaine réunion, et qu'il en soumettra alors les résultats à la Société.

M. Buisson termine par la communication suivante :

« La direction de l'Institution Notre-Dame, en faisant des démolitions pour son agrandissement, a trouvé dans un vieux bâtiment dépendant de la propriété acquise de M. Corbière-Morin, un fût de colonne en pierre de Berchères, d'une seule pièce, ayant 2,60 de hauteur sur 0,36 de diamètre et portant près de son extrémité supérieure un cadre ou tableau sur lequel sont sculptées en relief trois salamandres.

» Ce fût, dont l'embase et le chapiteau avaient été enlevés, soutenait le pan de bois de face de ce bâtiment ; il est employé aujourd'hui au même usage.

» On a aussi trouvé sur une pièce de bois des traces très apparentes de peintures telles qu'il en existe encore sur les solives des anciens planchers de l'Hôtel de Ville et au pavillon du Jardin de la Société d'Horticulture. »

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Houdard, instituteur à Saint-Loup; présenté par MM. Brosseron et Barois.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1892

Présidence de M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Chevrier, Denisart, R. Durand, Germond, Hornung, Houdard, Hubert, Lehr, Maugars, R. Merlet, Morize, A. Mouton, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, Rousseau, Selleret, de Souancé, Tachot; abbés Hermeline, Métais, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A son occasion, M. le Président dit que c'est d'un commun accord avec M. de Mély que M. l'abbé Métais entreprend la publication du cartulaire de l'abbaye de Josaphat, M. de Mély lui a cédé les notes qu'il avait déjà rassemblées en vue de ce travail et M. l'abbé Métais reste seul chargé de son exécution.

Il annonce la mort de M. de Bassoncourt, ancien Préfet, membre de la Société, et proclame l'admission de membres nouveaux.

M. l'abbé Renard offre à la Société un exemplaire de son travail : « Un coutumier de l'ancienne église Saint-Pierre de Châteaudun. » Des remercîments lui sont adressés.

La Société aura à procéder à la prochaine réunion à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. de Saint-Laumer, décédé. La question se pose de savoir s'il sera nommé suivant le mode ordinaire par les membres présents et par voie de correspondance, ou simplement par les membres présents. Il est décidé après discussion que l'élection sera faite pour cette fois seulement par les seuls membres présents.

M. le Président rend compte ensuite des démarches qu'il a faites en vue d'un local pour la Société sur les bases établies à la dernière séance.

La maison de M. Tachot ne peut convenir aux notaires pour l'établissement de leur Chambre.

La maison de Mme Heurtault a été vendue tout dernièrement.

L'emplacement appartenant à la ville, sur le Cloître Notre-Dame et attenant à l'École Mutuelle est exigé en entier par l'administration des Postes, qui le trouve à peine suffisant pour y établir ses services.

Il a été question aussi de l'immeuble de M. Gros, rue de Beauvais, mais le prix de 25,000 fr. auquel on voudrait le vendre est trop élevé en raison des nombreuses réparations qu'on aurait à y faire.

Tous ces projets devant être abandonnés, M. le Président fait part d'une nouvelle proposition qui lui a été faite par M. le Maire.

L'Administration serait disposée à céder sur le terre-plein de la place nouvellement ouverte devant la Mairie un terrain de 20 mètres sur 8, sur lequel on construirait un bâtiment destiné à y installer la Chambre des notaires, les Sociétés d'Archéologie, d'Horticulture et de Secours Mutuels.

Maintenant le Conseil municipal ratifiera-t-il la proposition de l'Administration? de plus, le projet sera-t-il agréé par la Chambre des notaires?

En tout cas, M. le Président a prié M. Buisson, de dresser

dès maintenant un plan avec devis approximatif d'un bâtiment répondant aux exigences de ces diverses installations. Il est, séance tenante, soumis à l'examen de la Société. La dépense s'élèverait d'après M. Buisson à 30,000 fr. environ.

Une discussion s'engage alors sur le chiffre du devis qui paraît trop faible à plusieurs membres, ainsi que sur les voies et moyens pour trouver les fonds nécessaires à cette construction et la part contributive de chaque Société.

M. Prévot, acquéreur de la maison Heurtault, proposerait à la Société de lui aménager toute la partie en façade sur le cloître Saint-Martin, moyennant un loyer de 800 fr. Différents inconvénients sont signalés à ce projet.

M. Germond parle de la maison Haye, rue du Pilori.

M. le Président demande en fin de cause à être autorisé à traiter au mieux des intérêts de la Société moyennant un loyer de 4 à 500 fr. Cette autorisation lui est accordée.

M. Tachot fait savoir que M. Tricheux demande une somme de 1,000 fr. pour la continuation des fouilles dans sa ferme. En face de cette exigence, la Société décide qu'il n'y a pas lieu de pousser plus loin les recherches.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Bourcier-Lefebvre, propriétaire à Chartres; présenté par MM. Amblard et Merlet.

De Marcy (le Vicomte), à Chartres; présenté par MM. Merlet et Bellier de la Chavignerie.

Nivet, instituteur à Ozoir-le-Breuil; présenté par MM. Merlet et Barois.

Rousseau-Chazelles, à Greffiers (Seine-et-Oise); présenté par MM. Merlet et Amblard.

l'abbé Langlois, professeur au Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. les abbés Renard et Crancée.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1893.

Président M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Delacroix, Roger Durand, Gabriel, Germond, Gérondeau, Houdard, Hubert, de Mély, Morize, Pétrot-Garnier, Charles Pétrot, Rousseau ; abbés Haye, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le congrès des Sociétés savantes pour 1893 aura lieu à la Sorbonne du mardi 4 avril prochain au samedi 8 avril. Il invite M. le Président à lui indiquer les membres de la Société qui voudraient participer à ce Congrès.

MM. Amblard, Appay et de Mély sont désignés pour représenter la Société au Congrès.

M. le Trésorier donne lecture de l'exposé suivant des comptes de l'année 1892, et du projet de budget pour l'année 1893.

Compte de l'année 1892.

Recettes supposées

En caisse au 1er décembre 1891	4.379 fr.	05
Rente sur l'État, 3 °/o (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	290	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	170	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*	
Total	7.600 fr.	95

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1992	2.398 fr.	25
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	290	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	72	20
252 cotisations à 10 francs dont 1 sur 1891 . .	2.520	»
86 cotisations à 5 francs . . . id.	430	»
Vente de publications de la Société	402	60
Subventions du Ministère.	900	»
Don de la Société pour le développement de l'Instruction primaire	1.830	»
Total.	9.054 fr.	95

Les recettes opérées ont été de	9.054 fr.	95
Les recettes supposées étaient évaluées à	7.600	95
Augmentation. . . .	1.454	»

Dépenses proposées

Restes à payer	2.500 fr.	»
Frais de recouvrement.	150	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.500	»
Frais de gravures	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues.	200	»
Reliures	150	»
Achat de livres et abonnements.	100	»
Total	7.100	»

Dépenses effectuées

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	168 fr.	35
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression { Facture Dujardin 120 / Imprim. Garnier. 3.087 }	3.207	»
Frais de gravures, mémoire Rousseau. . . .	2.671	30
Fouilles de Thivars et dépenses imprévues .	619	50
Reliures	85	»
Achat de livres et abonnements.	132	40
Total	7.183 fr.	55

Les dépenses avaient été évaluées à	7.100 fr.	»
Elles ont été de.	7.183	55
En augmentation de. . .	83 fr.	55

BALANCE :

Le reliquat de 1891 était de	2.398 fr.	25
Les recettes de 1892 se sont élevées à	6.656	70
Ensemble	9.054 fr.	95
Les dépenses ont été de	7.183	55
Excédent de recettes. . . .	1.871 fr.	40

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1893

Recettes

En caisse au 31 décembre 1892	1.871 fr.	40
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	290	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de publications	150	»
Subvention du Ministère	*(mémoire)*	
Total	5.073 fr.	30

Dépenses

Restes à payer.	400	»
Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	170	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.500 fr.	»
Frais de gravures	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Reliures.	60	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Loyer.	*(mémoire)*	
Total	4.950 fr.	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	5.073 fr. 30
Les dépenses à	4.950 »
Excédent de recettes . . .	123 fr. 30

M. de Mély demande à faire une observation sur un des articles de ce compte.

La somme de 2671 fr. affectée aux gravures, lui semble considérable. Il attribue le chiffre élevé de cette dépense au mode de reproduction par la gravure sur bois employé pour les planches des publications de la Société. Le procédé du gillotage est bien plus économique. Il en fait usage lui-même depuis un certain temps et arrive à ne payer par ce procédé que 0 fr. 06 centimes du centimètre carré.

M. Pétrot-Garnier conteste d'abord le prix indiqué par M. de Mély. Quoi qu'il en soit, la Société ne peut se contenter pour ses publications d'un travail qui peut suffire à des journaux à bas prix. Il admet très bien que pour certaines reproductions, de dessins au trait par exemple, le procédé recommandé par M. de Mély puisse être employé, mais il n'est pas applicable à toutes nos reproductions.

M. de Mély cite encore à l'appui de son dire l'exemple des planches des Pierres tombales. On se sert pour ces planches de la gravure sur bois, tandis que la photogravure reviendrait bien meilleur marché et aurait l'avantage de reproduire l'original d'une façon absolument fidèle. Il est, malgré tout, le premier à reconnaître qu'il n'y a pas lieu de changer le mode employé jusqu'ici.

M. Roger Durand appuie l'observation de M. de Mély; il a fait reproduire une planche des Pierres tombales par la photogravure et l'exécution en est telle qu'on ne saurait reconnaître de différence entre les deux.

M. Amblard n'est pas de l'avis de M. Durand. Il prétend qu'il n'est pas possible à un œil un peu exercé de se tromper sur la nature des deux travaux. Quant à la fidélité de la reproduction, c'est incontestablement, dans certains cas, un avantage de la photogravure, mais pour les pierres tombales,

quand il s'agit des dessins de Gaignières par exemple, et, c'est le cas le plus fréquent, ce serait un tort d'en user. Chacun sait que ces dessins sont souvent incorrects, et présentent des inexactitudes d'inscriptions : n'est-il pas préférable de donner un dessin et surtout un texte rectifiés.

M. le Président résumant cette discussion, reconnaît qu'il y a à tenir compte dans une certaine mesure des observations de M. de Mély. Il croit pourtant que la Société ne doit pas regarder à s'imposer certains sacrifices pour maintenir la réputation qu'elle s'est acquise par la bonne exécution de ses publications. Quant aux Pierres tombales, les observations faites par M. de Mély ont été déjà présentées et discutées, et la Société a décidé qu'il n'y avait rien à changer à leur mode de publication. Il y a de plus une chose dont il faut tenir compte : sur le chiffre de 2671 fr. porté aux comptes de 1892, il y a une somme de 1178 fr. 70, qui aurait dû figurer sur l'exercice 1891. Du reste, à l'avenir, quand il s'agira de planches pour nos publications, il prendra conseil de MM. Petrot et Durand, qui pourront lui donner des avis utiles.

M. le Président aborde ensuite la question du local pour les séances de la Société. Elle n'a guère avancé depuis la dernière réunion. Les notaires ne paraissent pas disposés à se mettre en commun avec les autres sociétés. S'ils y consentaient pour la maison Haye, ce dernier consentirait à y faire les installations nécessaires, moyennant un loyer de quinze à seize cents francs.

Il soumet à l'examen de la Société le plan d'un bâtiment que M. le Maire a fait dresser pour y installer les diverses Sociétés de la ville, et dont la construction serait à leur charge. Reste à savoir si la ville voudrait aider les Sociétés dans la construction de ce bâtiment.

Après différentes observations de plusieurs membres, il est convenu que M. le Président demandera à l'administration municipale si la ville voudrait bien faire ces constructions pour son compte et les louer ensuite aux Sociétés.

Il est ensuite procédé au scrutin secret à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. de St-Laumer.

Le nombre des votants est de 22.

M. Bellier de la Chavignerie obtient 15 voix, M. Chevalier-Letartre 4 voix, M. Buisson 2 voix, M. Amblard 1 voix.

M. Bellier de la Chavignerie est proclamé vice-président, et déclare accepter cette fonction.

M. de Mély désirerait savoir s'il existe dans la Commission de publication un membre particulièrement responsable d'un travail publié. M. le Président répond qu'il n'y a pas ordinairement de membre spécialement responsable et demande à M. de Mély par quoi est motivée son observation.

M. de Mély explique qu'il a relevé plusieurs erreurs archéologiques dans ce qui a déjà paru du travail sur le Manuscrit de Saint-Etienne et désirerait savoir à qui incombe la responsabilité de ces erreurs.

M. le Président réplique que, dans ce cas, il endosse la responsabilité du travail déjà publié, et prie M. de Mély de lui faire connaître quelles sont ces erreurs. Elles pourront alors être discutées et, si elles existent réellement, elles feront l'objet d'*errata* à la fin du volume.

M. de Mély ne peut les exposer séance tenante, mais il en fera un exposé pour la prochaine réunion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Velard, propriétaire à Villiers-le-Morhier; présenté par MM. Gillard et l'abbé Sénéchal.

Mallet, percepteur à Gallardon ; présenté par MM. Merlet et Amblard.

SÉANCE DU 2 MARS 1893.

Président: M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Bouthemard, Buisson,

Champagne, Chevalier-Letartre, Escoffier, Denisart, R. Durand, Gabriel, Germond, Houdard, Morize, Rousseau; abbés Haye, Jubault, Métais, Piau, Renard, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que, suivant la décision prise par la Société à la séance dernière, il a proposé à M. le Maire de Chartres de faire construire aux frais de la ville le bâtiment dont il avait soumis les plans et devis : la ville les louerait ensuite aux Sociétés. M. le Maire lui a répondu qu'il ne pouvait donner suite à cette proposition. Quant au concours des notaires pour l'occupation d'un local en commun, il faut attendre leur réunion du mois de mai, où doivent avoir lieu de nouvelles élections. La nouvelle chambre aura alors à statuer.

Il fait savoir ensuite que M. de Mély, empêché par un douloureux deuil de famille, n'a pu assister aujourd'hui à la séance de la Société. M. le Président a pourtant vu M. de Mély qui lui a soumis les points sur lesquels portaient ses critiques. Ce sont de pures critiques de détail, qui, quand elles seraient admises, ce qui est discutable, n'atteignent en rien le fonds même du travail. M. Merlet attend donc que M. de Mély formule les erreurs archéologiques dont il avait parlé.

M. le Président fait connaître à la Société qu'un de ses membres, M. le vicomte de Souancé, prépare un cartulaire de l'abbaye des Clairets. Cette abbaye qui était une abbaye de femmes se trouvait comprise dans l'ancien diocèse de Chartres, actuellement sur la commune de Masles (Orne). Elle fut fondée vers 1203 ou 1204. Elle comptait peu de membres et avait peu de possessions. Quoi qu'il en soit, un cartulaire est toujours intéressant. On y trouve des détails concernant la généalogie de certaines familles, la topographie, les usages du pays qu'il est bon de livrer à la publicité. M. le Président invite donc les membres de la Société qui auraient quelques pièces ou quelques renseignements pouvant l'aider dans son travail à les communiquer à M. de Souancé.

M. l'abbé Métais donne lecture du travail suivant sur Eudes II, comte de Chartres :

Il faut de longues et patientes recherches pour jeter un peu de lumière sur les origines historiques d'une contrée; la Société Archéologique d'Eure-et-Loir accueille toujours avec plaisir les travaux d'érudition de ce genre, surtout si Chartres ou ses comtes en font le principal objet.

Nous sommes donc en retard pour signaler le travail de M. Léonce Lex, ancien élève de l'École des Chartes et archiviste de Saône-et-Loire, publié dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube, sous le titre de : *Eudes II, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux*, 995-1037, *et Thibaud son frère* (995-1004).

Ce travail est considérable et comprend près de 200 pages. L'auteur en a fait un tirage à part à très petit nombre d'exemplaires; ne l'ayant pas sous la main, nous sommes obligé de renvoyer au volume de la Société de l'Aube, année 1891, p. 191 à 384.

La difficulté qui se présentait devant M. Lex était d'autant plus grande que les études sur Eudes sont plus nombreuses et les documents originaux plus rares. Il lui a fallu analyser, discuter près de 50 ouvrages spéciaux imprimés ou manuscrits, dont quelques-uns traitent *ex professo* du comte Eudes. Nous devons citer ici M. d'Arbois de Jubainville : *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 1859; Lepelletier, *Histoire des comtes de Champagne et de Brie*, 1753, etc. Parmi les auteurs allemands, il nous suffira de nommer MM. J. Landsberger, Kalckstein, Bresslau, Giesebrecht et Blumcke; et enfin les ouvrages plus récents de nos compatriotes MM. Luchaire et Pfister, de celui-ci en particulier : *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*. Nancy, 1885[1].

Disons tout de suite que M. Lex traite durement tous ses devanciers. La sévérité de l'histoire n'exclut pas la courtoisie. Il faut être absolument irréprochable pour écrire ceci : « Beaucoup d'ouvrages sur les provinces ou les villes lui (à Eudes)

[1] A la longue liste dressée par M. Lex, inscrite pages 195 et 359, une place d'honneur aurait dû être réservée à M. de Salies, qui, dans son *Histoire de Foulques Nerra*, a largement traité, discuté, éclairci, les nombreux rapports que Eudes II eut avec le comte d'Anjou. Il est sans doute cité en notes quelques fois, mais il méritait mieux. Il a été sur bien des points un guide sûr pour M. Lex qui n'avait plus qu'à le résumer. De même M. Lex aurait dû mentionner l'*Histoire du Diocèse et de l'Église de Chartres*, par le chanoine Souchet, publiée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir en 1866-1873, 4 vol. in-8.

ont consacré des notices : malheureusement, la connaissance des sources et l'esprit de critique y font absolument défaut. Ils ne méritent ni d'être cités, ni à plus forte raison d'être combattus. »

Nous ne pouvons étudier ici que très brièvement le travail de critique historique de l'auteur. Les questions qu'il aborde sont trop nombreuses, et lui-même n'a pu donner à la discussion toute l'ampleur suffisante. La brièveté n'est pas la concision, mais elle est parfois l'ennemie de la précision et de la clarté, et entrave souvent la conviction dans l'esprit du lecteur.

I

Il nous suffira, pour faire apprécier ce livre à sa juste valeur, de rappeler d'après lui les grands traits de la vie d'Eudes.

M. Lex laisse dans les ténèbres, sans chercher à les dissiper, les origines de nos comtes, et regarde Thibaud le Vieux ou le Tricheur « comme le premier seigneur de Blois qui ait porté d'une façon certaine le titre de comte. » Il ne soupçonne même pas l'existence de deux Eudes qui auraient précédé Thibaud le Tricheur dans le gouvernement du comté.

Il mentionne, il est vrai, sans les juger toutefois, les légendes apocryphes des Gerlon et des Hasting, prétendus comtes de Blois et de Chartres, mais il ne dit rien ni du comte Guillaume, † 834, ni de Eudes Ier, son fils, † le 10 août 871, ni de Eudes II, † vers 926, comte de Chartres comme son père, en même temps que Robert le Fort, frère d'Eudes Ier, était comte de Blois.

Bernier, l'historien de cette dernière ville, en avait cependant parlé, et refuté les fictions historiques relatées avec trop de complaisance par M. Lex. Bernier est un écrivain sérieux, estimé, grave, dont les affirmations sont ordinairement prouvées, et par là même méritent de fixer l'attention. Comment se fait-il que M. Lex ne l'ait pas même cité une seule fois dans toute sa brochure? C'est un oubli regrettable, ne serait-ce qu'au point de vue bibliographique.

M. Lex aurait pu connaître encore la thèse de son collègue de l'École des Chartes, M. René Merlet, soutenue brillamment

et avec succès le 26 janvier 1891, et dont le sommaire a été publié dans les : Positions de Thèses de la Promotion de 1891, sous ce titre : *Essai sur les comtes de Chartres, de Châteaudun, de Blois et de Troyes, au IXe siècle*, p. 31 à 35.

Nous pourrions citer d'autres noms ; ces deux suffisent pour établir que Thibaud le Tricheur n'est pas le premier dont la qualité de comte soit sérieusement établie.

Thibaud le Tricheur mourut entre 974 et 977 ; M. Lex en effet rapproche d'une année chacune des limites extrêmes données jusqu'ici à cet événement. 973-978, et c'est beaucoup, vu la rareté et le mutisme des documents (Voir note 1re, page 244.)

Thibaud laissa ses nombreux comtés à son fils Eudes, le Ier de ce nom suivant la plupart des auteurs, mais qui devra prendre dans l'histoire le nom de Eudes III, si la thèse de M. René Merlet, une fois publiée, est assez convaincante pour fixer l'opinion.

Eudes Ier, d'après M. Lex, mourut entre le 2 juin et le 4 juillet 995 ; M. René Merlet a pu préciser davantage et la fixer au 12 mars de la même année [1]. De Berthe, fille de Conrad de Bourgogne, Eudes Ier eut plusieurs fils, Thibaud et Eudes II ; ce dernier naquit vers 983, car il était au berceau le 3 mai de cette année.

Ils gouvernèrent simultanément, mais Thibaud mourut inopinément à son retour d'Italie entre avril 1004 et avril 1005 [2]. Il avait installé Magénard abbé de Saint-Père.

Eudes, désormais maître unique de toute la contrée, épousa vers 1004 la sœur de Richard II, duc de Normandie, Mathilde, qui lui donna entre autres la ville de Dreux. Ce fut, à la mort de celle-ci, la cause d'une longue guerre. Le roi Robert imposa la paix. Eudes conserva Dreux, mais Richard eut Tillières-sur-Avre, où il avait construit une forteresse redoutable « Castrum Tegulense. »

Eudes s'était aussitôt remarié (en 1005) à Ermengarde, fille de Robert, comte d'Auvergne. Dès lors il eut à combattre le terrible comte d'Anjou, Foulques Nerra, et fut vaincu dans la célèbre bataille de Pontlevoy, le 6 juillet 1016.

Eudes ne sut pas conserver l'alliance avec le roi, qui jus-

[1] Voir la note de M. René Merlet à la fin de notre compte rendu.

[2] Voir dans la même note de M. R. Merlet la fixation précise de cette mort.

qu'alors avait été son protecteur. Il lui disputa le comté de Troyes. Il se brouilla de même avec l'archevêque de Reims; Fulbert, évêque de Chartres, rétablit la concorde par sa pacifique intervention, vers 1021.

Le comte dans la suite abandonna lâchement Fulbert dans la lutte que l'évêque eut à soutenir contre Geoffroy, vicomte de Châteaudun (1023-1025) et dans celle contre Lisiard, évêque intrus de Meaux (1028).

Quelque temps auparavant, Eudes se voyait offrir la couronne de Lombardie, et pendant qu'il hésitait indécis, son rival, Guillaume d'Aquitaine, en prenait possession (1024).

Cependant la lutte avec Foulques Nerra avait recommencé plus furieuse que jamais, et Eudes se voyait enlever coup sur coup Saumur et Montbazon (1026), échouait lui-même devant Amboise (1027), etc. M. Lex ne fait que résumer à grands traits le récit circonstancié de M. de Salies, à qui revient tout l'honneur de cette page d'histoire : « *Cuique suum.* »

Après quelques autres aventures, Eudes, toujours imprudent et audacieux, mais toujours infortuné, ne craignit pas de disputer le royaume de Bourgogne à l'empereur Conrad. La guerre fut longue et acharnée. De défaites en défaites notre comte courait à une catastrophe. Elle devait être terrible. Il fut tué dans le désastre du 15 novembre 1039, près de Bar-le-Duc. Son corps fut trouvé sur le champ de bataille, nu, reconnaissable seulement au reliquaire qu'il portait toujours sur lui. Il fut enterré à Marmoutier, près de son père.

M. Lex termine son récit par quelques mots, trop brefs, sur le caractère d'Eudes et sur ses relations pacifiques et bienfaisantes avec le clergé de ses domaines.

On le voit, ces pages sont pleines de faits en général bien établis, solidement discutés et du plus haut intérêt, sur bien des points, pour l'histoire même de notre région.

II

M. Lex ajoute, à ce premier travail d'ensemble, quelques notes ou dissertations que nous ne pouvons passer sous silence.

Nous avons déjà signalé celle relative à la mort de Thibaud le Tricheur.

Dans une seconde note, il nie l'existence d'un prétendu fils d'Eudes Ier, nommé Robert.

Dans la troisième, il discute la date du mariage de Berthe avec le roi Robert, etc.

Mais la sixième serait tout entière à supprimer. M. Lex refuse à Thibaud, frère d'Eudes II, et avec lui comte de Chartres, la qualité d'*évêque désigné*.

M. René Merlet nous paraît avoir rétabli victorieusement ce point d'histoire locale[1].

Nous recommandons aux spécialistes les deux appendices qui suivent, l'un sur la diplomatique du comte Eudes et l'autre sur sa numismatique. On y voit, p. 271, le sceau du comte, déjà publié par nous dès 1889 dans la *Revue du Loir-et-Cher* et en mars 1891 dans notre *Cartulaire Blésois*.

M. Lex appuie ses assertions sur des preuves. Il dresse tout d'abord le catalogue raisonné des chartes qu'il a étudiées, au nombre de 75. Puis il publie 34 chartes dont 28 étaient inédites, lorsqu'il a entrepris son travail. Cinq de ces chartes[2] avaient cependant été publiées par nous dès 1889 dans la *Revue*

[1] Voir plus loin la note qu'il a bien voulu nous communiquer.

[2] Ce sont les nos I, VIII, XIX et XXX.

Aux quatre chartes que M. Lex reconnaît avoir été publiées par nous p. 361, il faut ajouter le no IV de ses Pièces justificatives qui correspond aux chartes XLIX et L de notre *Cartulaire Blésois*. Sur ces cinq chartes, le savant paléographe relève une fausse lecture dans les seings de la charte de la reine Berthe; nous n'aurions pas réclamé si M. Lex lui-même avait été irréprochable.

Remarquons avant tout que la difficulté était sérieuse: la charte qui pendant la Révolution a servi à relier un registre de commerce, est assez endommagée surtout dans la partie où se trouvent les signatures; celles-ci, d'une écriture plus pâle que le reste, sont en certains endroits à moitié effacées; la difficulté s'accroît par l'emploi de caractères grecs dont la conformation n'est pas des plus usitées, si bien que M. Lex est obligé d'avouer cette difficulté: « On lit *difficilement* Dagbertus, » (p. 361, rectification à la p. 317). Nous avions donc quelques droits à l'indulgence, d'autant plus que nous n'avions pas, comme notre critique, la copie fidèle de D. Martène pour nous guider, mais seulement celle de M. de la Saussaye dont nous ne devions pas soupçonner la haute compétence, et dont la copie servait de chemise au précieux fragment. Ce qui est plus étrange, c'est que M. Lex, si sévère pour nous, n'a pas été plus exact même dans la transcription du texte de D. Martène pourtant si facile. Celui-ci, mss. latin 12878, f. 47 vo, après le mot Arnolfus, écrit en toutes lettres et en caractères grecs le mot επιςκοπος. M. Lex l'a complètement omis. Toutefois, sur le vu de l'original qui porte ce mot en abrégé επς, il écrit une rectification, p. 361, mais sans laisser soupçonner l'inexactitude de sa copie primitive par rapport au texte de D. Martène.

L'original porte aussi une croix et le *subscripsit* : S, devant les seings disposés sur trois colonnes. M. Lex n'en fait aucune mention.

de Loir-et-Cher, et ensuite dans notre recueil intitulé *Cartulaire Blésois de Marmoutier*, paru en mars 1891. M. Lex présentait son travail cinq mois plus tard à la Société de l'Aube à la séance du 14 août 1891.

De même la charte XXVII a été publiée en mai 1891 dans le 1er fascicule du *Cartulaire Vendômois de Marmoutier*. Elle existe non seulement en copie dans le manuscrit de D. Martène, mais aussi dans le Cartulaire original du XIe siècle, classé dans la Bibliothèque Nationale sous le n° 5442, latin, au n° XIII, et encore dans Baluze, 77, f. 288, *Idem*, 139, f. 289;— dans Gaignières, Mss. 5441[2], f. 343.

M. Lex, et nous ne saurions l'en blâmer, est un paléographe sévère, il signale les moindres variantes avec un soin minutieux. La moitié des pages est prise par des rectifications, en général de minime importance. Est-ce une qualité, est-ce un défaut? Il faut être élève à l'école des Chartes pour prononcer une sentence.

« Nous ne donnons les variantes de D. Housseau, dit-il en note, p. 341, que pour établir l'incorrection de ses copies et provoquer à leur endroit une méfiance méritée [1]. »

C'est dans le même but sans doute que l'auteur a cru devoir rééditer quelques chartes déjà publiées dans les grands recueils, en particulier deux, qui intéressent notre province, relatives à l'abbaye de Pontlevoy, nos XXII et XXIX, qui se trouvent dans le *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 412 et 413. « Nous avons jugé bon, dit-il, p. 302, note 3, à propos de la seconde, d'en donner une copie conforme au texte des Archives de Loir-et-Cher. » Elles existent en effet l'une et l'autre en original dans ce dépôt. De plus, M. Lex ne doit pas l'ignorer, elles ont été reproduites par l'héliogravure Dujardin, en grandeur naturelle dans l'*École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques*, nos 1 et 2, pour les conférences de M. A. Giry, le maître très respecté de M. Lex. Celui-ci avait ainsi tous les moyens de contrôles désirables.

Par une fatalité déplorable l'édition de M. Lex est loin d'être

[1] Ceci ne l'empêche pas plus loin de préférer la copie de D. Housseau à celle des Cartulaires du XIe siècle. D'autre part, il néglige les originaux pour de simples copies; les nos XXIV, XXV, XXVI et XXX se trouvent en effet en originaux aux Archives d'Indre-et-Loire, H. 269; le n° XXXII dans le Cartulaire de Tavant, *Ibid.*, H. 335.

conforme aux originaux. La lecture était facile, trop facile peut-être, de là une transcription précipitée et des *lapsus calami* trop nombreux.

Nous en relevons deux dans la première, n° XXII. L'auteur écrit *Domino* pour *Deo*, circada et *panita* pour circada et *parata*. Il s'agit des célèbres redevances que les évêques réclamaient dans leur tournée pastorale. Le *Gallia Christiana* avait bien lu.

La deuxième surtout a été plus maltraitée et devient souvent incompréhensible dans l'édition de M. Lex (n° XXIX). Le *Gallia Christiana* est en général assez correct [1].

Enfin, cette charte est réputée fausse par M. Lex, sous prétexte qu'on y a ajouté et cousu une pièce de parchemin pour la confirmation du roi Philippe. Ce serait plutôt là une preuve d'authenticité. Si la charte avait été fabriquée après coup, le faussaire n'aurait pas manqué de se munir d'une feuille de parchemin suffisante pour la transcription de tout son factum. Mais au contraire, lorsque la charte fut écrite en 1035, le scribe, ne prévoyant pas qu'on voudrait y ajouter en 1075 une confirmation royale, avait proportionné son parchemin à la pièce qu'il avait à transcrire. Il fut donc nécessaire en 1075 de l'allonger pour y ajouter le texte de la sanction royale et le sceau plaqué de Philippe. Nous croyons même savoir que M. Giry, qui a fait reproduire cette charte avec tant de soin, est loin de partager le sentiment de son élève.

M. René Merlet fait observer aussi que l'imputation de fausseté attribuée à la charte n° VIII n'est pas plus fondée.

Il faut être en effet d'une extrême prudence pour formuler ces condamnations, surtout si la charte ainsi rejetée vient s'opposer comme un obstacle insurmontable à une opinion personnelle; nous sommes alors juge et partie et la discussion devient trop facile. Encore faudrait-il des preuves indubitables. *Nemo*

[1] Voici les principales variantes :

	D'après M. Lex :	*D'après l'original :*
Page 350, ligne 2,	mortalium ultor decogitare	mortalium vel corde cogitare
— 5,	vos respiciam	vos reficiam
Page 351, ligne 11,	recipaverimus quippe	recitaverimus. Quippe
— 12,	hactenus fuit Pontisleviati	hactenus fuit capud Pontisleviati
— 29,	dimittimus ceterum	Dimittimus. Ceterum
Page 352, 16,	Gauscelini de Brezis	Gauscelini de Blesis

Nous n'avons pas voulu pousser plus loin ce contrôle fastidieux, nous aurions pu signaler plus de quinze fautes de lecture.

malus presumitur nisi probetur. M. Lex rejette volontiers parmi les apocryphes les documents contraires à ses assertions; il est à présumer que nos vieux moines n'étaient pas si faussaires qu'on a bien voulu le prétendre. Ils ont pu se tromper dans les appréciations historiques et contemporaines, dans la narration des faits, etc.; les scribes et copistes ont pu commettre des oublis, des fautes de transcription dans les dates, les qualifications de personnages, ne pas se conformer toujours assez scrupuleusement aux règles de la diplomatique, etc., et c'est là souvent le seul défaut des chartes réputées fausses. Pour nous, la part faite à de rares exceptions, nous avons la plus haute confiance dans la probité des moines du Moyen-Age.

D'ailleurs, loin de nous la pensée de jeter le discrédit sur tout cet ouvrage pour quelques inadvertances. Nous manquerions à l'équité autant qu'à la bienséance en transcrivant ici cette phrase de M. Lex : « L'ouvrage est malheureusement très défectueux. Il nous suffira de citer un exemple de la façon dont cet auteur a compris sa tâche, » car le proverbe : *ab uno disce omnes* n'a jamais été d'une logique rigoureuse.

III

Un recueil de chartes sur un personnage, une ville, une abbaye, ne peut jamais avoir la prétention d'être complet. Malgré toutes ses recherches, M. Lex n'a pas épuisé toutes les sources. Sans vouloir combler toutes les lacunes, il nous sera permis d'indiquer ici quelques pièces importantes pour la biographie du comte Eudes et de ses ancêtres.

Avant 1037, Eudes II avait reçu d'Ameline, mère de Geoffroy de Preuilly, la garde de la terre de Baigneaux. Pour ce service, il recevait soixante béliers; puis il commit à ce soin Robert, vicomte de Lavardin. Lavardin, situé dans le bas Vendômois, était donc alors vassal du château de Blois et non pas de celui de Vendôme. Nous avons trouvé trace ailleurs de cette enclave féodale (*Cartulaire Blésois de Marmoutier*, ch. XXII.)

Cette charte a été publiée par André Duchesne dans l'*Histoire généalogique de la maison des Chasteigniers*, p. 67. Nous

l'insérons, sous le n° XI, dans le *Cartulaire de la Trinité* en cours de publication.

Nous publions également dans le *Loir-et-Cher historique, scientifique et littéraire,* n° de mai 1893, une charte de Thibaud III, comte de Blois, extraite du manuscrit latin 12878, f. 109 v°, à la Bibliothèque nationale. Le comte rappelle la donation faite par son père, Eudes II, de toute la dîme de la forêt de Blémars aux chanoines de Saint-Calais établis dans le château de Blois. Eudes II apparaît là comme le fondateur de cette collégiale, qui doit remonter aux premières années du XIe siècle. La charte suivante confirme cette opinion.

Eudes II et son épouse Ermengarde avaient encore donné à la même collégiale huit muids de vin, que leur petit-fils, Thibaud IV, transformait en une rente de 71 sols assise sur le tonlieu de Blois. — Publiée par M. Cuissard, dans le *Bulletin de la Société Dunoise*, t. 4, p. 421.

Voici maintenant le texte de quatre chartes, les deux premières sont relatives à Eudes Ier, les deux autres à Eudes II; sauf la troisième, elles sont toutes inédites.

1°

Avesgaud approuve le don fait par la comtesse Ledgarde et ses fils Hugues, archevêque, et Eudes, comte, aux chanoines de Notre-Dame de Chartres de l'église d'Illiers en Normandie.

Avant 989.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Cum terrena et temporalia cuncta transire videantur et immortale nichil mundi compage teneatur, summopere considerandum est cuique mortalium in Christi fide solidatorum ad ea se tendere debere que non sunt transitoria, sed perenniter mansura, et que non sunt temporalia sed eterna, atque ideo immortalia. Si quis igitur fidelium Christi talia perpendens, bene sibi in futurum prospiciendo, Deum et sanctos ejus in rebus temporarie proprietatis sue mentis desiderio et executione pie actionis heredes fecerit, veram illam hereditatem sanctis omnibus in terra viventium repromissam se percepturum absque ulla ambiguitate credens confidere poterit. His itaque salutaribus hortamentis edoctus et divina, ut minime dubitandum, inspiratione preventus, ego videlicet Avesgaudus, notum esse volo cunctis successoribus meis et

ceteris sancte Dei ecclesie fidelibus, principum quoque ac nobilium personis qualiter quandam ecclesiam proprietatis mee, quam Letgardis, benigna comitissa, cum consilio filiorum suorum, Hugonis archiepiscopi et Odonis comitis, et ceterorum propinquorum seu fidelium suorum, michi in hereditatem donavit, Sancte-Marie Carnotensis ecclesie ejusque canonicis, pro remedio anime mee et absolutione anime Letgardis et salute supradictorum filiorum suorum, concedo et trado et de mea potestate in eorum potestate habendam transpono. Est autem ipsa ecclesia in pago Ebroicensi, in villa que appellatur Ilegias. cum terris et aliis adjacentiis que ad ipsam pertinent. Hanc igitur ecclesiam, cum omnibus sibi pertinentibus, sicut superius dictum est, predicte sancte matri ecclesie et canonicis ejus ibidem Christo militantibus dono et trado, ita ut ab hodierna die et deinceps eam teneant et de fructibus ejus stipendium capiant, ea conditione ut pro mea et Letgardis comitisse anima, necnon et auxilio filiorum suorum Hugonis atque Odonis, Deum jugiter exorent, quatinus peccaminum nostrorum veniam consequamur, et premium superne renumerationis a Christo judice percipere mereamur. Si quis autem adversarius et non christianus hanc donationem vel elemosinam frangere voluerit, maledictus sit, cum suo anathemate hic et in perpetuum dampnetur et ignibus flamme ultricis scelerum comburatur. Quatinus autem hec donatio perpetualiter firma et stabilis maneat manu propria eam subter firmavi, et senioribus meis Hugoni atque Odoni eorumque fidelibus roborandam obtuli.

Chrisme. — Hugo scilicet Biturigensis humilis archiepiscopus. S. Odonis comitis, S. Avesgaudi, S. Harduini, S. Yvonis, S. Suggerii, S. Tetduini.

Sources : Mss. latin 5,185, I, f. 189. Mss. latin 17,024 f. 124, incomplet.

Au fol. 123 de ce dernier manuscrit, se trouve une charte de Saint-Père publiée par Guérard, dans le cartulaire de cette abbaye p. 64 à 65. Les noms des témoins ne sont pas donnés avec les mêmes caractères paléographiques. Les voici conformes au Mss. 17,024.

« Odo comes † (un Chrisme accompagné de trois S pour subscripsit), Odo Karnotensis epus (subscripsit).

Chrisme. — Hugo sancte Biturcensis archiepiscopus.

† Emma conjux Guillelmi, filia comitisse Letgardis manu propria firmavit.

Sig. Gautfredi vicecomitis, *Sig.* Udeberti, *Sig.* Hugonis de Aloia.
Sig. Landrici, *Sig.* Fulcherii, *Sig.* Evesgaudi.

Sig. Hilgaudi, *Sig.* Teudonis, *Sig.* Gelduini,
Sig. Suggerii, *Sig.* Vuitgerii, *Sig.* Isaac.
Sig. Rotroci, *Sig.* Erenberti.
Sig. Arduini.

« *Original du temps.* »

2°

Ives, évêque de Chartres, excommunie ceux qui violeront les privilèges accordés à Notre-Dame de Bourg-Moyen par Eudes I et sa femme Berthe.

1105.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Ego Ivo, Dei gratia, humilis Carnotensium episcopus, notum esse volo cunctis sancte ecclesie fidelibus tam præsentibus quam futuris, quia Adela comitissa, Stephani comitis uxor, divini amoris igne succensa, augmentande religionis desiderio inflammata, humilitatem nostram humiliter adiit, petens ut libertatem ecclesie Sancte Marie de Burgo Medio et ejus canonicorum et aliorum clericorum eidem ecclesie famulantium, necnon etiam eorum servientium ab Odone comite et Berta uxore ejus olim factam et per antiquitatem temporis aliquantulum imminutam, sed per eam diligentissime reformatam, auctoritate excommunicationis nostre confirmaremus. Nos itaque juste petitioni justis desideriis assensum prebentes cum grege nobis commisso violatores hujus libertatis excommunicamus, et a limitibus sancte Dei ecclesie sequestramus, tam eos quam eorum ad predictam libertatem infringendum fautores, in infirmitate a presbyterio non visitentur, in hora mortis corpus et sanguinem domini nostri Jesu Christi (non) suscipiant, in cimiteriis christianorum non sepeliantur, eternas gehenne flammas incurrant, nisi resipiscentes ad emendationem et satisfactionem confugerint. Et ut per succedentia tempora firmum et stabile permaneat, hanc cartam manu propria firmavimus et manibus prelatorum ecclesie nostre firmandam tradidimus.

S. Ivonis episcopi, S. Fulconis archidiaconi,
S. Ernaldi decani, S. Milonis archidiaconi,
S. Hilduini cantoris, S. Odonis archidiaconi,
S. Willelmi archidiaconi, S. Andree archidiaconi,
S. Seranni subdecani, S. Hugonis prepositi,
S. Warini succentoris, S. Gerogii camerarii.

Data Carnoti, VIII Kalendas julii, anno ab incarnatione Domini M° C° V^to^, indictione XIII, regnante Philippo, rege Francorum, anno regni ejus XLVI.

En marge, dom Verninac ajoute :

« J'ai trouvé l'original dans lequel après : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti,* il n'y a point *Amen.* Après *petens ut libertatem ecclesie,* il y a tout de suite *sancti Sollempnis;* après : *eorum servientium,* il y a tout de suite : *a Hugone Bitturicensi archiepiscopo et Odone comite ejus fratre, et etiam Legardi comitissa eorum matre, olim factam.* L'original conforme à la copie à côté a été trouvé. »

Source : D. Verninac, Mss. 394, t. 3, f. 186 v° à la bibliothèque d'Orléans. « Ex cartulario Burgi Medii, f. 41. C. 43. »

3°

De Portu Blesensi.

(1003, 24 août-décembre).

In nomine sancte et individue Trinitatis, ego Berta, nutu omnipotentis Dei, regina, cum filiis meis Tetbaldo, gratia Dei episcopo, necnon Odoni comiti concedimus ad locum Majoris Cenobii, pro remedio animarum nostrarum et absolucione piissimi Odonis comitis, teloneum que erat solita una navis reddere ad portum Blesensium castro, ita sane ut omni tempore psallant monachi psalmum in suo capitulo pro spe et incolumitatis nostræ, et requiem spiritus et anime Odonis comitis. Si quis hanc noticiam[1] calumniare presumserit, iram incurrat Omnipotentis, et postdemum sancita stabilisque permaneat, et ipse violator confusus abscedat.

S. Archinbaldus arch.[2].	S. Rotberthus.	S. Rainaldus.
S. Dacberdus arch.[3].	S. Vautherius.	S. Rodulfus.
S. Arnolfus ɛπς †[4].	S. Balduinus.	S. Erveus.
S. Rainaldus ɛπς.[5].	S. Baderannus.	S. Yngenulfus.
S. Ervisus eps.[6].		

Source : Original en parchemin, aux Archives départementales de Loir-et-Cher. Mss. latin 12878, f° 46 v°, Bibl. Nat. — D. Housseau, I, n° 276.

[1] M. Lex trouve une contradiction entre ce mot *noticia* et la forme personnelle employée dans la charte ; cela lui suffit pour douter de son authenticité (p. 267).

[2] Archambaud de Sully, archevêque de Tours, 981-décembre 1003.

[3] Dagobert, archevêque de Bourges, 987-1013.

[4] Arnoul, évêque d'Orléans, 972-décembre 1003.

[5] Raynaldus, évêque d'Angers, 973-11 juin 1010.

[6] Ervisus, évêque de Nantes, 1001-1005. Le 2 février 1004 il était à Chartres et donnait à Magénard, abbé de Saint-Père, la bénédiction abbatiale.

4°

Charte de fondation de l'abbaye de Pontlevoy.

(Vers 1034).

Quanta et quam benignissima circa humanum genus Dei existit pietas nemo mortalium vel corde cogitare vel verbis aperire potest. Invitat enim nos ut post multa perpetrata scelera ad eum redeamus pie et misericorditer, dicendo : Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos reficiam. Et in alio loco Evangelii hortatur nos ut de terrenis rebus atque caducis adquiramus celestia et in eternum mansura, taliter inquiens : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis ut cum defecerint recipiant vos in eterna tabernacula. Igitur in Dei nomine ego *Gelduinus*, vir seculari militie subditus, et Adenors uxor mea Gaufredusque filius noster, nostrorum reminiscentes multitudinem peccatorum et ultimi judicii diem fortiter expavescentes, atque cum illis fidelibus quibus Deus in illa die dicturus est : Venite benedicti patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est, aggregari desiderantes, concedimus sancte Dei genitrici Marie semper virgini de nostris rebus nobis dimissis a nostris progenitoribus. Agimus autem hoc in presentia domni Ansberti abbatis monachorumque qui ibi jam congregati vel congregandi sunt militantes summo regi, secundum regulam sancti Benedicti piissimi patroni, quatinus de animabus parentum nostrorum et nostris, qui abbatiam prout possumus toto corde construimus, memoriam in suis orationibus habeant, et pro nobis peccatoribus Dei clementiam exorent, ut cum nobis dies mortis advenerit, non gaudeat de nobis pestifer inimicus, sed per beate Marie intercessionem eripiat nos misericordia Christi de manu diaboli et penis inferni, et transferat ad gaudia paradisi. Denique sciant presentes et futuri quod huic nostro facto libenter annuit comes Odo et Ermengardis comitissa, filii quoque eorum Tetbaldus et Stephanus, ex quorum beneficio tenemus que prefate ecclesie tribuimus, et hic nunc nominatim recitaverimus ; quippe est in hac donatione ecclesia Sancti Petri, que actenus fuit capud Pontisleviati, sed amplius erit subjecta Dei Genitrici. Similiter servi et ancille omnes ad eam pertinentes, totaque burchi consuetudo, census et vicaria, et beneficium quatuor equitum : Aimerici Pyrarii, Tetbaldi Regis, Walterii Belsarii, Othelini filii Adelelmi de Surrai. Similiter Calmonti dedimus quatuor arpennos vinearum et de silva Calmontis tertiam partem pasnatici, et ad dominicos porcos de pastione quantum duraverit, de pratis vero quatuor

arpennos super rivam Siscie. Hec itaque et cetera que nos vel aliorum devotio fidelium jam sepe dicto loco concessimus vel concessuri sumus ab hodie in antea libere et quiete possideant abbas et monachi Sancte Marie, nemine contradicente. Si quis vero ex fratribus et sororibus vel nepotibus seu aliis propinquis nostris aut ullus unquam homo vel femina contra hanc donationem, quam propria voluntate facimus, aliquam calumniam monachis inferre voluerit, nisi cito humiliatus ad eos proferens emendationem venerit, imprimis Dei omnipotentis et perpetue Dei Virginis Marie atque omnium electorum Dei iram incurrat, et cum Juda traditore atque Simone Mago vivus in infernum descendens semper ibi ardeat, ac deinde irritum fiat quod vindicat. Ut igitur hec autoritas firmior atque stabilior sit, eam manibus nostris signo sancte Crucis firmavimus, et manibus seniorum nostrorum et multorum virorum nobilium firmandam † et corroborandam tradidimus †.

S. Gelduinus miles,
S. Adenor uxor ejus,
S. et filius eorum, Gaufridus.
S. item Gaufridus, filius Brehardi,
S. Campelinus miles,
S. Erveus mestiverius,
S. Gislebertus filius Hudo,
S. Aymericus filius Aymerici,
S. Zislemarus prepositus.

S. Odonis | comitis,
S. Guicherus | infans,
S. Gauscelinus | miles,
S. Juvais | miles,
S. Burchardus | filius Bernerii,
S. Tetbaldus | rex,
S. Adtoni filius Hilgo,
S. Hudo filius Gisleberti.

S. Ermengardis comitisse,
S. Teobaulds comitis, S. Stephani comitis,
S. Winoldus miles,
S. Tescelinus Gelduin,
S. Mainardus,
S. Fulcherius miles.

Source : Histoire manuscrite de Pontlevoy par D. Chazal, Preuves, n° I.

Cette charte, que le docte moine a copiée sur l'original, était distincte de celle publiée par le *Gallia Christiana* et rééditée par M. Lex et transcrite par D. Chazal sous le n° III. Il appuie cette distinction par la réflexion suivante dans le texte de l'Histoire de l'abbaye : « Nous avons dans les Archives l'original de cette fondation, » et il donne une longue analyse de la charte ci-dessus, et il ajoute : « Le titre de donation est sans date et sans sceau, l'un et l'autre n'étoit pas encore en usage. A la place du sceau Gelduin apposa le signe de la croix, etc. »

En second lieu il décrit la charte de Thierry, évêque de

Chartres, dont il donne la copie au n° 2 des preuves, et il ajoute : « Gelduin ne se contenta pas d'avoir assuré ainsi les diverses donations qu'il avoit faites par deux différents titres, il voulut les reitérer et les expliquer plus au long dans un troisième. L'original en est perdu, mais nous en avons un vidimus fait l'an 1272 par l'official de Chartres. Le titre commence comme le premier. Dans ce dernier, il ajoute le péage, etc. A la fin, il y a la confirmation qu'en fit Philippe Ier, à Paris, en 1075. »

IV

Notes de M. René Merlet, 1° sur la mort d'Eudes Ier, et 2° sur Thibaut, comte et évêque de Chartres.

M. René Merlet prépare sur les premiers comtes de Chartres une étude approfondie. Il a bien voulu en extraire quelques pages pour en enrichir cette étude. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs les prémices d'un travail précieux pour notre région.

I° *Sur la mort d'Eudes Ier*

M. Pfister[1] a prouvé qu'Eudes Ier, comte de Chartres, mourut entre le 12 février et le 4 juillet de l'année 995. M. L. Lex (p. 203) a cru pouvoir préciser davantage cette date et la fixer à l'époque comprise entre le 2 juin et le 4 juillet 995, sous prétexte que le comte Eudes aurait été encore vivant, lorsque se tint le concile de Mouzon qui eut lieu le 2 juin 995. Pour prouver cette assertion, M. Lex renvoie à un passage de l'historien Richer (liv. IV, ch. CIV). Ce passage fait voir qu'il fut question du comte Eudes au concile de Mouzon. L'archevêque Gerbert, faisant allusion à des événements qui s'étaient passés en 991, rappela aux évêques présents au concile que, lorsque lui, Gerbert, fut promu au siège archiépiscopal de Reims, le comte Eudes troublait la sécurité publique par ses luttes contre le roi. Il n'y a là rien qui prouve qu'Eudes fût vivant à l'époque où se tenait le concile de Mouzon. Bien plus, à s'en tenir au témoignage du même historien Richer, le comte de Chartres serait décédé quelque temps avant la convocation de ce concile (Cf. Richer, liv. IV, ch. 94). C'est donc entre le 12 février et le 2 juin 995 que mourut Eudes Ier. L'obituaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres permet de fixer cette date d'une façon précise et définitive ; car l'obit du comte Eudes

[1] *Etude sur le règne de Robert le Pieux*, p. 48, note 2.

y est rapporté au 12 mars en ces termes : *Obiit Odo, comes Carnotensis, qui nobis contulit multa bona*[1]. Eudes Ier, comte de Chartres, de Châteaudun, de Blois et de Tours, est donc mort le 12 mars 995 et non pas entre le 2 juin et le 4 juillet de la même année.

II. *Sur Thibaut, comte et évêque de Chartres.*

L'étude des nécrologes chartrains aurait évité à M. Lex de commettre une erreur plus grave à notre sens que la première. Je veux parler d'une note spéciale qu'il a placée à la fin de son ouvrage pour montrer la fausseté d'un document où le comte de Chartres, Thibaut, fils d'Eudes Ier, porte le titre d'*évêque*. Ce document, conservé en original aux archives de Loir-et-Cher, ne nous semble cependant, au point de vue diplomatique, donner prise à aucune critique. La question mérite donc à notre avis d'être examinée à nouveau.

L'évêque de Chartres, Eudes, dont l'épiscopat avait duré plus de trente ans, était mort le 24 août 1003. Thibaut, comte de Chartres, était alors un tout jeune homme et n'était point marié. Grâce à l'influence que sa mère Berthe avait prise sur l'esprit de Robert le Pieux, Thibaut dans toutes ses entreprises se sentait fort de l'appui du roi. Cela explique comment, à la mort de l'évêque Eudes, il songea à se faire élire lui-même évêque de Chartres et à augmenter ainsi considérablement ses revenus. Mais pour être sacré évêque, il lui fallait entrer dans les ordres, et, en attendant d'avoir reçu les divers grades de la cléricature, il obtint du roi le titre d'*évêque désigné*[2]. — Quelques mois plus tard, Gisbert, abbé du monastère de Saint-Père de Chartres, tombait gravement malade et mourait dans son abbaye le 15 janvier 1004. Une lettre, qu'écrivait à cette date le chanoine Fulbert[3] à Abbon, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, nous apprend

[1] Bibliothèque communale de Chartres, ms. 1,031. — Cf. Nécrologe du prieuré de Juziers, *ibidem*, ms. 1,038.

[2] Ce titre correspondait à celui d'évêque de Chartres élu par le roi, mais non encore sacré. A cette époque en effet, le roi nommait les évêques de Chartres. Lorsque Thibaut mourut (11 juillet 1004), ce fut Robert le Pieux qui élut son successeur à l'évêché de Chartres. *Interea comes obiit...[et Rodulphus decanus] a Rodberto rege in episcopatu sublimatus est (Cartul. de Saint-Père*, p. 103, 104).

[3] Ce chanoine n'est autre que Fulbert qui devint évêque de Chartres en 1006 et mourut en 1028.

que les moines de Saint-Père, aussitôt que Gisbert fut mort, députèrent plusieurs d'entre eux vers le comte Thibaut, évêque désigné de Chartres, qui se trouvait en ce moment à Blois, pour lui annoncer le décès de leur abbé, et lui demander, suivant la règle, la permission d'en élire un autre : *Decrevimus quosdam mittendos ad comitem,* NOBIS VIDELICET DESIGNATUM EPISCOPUM, *ut patris Gisberti obitum nuntiarent, et alterius eligendi regularem precarentur licentiam*[1]. Les religieux de Saint-Père, en ayant ainsi recours à Thibaut pour l'élection d'un nouvel abbé, ne s'adressaient point à lui en tant que comte de Chartres, mais en tant qu'évêque de leur diocèse; car il appartenait alors aux évêques de Chartres de sacrer et d'installer les abbés de Saint-Père[2]. Thibaut, en sa qualité d'évêque désigné, contraignit les moines à prendre pour abbé Magénard. Mais, comme notre comte n'était pas encore lui-même sacré évêque, il ne put ordonner le nouvel abbé, et ce fut Hervé, évêque de Nantes, de passage à Chartres, qui consacra Magénard le 2 février 1004.

Cependant Thibaut, simple clerc tonsuré, devait attendre encore de longs mois avant de pouvoir être intronisé sur son siège épiscopal. Afin de hâter l'époque de son sacre, il résolut de faire le voyage de Rome, pour obtenir du pape les dispenses nécessaires[3]. Il se rendit donc en Italie vers le mois de mai, et à son retour de ce lointain pèlerinage il mourut subitement le 11 juillet 1004. Son corps fut rapporté à Chartres sur un chariot et il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Père. Les obituaires de Saint-Père et de Juziers, à la date du 12 juillet, portent ces simples mots : *Obitt Tetbaldus, clericus, comes Carnotensium.* — Thibaut, lorsqu'il mourut n'avait donc encore reçu que les ordres mineurs; il n'était que clerc, *clericus* : aussi, n'ayant jamais été consacré évêque de Chartres, ne fut-il point inscrit sur les catalogues épiscopaux. Mais il n'en était pas moins évêque désigné par le roi, et il put prendre ce titre d'évêque dans les documents officiels à partir du 24 août 1003, date de la mort

[1] *Lettres de Fulbert*, édit. de Villiers, f° 32, et *Cart. de Saint-Père*, p. 102.

[2] Ainsi ce fut l'évêque de Chartres, Fulbert, qui sacra et installa Arnoul, comme abbé de Saint-Père, en 1013, après la mort de Magénard : [*Arnulfus*] *meruit post Magenardum abbatem a domno Fulberto presule sacrari et in regimine abbatiae subrogari.* — [*Magenardo*] *mortuo, Arnulfus edituus a Fulberto episcopo loco ejus subrogatur* (*Cart. de Saint-Père*, p. 104, 119).

[3] Le moine Paul (*Cart. de Saint-Père*, p. 103) dit que notre comte alla à Rome « orationis causa. » Cela n'est pas douteux, mais nous pensons que le désir de hâter sa consécration fut pour Thibaut la cause déterminante de ce voyage.

de l'évêque Eudes, jusqu'au 11 juillet 1004, époque où il décéda lui-même. Thibaut étant mort, le siège épiscopal de Chartres devint encore une fois vacant, et le roi Robert le Pieux élut comme nouveau pontife le doyen du Chapitre, Raoul.

Il résulte de ce qui précède que, contrairement à ce qu'a pensé M. Lex, la charte où Thibaut apparaît avec le titre d'évêque est parfaitement authentique; que cette charte ne doit pas être datée de 996-1001, mais de 1003 (24 août-décembre); que Thibaut fut durant une année évêque de Chartres, désigné par le roi; qu'il mourut avant d'avoir été consacré, et que la date de son décès est le 11 juillet 1004.

M. le Président remercie M. l'abbé Métais de sa communication pleine d'intérêt. Il ne partage pourtant pas absolument sa façon de voir sur la bonne foi des moines copistes, et plus particulièrement de ceux postérieurs au XIIe siècle. Il est bien évident par exemple que les chartes du Vetus Aganon du fonds de l'abbaye de Saint-Père sont parfaitement authentiques, mais plus tard, aux XIIIe et XIVe siècles principalement, il a été transcrit ou fabriqué (est-ce par ignorance du copiste)? quantité de chartes fausses des XIe ou XIIe siècles. Le fonds de l'abbaye de Tiron est particulièrement riche en pièces fausses. On y trouve un certain nombre de prétendues chartes du XIIe siècle, dans lesquelles se rencontrent des termes et des tournures de phrases d'un usage bien postérieur. C'est une question très grave, parce qu'on arrive ainsi à l'aide de ces pièces fausses à établir une histoire reposant sur des bases fausses. C'est ce qui est souvent arrivé au siècle dernier où l'on a tout admis trop facilement. Il est vrai qu'aujourd'hui l'on est disposé à tomber dans l'excès contraire, mais tout en admettant que M. l'abbé Métais ait des raisons pour s'élever contre cette nouvelle méthode, il paraît trop optimiste dans ses appréciations.

M. l'abbé Métais défend la bonne foi des moines suspectée dans certains cas par M. Merlet. Avant qu'il y eût des notaires chargés de rédiger officiellement les actes, ces actes étaient rédigés par les moines. Une donation s'accomplissait souvent par un dépôt sur l'autel, et, quelquefois dix ou vingt ans après les moines en écrivaient la notice pour en consacrer le souvenir. Mais, à la suite des guerres, si fré-

quentes à cette époque, les abbayes ayant été saccagées, les chartes malheureusement détruites ou dispersées, il fallut bien rétablir le souvenir des anciens faits par une nouvelle notice, et c'est alors que les moines les relatèrent sous la forme d'une charte nouvelle remplaçant l'ancienne. C'était, il est vrai, un document nouveau avec une date ancienne. Mais le fait relaté n'en était pas moins authentique. Ce n'était en somme qu'une charte renouvelée.

M. Merlet ne conteste pas ce droit qu'avaient les moines de perpétuer le souvenir du fait accompli ; mais à côté de la reproduction exacte de ces faits, il y a des chartes fausses rédigées non en forme de notices, mais en forme de chartes, où l'ancienne écriture était imitée et auxquelles ne manquaient même pas les sceaux contrefaits. Il en cite comme exemple les moines de l'abbaye de Tiron qui, pour se soustraire aux redevances que réclamait d'eux le Chapitre de Chartres, confectionnèrent au XVe siècle une charte du XIIe où figurait entre autres le récit d'un prétendu miracle qui aurait décidé le Chapitre de Chartres à affranchir les moines de toute obéissance à son égard. Heureusement, la charte authentique de la donation faite à saint Bernard par le Chapitre de Chartres a été conservée et il a été facile de cette façon de prouver la fausseté de celle rédigée au XVe siècle.

M. l'abbé Métais ne juge pas à propos de discuter dans le cas présent l'exactitude des faits avancés par M. Merlet, mais il pense qu'il ne faut pas admettre d'une façon générale que les faits relatés dans les chartes renouvelées aux XIIIe et XIVe siècles sont faux parce que les titres primitifs n'ont pas encore été retrouvés, encore moins que ces chartes originales n'ont jamais existé.

Aucun membre n'ayant plus de communication à faire, la séance est levée à quatre heures vingt minutes.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1893

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Pouclée, Barois, Amblard, Buisson, Chevrier, Escoffier, Gabriel,

Germond, de Marcy, Morize, Noël Parfait, Pétrot, de Souancé; abbés Hermeline, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne quelques détails sur la réception de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne par le Bureau de la Société assisté de quelques-uns de ses membres. La cathédrale, le musée, les principaux monuments de la ville ont été visités dans la matinée et l'après-midi. Dans un déjeuner qui réunissait les deux sociétés à la salle Sainte-Foy, M. le chanoine Pottier, président de celle de Tarn-et-Garonne, a remercié le président et les membres de celle d'Eure-et-Loir de l'accueil sympathique qui leur était fait. A l'avenir, les deux sociétés échangeront leurs bulletins.

Il annonce ensuite que le conseil municipal de Chartres a voté dans une dernière séance une somme de 5,000 francs pour réparations à la Porte-Guillaume. Notre vieux monument va donc se trouver à l'abri d'une ruine qui pouvait devenir imminente si l'on n'eût remédié à l'état dans lequel il se trouvait.

M. l'abbé Métais donne lecture du commencement d'une notice sur quelques croisés chartrains.

M. l'abbé Sainsot se plaint de différentes incorrections typographiques dans l'impression de nos publications, notamment des procès-verbaux où se trouvent des erreurs de pagination et de tomaison. M. le Président répond que tout en apportant tout le soin nécessaire à la correction des épreuves il se glisse malgré tout quelques erreurs, mais qu'on redoublera d'attention pour en éviter le retour.

M. l'abbé Sainsot rappelle de plus qu'il avait été décidé qu'on ajouterait à la fin du dernier volume de la Monographie de la Cathédrale de Chartres une bibliographie de la Cathédrale. Il demande où en est ce travail dont on paraît peu se préoccuper. Il avait été envoyé en 1886 à un certain nombre de membres un questionnaire devant aider à ce travail. Il n'a pas entendu dire qu'aucun des membres, à l'exception d'un seul, paraît-il, ait retourné ce questionnaire muni de quelques réponses.

Après quelques renseignements fournis sur ce questionnaire, sa valeur, son emploi, il est décidé que les membres à qui il a été envoyé seront priés de le retourner le plus tôt possible muni de leurs indications.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 17 MAI 1893.

Président: M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents: MM. L. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Chevallier-Letartre, Chevrier, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Nivet, Petrot-Garnier, Ch. Petrot, de Souancé, abbés Bouthemard, Haye, Métais.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président croit que si le questionnaire relatif à la Bibliographie de la Cathédrale de Chartres dont il a été parlé dans la dernière séance, n'a pas été retourné muni des renseignements demandés, c'est que les membres n'en avaient pas à fournir. Il craint que l'invitation qui leur sera adressée par la voie du procès-verbal ne reste sans effet.

Pour répondre au reproche de lenteur dans la publication de la Monographie de la Cathédrale, il fait observer que M. le chanoine Brou est seul chargé de ce travail et que son état de santé ne lui a pas permis de s'en occuper plus activement depuis quelque temps.

La Société vient encore de perdre un de ses membres, M. de Saint-Blanquat, de Dreux.

Notification par M. le Président de la remise au trésorier d'une somme de 493 fr. 50, dernier versement du don provenant de la Société pour le développement de l'instruction primaire.

Il fait savoir ensuite qu'il a manifesté à l'administration municipale l'intention où était la Société de rester, jusqu'à

nouvel ordre, dans le local habituel de ses séances. M. le Maire lui a répondu que le bâtiment dans lequel se trouve ce local devait être démoli à courte échéance. La recherche d'un nouvel emplacement s'impose donc d'une façon pressante.

Il y a toujours le projet d'occupation de la maison Haye en commun avec la chambre des notaires, mais de nouvelles élections ont eu lieu et il ne sait pas si le nouveau président de la chambre sera favorable à ce projet.

M. Appay fait observer qu'il a entendu dire que M. Haye avait l'intention de mettre sa maison en vente. Il lui est répondu que M. Haye aurait été conseillé de revenir sur cette décision. Les négociations auraient alors chance d'être reprises. M. Petrot-Garnier veut bien s'informer auprès de M. Haye quelles sont ses intentions à cet égard.

M. l'abbé Métais donne communication de la suite de son travail : « Notes sur quelques croisés chartrains. »

M. le Président remercie M. l'abbé Métais de son travail, certainement très intéressant, quoiqu'il ne s'applique particulièrement qu'à quelques croisés Chartrains. Il y aurait, dit-il, un très beau travail à faire sur les croisés Chartrains. Il y en a des centaines. M. Rey, qui s'est distingué par de remarquables études sur l'histoire de la Palestine, a fait une histoire des seigneuries de l'Orient. Plusieurs de ces seigneuries ont été occupées par des Chartrains. Ce serait, il est vrai, un travail très long, nécessitant de nombreuses recherches, mais il ne désespère pas de le voir entrepris par quelque membre de la Société, M. Métais, par exemple.

M. le Secrétaire donne lecture de la note suivante de M. Lefebvre, auteur d'un livre sur la châtellenie d'Auneau, touchant les origines de Bureau de la Rivière, en réponse à un article lu précédemment par M. le curé Marquis, sur le même Bureau de la Rivière.

I

« Dans notre Notice historique sur la châtellenie d'Auneau, le chapitre IV, intitulé *Famille Bureau de La Rivière*, commence ainsi :

» Bureau était un gentilhomme de Bourgogne, moitié de robe, moitié d'épée.

» Pour quiconque veut s'attacher à retracer l'histoire politique du châtelain d'Auneau, il suffit de parcourir les chroniques de Froissard, de Juvénal des Ursins et de Christine de Pisan ; on y suit facilement la relation des éminents services qu'il a rendus à l'État, comme premier chambellan des rois Charles V et Charles VI.

» Pour ce qui est de sa famille et de sa naissance, il faut avoir recours aux recueils de généalogie, et là on rencontre beaucoup de confusion, par ce fait qu'il a existé plusieurs familles portant le nom générique de La Rivière (nom de fief) et que le sire d'Auneau y figure avec les dénominations diverses de Jean, de Jean Bureau, de Jean dit Bureau et de Bureau, qui paraît avoir été son vrai nom de baptême.

» Il existe cependant une généalogie sérieuse que nous n'avons connue qu'après la publication de notre notice. Elle se trouve dans l'histoire chronologique et généalogique du Père Anselme ; mais au lieu d'avoir été imprimée à la section des chambellans, elle est au chapitre des Grands Maîtres des eaux et forêts de France (1), au nom de Charles de la Rivière, deuxième fils de Bureau, qui a exercé cette fonction la dernière année de sa vie (1428-1429).

» Cette généalogie renferme des détails d'une telle précision que sa véracité s'impose ; elle nous apprend ce qui suit :

» Bureau, sire de la Rivière et d'Auneau, a eu un frère aîné Jean, seigneur de la Rivière et de Préaux, et une sœur, Marguerite, qui fut abbesse de Jouarre.

» Tous trois sont issus de Jean, seigneur de la Rivière, décédé en 1316, et de Isabeau Dangerant, sœur de Jean Dangerant, évêque de Chartres, puis de Beauvais, comte et pair de France, issu de Jacques Dangerant, l'un des exécuteurs testamentaires de Louis le Hutin. »

» La maison était ancienne et tirait son origine de la terre de la Rivière, en Nivernais, elle avait produit plusieurs branches.

» Jean, fils aîné, a exercé (le premier des deux frères) les

(1) Tome 8, page 895.

fonctions de chambellan auprès du duc de Normandie, régent du royaume, depuis le roi Charles V, lequel eut pour lui une affection toute particulière.

» Jean fit partie de la croisade d'Alexandrie, séjourna dans l'île de Chypre en qualité de chambellan de la reine et y mourut vers la fin de 1366. Ses obsèques ont été célébrées à Paris, le 18 février 1367 (1). Il était marié à Marguerite, fille de Pierre, seigneur de Préaux, et ne laissa aucun enfant de son mariage. Bureau recueillit son héritage et transigea avec la veuve pour la délivrance du douaire; celle-ci se remaria à Jacques de Bourbon qui, à cause d'elle, fut seigneur de Préaux et d'autres terres que la généalogie ne dénomme pas, mais qu'elle indique par des etc..., etc...

» On voit par ce qui précède, que les deux frères ont exercé la même fonction de chambellan auprès du roi. L'aîné est décédé pendant un séjour outre mer et Bureau lui a survécu 34 années; sa notoriété accrue par cette longue vie et les vicissitudes de la fin de sa carrière (la chute du pouvoir, la prison et l'exil) ont quelque peu effacé le souvenir de Jean, et c'est ce qui explique la confusion commise par certains biographes qui ont attribué le nom de l'aîné au survivant des deux frères.

» Leur existence distincte nous est d'ailleurs confirmée par une publication qui a paru dans le bulletin de la revue, *Le Correspondant*, du 10 octobre 1892, contenant le récit des derniers jours qui ont précédé la mort du roi Charles V, décédé au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre 1381, récit traduit par M. Siméon Luce, d'après un manuscrit découvert au Vatican par M. Hauréau. Dans ce récit qu'on attribue au chancelier Philippe de Maizières, on fait mention des deux frères dont le chancelier a été le contemporain et avec lesquels il a été lié d'étroite amitié.

II

» Ces détails de famille, étant ainsi fixés désormais, nous conduisent à présenter des observations sur une étude de

(1) *Arch. nation.*, 1469, folio 195 v°.

M. Marquis, curé d'Illiers, qui a paru dans le bulletin n° 197 (1) de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, étude par laquelle son auteur fait sortir la famille des chambellans, non pas de la Bourgogne comme l'indiquait notre notice, non pas du Nivernais, comme le constate une généalogie d'après une notoriété qui avait cours, mais du pays chartrain.

» Nous revendiquons Bureau, dit M. Marquis, avec une » ferme conviction, comme un compatriote; nous voulons » prouver qu'il est né dans le célèbre château de la Rivière, » qu'illustra et qu'embellit le chancelier d'Aligre. (Le château » de la Rivière situé commune de Pontgouin).

» Cette preuve a-t-elle été faite? C'est ce que nous voudrions maintenant examiner.

» M. l'abbé Marquis a compulsé principalement le *Livre noir* de l'Évêché et il relève comme étant sous la suzeraineté de l'évêque diocésain cette terre de la Rivière, près Pontgouin. Il mentionne en passant des seigneurs qu'il y rencontre au cours du XIVe siècle, Guillaume, Robert, Michel, tous noms qui diffèrent de ceux que nous connaissons; puis enfin, il retient particulièrement trois actes de foi et hommage qu'il reproduit textuellement, savoir :

» L'an 1359, le 10e jour de juillet, Jehan de la Rivière, » escuyer, entre dans la foi de Monseigneur Simon, évêque » de Chartres, pour cause du lieu de la Rivière, juxte » Pontgouin.

» 1368, le 20 mars, à Paris, dans l'Hôtel Royal, Messire » Bureau de la Rivière a fait hommage à l'évesque de » Chartres, de ses héritages à La Loupe.

» En 1383, Regnault d'Angennes, escuyer tranchant, fait » hommage à l'évêque de Chartres pour ce qui lui a été » donné par Messire de La Rivière, premier chambellan du » Roy, et Madame Marguerite d'Aunel, sa femme, tout ce qui » pouvait leur appartenir dans ladite terre de La Loupe.

» En présence de ces témoignages, ajoute enfin M. Marquis, » nous ne pouvons nous empêcher de conclure que l'illustre » châtelain d'Auneau appartient à l'antique famille La » Rivière, de Pontgouin. »

» Nous étions presque disposé à partager nous-même cette

(1) Février 1892, page 408.

opinion avant les révélations de la généalogie; mais, depuis que nous connaissons l'existence distincte de Jean, son union avec la dame de Préaux et la transmission de son héritage à Bureau, notre interprétation des textes visés s'est complètement modifiée.

» Selon nous, le seul document qui puisse faire un moment illusion, c'est la déclaration de foi de 1359, qui fait figurer dans un même cadre et le nom de Jean et l'indication du lieu de la Rivière, juxte Pontgouin. Faisant ici la même confusion que celle signalée plus haut, M. Marquis attribue cette déclaration au sire d'Auneau. Il est clair qu'elle ne pourrait en tous cas émaner que du sire des Préaux, lequel a seul porté le nom de Jean; mais deux raisons majeures s'opposent à ce qu'il s'agisse ici du premier des chambellans.

» 1° Jean de la Rivière père est mort en 1316, d'après la généalogie. Il n'est pas admissible que Jean, deuxième du nom, son fils aîné, ait mis 43 ans à déclarer l'héritage et à porter l'hommage pour ce prétendu domaine de famille que d'ailleurs rien n'indique comme ayant appartenu au père, M. Marquis ne mentionnant que des noms qui diffèrent du sien.

» 2° L'hommage que rend Bureau en 1368, deux ans après la mort de son frère, comme étant devenu son héritier, ne rappelle aucunement dans son texte le lieu de la Rivière. Il porte uniquement sur des héritages à La Loupe et ce sont là des termes entièrement différents et qui s'appliquent évidemment à d'autres propriétés. On ne saurait, d'autre part, concevoir une aliénation consentie dans l'intervalle de temps, de 1359 à 1368, car Bureau possédait de grands biens (nous le savons pertinemment), il n'eût pas laissé passer dans des mains étrangères, le bien de famille dont il tirait son nom; nous l'avons vu exercer le retrait féodal pour des biens de beaucoup moindre importance (1).

» Ce qu'il faut voir dans l'acte de 1359, c'est une simple similitude de nom avec celui du chambellan mort en Chypre. Ce nom de Jean ou Jehan était fort répandu dans les familles nobles au moyen âge, et nous voyons qu'il était porté non-seulement par le père et le frère de Bureau, mais aussi par leur allié Angerant, l'Évêque de Chartres.

(1) Notice historique, page 40.

» Quant aux termes : « Héritages de La Loupe, » visés dans l'acte de 1368, ils s'expliquent tout naturellement par ce que nous connaissons de la famille.

» Jean avait été marié à Marguerite, fille de Pierre, seigneur de Préaux; celle-ci, à la mort de son père, prit possession de cette seigneurie qui était située dans la même région que La Loupe et de plusieurs autres fiefs. Selon toute vraisemblance, Jean avait fait des adjonctions aux propres de sa femme et ce sont ces héritages à La Loupe qu'il avait transmis dans sa succession.

» Ce qui vient confirmer cette interprétation, c'est l'abandon que fait en 1383 Bureau et sa femme, Marguerite d'Aunel, de tout ce qui peut leur appartenir dans ladicte terre de La Loupe. Ces expressions marquent bien qu'il ne s'agit en tout cela que d'adjonctions, que de parties de biens, plus ou moins confondues avec d'autres propriétés.

» Si nous ne nous abusons, les observations qui précèdent démontrent que les deux chambellans ainsi que leur père n'ont point possédé la terre de La Rivière, de Pontgouin, qu'ils n'y ont pas vécu, qu'on n'y voit aucune trace de leur passage. Sans doute, ils ont été mariés à deux héritières de la contrée, mais la résidence à Chartres de leur oncle maternel en qualité d'évêque, suffirait seule pour expliquer leurs relations avec le pays, sans qu'il soit besoin de chercher d'autres causes.

» En résumé, nous restons en présence de la notoriété dont a parlé le généalogiste et qui plaçait dans le Nivernais la souche de la famille des chambellans.

M. Merlet se range de l'avis de M. Lefebvre, s'appuyant du reste, comme lui, sur l'autorité du Père Anselme. Il ne croit pas que Bureau de la Rivière se rattache à notre pays autrement que par des relations de mariage.

M. le Président dit qu'il a reçu un travail de M. Marcel Langlois, professeur au petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou et membre de la Société, sur la famille *de Brossard*. Il lit quelques extraits de ce travail. Il en donne acte à son auteur en constatant que M. Langlois n'a fait que transcrire les actes de l'état civil qu'il a pu avoir sous la main et que, par suite, ce travail manque de lien. Une étude généalogique

sur la famille de Brossard serait intéressante, comme toutes les études de ce genre, et il ne désespère pas de voir M. Langlois l'entreprendre d'une façon complète.

Il est bien évident, du reste, que les actes de l'état civil ne fournissent que des renseignements incomplets, d'abord parce qu'ils ne remontent guère au delà de la première moitié du XVIe siècle, et ensuite parce qu'ils se trouvent souvent interrompus.

M. Merlet cite comme excessivement rares ceux qu'il a découverts à la Madeleine de Châteaudun, remontant à 1489 et comme plus extraordinaires ceux que son fils, M. René Merlet, vient de découvrir à Savenay, allant de 1464 à 1477, car comme l'indiquait M. Appay, ce n'est que vers 1539 qu'on a commencé à faire les actes en double et en 1568 seulement qu'un édit rendit la mesure obligatoire d'un registre devant rester à la cure et d'un autre au bailliage.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 8 JUIN 1893.

Président M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Buisson, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Hubert, de Lubriat, de Marcy, Maugars, R. Merlet, Morize, Petrot-Garnier, Ch. Petrot, Tachot, de Souancé; abbés Auboin, Haye, Piau, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve, Thiverny.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Sainsot demande qu'il soit constaté que s'il eût été présent à la dernière séance, il se serait associé aux observations faites par M. le Président à propos de la lecture de M. l'abbé Métais « Notes sur quelques croisés chartrains. » Il trouve à cette façon de prendre un travail un inconvénient très sérieux : c'est qu'un sujet traité quoique d'une manière incomplète est quand même un sujet traité. Il est, on pour-

rait dire, défloré, et celui qui l'entreprendra plus tard avec tous ses développements semblera toujours reprendre le travail d'un devancier.

M. le Président annonce que le Gouvernement paraît disposé à prendre en considération le vœu formulé par un certain nombre de Sociétés du dépôt aux Archives départementales des anciennes minutes existant dans les études de notaires. Une proposition doit être faite à la Chambre tendant à ce que les expéditions des actes antérieurs à 1700 puissent être dorénavant délivrées par les archivistes.

Communication d'une lettre de M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution Notre-Dame, à Chartres, demandant que la Société accorde, comme elle le fait déjà pour le Lycée, une médaille à l'élève de rhétorique ayant remporté dans cette classe le 1er prix d'histoire. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. le Président fait savoir que le Président de la Chambre des notaires se refuse à avoir un local commun avec quelque société que ce soit. Il y aurait donc lieu de s'inquiéter d'en trouver un de concert avec les Sociétés d'Horticulture et d'Apiculture. Peut-être pourrait-on s'entendre avec M. Prévost pour la location du rez-de-chaussée du corps de bâtiment qu'il est en train d'aménager dans l'ancienne Institution Heurtault. M. le Président fera les démarches nécessaires à cet égard et rendra compte de leur résultat à la prochaine séance.

Il donne ensuite lecture des différentes parties d'un travail de M. l'abbé Langlois, de Nogent-le-Rotrou, ayant pour titre « Une religieuse de Belhomert. » C'est encore, dit M. le Président, un travail incomplet: M. l'abbé Langlois aurait à faire une étude intéressante sur l'abbaye de Belhomert, et M. Merlet serait le premier à se mettre à sa disposition pour lui communiquer les titres qui pourraient y aider. M. l'abbé Sainsot pense qu'on pourrait, quoi qu'il en soit, extraire de ce travail ce qui a trait à Mme de Sourdeval et le publier dans nos Bulletins.

M. l'abbé Sainsot donne communication de la première partie de sa Revue de l'année 1892.

M. Alex. Coche, de Coulombs, offre à la Société le catalogue de la collection Spitzer, ouvrage d'une certaine valeur bibliographique, tant pour le texte que pour le volume de planches qui s'y trouve joint. Des remerciements sont adressés à M. Coche.

M. Tachot dit que par suite de l'état de sécheresse actuel, de nouvelles traces de murs se dessinent très nettement sur les terrains ensemencés des anciennes fouilles de Loché. Il pense qu'on pourrait dès maintenant, à l'aide des plans déjà relevés, les raccorder à ceux mis à jour précédemment. M. Buisson veut bien se rendre sur les lieux et faire l'examen demandé.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1893.

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, abbé Pouclée, Barois, Amblard, Appay, Buisson, R. Durand, Escoffier, Germond, Houdard, Lehr, Maugars, R. Merlet, Morize, Tachot; abbés Hermeline, Métais, Sainsot.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. l'abbé Métais demande à faire quelques observations à l'occasion de ce procès-verbal. Il n'assistait pas à la dernière séance et ne peut répondre qu'aujourd'hui aux critiques de M. l'abbé Sainsot relatives à son travail : « Notes sur quelques croisés chartrains. » Il s'ensuivrait, d'après le dire de M. l'abbé Sainsot, qu'un travail d'ensemble sur un sujet quelconque, serait le seul travail profitable et digne d'être publié et que la découverte de chartes inédites séparées n'aurait pas de raison d'être communiquée. M. l'abbé Métais soutient au contraire que la publication d'une charte inédite a justement pour résultat d'aider à un travail d'ensemble.

Il n'a pas eu dans le cas présent la prétention de présenter une œuvre complète puisqu'il l'intitule : « Notes sur *quelques* croisés chartrains; » et d'ailleurs les sociétés de province n'ont-elles pas pour but de réunir tous les documents épars pour arriver à former un tout ? Il y a de plus l'amour-propre du chercheur qui se résignerait difficilement à conserver pour lui seul une découverte qui peut être reprise par un autre qui ne partagerait pas les mêmes scrupules que lui et à en perdre alors le bénéfice. Il désirerait savoir si les observations émises à la dernière réunion ont eu la sanction de la Société; dans ce cas, il retirerait son travail.

M. l'abbé Sainsot maintient l'esprit de ses observations. Pour répondre à un argument de M. l'abbé Métais, il affirme qu'il a en mains une certaine quantité de renseignements inédits qu'il tient à la disposition de quiconque entreprendrait un travail complet sur leur sujet.

Quant à la sanction de la Société, M. le Président fait observer qu'elle n'en a donné aucune et qu'elle n'a pas à en donner. Ce sont simplement deux appréciations différentes de deux membres jugeant diversement une même question. La Société sera du reste toujours disposée à accepter une communication de détail.

Sous le mérite de ces observations, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Admission d'un membre nouveau.

M. le Président fait part du décès de M. Chavaudret, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ancien vice-président de la Société.

Il annonce que la communication que devait faire M. de Souancé sur la vie de saint Adjuteur ne pourra avoir lieu, M. de Souancé se trouvant éloigné de Chartres par cas de force majeure.

M. Buisson fait savoir qu'il s'est rendu à Loché sur l'emplacement des anciennes fouilles: il n'a relevé aucune indication qui lui fasse espérer de les continuer à la même place d'une façon fructueuse; il croit qu'on obtiendrait plutôt un résultat

en portant les recherches plus à droite, à la bifurcation des deux routes et demande à la Société de voter un crédit de 50 fr. pour ces nouveaux travaux. Ce crédit mis aux voix est voté par la Société.

M. le Président fournit ensuite quelques renseignements sur le local destiné aux séances de la Société. Il n'y a rien de nouveau au sujet de la maison Heurtault. Quant à la Porte-Guillaume, des réparations assez importantes y ont été faites depuis le dernier vote du Conseil municipal. Ces travaux ont déjà pour résultat d'assurer la conservation du monument : de plus, ils rendent disponible, au premier étage, un espace assez vaste pour y établir une salle des séances et une bibliothèque pour la Société. On objecte, il est vrai, que cet emplacement serait loin du centre de la ville et du chemin de fer. La distance qui le sépare de la Mairie n'est pas, après tout, bien considérable, et puis, rien n'empêcherait dans la mauvaise saison de tenir les séances dans la salle de conférences de la Mairie. D'un autre côté, nous serions, à la Porte-Guillaume, complètement chez nous, sans communauté avec d'autres sociétés, et, de plus, nous réaliserions, de ce fait, une économie de loyer.

M. le Président propose à la Société de voter le principe de prise de possession du monument moyennant un loyer modique (1 franc par exemple), qui constaterait la propriété de la ville, et il demanderait alors à l'administration municipale de nous le céder dans ces conditions.

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Lehr, en parcourant la dernière livraison du « Tableau de la ville de Chartres, » y trouve que la porte *Morard* aurait tiré son nom du verbe latin *morari*, parce qu'elle fut construite la dernière. Cette étymologie lui paraît un peu hasardée. M. Bellier de la Chavignerie répond qu'il s'est appuyé, en signalant cette étymologie, sur l'autorité de Doyen, mais que cette appellation pourrait tout aussi bien venir d'un chartrain de ce nom ayant contribué à l'érection de cette porte.

M. l'abbé Sainsot demande comment il se fait que la Commission de publication n'ait pas encore été réunie depuis sa

dernière nomination. C'est une question qu'il a déjà posée, et à laquelle il n'a pas été donné satisfaction. M. Merlet n'assistant pas à la séance, il ne peut être fait de réponse satisfaisante à la demande de M. l'abbé Sainsot.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Albert Rebiffé, professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron; présenté par MM. les abbés Crancée et Renard.

SÉANCE DU 3 AOUT 1893

Président : M. L. Merlet. — M. P. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Buisson, Maugars, Morize, Ch. Petrot, Vassort; abbés Bouvet, Haye, Métais, Piau, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

M. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

A l'occasion du procès-verbal une nouvelle discussion s'engage entre M. l'abbé Métais et M. le Président sur les opportunités ou les inconvénients de la publication de chartes séparées, à la suite de laquelle M. l'abbé Métais déclare retirer le travail dont il avait donné communication : « Notes sur quelques croisés chartrains. »

M. le Président, répondant ensuite à la question posée au sujet du fonctionnement de la Commission de publication, dit que, jusqu'ici, la nature des travaux publiés n'a pas nécessité la convocation de cette commission, mais qu'il compte la réunir après les vacances pour décider de la publication de différents travaux.

Le procès-verbal mis aux voix est adopté.

M. le Président fait savoir qu'il n'a pu rencontrer M. le Maire de Chartres depuis le vote de la dernière séance relatif à la prise de possession de la Porte-Guillaume par la Société. Il ne doute pas, du reste, que l'administration municipale ne nous accorde cette possession moyennant un prix modique. Quant à transporter nos séances dans ce local et y installer notre bibliothèque, cela ne laisse pas que de lui présenter certains inconvénients. La situation retirée de ce quartier loin de tout point central éloignerait certainement bien des membres de nos séances. Quant à la bibliothèque, l'emplacement dont on disposera permettra-t-il de l'y installer? De plus, quand on aura besoin de livres à consulter ou à emporter, qui pourra les donner? L'appariteur ne pourra être continuellement à la disposition des sociétaires.

M. l'abbé Sainsot objecte qu'on a fait observer à la dernière séance que l'hiver les réunions pourraient se tenir dans la salle des conférences de la Mairie. Quant aux livres à consulter, on pourrait les prendre les jours des séances, ou alors prévenir l'appariteur la veille pour qu'il les tienne à la disposition des membres le lendemain à son bureau de la Mairie.

La question est réservée jusqu'à la rentrée des vacances à la séance de novembre.

M. le Président donne communication d'un travail de M. de Souancé sur la vie de saint Adjuteur. Ce travail sera renvoyé à la Commission de publication.

Il donne ensuite lecture d'une étude de M. Chrétien, instituteur à Villemeux, sur la commune de Villemeux. L'auteur signale dans cette étude beaucoup de faits, il y présente beaucoup de noms, mais il n'y a pas de lien dans l'ensemble du travail, on pourrait justement en trouver la cause dans ce que M. A. Lefèvre ayant déjà publié précédemment, dans l'Annuaire d'Eure-et-Loir, un certain nombre de documents sur Villemeux, M. Chrétien n'a pu les reprendre après lui.

M. l'abbé Sainsot donne communication de la seconde partie de sa revue de l'année 1892.

1° ARCHÉOLOGIE

L'archéologie parmi nous est encore une fois retombée dans le marasme dont les fouilles de Loché-Thivars l'avaient pour un temps fait sortir. Ces fouilles ont réalisé une partie des espérances qu'elles avaient fait concevoir, et d'autres résultats, non moins heureux que les premiers, auraient peut-être récompensé la persévérance des chercheurs, mais pour des raisons que l'on trouvera dans nos Procès-Verbaux, il a fallu mettre fin aux travaux. Les curieux objets qu'on a découverts ne permettent pas de regretter les dépenses faites à cette occasion.

En ce moment on peut interroger les quatre points cardinaux du département, on constatera sans peine que le vent n'est pas aux découvertes archéologiques. La veine est-elle épuisée, ou plutôt les soucis du présent empêchent-ils de voir le passé? Nous laissons à d'autres la décision de cette question.

Au commencement de cette année 1892, des substructions fort anciennes ont été mises à jour à Terminiers et les quelques débris d'objets antiques trouvés dans les fouilles permettaient d'espérer qu'on avait mis la main sur des ruines de quelque importance. Mais le propriétaire du champ étant venu à mourir, le fermier n'a pas cru devoir poursuivre les fouilles et les choses sont restées en l'état. Depuis cette époque, à l'extrémité opposée de la même commune de Terminiers, des fouilles très superficielles ont encore amené la découverte de murailles ayant évidemment appartenu à des habitations humaines. Comme les premières, elles sont au milieu des champs en culture, loin de tout chemin et de tout village; mais, moins bien exécutées que celles-ci, elles sont aussi dans un état de conservation moins satisfaisant. Il est difficile de leur assigner une date, même approximative; cependant les débris de poterie ancienne et les nombreux morceaux de tuiles à rebord qu'on y remarque permettent de les faire remonter jusqu'à l'occupation romaine. Quoique dirigée par un simple paysan, la fouille, qui est très incomplète, a été faite avec une certaine méthode; elle sera poursuivie, dit-on, quand les champs seront débarrassés des récoltes. S'il y a lieu, nous en ferons connaître les résultats.

A propos d'Archéologie, nous signalerons aux voyageurs et aux amateurs de renseignements locaux un petit livre qui contient quelques bonnes pages sur les monuments d'une partie de notre département. C'est le *Guide du visiteur dans Paris et ses environs*, édité à Paris, mais que l'on trouve chez nos libraires.

Indiquons au même titre, la réédition de *la France Pittoresque*, ouvrage paru pour la première fois en 1835 et qui donne sur chaque département une carte coloriée, une belle gravure locale et 16 pages de texte.

La *Société Française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments* a publié au mois d'août 1892 son dernier

volume qui concerne une partie de notre département, comme on peut le voir par son titre : *Congrès archéologique de France, LXIe Session. — Séances générales tenues à Evreux, le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury en 1889.* Paris, Picard. LVI-459 p. in-8°. Ce volume a sa place marquée dans la bibliothèque de notre Société et dans celle de tout archéologue chartrain.

A proprement parler, la restauration des églises n'appartient pas à l'Archéologie; c'est à elle cependant qu'il convient de la rattacher, car, lorsqu'elle est executée avec intelligence, elle s'inspire des vrais principes de l'Archéologie; et, d'ailleurs, elle conserve à la postérité des monuments archéologiques, auxquels elle permet d'affronter longtemps encore l'effort des ans; elle est enfin la mise en pratique de la première partie de notre devise : *Antiqua venerari.*

Disons donc que des restaurations importantes ont eu lieu dans les églises de Sorel, de Luray, de Neuvy-en-Beauce, de Digny, de Bonneval et de Terminiers. Ajoutons quelques observations particulières sur ces deux dernières.

Les travaux récemment exécutés dans l'église Notre-Dame de Bonneval n'embrassent pas celle-ci tout entière. Ils ont seulement rendu aux deux nefs latérales l'aspect qu'elles devaient avoir, lorsque, il y a 700 ans, elles sortirent des mains des religieux de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval. Les murailles, les piliers, les voûtes se sont enfin débarrasés de l'odieux badigeon *beurre frais* qui les déshonorait depuis un siècle. Elles montrent maintenant leur couleur naturelle rehaussée par un trait formant coupe de pierre, auquel on peut reprocher de ne pas assez trancher sur le fonds. Les baies sont décorées par des vitraux merveilleusement dessinés par Claudius Lavergne, mais qui ont le tort de n'avoir pas un caractère assez archaïque. On oublie facilement ce défaut en admirant la richesse du coloris, en contemplant les scènes pleines de vie que l'artiste fait passer sous nos yeux.

En nous transportant de Bonneval à Terminiers, nous passons du gothique au roman, d'une vaste église aux voûtes élancées à un humble édifice qui a semblé craindre de s'élever à la hauteur que demandaient les règles architectoniques. Ici, point de fenêtres à meneaux, point de rosaces capricieusement découpées, point de riches sculptures, mais une construction un peu lourde, à la voûte trop basse, aux fenêtres distribuant le jour avec parcimonie, le tout formant un ensemble sans caractère, malgré le latéral plus jeune et par là même plus élégant dont il est accosté. Et cependant, grâce à la symétrie de ses fenêtres, à l'aspect rajeuni de ses vieilles murailles, au bel agencement de son mobilier, cette petite église de campagne se présente bien à l'œil du visiteur, et celui-ci est complètement charmé quand il arrive en présence du sanctuaire nouvellement restauré.

Pendant que de tous côtés les vieux rétables s'en vont, à Nonvilliers on vient d'en édifier un nouveau qui est, nous dit-on, un travail d'une grande valeur. Nous le croyons sans peine, car il a pour auteurs deux de nos confrères qui ont déjà fait leurs preuves. Le dessin en a été tracé par M. des Forts, un érudit doublé d'un artiste, et le travail a

été exécuté par M. Paul Malenfant, sous les mains duquel le bois prend les formes les plus variées.

2° HISTOIRE

Les saints chartrains ou intéressant le pays chartrain ont été cette année l'objet de quelques publications que nous devons signaler comme une chose rare. Si nous ne priions pas plus nos saints que nous n'en parlons, on pourrait nous reprocher de les oublier et nous appliquer justement cette parole évangélique : ***sui eos non cognoverunt.***

Saint Thomas de Cantorbéry, le maître tant affectionné de notre évêque Jean de Salisbury lequel a répandu son culte parmi nous, a été le sujet d'un article remarquable dans la ***Revue du Monde catholique*** (Août). L'attention du monde savant a été attirée sur cet illustre martyr par un ouvrage magistral que lui a consacré Dom Lhuillier dans le but de venger sa mémoire des calomnies inventées par les ennemis de la cause religieuse (2 vol. in-8° raisin avec photogravures. Paris, Victor Palmé, 1892). Le séjour du courageux exilé à La Ferté-Bernard (1168), à Montmirail (1169), à Fréteval (1170), donne à ce travail du savant bénédictin de Solesme un intérêt tout particulier pour quiconque s'occupe de l'histoire de notre contrée.

La ***Vie des Saints*** que fait paraître périodiquement la ***Maison de la Bonne Presse***, à Paris, a consacré à saint Bernard de Thiron une de ses intéressantes notes hagiographiques (n° 688, avec gravure).

Le catalogue de nos saints ne tardera pas sans doute à s'enrichir d'un nom nouveau, qui n'est pas d'ailleurs un nom inconnu. Le souverain Pontife vient de faire commencer le procès de canonisation de Charles de Blois, duc de Bretagne, qui par son origine appartient au diocèse de Chartres. L'histoire de France s'est beaucoup moins préoccupée de nous conserver le souvenir de ses vertus que celui de ses aventures guerrières et de ses malheurs; et cependant on ne devra pas s'étonner de voir figurer parmi les saints un prince dont on a pu dire qu'il fut miséricordieux pour tous, pitoyable aux pauvres, humain dans les victoires, en un mot non seulement le plus brave, mais aussi le plus chrétien des chevaliers.

Brétigny. — Le traité de Brétigny est l'objet d'un travail qui a pour titre : ***Raisons par le procureur du Roy de France contre le procureur du Roy d'Angleterre.*** Ce travail, rédigé par M. Thierry, archiviste du Gers, a été publié dans le Tome XVIII des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

Guillaume Lamy. — Un des prélats qui ont occupé, au moins nominativement, le siège épiscopal de Chartres, au Moyen-Age, Guillaume Lamy, évêque d'Apt, de Chartres, patriarche de Jérusalem, etc., a fourni à M. l'abbé Arbellot le sujet d'une lecture à la Réunion des Sociétés savantes. Le nom de l'auteur nous permet de supposer que ce saint évêque a trouvé dans son compatriote un historien qui

aura su mettre en relief les qualités et les mérites dont nous parlent les contemporains. La vérité nous oblige de dire que sa gloire a peu rejailli sur notre ville, car il a porté huit ans le nom d'évêque de Chartres, mais ses hautes fonctions auprès du Pape ne lui ont jamais permis de résider parmi nous.

François de la Noue. — Un grand capitaine du XVIe siècle, que son mariage avait rendu notre compatriote, François de la Noue, devra à M. H. Hauser, qui vient de publier sa vie (François de la Noue (1531-1591, in-8°, Paris, Hachette), un regain de réputation. Les protestants de cette époque si troublée n'ont pas souvent à nous présenter une figure aussi loyale que celle-ci. Quelque vaillant qu'il fût à la guerre, il était grand ami de la paix, et il poursuivit avec constance la chimère de la réunion de l'Église réformée à l'Église catholique.

Montmorency. — La *Revue du Midi* qui se publie à Nîmes a donné dans son numéro du mois d'août le récit de la conversion et des dernières années du connétable de Montmorency.

Ligue. — M. L. Jarry, poursuivant le cours de ses savantes études sur l'Orléanais, nous a donné cette année la seconde édition d'une petite brochure intitulée : *Les ligueurs d'Orléans à Meung et à Châteaudun* (in-8°, Orléans, Herluison). La première édition était contemporaine des faits qu'elle raconte, car elle était datée de 1590. Les annales dunoises s'enrichiront ainsi de quelques pages qui leur sont spécialement consacrées.

Maintenon (Mme de). — La grande éducatrice qui a fondé Saint-Cyr a inspiré un travail qui a pour titre : *Étude sur Mme de Maintenon, Discours de rentrée des Ecoles d'enseignement supérieur*, 4 décembre 1890, par L. Dupont, professeur d'histoire. 23 p. in-8, Rouen, Lecerf, 1891.

Marceau. — L'année 1892 a vu paraître un ouvrage magistral qui intéresse le département d'Eure-et-Loir, et en particulier la ville de Chartres, par son héros et par son auteur, qui tous deux sont chartrains et méritent d'être rangés parmi nos célébrités locales, quoique à des titres différents. On comprend que nous voulons parler du livre que nous a donné notre confrère, M. Noël Parfait, sous ce titre : *Le Général Marceau, sa vie civile et militaire.*

Martin de Gallardon. — Un personnage maintenant tombé dans l'oubli, et qui a eu ses chauds partisans et ses adversaires acharnés, Martin de Gallardon a vu l'opinion s'occuper cette année de son énigmatique personne, grâce à un ouvrage intitulé *Thomas-Martin de Gallardon*, par le capitaine Marin. On ne nous demandera pas notre avis sur cet ouvrage dont l'auteur est un *occulliste* pratiquant et convaincu; il nous sera permis toutefois de lui reprocher de manquer de conclusion. Tout le livre est un plaidoyer en faveur du

voyant beauceron, et l'opinion de l'auteur à son sujet ne peut faire l'objet d'un doute pour un lecteur attentif. Aussi est-on surpris que le récit se termine tout à coup, sans réflexion, sans aucun résumé de tout ce qui précède. Il manque évidemment quelques pages à ce livre qui d'ailleurs rappelle agréablement des faits aussi peu connus aujourd'hui que s'ils appartenaient à un autre siècle.

CHATEAUDUN. — On n'est pas près d'avoir dit le dernier mot sur la guerre de 1870 et ses différents épisodes. On aurait pu croire qu'après les premières publications parues au lendemain de ces jours néfastes, il y aurait un ralentissement dans l'attention sur ce sujet d'ailleurs si plein d'intérêt, et que la presse s'en occuperait seulement comme de tout événement entré d'une manière définitive dans le domaine de l'histoire. C'est plutôt le contraire qui a lieu ; on écrit plus que jamais sur ce sujet déjà quelque peu rebattu, et voici que, malgré le calme qui a dû se faire dans les esprits depuis un intervalle de vingt-deux ans, des polémiques parfois acerbes s'engagent sur certains faits particuliers de cette époque.

Une contestation de ce genre s'est élevée au sujet de la journée du 18 octobre 1870 à Châteaudun. Dans le courant de cette année 1892, avait paru un livre intitulé *Réalisme?* signé par M. Paul Coltelloni, capitaine-major au 1er bataillon des francs-tireurs de Paris. Sous ce titre énigmatique, rendu moins compréhensible encore par le point d'interrogation dont il était flanqué, se cachait tout simplement le récit du combat et de l'incendie de Châteaudun. L'auteur disait y avoir été témoin et acteur, et naturellement il ne s'était pas réservé le plus vilain rôle. L'apparition de ce livre fit jaillir d'innombrables protestations; les presses des journaux de Châteaudun gémirent sous les attaques, répliques, ripostes de toute nature, et le 3 novembre l'*Echo dunois* enregistrait une dernière protestation portant la signature de 25 officiers et soldats des francs-tireurs de Paris.

Un littérateur qui est aussi un artiste, M. A. Robida, a entrepris de faire revivre *la Vieille France*, (c'est le titre général qu'il donne à son ouvrage), ou du moins de conserver aux âges futurs le souvenir de nos vieux monuments. Le premier volume a été consacré à la Normandie, le second à la Bretagne, et le troisième nous présente *la Touraine*. Dans ses excursions artistiques, l'auteur ne s'astreint pas à respecter les limites géographiques; c'est ainsi qu'en parcourant la Touraine, il a poussé une pointe dans l'Orléanais et une autre dans le Perche. Grâce à ces promenades fantaisistes, il a rencontré sur son chemin Châteaudun et Nogent-le-Rotrou et il y a trouvé des édifices qui ont tenté son crayon. Outre quelques dessins dans le texte se rapportent à ces deux villes, il a reproduit une belle vue du donjon de Châteaudun. Sa plume a trouvé aussi matière à dissertation sur ces capitales du Dunois et du Perche. Elle nous rappelle les désastres et incendies successifs de Châteaudun; elle décrit l'entrée du cimetière, le château de Dunois et son donjon, l'escalier d'honneur et la chapelle ; elle consacre quelques bonnes pages au château de Nogent-le-Rotrou, à plusieurs vieilles maisons, au tombeau de Sully et de

Rachel de Cochefilet. En somme c'est un ouvrage qui est digne de fixer l'attention de quiconque s'intéresse aux antiquités dunoises et percheronnes.

Un artiste dont le talent consiste à crayonner, non pas de vieux édifices, mais de beaux vers, bien sonores et bien français, M. Stéphen Liégeard, a voulu nous dire combien il admire, lui aussi, la ville héroïque dont la gloire a tant de fois déjà été chantée. Dans un volume qu'il intitule *Rêves et Combats*, (242 p. in-12, Paris, Hachette), il a inséré un morceau de poésie guerrière auquel il a donné pour titre ce nom qui dit tant de choses : *Châteaudun*. Il débute avec une solennité quelque peu déclamatoire :

Pour chanter mon pays, pour que l'archet mieux vibre,
De mon cœur sur le luth j'ai tendu chaque fibre.

Mais quels mâles accents il trouve ensuite pour glorifier les nobles défenseurs de la patrie ! C'est de la poésie comme on la comprenait au temps de la vieille école, et nous qui n'avons pas l'avantage d'être des jeunes, nous aimons à entendre cette belle langue majestueuse et claire, qui remplit bien la bouche et résonne harmonieusement à l'oreille. On nous reprocherait de tout citer, on nous pardonnera de donner la strophe suivante :

Octobre au front des bois a mis un or plus pâle ;
Sur les grains du corail qui rougit l'églantier
La rosée, en glissant, fait rouler mainte opale ;
Un doux parfum d'automne embaume le sentier,
Tandis que, fendant l'air d'un haussement d'épaules,
Géant insouciant du Vandale ou du Hun,
Se mire, dans les eaux qui dorment sous les saules,
L'altier donjon de Châteaudun.

Loigny. — En passant de Châteudun à Loigny, nous ne nous éloignons pas de la guerre franco-allemande ; nous quittons seulement un champ de bataille pour l'autre. Dans le cours de l'année 1891, un livre très bien fait, très intéressant et presque toujours exact, avait donné un nouveau récit des combats de l'armée de la Loire. Ce livre publié par M. A. Delorme était donné comme un résumé des notes prises au jour le jour par un sous-officier qui n'avait pas voulu livrer son nom à la publicité ; de là son titre *Journal d'un sous-officier*. En fermant ce livre, le lecteur se sent pénétré de reconnaissance envers l'auteur qui lui a fait éprouver de puissantes émotions, mais il ne peut lui pardonner le parti-pris trop évident de glorifier le général Chanzy aux dépens du général de Sonis, le véritable héros de Loigny. L'injustice envers le général de Sonis était flagrante et elle appelait une justification vengeresse. Cette justification est venue, éloquente, et d'autant plus irrécusable, qu'elle a pour auteur un des plus braves combattants de Loigny. Dans une conférence qu'il fit à une réunion de jeunes gens, M. Henry Dérély, ancien capitaine aux volontaires de l'Ouest, rétablit la vérité sur la bataille du 2 décembre et sur la part que chacun des généraux y a prise. Cette conférence

est devenue une belle et intéressante brochure sous ce titre : *Le général de Sonis, les volontaires de l'Ouest et le drapeau du Sacré-Cœur*. (94 p. in-8°. Lille, Société S. Augustin).

Ceux qui désirent avoir des détails plus circonstanciés encore sur ce même fait liront avec plaisir un ouvrage qui vient de paraître sous le titre un peu original de *Casquettes blanches et Croix rouges*, souvenirs de 1870 par le baron de Maricourt (in-18, Paris, Firmin-Didot). L'auteur est un châtelain percheron qui commandait alors un bataillon de la mobile de Loir-et-Cher. Il nous fait suivre avec lui les péripéties de l'improvisation de l'armée de la Loire, et les combats de Coulmiers, Faverolles et Loigny. Son livre a tout l'intérêt d'un roman et toute la certitude d'un récit fait par un témoin véridique.

Puisque nous parlons de Loigny, signalons le *Panorama de la bataille de Patay* que l'on montre en ce moment à Paris. Sous ce nom menteur, ceux qui connaissent le pays et les faits n'ont pas de peine à reconnaître une reproduction exacte, sauf dans quelques détails insignifiants, de la bataille du 2 décembre à Loigny.

Les auteurs se sont facilement aperçus que l'attention du public ne se lasse pas de s'occuper de celui qu'on a appelé *le Bayard des temps modernes*, et ils mettent un louable empressement à publier de toute manière le nom, le courage et les vertus du général de Sonis. Aux ouvrages spéciaux que nous avons signalés, il faut ajouter ceux-ci où il occupe une place moins importante : *Auguste Marceau*, *L. de Sonis*, *Pierre Olivaint*, *Th. Foisset* et la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, par H. Rouy (48 p. in-8°. Sedan, impr. Laroche). — *Dix grands chrétiens du siècle*, par J. M. Villefranche (in-8° avec 10 portraits. Paris, Blond et Barral). Après O'Connell, Ozanam, Montalembert, L. Veuillot etc., arrive au neuvième rang le général de Sonis.

3° LITTÉRATURE

AMBERT (Général). — Une œuvre posthume du célèbre écrivain militaire a paru cette année sous le titre suivant : *Les Généraux de la Révolution*. Au nombre des grands capitaines dont il retrace les exploits, nous trouvons le général Marceau, ce qui donne à son livre un charme de plus pour les Chartrains.

FEUGÈRE DES FORTS. — Notre jeune compatriote a fait une conférence sur Pierre Doriole, ministre de Charles VII et de Louis XI, devant les membres de la Conférence d'études historiques. Nous ignorons si elle a été imprimée.

HULST (Mgr d') — Les revues se disputent toujours les articles signés du nom du conférencier de Notre-Dame. Dans l'*Éducation chrétienne*, nous trouvons : *Comment se forment les chrétiens* (26 mars); *Espérance* (16 juillet); *A la jeunesse* (23 juillet); *Allocution à la jeunesse catholique* (12 novembre); Aux *Annales de philosophie chrétienne*, il a donné *La morale et les devoirs envers Dieu* (mai 1892); *M. Fouillée et la psychologie contemporaine* (avril). C'est dans le *Correspondant*

(25 octobre) qu'il a d'abord fait paraître l'étude si remarquable qu'il a intitulée *Renan*, et dans le *Réveil catholique* (7 février) qu'il a publié *Le progrès en philosophie*.

NICOLE. — Un avocat à la Cour de Paris, M. Albert Le Roy, a pris pour sujet de sa thèse de doctorat ès-lettres, le sujet que nous fait connaître le texte suivant: *De litteris provincialibus in latinam linguam a Wendrokio translatis* (sur la traduction latine des *Lettres provinciales*, par Wendrock). Ce Wendrock avait traduit en bon latin les Provinciales de Montalte; or Wendrock était notre Nicole, comme Montalte était Pascal, son ami. Le latin de Nicole a eu cette bonne fortune, un peu singulière, d'être retraduit en français, et en bon français d'ailleurs, par un bas-bleu de quelque mérite, Mlle de Joncoux.

PIE (Mgr). — La vie de Mgr Pie a été donnée dans *Les contemporains* (n° 3), sous la signature de Le Poitevin.

CHASLES. — Dans le courant du mois de décembre 1892, M. Joseph Bertrand a lu sur notre compatriote le mathématicien Chasles une notice historique dont on devine tout l'intérêt.

AMBERT (Général). — La plume qui a écrit la vie militaire du général de Sonis vient de nous donner celle de notre soldat littérateur sous ce titre : *Le Général Ambert*, par J. de la Faye, in-8°, Blond et Barral.

DE MÉLY (Fernand). — M. de Mély a donné lecture le 27 mai, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, d'un mémoire sur l'époque à laquelle a été écrit le *Traité des fleuves* de Plutarque.

ROMANS. — La littérature de fantaisie a produit plusieurs ouvrages où notre pays joue un rôle important. Ce sont: *En Beauce*, par Mirepoix, in-18. Comptoir d'éditions. *Le Forgeron de Châteaudun.*

La Fiancée de Marceau, par Louis Noir. 159 p. in-32 (Publications à 0 fr. 25).

SAINT-SIMON. — M. Gaston Boissier a consacré à l'auteur des célèbres *Mémoires* une notice qui abonde en détails intéressants sur l'ancien seigneur de la Ferté-Vidame.

4° MÉLANGES

PERCHE. — Ce n'est pas seulement le passé du Perche qui attire l'attention des littérateurs, mais son présent même est l'objet de leurs travaux. Voici qu'on nous annonce une *Revue normande et percheronne* illustrée, avec M. Louis Duval pour directeur (Alençon, 9, rue du Cygne).

ALIGRE (Marquis d'). — Une brochure qui semble faire allusion à quelque ancien Panama vient de paraître sous ce titre : *Le marquis d'Aligre et les 143,000 fr.*, par Soyen. Nous n'en connaissons pas l'objet.

PÈLERINAGES. — Dans une conférence donnée à l'évêché de Chartres le 13 juillet 1892, sur les pèlerinages en Terre-Sainte, un ancien magistrat d'Orléans, M. Couret, a donné de curieux renseignements sur nos croisés chartrains, ces pèlerins d'un autre âge qui priaient comme des saints et combattaient comme des héros.

Six siècles après les croisades, les pèlerinages subsistent toujours, mais ils se font maintenant avec un caractère essentiellement pacifique. C'est le récit d'une de ces pieuses chevauchées que nous donne le *Bulletin de la Société générale d'éducatiou et d'enseignement* (n° de juin) sous ce titre: *Pèlerinage de la jeunesse catholique à Chartres.*

PUISEUX. — Le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (2e trimestre de l'année 1891, page 61) publie une liste de 102 habitants de Puiseux qui ont payé en 1735, 1736, 1737, à M. Vassort, seigneur dudit lieu, une poule que chaque habitant du village doit le jour de Noël. L'auteur de la note suppose que ce Puiseux est celui que nous avons dans l'arrondissement de Dreux. La chose est possible; mais nous n'avons pas pu vérifier si le seigneur de Puiseux à cette époque s'appelait Vassort.

CHABANNES (de). — Un membre de cette famille, dont une branche est aujourd'hui chartraine, le comte Henri de Chabannes a publié *Les preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes.* Tome I. 1892. 493 p. in-4°. Dijon, impr. Jobard. Le nom de Chabannes figure dans les annales diocésaines au siècle dernier. Le dernier prieur de Chuisnes fut Louis-Jacques de Chabannes, qui était en même temps vicaire général de Nevers.

UN AMÉRICAIN D'EURE-ET-LOIR. — L'année 1892 a vu mourir un de nos compatriotes qui a su conquérir dans le Nouveau-Monde une grande réputation de science et de bienfaisance. Prosper Huerne, né à Pontgouin, le 26 novembre 1826, sorti de l'École centrale avec le brevet d'ingénieur civil, s'embarqua pour l'Amérique et arriva en Californie au mois de juin 1850. Il se livra à sa profession avec un si grand succès qu'il ne tarda pas à être le premier architecte et ingénieur de San-Francisco. La plupart des édifices civils et religieux de cette ville ont été construits d'après ses plans. Le premier chemin de fer californien fut en partie son œuvre; il s'occupa des exploitations minières, des ports de mer, et prêta son concours à l'entreprise du canal de Panama que des malversations financières devaient faire échouer si tristement. Il était membre de l'Académie des sciences de San-Francisco, et il jouissait d'une haute considération parmi ses concitoyens d'adoption qui ne lui reprochaient que de n'être pas assez américain. Sa mort fut un événement pour la ville où tout le monde connaissait son incomparable générosité. Un Français américanisé comme lui fit son éloge sur sa tombe et il affirma que dans toute la ville on retrouvait des traces de son génie (1). Il est juste

(1) D'après le Franc-Californien.

que les annales de son pays d'origine conservent le nom d'un homme qui lui fait tant d'honneur.

5° BEAUX-ARTS

Relevons d'abord les noms chartrains qui ont figuré au salon de 1892.

BOUSSENOT (Fernand). — *La Plaine* (Côte-d'Or), et *Allée Abandonnée.*

BERGERON (Henri). — *Prairie d'Anet.*

CHOPART-MAZEAU (Mme). — *Portrait de ma mère* et *Mai.*

DELAVOIPIÈRE (Philippe-Alfred). — *Grenades.*

GALERNE (Prosper), de Châteaudun. — *A Chauvigny* (Vienne); *Bords de la Meuse dans les Ardennes.*

LABICHE (Charles-Émile), né à Chartres. — *Le Canal de la fabrique, à Beuches* (Haute-Saône).

MERSON (Luc-Olivier). — *L'homme et la Fortune, L'Annonciation.*

MICHON (Édouard), né à Anet. — *Aplatisseur de cornes à la presse.*

ROUSSEL (Georges). — *Le corps de Marceau rendu à l'armée française.*

DESSINS, CARTONS, AQUARELLES

LEBŒUF, né à Châteaudun. — *Episode du combat de Châteaudun* (18 Octobre 1870).

LE SUEUR (Marie-Gabrielle), née à Janville. — Deux miniatures.

MERSON (Luc-Olivier). — *Représentation du Mystère de Noël* (15 dessins).

SCULPTURE

FRESNAYE (Mlle Marie), d'une famille originaire d'Illiers. — *Le Ruisseau* (statue en plâtre); *Un bénitier* (plâtre).

ARCHITECTURE

KOLM (David), né à New-York. — *Pavillon de l'Horloge à la Cathédrale de Chartres.*

PARGNY. — *Château de Maintenon* (2 vues).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

CHEVRIER (Georges), né à Chartres. — *Portrait de Rembrandt* (lithographie).

MARCEAU. — Au mois de décembre 1892, le musée Carnavalet a fait l'acquisition d'un très beau portrait de Marceau en uniforme de général de hussards, peint à l'huile par Sergent.

De Layre. — En avril dernier, la maison Lemercier a édité en héliogravure le portrait du baron de Layre, décédé naguère à Beaumont-les-Autels.

6° NÉCROLOGIE

DE MENOU. — Au mois de janvier 1892 s'est éteint à l'âge de 77 ans, en son château de Boussay (Indre-et-Loire), M. le marquis de Menou, membre d'une famille qui fut longtemps beauceronne.

DE LA BRUNETIÈRE (Mme), née Clémence Lafaulotte. — Ce nom aurait dû figurer dans la Nécrologie précédente, car la personne qui le portait est décédée en 1891. Mme de la Brunetière devait à son origine parisienne un esprit fin et délié. Femme d'une rare distinction, elle aurait pu aspirer à des succès littéraires; elle se contenta d'écrire pour ses enfants quelques opuscules, dont l'un d'eux, intitulé *Réflexions pieuses d'un enfant qui se prépare à sa première communion*, est devenu, par suite de retouches, un véritable volume (573 pages in-8°, Paris, Lefort), ses autres ouvrages sont : *Réflexions pieuses d'un enfant qui se prépare à recevoir le Sacrement de Confirmation; — Souvenir et lettres de Cl. V. Antonin Dimier de la Brunetière, engagé volontaire pour la campagne de 1870-1871*. Elle est morte au château de la Brunetière (Arrou), le 17 novembre 1891, dans sa 75e année.

Il serait facile de donner plus d'importance à la partie nécrologique en consacrant quelques lignes à trois autres notabilités qui ont assurément le droit d'y figurer; mais comme la Société archéologique, par la voix plus autorisée de son Président, leur a déjà rendu un légitime hommage consigné dans nos Procès-Verbaux, nous croyons devoir nous contenter de rappeler ici leurs noms. Ce sont M. de Mianville, qui s'était en quelque sorte identifié avec la Bibliothèque municipale de Chartres, et était devenu lui-même une sorte de Bibliothèque bibliographique, qui, par malheur, n'était pas ouverte à tout le monde; M. Brossier, l'érudit président de la Société dunoise, qui doit à son zèle éclairé et à ses efforts persévérants l'état prospère dans lequel il l'a laissée; enfin M. de Saint-Laumer, trésor de science mais d'une science qui ne se prodiguait pas; membre assidu de nos réunions, il était appelé périodiquement à présider notre société dont tous les travaux l'intéressaient vivement. Il aimait cette Revue de l'année, où nous avons le regret d'insérer son nom dans la partie nécrologique, et il était un des membres trop rares qui nous communiquaient quelques renseignements à y insérer.

7° BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNÉE 1892

Ambert (Le Général). — *Le Chemin de Damas.* — in-8°. Paris, Blond et Baral.

— *Les Soldats français.*

— *Les Généraux de la Révolution* (1792-1804). *Portraits militaires.* — 387 p. in-8°, Paris. Blond et Baral, s. d.

ANONYME. — *Le Commerce chartrain et les grands magasins de Paris.* — Chartres. Impr. Havard (Extrait du journal *Le Progrès*, du 15 décembre 1889).

Astrologue de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1892. (Le crime de Saint-Eliph : réédition d'une cause célèbre de 1835).

BAUMER (Abbé Georges), curé de Tillay-le-Péneux. — *Bénédiction du drapeau des sapeurs-pompiers de Tillay-le-Péneux.* 14 p. in-12. Orléans, impr. Michon.

BRAUHAIRE (Abbé), curé de Moriers. — *Chronologie des évêques, des curés, des vicaires et autres prêtres du diocèse de Chartres.* — 710 p. in-8°, Châteaudun, impr. Pigelet.

CHERVILLE (Marquis de). — *Muguette*, suivie de trois autres nouvelles. — In-4° illustré. Paris, Lecène et Oudin.

— *Les Oiseaux chanteurs.* — 248 p. in-8° avec gravures. Paris. F. Didot.

— *Conteur de la veillée.* — Almanach d'Eure-et-Loir pour 1892.

DOUIN, professeur au Lycée de Chartres. — *Nouvelle Flore des mousses et des hépatiques*, avec figures. — Paris. Paul Dupont.

DUPLESSIS (Georges). — *Les artistes célèbres. Les Audran.* — 87 p. in-8°, 41 grav. Paris, Librairie de l'Art.

FERRON (Général). — *Quelques indications pour le combat avec l'emploi de la poudre sans fumée.* — In-8° avec croquis. Paris. Librairie Beaudouin.

HAUTIÈRES (Louise). — *La petite tzigane ou l'enfant perdue et retrouvée.* — In-8°. Mame.

HULST (Mgr d'). — *Mélanges philosophiques*; recueil d'essais consacrés à la défense du spiritualisme par le retour à la tradition des écoles catholiques. — 524 p. in-8°. Paris, Poussielgue.

— *Oraison funèbre de Mgr Lamarche, évêque de Quimper et Léon.* — Brest. imp. Dumont.

— *Discours de rentrée à la séance solennelle du 28 novembre 1891.*

— *L'Éducation*, discours prononcé à l'Institution N.-D. de Chartres le 31 juillet 1892. — Chartres, impr. Garnier.

— *Renan.* — Paris, Poussielgue.

— *Le péché et la réparation.* (Retraite prêchée à Notre-Dame de Paris). — 63 p. in-8°. Imp. Levé.

JANSSENS (Comte de). — *Etienne de Cloyes et les croisades d'enfants au XIIIe siècle* (Extrait du *Bulletin de la Société Dunoise*). — In-8°.

LAGRANGE (Mgr) évêque de Chartres. — *Lettre pastorale sur la pacification religieuse et communication de l'Encyclique sur la condition des ouvriers.* — 38 p. in-8°. Chartres, impr. Garnier.

— *Lettre à l'occasion de la prochaine retraite pastorale.* — 10 p. in-8°. Chartres, Garnier.

— *Lettre pastorale portant communication de la récente Encyclique du Pape sur le Rosaire.*

— *Lettre annonçant la quête du jour de la Toussaint pour les écoles libres.* — 4 p. in-8°.

— *Lettre relative aux récents pèlerinages.* — 20 p. in-8°. Chartres, impr. Garnier.

— *Lettre pastorale et mandement pour la formation et l'organisation de l'Œuvre des séminaires.* — 19 p. in-8°.

MÉLY (Fernand de). — *Bibliographie générale des inventaires imprimés* (en collaboration avec Edmond Bishop). Tome I, France et Angleterre. — IX-333 p. in-8°. Paris, Ernest Leroux, éditeur.

— *La Croix des premiers croisés.*

— *Les Pierres chaldéennes d'après le Lapidaire d'Alphonse X le Sage.*

— *Les vêtements de Saint-Thomas de Canteloup à Lisieux.*

— *La Table d'or de Don Pèdre de Castille.* — 26 p. gr. in-8° avec flg.

MERLET (Lucien). — *Une colonie de Bretons à Chartres.* (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*). — 17 p. in-8°. Vannes.

MERLET (René). *Fondation de l'abbaye de Neauphle-le-Vieux au diocèse de Chartres en* 1078. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes. T. 52, 1891). — 9 p. in-8°. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.

— *Date de la construction de la crypte de la cathédrale de Chartres* (1020-1024). — 11 p. in-8°, s. l. n. d.

— *Les Vidames de Chartres au XIIIe siècle et le vitrail de Sainte-Marguerite.* — 12 p. in-8°. 1 planche, 4 grav. Chartres, imp. Garnier.

— *Tombeau du XIIIe siècle autrefois dans l'Eglise Saint-Père de Chartres.* — 11 p. in-8°. Chartres, Garnier.

Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1892.

PALOFF (Mme de). — *Echo des vacances.* — 256 p. in-8° illustr. par Paul Nac. Paris. May et Motteroz.

— *Les Enfants d'Adrienne.*

PARFAIT (Noël). — *Le général Marceau, sa vie civile et militaire,* — In-8°, Paris. Calmann-Lévy.

RENARD (Abbé). — *Le Séminaire du Grand-Beaulieu de Chartres,* 2e partie. (Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*).

— *Un coutumier de l'ancienne église Saint-Pierre de Châteaudun* (Extrait du *Bulletin de la Société Dunoise*).

TISSIER (Abbé). — *Notre-Dame des Vauroux,* discours prononcé à Mainvilliers, le 22 mai 1892. — 24 p. in-12. Chartres, impr. Notre-Dame.

La prochaine réunion de la Société n'aura lieu qu'au mois de novembre, après les vacances.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1893.

Président M. Merlet. — M. Escoffier, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Chevalier, Durand (Roger), Escoffier, Morize, Appay, Glin, René Merlet, Petrot, Rousseau, Houdard; Abbés Pouclée, Haye, Métais et Renard.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu est adopté.

Admission d'un membre nouveau.

Monographie de la Cathédrale. — Par suite du décès de M. l'abbé Brou, notre regretté confrère, M. le Président propose de charger un membre de la société de continuer et de terminer cette Monographie; il indique M. l'abbé Clerval ou M. René Merlet. Ces choix sont approuvés.

Des remerciements sont ensuite votés à M. le commandant de Coynart qui a offert à notre société une étude historique et militaire sur la bataille de Dreux en 1562.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Tachot relative aux fouilles de Thivars, et d'une lettre de M. de Mély, faisant remarquer que dans le fascicule de la Monographie de la Cathédrale de Chartres, t. III, M. l'abbé Brou a imprimé 1856 au lieu de 1886, à propos d'une notice de M. Ch. de Linas sur la chasse émaillée du trésor de la cathédrale, à la suite d'une visite qu'il avait faite à la cathédrale de Chartres en 1886 et non en 1856.

Local de la Société. — M. le Président propose de terminer la convention pendante avec l'administration de la ville de Chartres sur l'occupation de la Porte-Guillaume pour en rendre la Société définitivement locataire. Il est aussi d'avis de conserver, malgré cette location, la bibliothèque de la Société dans le local actuel. — Adopté.

M. l'abbé Métais soulève une nouvelle discussion au sujet du travail retiré par lui à la dernière séance et ayant pour

titre : *Notes sur quelques croisés chartrains.* Il demande quelles sont les conditions exigées des membres de la Société pour l'admission de leurs travaux à l'impression ?

M. le Président répond que la Société est toujours reconnaissante des communications que ses membres veulent bien lui faire, elles entretiennent en effet le zèle des chercheurs et sont la source d'une constante activité, nécessaire à la vie des sociétés savantes; mais, lorsque ceux-ci en demandent l'impression aux frais de la société, c'est à la commission de publication, et à elle seule, qu'il appartient de décider s'il y a lieu ou non d'admettre cette demande, sans qu'il puisse être porté aucune atteinte, aucune limite à son droit de juger du mérite et de l'utilité pour notre Société des travaux soumis à son appréciation.

M. l'abbé Métais a insisté; mais, ayant lui-même retiré son travail ainsi que le constate le procès-verbal de la dernière séance adopté sans protestations, l'incident est clos.

La séance est levée à 4 heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

Mme Gaudefroy, propriétaire à Lormaye, près Nogent-le-Roi; présentée par MM. Duchon et Amblard.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1893

Président, M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Bouthemard, Buisson, Chevrier, Gabriel, Germond, Hornung, Lehr, R. Merlet, Morize, A. Mouton, Petrot-Garnier, de Souancé, Tachot; abbés Clerval, Haye, Jubault, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Offre à la Société de la part de M. Barr-Ferree, de New-York, d'un numéro de *The Architectural Record*, traitant de la Cathédrale de Chartres. — Des remerciements sont adressés à M. Barr Ferree.

M. le Président fait connaître que la ville de Chartres, en vertu d'une première délibération prise par le Conseil municipal, avait loué à la Société, pour une période de douze années, le bâtiment de la Porte-Guillaume moyennant une redevance annuelle de dix francs. Il ressortait de la discussion que cette somme devait représenter celle payée annuellement par la ville à la Société pour l'envoi de son bulletin à la Bibliothèque municipale. Sur l'observation de M. le Président que la durée de ce bail était insuffisante en raison des dépenses qu'on aurait à faire pour aménagements intérieurs, le Conseil municipal, par une nouvelle délibération, le consentait pour dix-huit années, toujours aux mêmes conditions. Depuis, M. l'architecte de la ville a déclaré qu'il lui paraissait difficile que la Société pût installer sa bibliothèque et ses archives dans la salle nouvellement construite, en raison du manque d'air et de l'humidité qui pourraient compromettre la conservation des livres et documents qui y seraient déposés. Quoi qu'il en soit, M. le Président propose de prendre possession de la Porte-Guillaume aux conditions énoncées dans la délibération du Conseil municipal; la Société en ferait tel usage qu'il lui semblerait utile.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Amblard tient à faire constater que la somme de 10 francs dont il a été question dans la discussion du Conseil municipal est, non pas versée par la Bibliothèque comme il semblerait le résulter de cette discussion, la Société fournissant gratuitement son bulletin à la Bibliothèque, mais est prise sur la rente léguée à la bibliothèque par Mme Roux, pour l'entretien du fonds qu'elle lui a laissé. Il a été stipulé en effet par une clause de son testament qu'il serait prélevé chaque année une somme de dix francs qui serait versée à la Société archéologique pour l'envoi de ses bulletins, de façon à tenir continuellement à jour ceux existant déjà dans le fonds

Roux à la mort de la donatrice. M. le Président fera part de ces observations à l'administration municipale.

La Société du Vendômois publie le cartulaire de la Trinité de Vendôme, travail de notre confrère M. l'abbé Métais, et demande à notre Société de vouloir bien souscrire à cette publication. La souscription est votée ainsi que la somme nécessaire à cette souscription.

M. Denizet, maire du Puiset, dans une lettre adressée à M. le Président, lui signale que la butte sur laquelle s'élevait la tour du Puiset, qui fut détruite par Louis le Gros et réédifiée plus tard pour subir encore de nouveaux sièges, menace d'être expropriée et détruite pour le passage d'un chemin de fer. Il propose à la Société de s'unir à lui pour protester contre cette expropriation et demander que le tracé s'écarte de l'emplacement de cette ancienne tour.

La Société, faisant droit à cette demande, décide que M. le Président écrira à M. le Préfet en vue de la conservation de ces restes historiques.

M. R. Merlet lit un rapport sur les fouilles de la cathédrale. — Renvoyé à la Commission de publication.

M. le Président donne ensuite communication d'un travail sur *Un Clavecin du XVIIIe siècle*, concernant le clavecin qui a été dernièrement offert à la Société par notre confrère M. le docteur Gillard :

« Depuis l'époque de sa fondation, la Société archéologique d'Eure-et-Loir, fidèle au programme qu'elle s'est imposé, a recueilli déjà, soit au moyen d'acquisitions, soit par suite de dons, un assez grand nombre d'objets antiques ou artistiques intéressants pour notre histoire locale et déposés pour la plupart dans les salles du Musée de la ville de Chartres.

» Grâce à de nouvelles découvertes et à la générosité des membres de la Société, chaque année voit s'accroître le nombre de ces objets qui vont toujours grossir les collections de la ville, resserrées elles-même dans un local trop restreint : aussi faisons-nous des vœux pour que bientôt, suivant le projet conçu par son Bureau, la Société puisse disposer d'un local spécialement approprié à son usage où elle puisse enfin réunir et classer ses collections particulières.

» Parmi les objets offerts à la Société archéologique au cours du premier semestre de l'année 1893, il en est un sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de nos collègues en raison de ses dimensions peu communes, de l'intérêt qu'il présente au point de vue artistique et industriel et surtout de sa provenance locale. C'est un clavecin du commencement du XVIIIe siècle dont notre dévoué collègue, M. le docteur Gabriel Gillard, a bien voulu, en quittant Gallardon, se dessaisir en faveur du Musée de la Société, tout en faisant des réserves sur sa destination future, en cas de dissolution de la Société.

» Faute d'un emplacement suffisant et convenable dans le local ordinaire de nos séances, nous avons dû provisoirement déposer ce meuble intéressant, qui mesure 1 m 80 de longueur sur 0 m 90 dans sa plus grande largeur, dans une des salles du Musée de Chartres, où du reste il est à la disposition de ceux de nos collègues qui seraient curieux de l'étudier.

» Pendant longtemps, le clavecin, instrument de musique à cordes et à clavier, dont on peut voir dans quelques musées et quelques collections particulières de curieux spécimens plus ou moins perfectionnés, fut fort à la mode. Mais vers la fin du XVIIIe siècle, en dépit des améliorations successives apportées à son mécanisme, il fut, lors de l'apparition des premiers pianos, bientôt abandonné, comme avant lui l'avaient été le clavicorde et l'épinette dont il n'était d'ailleurs qu'une transformation.

» Une longue caisse de bois, supportée par un socle, comme elle, plus ou moins ornementé, renfermait tout le mécanisme de l'instrument. Sa forme, rappelant celle d'une harpe couchée, que conservent encore de nos jours les pianos à queue, était celle d'un triangle rectangle tronqué au sommet, à la base duquel correspondait le clavier. Tel se présente du reste à nos yeux le clavier qui fait l'objet de cette note et que M. le docteur Gillard, avant de nous l'offrir, a fait, pour lui donner un aspect présentable, consolider d'une façon aussi complète que possible, et même réparer dans ses parties les plus endommagées.

» L'extérieur de cet instrument, entièrement repeint à neuf au vernis et rehaussé de filets dorés, tel qu'il était dans son état primitif, n'offre, en dehors de ses six pieds diver-

sement chantournés et ornés à leur base d'une feuille sculptée qui supportent la caisse, rien de particulier à signaler.

» Mais si l'on soulève le couvercle, mobile au moyen de charnières et formé de deux parties articulées entre elles, l'œil est agréablement surpris. L'intérieur de cet instrument nous montre en effet une élégante décoration, dont l'état de conservation est aussi satisfaisant que possible, sauf en quelques parties habilement restaurées du reste.

» Le dessous du couvercle, peint en noir au vernis, est orné d'un décor, imité de celui des vieux laques de Chine, si recherchés en France à partir de la fin du XVIIe siècle, époque à laquelle ils furent pour la première fois importés en Europe, et composé de rameaux et de feuillages peints en or, au milieu desquels se détachent quelques fleurs d'un rouge vif. Des oiseaux aux formes exotiques occupent les espaces vides entre ce décor et les filets dorés qui l'encadrent.

» La table d'harmonie, en bois de sapin de quelques millimètres d'épaisseur, où se lit la date de 1729, date selon toute vraisemblance de la construction de cet instrument, ainsi que la face supérieure de la pièce de bois où sont implantées les chevilles de fer destinées à fixer les cordes, sont couvertes de fleurs variées, peintes à l'aquarelle, d'un goût charmant et d'une exécution toute française. Sur le fond naturel du bois, au milieu de filets bleus finement tracés et entremêlés avec art, tranchent d'un vif éclat, avec leurs fraîches couleurs, narcisses, jacinthes, roses, tulipes, liserons, anémones, pavots, jasmins, pieds d'alouette, œillets d'Inde, etc.

» Presque au milieu de la table d'harmonie, une couronne formée de roses, d'anémones, etc., dont l'ensemble rappelle la couronne de fleurs qui orne le titre de la fameuse « Guirlande de Julie », encadre une ouïe circulaire recouverte d'une rosace en parchemin délicatement découpée et dorée, autour de laquelle se lit sur un fond peint en bleu le nom du facteur de cet instrument : Le Père Belot.

» Tout près de cette couronne, un oiseau posé sur une branche d'arbre semble écouter les sons que, sous des doigts exercés, rendait cet instrument.

» Enfin, sur le bord intérieur de la caisse, encadrant toute cette décoration, court entre deux filets dorés une guirlande

de fleurettes roses et bleues, alternativement disposées comme couleur par groupes de cinq à six, et parfaitement conservées.

» Si la décoration intérieure de cet instrument a peu souffert de l'injure du temps, il n'en est pas de même de son mécanisme.

» Le clavier, formé de 4 octaves, et dont les touches noires sont disposées à l'inverse de celles de nos modernes pianos, c'est-à-dire que les noires correspondent aux tons naturels de l'échelle musicale et les blanches aux notes diézées ou bémolisées, reste muet sous les doigts.

» Au lieu de marteaux frappant directement les cordes, comme dans nos pianos modernes, les touches de notre clavecin mettaient en marche autrefois des sautereaux, c'est-à-dire de petites lamelles verticales de bois, dont la partie centrale articulée et munie d'un ressort venait en se soulevant attaquer les cordes au moyen d'une pointe en plume de corbeau dont elle était armée.

» A l'extrémité libre des sautereaux, de petites languettes de drap, fixées de chaque côté de la partie articulée, servaient d'étouffoir, c'est-à-dire arrêtaient, une fois le son donné, les vibrations des cordes, afin qu'en se prolongeant elles ne pussent produire la confusion dans les sons.

» Placée au-dessus des sautereaux, une traverse de bois mobile en cachait les mouvements et servait en même temps à les maintenir en place.

» Les cordes de l'instrument, en laiton pour les octaves basses et en acier pour les aiguës, disposées horizontalement et parallèlement entre elles et à la table d'harmonie, étaient au nombre de deux, accordées à l'unisson pour chaque note, correspondant à deux sautereaux que mettait en mouvement chaque touche du clavier. Chaque corde était attachée d'un côté à un point immobile et de l'autre à une cheville cylindrique de fer entrant à frottement dans une pièce de bois, nommée sommier, placée en avant de la table d'harmonie. Les cordes cependant ne s'étendaient point sans interruption entre leurs points d'attache opposés. A une certaine distance du point d'attache fixe, elles portent sur une pièce de bois fixée sur la table d'harmonie formant chevalet, à laquelle elles adhèrent au moyen des pointes autour desquelles elles

dévient successivement. C'est à partir de ce point qu'elles étaient libres et pouvaient vibrer. Un second chevalet, placé du côté des chevilles sur le sommier, et disposé de la même manière, déterminait également le point où les vibrations devaient s'arrêter.

» En dehors du clavier, de tout ce mécanisme que nous venons de décrire il ne reste plus aujourd'hui que quelques cordes mal tendues, ainsi que le jeu presque complet, mais en mauvais état, des sautereaux. Nous ne désespérons pas de voir un jour quelque habile luthier chartrain consacrer à la reconstitution de ce mécanisme quelques heures de loisir, comme l'a fait notre confrère pour l'extérieur de ce meuble intéressant.

» D'après les renseignements que nous a transmis M. le docteur Gillard en nous l'offrant, ce clavecin fit autrefois partie du mobilier du château de Létourville, aujourd'hui converti en ferme, dans la commune de Boisville-la-Saint-Père. Par le hasard d'une vente mobilière, faite à Létourville au commencement de notre siècle, après la mort du docteur Corvisart, il tomba entre les mains d'une famille d'artisans de Prunay-le-Gillon, où pendant la guerre Franco-Allemande il eut à subir de la part des envahisseurs de notables détériorations. C'est là qu'en 1876, M. Gillard, alors étudiant en médecine, l'a recueilli au cours d'une excursion de vacances et l'a sauvé d'une destruction imminente.

» Pour compléter les renseignements que nous a donnés M. le docteur Gillard sur la provenance de ce clavecin, il nous a paru intéressant de faire quelques recherches sur les possesseurs du château de Létourville, à l'époque où il fut apporté.

» A première vue, la date de 1729, inscrite sur sa table d'harmonie, devait faciliter notre tâche, mais en raison des fréquents changements de propriétaires qu'eut à subir de 1729 à 1835 le domaine de Létourville, il est malaisé d'établir d'une façon précise, à moins de s'appuyer sur de subtiles déductions, non dépourvues d'ailleurs de vraisemblance, le nom du premier possesseur de ce meuble.

» En 1729, la terre et seigneurie de Létourville, qui pendant plus de deux siècles fut possédée par l'illustre famille de Hallot, appartenait, par droit de succession, à François de

Hallot, écuyer, seigneur de Létourville, Moinville-la-Jeulain et autres lieux, fils de Charles de Hallot, gentilhomme de la chambre de Mgr le duc d'Orléans, et de Françoise de Bresseau. Marié à Bonne-Geneviève de Cosne, sœur du baron de Bullou, et dont la famille, comme celle de son mari, appartenait à la meilleure noblesse du pays Chartrain, François de Hallot mourut à Létourville au mois d'octobre 1732, âgé de 78 ans et demi.

» Après sa mort, Létourville fut vendu par ses héritiers, sous réserve d'une rente de 2,000 livres attribuée à sa veuve, à Pierre de Thoiras, sieur de Montpezat, qui le conserva peu de temps et le revendit en 1735 à Pierre-François de Rosset, conseiller du Roi en la cour des aides de Paris, fils de Pierre de Rosset, sieur des Frettes, greffier en chef de la cour des aides de Paris, et de Marguerite Auguier, fille de Michel Auguier, peintre et sculpteur du Roi. Vu l'âge avancé de François de Hallot et de sa femme en 1729, nous ne croyons pas devoir attribuer à ces deux personnages l'introduction de notre clavecin à Létourville, pas plus d'ailleurs qu'à leur successeur direct, le marquis de Thoiras, qui nous paraît n'avoir porté qu'un médiocre intérêt à sa terre de Létourville qu'il n'habita jamais, croyons-nous.

» Ce ne fut donc, à notre avis, qu'après l'entrée en possession du domaine seigneurial de Létourville par Pierre-François de Rosset qu'y put être amené le meuble qui nous occupe.

» En s'installant dans son nouveau domaine, Pierre-François de Rosset apporta à l'ancienne résidence des seigneurs de Létourville de profondes modifications. Les nombreux et importants travaux qu'il fit exécuter dans le château, et dont les mémoires sont conservés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir, témoignent de ses goûts artistiques, ainsi que le choix de l'élégant et riche mobilier qu'il y fit transporter, et dont quelques épaves authentiques, recueillies aux environs de Létourville, figurent avec honneur dans le cabinet de M. Gillard, de Nogent-le-Roi.

» Peu de temps du reste avant d'acheter la seigneurie de Létourville, Pierre-François de Rosset, quoiqu'il fût alors âgé de 40 ans, s'était marié. Aussi ne dut-il rien négliger pour rendre agréable à sa jeune femme, Marie-Catherine de

Villiers-Bérault, le séjour de sa résidence d'été, située dans une campagne éloignée de Paris et de tout centre important d'habitation, en y réunissant tous les objets capables de lui procurer une aimable distraction et en rapport avec ses goûts et son éducation.

» Si la mode du jour contribua pour quelque part à l'acquisition de notre clavecin à cette époque, il n'est pas moins vraisemblable que ce fut pour l'usage de cette jeune châtelaine qu'il prit place dans le mobilier du château seigneurial de Létourville.

» Quoi qu'il en soit, le souvenir d'une époque disparue et d'un art alors en son enfance qu'évoque cet instrument, le rend précieux pour la Société archéologique qui le possède aujourd'hui, grâce au généreux désintéressement de M. le docteur Gillard qui trouvera, nous l'espérons, parmi nos collègues, de nombreux imitateurs. »

La séance est levée à 4 heures et demie.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1894

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Barois, Amblard, Buisson, R. Durand, Morize, Petrot-Garnier, abbés Métais, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Merlet, président de la Société, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Amblard annonce qu'il a remis pour être déposés aux archives de la Société toutes les pièces ou documents concernant l'Exposition des Beaux-Arts à Chartres, en mai 1893, ainsi que son rapport sur cette exposition. — Acte lui est donné de son dépôt.

Offre à la Société par Mlle de Villaret de son livre *Campagne de Jeanne d'Arc sur la Loire.* — Des remercîments lui sont votés.

M. R. Durand, trésorier, donne lecture de l'exposé suivant des comptes de l'année 1894.

Compte de l'année 1893.

Recettes supposées

En caisse au 31 décembre 1892	1.868 fr.	50
Rente sur l'État, 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	290	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	150	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*	
Total	5.070 fr.	40

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1892	1.868 fr.	50
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	288	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	134	65
246 cotisations à 10 francs dont 1 sur 1892 . .	2.460	»
87 cotisations à 5 francs . . . id.	435	»
Vente de publications de la Société	110	75
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*	
Don de la Société pour le développement de l'Instruction primaire	493	50
Total.	6.001 fr.	40

Les recettes opérées ont été de	6.001 fr.	40
Les recettes supposées étaient évaluées à	5.070	40
Augmentation	931	»

Dépenses proposées

Restes à payer	400 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.500	»
A reporter . . .	3.200	»

Report	3.200	»
Frais de gravures	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues	200	»
Reliures	60	»
Achat de livres et abonnements	120	»
Frais de recouvrement et d'envoi des publications	170	»
Total	4.950	»

Dépenses effectuées

Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.345	35
Frais de gravures	610	20
Fouilles et dépenses imprévues	405	20
Frais de recouvrement et d'envoi des publications	147	35
Abonnement à la *Revue de l'Art chrétien* . . .	20	»
Total	3.828 fr.	10

Les dépenses sont en diminution de 1.121 fr. 90 sur les prévisions.

Résumé du compte 1893.

Les recettes se sont élevées à la somme de. .	6.001	40
Les dépenses ont été de	3.828	10
Solde en caisse au 31 décembre. .	2.173	30

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1894

Recettes

En caisse au 31 décembre 1893	2.173 fr.	30
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 id. à 5 francs	300	»
Vente de publications	100	»
Subvention du Ministère	*(mémoire)*	
Total	5.322 fr.	20

Dépenses

Restes à payer	1.500	»
Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	150	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.000	»
Frais de gravures	750	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliures	50	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Total	5.270 fr.	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	5.322 fr. 20
Les dépenses à	5.270 »
Excédent de recettes	52 fr. 20

Les comptes et le projet de budget sont approuvés.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante de M. Brex, à Lèves :

« Monsieur,

» Je crois vous être agréable en portant à votre connaissance le fait suivant intéressant à la fois la numismatique et l'histoire :

» Le 2 novembre courant, à Trémémont ou Saint-Cheron-des-Champs près Nogent-le-Roi, un ouvrier occupé à baisser le sol d'une vieille maison en réparation, a mis au jour, d'un heureux coup de pioche, plus de 100 pièces d'or (agnel, florins, etc.), des règnes de Philippe Auguste, Philippe le Bel, Philippe de Valois, Louis V empereur d'Allemagne, Jean le Bon et d'autres, toutes d'une conservation si parfaite qu'on les croirait sortant des moules, quoique datant de 1180 à 1347.

» La cache paraît avoir été faite de 1360 à 1450, au temps des guerres anglaises qui ont désolé nos contrées.

» Ces pièces sont maintenant chez M. Peigneau, instituteur à Trémémont, autrefois ville franche du Chapitre de Notre-Dame de Chartres. »

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Laurent, conseiller général à la Ferté-Vidame; présenté par MM. Cavalier et Merlet.

Audigier, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. René et Lucien Merlet.

Blasini (Charles), au château de Saint-Vincent, près Châteauneuf; présenté par les mêmes.

Berton (Paul), négociant en vins, à Chartres; présenté par MM. Amblard et Lucien Merlet.

De Saint-Blanquat (Eugène), à Dreux; présenté par MM. de Marcy et L. Merlet.

Mme la duchesse d'Uzès, au château de Bonnelles (Seine-et-Oise); présentée par les mêmes.

SÉANCE DU 8 MARS 1894

Présidence de M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, Secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Barois, Amblard, Chevalier-Letartre, Denizart, R. Durand, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Lehr, Maugars, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, de Souancé, abbés Haye, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. l'abbé Métais, dans laquelle il donne la copie de celle qu'il avait précédemment envoyée à M. le Président et dont celui-ci empêché par la maladie n'a pu donner communication à la séance dernière, lettre constatant la décision prise par la Société dans la séance de novembre concernant la publication des travaux que ses membres peuvent lui soumettre.

Acte est donné à M. l'abbé Métais de sa lettre à M. le Président.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que les réunions des Beaux-Arts auront lieu à l'École nationale des Beaux-Arts du mardi 27 au vendredi 30 mars inclusivement. Il invite M. le Président à lui indiquer les membres de la Société qui voudraient prendre part à ces réunions.

Sont désignés à cet effet : MM. Amblard, Chevrier, Escoffier et Maugars.

M. le Président donne lecture de deux délibérations du Conseil municipal de Chartres, la première du 17 novembre 1893 par laquelle le Conseil consent bail de la Porte Guillaume pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 10 francs, à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir qui se charge *d'entretenir le monument;* la seconde du 28 novembre 1893, qui porte de 12 à 18 ans la durée du bail, en considération des frais d'aménagement que la Société devrait s'imposer.

Il fait remarquer que les expressions « à la charge d'entretenir le monument » sembleraient vouloir dire que la Société serait tenue des réparations d'entretien quelles qu'elles soient, même des grosses réparations, tandis qu'il ne peut être question que de réparations locatives et intérieures.

Une discussion s'engage à ce sujet, et, après examen, la Société décide qu'elle consent à accepter le bail de la Porte Guillaume pour dix-huit ans, moyennant une redevance annuelle de dix francs, à la charge seulement d'être tenue des réparations locatives intérieures, et d'entretenir l'aménagement qu'il lui aurait plu d'établir.

Elle donne pouvoir à son président de consentir pour elle le bail de la Porte Guillaume, mais seulement aux conditions sus-indiquées.

M. le Président donne ensuite connaissance d'un projet de séance générale à Nogent-le-Rotrou dont la date serait à déterminer. La Société avait autrefois l'habitude d'organiser ces séances dans différentes localités du département ; elles

avaient toujours pour résultat de lui amener de nouveaux adhérents.

La proposition est adoptée en principe.

Il faudrait maintenant, fait observer M. le Président, qu'en dehors de la partie attrayante du programme, la visite des monuments de la ville par exemple, on s'occupât de son côté sérieux. Il faudrait qu'on pût lire à la séance quelque travail, intéressant autant que possible la contrée du Perche. Il fait appel à cet égard à la bonne volonté des membres de la Société. On enverra du reste à cet effet une invitation aux membres de Nogent-le-Rotrou et de la région.

M. de Souancé dit que M. Guillon, instituteur à Souancé, a préparé un travail sur les écoles de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou avant la Révolution, on pourrait l'inviter à en lire des extraits.

La Société invite également M. de Souancé à préparer un travail relatif à la contrée du Perche, dont il s'occupe tout particulièrement.

M. l'abbé Sainsot se plaint, à propos des invitations qui devront être adressées pour cette séance, de la façon insuffisante dont se font les convocations pour nos séances ordinaires. Il désirerait que l'ordre du jour de chaque séance fût envoyé indistinctement à tous les sociétaires résidant au dehors.

M. l'abbé Haye donne ensuite lecture de différents passages d'un travail sur Charles Guillard, évêque de Chartres.

La séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Boulard (abbé), professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron; présenté par MM. les abbés Crancé et Renard.

Perrier, à Nogent-le-Roi; présenté par MM. Gillard et Champagne.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1894.

Président: M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents: MM. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Chevrier, R. Durand, Goupil-Sainte-Marie, Lehr, R. Merlet, Morize, Petrot-Garnier, Ch. Petrot, Tachot; abbés Haye, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. le marquis d'Alvimarre, membre fondateur de la Société, et de M. l'abbé Desvaux, curé de la Madeleine de Châteaudun.

Admission de membres nouveaux.

Il fait observer ensuite, à propos de la décision prise à la dernière séance concernant l'envoi des lettres de convocation, que l'envoi de ces lettres à tous les sociétaires indistinctement ne lui paraît pas une mesure absolument nécessaire. Pour donner satisfaction aux promoteurs de la demande, il proposerait d'envoyer pendant trois mois l'avis de convocation à tous les membres du dehors. Une circulaire générale serait ensuite adressée pour prier ceux des membres qui désireraient être prévenus régulièrement, de vouloir bien le faire savoir, ils continueraient alors à être prévenus pour chaque séance. — Cette proposition est adoptée.

Il annonce ensuite que le bail par lequel la ville loue à la Société le bâtiment de la Porte Guillaume aux conditions déjà énoncées est prêt à être signé et stipule bien que la Société n'aura à sa charge que les réparations locatives.

Communication d'une lettre de M. le bibliothécaire de l'Université de France à la Sorbonne, en date du 12 mars dernier, sollicitant de notre Société l'attribution à cette bibliothèque d'un exemplaire de ses publications déjà parues et le service gracieux de ce qui paraîtrait à partir de ce jour. Il est fait droit à cette demande et il sera fait l'envoi à la

Bibliothèque de l'Université d'un exemplaire des publications dont la Société peut encore disposer et de celles qui paraîtront par la suite. Elle sera inscrite comme membre correspondant, et nous aurons de notre côté à bénéficier de l'envoi de ses publications.

Un membre a écrit à M. le Président au sujet de la Monographie de la Cathédrale restée inachevée par suite du décès de M. l'abbé Brou : ce travail sera-t-il continué ? M. le Président répond que certainement ce travail sera achevé. Il reste encore à traiter le tour du chœur, les vitraux et la crypte. M. l'abbé Brou a, paraît-il, laissé sur le tour du chœur des notes qu'il n'y aura plus qu'à mettre en ordre : M. L. Merlet se chargerait bien de la description des vitraux. Quant à la crypte, on avait espéré trouver des documents laissés par M. Paul Durand. Mais tout ce qui nous reste du savant archéologue concernant cette partie du monument, soit à la Maîtrise, soit à la Bibliothèque, n'a trait qu'à l'œuvre de la dernière restauration à laquelle il avait présidé. Quoi qu'il en soit, M. le Président ne doute pas qu'il ne se trouve des membres disposés à mener ce travail à bonne fin.

M. le Président fait connaître ensuite que la Commission de publication a décidé dans sa dernière réunion l'impression, aux frais de la Société, de la thèse que doit soutenir M. l'abbé Clerval pour son doctorat ès-lettres, sur les Écoles de Chartres au Moyen-Age. Cette publication devant nécessiter une certaine dépense, il demande à la Société de vouloir bien approuver cette décision. — La proposition est adoptée.

M. Ferdinand Dugué offre à la Société, par l'intermédiaire de M. R. Durand, son imprimeur et notre confrère, le 10e volume de son Théâtre. Des remerciements leur sont adressés.

Lecture d'un travail de M. Mallet, percepteur à Epernon, « Notes sur quelques instruments préhistoriques du canton de Brou. » — Renvoi à la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires:

MM. Chrétien, instituteur à Pré-Saint-Evroult; présenté par MM. Merlet et Barois.

Denos, employé à la Mairie de Chartres; présenté par MM. Merlet et Amblard.

Bineau, employé à la Mairie de Chartres; présenté par les mêmes.

Sonntag (abbé), vicaire de Saint-Aignan; présenté par MM. les abbés Renard et Bouvet.

SÉANCE DU 10 MAI 1894.

Président: M. Lucien Merlet. — M. René Merlet, secrétaire.

Membres présents : MM. L. Merlet, abbé Pouclée, Barois, R. Merlet, Chevrier, Maugars, Appay, Gabriel, Buisson, Sautton, Petrot-Lemarié, Morize, Piébourg, Denisart, Houdard, Escoffier, Gallas, Duchon, Doré-Delente, vicomte de Marcy, Petrot-Garnier, les abbés Sainsot, de Sainte-Beuve, Haye, Renard et Métais.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort de M. Gromard, de Dreux, l'un des membres fondateurs de la Société, et de M. Georges Marchand.

Admission d'un membre nouveau.

M. de Mély envoie un compte rendu sur l'ouvrage publié par MM. René Merlet et l'abbé Clerval, *Un manuscrit chartrain au XIe siècle.* — Renvoi à la prochaine séance de la lecture de ce compte rendu.

M. Buisson lit un rapport sur des fouilles pratiquées à Prasville :

« M. Depussay, propriétaire à Prasville, possède entre autres propriétés une pièce de terre sur la dite commune à

2 kilom. du chef-lieu, au champtier dit du Juif ou de Cheteau, section D, aboutissant sur le chemin vicinal de Prasville au hameau de Genonville, commune de Voves.

» M. Depussay, ayant appris par des habitants âgés que des constructions avaient existé dans cette contrée, a pensé, sa terre étant de qualité très inférieure, que le sous-sol pouvait bien contenir des restes d'anciennes constructions: il se mit donc à faire des sondes et trouva à 50 centimètres environ sous la surface des fondations de murs bien conservées.

» M. Michau, géomètre à Voves, ayant eu connaissance de cette découverte, se rendit sur les lieux et put constater qu'on se trouvait en présence de substructions romaines; il nous fit part de ses impressions en nous témoignant le désir de nous voir visiter les découvertes déjà faites.

» Sur l'invitation de M. Michau, nous nous sommes rendu sur le terrain des fouilles le 30 avril dernier, et voici ce que nous avons constaté.

» Au jour de notre visite, la surface fouillée était d'environ 50 mètres carrés, dans lesquels on avait mis à découvert deux murs parallèles terminés aux extrémités par un mur transversal, formant ensemble une salle de 7 m 30 de longueur sur 2 m 30 de largeur; à la suite des murs d'about de cette salle se trouvent deux petites pièces de chacune 1 m 80 de longueur sur 2 m 30 de largeur, les murs au pourtour de ces deux pièces ainsi que le sol sont parfaitement enduits en mortier de ciment; enfin l'amorce d'un autre mur.

» Dans les décombres provenant des fouilles nous avons trouvé : un morceau de mortier ayant trois faces polies dont celle du milieu est un chanfrein peint en vert encadré de chaque côté d'un liseré noir, cette fresque résiste au lavage; des tuiles ayant pour nez un onglet, d'autres dont le crochet est retroussé, des fragments de briques de diverses grandeurs, des morceaux de terre cuite dont la forme fait supposer des conduites de canalisation ou des boisseaux de cheminée, ces morceaux portent sur la face extérieure des rayures en losange faites avant la cuisson; des fragments d'amphore, des cendres noires, un fond de petit vase en terre grise peint en noir à l'extérieur, un morceau de verre paraissant avoir été peint sur une face; enfin un morceau de calcaire dont la compacité ne se rencontre pas dans les calcaires de la loca-

lité, ce morceau a reçu le poli du marbre et a dû être employé en dallage.

» Sans demander une allocation pour la continuation des fouilles, nous avons cru devoir signaler ce qu'on y a rencontré, bien convaincu qu'on se trouve en présence de substructions romaines, comme il en a été découvert sur d'autres points des environs de Voves, non loin de la voie romaine n° XVI de Chartres à Orléans, et notamment près les fermes du hameau d'Yerville. »

M. Roger Durand offre à la Société un ouvrage intitulé *Poètes beaucerons antérieurs au XIXe siècle*, par M. L. Merlet. — M. l'abbé Sainsot veut bien se charger de rendre compte de cet ouvrage.

M. Piébourg, d'après la demande de M. le Maire, demande qu'on détermine les conditions d'après lesquelles la Société accepte le bail de la Porte Guillaume. — Il est entendu que la Société ne veut prendre à sa charge que les réparations locatives : une expédition de la décision prise par l'assemblée sera transmise à M. le Maire.

La séance est levée à trois heures trois quarts, et les membres présents se transportent à la Porte Guillaume pour se rendre compte des aménagements nécessaires.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Gouin, instituteur à Boisvillette ; présenté par MM. Houdard et Merlet.

SÉANCE DU 7 JUIN 1894.

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

Membres présents : MM. Merlet, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Bernier, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Escoffier, R. Durand, Germond, Houdard, Maugars,

Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, de Souancé, abbés Haye, Hermeline, Métais, Renard, Sainsot, Tardiveau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort de M. le général de Montluisant, membre de la Société.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au 33e Congrès des Sociétés savantes fixé dès maintenant au mardi 16 avril 1895 et du programme des questions qui pourront être traitées à ce Congrès. Ces deux pièces seront déposées aux archives de la Société à la disposition des membres qui voudraient en prendre connaissance pour préparer et rédiger des mémoires intéressant ces questions. Ces mémoires devront être parvenus au Ministère avant le 1er février 1895.

M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. de Mély lui demande de faire la lecture d'un compte rendu rédigé par lui sur l'ouvrage de MM. René Merlet et Clerval : « *Un manuscrit chartrain du XIe siècle.* »

M. Merlet, après avoir donné lecture de ce compte rendu, demande, comme commissaire responsable, la permission de répondre à M. de Mély.

Les critiques qui sont formulées lui avaient paru si légères et si peu fondées qu'il n'aurait pas cru devoir en entretenir la Société ; mais, puisque l'auteur de l'article le désire, il s'empresse de les examiner. En quelques mots il réfute chacune de ses critiques, et n'en veut retenir qu'une, celle relative au comput (et non pas au *compuct*, comme l'appelle M. de Mély) : encore fait-il observer que cette critique ne doit pas émaner de M. de Mély, qui ignore même le nom du traité dont il veut parler. M. Merlet termine en déclarant qu'au reste il s'en remet complètement à des juges plus autorisés, MM. les membres de l'Académie des inscriptions, au jugement desquels l'ouvrage de MM. René Merlet et Clerval est soumis en ce moment et qui, d'ici peu de temps, auront fait connaître leur opinion.

M. le président fait savoir ensuite que le Conseil municipal de la ville de Chartres a ratifié le bail de location de

la Porte Guillaume à la Société aux conditions offertes par elle, c'est-à-dire location du bâtiment pendant dix-huit années, à partir du 24 juin 1894, moyennant un loyer annuel de dix francs, l'aménagement de la salle devant servir aux séances et les réparations locatives à la charge de la Société. Il reste maintenant à discuter et à décider la question du transfert de la bibliothèque, celle du siège des séances et celle d'aménagement du nouveau local.

Une proposition de M. Bellier de la Chavignerie, appuyée par M. Amblard, de décider qu'à l'avenir le siège de nos séances sera à la Porte Guillaume, avec faculté, dans des cas de force majeure, de les tenir dans la salle actuelle ou dans celle des conférences de la Mairie et de transporter la bibliothèque dans le nouveau local, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Il est alors décidé après discussion :

1° Que la bibliothèque, sauf l'année courante des revues ou des bulletins de Sociétés, et tous les manuscrits, sera transportée à la Porte Guillaume;

2° Que les séances ordinaires continueront à se tenir dans une des salles de la Mairie comme il l'a été établi par l'article II du règlement, avec toutefois la faculté de tenir des séances exceptionnelles à la Porte Guillaume.

3° Le bureau de la Société est autorisé à faire le nécessaire pour le transfert et l'aménagement de la bibliothèque ainsi que de la salle des séances.

M. le Président revenant sur le projet d'une séance à Nogent-le-Rotrou dont il a déjà entretenu la Société dans une séance précédente, dit que M. le Sous-Préfet et M. le Maire de Nogent-le-Rotrou donnent leur assentiment à ce projet. Il insiste alors de nouveau sur ce point qu'il est indispensable que la Société présente quelque travail pour cette réunion et fait appel à la bonne volonté de ses membres. Le travail n'a besoin d'être ni long ni trop érudit, et il ne doute pas que dans ces conditions quelques sociétaires ne répondent à son appel. Quant à la date de la séance, elle sera fixée dans une prochaine réunion.

M. Barr Ferree, de New-York, a fait hommage à la Société

d'un exemplaire de son travail ayant pour titre : « The Chronology of the Cathedral churches of France. » Des remerciements sont adressés à son auteur.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1894

Président : M. L. Merlet. — M. P. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Béaslé, Bernier, Buisson, Chevrier, Doré, R. Durand, Escoffier, Lehr, Maugars, Morize, Petrot-Garnier, abbés Haye, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné la 3e médaille pour les Antiquités nationales au travail de MM. Clerval et R. Merlet : « Un Manuscrit Chartrain du XIe siècle. » C'est la meilleure réponse au compte rendu qu'a fait de ce travail M. de Mély. C'est aussi la troisième fois que la Société obtient un pareil succès dont elle a le droit d'être fière, et il espère bien que ce ne sera pas le dernier.

Communication d'une lettre de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités de Stockholm demandant à échanger ses publications avec celles de notre Société. Cette proposition est acceptée et dorénavant les deux Sociétés échangeront leurs publications.

M. le Maire de Nogent-le-Rotrou a fait savoir qu'il verrait avec plaisir l'excursion de la Société archéologique dans cette ville. Il s'agit donc de fixer la date de cette excursion. Il est décidé après discussion qu'elle aura lieu le dimanche 5 août prochain. Le détail en sera arrêté dans la prochaine réunion du 2 août.

M. l'abbé Sainsot donne lecture d'un travail ayant pour titre : « Notes archéologiques. »

Plus d'une fois déjà l'auteur de ces notes a exprimé le regret que notre Société se désintéressât en quelque sorte des questions archéologiques; plus d'une fois il a témoigné le désir de la voir s'occuper un peu plus de ces questions pour lesquelles elle a été particulièrement, sinon exclusivement, établie. On a pu ne reconnaître là qu'une boutade de chroniqueur désireux d'allonger son article, une fantaisie de critique pessimiste qui se plaît à trouver que tout est détestable dans la plus insignifiante des Sociétés possibles. Cependant nous obéissons à un tout autre sentiment, et nous avions bien réellement le désir quelque peu ambitieux de faire reprendre, à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, des habitudes plus conformes à son but et au nom qu'elle porte, si glorieusement d'ailleurs, depuis tantôt quarante ans.

Que si quelqu'un révoque en doute le bien fondé du reproche formulé ici, il suffira pour le convaincre d'en appeler au témoignage des membres les plus assidus de nos séances. Bien souvent celles-ci commencent, se continuent et se terminent, sans qu'il ait été dit un mot ayant trait à la science dont nous faisons profession. On acquerra la même conviction, si l'on veut prendre la peine de parcourir les volumes de nos Mémoires, dont les deux tiers au moins sont remplis par des articles dont les sujets n'ont avec l'archéologie qu'une parenté fort éloignée. On dira qu'ils n'y perdent point en intérêt. Cela est possible; mais puisque nous sommes, sinon des archéologues, au moins des membres d'une société archéologique, nous pourrions faire une plus large part à la science dont on nous croit les représentants

Il paraît d'ailleurs que le mal signalé ici ne nous est point particulier; un rapport sur les ouvrages présentés au concours quinquennal de la Société Archéologique de l'Orléanais constatait naguère avec regret que les mémoires sur l'archéologie proprement dite se faisaient de plus en plus rares.

L'archéologie aurait-elle donc perdu de son importance? son temps serait-il passé, et nous faudrait-il bientôt écrire sur la porte de ses musées et de ses académies : *Finis archeologiæ?* Aucun de nous ne le pense assurément, et nous sommes tous au contraire intimement convaincus qu'elle est destinée à fournir encore une longue carrière, à procurer encore de nobles jouissances à ceux qui, dans le temps présent, conservent le respect du passé et le culte des souvenirs.

Cependant, puisque momentanément l'attention semble vouloir s'éloigner de l'archéologie, n'est-il pas à propos de faire quelques efforts pour la ramener de ce côté, pour remettre en vogue, si je puis m'exprimer ainsi, une science qui a eu ses jours de gloire, une science qui a rendu et peut rendre encore des services incontestables? Encourageons les bonnes volontés qui s'offrent à nous, sollicitons les concours de ceux qui sont moins empressés, accueillons avec reconnaissance les travaux, les indications, les simples notes qui peuvent avoir leur utilité au point de vue archéologique, et nous ne tarderons pas à voir notre science favorite reprendre dans nos séances et dans nos publications le rang qui lui appartient, c'est-à-dire le premier rang.

La meilleure prédication est, dit-on, celle de l'exemple. Qu'il nous soit permis d'en faire ici l'expérience. Ce qui vient d'être dit n'a peut-être convaincu personne qu'il y a quelque chose à faire en faveur de l'archéologie, qu'on peut utilement et agréablement lui donner place dans nos travaux ; espérons que nous aurons plus de succès en vous communiquant dès aujourd'hui deux notes dont la matière est purement archéologique. S'il leur est fait bon accueil, elles pourront en faire naître d'autres, et notre cause ou plutôt celle de l'archéologie sera gagnée.

1° Restauration d'une église romane. — L'église qui va fournir la matière de cette premiere observation est celle de Terminiers, et sa restauration a déjà été signalée dans la Revue de l'année 1892. On trouvera peut-être que nous sommes coupable de népotisme archéologique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et que nous faisons beaucoup d'honneur à une modeste église de campagne en appelant ainsi deux fois l'attention sur la restauration qui en a été faite ; d'autant plus qu'une restauration d'église est chose tout à fait commune, en cette fin d'un siècle qu'on a souvent appelé le *siècle des restaurations*. Nous nous sommes dit tout cela, et cependant nous avons cru pouvoir aborder de nouveau ce sujet, parce qu'il nous donne occasion de traiter une question archéologique, dont l'importance n'échappera à aucun de ceux qui prendront la peine de suivre jusqu'au bout le développement de notre pensée.

Les restaurations que nous opérons de nos jours sont nécessitées par d'autres restaurations, pratiquées dans le cours des deux siècles précédents et qui ont eu le plus souvent pour résultat de déshonorer ou plutôt de défigurer nos églises. Par un contraste étrange et qu'il n'est pas facile d'expliquer, le siècle le plus fécond en génies et en illustrations de toute nature fut le siècle le plus ingrat au point de vue de l'architecture. Le XVIIe siècle, si remarquable sous tant de rapports, nous a légué peu de monuments religieux et les traces de son passage qu'il a laissées sur les monuments antérieurs sont loin de lui faire honneur. A cette époque, l'intérieur des habitations seigneuriales se couvrit de boiseries sculptées dues souvent à de véritables artistes. L'esprit d'imitation entraîna bientôt à introduire dans les églises ce procédé décoratif, et cela s'explique d'autant mieux que souvent les seigneurs n'étaient pas étrangers aux restaurations des églises ; il faut leur pardonner d'avoir cru qu'ils se montreraient intelligents en imposant à celles-ci ce qu'ils admiraient dans leurs salons. Le bois sculpté envahit alors nos édifices religieux même les plus modestes ; tout dut subir l'ornementation à la mode, depuis l'autel et le sanctuaire jusqu'aux portes et à leurs tambours, et il ne fut plus permis à l'œil du fidèle en prière ou du visiteur de se reposer sur autre chose que sur des travaux de menuiserie plus ou moins artistiques. C'est de là que datent tous ces rétables si variés de forme, souvent immenses, que nos pères regardaient comme la merveille de leurs églises, quoique souvent ils en fussent le morceau le plus disparate. Pour les établir, il a fallu fermer des fenêtres, cacher des peintures,

des piscines, de ravissantes sculptures du moyen-âge, il a fallu surtout détruire des autels en pierre dont quelques-uns étaient de véritables chefs-d'œuvre (1). On ne connaît pas d'obstacles quand il s'agit de sacrifier au goût du jour. Aussi, quoi que purent dire les esprits plus éclairés ou moins accessibles à un entraînement passager, malgré les dépenses parfois considérables qu'exigeait cet aménagement si regrettable, à la fin du siècle dernier, la grande majorité de nos églises se trouvaient pour ainsi dire boisées de la tête au pied.

L'église de Terminiers n'échappa point au désastre universel; mais il faut dire à la louange de ses administrateurs qu'ils résistèrent jusqu'à la dernière limite du possible, car ce fut seulement en 1787 qu'ils érigèrent le rétable que nous sommes heureux d'avoir fait disparaître. Nous n'avons aucune donnée sur l'autel qui l'avait précédé, mais celui-ci devait avoir de vastes proportions, si nous en jugeons par la belle table en pierre qui a été retrouvée dans le dallage il y a quelques années. On sacrifia pour l'édifier les trois fenêtres romanes de l'abside qui furent murées; mais en revanche on ouvrit à la naissance du sanctuaire une large baie ogivale qui acheva d'ôter à l'église son caractère architectural primitif. L'église paroissiale n'a qu'un rôle assez effacé dans la vie des chrétiens d'aujourd'hui; et cependant on a parfois beaucoup de peine à leur faire accepter l'enlèvement d'une statue mutilée, la transformation d'un meuble ou d'un objet hors d'usage. On est donc fondé à se demander comment les paroissiens d'alors, pour qui l'église avait tant d'importance, ont pu laisser sans murmurer s'accomplir une réforme si radicale et si préjudiciable. On ne peut expliquer ce fait étrange que par l'engouement universel, le goût du jour auquel tout le monde sacrifiait. Une paroisse se croyait déshonorée quand elle n'avait point à montrer, comme ses voisines, une encombrante et massive charpente décorée du nom de rétable ou de contre-table. — La vérité nous oblige à dire que plus d'une fois ces rétables, à défaut du mérite architectural, avaient une incontestable valeur artistique. Tel ne fut point le cas de Terminiers; on n'employa ni bas-reliefs à personnages, ni colonnes ornementées, ni panneaux enrichis de peintures, ni motifs sculptés; on fit grand, colossal, éblouissant, et le peuple laissa faire. Quand il eut perdu le souvenir de ce qu'on lui avait enlevé, il admira sans restriction cet immense morceau de menuiserie dont il parlait comme d'un chef-d'œuvre. Si le goût artistique s'est épuré à notre époque dans les classes éclairées, il est resté stationnaire dans le peuple; aussi les paroissiens de Terminiers se montraient grandement ébahis quand quelque visiteur se hasardait à leur dire que ce rétable déparait leur église. Il fallut user de diplomatie pour amener les fabriciens a donner leur consentement à la destruction de ce hors-d'œuvre, et quand il commença à s'effon-

(1) Nous en avons une preuve dans les débris trouvés naguère à Clévilliers et déposés aujourd'hui au musée de notre Société. Une preuve plus frappante encore existe dans l'église de Crécy-Couvé, où l'on voit presque en son entier, mais réduit en morceaux, un rétable en pierre à bas-reliefs qui devait être une œuvre remarquable.

drer sous le marteau des démolisseurs, un des ouvriers ne put retenir cette exclamation de regret : « Vraiment, cela crie vengeance! »

Et maintenant que la restauration est terminée, en voyant la décoration nouvelle qui s'harmonise si parfaitement avec le reste de l'église, les regrets ont fait place à la plus vive satisfaction; on dit : « C'est moins grand, mais c'est beaucoup plus beau ».

Pour opérer ce revirement d'opinion il a suffi de rendre au sanctuaire son architecture primitive. Treize arcatures romanes en dessinent le contour; au-dessus règne une frise dont le motif principal est une baguette autour de laquelle s'enroule une bande légère et gracieuse, et cette frise est elle-même supportée par des corbeaux ornementés et couronnée par une série de créneaux : sur les cintres des arcatures, sur les chapiteaux des quatorze colonnettes, sur les corbeaux eux-mêmes, l'artiste a donné carrière à son talent, en multipliant les rinceaux, les enroulements, les entrelacs, les croix de fantaisie, les fleurs, les feuilles et ces détails si variés qui forment la richesse de l'architecture romane.

Au-dessus de cette première partie et lui formant en quelque sorte un premier étage, s'ouvrent les trois fenêtres trop longtemps aveuglées, ornées maintenant de vitraux dont deux surtout font le plus grand honneur à notre peintre-verrier chartrain. Quatre statues finement décorées et à demi renfermées dans d'élégantes niches romanes, garnissent les intervalles des fenêtres et semblent donner de la vie a cette partie supérieure. Deux pilastres s'élevant jusqu'à la voûte encadrent le tout et semblent supporter une frise moulurée qui court d'une extrémité à l'autre de l'église. Enfin la coquille couronne l'œuvre par une coupe de pierre de petit appareil, ayant pour bordure une chaîne de palmettes perlées.

Mais la monture d'un diamant ne doit pas surpasser en beauté la pierre précieuse qu'elle est destinée à mettre en relief; ainsi en doit-il être du sanctuaire qui ne doit point éclipser par sa richesse l'autel auquel il constitue une sorte d'entourage d'honneur. Ici les proportions sont bien gardées, car par son exécution réellement artistique, par son tabernacle aux multiples créneaux, par son ciborium élancé, enfin par les bas-reliefs qui ornent le rétable et surtout par celui qui forme le corps de l'autel où l'œil reconnaît avec plaisir la Cène de Léonard de Vinci, l'autel fait bonne figure au milieu de cet hémicycle d'un effet décoratif. — Cette description pourra paraître longue et minutieuse; elle ne donne pourtant qu'une idée assez imparfaite de la restauration accomplie dans l'abside de l'église de Terminiers.

En entreprenant ce travail, nous nous proposions, il est vrai, de contribuer a l'embellissement de cette église, et de lui rendre le cachet particulier qu'elle avait reçu à l'origine; mais nous avions aussi une pensée secondaire, celle de tracer une sorte de programme, de faire un essai de restauration d'église romane sans recourir à la peinture comme on le fait habituellement, et surtout en s'écartant un peu des errements en cette matière, qu'on peut regarder comme traditionnels dans le diocèse de Chartres. Un peu d'histoire rétrospective fera mieux comprendre notre pensée.

On a dit de notre siècle qu'il n'avait rien créé, mais qu'il avait admirablement restauré. Sur plus d'un point, on peut s'inscrire en faux contre la première partie de cette assertion, mais au point de vue architectural on doit l'accepter tout entière, comme l'expression de la vérité. En architecture, il n'y a pas de style du XIXe siècle, mais les maîtres contemporains dans cet art difficile ont eu à un degré rare le génie de la restauration. Ils ont reconstitué, en en traçant les règles, tous les styles des siècles passés; avec une perfection qui étonne, ils ont tout imité, tout pastiché selon une expression originale qui est en bonne voie de devenir française. Lorsque commença, il y a quelque cinquante ans, l'ère des restaurations d'églises, on ne fut nullement embarrassé pour rétablir dans leur beauté originelle les églises et monuments gothiques. Les modèles ne manquaient pas : nos splendides cathédrales, des chapelles seigneuriales ou monastiques, et même de nombreux monuments civils étaient encore debout pour montrer comment les grands artistes du moyen-âge comprenaient la facture et la décoration de leurs chefs-d'œuvre.

En face des églises romanes, la difficulté fut plus grande. Les épaves de cette antique architecture étaient rares, et celles qui subsistaient avaient presque toujours subi des retouches qui en avaient fait disparaître le cachet primitif. Il faut dire aussi que le style roman pur, avec ses formes lourdes, sa manière presque rustique, sa sobriété d'ornements n'avait pas ce qu'il fallait pour plaire au goût du jour qui recherchait de préférence l'éclat, le coloris, tout ce qui chatoyait, tout ce qui était de nature à séduire l'œil. Ces causes, et sans doute d'autres aussi, retardèrent la restauration de tous les monuments qui avaient été construits avant le XIIIe siècle, et déjà l'ogive s'élevait, rayonnait, flamboyait de toutes parts, quand le plein-cintre végétait encore dans un oubli complet. Plusieurs supportaient malaisément les raisons par lesquelles on prétendait les empêcher de suivre le mouvement qui entraînait à la réparation des ruines, et quelques-uns, dans leur impatience, n'hésitèrent pas à imposer à leurs édifices romans une restauration purement gothique. C'est en particulier ce qu'on a fait pour la chapelle de la Sainte Vierge, dans l'église de la Madeleine de Châteaudun.

Mais, en France, on n'aime pas à rester indéfiniment devant un problème sans en chercher la solution. Le goût s'épurait peu à peu et ne permettait pas de commettre des hérésies en architecture; d'un autre côté la science de la restauration des monuments faisait des progrès rapides; on se crut en mesure de pouvoir reconstituer les édifices religieux de la période romane, et on se mit à l'œuvre.

Chartres avait alors le bonheur de posséder un maître d'une compétence incontestable dans l'art architectural. C'était le docteur Paul Durand, l'ancien et toujours regretté Président de notre Société archéologique. Comme sa modestie égalait sa science, il n'aurait sans doute jamais eu la pensée de s'ériger en restaurateur d'églises; mais sa réputation lui attira de pressantes sollicitations auxquelles sa bienveillance naturelle ne lui permit pas de résister toujours, et il consentit

à essayer, pour les sanctuaires romans, ce que d'autres avaient accompli avec succès dans d'innombrables sanctuaires gothiques.

Rien ne manquait à M. P. Durand de ce qui était nécessaire pour mener à bien cette entreprise, ni le bon goût de l'artiste, ni l'érudition de l'archéologue, ni l'habileté du dessinateur. On se croyait donc fondé à espérer que de ses savants labeurs naîtraient de véritables chefs-d'œuvre. Ce fut au contaire avec une sorte de désenchantement qu'on vit apparaître les premiers travaux exécutés sous sa direction. Il nous souvient encore des exclamations d'étonnement, des observations peu bienveillantes que suscita la restauration d'une chapelle de l'église de Champhol, par laquelle, croyons-nous, il débuta dans cette carrière. On traitait sans façon ses peintures de barriolages, et ses dessins de fantaisies artistiques; bien rares étaient ceux qui osaient émettre un avis favorable, une approbation sans restriction.

A quoi faut-il attribuer cet accueil si peu enthousiaste fait à l'œuvre d'un maître aussi expérimenté que consciencieux? A deux causes principales, si nous ne nous trompons pas: à l'imitation trop servile de la peinture romane, et à l'influence trop sensible de la peinture byzantine.

Archeologue consommé, M. P. Durand possédait à fond les procédés des peintres des XIe et XIIe siècles. Voulant faire revivre leurs œuvres, il crut qu'il fallait les copier jusque dans leurs imperfections, les imiter avec une fidélité qui tombait dans l'exagération. Il leur emprunta donc leur palette peu variée, leurs couleurs aux teintes heurtées, aux tons ocreux, ternes, *terreux*, selon l'expression de M. de Caumont, leurs dessins naïfs, d'une incorrection qui semble voulue et qui rappelle trop l'ébauche tracée par une main mal habile à tenir le crayon. En agissant ainsi, il ne consulta que son goût d'archéologue et il ne tint aucun compte du goût de ceux qui devaient voir et juger son œuvre. Celui qui travaille pour le public ne doit jamais oublier que les préjugés, les appréciations, les opinions varient avec les années et surtout avec les siècles; nous ne voyons pas avec les mêmes yeux que nos ancêtres du moyen âge. Dès lors, tout en reproduisant avec exactitude le *faire* des peintres romans, M. P. Durand aurait pu, sans inconvénient, leur laisser certaines particularités qui ne font pas partie essentielle de leur style. Son œuvre n'y aurait rien perdu et elle aurait été mieux goûtée de ceux de ses contemporains qui n'avaient pas comme lui approfondi la science archéologique. Scrupuleux observateur des principes et minutieux jusqu'à l'excès, il se montra intransigeant. Il se mit peu en peine de l'opinion, il n'y a pas lieu de s'étonner que celle-ci lui ait été peu favorable.

Pendant le long séjour qu'il avait fait en Orient, M. P. Durand s'était pris d'enthousiasme pour l'architecture byzantine; on a même prétendu qu'il la préférait à toutes les autres. Ce qui est certain c'est qu'il l'avait étudiée avec une sorte de passion et qu'il en possédait les arcanes au point qu'elle n'avait plus de secret pour lui. On peut s'en rendre compte par l'étude si richement documentée qu'il nous a donnée sur l'Etoimacia (1). Il est tout naturel qu'en se servant du crayon et du

(1) Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, IV, p. 381.

pinceau il ait subi l'influence de ces chers souvenirs rapportés d'Orient. S'il leur avait emprunté seulement ces peintures symboliques qui parlent aux yeux de manière à faire arriver la vérité jusqu'au cœur, personne n'aurait eu la pensée de s'en plaindre; mais il leur a pris aussi certains procédés de peinture ou de dessin qui n'ont pas trouvé grâce aux yeux de quelques critiques. C'est ainsi qu'à Denonville il a tracé des arcatures qui pourraient convenir à un édifice musulman ou mauresque beaucoup mieux qu'à un édifice chrétien. En cherchant à importer parmi nous cette architecture exotique, ce puriste méticuleux a encouru le reproche d'avoir manqué de couleur locale.

Comme il arrive souvent aux caractères doux, M. P. Durand était doué d'une opiniâtreté qui ne désarmait pas facilement. Sans se préoccuper des critiques, dont un grand nombre sans doute n'arrivèrent pas jusqu'à lui, il continua son œuvre tranquillement, et à force de persévérance il finit par gagner son procès devant l'opinion publique. Aussi, dans ses dernières années, il dirigea, parfois avec l'aide de M. l'abbé Hénault, toutes les restaurations d'églises romanes, sans qu'aucune voix n'osât s'élever pour révoquer en doute sa science ou son habileté. Il dut ce retour de l'opinion moins à l'*accoutumance* qui *nous rend tout familier*, qu'au talent et à l'érudition qu'il déploya dans la restauration de la crypte de Notre-Dame de Chartres. Cette œuvre lui valut l'approbation universelle et il lui dut de voir sa compétence désormais incontestée.

Plusieurs cependant ont gardé quelques préjugés de la première heure, et d'autres, sans critiquer sa manière de faire, sont persuadés qu'on peut restaurer une église romane sans recourir à la peinture. Celle-ci d'ailleurs n'a pas toujours subi avantageusement l'épreuve du temps. Les églises de Beauce, quoique édifiées sur un sol très sec, sont presque toujours envahies par le salpêtre qui fait pâlir les peintures et même les détruit complètement.

Pour toutes ces raisons nous avions depuis longtemps conçu le dessein de restaurer le sanctuaire de l'église de Terminiers par des procédés qui s'écarteraient sensiblement des procédés ordinaires. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à point nommé des ouvriers très experts qui ont parfaitement saisi notre pensée et l'ont réalisée à notre entière satisfaction. Cette abside sculptée avec les créneaux de sa frise, la fine ciselure de ses cintres, la symétrie de ses colonnes portant arcatures, se présente bien à l'œil qui s'y repose peut-être aussi agréablement que sur des peintures dont il aurait été plus vivement frappé.

Il ne nous appartient point de dire quelle méthode mérite la préférence; mais nous pouvons affirmer que la restauration dont nous parlons n'a jusqu'à ce jour provoqué aucune critique désobligeante.

En la voyant, au contraire, un curé dont l'église a été peinte sous la direction de M. Paul Durand dans ses dernières années, disait : « Quel dommage que mon église soit restaurée déjà; elle aurait beaucoup gagné à être traitée comme celle-ci. »

Une restauration malheureuse. — Quoiqu'elle soit pourvue d'une Société archéologique qui a prouvé qu'elle n'était pas sans valeur, la

ville de Chartres ne tardera pas à s'acquérir, dans le monde savant, la réputation d'être complètement étrangère à toute notion archéologique ou artistique. Il y a quelques années, à la Sorbonne, en pleine réunion des Sociétés savantes de la province, un archéologue flétrissait avec indignation l'incurie grâce à laquelle on avait permis à un ouvrier ignorant de déshonorer les incomparables vitraux de la cathédrale de Chartres, en mettant une tête de femme sur un buste d'homme. Aujourd'hui un journal qui se pique d'être l'un des meilleurs reporters des amateurs et des hommes de goût, la *Curiosité universelle* (7 décembre 1891) lance contre les Chartrains une accusation plus grave et plus précise. De peur d'affaiblir et de dénaturer les termes de cette accusation en les analysant, nous donnons en son entier le passage qui nous concerne.

« En province, c'est souvent avec une insouciance vraiment typique qu'on laisse tomber en ruines les chefs-d'œuvre du passé. Non seulement on ne cherche pas à remédier aux dégâts causés par l'injure du temps, mais la main des hommes en cause de plus graves encore. Chartres a l'une des rares cathédrales qui possèdent encore des vitraux gothiques, la plupart du XIIIe siècle. Au commencement de l'hiver, on employait des ouvriers pour reboucher quelques trous qui se trouvaient dans les vitraux, et en assez grand nombre pour laisser pénétrer en dedans l'air extérieur. On employa à cet effet les ouvriers d'un peintre en bâtiments, gens ignorant absolument qu'une verrière gothique a plus de valeur qu'une simple fenêtre en verre incolore. Leur travail consistait à coller à l'extérieur avec du mastic des morceaux de verre ordinaire sur tous les trous. Lorsqu'un morceau peint, cerné par son armature de plomb, était plus ou moins écorné, ceux-ci ne se faisaient pas faute de l'enlever et de le jeter en bas. Des morceaux brisés par eux de cette façon ont été trouvés sur les échafaudages ou au bas des verrières.

» D'ailleurs ce n'est pas la première fois que des faits semblables se produisent ici. Les touristes qui ont visité Chartres connaissent tous l'église Saint-Pierre, élégant édifice du milieu du XIIIe siècle, où les verrières de l'étage supérieur sont en si grand nombre que la surface vitrée n'est interrompue que par de minces colonnettes et d'élégants contreforts en arc-boutant. Il y a huit ou dix ans, l'ancien curé de la paroisse confia la restauration des verrières un peu défoncées du côté du nord, à un peintre en bâtiments qui se croyait lui-même un artiste et passait pour tel aux yeux des naïfs. Cet industriel rusé copiait des panneaux entiers de grisailles, des têtes, des bordures, et non pas en peinture vitrifiable, mais à l'aide d'une teinte brune, de couleur à l'huile délayée dans du vernis. Il appliquait son trait sur un verre neuf qu'il mettait en plomb, et remettait le tout en place. Ces panneaux factices remplaçaient les anciens; on peut s'en convaincre en examinant de près les verrières de Saint-Pierre. Que faisait-il des morceaux authentiques de ces verrières qu'il gardait et remplaçait d'une façon si intelligente?

» Ces faits sont assez graves pour que les archéologues s'en émeuvent ; on se demande même comment ils peuvent se produire. A qui

la faute? N'y a-t-il pas des architectes préposés par l'État à l'entretien des monuments historiques? Ne pourraient-ils pas en confier la restauration des vitraux à d'habiles peintres verriers au lieu de les laisser ou plutôt de les faire détériorer par des badigeonneurs sous prétexte de boucher quelques trous? »

Assurément nous ne nous portons pas garant des faits consignés dans ces lignes; toutefois en les rapprochant de quelques autres de même nature qui nous ont été signalés précédemment, nous sommes obligé de reconnaître qu'il y a dans ces réproches quelque chose de fondé, qu'il doit y avoir là quelque réforme à tenter, des moyens à prendre pour prévenir des procédés si funestes aux choses que nous avons intérêt à conserver. Il est difficile de dire à qui incombe la responsabilité des actes incriminés ici; mais ne peut-on pas dire que, s'ils font peu d'honneur au pays où ils se sont produits, ils en font moins encore aux habitants de ce pays qui font profession d'avoir du goût pour l'archéologie, pour ceux qui ont écrit sur leur blason cette devise pleine de promesses : *Antiqua venerari?*

Quelques-uns de nos confrères, se sentant visés par ces paroles, se diront certainement : « Mais la Société archéologique n'a rien à voir dans tout cela. Elle n'a pas qualité pour intervenir, puisqu'elle n'est pas consultée; elle ne peut pas imposer ses conseils à ceux qui croient pouvoir s'en passer. »

Tel n'est pas notre avis. Si une Société archéologique comprend bien le rôle qu'elle doit remplir, elle doit croire qu'elle a quelque chose à faire partout où l'archéologie est en cause; si elle est à la hauteur de ce rôle, elle intervient, officieusement si elle ne peut faire davantage, par ses conseils qui, s'ils ne sont pas toujours demandés, sont toujours accueillis avec déférence. Tous les membres de cette Société doivent se regarder cemme les conservateurs-nés de tout ce que les siècles passés nous ont légué de précieux ou d'intéressant; ils ne doivent pas reculer devant quelques démarches à faire pour empêcher la mutilation, la dégradation, la restauration inintelligente, la destruction de tout monument ou de tout objet qu'ils peuvent regarder comme étant de leur ressort. Leurs efforts ne seront pas toujours couronnés de succès; souvent néanmoins ils auront contribué à empêcher des procédés regrettables, qui révoltent également l'art et le bon goût.

On dit : « La Société Archéologique ne peut pas imposer ses conseils. » Elle ne le peut pas par la violence, il est vrai; mais elle le peut par l'autorité morale qu'elle ne tardera pas à conquérir, par la considération dont elle sera entourée, quand elle aura fait preuve de savoir-faire, quand elle aura montré qu'elle a une compétence particulière dans l'art difficile entre tous de réparer les injures faites par le temps ou les hommes aux monuments du passé. Bientôt on aura spontanément recours à elle, on sera heureux de pouvoir faire appel à ses lumières.

La Société dont nous faisons partie n'est jamais consultée, non pas parce qu'on la méprise, mais parce qu'on l'ignore. La faute en est à nous beaucoup plus qu'aux autres. Nous avons voulu faire le silence

autour de nous, nous avons craint la publicité, nous avons *repoussé la réclame* (Le mot a été prononcé par un de nos administrateurs). On nous a servis à souhait; on nous a laissés collectionner en paix nos *pots cassés*; on nous a oubliés, traités en quantité négligeable; et le résultat est celui que nous constatons, on nous ignore, ou du moins si on connaît notre existence on ne semble même pas se douter qu'il y aurait quelque profit à tirer de notre concours

Il est vrai de dire que nous acceptons bien facilement la position effacée qui nous est faite; nous ne nous trouvons point humiliés de ce que l'on fait sans nous ce qui ne devrait s'accomplir que sous notre haute direction. Pendant que nos concitoyens oublient que nous faisons de l'archéologie, nous oublions nous-mêmes que l'archéologie est notre principale raison d'être, et que, s'il fallait en croire notre nom, ce devrait même être là le seul but de notre association.

On dira sans doute : « Mais où voulez-vous en venir, et croyez-vous donc qu'il y ait un remède à cet état de choses? » Ce n'est point le lieu de traiter une question de cette importance; mais on nous permettra bien de dire que nous pourrions faire sur ce point plus que nous n'avons fait jusqu'à présent. Ne pourrions-nous pas, par exemple, avoir un comité spécial composé de trois ou quatre membres seulement, qui pourraient agir isolément, comme délégués de la Société, dans les cas ordinaires, mais qui se réuniraient pour délibérer, dans les cas plus compliqués?

Si nos souvenirs sont exacts, un des princes de la science archéologique, M. de Caumont, ou M. Raymond Bordeaux, dans une conférence donnée en séance publique, nous avait invités à solliciter de l'autorité diocésaine l'établissement d'un cours d'archéologie sacrée au Grand Séminaire. Cette démarche n'a probablement jamais été faite; mais si on la faisait aujourd'hui on aurait bien des chances de la voir aboutir.

N'y aurait-il pas lieu de porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance une délibération sur les voies et moyens à prendre pour montrer que nous nous occupons de la science dont nous sommes les représentants attitrés de ce pays? On vient chez nous étudier cette science, on y vient chercher des modèles qu'on ne trouve nulle autre part, et en raison de nos richesses archéologiques, un archéologue de mérite, M. Anthyme Saint-Paul, proposait naguère d'établir à Chartres une école nationale d'architecture. Est-ce que tout cela ne constitue pas une sorte de *noblesse* locale? Est-ce que cela ne nous *oblige* pas? Nous ne prétendons pas qu'on devrait dire : Le Chartrain est né archéologue, comme on dit : Le Français est né malin; mais il nous semble que pour faire honneur à une ville qui peut montrer des monuments comme les nôtres, nous devrions avoir assez d'archéologues pour former un comité d'hommes compétents en cette partie, qui pourraient donner aux consultations des réponses techniques, assurer à nos édifices une restauration intelligente, éviter des maladresses artistiques qui nous condamnent à être la fable des étrangers.

M. le Président proteste vivement contre les allégations

contenues dans le travail de M. l'abbé Sainsot : il fait observer à l'auteur qu'il se montre bien sévère à l'égard de notre Société. Elle ne se désintéresse pas autant qu'il semble le dire des questions et des travaux archéologiques. Il en fournit pour preuves les explorations de souterrains, les fouilles de Loché, toutes les recherches faites à propos de celles nécessitées à la Cathédrale pour l'établissement du calorifère, etc., etc. La Société, en un mot, n'a jamais négligé aucune occasion d'examiner et d'étudier tous les restes archéologiques, tous les vestiges du passé qui pouvaient lui être signalés. Les travaux résultant de ces études sont là pour en faire foi.

Maintenant, la source de ces travaux n'est pas inépuisable dans une même région ; et puis l'Archéologie est une science assez ardue, plus difficile à coup sûr que celle des questions historiques par exemple. Les archéologues, les vrais archéologues, comme le fut jadis notre confrère le Dr Paul Durand que M. l'abbé Sainsot s'est plu à citer et à bien juste titre dans son travail, sont plus rares qu'on ne le croit communément.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir tient en somme un rang respectable parmi les Sociétés savantes : les distinctions dont elle a été maintes fois l'objet, celle qu'elle vient d'obtenir tout dernièrement encore pour « Un manuscrit du XIe siècle, » sont là pour en attester la valeur.

Il reconnaît ensuite que l'étude des églises de campagne offre un véritable intérêt. Il félicite particulièrement M. l'abbé Sainsot de celle qu'il a faite de son église de Terminiers, de sa restauration qu'il a si habilement dirigée, et il espère que plusieurs de ses confrères le suivront dans la même voie.

M. Amblard aurait également une observation à faire sur la partie du travail de M. Sainsot : « Une restauration malheureuse, » dans laquelle, sur la foi d'une feuille « *La Curiosité Universelle*, » à laquelle, soit dit en passant, M. Sainsot donne plus de valeur et de crédit qu'il ne lui semble qu'elle doive en comporter, il signale des actes de détérioration regrettables accomplis aux vitraux de la Cathédrale et à ceux de Saint-Pierre. Il ne dira rien du fait allégué pour les verrières de Saint-Pierre, il n'a pas eu occasion d'en vérifier l'exactitude. Quant aux vitraux de la Cathédrale, il lui sera facile

de donner l'explication, car il la tient de source directe, du fait reproché par *La Curiosité*. M. de Bœswilwald, dont la compétence en matière de restauration de nos vieux monuments de l'art gothique n'est plus contestée, apporte dans la restauration des vitraux de notre Cathédrale le soin scrupuleux qu'il apporte à celle du reste de l'édifice. Pour empêcher des réparations individuelles faites en dehors de sa direction et qui pourraient ne pas rentrer dans l'esprit du travail des artistes du XIIIe siècle, il décida que tout morceau de vitrail manquant serait provisoirement remplacé par du verre blanc destiné à boucher le trou et à en indiquer la place jusqu'au jour où une réparation d'ensemble se ferait avec le soin et l'exactitude voulus. On voit donc qu'il y a loin de cette mesure toute de prudence à un acte de réparation stupide reproché par des gens mal informés.

M. le Président donne ensuite lecture du bail de location de la Porte Guillaume consenti par la Ville à la Société. Ce bail est approuvé dans toutes ses clauses.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 2 AOUT 1894.

Président, M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à 3 heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Appay, Buisson, Duchon, Escoffier, Dr Gillard, Maugars, R. Merlet, Morize, Pétrot-Garnier, Tachot, abbé Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Armand Lefebvre a remis à M. le Président plusieurs exemplaires d'une « Etude supplémentaire sur la Châtellenie d'Auneau, » qui sont immédiatement distribués suivant son intention aux membres présents. Des remercîments sont adressés à M. A. Lefebvre.

M. le Président fait savoir que le départ pour Nogent-le-Rotrou, en vue de la séance générale que doit y tenir la So-

ciété le dimanche 5 août, aura lieu ce jour à 9 heures 21 du matin. Il invite MM. les Sociétaires qui participeront à ce voyage à se munir de leur lettre de convocation pour profiter de la réduction de 40 °/₀ consentie par la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest. M. Jousset de Bellême se met à la disposition de la Société pour la visite du château après le déjeuner et la séance.

M. le Dr Gillard donne lecture d'un travail sur Jean-François Collette de Chamseru. M. le Président adresse des remercîments à M. le Dr Gillard pour ce travail qui est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot donne communication de la *Revue de l'année* 1893.

1° ARCHÉOLOGIE.

Nous n'avons à signaler sous cette rubrique qu'un article du journal scientifique *Le Cosmos* (27 mai 1893) ayant pour titre *Notes sur deux polissoirs du département d'Eure-et-Loir*. Nous n'avons pas pu nous rendre compte s'il s'agit de polissoirs récemment découverts, ou s'ils ont déjà été décrits par M. de Boisvillette dans sa *Statistique archéologique* sous le nom de pierres striées.

Pour mémoire seulement, nous dirons qu'on a remué et exploré en partie les prodigieux entassements de décombres qui gisent sur l'emplacement du château de la Ferté-Villeneuil; le Bulletin de la Société dunoise a rendu compte du résultat de ces fouilles, et il nous donnera prochainement une notice historique et descriptive sur cette localité qui eut au moyen âge une certaine importance.

Il nous sera bien permis de donner place ici à un fait déjà consigné dans nos procès-verbaux, mais qui, en raison de son importance archéologique, nous a semblé mériter l'honneur de figurer dans cette chronique, à l'actif de l'année où il s'est accompli. Nous voulons parler de la prise de possession de la Porte Guillaume à Chartres par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Cette prise de possession n'a été accompagnée d'aucune solennité, et elle n'aurait pas mérité d'être signalée à l'attention, si elle n'était pas la solution définitive d'une question depuis longtemps pendante, et si surtout elle ne devait pas avoir les plus heureuses conséquences pour la conservation du monuments qui nous est confié.

Tout Chartrain qui a l'amour de sa ville natale sait que la Porte Guillaume en est une des curiosités et la plus visitée des étrangers; c'est même son seul monument civil qui ait une valeur archéologique. Il semble pourtant que les édiles de Chartres n'ont pas toujours eu assez de goût et d'érudition pour apprécier les choses ainsi. Plusieurs fois la destruction de la Porte Guillaume a été discutée en haut lieu, sous prétexte de voirie, d'économie, de sécurité, etc. Sa

conservation au contraire a toujours été une des grandes préoccupations de notre Société; elle a délibéré plus de cinquante fois sur cette question; maintes fois elle a adressé à qui de droit des protestations et observations fortement motivées, et on ne ferait que lui rendre justice si l'on disait que sans son intervention notre bonne vieille tour ne serait sans doute plus debout.

Persuadée que le meilleur moyen de la conserver était d'en avoir la libre disposition, la Société Archéologique a demandé d'en devenir locataire. Après de longs pourparlers, cette satisfaction vient de lui être enfin accordée; elle est désormais locataire de la Porte Guillaume pour un long terme que l'on espère allonger encore. Il en résultera pour elle un léger sacrifice; mais elle en sera bien récompensée, non seulement parce qu'elle pourra ainsi donner à son musée et à sa bibliothèque une installation plus convenable, mais aussi parce qu'elle assurera la conservation d'un vieil édificè que nous regardons avec raison comme un véritable trésor archéologique.

Unissant selon notre habitude l'architecture à l'archéologie, nous mentionnerons ici le nouveau clocher de Loigny qui est venu cette année donner son couronnement au monument élevé à la mémoire des braves tombés dans la journée du 2 décembre 1870.

On sait que chaque contrée a communément une forme de clocher qui lui est propre, et qui, sans être exclusivement employée, se retrouve pourtant dans la plupart de ses églises. Ici c'est le campanile ou clocher-arcade, là c'est la tour massive surmontée d'un toit en bâtière; la Bretagne montre avec un certain orgueil ses clochers à jour, et la Normandie ses flèches pyramidales. Le clocher beauceron est le plus ordinairement formé d'une tour peu élevée et coiffée d'une flèche plus ou moins effilée; son aspect est généralement peu remarquable, et on peut le regretter, car, dans les vastes plaines au milieu desquelles il émerge, son élégance se ferait admirer à des distances considérables.

L'architecte de Loigny, M. Drouillart, n'a pas voulu s'éloigner sensiblement de ce type si commun dans la Beauce; mais il l'a perfectionné de manière à nous donner un véritable modèle du genre. La tour de ce clocher a trois étages éclairés par de larges baies; elle est accostée de deux petites tourelles qui n'élèvent guère qu'à la moitié du clocher leur élégante toiture en pierre. Une belle flèche octogonale va porter jusqu'à 40 mètres du sol la croix qui la domine, et indique ainsi à toute la contrée l'endroit précis où reposent les défenseurs de la France. Avec sa porte à arcatures, sa haute statue de Notre-Dame de Lourdes et le cadran horaire qui couronne le tout, la façade offre un aspect vraiment décoratif, auquel ne nuira point sans doute le bas-relief historique qui ne tardera pas à orner le tympan de cette belle porte.

On attendait la construction du clocher pour procéder à la consécration de l'église; aussi cette cérémonie a-t-elle eu lieu au mois de septembre de cette même année, sous la présidence de Mgr l'évêque de Chartres, qui avait confié les fonctions de consécrateur à un pontife dont notre diocèse est justement fier, à Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

2° HISTOIRE.

CARNUTES. — S'il en est qui étudient spécialement les origines de notre histoire locale, ils devront trouver des renseignements intéressants dans un savant ouvrage qui se publie actuellement en Allemagne sous le titre de *Alt-Keltischer-Sprachschatz*, par Von Alfred Holder. (Gr. in-8°, Teubner à Leipzig). C'est un grand répertoire onomatologique de l'antiquité gauloise, qui étonne par l'étendue des recherches auxquelles a dû se livrer l'auteur. Le 4e fascicule donne au mot *Carnutes* un article dans lequel il fait figurer tous les textes de la littérature, de l'épigraphie ou de la numismatique où se trouve ce nom qui a jeté un si brillant éclat dans l'histoire de la Gaule celtique.

ABBÉ BOURDOISE. — Rien ne pourra faire sortir complètement notre compatriote, l'abbé Bourdoise, de la demi-obscurité dans laquelle ses contemporains, complices en cela de l'humilité du saint personnage, ont laissé s'ensevelir sa mémoire, aussitôt après sa mort. Emule des Vincent de Paul, des François de Sales, des Bérulle, des Ollier, des Condren et de tous les grands réformateurs religieux du XVIe et du XVIIe siècle, il les a presque tous égalés et il en a surpassé plusieurs. Ceux-ci cependant jouissent aujourd'hui encore d'une réputation d'autant mieux méritée qu'elle n'a point été cherchée; tandis que Bourdoise est à peine connu dans son pays et est ignoré presque partout ailleurs.

Naguère, il est vrai, a paru sous ce titre : *Le saint Abbé Bourdoise* par Jean d'Arche (2 vol. in-8°, Oudin à Paris) un ouvrage très volumineux, très consciencieux, et qui, dans la pensée de l'auteur, était destiné à faire rendre à son héros la justice qu'on lui a toujours refusée. Malheureusement ce travail était défectueux au point de vue de la forme, et n'avait rien de ce qui pouvait en favoriser la diffusion. L'auteur fut ruiné, et M. Bourdoise resta comme ci-devant inconnu de la grande masse des lecteurs et même des érudits.

Aussi quand quelque chercheur se trouve inopinément en face de cette figure si attrayante, malgré son austérité, il croit avoir fait une découverte et, s'il a l'avantage d'être écrivain, il ne manque pas de consacrer, selon sa fécondité, quelques lignes ou quelques pages enthousiastes.

C'est ce que vient de faire M. de Caix de Saint-Amour dans le livre plein d'esprit gaulois qu'il a intitulé *Causeries du Besacier* (chez Claudin à Paris). Il a tiré de sa Besace un récit fort intéressant des travaux apostoliques du saint réformateur dans le diocèse de Beauvais; ce n'est qu'une page de la vie de M. Bourdoise, mais que cette page est bien remplie et quelle haute idée elle nous donne de cet homme si puissant en œuvres de sanctification !

L'INSTRUCTION AVANT 1789. — Nous signalerons avec plaisir à l'imitation des membres de la Société Archéologique, l'exemple d'un des nôtres, M. l'abbé Haye, qui a présenté à un congrès bibliographique un mémoire sur un point de notre histoire locale. Ce mémoire, intitulé :

L'Instruction primaire en Eure-et-Loir avant 1789, a été lu dans une séance du congrès tenu au Mans par la Société Bibliographique, dans le cours de l'année 1893. La lecture en a été écoutée avec un grand intérêt et le procès-verbal de la séance en rend un compte très élogieux. L'auteur y condense des preuves nombreuses de l'importance qu'on attachait à l'instruction de l'enfance sous l'ancien régime. Pour répondre aux assertions mensongères de certains manuels civiques qui prétendent que les écoles primaires n'existaient pas avant la proclamation des grands Principes de 89, on a fait de tous côtés des recherches sur les procédés d'enseignement, sur le nombre des établissements scolaires dans les siècles qui ont précédé le nôtre. On a établi, preuves en mains, que les collèges étaient plus nombreux et plus fréquentés qu'à présent, que les écoles n'étaient pas rares même dans de simples hameaux, et qu'enfin l'instruction était donnée à peu près gratuitement et sans frais pour l'État. A notre connaissance cette question, au point de vue de notre département, a déjà été l'objet de deux études, l'une de M. Merlet, président de notre Société, l'autre de M. l'abbé Legué, aujourd'hui vicaire-général. M. l'abbé Haye, qui vient après eux, n'a pas seulement glané quelques documents oubliés, il en apporte une riche moisson; aussi nous pouvons regarder cette question comme définitivement résolue pour notre contrée, comme elle l'a été pour toutes les autres provinces de France. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, la Révolution a détruit des institutions précieuses qu'un siècle entier n'a pu rétablir qu'à grand'peine.

La guerre en Beauce. — L'histoire du pays Orléanais est tellement mêlée à celle du pays Beauceron qu'on ne peut guère aborder l'une sans s'engager aussitôt dans l'autre. Nous n'avons pas à nous en plaindre, car si nos historiens chartrains laissent trop souvent dormir leur plume, Orléans compte en ce moment plusieurs écrivains de mérite qui fouillent l'histoire de leur province avec autant de persévérance que de bonheur. C'est à un de ces écrivains que nous devons une brochure où notre pays joue un rôle qui a bien son importance. Cette brochure est intitulée : *Campagne des Anglais dans l'Orléanais, La Beauce chartraine et le Gâtinais* (1421-1428), par Mlle Amicie de Villaret (in-8°. Orléans, 1893).

Mme de Maintenon. — Ce n'est pas seulement la fondatrice de Saint-Cyr et la conseillère du grand roi qu'on aime à connaître dans Mme de Maintenon; mais on se plaît aussi à pénétrer dans cette partie de sa vie plus effacée et non moins curieuse où elle s'appelait simplement Mme Scarron. Un érudit de haut vol, M. de Boislisle, vient de procurer un véritable régal littéraire et historique aux amis de la spirituelle compagne du poète valétudinaire, dans une étude qu'il a intitulée : *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*. (Revue des questions historiques. Juillet 1893.)

Chartres en 1795. — Un écrivain aussi précis que fécond, M. René Kerviler vient d'étudier dans *Armorique et Bretagne* (Tome III) un épisode de la période révolutionnaire au pays chartrain qui a déjà été l'objet d'un savant travail il y a quelques années. Il s'agit de *la mis-*

sion du conventionnel Honoré Fleury en Eure-et-Loir pendant la disette de 1795. Nous ne savons où les auteurs de ces deux relations ont puisé leurs renseignements; mais nous sommes persuadé que s'ils avaient eu en main les documents chartrains concernant cette époque, ils auraient pu rendre leur travail plus complet et plus intéressant. D'ailleurs ce n'est pas en 1795 seulement que la question des vivres a été agitée en Eure-et-Loir; tant que dura la Révolution, Paris fut dans un état voisin de la détresse, et il ne cessa d'affamer notre département qui avait été officiellement chargé de le nourrir. Il y aurait une curieuse étude à faire sur ce sujet, pour lequel les registres des Administrations fourniraient des renseignements très circonstanciés.

Loigny. — Tout n'a pas été dit encore sur la sanglante journée du 2 décembre 1870; nous savons même que certaines circonstances importantes de ce mémorable fait d'armes n'ont point encore été signalées, que toutes les responsabilités de ce glorieux échec n'ont pas encore été complètement établies. Chaque année cependant quelque épisode nouveau est mis en lumière, quelques appréciations tardives se font jour; nous arrivons ainsi à avoir tous les matériaux nécessaires pour composer l'histoire impartiale, parachevée, de cette terrible bataille. Un important ouvrage paru cette année y apporte son contingent; c'est *La Campagne de la Loire* 1870-1871 par P. Lethaucourt (474 p. in-8°. Berger-Levrault, à Paris).

On pourra aussi consulter avec avantage dans le même but les ouvrages consacrés spécialement au général de Sonis, ouvrages dont le nombre va s'augmentant chaque jour. Cette année, le comte de Lambel nous a donné une excellente *Biographie du général de Sonis*, destinée à populariser le héros chrétien.

M. A. Delorme, l'année dernière, avait pris à partie le général de Sonis dans son *Journal d'un sous-officier* et l'avait rapetissé fort injustement afin de grandir à sa fantaisie le général Chanzy. Il le reprend cette année pour le mettre en parallèle avec un autre guerrier moderne dans un livre qu'il a intitulé *Deflandre et Sonis* (152 p. in-12. Dubois à Paris). Nous aimons à croire qu'il se sera montré plus impartial pour le héros de Loigny et qu'il lui aura laissé le pas sur le général Deflandre, lequel ne fut qu'un brave soldat. Quelqu'un qui rend bonne justice au général de Sonis, c'est M. L. de la Brière dans son beau livre *Les Saints dans le monde*, où il le présente comme un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes.

Signalons aussi un chapitre de *Gloires et souvenirs militaires* par Ch. Bigot (in-8°, Hachette, à Paris), intitulé, croyons-nous, *Une nuit sur le champ de bataille*; ce chapitre est dû à la plume du général de Sonis qui y fait le récit de la terrible nuit du 2 décembre 1870.

3° LITTERATURE.

Saint-Simon. — La collection des *Grands écrivains de France* a donné cette année au public le tome IX des *Mémoires de Saint-Simon* édités par M. de Boislisle (503 p. in-8°, Hachette, à Paris). Ce volume

est doublement intéressant parce qu'il contient les additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau;* nous pouvons revendiquer les deux auteurs comme nos compatriotes, l'un comme seigneur de Maillebois aux confins de la Normandie, l'autre comme seigneur de Dangeau au pays Dunois. — M. Faugère nous a donné le tome VIII des *Écrits inédits de Saint-Simon* (722 p. in-8°, Hachette).

D'HULST (MGR). — Mgr d'Hulst a publié dans le *Correspondant* (10 novembre) un article plein d'actualite sous ce titre : *Les idées d'un néo-chrétien sur la réforme religieuse.*

DEUZET (Abbé). — La Société de Saint-Augustin de Lille, qui en peu de temps a conquis une place à part dans le monde des livres par le luxe de ses publications, publiait depuis plusieurs années une série de Vies de saints destinées à rendre populaires les principaux héros de la foi et de la vertu chrétienne. Comme cette publication se faisait sans nom d'éditeur, personne parmi nous ne pensait que le pays chartrain pouvait y être intéressé. Le catalogue de la Société de Saint-Augustin vient de nous dévoiler cet anonyme, en nous apprenant que l'auteur de ces opuscules est M. l'abbé Deuzet, professeur au Petit Séminaire de Saint-Cheron. Notre Bibliographie du XIXe siècle va s'enrichir ainsi d'un nom nouveau qui y fera bonne figure, car on dit beaucoup de bien de ces esquisses hagiographiques.

R. P. LIGNEUL. — Une nouvelle qui nous vient de l'Extrême-Orient, mais qui n'en mérite pas moins de prendre place dans notre modeste chronique, c'est qu'un de nos compatriotes, littérateur distingué, ancien professeur de rhétorique au Petit séminaire de Saint-Cheron, le R. P. Ligneul, aujourd'hui missionnaire apostolique au Japon, a fondé en ces pays lointains une revue littéraire fort goûtée chez ce peuple à l'intelligence si vive, qu'on pourrait appeler les Français de l'Orient. Souhaitons bon succès à cette œuvre d'un chartrain qui a tout ce qu'il faut pour la mener à bien.

Mgr FOUCAULT. — L'attention du public lettré commence à s'occuper du jeune et brillant prélat que le diocèse de Chartres a donné à l'Église de France. Un opuscule anonyme vient de paraître sous ce titre : *Biographie de Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié* (14 p. in-12 avec portrait. Prévost-Guillemin, à Bonnétable.) Nous souhaitons à Mgr de Saint-Dié une carrière assez bien remplie pour fournir la matière d'ouvrages plus volumineux.

4° MÉLANGES.

BEAUCE. — Notre pays se trouve décrit une fois de plus, grâce à un ouvrage nouveau qui promet de nous faire parcourir successivement toutes les provinces de France. Dans son *Voyage en France*, M. Ardouin-Dumazet donne la description du Morvan, du Nivernais, de la Sologne, *de la Beauce*, du Gâtinais, de l'Orléanais, du Maine, du Perche et de la Touraine (352 p. in-12. Berger-Levrault, à Paris).

AGRICULTURE. — La France compte peu de départements qui soient aussi essentiellement agricoles que notre département d'Eure-et-Loir. Il était donc à désirer que l'enseignement officiel de l'agriculture y fût confié à un homme qui pût joindre à une compétence spéciale une activité particulière. Nous sommes heureux d'avoir à constater qu'il en est ainsi. Le professeur d'agriculture d'Eure-et-Loir, M. Garola, remplit ses fonctions avec un zèle infatigable. Il ne se contente pas de multiplier les conférences sur tous les points du département, il écrit encore des traités sur des sujets agricoles et il est un des rédacteurs ordinaires d'un journal exclusivement agricole. La Société nationale d'agriculture de France a donné place dans ses Mémoires à un compte rendu qu'il a rédigé de ses principaux travaux sous ce titre : *La Station agronomique d'Eure-et-Loir* (Tome 195 des Mémoires susdits).

5° BEAUX-ARTS.

EXPOSITION CHARTRAINE. — La ville de Chartres a voulu se donner cette année la satisfaction d'avoir elle aussi son *Salon des Beaux-Arts*. Cette exposition, qui a eu lieu au mois de mai, a réuni de nombreuses richesses artistiques qui prouvent que notre pays n'a rien à envier aux autres, en fait d'auteurs et d'amateurs. Nous n'avons point à en donner ici la description; nous ne saurions le faire avec la compétence nécessaire, et d'ailleurs nous ne pourrions que redire, avec beaucoup moins de charme peut-être, ce que nous ont dit les feuilles publiques de notre cité chartraine, sur un sujet auquel l'archéologie n'est intéressée que d'une manière très secondaire.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — Un simple coup d'œil jeté sur le sommaire d'un de ses numéros m'a permis de constater qu'elle a publié un article de notre confrère M. F. de Mély intitulé : *Du rôle des pierres gravées au moyen âge* (T. IV, 5e série, 3e livr. 1893). La même Revue, qui est remarquable par le luxe de son impression et de ses illustrations, a donné en vignettes un *cadran solaire de la Cathédrale de Chartres* et *le château d'Anet*.

ALBUM VINSOT. — Depuis quelques années, un jeune compatriote a entrepris de reproduire par la lithographie les monuments du département d'Eure-et-Loir. Chartres et ses environs lui ont fourni déjà de nombreux motifs de dessins, et quelques excursions dans la Beauce lui ont permis d'y joindre quelques curiosités rurales. Assurément son travail n'a pas le fini que lui donnerait un artiste parisien, son trait manque de délicatesse, la teinte est d'un noir trop uniforme; mais le dessin est exact comme une photographie, les détails sont généralement bien rendus, et, somme toute, cette entreprise mérite d'être encouragée, car elle nous conservera l'aspect actuel de monuments qui par la suite des temps pourront disparaître ou du moins subir des modifications. Cette collection s'enrichit fréquemment de quelques vues nouvelles et déjà elle est assez avancée pour former un Album qui n'est pas sans mérite (chez Duchon, libraire à Chartres). Tous les édifices reproduits ne sont pas des monuments, car il y a dans le nombre

d'humbles églises de campagne qui n'ont aucun cachet architectural. Toutefois l'archéologie et l'histoire sont également intéressées à la conservation de la physionomie actuelle de ces témoins du temps passé, et nous devons faire des vœux pour que ce travail soit poursuivi de manière à nous donner la collection complète de tous les monuments religieux et civils, anciens et modernes, de la Beauce et du Perche chartrain.

6° NÉCROLOGIE.

De Lignerolles. — M. Raoul-Léonor L'Homme-Dieu du Tranchant, comte de Lignerolles, bibliophile distingué, est mort à Paris le 14 février 1893. Il appartenait à une famille de noblesse chartraine qui posséda longtemps le Thieulin dont elle ajoutait le nom à tous ses autres noms. Depuis la Révolution cette famille habitait la petite ville de Brou.

De Montboissier. — Mme la marquise de Montboissier-Beaufort-Canillac, née Prévost de Chantemesle, est morte le 15 mars 1893. Les familles de Montboissier et de Chantemesle sont toutes deux beauceronnes; la première a donné son nom au village de Montboissier qui jusqu'en 1769 s'appela le Houssay.

De Prunelé. — Mme la marquise J. de Prunelé, née de Costa de Beauregard, est morte au mois d'avril 1893. La famille de Prunelé est une des rares familles de notre vieille noblesse qui soit encore représentée parmi nous.

De Saint-Blanquat. — M. le baron Antoine Lingua de Saint-Blanquat est mort à Dreux au mois de juin 1893, à l'âge de 79 ans.

Abbé Brou. — M. l'abbé Brou, chanoine titulaire de Notre-Dame de Chartres, ancien directeur de l'Institution Notre-Dame, est mort à Chartres le 13 septembre 1893, il y était né le 3 août 1821. Un juste tribut d'hommages lui a été rendu déjà au nom de notre Société dont il était un des membres les plus érudits. Il a laissé à celle-ci un héritage quelque peu embarrassant : la continuation de la Monographie de la Cathédrale commencée par M. l'abbé Bulteau. Espérons que son jeune successeur dans cette œuvre difficile la continuera avec une science au moins égale et ne tardera pas à nous permettre de dire : *Finis coronat opus.*

Dubreuil (Henri). — M. H. Dubreuil, est mort à Paris le 11 décembre 1893, à l'âge de 45 ans. Né à Chartres, c'est aussi à Chartres que s'est écoulée sa vie presque tout entière. Littérateur distingué, esprit vif et primesautier, polémiste ardent, il devait se sentir peu d'attrait pour les recherches patientes de l'archéologue et les tranquilles récits de l'historien, aussi se fit-il journaliste. Les joutes qu'il eut à soutenir en cette qualité pour la cause de la religion et de la morale comme aussi pour son opinion politique sont encore assez présentes à l'esprit de tous pour qu'il soit superflu de les rappeler. Il rédigea seul pendant plusieurs années le *Courrier d'Eure-et-Loir*, et par la fécondité

de sa plume, par sa verve parfois si originale il prouva qu'il avait un véritable tempérament d'écrivain. Ayant voulu s'essayer dans le genre dramatique, il remporta le prix, dans un concours ouvert par un comité catholique, avec une pièce de théâtre où il racontait les origines de l'Église de Chartres. Il était attaché à la rédaction du journal *La Croix* de Paris, lorsque la mort est venue le frapper dans la force de l'âge et dans la plénitude de son talent. Ce fut un homme de caractère et un écrivain de race.

DOCTEUR RAIMBERT. – M. Raimbert-Désormeaux, docteur en médecine à Châteaudun pendant près d'un demi-siècle, est mort le 8 septembre 1893, à Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher), à 80 ans. Le Dr Raimbert était en son temps une célébrité médicale; sa science thérapeutique ne périra point tout entière avec lui, car il a consigné ses observations chirurgico-médicales dans de nombreux articles qu'il a écrits pour différents journaux, et dans de savantes communications qu'il a faites à l'Académie de médecine. Ses études sur les maladies charbonneuses ont contribué puissamment à combattre ce fléau si terrible pour notre pays de Beauce. On peut voir dans le Bulletin de la Société Dunoise la longue nomenclature de ses ouvrages. (Bulletin de la Soc. Dun., VIII, p. 134.)

7° BIBLIOGRAPHIE.

ANONYME. — *Installation des membres du Tribunal de commerce. Compte rendu des instances engagées dans l'année 1892.* (8 p. in-8°. Impr. Garnier, à Chartres.)

— *Rapport sur l'Œuvre militaire de Chartres. 1893.* (43 p. in-12. Impr. Durand, à Chartres.)

— *Renseignements sur la situation financière des Hospices réunis de la ville de Chartres. Critique d'un préjugé.* (35 p. in-12. Impr. industrielle et commerciale, rue des Changes, à Chartres.)

— *Restauration de l'église Notre-Dame de Bonneval* et bénédiction solennelle par NN. SS. les Évêques de Chartres et de Saint-Dié, 20 septembre 1893. (20 p. in-24. Paillart, à Abbeville).

— *Pèlerinages chartrains de l'année 1893.* (Extrait de la *Voix de Notre-Dame de Chartres.*) (30 p. in-12. Impr. Garnier, à Chartres.)

CHERVILLE (marquis de). — *Récits de terroir.* (311 p. in-4° avec illustrations. F. Didot., Paris.)

DEUZET (abbé). — *Vie de la vénérable mère Marguerite-Marie Alacoque*, religieuse de la Visitation Sainte-Marie au monastère de Paray-le-Monial en Charollais, par Mgr J.-Joseph Languet, évêque de Soissons. (198 p. in-8° avec illustrations. Société de Saint-Augustin, Lille.)

FOUCAULT (Mgr). — *Centenaire de l'annexion de la principauté de Salin à la France.* Discours prononcé dans l'église de Senones le 1er septembre 1893. (13 p. in-12. Impr. Horn, à Saint-Dié.)

GAROLA. — *La pratique des travaux de la ferme*, culture, semailles,

plantations, fumures, culture d'entretien. (215 p. in-16. 58 fig. Hachette. Paris.)

GOURSAT (Mgr). — *La résurrection du monde ou la contre-révolution.* (in-8°. Oudin. Paris.)

HAYE (abbé). — *Notes historiques sur Chartres et le diocèse* pendant l'épiscopat de Louis et de Charles Guillard. Extrait des Mémoires de la Société archéologique.

— *L'instruction primaire en Eure-et-Loir avant 1789.* (Extrait du Compte rendu du Congrès bibliographique tenu au Mans en 1893.) (In-8°. Typographie Monnoyer. Le Mans.)

HÉNAULT. — *Usages locaux*, nouvelle édition. 1893.

HULST (Mgr). — *Conférences prêchées à Notre-Dame en 1893.* (in-12. Poussielgue. Paris.

— *Religion et Patrie*, discours prononcé à la consécration de l'église de Loigny le 13 septembre 1893. (Impr. Garnier. Chartres.)

— *La question biblique.* (Extrait du *Correspondant* du 25 janvier 1893. (53 p. in-8°. Poussielgue. Paris.)

LAGRANGE (Mgr). — *Lettre de Mgr l'Évêque de Chartres* à l'occasion de son prochain voyage à Rome et du Jubilé du Saint-Père. (8 p. in-8°. Impr. Garnier. Chartres.)

— *Lettre de Mgr l'Evêque de Chartres* sur son voyage à Rome et les fêtes jubilaires. (22 p. in-8°. Impr. Durand. Chartres.)

— *Lettre de Mgr l'Evêque de Chartres* relativement à certaines modifications litturgiques. (6 p. in-12. Impr. Garnier. Chartres.)

— *Lettre portant communication de l'Encyclique du Saint-Père*, sur les Séminaires des Indes. 24 p. (in-8°. Impr. Durand. Chartres.)

— *Lettre pastorale* sur le caractère social de la Religion et Mandement pour le carême de 1893. (29 p. in-8°. Garnier. Chartres.)

NOAILLES (duc de). — *A propos des tarifs de douane.* (E. Dentu. Paris.

PIE (Cardinal). — *Correspondance du Cardinal Pie et de Mgr Cousseau.* 1849-1873. (Impr. Saint-Joseph. Saint-Amand-sur-Cher.)

POULLIN (Marcel). — *Nos places assiégées.* (3e volume de la collection : *Les Forteresses françaises.* (312 p. in-8°. Blond et Barral. Paris.)

VERRET (abbé). — *Les quatre Evangiles*, traduction par Lemaistre de Sacy, revue, annotée et illustrée. (496 p. in-12. Poussielgue. Paris.)

— *L'Œuvre des séminaires.* Discours prononcé dans l'église de Saint-Valérien de Châteaudun le 2 juillet 1893. (dans le Bulletin de l'Œuvre des séminaires, septembre 1893.)

VINSOT E. (vétérinaire). *La Contention du cheval* debout et couché à l'aide du travail-bascule. (20 p. in-8° avec fig. Impr. industrielle et commerciale. Chartres.)

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 AOUT 1894 A NOGENT-LE-ROTROU.

Le dimanche matin, 5 août, un certain nombre de membres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir conduits par son président, M. L. Merlet, partaient de Chartres pour se rendre à Nogent-le-Rotrou où devait se tenir la séance générale annoncée précédemment.

Ils étaient reçus à la gare par M. le Dr Desplantes, maire de Nogent-le-Rotrou, M. Gouverneur, conseiller général, et plusieurs habitants de la ville. Après un déjeuner à l'hôtel du Dauphin, auquel avaient pris part M. Audigier, sous-préfet, et M. Gouverneur et pendant lequel n'a cessé de régner la cordialité la plus parfaite, la Société se rendait à la Mairie. La grande salle du Conseil municipal, remarquable par ses belles tapisseries et sa situation qui domine toute la vallée de l'Huisne, avait été mise à sa disposition.

A une heure s'ouvrait la séance sous la présidence de M. L. Merlet, ayant à ses côtés M. le Dr Desplantes, maire, M. Audigier, sous-préfet, M. le Dr Jousset de Bellême, M. Gouverneur, M. Boullay-Chaumard, adjoint, M. Amblard, secrétaire de la Société. Une assistance considérable parmi laquelle on comptait bon nombre de dames avait tenu à manifester par sa présence toute sa sympathie pour notre Société à laquelle elle réservait le plus chaleureux accueil.

Étaient présents des membres de la Société : MM. L. Merlet, Amblard, Appay, Audigier, Béalé, Blay, Buisson, Chevrier, Chapard, Denizart, Doré, Duchon, Escoffier, Guillon, des Autels, Guillon, de Souancé, Jousset de Bellême, Laigneau, Louvel, R. Merlet, Minard, Morize, A. Mouton, Pétrot-Garnier, Renou, Tachot.

M. le Maire de Nogent souhaite la bienvenue à la Société qu'il est heureux de recevoir et dit qu'il ne pourra pas la mettre en de meilleures mains pour lui faire les honneurs de la ville que dans celles de M. Gouverneur qui, par la connaissance qu'il en a acquise, les travaux qu'il lui a consacrés, est à même d'être pour elle le guide le plus sûr.

M. L. Merlet répond en remerciant la municipalité et les

habitants de Nogent de leur si bienveillant accueil et prononce l'allocution suivante :

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai tout d'abord un devoir à remplir, celui de témoigner, au nom de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, toute notre reconnaissance, et à M. le Maire de Nogent-le-Rotrou qui a bien voulu nous accorder l'hospitalité dans sa ville, et à M. le docteur Jousset de Bellême, qui s'est libéralement mis à notre disposition pour nous faire visiter son magnifique château, et à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui vous êtes rendus si nombreux à notre convocation. Le meilleur moyen de témoigner notre reconnaissance serait assurément, en vous parlant de votre ville, de vous révéler quelques traits inconnus de son histoire; mais, hélas! sur l'histoire de Nogent il y a bien peu de chose à glaner. J'ai ici, non loin de moi, un modeste, mais aussi intrépide que savant travailleur, qui connaît et vous a fait connaître dans les plus petits détails l'histoire de Nogent : le propriétaire du château de Saint-Jean est là pour redresser les erreurs que je ne manquerais pas de commettre en parlant d'un monument qu'il étudie depuis plusieurs années.

Et pourtant, au risque d'encourir de légitimes critiques, je ne veux pas décliner le rôle qui m'appartient. Je vous dirai donc quelques mots de Nogent; mais ne craignez rien, je ne remonterai pas au déluge, pas même aux Romains. J'abandonne volontiers le fameux Viridorix, prince du Perche, et si je parle de ces temps reculés, c'est pour vous soumettre une nouvelle étymologie du nom de votre ville. Les plus anciens documents l'appellent *Nogiomum;* nous ne trouvons *Novigentum* qu'au XIIe siècle. Or Nogiomum est la dérivation certaine de *Noviomagus :* ce n'est pas moi, c'est les plus savants linguistes qui l'affirment, MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon. Noviomagus, c'est « un champ nouvellement défriché, » et nous voyons par là que, dès les premiers temps de la monarchie franque et peut-être auparavant, le lieu où s'élève aujourd'hui le chef-lieu de sous-préfecture le plus peuplé du département d'Eure-et-Loir était occupé par quelques pauvres colons qui avaient conquis sur la forêt du Perche une place pour leurs demeures et pour leurs récoltes (1).

(1) Nous ne savons sur quelles autorités se fonde M. de la Sicotière (*Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, par Ad. Desnos, p. 38 et 62) pour affirmer que *Nugantus*, *Novientum*, *Novigentum* n'est pas Nogent-le-Rotrou, mais Saint-Lomer-sur-Guerne, près Courtomer (Orne).

La beauté du site, la fécondité des prairies arrosées par l'Huisne aux cent bras attirèrent rapidement de nouveaux habitants : une agglomération se forma dans ce champ nouvellement défriché; on commença à se préoccuper de la possession du bourg qui venait de se créer. Il était situé bien près des terres des seigneurs du Corbonnais, mais le comte de Chartres en réclamait la suzeraineté comme étant compris dans les limites du pays Chartrain, *pagus Carnotinus*, qu'il prétendait former son apanage. Pourtant Nogent était bien éloigné de Chartres, le centre des possessions de Thibaut le Tricheur, et ce comte comprit que la prospérité naissante du nouveau bourg tenterait les seigneurs voisins et qu'il fallait lui donner un défenseur. Parmi ses fidèles était un nommé Rotrou, que nous voyons sans cesse dans les chartes figurer à ses côtés; c'était un vaillant chevalier, *militari balneo accinctus*, et Thibaut n'hésita pas à lui confier la défense de Nogent. Rotrou accepta sans doute avec empressement la mission dont on le chargeait, et, à la mort de Thibaut, se constituant un fief de la ville dont il avait accepté la garde, il se reconnut comme vassal du nouveau comte de Chartres, Eudes Ier. Pour se consacrer entièrement à son fief du Perche, il abandonna les domaines qu'il avait auprès de Chartres et donna entre autres à l'abbaye de Saint-Père l'église de Saint-Hilaire de Thivars dont il était détenteur (*Cart. de Saint-Père,* p. 87). C'est lui probablement qui bâtit le donjon de Nogent, non pas tel qu'il existe aujourd'hui, mais tel que l'on en retrouve les fondations.

En effet, dès 1031, c'est-à-dire quarante ans après la mort de Rotrou, nous avons la preuve de l'existence du château de Nogent. En cette année, Geoffroi II, vicomte de Châteaudun et seigneur de Nogent, petit-fils de Rotrou par sa mère Mélisende, par une charte datée « du château de Nogent, » fonda le prieuré de Saint-Denis, qui devait dans la suite devenir si puissant et qu'il fit dès l'abord construire magnifiquement, *mirifico opere basilice fundamenta jecit.* Le château existait bien, car toutes les chartes de fondation du prieuré de Saint-Denis le mentionnent. Dans l'acte de 1031, Geoffroi II dit expressément que le nouveau monastère est construit « entre la rivière d'Huisne et le château de » Nogent, » *inter Yoginie fluvium atque castrum Nogiomi* (*Cart. de Saint-Denis*, f° 5 v°). Dans la donation qu'en fit Rotrou II à l'abbaye de Saint-Père vers 1045, on note que le prieuré est situé « dans un lieu peu distant du château de Nogent, » *in territorio non longe distante a castello Nogiomo dicto* (*Cart. de Saint-Père*, p. 156). Enfin une charte de 1074 est encore plus précise : « Le » monastère de Saint-Denis, dit-elle, est construit près du châ-

» teau de Nogent à l'est et de la rivière d'Huisne à l'ouest, » *habens castrum Nogentum ad orientem non longe positum et ad occidentem Joginiam fluvium* (*Cart. de Saint-Denis*, f° 23 r°).

Cette fondation du prieuré de Saint-Denis offre d'ailleurs des détails assez intéressants. Le fondateur, Geoffroi II, n'eut pas le temps de terminer son œuvre : un jour qu'accompagné d'une longue suite de ses chevaliers, il sortait de l'église de Notre-Dame de Chartres, un assassin se précipita sur lui et le perça de son épée, *improvisa mors in Carnotina urbe eum ab ecclesia Matris Domini redeuntem atque suorum militum longo ordine circumdatum furtivis anticipavit gladiis*. Rotrou II, encore très jeune, *adhuc juvenculus*, succéda à son père et poursuivit son projet. Il appela à Saint-Denis des moines de Saint-Père de Chartres, que Geoffroi II avait toujours eus en particulière affection, *quos plus omnibus aliis pater suus dilexerat*, et vers l'année 1045 il fit solennellement don à l'abbaye de Saint-Père du nouveau monastère. Les bâtiments furent entièrement terminés en 1077, et, le 15 décembre de cette année, Geoffroi, évêque de Chartres, fit la dédicace de l'église et y consacra huit autels, en présence d'Arnaud, évêque du Mans, et de Gosselin, abbé de Saint-Calais (*Cart. de Cluny*, T. IV, p. 634).

Rotrou ne tarda pas à mourir en l'année 1079 : il léguait au prieuré de Saint-Denis tout l'or, l'argent, le vin et le blé qu'il possédait. Mais Béatrix, la femme du nouveau comte, Geoffroi III, qui avait dans son château de Nogent l'or et l'argent du défunt, *intra arcem suam aurum et argentum habens*, ne voulut donner aux religieux qu'un calice d'or qu'elle avait fait faire. De là, grandes protestations des moines, réclamations un peu aigres du procureur du prieuré, *cum a procuratore loci verbis acriter moneretur*, colère de la comtesse, qui chassa les moines chartrains et donna le bénéfice à l'abbaye de Cluny, *tanta ira exarsit ut monachos nostros a loco pelleret et Clunienses monachos ibi poneret* (*Cart. de Saint-Père*, p. 157).

Elle était pourtant loin d'être hostile à la religion, la comtesse Béatrix ; car, après le décès de son mari, vers l'année 1120, elle établit dans l'église de Saint-Etienne qui servait de chapelle au château de Nogent cinq chanoines ou chapelains, sous la direction d'un chefcier, avec tous les droits qu'elle et son fils Rotrou possédaient dans ladite église (*Nécr. de Saint-Jean de Nogent*, au 2 septembre).

Ce Rotrou, fils de Béatrix, est Rotrou III le Grand, celui de tous les comtes du Perche qui eut la cour la plus brillante. L'ancien fidèle du comte de Chartres était devenu son égal et épousait sa fille. Rotrou fit bâtir à ses frais, au pied de son château,

un bourg entier qui prit le nom de Bourg le Comte et qui s'étendait jusqu'à la rue Dorée. C'est dans ce bourg que résidaient les officiers du comte, et ils étaient nombreux, car Rotrou s'était constitué une Cour à l'instar des plus grands seigneurs : nous voyons figurer dans les chartes Girard le forestier, Baudouin le médecin, Geoffroi le jurisconsulte, Robert le veneur, Grimauld le panetier, etc.

Nous ne voulons pas vous parler des expéditions de Rotrou le Grand en Espagne ni de ses démêlés avec le roi d'Angleterre; mais nous vous rappellerons la part active qu'il prit aux Croisades. Il assista à la prise de Jérusalem et rapporta de la Palestine des palmes qu'il déposa sur l'autel de Saint-Denis, en confirmant les dons faits à ce prieuré par ses prédécesseurs (*Cart. de Saint-Denis*, f° 11 r°).

Son exemple fut suivi par ses successeurs. Rotrou IV, son fils, mourut en 1191 au siège de Saint-Jean-d'Acre. Son petit-fils, Geoffroi IV, s'apprêtait à partir pour la quatrième croisade, lorsqu'il mourut à Soissons en 1202. Ce fut le frère de celui-ci, Etienne du Perche, qui prit le commandement des croisés percherons. Il se rendit à Constantinople, et, en récompense de ses services, reçut le duché de Philadelphie. Mais il n'oubliait pas son pays natal, et, ne pouvant pas revenir à Nogent-le-Rotrou, il chargea Jean, évêque de Trébizonde, de rapporter dans le Perche une relique insigne qui lui avait été attribuée lors du partage des dépouilles de Constantinople : c'était la cervelle de saint Jean-Baptiste, *cerebrum prodromi*, comme l'appellent les titres originaux. L'évêque de Trébizonde confia d'abord ce dépôt précieux aux religieux de Tiron, mais, sur les instances des chanoines de Saint-Jean, on le rapporta bientôt dans la collégiale, fondée par Geoffroi IV en 1194. Pour témoignage de sa piété envers le saint précurseur, l'évêque Jean donna à l'église de Saint-Jean un saphir d'un prix inestimable, d'autant plus inestimable que sa vue suffisait pour guérir toutes les maladies des yeux (*Nécr. de Saint-Jean*, au 9 février).

Les documents abondent, et nous ne voudrions pas faire trop longue cette esquisse, qui vous rapporte des faits déjà connus de la plupart d'entre vous. Cependant nous ne voulons pas ne pas vous faire remarquer que c'est sans doute de cette collégiale de Saint-Jean, située devant le château, *factam ante castrum* (*Nécr. de Saint-Jean*, au 5 avril), que le château lui-même prit son nom de « château de Saint-Jean, » comme c'est de Rotrou III que Nogent reçut son surnom de « Nogent-le-Rotrou, » surnom qu'on ne trouve pas avant la fin du XIIe siècle.

Nous passerons rapidement sur les derniers descendants des

Rotrou et sur les seigneurs qui leur succédèrent dans le comté du Perche et dans la seigneurie de Nogent-le-Rotrou. Nous ne vous dirons que quelques mots des désastres que votre ville a subis pendant la guerre de Cent ans. Le bourg de Nogent (car ce n'était qu'un bourg) n'avait pas de moyens de résister aux Anglais ; il n'avait ni murailles ni fortifications : aussi, après la funeste bataille de Verneuil en 1424, à laquelle les Nogentais avaient pris une rude part et où périt entre autres Guillaume des Feugerais, d'une des plus nobles familles de Nogent (*Nécr. de Saint-Jean*, au 17 août), le capitaine anglais, Jean de Salisbury, n'eut pas de peine à entrer dans la ville, encore épouvantée du désastre qui l'avait frappée dans la personne de ses plus braves défenseurs. « L'an 1424, nous apprend un inventaire de la collé-
» giale de Saint-Jean, le feu fut mis au château de Nogent, brûla
» la chapelle de Saint-Etienne, les meubles et les papiers qui
» étaient dedans. »

Pendant près d'un quart de siècle, Nogent eut à subir toutes les horreurs de la guerre. Tour à tour défendu par Géraud de la Pallière et le bâtard de Dunois, le château de Saint-Jean soutint plusieurs sièges tandis que la ville était au pouvoir des ennemis. Ce ne fut qu'en 1447 que les Anglais furent définitivement chassés du Perche, où ils avaient choisi Bellême comme centre de leurs expéditions ; mais déjà, dix ans auparavant, Florentin d'Illiers s'était établi dans le château de Nogent, et si la ville avait encore à souffrir des incursions anglaises, au moins avait-elle secoué le joug des étrangers.

La prospérité était revenue à Nogent ; jamais le commerce n'avait été plus florissant ; les fabriques d'étamines ne pouvaient suffire aux demandes qui leur étaient adressées de tous les points de la France ; les comtesses Marguerite et Charlotte d'Armagnac avaient complètement restauré le château, auquel elles avaient ajouté les élégantes tourelles qui le décorent encore aujourd'hui ; Louis de Bourbon-Condé venait d'hériter en 1557 de la seigneurie de Nogent. Avec un prince d'une si haute naissance, doué de toutes les qualités qui font les grands hommes, il semble que la prospérité de Nogent n'aurait dû que se développer davantage. Malheureusement, Louis de Bourbon abjura en 1562 la religion de ses pères et se jeta dans le parti de la réforme.

On devine aisément la division qui dut se mettre dans la ville lorsqu'on y apprit le changement de religion du prince de Condé. La majeure partie des habitants restèrent catholiques et ne manquaient pas de saisir toutes les occasions qui se présentaient de molester les huguenots ; ceux-ci à leur tour venaient par bandes

envahir les logis de leurs adversaires. Le désordre fut porté à son comble après la bataille de Dreux (décembre 1562), lorsqu'une partie de l'armée de Coligny accourut chercher un refuge dans la ville du prince de Condé. Pendant quelque temps, les huguenots agirent en maîtres à Nogent ; ils y tenaient publiquement leur prêche, tandis que les catholiques, tremblants, allaient avec mystère entendre la messe dans quelque maison isolée.

Mais laissons de côté ces images affligeantes des discordes civiles, et reportons plutôt notre esprit vers de plus consolants tableaux.

L'influence du règne de François Ier et des relations avec l'Italie s'était fait sentir à Nogent comme dans le reste de la France. La chevalerie s'éteignait, mais, au moment de disparaître, elle jetait ses dernières lueurs, plus vives que dans ses plus beaux jours. C'était l'époque des tournois, des galanteries et des hauts faits d'armes, et, pour célébrer la beauté et l'amour, de toutes parts surgissaient des poètes, dont plusieurs sont encore l'honneur de notre pays.

Le prince de Condé était un de ces derniers chevaliers, et il avait trouvé dans sa ville d'adoption un homme doué du génie poétique, qu'il s'empressa par ses faveurs d'attacher à sa personne : cet homme c'était Rémy Belleau, votre illustre compatriote. Je ne tenterai certes pas de vous refaire l'histoire de Rémy Belleau, auquel M. Gouverneur a élevé un monument digne de lui par l'édition savante qu'il nous a donnée de ses œuvres, en attendant qu'une statue vienne parmi vous faire revivre l'image du grand poète. Pourtant je ne veux pas oublier une anecdote qui montre l'intérêt que le prince de Condé portait aux œuvres de l'esprit. C'était en 1566 : Louis de Bourbon avait fait ériger en duché-pairie la seigneurie de Nogent sous le nom d'Enghien-le-Français, et il y était arrivé avec sa femme, Françoise d'Orléans, bien décidés à s'y reposer quelque temps des fatigues de la guerre et des intrigues de la Cour. Le 3 novembre, la princesse mit au monde son premier fils, Charles de Bourbon : pour célébrer cet événement, le prince de Condé fit organiser dans son château une représentation théâtrale ; on y joua un dialogue de Florent Chrétien intitulé *le Jugement de Pâris*. Et quels furent les acteurs ? Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville qui remplissait le rôle de Vénus, Ronsard, le grand Ronsard ; Jodelle, Rémy Belleau, etc., ce que la France avait alors de plus illustre.

Il faut d'ailleurs le reconnaître à sa louange : au milieu de ses plus grands succès, Rémy Belleau n'oublia pas sa ville natale. Plus patriote (le mot n'existait pas encore) que Philippe Despor-

tes et Mathurin Régnier auxquels on a reproché avec raison de n'avoir jamais célébré la ville de Chartres, Belleau a plus d'une fois fait des vers en l'honneur de Nogent. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques-uns. Ce ne sont pas assurément les meilleurs de notre poète; mais ils glorifient votre ville, et ils nous rappellent une fameuse querelle qui existait alors, et qui s'est plus d'une fois renouvelée depuis, pour savoir quelle ville, de Mortagne, de Bellême ou de Nogent-le-Rotrou, devait être réputée la capitale du Perche.

O terre, en qui j'ay pris naissance,
Terre qui ma première enfance
Allaitas de ton cher tétin,
Mais, hélas! qui ne me fut guère
Ni mère nourrice ni mère,
Me traînant ailleurs le destin;

Toutes fois je m'estime encore
Heureux que mon labeur t'honore,
En te rendant, comme je puis,
Par une si basse escriture,
Le paiement de la nourriture
Qu'autrefois dedans toi j'ay pris.

Aussitôt que Calliope
Eut amené sa belle troppe
Dans Nogent, et que sous le bruit
Du petit Ronne qui murmure,
Eut ballé dessus la verdure
De nos bords, aux rais de la nuit,

Lors Nogent se fit la montagne
Du Parnasse, et non pas Mortagne,
Ni Bellesme, qui n'ont en soi
L'honneur d'avoir receu les Muses.

Nogent a du reste été chanté plus d'une fois. Un des poètes les plus élégants du commencement de notre siècle, Chênedollé, a consacré les vers suivants au château de Saint-Jean :

Que j'aime tes débris, antique et noble fort,
Qui, sur ton roc assis, du temps brave l'effort,
Et depuis huit cents ans lève ta vieille tête
Qu'en vain ronge l'hiver, qu'en vain bat la tempête!
Nogent! ton haut château semble de toutes parts
Du voyageur errant poursuivre les regards,
Soit que de la Bruyère à l'œil il se présente,
Ou soit que de Margon sa ruine imposante
S'offre rougie au loin par la pourpre du soir.

Rien d'étonnant d'ailleurs que l'amour du pays ait inspiré les Percherons. Voici le portrait qu'un vieux chroniqueur, René

Courtin, a tracé du caractère percheron : « Les Percherons, dit-
» il, sont assez gracieux ou débonnaires, gens qui sont retenus
» à dire, et à penser plus qu'ils ne disent. Il faut reconnaître
» que la plupart sont appesantis sur leurs cendres et à la dou-
» ceur et commodité du pays, auquel ils s'attachent, faisant
» valoir et ménageant chacun sa petite closerie ou métairie,
» sans pousser leur fortune plus outre, encore qu'ils soient de
» fort belle venue et qu'ils pourraient faire quelque chose de
» bon ; mais c'est qu'ils sont chatouilleux des délices du pays et
» s'y amusent, non il est vrai, en oisiveté, mais en la culture
» et ménagement de leur patrimoine, dont ils se contentent sans
» désirer ni autres grandeurs ni richesses qu'ils pourraient trou-
» ver aux autres provinces. »

Ce portrait, fait il y a bientôt trois siècles, est encore ressemblant aujourd'hui. Et en vérité qui pourrait blâmer les Percherons d'aimer leur si joli pays? Ce n'est pas du Perche qu'on pourrrait dire que, des six choses agréables à la vie,

Collines, fontaines, ombrages,
Vendanges, bois et pâturages,

les six font complètement défaut. Tout semble réuni au contraire pour faire du Perche un séjour enchanteur : aussi, s'il nous était permis de faire un vœu en terminant, nous souhaiterions, comme on le disait au siècle dernier,

Avoir nos revenus en Beauce,
Et venir les manger au Perche.

M. Audigier lit ensuite le rondeau suivant tout de circonstance :

Chers collègues archéologues
Qui voulez savoir le passé,
Lire le grimoire effacé,
Vous qui dressez des catalogues,
Pour vous parler, idéologues,
Mieux que moi quelqu'un est placé,

Chers collègues archéologues,
Qui voulez savoir le passé :

Il est prince des géologues
Et pour lui Nogent a cessé
D'avoir secrètement pensé;
Belleau même a fait ses églogues,

Chers collègues archéologues.

Puis, M. Gouverneur fait la lecture suivante :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Votre honorable Président m'invite à vous présenter quelques aperçus historiques sur la petite ville que vous voulez bien visiter aujourd'hui. Je m'incline volontiers devant cet honneur, si, par indulgence, vous consentez à me laisser le rôle de simple cicérone, faisant trève, pour la circonstance, aux questions de pure érudition, qui sont la tradition ordinaire de votre Société.

Donc, si vous le voulez, nous allons parcourir, en touristes, ces longues voies qui, au dire de l'un de nos vieux chroniqueurs percherons, Bry de la Clergerie, constituèrent « le plus grand bourg de France, » essayant de rencontrer çà et là quelques points intéressants à examiner et que les Archives, sur lesquelles votre Président fait si bonne garde, se chargeront de compléter ou d'élucider.

La cité Nogentaise, qui n'a jamais été une *ville close*, dans l'acception du mot, n'a guère joué grand rôle dans l'histoire militaire du pays. Ses annales cependant sont loin de faire défaut, et les recherches de quelques hommes d'élite ont su les réunir en un faisceau respectable et tirer de ces sources d'intéressants travaux.

Sans vouloir citer la longue liste des chroniqueurs des siècles passés, qu'il me soit permis de rendre hommage à de consciencieux travailleurs nogentais et de rappeler quelques noms chers à votre Société: tels votre vénérable compatriote, le nonagénaire ROULLIER, qui vit au milieu de vous, Messieurs les Chartrains, furetant, compulsant sans cesse les notes précieusement recueillies par lui, depuis près de trois quarts de siècle ; — THOMASSU, de Janville, à qui nous sommes redevables d'une charmante monographie, remplie d'intéressants détails sur son pays d'adoption ; — DALLIER, un érudit d'avenir, enlevé trop tôt à notre affection, par le surmenage de la Capitale, où il était allé, dans un jour d'enthousiasme, se brûler les ailes ; — l'abbé FRET, qui restera l'une des figures les plus intéressantes, les plus vivantes du Perche, par son amour inépuisable de la science historique, par l'originalité de ses vues, comme par sa si parfaite connaissance des mœurs percheronnes ; — enfin, M. DES MURS, qui, discutant et résumant avec méthode l'œuvre de ses devanciers, a su faire une œuvre durable, en attachant son nom au vieux château féodal, qui reste l'une des gloires de notre province. — N'aurais-je pas dû mettre en première ligne des amis du Perche l'excellent Dr JOUSSET, de Bellesme, qui, durant plus d'un demi-siècle, a étudié, fouillé tous les coins de sa province aimée,

condensant, dans plus de cinquante brochures, les faits et gestes de nos principales familles, rétablissant les manoirs démolis, rendant la vie aux corporations disparues, et sachant, avec une douce philosophie, tirer, même des excès qui troublèrent certaines époques, un enseignement consolant pour l'avenir, une espérance de temps meilleurs. Les nombreuses études du bon docteur ont été réunies par une main autorisée et déposées, selon le vœu de l'auteur, à la bibliothèque d'Alençon, où tous ceux qui ont souci d'une peinture exacte et prise sur le vif, auront bonheur à consulter ces intéressantes et consciencieuses recherches.

Je me garderai d'oublier les intéressants travaux en cours de deux érudits de premier ordre, MM. DE ROMANET et TOURNOUER, poursuivis avec la précieuse et savante collaboration d'un nom bien nogentais, celui de M. DE SOUANCÉ, de Montdoucet, ce joli fief dont l'un des seigneurs figure, dès le XIIe siècle, en tête des fondateurs de la Maison-Dieu de Nogent [1].

Messieurs, puisque vous consentez à faire une promenade percheronne, voulez-vous, qu'avant d'entrer en ville, nous prenions ensemble un air de campagne?

De ce côté, je le sais, nous pourrions remonter jusqu'au déluge!..... mais veuillez ne pas vous effrayer et permettez-moi seulement, par ce temps d'études préhistoriques si fort en honneur, de vous fournir, sur ce terrain, quelques aperçus révélés à la suite de certaines heureuses rencontres.

Dans ces temps reculés, les annales sont remplacées par des pierres; mais ces pierres ne sont pas tout à fait muettes, elles peuvent, avec autorité, nous parler des mœurs des ancêtres.

C'est ce que, le premier dans le Perche, l'un des premiers en Europe, a savamment compris un Nogentais, dont l'érudition égalait la bonté, le vénérable M. DESNOYERS, tige d'hommes illustres, dont la France a le droit d'être fière; j'ai nommé MM. Milne-Edwards et Dumas.

Sans quitter la vallée de l'Huisne, même le périmètre communal, de nombreux et riches ateliers de la pierre taillée, comme

[1] Philippe, seigneur de Montdoucet donne, entre autres libéralités, à la Maison-Dieu de Nogent, « la censive qu'Aubin de Fontanne tenoit de lui au Tertre de Croisille. » Rotrou, présent à cette donation, l'approuve et la signe, le 1er janvier 1182, y apposant le sceau de ses armes.

C'est l'un des titres les plus curieux que renferment les Archives de notre Hôtel-Dieu; il est écrit en latin, caractères gothiques, sur parchemin; mais le scel a été enlevé, comme beaucoup d'autres, par un amateur indiscret, lequel, d'après une note marginale, pourrait être Me Bry de la Clergerie lui-même, dont la mémoire cependant ne saurait être incriminée sur une si faible preuve.

de la pierre polie, ont été reconnus par M. Desnoyers et par ses humbles disciples, entre autres M. l'abbé Godet, MM. Blay, Nalot et votre cicérone d'un jour.

Chelléen, Moustérien, Magdaléen[1], selon la classification adoptée, ont été rencontrés aux ateliers de : Pitré (dont le nom semble porter sa signification) ; à la Galaisière (Souancé), la Galaisière (Condé) ; à Arcisses (Brunelles), au Tertre-Manier (Nogent), La Plante (id.), à l'Aulnaie (Nogent), riche entre tous, le charmant cottage créé par M. Desnoyers lui-même, et jusque dans les jardins de la ville (rue Dorée, 33, notamment), où l'on a pu faire ample moisson.

Vous avez la preuve, ici, qu'il y a bien des siècles, la terre percheronne était déjà féconde ; que de nombreuses tribus préhistoriques vivaient, rêvaient, s'éteignaient au milieu de ces campagnes ondulées, sur lesquelles étaient déjà sans doute largement réparties « ces six choses » toujours d'un si grand prix :

Collines, fontaines, ombrages,
Vendanges, bois, pâturages...

que le poète du VIe siècle, Fortunat, refuse à nos chers voisins de Beauce, mais dont il sait si hautement apprécier les avantages.

Par un chemin, dont vous me pardonnerez les détours, nous sommes entrés jusque dans les rues de la ville ; nous voici au pied même de la vieille forteresse des Rotrou. Mais, avant de franchir les portes du château, avant que l'aimable artiste, à qui Nogent doit être redevable de la conservation de son antique joyau, — M. Jousset de Bellesme, — ne vous en fasse les honneurs avec l'aménité qu'il nous a si souvent prodiguée, veuillez jeter un coup-d'œil d'ensemble sur le grandiose panorama qui va s'offrir à vos yeux.

De cette ceinture de collines, qui borde l'horizon, les points culminants s'élèvent de 100 à 110 mètres au-dessus du niveau de l'Huisne ; la plupart gardent des traces certaines d'occupation préhistorique et sont devenus, plus tard, les emplacements de ces signaux lumineux, sortes de phares dont parlent les *Commentaires*. On sait la rapidité qu'offrait ce système de correspondance primitive, et, détail à noter, c'est que presque tous ces sommets ont conservé des traces apparentes de leurs antiques défenses et montrent encore, par leurs monuments mégalithiques, les preuves du culte dont ils avaient été l'objet.

[1] Le type de Solutré seul fait défaut.

Citons, entre autres, le pic isolé de *la Motte* (en Ceton), où son excellent et regretté propriétaire, M. Letrône, archéologue distingué, a su découvrir de riches débris de cuisines, semés de haches en jadeïte armoricaine, serpentine, silex, et nombre d'outils néolithiques de la meilleure facture ; en face de la terrasse du château, voyez *le Tertre-Blanc*, toujours flanqué de sa double ceinture de fossés qui gardent encore leurs secrets; plus loin la *Pierre-Procureuse*, le grand dolmen de la Forêt, la *Tour du Sablon* (en Saint-Cyr), tous points de correspondances et de défenses, auxquels la tradition a donné uniformément le titre de *Camps de César* (le bon Courtin lui-même) et qui n'ont été que des refuges gaulois, après avoir abrité des tribus des premiers âges.

C'est au milieu de ces campagnes, si riches de souvenirs, que Nogent, choisissant la pointe escarpée d'un promontoire formé par l'érosion, est venu demander sa place au soleil, s'étendant à la jonction de deux gentilles vallées.

Quelle fut son origine? Ici, tout est ténèbres: la tradition veut trouver, dès les premiers siècles de notre ère, un *Nogent-le-Châtel*, édifié près d'un oppidum romain, sur le plateau même qui domine la vallée et qui, vers les VIe ou VIIe siècles, aurait été détruit par les hommes du Nord (Northmans ou Danois) ; telle est la version de Bart des Boullais et d'Odolant-Desnos. Faudrait-il retrouver, dans ce Nogent primitif, le *Novigentum*, *Noviodunum*, le *Castrum Nogioni*, cité par certains historiens, comme provenant de titres qu'ils ne fournissent pas ; ou encore le *Nugantus*, situé à la frontière de l'Hyesmois, figurant dans une charte de Charles-le-Chauve, de 850, présentée comme authentique par M. Le Prévost d'Iray? — L'affirmation serait téméraire, et je laisse aux érudits la tâche de dénouer ce nœud d'une question des plus obscures. Ce n'est vraiment qu'à partir du Xe siècle que l'on peut entrer, avec quelque certitude, dans l'histoire de Nogent.

Bien humble, bien clairsemée, je me le figure, devait être, à cette époque, l'agglomération qui allait devenir « le plus grand bourg de France. »

Jusqu'au Xe siècle, la suzeraineté du Perche était mal fixée, mal établie, revendiquée tour à tour par ceux de Châteaudun, ceux de Bellesme ou de Mortagne. L'avènement des Rotrou changea la face des choses, et Nogent eut son rôle, en tant que cité, le jour où cette grande lignée de seigneurs choisit son château comme sa principale résidence et en fit, pendant plus de deux siècles, la capitale de son comté du Perche.

Les historiens percherons diffèrent sur la date exacte de l'édi-

fication de notre donjon. Bry la fixe autour de l'année 1030, tandis que René Courtin la fait remonter à 962. Toujours est-il qu'à partir de la construction de la puissante forteresse, la population, se sentant protégée, devint sédentaire et plus dense. Les vassaux qui, à tour de rôle, étaient appelés à apporter leur concours à la défense, — à acquitter l'*estage,* comme on disait alors, — groupèrent d'élégantes demeures au pied du château, tels les seigneurs de Méréglise, d'Ardenay, de Montgaudry, de Villeray, alors que ceux de Saint-Victor, de Brunelles, de la Chaise, de Montdoucet, rentraient à leur castel voisin, leur tour de guet accompli. Puis naturellement sont venus les humbles : fournisseurs, commerçants, industriels, cortège habituel d'une garnison, qui, débordant du *bourg*, s'établirent dans le *pâtis* voisin [1], s'allongeant, à l'ouest, jusqu'aux confins du bourg de Saint-Denis, suivant au nord le grand chemin de Paris. « Comme de » fait, disait Bry, Nogent seul renferme autant d'habitants que » les autres villes du Perche ensemble, » et, bien que profondément éprouvée par un terrible incendie, qui aurait eu lieu en 1134, l'importance de la cité nouvelle était telle qu'elle pouvait donner gîte à une armée de l'époque, ainsi qu'il est rappelé dans la *Chronique de Rigord* [2]. « Anno Domini M. CLXXXIX, mense » maio, Philippus rex semper Augustus duxit exercitum apud » Nogentum et tunc cepit Firmitatem Bernardi cum aliis quatuor » castellis fortissimis (Montfort, Malétable, Ballon et Beaumont), » etc., etc. »

Si nous voulons entrer dans quelques détails, représentons-nous tout d'abord la physionomie de la ville : vaste prairie centrale, bordée de quatre voies principales, formant une sorte de quadrilatère que successivement nous verrons se régulariser et se meubler.

La principale traverse de Nogent faisait partie de la grande route d'Espagne, route des plus fréquentées alors par les nombreux pèlerins qui, dès le Xe siècle, se rendaient au tombeau de saint Jacques de Compostelle.

Peut-être cette traverse avait-elle une origine beaucoup plus ancienne, car des traces importantes de constructions gallo-romaines, avec nombreux débris de toutes sortes, furent découvertes sur son parcours, notamment en 1863, lors des fondations de la maison portant le n° 5 de la rue Charronnerie, substruc-

[1] La ville compte encore les rues du Bourg, du Haut-du-Bourg, du Pâtis.

[2] Edition de la Société de l'histoire de France, t. 1er, p. 94.

tions avec fours, caveau et dépendances, constituant sans doute une *villa*, un *relai d'étape*, au moment de la conquête.

Toujours est-il que cette longue voie devint, du côté du nord, la rue Dorée, bornée par la belle et généreuse fondation de l'Hostel-Dieu et de la chapelle Saint-Jacques de l'Aumosne, poursuivant ensuite, dans la direction de Paris, au milieu de l'industrie naissante, (rue Charronnerie), pour continuer, à travers les étangs dépendant des Clairets, qu'elle franchissait sur une chaussée (qui a laissé son nom), rue de la Chaussée, devenue rue Giroust, pour rendre hommage à la mémoire d'un illustre compatriote, le conventionnel Giroust (1836).

De ce côté, se terminait le territoire proprement dit de la commune de Nogent, limitée par une défense avec tourelle, édifiée sur le cours même du Val-Roquet, qui la séparait de Margon. Ce fut seulement en 1836 que la rue Saint-Martin, qui se poursuit au delà, fut réunie à la communauté nogentaise, au point de vue civil seulement, restant, au spirituel, de la paroisse de Margon. En tête de la rue Saint-Martin, (point d'intersection du grand chemin de Paris) le vaste hôtel du Soleil-d'Or, à l'élégante poivrière, sorte de *guette* avancée, mérite un regard du touriste; un cartouche, au cintre du portail, indique la date de sa construction (1579), et l'enseigne du Soleil-d'Or est encore là pour rappeler le séjour qu'y firent les gardes-du-corps de Catherine de Médicis qui venait de racheter la seigneurie de Nogent.

Mais le nom de l'*Aumosne*, que nous venons de rencontrer, mériterait une longue station qu'il nous faut cependant vous éviter [1], bien que l'histoire de cet établissement soit presque tout entière celle de la cité. Ses archives sont nombreuses, parfaitement classées, et démontrent que l'esprit de charité qui, au moyen âge, s'était révélé si puissant à son égard, n'a point faibli dans les siècles derniers.

C'est grâce à ces libéralités successives que les constructions du XIIe siècle, maintes fois remaniées, sans cesse agrandies, ont dû singulièrement changer de physionomie; mais les noms typiques de l'époque, la *Maison des Voûtes*, l'*Aumosne*, la *Mathurinerie*, la *Tenue des Pastoureaux*, ne sauraient s'effacer du souvenir. J'ajouterai, Messieurs les Chartrains, qu'elle n'a point disparu non plus la trace de l'un de vos grands noms, celui de M. Chasles, qui, dans ses triples fonctions de chapelain de l'Aumosne, principal du Collège (alors renfermé dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu); Maire de Nogent, a tenu, vers la fin du siècle dernier, une place des plus considérables dans cette ville.

[1] Voir pour détails, *un coin du vieux Nogent*, *1868*.

Vous pourrez, en franchissant le beau portail de Rachel de Cocheflet, admirer l'élégant mausolée du duc et de la duchesse de Sully, donnant un pieux souvenir au grand Ministre qui, sans l'intolérance tracassière des moines de Saint-Denis, fût devenu sans doute le bienfaiteur de la petite ville qu'il aimait ; — puis, si vous y consentez, nous reprendrons notre itinéraire.

A l'opposé de la rue Dorée, vers le sud, la route, traversant le Haut-du-Bourg et le Pâtis, franchit le petit Ronne et la Jambette, sur pont et ponceau déjà signalés au XIV° siècle [1] ; elle continue jusqu'au sommet de la montée, pour s'arrêter devant l'enclos de la léproserie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare que, fidèle à ses sentiments de généreuse pitié, Geoffroi III avait consacrée aux malheureux, retranchés avant la mort du monde civilisé, par le terrible fléau (1091). Charmante petite chapelle, dite de Saint-Robert, dont, il y a quelques années encore, l'antiquaire pouvait admirer le portail néo-byzantin, aux fines voussures décorées d'une double moulure échiquetée, mais que les impitoyables exigences de la voirie n'ont su respecter.

Vers l'ouest, la Grande Rue Saint-Denis, principal chemin de Bellesme, deviendra la rue Saint-Laurent, après l'érection en paroisse de l'ancienne chapelle de la Magdeleine, et le centre d'un quartier nouveau ; il s'élève en face du Bourg de Saint-Denis, dont la juridiction devient si envahissante, que Jean de Bretagne, devenu seigneur de Nogent, croit devoir y mettre ordre par la création d'une nouvelle circonscription spirituelle désormais groupée autour de l'église de Notre-Dame du Marais (emplacement de l'École maternelle).

Cette église, surmontée d'un clocheton au toit en bâtière, au porche à double archivolte, avec colonnettes tronquées supportant les statues des fondateurs, et dont le tympan était orné de l'écu de Bretagne, a disparu vers 1798 ; mais la colonie qui avait suivi son prince, a laissé de nombreux souvenirs, dont la trace se retrouve dans le nom même de la rue *Bretonnerie* et les nombreuses monnaies, au champ d'hermine, délaissées par ses premiers habitants.

Du côté du nord, et parallèlement à la rue Saint-Laurent, qui, franchissant la rivière d'Huisne, s'allonge jusqu'à la *Croix-la-Comtesse*, pieux jalon planté par la bonne dame de Nogent (Béatrix, la mère de Rotrou-le-Grand), va se tracer bientôt une voie nouvelle, le *Bourg-Neuf ;* elle gagne, pas à pas, à travers les prés, les vergers et les tenues, la maison de justice seigneuriale des

[1] Cens « sur la meson de Lorent du Houx, jouxte le pont de Roune ; » cens de « Symon Glon, pour sa meson jouste le pont de Jambette » (1349).

Clairets, dite la tenue de *Saint-Quentin*, pour enjamber l'Huisne, à son tour, s'arrêtant à la frontière du diocèse de Séez, dont une jolie chapelle romane marquait alors l'extrême limite.

Le Bourg-Neuf, devenu la rue Saint-Hilaire, n'était, dans le principe, qu'un simple chemin creux, qui aurait fait le désespoir de nos voyers modernes. Ce n'est qu'au siècle dernier qu'il fut nivelé et empierré pour devenir la route d'Alençon [1].

Quant à la chapelle Saint-Hilaire, qui, dès le XIe siècle, figure parmi les dons de Rotrou, elle fut appelée à subir de nombreuses transformations; dès la naissance du Bourg-Neuf, elle devient église paroissiale, puis, en 1560, est flanquée d'une haute et belle tour, à l'élégante coupole, du sommet de laquelle *Angélique* lance encore aujourd'hui ses notes graves et sonores; — unique souvenir, du reste, de la majestueuse collégiale de Saint-Jean, qui possédait cette cloche, ainsi que nous le révèlent et sa délicate inscription, datée de l'an 1700, et son acte de baptême, au nom de Monseigneur Paul de Godet, évêque de Chartres, et dame *Angélique* d'Estampes de Valençay, abbesse des Clairets.

Enfin notre quadrilatère urbain se trouvait fermé par une sorte de ravin marécageux (la rue des Prés actuelle, exhaussée seulement en 1805, à la suite du nivellement de la place), — spécialement appelé à desservir les moulins construits par messire Grandin, « ce seigneur fort pieux et débonnaire, » d'après l'expression de René Courtin, et dont le nom reste, depuis le XIIe siècle, toujours attaché à cette usine, bien qu'elle ait été singulièrement modifiée.

Telle est à peu près, d'après un rapide aperçu, la physionomie nogentaise, dont, comme il a été dit, le centre était occupé par un étang, source lui-même de nombreuses légendes, dont l'une mérite d'être citée. Son origine est respectable; elle date de l'an mille, plus tôt peut-être, alors que le monde chrétien se sentait troublé par les mystérieuses révélations apportées d'Orient, d'où, avec le byzantinisme, apparaissait le fameux dragon de

[1] A travers les roches qui obstruaient la rue Saint-Hilaire, la *Grosse Pierre* est encore dans la mémoire des vieux Nogentais. Cette *Grosse Pierre* (reste de quelque monument celtique peut-être) se trouvait en face de la rue aux Coffres (rue Remy Belleau) et figure dans nombre de titres de nos Archives. C'est sur la grosse pierre que s'échangeaient les paroles, que se concluaient les marchés. C'est en y déposant une baguette blanche que les petites percheronnes, quittant leur village, venaient prendre service à la ville; pour distinguer les membres d'une famille nombreuse du voisinage, on disait : X.... *la Grosse-pierre*; un acte de 1702 porte la donation, par Jean Dugué, curé de Saint-Serge, d'une maison, occupée par Yost, artiste vétérinaire, sise près la Grosse-pierre, et un pacte, scellé sur la Grosse-pierre, était admis comme parfaitement authentique dans les usages locaux.

l'Apocalypse, qui devait bientôt régner en maître dans tous les esprits. Ni les objurgations du Clergé, ni les démonstrations expiatoires des novateurs, ne parvinrent à déraciner les terreurs qui hantaient les imaginations des naïfs de ces siècles reculés, et, depuis, la tradition a perpétué ce que la frayeur avait institué.

C'est ainsi qu'en ces temps nous trouvons : à Rouen, la procession de la *Gargouille;* à Poitiers, celle de la *Grand' Gueulle;* à Troyes, celle de la *Chair-Sallée;* puis encore, dans la patrie de l'inimitable Daudet, la fameuse *Tarasque*, curieuse machine, perfectionnée avec les âges, et que les chevaliers de la *Gadou* promènent encore, par les rues de la fière cité, au second dimanche après la Pentecôte. Notre ville de Nogent, elle non plus, n'échappa point à la contagion ; elle eut sa procession *du Dragon*, que les Nogentais, moins persévérants que les compatriotes de Tartarin, laissèrent tomber en désuétude à l'aurore de la Révolution.

D'où et comment ce Dragon était-il venu établir son repaire dans l'étang fangeux qui nous occupe? Aucun ne pouvait le dire, mais toujours est-il que nul n'osait nier son existence, que l'horrible bête répandait la terreur dans les environs, allant, affirmaient les commères d'alors, jusqu'à faire sa pâture des gentes fillettes assez audacieuses pour, le soir venu, s'aventurer dans ces parages ; en plein jour même, ce n'était pas sans terreur, sans un véritable *mal-affre* (mot qui a survécu) que les plus audacieux osaient côtoyer ces bords redoutés.

Bref, la prudence, commandée par la peur, faisait si bonne garde, que l'immonde bête, menacée de crever de faim, vint un jour à quitter son gîte et rampa jusqu'au Haut-du-Bourg pour quêter sa proie, *quærens quem devoret.*

M. le Président vient de nous dire que le nom même du boulanger de Rotrou III était parvenu jusqu'à nous ; ce fut peut-être la porte de ce brave mitron qui se trouvait justement ouverte à ce moment, et que la bête tenta de franchir ; mais le boulanger, qui était en train de défourner son pain, sans se laisser effrayer par les sifflements du monstre, n'hésita pas un instant et plongea pelle et miche brûlante dans la gueule du dragon, qui, du coup, resta sur le carreau ; d'estoc ou de gloutonnerie — les détails font défaut sur ce point, — la bête était morte ; les Nogentais crièrent au miracle, le pannetier fut porté en triomphe, et les édiles d'alors instituèrent une procession solennelle pour perpétuer l'heureuse délivrance.

Voilà la légende, rentrons maintenant dans l'histoire, avec les archives de nos hospices, qui nous disent que cette pro-

cession *du Drayon*, à laquelle assistaient le clergé et les confréries de la ville, partait, deux fois par an, de la collégiale de Saint-Jean, en dévalant le chemin des *Chevaux-Saint-Jean* [1], pour se rendre à la chapelle Saint-Robert (rue Saint-Lazare) : au lundi de Pâques, où « une allonge de viau » attendait les pèlerins ; au lundi de l'Ascension, où « des gigots de mouton » étaient servis aux assistants. En tête de la procession figurait un Dragon, rendu aussi horrible que possible, et dont la gueule était bourrée d'une miche de trois livres, laquelle, disent les actes, devait rester la part des porteurs [2].

Avec 1789 disparurent du budget des fabriques qui, à tour de rôle, supportaient la dépense de ces agapes commémoratives, et l'article spécial et la procession elle-même dont j'ai pu jadis interroger l'un des figurants.

Vous me pardonnerez, Mesdames, ce trop long et terrifiant épisode et me permettrez de revenir à notre étang, lequel, alimenté par les crues fréquentes de l'Huisne et les eaux supérieures, mettait en œuvre, au lieu dit actuellement de l'*Ortie*, un humble moulin dont le trop-plein, franchissant la grande rue de Saint-Denis, en un gué dit le Pont-Perrin (emplacement de la belle propriété de la rue Saint-Laurent, n° 62), pénétrait dans le bourg de Saint-Denis, autour duquel il formait comme une ceinture protectrice.

C'est en face et sur le gué même du Pont-Perrin qu'en 1542 allait s'édifier le bel hôtel de Pierre Durant, (bailly de Saint-Denis) et de Blanche Febvrier, sa femme, (la fille du lieutenant au bailliage de Rémalard).

Bien que privée de ses sveltes salamandres, formant supports, l'inscription, que vous pourrez lire au fronton de cette charmante demeure, aux délicates poivrières, vous dira que Pierre Durant put être célèbre sans doute par ses facétieux jeux de mots, mais il sera bon d'ajouter qu'en dehors de l'honneur qui lui fut dévolu de recevoir le président Christophe de Thou, Barthélemy Faye, Jacques Viole, conseillers du Roi, réunis à Nogent le 23e jour de juillet 1558, pour procéder à la rédaction des coutumes du Perche, — Pierre Durant jouissait dans la province d'une réputation haute et méritée, tant pour son esprit de justice et sa prud'homie, que pour son amour de la poésie et son culte des belles-lettres.

Pour quitter enfin ce sujet, disons que l'étang central, dessé-

[1] Le long et grand escalier actuel est l'œuvre des dames de Nemours (XVIIe s.).

[2] Archives des Hospices, fonds Saint-Lazare.

ché vers le milieu du XVIIIe siècle, devint simple et verdoyante prairie, transformée, de 1824 à 1826, par MM. Tochon et Fergon, en ces élégantes promenades que vous aurez le loisir d'admirer encore aujourd'hui, avant qu'elles n'aient été mutilées, bientôt peut-être, par les exigences d'un prétendu progrès.

Malgré la rapidité de ce simple coup-d'œil, il serait difficile de ne pas s'arrêter, pendant quelques minutes, devant ce bourg de Saint-Denis, dont le nom s'est déjà rencontré plus d'une fois.

L'histoire du Bourg-de-Saint-Denis, groupé autour du Monastère de ce nom, est intimement liée au développement de notre ville. Ses annales sont parfaitement connues, et par son Cartulaire, par son livre-terrier et par les nombreux titres et documents qu'ont su réunir à son sujet la plupart des historiens du Perche.

Dès le principe, l'importance du monastère et de son apanage fut des plus considérables, et, dans la suite, la puissance envahissante de ses dignitaires fut telle que Saint-Denis, qui tenait tout des Rotrou, en vint à faire tête à ses fondateurs et bienfaiteurs eux-mêmes, à persécuter leurs protégés (Bernard de Tiron et les siens), à batailler contre le prince de Condé, et enfin jusqu'à faire déguerpir Sully du château qu'il venait d'acquérir, faisant montre, en maintes occasions, de l'humeur jalouse et intolérante dont l'ordre de Cluny (Saint-Denis en dépendait) était trop souvent animé.

Grâce à ses nombreux privilèges, à ses richesses, le monastère de Saint-Denis était une puissance : c'est lui qui prête à Rotrou l'argent nécessaire pour faire digne figure à la Croisade; il avait son enceinte privée, fermée de portes et de porches massifs (dont l'un est encore debout), avec capitainerie, garnison et gens-d'armes; il possédait ses droits de tonlieu, potelages, péages, avec marchés, foires (dans son propre enclos), ses boucheries (carrefour Saint-Laurent), ses étaux, ses pressoirs, fours, moulins (rue du Pressoir, du four à ban, moulin de la Courtille), etc. Avec le droit d'asile inviolable attaché à sa basilique, Saint-Denis avait haute, moyenne et basse justice; ses fourches patibulaires, sur piliers (en face de la Gandonnière, route de Bellesme) n'étaient pas qu'une simple et vaine menace. Saint-Denis était enfin, dans le petit Etat percheron, un Etat avec lequel les plus fiers châtelains avaient à compter.

Le livre-terrier du monastère peut vous fournir l'intéressant détail de sa fortune territoriale *extra-muros*, les limites précises de son vaste périmètre urbain, les vastes appartenances, redevances de toute nature composant son domaine, dont la juridic-

tion s'étendait jusqu'à Mortagne et Bellesme, dans la majeure partie de la province [1].

Puis-je seulement rappeler quelques dates? Le monastère de Saint-Denis fut fondé par notre comte, Geoffroi II; sa dédicace se fit, en grande pompe, en l'année 1031, en présence de Thierry, évêque de Chartres, — le successeur de votre grand Fulbert, — et la consécration de son église « aux merveilleuses sculptures,» aux riches chapelles, où devaient reposer les seigneurs suzerains, se fit de la façon la plus solennelle, en 1077, sous notre comte Rotrou, deuxième du nom.

Quoique bien déchu de son importance, le monastère subsista jusqu'à la fin du siècle dernier. Alors, le *bourg* fut ouvert; les vastes dépendances furent en partie morcelées, l'église monumentale fut ruinée. Saint-Denis, ou plutôt ce qui restait de Saint-Denis, mis aux enchères, fut acheté par un sieur Souvray, puis devint propriété départementale et communale, dans laquelle furent installés tribunal, prisons, caserne, haras, école, puis collège, dont, à la suite d'un décret du 7 mars 1806, l'ouverture ou plutôt le transfert eut lieu le 27 avril de la même année.

Une restauration récente de cet établissement a tenté de sauver, en partie du moins, sa vieille abside romane et vous permettra de retrouver quelques intéressants vestiges d'une splendeur disparue.

Telles sont, Messieurs, les principales phases, bien abrégées sans doute, du développement de la petite ville que vous voulez bien visiter aujourd'hui, histoire des plus modestes, suivant de loin les fortunes diverses de la patrie française, à laquelle elle ne cessa de rester fidèle.

L'invasion des Anglais, maîtres de la Normandie, fut particulièrement dure pour le Perche. Pendant cette funeste période, le donjon des Rotrou, sentinelle redoutable, fut tour à tour assiégé, pris, repris, presque ruiné par nos implacables ennemis : une première fois, en 1358 ou 1359, pendant la guerre qui devait se terminer par le traité de Brétigny; un peu plus tard, en 1425, nouveau siège, après la ruine du Theil, dont les courageux défenseurs furent tous passés au fil de l'épée; deux ans après, grâce à l'intrépidité d'Ambroise de Loré, reprise de notre forteresse qui, l'année suivante, 1428, se voit investie de nouveau par l'armée de Salisbury, chassé lui-même à son tour par les comtes d'Eu et de Saint-Pol; mais les vainqueurs, forcés de s'en

[1] V. à ce sujet nos *Essais sur le Perche*, Nogent, 1882.

aller guerroyer vers Verneuil, estimant qu'il serait dangereux de laisser sur les derrières de leurs troupes une place de défense qui pourrait être retournée contre elles, se décident à parachever le démantèlement si bien commencé par l'ennemi et l'incendient.

Par contre, les troubles de la Ligue et les guerres de religion, si funestes à la majeure partie du Perche, dont souffrirent Bellesme et tout particulièrement Mortagne (pris et repris vingt-deux fois, à lui seul, d'après Bart), furent presque inoffensifs pour les Nogentais, protégés qu'ils étaient par les grands noms de leurs seigneurs d'alors, les princes de Bourbon et de Condé.

Quelques échauffourées pourtant vinrent, à diverses reprises, au milieu des désastres du pays, alarmer la bonne ville et susciter le courage de ses habitants. C'est ainsi que, le 17 mars 1568, entre autres, une bande de pillards envahit les hauteurs de Saint-Jean, où le château ne se révèle plus que par ses nobles mais impuissantes cicatrices; ces malandrins volent, pillent tout ce qui leur tombe sous la main, terminant leurs tristes exploits par l'incendie de la Collégiale, laquelle, restaurée en partie, subsista jusqu'à la Révolution [1].

Mais les reliques du bon saint Jean-Baptiste, rapportées de la Croisade et qui étaient l'honneur de la basilique, avaient été, par avance, soigneusement cachées et murées par les chanoines; au siècle dernier, l'un d'eux, M. Coessy, nous a fait le récit de l'épisode, dans une ode d'action de grâces, et, de leur solennelle translation date le grand pèlerinage du 24 juin, qui réunissait plus de quarante paroisses, et qui fut l'origine de notre foire Saint-Jean [2].

Ajoutons que si la cité fut à peu près sauve de cet audacieux coup de main, elle ne fut pas exempte de nouvelles tentatives, toujours repoussées par les courageux habitants, désormais sur leurs gardes, et qui s'étaient hâtés de barricader les entrées de rues, d'édifier des simulacres de portes (la porte Chauvin) et d'accumuler tous les moyens de défense à leur portée, aux dépens surtout des bois voisins, celui de l'Aumosne notamment (Archives des Hospices).

Longue serait à vous rapporter la liste des faits et épisodes dont, à cette époque, Nogent fut le théâtre, et, pour une simple introduction, je tremble d'avoir mis votre bienveillance à bout. Quelques mots encore cependant.

[1] Tout vestige en a disparu depuis 1793.

[2] René Courtin et l'abbé Fret, d'après lui, consacre plusieurs intéressants chapitres à ces reliques actuellement déposées à l'église Notre-Dame.

La dernière moitié du XVIe siècle et presque tout le XVIIe fut une ère de prospérité et de calme pour Nogent [1], sous la tutelle bienfaisante de Louis de Bourbon, duc d'Enghien (dont la ville prit le nom); sous celles de Henri de Bourbon, prince de Condé, de la bonne Françoise d'Orléans-Longueville, qui réforma de fond en comble les hospices délabrés et dilapidés [2], et enfin de Charles de Bourbon, comte de Soissons, né dans ce château même (1566), qui allait être relevé de ses ruines, augmenté de nouveaux corps de logis, et orné, par les dames de Nemours, Marguerite et Charlotte d'Armagnac, des deux élégantes tours que vous admirerez tout-à-l'heure (1603-1605).

A cette date, Nogent était devenu comme le siège d'une véritable cour princière, avec un imposant cortège de dignitaires, d'officiers, de gens de services de toute nature, dont les registres paroissiaux nous ont conservé et les noms et les fonctions.

C'était le moment des fêtes, l'occasion des tournois, jeux, représentations théâtrales, dont les premiers rôles étaient tenus par les illustres esprits du temps : Ronsard, Jodelle, du Bellay, Robert Garnier, notre Rémy Belleau, en tête, heureux, en quittant la cuirasse trop lourde pour ses épaules, de revoir ce petit Ronne, sur les bords duquel il était né; fier de chanter, en si belle compagnie, cette

> Terre, qui *sa* première enfance
> Allaita de son cher tétin.....

De plus, fiers de se grouper sous la bannière de leurs puissants suzerains, dans ces heures de calme dont la France avait été depuis si longtemps privée, la plupart des seigneurs et des grandes familles de la province quittaient momentanément leurs fiefs pour meubler la ville d'élégants hôtels, restés en partie debout bien que singulièrement changés de destination ; tels ceux des : de Rian (de Villeray), de Montdoucet, de Turin, de Carpentin, de Boisguyon (de Malaise), de la Briffe (d'Amilly), de Saint-Pol, de l'Ecuyer, des Abot, Parceval, de la Pommeraie, du Mesnil, de Glapion, et d'autres encore.

Ce dernier nom rappelle un souvenir que, bien qu'un peu plus jeune de date, vous me permettrez de vous citer :

L'hôtel de Glapion était situé rue Saint-Laurent (nos 14-16 actuels). C'est là que naquit, aux rayons du Roi-Soleil, une de ces remarquables personnes, comme se plaisaient à en pourtraictu-

[1] Érigé en duché-pairie en 1652.

[2] Voir l'excellente étude de M. des Murs : *Ephémérides au château de Nogent*, notamment, p. 84-97.

rer les poètes d'alors, dont la réputation de beauté et de vertu était telle enfin, qu'elle fut, à dix-huit ans, appelée à faire partie de l'escadron charmant des demoiselles de Saint-Cyr. Dans la mémorable représentation d'Esther, donnée, pour la première fois, en 1689, devant Mme de Maintenon et la Cour du grand Roi, Mlle de Glapion tenait le rôle de Mardochée, avec une distinction telle que, d'après un critique d'art du temps, « sa belle voix » donnoit aux élèves, transportées un instant dans ce monde de » l'Orient, des aspirations anti-chrétiennes... » Sans doute il n'en fut pas tenu rancune au trop séduisant Mardochée nogentais, car Mlle de Glapion devint supérieure de la maison royale des demoiselles de Saint-Cyr [1].

A leur tour, se sentant protégés et encouragés, le commerce et l'industrie s'acclimatent dans la ville, dont la traverse principale, pavée, pour la première fois, par édit du duc d'Enghien (1556), se bâtit et se régularise. Une vaste halle, surmontée d'un prétoire (*l'audience*) vient d'être édifiée (1533) sur l'emplacement même de cet hôtel de ville; tisseurs, teinturiers, tanneurs, corroyeurs, s'établissent sur les nombreux cours d'eau, jusque sur le pont de l'Huisne, (la teinturerie du pont Saint-Hilaire, démolie en 1854, datait de 1549); enfin s'implante cette industie spéciale dont, pendant plus de deux siècles, Nogent eut pour ainsi dire le monopole, celle des étamines, si dignement représentée par les noms des Guiller, Margonne, Goislard, Thoré et tant d'autres excellents citoyens. L'importance de la fabrique nogentaise était telle qu'une statistique officielle de 1693, empruntée aux Archives Nationales, relève 404 métiers, battant dans la seule ville, et enregistre plus de 25,000 pièces d'étamine de laine et de soie, de droguet, fil et laine, sorties, dans cette seule année 1693, des métiers nogentais [2].

A ce moment, l'activité industrielle était grande, et, à toute heure, devant les maisons dites de la Chevallerie, du Cygne, de Sainte-Barbe, des Trois-Lions, des Trois-Maillets, de la Colombe, etc., etc., le coup sec de la navette du tisseur frappait les oreilles du passant. Ajoutez, à ce tableau réduit, une vingtaine de bons et moyens hôtels, où l'étranger comme le campagnard étaient sûrs de goûter la vie plantureuse percheronne, avec bon accueil

[1] Puis-je ajouter que, dans le deuxième tiers de ce siècle, cet hôtel, vraiment privilégié, fut habité par M. Letellier, le beau-frère de notre illustre romancier, Alexandre Dumas, dont le fils devint, par cette circonstance, notre compatriote d'occasion et même l'élève de notre collège.

[2] Presque toutes les communes environnantes, Authon notamment, avaient en outre de nombreux métiers, avec sous-tâcherons, chargés de centraliser les produits.

et bon logis, sous l'égide d'enseignes plus ou moins affriolantes ou pittoresques Grand-Cerf, Dauphin, Chêne-Doré, Écu-de-Bretagne, Saint-Jacques, Lion-d'Or, Soleil-d'Or, Tête-Noire, Chapeau-Rouge et tant d'autres, sans parler de celui de la Belle-Image, tenu par la famille Bertucelli, peut-être les descendants, — qui sait? par ces temps de grandeurs et décadence, — du fameux médecin-astrologue de Robert de Bellesme (Robert-le-Diable), qui joua (Bertucelli et non le diable, veux-je dire) tant de si mauvais tours à son maître.

Mais il est plus que temps de s'arrêter, et je ne saurais même signaler à votre attention ce qui a pu être sauvé des actes de nos trois paroisses actuelles, pas plus qu'il ne peut m'être permis d'esquisser l'historique des nombreuses fondations pieuses ou charitables, monastères, confréries, maisons d'éducation, telles que : Ursulines, Nazareth, Capucins et d'autres encore.

Les documents ne font pas défaut cependant, et, en compulsant la série des *Inventaires*, dressés avec tant de science et de soins par votre honoré Président, il vous sera loisible de reconstituer l'origine et la vie de ces établissements divers, de combler surtout les nombreuses lacunes de ce simple aperçu.

Donc, je n'aurai garde de tenter d'ouvrir les volumineux recueils des vénérables parchemins, et pourtant je ne puis résister à vous signaler un précieux et *inédit* document sur notre vieux Nogent, c'est :

« La Recepte faicte par Estienne Bisuel, comis à ce de par très
» haulte et puissante Dame Madame Jehanne de Bretaigne dame
» de Cassel, de tous les cens, rentes, fermes et aultres revenues
» apparten. aus Villes et Chastellenies de Nogent-le-Rotrou, de
» Riveré, de Montlandon, de la terre de Montigny, de Nonvil-
» liers et des appartenances, comencé à la Nativité saint Jehan
» Baptiste l'an mil ccc quarante et nœuf, jusque à la Nativité
» saint Jehan ensuivant » — Parchemin.

Cette indication, fournie par un patient érudit, M. Omont, nous met sur la trace d'un titre, inconnu en France, d'où il a émigré à une date ignorée; il fait actuellement partie de la bibliothèque de Cheltenham, en Angleterre, fonds privé qui ne s'ouvre, paraît-il, que devant une poignée de guinées. Un jour peut-être la Société pourra tirer parti de ce document, curieux entre tous, s'il est permis d'en juger par l'intérêt de quelques feuillets dont j'ai dû la communication à l'inépuisable complaisance de l'un de nos plus illustres savants.

Mesdames et Messieurs, j'ai bien peur, en dépassant la mesure, d'avoir, je le répète, mis votre patience à trop large contribution, et mon insuffisance, je le crains, m'a fait négliger, plus d'une fois, le programme de votre Compagnie, laquelle, même dans une simple causerie, tient toujours à marcher sources et preuves en mains, sans permettre un pas à la légère.

Je me console toutefois, avec l'espérance que ce coup-d'œil général pourrait appeler sur notre petite ville l'intérêt de la science historique que vous représentez, et faire naître chez quelqu'un de vos Membres la bonne pensée de doter le pays d'une monographie spécialement Nogentaise, qui fait encore défaut.

Cet espoir de l'avenir sera, je le souhaite, ma meilleure excuse pour la trop longue préface de l'heure présente.

Après ces lectures, applaudies à plusieurs reprises, M. L. Merlet, revenant sur le vœu que vient d'exprimer M. Gouverneur, dit qu'il serait effectivement désirable qu'un travail sur Nogent fût fait par la Société. Il serait d'un grand intérêt et les documents ne manqueraient pas. Un de nos confrères dont cette tâche ne devrait pas effrayer la modestie serait tout désigné par ses attaches au pays Nogentais pour le mener à bonne fin.

Il lève ensuite la séance à 1 heure 3/4.

Au sortir de la séance, toutes les personnes qui y avaient assisté prennent la route du château pour la visite de cet intéressant monument, conduits par son propriétaire M. le Dr Jousset de Bellême, M. Gouverneur, et plusieurs personnes notables de la ville. Sur le parcours, M. Gouverneur faisait remarquer les restes d'architecture du XVe et XVIe siècle, les emplacements des maisons historiques qu'il avait signalées dans sa lecture à la séance.

On gravit les degrés de la pente abrupte au sommet de laquelle, à une centaine de mètres d'élévation, se dresse l'ancien manoir féodal. Sans avoir la prétention d'en faire ici l'historique nous rappellerons seulement, en résumant les explications que nous fournissaient nos savants et aimables guides, que le château de Saint-Jean avait été construit au commencement du XIe siècle par Geoffroy Ier, fils de Rotrou. Après avoir soutenu plusieurs sièges, après avoir changé plusieurs fois de maîtres, il passait, au XVe siècle, des mains

de la maison d'Anjou dans celles de la maison d'Armagnac. C'est de cette époque que date la construction de la façade actuelle avec ses deux tours et du corps de logis qui les joint au donjon.

En face, se trouvait la chapelle de Saint-Jean, érigée plus tard en collégiale, détruite à la fin du siècle dernier et sur l'emplacement de laquelle fut établi un jeu de paume.

M. le Dr Jousset introduit les visiteurs par la porte ogivale sous la vieille voûte contemporaine du donjon, et par l'escalier tournant pratiqué dans une des tours les conduit à ses appartements. Après avoir présenté les membres de la Société à Mme Jousset qui les accueille avec l'urbanité la plus parfaite, il leur fait lui-même les honneurs de différentes salles où chacun peut admirer les richesses d'art et d'archéologie qu'elles renferment ainsi que les objets rapportés de ses nombreux voyages.

Avant de procéder en détail à la visite du monument, il offre le Champagne à ses hôtes et prononce l'allocution suivante :

C'est avec un bien vif sentiment de plaisir que je vous reçois dans ce vieux château des Rotrou qui après huit cents ans dresse encore menaçantes vers le ciel ses tours et ses murailles.

Quand on contemple ces anciennes demeures, on est pris d'une irrésistible envie de remonter dans leur histoire et d'aller à la recherche des moindres détails de l'existence de ces hommes d'autrefois qui nous ont laissé de tels vestiges.

On s'aperçoit alors que l'homme d'aujourd'hui, si différent en apparence de celui du XIe siècle, a néanmoins dans ces temps lointains de profondes et vivaces racines.

Du reste, quel est le penseur qui ne s'est souvent représenté l'humanité, non comme une succession ininterrompue d'êtres distincts, mais comme un seul et même individu qui parcourt les longues étapes d'une carrière immense.

A dire vrai, nous ne mourons point, nous changeons seulement.

Lorsque d'heureux destins nous ont permis de franchir le seuil d'un demi-siècle écoulé, il y a longtemps qu'il ne reste plus en nous aucune des particules matérielles qui vibraient à l'époque de nos premiers printemps. Cependant nous croyons être toujours la même personne et nous en gardons la ferme conviction.

De même aucune des mains qui élevèrent les superbes assises

de ce donjon n'existe plus, et aujourd'hui pourtant d'autres hommes sont là, groupés autour de lui, abrités par son ombre et le contemplant d'un regard étonné.

C'est toujours la même humanité, non plus sans doute aussi jeune, mais n'ayant rien perdu de ses fonctions essentielles et paraissant avoir encore devant elle une éternelle carrière. La seule différence est qu'elle s'agitait autour de ces murs qui s'élevaient, et qu'aujourd'hui elle s'agite autour de ces mêmes murs qui croulent.

C'est cette continuité qui nous attache aux choses du passé par d'invisibles fils. C'est ce qui nous anime d'une sollicitude presque filiale pour ces ancêtres du XIe et du XVe siècle qui ont laissé de leur passage ces traces attachantes et grandioses.

Et quand je parle d'ancêtres, je ne fais pas allusion à ces comtes ou barons casqués de fer, qui descendaient de leur repaire dans la vallée, la lance au poing, vrais détrousseurs de grand chemin. Je veux parler de nos vrais ancêtres, de ces humbles artisans, de ces hommes du peuple, de ces travailleurs obscurs dont les mains laborieuses et patientes ont élevé pierre à pierre ce vieux château, hommes simples et bons dont les vertus comme les œuvres ont traversé les âges et en s'accumulant sont devenues la force vivante et agissante de la nation française du XIXe siècle.

Les barons ont disparu. Eux, au contraire, ont foisonné. Ils sont la légion : ce sont eux qui dans nos Sociétés modernes montent à l'assaut de toutes parts avec une force d'autant plus irrésistible que leurs aïeux datent de plus loin et que leur évolution a été plus longue.

C'est à leur mémoire que je bois, et à vous, Messieurs, qui les représentez aujourd'hui.

Je serais ingrat et je reconnaîtrais mal l'honneur que vous me faites aujourd'hui si je ne buvais aussi à la prospérité de notre chère Société Archéologique.

Toute la partie du XVe siècle est ensuite explorée jusqu'au sommet des tours. M. le Dr Jousset est à la disposition de tous pour donner les indications sur les parties anciennes de l'édifice, sur les restaurations qu'il a opérées. De la galerie circulaire, par les fenêtres garnissant les créneaux qui couronnent les machicoulis, on voit de près les pignons du XVe siècle avec leurs sculptures. De cet endroit surtout on ne peut se lasser d'admirer le splendide panorama qui se déroule sur la vallée de l'Huisne : il est difficile de trouver rien de plus enchanteur.

Puis ce fut la visite du vieux donjon, dont les épaisses murailles (3 mètres à la base) ont résisté en grande partie aux injures du temps et au vandalisme des hommes. Les quatre murs qui seuls subsistent ont un caractère imposant. On voit encore de l'intérieur la distribution des différents étages et l'on arrive à reconstruire par la pensée le vieux géant de pierre tel qu'il devait être, dans toute sa force, au moment où il avait à soutenir les assauts des seigneurs voisins ou des Anglais. De l'extérieur on voit les vestiges des tours demi cylindriques qui le flanquaient, dont une, la tour de Brunelles, existe encore en partie.

En examinant les murs d'enceinte on croit apercevoir à un certain endroit, dans le pied de ces murs, des maçonneries romaines qui permettent de supposer que ce château fut élevé sur les restes d'un ancien château-fort Romain.

Après avoir pris congé de l'hôte qui pendant cette longue exploration avait guidé la Société avec tant d'empressement et d'affabilité, il restait à voir les monuments et les maisons particulières de Nogent bien dignes d'arrêter l'attention de l'archéologue, mais pour la visite desquelles il restait certainement un temps trop court.

L'église Notre-Dame qui était autrefois la chapelle de l'hôpital avait été visitée le matin, ainsi que l'église Saint-Hilaire proche de la gare. Rappelons pour Notre-Dame son chœur du XIIIe siècle et son portail Ouest de forme ogivale.

Tout à côté, dans la cour de l'Hôtel-Dieu, le tombeau en marbre blanc de Sully et de son épouse Rachel de Cochefilet, exécuté par Baudin.

En venant du château pour aller gagner l'église Saint-Laurent, on remarquait, entre autres maisons, rue Saint-Laurent, celle à l'inscription de « de Pierre Blanche, Durant Febvrier, » je fus faicte, 1542 ».

L'église de Saint-Laurent est un monument du XVIe siècle. Un passage voûté en ogive y attenant conduit au collège actuel construit sur les restes de l'ancien prieuré de Saint-Denis. Dans une des cours se trouve la chapelle dont l'abside bien restaurée offre un beau spécimen de l'architecture romane.

Il eût fallu pouvoir disposer d'un temps plus long pour exa-

miner en détail ces monuments, mais l'heure du départ était arrivée et les membres de la Société regagnaient la gare, toujours accompagnés de ceux qui avaient été leurs guides pendant toute la journée et qui avaient tenu à ne les quitter qu'au dernier moment.

Nous ne pourrions terminer le récit rapide de cette excursion sans exprimer nos remercîments à l'Administration municipale et aux habitants de Nogent, membres de la Société ou autres, pour tout l'attrait et l'intérêt qu'ils ont su lui donner par leur accueil si cordial et la façon dont ils nous ont fait les honneurs de leur ville.

Le succès dont a été couronnée cette tentative de retour aux habitudes du passé ne peut qu'encourager la Société à persévérer dans cette voie et l'engager à organiser chaque année une excursion sur un point quelconque du département. Cette mesure, en dehors de l'intérêt qu'elle présenterait au point de vue archéologique, aurait aussi l'avantage de resserrer les liens entre les membres de la Société résidant à Chartres et ceux que l'éloignement empêche d'assister à ses séances mensuelles.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1894.

Président : M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : M. L. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Bernier, Brosseron, Buisson, Chevalier-Letartre, Chevrier, Doré, R. Durand, Escoffier, Gérondeau, Lehr, Maugars, R. Merlet, Morize, Ch. Pétrot, Pétrot-Garnier, Tachot, abbés Haye, Hermeline, Métais, Sainsot.

Les procès-verbaux des deux dernières séances du 2 et du 5 août sont lus et adoptés.

M. le Président annonce qu'un vote récent du Conseil munipal a décidé l'installation des archives de la Mairie dans la salle ordinaire des séances de la Société. En prévision de cette décision la bibliothèque et les archives avaient été transportées déjà dans la salle de la Porte Guillaume où l'ins-

tallation nécessaire se poursuit. Quant aux séances, comme il ne faut pas penser à les tenir pendant l'hiver surtout dans ce local, elles auront lieu dans la salle des conférences de la Mairie jusqu'à ce que la municipalité ait fait aménager, cloître Notre-Dame, le bâtiment qu'il destine aux Sociétés de la ville.

Il donne ensuite lecture de la communication suivante de M. Mallet, de Gallardon :

« Je vous prie d'être assez obligeant pour vouloir bien signaler à nos confrères de la Société d'Archéologie la découverte que j'ai faite, sur la commune d'Écrosnes, de deux polissoirs en grès.

» Le premier, dont j'ai signalé la présence à M. de Mortillet, l'an dernier, se trouve à droite, au bas d'une descente, à mi-chemin entre le hameau de Jonvilliers et la ferme de Chagny. Il est en grès blanc, siliceux, lustré, très dur. Il se distingue facilement des roches brutes qui l'entourent par sa cuvette large et profonde, que découpe un évasement, dont la base étroite et arrondie a servi longtemps à polir le corps des haches de notre ancêtre préhistorique. La partie plane des haches, qu'il s'agissait de rendre coupante, était polie sur la surface plane du polissoir, et la courbe de cette partie coupante était régularisée par un frottement de va-et-vient qui a produit les rainures nombreuses que l'on remarque dans la cuvette. Ces rainures sont peu profondes par suite de la dureté de la roche. Inutile d'ajouter que la cuvette était un réservoir naturel d'eau qui fut largement utilisé. Notre polissoir a été baptisé, de temps immémorial, le Trou Darau (le Trou des Rocs).

» Notre second polissoir, en grès plus ou moins siliceux de Fontainebleau, se remarque dans le pilier de la troisième avant-dernière maison de la rue principale d'Écrosnes, à gauche en allant à Orphin. Les rainures caractéristiques sont larges et profondes par suite de la dureté moindre de la roche.

» Je dois ajouter que la présence de polissoirs n'implique pas nécessairement l'idée d'un atelier de haches. Il n'en existe pas, en effet, sur le territoire d'Écrosnes. Le polissoir était, le plus souvent, la roche commune où tous nos ancêtres d'une même région venaient aiguiser leurs haches de pierre.

» Je vous prierais également, Monsieur, de vouloir bien faire passer sous les yeux de nos confrères l'empreinte d'un cachet parfaitement conservé de Jacques-Louis de Beringhen, baron de Brou, gendre du marquis Henri de Beaumanoir-Lavandier, le célèbre ambassadeur de Rome sous Louis XIV. »

Le succès de la dernière excursion de la Société à Nogent-le-Rotrou engage M. le Président à en proposer une semblable pour l'année prochaine. Il croit bon de s'en préoccuper dès maintenant pour désigner d'abord la ville où elle devrait avoir lieu, fixer la date qui serait avancée au mois de mai ou juin, etc. Il serait utile que tout fût décidé dans une prochaine séance.

M. le Président expose également que le Concours régional doit se tenir à Chartres en 1896; peut-être serait-ce l'occasion d'organiser pour cette époque une exposition rétrospective à laquelle pourrait se joindre une exposition industrielle comme celle de 1869 qui avait donné les meilleurs résultats. C'est encore une question à étudier qu'il soumet à l'examen de la Société.

Il fait savoir ensuite que cette année la majeure partie des fonds destinés aux publications a été consacrée à l'impression de la thèse de M. l'abbé Clerval. L'ouvrage est imprimé, mais il ne peut être mis en distribution avant la soutenance de la thèse qui ne peut du reste se faire attendre.

Très prochainement va paraître une nouvelle livraison des Dalles tumulaires. M. le Président fait passer sous les yeux des membres présents trois photographies de nouvelles pierres tombales tirées de Gaignères et fait appel à la bonne volonté de ceux qui voudraient en faire les notices.

Il ne doit pas manquer encore de pierres tombales existant dans les églises du département; il invite les membres qui en connaîtraient à vouloir bien les signaler.

La séance est levée à quatre heures, et la Société se rend à la Porte Guillaume pour examiner l'aménagement de la nouvelle salle et l'installation de la bibliothèque.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Minard, conseiller d'arrondissement à Courville; présenté par MM. Merlet et Amblard.

Louvel (Marcel), instituteur à Rémalard; présenté par MM. Brosseron et Amblard.

Gouhier, libraire à Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. Amblard et Petrot-Garnier.

Roty, président du tribunal à Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. Audigier et Merlet.

Renou-Barillet, négociant à Nogent-le-Rotrou; présenté par MM. Béalé et Merlet.

Mme Dubesset, propriétaire à Gland, près Châteauneuf; présentée par MM. Bernier et Duchon.

MM. le Général Hallier, rue de Bonneval, à Chartres; présenté par MM. Amblard et Merlet.

L'abbé Martin, professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par MM. les abbés Tissier et Haye.

L'abbé Villette, professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par les mêmes.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1894

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Chevrier, Roger Durand, Escoffier, Gabriel, Lehr, de Lubriat, de Marcy, René Merlet, Morize, Charles Petrot, Petrot-Garnier, abbés Bouthemard, Haye, Sainsot, de Sainte-Beuve, Sontag.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait savoir que l'aménagement de la salle

de la Porte Guillaume se continue ; la bibliothèque commence à s'installer, grâce aux soins de MM. Bellier de la Chavignerie et Buisson, auxquels il propose de voter des remerciements. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que l'ouverture de la 19e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements est fixée au mardi 16 avril 1895. Les manuscrits seront reçus à la direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, jusqu'au 10 février inclusivement. Des cartes d'invitation et des lettres de parcours sur les chemins de fer seront envoyées aux personnes désignées par les présidents des Sociétés comme devant prendre part à la session ou comme délégués.

M. le Président invite les membres de la Société à préparer quelque travail dont il pourrait être donné lecture à cette session. Il y aurait, par exemple, une étude à faire sur le tour du chœur de la cathédrale au point de vue artistique, qui aurait aussi l'avantage de pouvoir être utilisée pour la description de cette partie de l'édifice dans la Monographie de la Cathédrale en cours de publication.

Une livraison de cette publication va paraître prochainement. La dernière livraison du 1er volume des Dalles tumulaires sera aussi terminée sous peu. Il demande comment il serait bon de procéder dans le 2e volume pour l'impression des pierres à simple inscription. Sur la proposition de M. l'abbé Sainsot, il est décidé qu'on en placera deux sur une même page, avec texte en regard sur celle correspondante.

Dans la livraison de novembre d'une revue mensuelle, *Le Moyen-Age*, se trouve le compte rendu d'un ouvrage allemand du Dr W. Voge, de Strasbourg, sur l'origine du style des monuments du Moyen-Age et sur la genèse de la statuaire française de cette première époque, dont M. le Président donne lecture.

Dans cet ouvage, l'auteur étudie la statuaire au XIIe siècle. Il a choisi pour point de départ les sculptures de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres au sujet de laquelle il émet des aperçus nouveaux. Pour lui, Chartres, après s'être inspiré de l'école de Provence, et non de l'école by-

santine, comme on l'admet généralement, aurait été le berceau de la première école de la statuaire française de l'époque du Moyen-Age. On retrouve la main des artistes chartrains à la façade sud de la cathédrale du Mans, aux sculptures du cloître de l'abbaye de Saint-Denis, du portail de Saint-Germain-des-Prés, de la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris. Il y aurait, on le voit, intérêt pour l'étude de notre cathédrale à ce que cet ouvrage fût connu, et il serait à souhaiter qu'un membre de la Société voulût bien en faire la traduction en français.

M. Lehr veut bien se charger de faire ce travail dans la limite de temps qui lui sera nécessaire. La Société lui en exprime tous ses remerciements. De cette façon l'on pourrait reproduire dans les Bulletins de la Société, avec assentiment de l'auteur, tout au moins ce qui intéresserait le plus particulièrement notre cathédrale. Il sera du reste écrit à M. le Dr W. Voge pour lui en demander l'autorisation.

M. le Président annonce qu'il a reçu un travail de M. l'abbé Gauthier, ancien curé de Boutigny, sur l'abbaye de Grandchamp, qui faisait anciennement partie du diocèse de Chartres. C'est plutôt une analyse du Cartulaire de cette abbaye qu'un Cartulaire proprement dit. Après lecture de différentes parties de ce travail, il est décidé qu'il sera renvoyé à la commission de publication.

M. l'abbé Haye donne lecture du commencement d'une étude sur l'église de Saint-Avit.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1895

Président : M. L. Merlet. — M. P. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Bouthemard, Champagne, Chevalier-Letartre, Denisart, R. Durand, Gabriel, Lehr, de Lubriat,

R. Merlet, Tachot, Yvon, abbés Haye, Hermeline, Renard, Sainsot, Sontag.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. le Dr Jatteau, un des plus anciens membres de la Société.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 33e Congrès des Sociétés savantes aura lieu le mardi 16 avril prochain. Les manuscrits in-extenso des communications proposées par MM. les délégués de la Société devront être envoyés avant le 1er février, dernier délai. Des cartes d'invitation et des lettres de parcours sur les chemins de fer seront envoyées comme précédemment aux personnes désignées par les présidents des Sociétés comme devant prendre part au Congrès ou comme délégués. La Société sera représentée à ces séances par M. l'abbé Haye, qui donnera lecture de son étude sur Saint-Avit.

M. Quantin, éditeur à Paris, par une lettre en date du 14 décembre 1894, offre à la Société de lui faire le service gratuit d'une revue, *Le Monde moderne*, dont il commence la publication en échange de l'envoi des bulletins de la Société.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Dans un ouvrage qui vient de paraître : *Un archiprêtre de Notre-Dame de Chartres*, par M. le chanoine Goussard, on lit à la page 237 le passage suivant : « Quiconque connaît un » peu notre basilique sait bien que Notre-Dame du Pilier a » derrière elle une fenêtre garnie de vitraux; mais nous » apprendrons du nouveau à plus d'un observateur en lui » disant que sur ces verrières on distingue deux personnages » en habit de chœur, dont un prince de l'Église agenouillé » devant la Vierge Mère, puis une inscription : *Stephanus* » *Cardinalis dedit hanc vitream*, le cardinal Étienne a » donné ce vitrail. »

M. le Président ne peut laisser passer sans la signaler l'erreur historique que contient ce passage. Le travail qu'a fait M. l'abbé Clerval au sujet de ce vitrail, et qui a eu un certain retentissement dans le monde savant, a établi d'une

façon péremptoire que le personnage dont il est fait mention dans l'ouvrage de M. le chanoine Goussard était non pas le cardinal *Étienne de Vancza*, archevêque de Strigonie, comme on avait pu le supposer, mais bien *Étienne Chardonnel*, chanoine de Paris. Il pense qu'il est de tout intérêt de signaler ces erreurs quand elles se produisent et ne saurait trop engager MM. les membres de la Société à le faire s'ils en trouvaient l'occasion.

M. le Président fait savoir que notre confrère, M. de Souancé, a offert dernièrement à la Société son volume du Cartulaire de l'abbaye des Clairets. Quoique cette abbaye, qui était une abbaye de femmes, fût d'une importance secondaire, ce cartulaire n'en est pas moins intéressant à bien des points de vue. Il souhaite que quelqu'un de la Société veuille bien en faire un rapport.

M. l'abbé Sainsot exprime à cette occasion le regret que le souhait qui vient d'être émis par M. le Président ne soit pas mis à exécution pour tous les ouvrages offerts à la Société. Il cite notamment l'ouvrage sur Marceau de notre confrère M. Noël Parfait, dont personne n'a songé à faire le plus petit compte rendu : il pourrait en citer d'autres.

Il est ensuite donné lecture de différents passages d'un travail également de M. de Souancé ayant pour titre *Notice sur Souancé et Montdoucet*. Ce travail est renvoyé à la commission de publication.

Puis vient la discussion sur le choix de la localité qui sera le but de l'excursion projetée pour cette année. Plusieurs noms de villes ou de châteaux sont proposés et plus particulièrement Villebon, Auneau, Dreux. Le choix de la Société se porte sur le château de Villebon.

Comme il est indispensable avant tout d'être assuré du consentement du propriétaire, M. le Président écrira à M. le marquis de Pontoi pour lui faire part du désir exprimé par la Société et lui demander s'il voudra bien autoriser cette visite.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. le docteur Gabriel MAUNOURY, présenté par MM. L. Merlet et R. Durand.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1895

Président : M. L. MERLET. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart dans une salle du nouveau local destiné aux Sociétés de la ville, cloître Notre-Dame.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Amblard, Brosseron, Champagne, R. Durand, Gabriel, Germond, Glin, Hubert, Lehr, R. Merlet, Morize, de Souancé, Tachot ; abbés Métais, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne communication d'une circulaire annonçant la publication d'une nouvelle revue intitulée : *Archives historiques du diocèse de Chartres*, sous la direction de notre confrère M. l'abbé Métais, et propose à la Société de s'abonner à cette revue.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il dit ensuite qu'il croit de son devoir de président de la Société de présenter quelques observations au sujet d'un passage de cette circulaire qui semblerait la viser plus particulièrement.

La Société Archéologique d'Eure-et-Loir n'a, en effet, publié que deux cartulaires depuis sa fondation, mais il n'a pas connaissance que beaucoup d'autres sociétés en aient publié davantage ou même autant. C'est d'ailleurs un genre de publication dont il faut être très sobre, ces travaux ne pouvant par leur nature intéresser qu'un nombre restreint de membres.

De plus, ces cartulaires n'ont pas été publiés à moitié : le cartulaire de Notre-Dame, par exemple, comprend trois forts volumes in-4°. Il aurait été facile d'augmenter l'importance du travail en accumulant les pièces, en donnant, par exemple, avec la charte originale les confirmations qui peuvent être nombreuses, mais à quoi bon ? De simples notes, avec ce qu'elles peuvent avoir de particulier, suffisent pour les constater.

Du reste, la preuve que ces travaux n'ont pas été jugés sans valeur, c'est que l'un d'eux a obtenu la première récompense au concours des Sociétés Savantes.

M. l'abbé Métais proteste qu'il n'a jamais eu l'intention de viser dans sa note la Société d'Eure-et-Loir plutôt qu'aucune autre. Il n'a fait que constater les regrets qui lui ont été exprimés par différentes lettres de présidents de Sociétés de ne pas les voir publier plus de cartulaires ; sa pensée n'a pas été au delà.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Voge, lui disant qu'à son grand regret son éditeur ne peut autoriser pour l'instant la traduction de son ouvrage sur *la Sculpture au Moyen-Age.* Il propose alors de faire l'acquisition de l'ouvrage. M. Lehr, suivant l'offre qu'il en a faite, en ferait la traduction et l'on en publierait dans nos bulletins des extraits intéressant la Cathédrale de Chartres.

M. le marquis de Pontoi a également écrit pour prévenir M. le Président qu'il ferait avec empressement les honneurs du château de Villebon à la Société, mais comme il ne doit y rentrer qu'au 1er juillet, il demande que la visite de la Société n'ait lieu qu'à partir de cette époque. Ce sera donc pour le mois de juillet que sera organisée l'excursion au château de Villebon.

M. le Trésorier donne lecture de l'exposé suivant des comptes de l'année 1894 et du projet de budget de 1895.

COMPTE DE L'ANNÉE 1894.

Recettes supposées

En caisse au 31 décembre 1893	2.173 fr.	30
Rente sur l'État, 3 °/₀ (intérêts)	211	»
A reporter . . .	2.384	30

Report	2.384	30
Obligations Ouest (intérêts)	287	90
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*	
Total	5.322 fr.	20

Recettes opérées

En caisse au 31 décembre 1893	2.173 fr.	30
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	189	10
245 cotisations à 10 francs	2.450	»
92 id. à 5 francs	460	»
Vente de publications	156	40
Total	5.927 fr.	60

Les recettes opérées ont été de	5.927 fr.	60
Les recettes supposées étaient évaluées à	5.322	20
Augmentation	605	40

Dépenses proposées

Restes à payer	1.500	»
Frais de recouvrement et d'envoi des publications	170	35
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.000	»
Frais de gravures	750	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliures	50	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Total	5.290 fr.	»

Dépenses effectuées

Restes à payer	»	»
Frais de recouvrement et d'envoi des publications	156	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	3.350	70
Frais de gravures	758	55
Fouilles et dépenses imprévues	452	85
Reliures	23	70
Achat de livres et abonnements	102	40
Total	5.144 fr.	65

Les dépenses sont en diminution de 145 fr. 35 sur les prévisions.

Résumé du compte 1894.

Les recettes se sont élevées à la somme de	5.927	60
Les dépenses ont été de	5.144	65
Solde en caisse au 31 décembre	782	95

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1895

Recettes

En caisse au 1er janvier 1895	782 fr.	95
Rente sur l'État 3 % (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	100	»
225 cotisations à 10 francs	2.250	»
87 cotisations à 5 francs	435	»
Vente de publications de la Société	100	75
Subventions du Ministère	*(mémoire)*	
Total	3.867 fr.	50

Dépenses

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	170	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.300	»
Frais de gravures	500	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	50	»
Achat de livres et abonnements	120	»
Total	3.840	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	3.867 fr. 50
Les dépenses à	3.840 »
Excédent de recettes . . .	27 fr. 50

Les comptes et le projet de budget sont approuvés, et des remerciements votés à M. le Trésorier pour sa bonne gestion.

M. le Président fait remarquer, à propos des comptes de 1894, que les frais d'impression se sont élevés à 3.350 francs. Il reste encore à payer l'impression du volume : *Les Écoles de Chartres au Moyen-Age*, environ 2.600 francs. C'est la meilleure réponse à faire au reproche que la Société ralentit le cours de ses publications. Mais ce chiffre est considérable : il viendra s'y ajouter encore celui des dépenses nécessitées par l'installation de la Porte Guillaume. Aussi les recettes ordinaires ne pourront pas suffire ; on se trouvera dans l'obligation d'entamer le capital et il se propose d'en faire la proposition en temps opportun.

Il demande aussi que la nomination du Bureau soit faite à la rentrée au mois de novembre au lieu de la faire au mois de juin comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent : de cette façon le Bureau pourrait avant la fin de son mandat terminer les affaires entreprises pendant l'exercice courant. Cette proposition est adoptée.

Une gratification de 100 fr. est accordée à M. Pierriaux

pour le supplément de travail que lui ont donné le déménagement et l'installation de la bibliothèque à la Porte Guillaume.

Malgré les notes insérées précédemment dans divers bulletins, beaucoup de fascicules des *Pierres Tombales* ainsi que le volume du *Manuscrit Chartrain* n'ont pas encore été retirés; une nouvelle note invitant à le faire au plus tôt sera jointe au prochain bulletin.

Lecture de la première partie de la Revue de l'année 1894 de M. l'abbé Sainsot.

La séance est levée à 4 heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé Onillon, chapelain de Saint-Paul, à Chartres; présenté par MM. les abbés Renard et Clerval.

l'abbé Legendre, curé de Champrond-en-Gâtine; présenté par les mêmes.

l'abbé Rousseau, curé de Morvilliers; présenté par MM. les abbés Métais et Vaurabourg.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1895

Président : M. L. Merlet. — M. P. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart à la Porte Guillaume, dans la salle de l'étage supérieur aménagée à cet effet et garnie de nombreux rayons, sur lesquels ont été classés par les soins de MM. Bellier de la Chavignerie et Buisson les livres et les papiers composant la bibliothèque et les archives de la Société. C'est dorénavant dans cette salle que se tiendront les séances.

Membres présents : MM. L. Merlet, abbé Pouclée, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Bouthemard, Buisson, Chevrier, Chevallier-Letartre, Dehors, Delacroix,

Denisart, R. Durand, Gabriel, Gérondeau, Lehr, de Lubriat, R. Merlet, A. Mouton, Petrot-Garnier, de Rougemont, Tachot, abbés Clerval, Haye, Hermeline, Métais, Prévost, Rebiffé, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne la liste des nombreux décès survenus parmi les membres de la Société depuis la dernière séance; ceux de MM. Doré-Delente, Vinson, de la Sicotière, Yvon, comte Reille, abbé Fagnoue.

Il lit la notice nécrologique suivante sur M. Doré-Delente qui lui a été envoyée par notre confrère M. Fouju.

« L'Archéologie préhistorique vient de faire une grande perte dans la personne de M. Doré-Delente, notre collègue, décédé à Dreux, le 8 février 1895, dans sa 64e année.

» Grâce à de patientes recherches et à de nombreux voyages dans notre département et dans les départements voisins, M. Doré-Delente avait réuni à Dreux une importante collection d'objets préhistoriques, comme on en rencontre rarement dans les villes de province.

» C'était pour cette branche de l'Archéologie, si négligée chez nous, un zélé et un infatigable. Tous les ouvriers des carrières des environs de Dreux, de Chartres, d'Auneau, de Bonneval, pour ne citer que notre département, connaissaient M. Doré-Delente. Il leur apprenait à reconnaître, au milieu des cailloux informes qu'ils remuaient, la pièce archéologique qu'il fallait mettre de côté.

» Comme tous les collectionneurs en général, M. Doré-Delente était très réservé sur ses recherches et ses découvertes. Cette réserve nous a privés de communications certainement intéressantes qu'il aurait pu faire à notre Société.

» Je connais de lui quelques notes sur des monuments mégalithiques d'Eure-et-Loir, publiées en 1884, dans le journal l'*Homme;* Une communication faite à la Société d'Anthropologie de Paris sur des écorçoirs en os, séance du 7 avril 1892. Enfin, dernièrement, il faisait connaître à M. G. de Mortillet la station si curieuse du Bas-de-Luisant, laquelle

fut l'objet d'une communication à la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 5 octobre 1893.

» Que va devenir maintenant cette belle collection recueillie presque entièrement sur le sol de notre département? Sera-t-elle dispersée ou ira-t-elle enrichir un musée étranger? Espérons que non. J'estime et je crois que sa place est bien à Dreux, dans le local que M. Doré-Delente a fait construire spécialement pour abriter toutes ses richesses. »

Admission de membres nouveaux.

M. le Président dit qu'il présente au nom de M. l'abbé Clerval tous ses remerciements à la Société qui a bien voulu prendre à sa charge l'impression de sa thèse sur *les Ecoles de Chartres au Moyen-Age*. Cette thèse, du reste, ajoute M. le Président, a reçu les félicitations du jury d'examen et fait honneur à la Société qui compte M. l'abbé Clerval au nombre de ses membres.

Il dit ensuite qu'il serait bon que quelque membre de la Société préparât pour l'excursion prochaine du mois de juillet un travail sur Villebon. Tout ce qui pouvait avoir été dit sur ce sujet n'a pas été dit; il y aurait des recherches à faire sur la seigneurie de Villebon dont les origines sont encore obscures; il espère qu'elles tenteront le zèle de quelque chercheur.

M. R. Merlet donne lecture d'une notice sur une construction souterraine du XIIIe siècle découverte dans les démolitions d'une maison sise rue Saint-Pierre à Chartres. Ce travail est renvoyé à la commission de publication.

M. Bellier de la Chavignerie signale que dernièrement des ouvriers, en faisant des travaux de terrassement pour la refection de la rue de Babylone, ont trouvé une cuve baptismale en pierre de certaine dimension. Il pense qu'elle pourrait provenir d'une des deux églises paroissiales Saint-Saturnin ou Sainte-Foy. Elle a été déposée provisoirement dans la cour de Loens où on peut aller la visiter.

M. Lehr lit la communication suivante sur *le vieux chemin de Bonneval.*

« Si les voies romaines sont à l'abri des injures du temps, il n'en est pas de même des chemins du moyen âge, tracés avec mille détours par les corvéables et toujours fort mal entretenus. A vrai dire, beaucoup de ces vieux chemins subsistent sous le macadam de nos routes vicinales, mais quand ils ne servent pas à cet usage, ils disparaissent souvent complètement. Il n'est pas sans intérêt d'en rechercher les vestiges, et c'est ce que nous allons faire pour le chemin de Bonneval.

» La magnifique route nationale n° 10, qui relie Paris à la Bidassoa, atteignant l'Espagne à quelques pas de l'île de la Conférence et traversant la France en ligne droite sur une longueur de 210 lieues, n'est pas l'œuvre de Napoléon Ier, comme on l'entend dire souvent, mais bien celle de Louis XIV; elle figure en effet sur les cartes des œuvres de Puységur, qui datent des premières années du XVIIIe siècle. Toutefois, il y a 150 ans, cette route avait encore bien des lacunes. Le pavé du roi s'interrompait à la sortie de Chartres, et, suivant Cassini, on le retrouvait seulement à la croix du Bois-de-Feugères. Les 22 kilomètres qui séparent ces deux points traversent les paroisses de Luisant, Barjouville, Thivars, Mignières, Saint-Loup, Boisvillette et Vitray-en-Beauce, dont les habitants n'avaient sans doute pu fournir les corvées nécessaires à l'achèvement de la route.

» On se servait donc du vieux chemin. C'était d'une part le chemin des Comtesses, d'autre part la rue de l'Enfer, qui se détache de la rue de Bonneval à la limite de la commune de Chartres, aussitôt après le passage du chemin de fer, et rejoint le chemin des Comtesses à l'endroit où il est le plus rapproché de la grande route. Au bout de deux kilomètres, le chemin d'intérêt commun n° 157 cesse de coïncider avec la vieille route. Celle-ci, dont un chemin d'exploitation indique assez vaguement le tracé, se dirige vers la droite pendant 500 mètres, puis reprend sa direction primitive et vient passer devant la ferme féodale de Montmureau.

» C'est là que l'ancienne voie est le mieux conservée. On voit encore les deux rangées d'arbres fruitiers dont elle était bordée en vertu d'une ordonnance de 1720. Ces arbres devaient être placés à une toise du bord extérieur de la route, en plein champ. Comme ils forment ici une avenue

large de douze mètres, l'ancien chemin en avait donc huit, ou plus exactement quatre toises.

» A partir de Montmureau, le chemin est moins bien conservé; il dévie à droite, jusqu'à l'avenue du château de Tachainville. Puis il disparaît jusqu'à Thivars; il est probable que sur une partie de ce trajet, il ne se séparait guère de la route actuelle.

» De Thivars à la croix de Feugères, la vieille route serpente presque constamment sur la droite de la nouvelle. — Elle est utilisée comme chemin vicinal; toutefois, comme elle ne traversait pas Mignières et Saint-Loup, quelques-unes de ses portions ne sont plus à l'état d'entretien. — A un quart de lieue de Saint-Loup, un embranchement parallèle au chemin principal desservait La Bourdinière et le Temple.

» De ce point à la limite de la commune de Boisvillette, le vieux chemin a complètement disparu. En revanche il subsiste encore, comme chemin d'exploitation, jusqu'à la croix de Feugères, d'où la majestueuse chaussée royale, entièrement achevée, se dirigeait sur Bonneval. »

M. l'abbé Sainsot continue la lecture de la *Revue de l'année* 1894.

1° ARCHÉOLOGIE.

Des peintures murales ont été mises à jour dans les églises de la Ferté-Villeneuil et d'Arrou. Nous ne signalons point ce fait comme une rareté, car il se renouvelle fréquemment. Si on enlève avec quelque précaution le badigeon qui déshonore nos églises depuis un peu plus ou un peu moins d'un siècle, presque toujours on découvre des traces d'une peinture plus ancienne. Quelques-unes de ces peintures peuvent remonter assez loin, mais communément elles avaient deux ou trois siècles d'existence quand on les a fait disparaître sous une épaisse couche de peinture uniforme. Contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui, ces peintures ne se composaient point de lignes géométriques, de festons ou de fleurons plus ou moins artistiques; il fallait à nos pères de véritables scènes comme à Meslay-le-Grenet, ou du moins des personnages isolés comme à Souancé. De cette manière, même en dehors de la prédication et des offices, ils trouvaient toujours à l'église l'enseignement religieux, grâce aux images représentées dans les verrières ou sur les murailles. Sans doute ces peintures murales étaient de valeur fort inégale, un grand nombre étaient même franchement mauvaises au point de vue de l'art; mais les chrétiens de ces âges de foi demandaient à ceux qui historiaient

leurs églises des tableaux religieux et non pas des chefs-d'œuvre. Si la tradition hagiographique était bien observée, si le fait était reproduit d'une manière intelligible, si en un mot la peinture dans sa naïveté parlait suffisamment à leurs yeux, ils se déclaraient satisfaits.

Nous nous contenterons de signaler les peintures découvertes à la Ferté-Villeneuil, pour ne pas empiéter sur les droits de la Société Dunoise qui s'est réservé la mission de les faire connaître. Quant à celles d'Arrou nous n'en n'aurons guère plus long à dire, parce qu'elles étaient trop endommagées, trop peu apparentes pour qu'on pût se former une idée bien nette de ce qu'elles représentaient. Quelques têtes et des parties de vêtements apparaissaient encore çà et là et permettaient de juger qu'il y avait eu autrefois des scènes entières. Comme le bas-côté où elles se trouvaient a été construit au XVe siècle, on ne peut pas leur attribuer une origine plus ancienne.

Au-dessous de ces peintures se profilait la litre des seigneurs d'Arrou qu'on ne soupçonnait pas avant le grattage qui a été opéré cette année. Ces seigneurs étaient les puissants ducs de Montmorency, qui s'intitulaient seigneurs de Courtalain, Arrou, Bois-Ruffin et autres lieux. La litre qu'on a retrouvée presque intacte n'a conservé aucune trace d'écusson; peut-être n'employait-on que des écussons postiches pour la décorer.

Cette litre et les vestiges de peinture ont disparu de nouveau sous une double couche de peinture à la colle, avec imitation de coupe de pierre, décoration tout à fait dans le goût du jour, qu'il sera d'ailleurs facile de faire disparaître, quand d'autres temps feront désirer une ornementation différente.

Une découverte plus curieuse que celle-ci a été faite au cours de la restauration exécutée dans l'église d'Arrou, c'est celle d'une cavité, dans l'épaisseur de la muraille, dont on ne connaissait pas l'existence. Cette cavité forme une sorte de boyau long d'environ 3 mètres sur 0 m 25 de largeur, ayant, près de la principale porte d'entrée, une ouverture dissimulée jusque-là par une légère couche de mortier. La partie supérieure est voûtée d'une manière très superficielle et les parois n'ont point reçu de façon. Ce trou singulier, qu'on ne sait comment dénommer, ne renfermait rien que quelques poignées de poussière dans laquelle on a reconnu des fragments d'ossements. Les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet sont assez contradictoires. Les uns ont cru remarquer des preuves que cette cavité est aussi vieille que le mur lui-même; les autres soutiennent qu'elle a été pratiquée après coup. Pour les uns, c'était simplement la gaîne de la traverse avec laquelle on fermait la porte à l'intérieur. Pour les autres, c'était un endroit où on avait déposé des cercueils, une sorte de caveau funéraire, réservé probablement à des enfants. La première hypothèse est très admissible, d'autant plus qu'il est probable que dans l'origine les portes de nos églises avaient des fermetures tout à fait primitives. Il nous semble pourtant que la pièce de bois qui avait cette destination devait être attachée sur la porte même, qu'elle ouvrait ou fermait par un simple mouvement de bascule. Nous ne croyons pas avoir vu signaler quelque part la méthode

que l'on suppose ici [1]. Quant à l'hypothèse de corps morts emmurés de cette manière, la présence d'ossements empêche qu'on la nie formellement. Un examen attentif aurait permis de reconnaître de quelle nature étaient ces ossements, et s'il ne fallait pas y voir les reliefs de repas de certains rongeurs qui n'ont pas toujours été rares dans les églises. — L'ouverture de cette cavité ayant été refermée, le problème reste sans solution.

Dans la paroisse de Bouville, près du village appelé le Bois-de-Feugères, au champtier du Vau-Gauthier, on a trouvé une construction présentant la forme d'un bassin oblong; le fond était pavé en briques sur champ; le joint des briques et l'enduit des parois étaient bien conservés. Les fouilles ont amené au jour une partie de meule concave, des poteries fines, deux pièces à la légende *diva Faustina*.

La petite ville de Brou possède encore deux édifices religieux que la Révolution a enlevés au culte, la chapelle Saint-Jean et l'église de la Madeleine. Celle-ci, après différentes vicissitudes, vient d'être achetée par notre confrère, M. Béaslé, propriétaire à Brou. Elle fut église paroissiale jusqu'au jour où l'Assemblée nationale décréta qu'il n'y aurait par toute la France qu'une seule paroisse par commune. Elle servait en dernier lieu de magasin à un marchand de vins en gros, si nous sommes bien renseigné. Nous croyons pouvoir espérer qu'elle ne perdra rien à changer de propriétaire. Nous ne demandons point sa conservation au nom de l'archéologie, car elle nous paraît très insignifiante au point de vue de l'art. Mais s'il lui fallait être appliquée à des usages qui cadreraient mal avec sa destination première, nous demanderions sa destruction pure et simple, et nous lui appliquerions volontiers ainsi qu'à toutes ses compagnes d'infortune, la célèbre parole d'un supérieur des Jésuites parlant de ses religieux : *Sint ut sunt aut non sint.*

2° HISTOIRE.

HAGIOGRAPHIE. — M. l'abbé Narbey, dans le *Supplément aux Bollandistes* (publié à Clichy), a consacré deux livraisons (la 5e et la 6e) à la Vie primitive de saint Savinien que l'on croyait perdue. Il serait à souhaiter que cette découverte répandît quelques rayons de lumière sur les origines si obscures des églises de Chartres, Orléans et Troyes. Nous pouvons regretter qu'elle n'ait pas été faite quelques années plus tôt, car elle aurait pu fournir de nouveaux arguments à M. l'abbé Hénault pour corroborer la thèse qu'il a si vigoureusement soutenue sur cette importante question.

A ceux qui étudient l'hagiographie chartraine nous signalerons la *Vie de Saint Lubin*, évêque de Chartres, qui a paru dans la Vie des Saints de la Maison de la Bonne Presse. (N° 764.)

[1] Un membre de la Société, présent à la séance dans laquelle a été lue cette Revue de l'année, nous a signalé une porte de l'église de Saint-Jean-des-Murgers qui se ferme encore de cette manière. L'hypothèse en question devient donc une probabilité.

Consignons ici, parce qu'elles rentrent dans le même ordre d'idées, trois biographies d'inégale importance qui intéressent le pays chartrain au moins par la naissance des personnages qui nous sont présentés.

Vie de la Mère Poussepin, fondatrice de la Congrégation de la Présentation de Tours par le Dr Pounn, chanoine théologal de Tours, (in-8° avec portraits. Paris. Lethielleux). Cette congrégation a pris naissance à Sainville, au diocèse de Chartres.

L'appel divin. Histoire de la vocation de Paul Granger, de la Congrégation de Jésus, 127 p. in-8°. Lille. Maison S. Joseph. Le héros de ce livre est né à Bonneval.

Le Commandant Auguste Marceau (1806-1851), publiée dans Les Contemporains (N° 109). Le commandant Marceau est né à Châteaudun où son père était sous-préfet; il était neveu du général Marceau dont il a presque égalé la gloire, quoique d'une manière fort différente.

Le général de Sonis ne fera pas mauvaise figure dans cette galerie de pieux personnages; nous l'y ferons entrer en annonçant la *Biographie du Général de Sonis* par le comte de Lambel, in-8°.

Noblesse. — Ceux qui s'intéressent particulièrement au nobiliaire chartrain devront trouver quelques notes à recueillir dans l'*Inventaire des titres de la maison de Billy* que vient de publier le vicomte Oscar de Poli. (300 p. in-8°.) Une branche de cette famille a longtemps habité notre Beauce où elle possédait la seigneurie de Prunay-le-Gillon. Elle a fourni plusieurs savants distingués.

Un savant confrère, qui met sa plume érudite au service de l'histoire chartraine, aussi ardemment qu'il met son épée au service de la France, M. le vicomte de Souancé, lieutenant au 13e cuirassiers, a établi la généalogie d'une vieille famille qui a successivement habité le Perche, le Dunois et le pays Chartrain, la famille de Boisguion. Ce travail a paru dans le recueil intitulé *Documents sur le Perche*, qui continue de nous donner de nombreux et importants matériaux pour l'histoire de la petite province qu'on a toujours considérée comme une sœur de la Beauce. Nous devons être reconnaissants à M. de Souancé d'avoir entrepris et mené à bien ce travail, qui conservera à la postérité le souvenir d'une noble famille dont le dernier représentant, le comte Auguste de Boisguion, est mort il y a trois ans, en son château du Fresne, près d'Illiers.

L'imprimerie Garnier a édité un modeste opuscule intitulé *Notes généalogiques sur la famille de Rorthays* (16 p. in-8°) qui a bien le droit d'être signalé ici. Cette famille sans doute ne nous appartient point par son origine, mais elle est représentée en ce moment parmi nous par un de ses membres qui nous fait trop d'honneur pour que nous ne soyons pas heureux de le regarder comme un des nôtres.

Bataille de Dreux. — Un des plus grands événements de notre histoire nationale au XVIe siècle, c'est certainement la mémorable bataille qui s'est livrée auprès de Dreux entre deux armées françaises. M. le commandant de Coynard, après avoir étudié sur place et pièces en main les différentes péripéties de cette sanglante journée, nous

donne le résultat de ses recherches dans une brochure qu'il a intitulée *L'année 1562 et la bataille de Dreux*, étude historique et militaire, illustrée de 6 plans topographiques, dessinés quelques années seulement après l'événement (1590).

EPERNON. — On trouve dans une brochure intitulée *La Révolte des croyants en 1637* par Jules Andrieu (44 p. in-8°. Agen, imprim. Lenthéric), deux documents regardés comme très rares. Ce sont deux *factums* rédigés pour et contre le duc d'Epernon dans son procès contre Léon de Laval, dit de Madaillon, et Jeanne de Laval sa fille.

DUC DE PENTHIÈVRE. — La Société d'histoire contemporaine vient de publier les *Mémoires de famille de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, sur la Révolution et l'émigration 1791-1799*, édités par M. Gasson de Beauséjour, arrière-petit-neveu de l'auteur (330 p. in-8°. Paris. Picard). On y trouve d'intéressants détails sur la vie du pieux duc de Penthièvre, seigneur d'Anet, sans parler des renseignements curieux qu'il contient sur les infortunes des nobles personnages avec lesquels l'abbé Lambert se trouvait en rapport.

COLLIN D'HARLEVILLE. — Notre chronique n'a pas souvent à s'occuper de l'auteur des *Châteaux en Espagne;* elle signale aujourd'hui avec plaisir le portrait littéraire qui en est soigneusement tracé dans les *Mémoires d'une inconnue* (Mme Cavaignac) 1780-1816. 419 p. in-8°. Paris. Plon et Nourrit.

L'Académie de Reims vient de publier l'*Inventaire du mobilier et des livres de Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims (1641-1651)*, (16 p. gr. in-8°). Une notice biographique précède ce travail, et nous pensons qu'on n'a point oublié d'y signaler son séjour à Chartres où il a dignement marqué son passage.

LOIGNY. — La bataille du 2 décembre 1870 a trouvé un nouvel historien dans l'auteur de l'ouvrage intitulé *Le blocus de Paris et la première armée de la Loire* par un ancien élève de l'École Polytechnique (3e partie. Champigny, Loigny, Orléans), in-8°. Paris. Beaudoin.

Un des membres les plus distingués de la presse parisienne, Philippe de Grandlieu (Léon Lavedan), a publie dans le *Figaro* (31 mai 1894) une énergique protestation contre l'appellation de bataille de Patay, donnée à la journée du 2 décembre 1870. Il prouve catégoriquement que le seul nom qui convienne ici est celui de bataille de Loigny; mais cette protestation sera-t-elle mieux écoutée que celles qui l'ont précédée?

Un livre qui ne s'est point trompé à cet égard et qui sait rendre l'honneur à qui il est dû, c'est celui qui porte pour titre ces mots significatifs *Prêtre et soldats. Loigny, 2 décembre 1870*, (71 p. in-8° Charpentier.) Le prêtre, c'est l'abbé Theuret, le modeste curé de cette petite paroisse beauceronne, lequel fut le témoin de la bataille et la providence des blessés; les soldats, ce sont les braves qui ce jour-là ont si vaillamment combattu pour la patrie et sont tombés en si grand nombre au champ d'honneur. Cette brochure, qui n'est

pas dans le commerce, raconte la bénédiction des cloches de Loigny, l'inauguration du clocher et la consécration de l'église (17 et 18 septembre 1893); elle contient les discours prononcés dans ces circonstances mémorables et les documents relatifs aux distinctions honorifiques accordées au légendaire curé de Loigny (couronne civique décernée par la Société d'encouragement au bien (1893) et prix Monthyon décerné par l'Académie Française dans sa séance du 22 novembre 1894).

3° LITTÉRATURE

M. L. MERLET. — La littérature chartraine s'est enrichie cette année d'un ouvrage qui lui fait le plus grand honneur. Les *Poètes Beaucerons antérieurs au XIX° siècle*, par M. Lucien Merlet, (2 vol. in-8°. Chartres, impr. Durand.) forment une galerie littéraire dans laquelle figurent, chacun à son rang, tous ceux de nos compatriotes qui ont versifié avec quelque éclat, depuis Jacques du Puiset (1120) jusqu'à Dudoyer de Gastel (1798). C'est l'œuvre d'un érudit de profession qui a sans doute voulu prouver qu'il n'était point incompétent en fait de littérature. Nous n'apprécierons point ici ce travail : on lui doit bien l'honneur d'un compte rendu explicite et nous ne désespérons pas d'en lire un quelque jour dans nos Procès-Verbaux.

MGR D'HULST. — Un critique de quelque notoriété, M. René Doumic, donne des *Notes sur les prédicateurs*, dans un ouvrage qu'il intitule *Écrivains d'aujourd'hui* (in-12. Paris, Perrin.); il y accorde la part du lion au conférencier actuel de Notre-Dame de Paris, et nous nous garderons bien de nous inscrire en faux contre ce jugement.

L'illustre recteur de l'Institut Catholique n'est pas seulement un orateur, c'est aussi un écrivain distingué. Nous regrettons de ne pas connaître tous les articles qu'il donne avec une prodigalité inépuisable aux revues philosophiques, théologiques, économiques ou littéraires; nous n'avons pu relever cette année à son acquit qu'un travail qu'il a publié dans le *Canoniste contemporain* (juin 1894) sous le titre de *Congrès scientifique international des catholiques.*

SAINT-SIMON. — Encore un ouvrage sur l'œuvre du célèbre duc et pair : *Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV*, par le R. P. Bliard, S. J. (490 p. in-8°. Paris, Plon et Nourrit).

SIEYÈS. — L'ancien chanoine de Notre-Dame de Chartres, qui doit sa réputation à son rôle politique bien plus qu'aux dignités ecclésiastiques dont il se montra peu digne, vient d'être l'objet d'un travail intitulé *Sieyès, l'homme, le Constituant*, par A. Bigeon (in-8° carré avec portrait et autogr. Paris. Brais, 5, rue Suger).

HUGUERYE (Michel de la). — Le chartrain qui portait ce nom, après un long oubli qui n'était qu'à demi regrettable, a été mis en relief il y a quelques années par la publication de ses Mémoires (*Mémoires inédits de Michel de la Huguerye* publiés par le baron de Ruble. Paris, Lognes. 3 vol. in-8°, et Extraits sommaires des mémoires

de la Huguerye par M. le comte Léonel de Laubespin, in-8°. Poligny. Mareschal 1877). Il vient encore de fournir la matière d'un volume intitulé *Éphéméride de l'expédition des Allemands en France*, par Michel de la Huguerye, publiée avec la collaboration de M. Léon Marlet (XIII, 553 p. in-8°. Paris, Renouard). La lecture de cet ouvrage ne contribue point à mériter à l'auteur plus de considération que ne lui en avaient valu les ouvrages précités. La Huguerye avait manqué de droiture dans sa conduite; il n'est pas étonnant qu'il ait manqué de sincérité dans ses écrits.

Docteur Jousset. — Sous ce titre : *Un historien du Perche*, M. le comte de Broc, a publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* et tiré ensuite à part (9 p. in-8°. Alençon, Renaut de Broise.) une notice qui nous intéresse, d'abord parce qu'il s'agit du Perche, et puis parce que l'historien ainsi biographié est un confrère qui naguère a donné à notre Société des témoignages non équivoques de bienveillante sympathie. Cet historien est M. le Dr Jousset, de Bellême, propriétaire du château de Nogent-le-Rotrou, dont il fait les honneurs en érudit non moins qu'en châtelain. M. de Broc l'appelle « un esprit plein d'originalité, ouvert aux choses du » passé comme aux choses du présent; un caractère et un cœur droit ». Cela dit beaucoup de choses en peu de mots.

De Mély. — Infatigable dans ses recherches historiques et artistiques, notre confrère M. de Mély a fait devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une lecture sur le lapidaire d'Aristote. — Dans les Bulletins de la Société archéologique du Midi de la France, il a publié un intéressant mémoire sur *Le grand Camée de Vienne et le Camayeul de Saint-Sernin de Toulouse*, qu'il a aussi tiré à part (36 p. in-4°. Toulouse).

Métais (Abbé). — Dans le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, M. l'abbé Métais a donné une analyse succincte du Nécrologe de Pontlevoy. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'abbaye de Pontlevoy a fait partie du diocèse de Chartres ; ce qui la concerne ne doit donc pas nous être indifférent.

Manuscrits. — Sous cette rubrique seront rangés plusieurs renseignements touchant des manuscrits d'importance très diverse. — A tout seigneur tout honneur; parlons d'abord d'*Un manuscrit chartrain du XIe siècle*. Pour en parler dignement, il faudrait en parler longuement; on nous permettra pourtant de n'en dire que deux mots. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir en ayant généreusement donné un exemplaire à chacun de ses membres, nos confrères ont pu apprécier par eux-mêmes l'érudition que M. René Merlet et M. l'abbé Clerval y ont semée à pleines mains. D'ailleurs après la distinction si honorable dont ce travail a été l'objet de la part de l'Académie, qui lui a décerné une médaille, tout éloge est superflu. Nous félicitons les auteurs d'avoir mérité cet hommage, et la Société Archéologique de leur avoir prêté un concours dont ils l'ont si bien récompensée.

. — Un livre nouveau, destiné à favoriser les études historiques, le *Manuel de Paléographie*, par M. Maurice Prou, a reproduit par la photogravure une page des Mémoires de Laisné, prieur de Mondonville, de ces précieux manuscrits, chartrains par leur origine et par leur objet, que les bouleversements révolutionnaires ont arrachés à leur pays, pour les noyer dans cette mer de livres qu'on appelle la Bibliothèque nationale.

— Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Châteaudun vient d'être publié dans le XXIe volume du *Catalogue général des manuscrits*, mentionné plus haut. (XII-728 p. gr. in-8°. Plon et Nourrit.) Il a été dressé par M. Hetté, gardien de cette bibliothèque. N'ayant pas l'ampleur de celui de Chartres, ce catalogue n'aurait pas pu remplir seul tout un volume; on l'a donc annexé à vingt-quatre autres catalogues de même nature. Beaucoup de Chartrains ignorent peut-être que la bibliothèque de Châteaudun renferme des manuscrits et des livres fort intéressants pour eux.

4° MÉLANGE.

CHATEAUDUN. — A signaler aux amateurs de géologie locale un travail que M. Barrier (Victor-Constant), géomètre-arpenteur à Châteaudun, a publié dans l'*Écho Dunois* (19 juillet) sous ce titre : *Étude sur la craie à Châteaudun.* — Dans le même journal, un modeste savant qui se cache sous le pseudonyme *agricola dunensis* a donné la *Géologie agricole du Dunois* (novembre et mois suivants).

Une petite publication qui pourrait servir de modèle pour chacune de nos villes de province, c'est l'*Annuaire indicateur de Châteaudun et de ses environs*, année 1894, 8e année. (64 p. in-8° avec gravures. Châteaudun. Impr. Prudhomme). Un annuaire local, réduit à ces proportions, aurait certainement son utilité à côté du grand annuaire départemental.

Les fêtes qui ont attiré une si grande affluence au mois de septembre n'auront point passé sans laisser un écho des manifestations auxquelles elles ont donné lieu, grâce au volume de M. Paul Gers : *Voyage de M. le Président de la République à Châteaudun* (septembre 1894). Librairie du Photo-Journal, 22, rue Vivienne. Paris.

EURE-ET-LOIR. — Notre département vient d'être décrit une fois de plus; on trouvera cette description dans le *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*, par P. Jeanne. Tome III. E.-K. (in-4°. Paris. Hachette.)

UN CHANOINE DE CHARTRES, AMI DES LETTRES. — Nous empruntons aux *Questions actuelles* (4 août 1894 p. 5) le renseignement suivant qui a pour nous un intérêt particulier :

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, un chanoine du diocèse de Chartres, Louis Legendre, mourait à l'abbaye de Claiefontaine. Il léguait une somme assez importante à l'Université de Paris, dans un testament d'où nous extrayons l'article suivant :

« Je fonde des prix qui seront donnés aux personnes, de quelque na-

tion, état ou profession qu'elles soient, qui auront fait les trois plus belles pièces de prose française, d'environ une demi-heure de lecture chacune ; les trois plus belles pièces de vers héroïques français, au moins au nombre de cent ; trois odes latines au moins de dix strophes, chaque strophe de quatre vers, de la mesure de l'ode d'Horace : *Odi profanum vulgus et arceo* ; les trois plus belles pièces de musique, toutes à la louange de la nation ou de quelques-uns des grands hommes qu'elle a produits dans l'Église, dans l'épée, dans la magistrature, dans les sciences et les arts, suivant le sujet qui sera désigné par les juges des prix. Ces prix se donneront de quatre ans en quatre ans à l'instar des jeux olympiques. »

Des collatéraux attaquèrent le testament, et ce fut seulement après un procès de dix ans, quatorze ans après la mort du chanoine Legendre, le 23 août 1747, que l'Université put exécuter ses intentions.

Cette fondation du chanoine Legendre est le principe du Concours général dont les prix sont donnés chaque année à la Sorbonne. Commencé modestement en 1747, interrompu pendant la Terreur, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, où il est devenu une solennité qui prend les proportions d'un événement littéraire. Notre département a fourni plus d'un lauréat à ce concours ; parmi nos célébrités contemporaines nous pouvons citer Mgr d'Hulst.— Ce grand Concours universitaire est d'origine cléricale et chartraine ; la chose valait la peine d'être constatée [1].

Un nouveau poète. — Le Perche a un aspect éminemment poétique ; personne ne songera à le contester. Comment se fait-il que nous ayons si rarement à signaler des poésies percheronnes ? L'occasion se présentant aujourd'hui, nous sommes heureux d'en profiter. — Un habitant de Senonches, M. E. Cordier, comptable de la Société des chaux de l'Ouest, a composé une pièce de vers sur Jacques Cartier, le célèbre navigateur breton qui a découvert le Canada. Nous n'avons point été à même de juger de la valeur de cette poésie ; mais elle ne doit pas être sans mérite, car la Société littéraire et artistique *La Pomme*, qui tenait cette année ses assises au Havre, lui a décerné une première médaille d'argent. Félicitations à ce favori des Muses.

Mois de Notre-Dame de Chartres. — Il ne s'agit point ici du petit livre de M. l'abbé Bulteau, qui, sous ce titre, donne un abrégé de l'histoire de Notre-Dame de Chartres et de son illustre sanctuaire. Un livre nouveau intitulé *Mois de Marie de Notre-Dame de Chartres d'après Bossuet*, aux enfants de la première Communion (in-32. Lyon. Delhomme et Briquet) vient de paraître en librairie. N'ayant point lu cet opuscule, nous n'en pouvons rien dire de certain ; mais il nous semble que le nom de Notre-Dame de Chartres est là uniquement pour servir d'enseigne et qu'il n'y est pas question autrement de notre

[1] Le nom du chanoine Legendre ne se trouve point parmi les noms des membres du chapitre N.-D. de Chartres au XVIIIe siècle. Peut-être était-il chanoine de quelque collégiale chartraine, ou même d'une collégiale étrangère quoique originaire de Chartres.

Vierge chartraine, de laquelle, par parenthèse, Bossuet n'a jamais eu occasion de s'occuper.

5° BEAUX-ARTS.

MGR PIE. — Le diocèse de Poitiers vient de donner un beau témoignage du souvenir pieux qu'il conserve au plus illustre de ses évêques après Saint Hilaire. Un buste du cardinal Pie, en marbre blanc, a été érigé le 13 novembre 1894, dans l'ancienne chapelle funéraire des évêques, en la cathédrale de Poitiers. Ce buste est l'œuvre de Bonassieux ; il n'est pas besoin d'ajouter qu'il ne laisse rien à désirer au point de vue de l'art.

CHATEAUDUN.— Une collection de *Vues sur le Dunois* en photographie commence par nous donner 20 planches sur Châteaudun et 1 sur Bonneval, en promettant de donner successivement Courtalain, Montigny-le-Gannelon et tout ce qui dans l'ancien pays dunois peut offrir un intérêt artistique. C'est la mise en œuvre d'un projet adopté il y a plusieurs années par notre Société et dont il ne reste d'autre souvenir que les quelques lignes qui lui ont été consacrées par nos Procès-Verbaux. Les reproductions de ce genre sont dans le goût du jour ; la Société ferait œuvre agréable à ses membres en reprenant le projet auquel il vient d'être fait allusion.

6° NÉCROLOGIE.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (Charles, marquis d'). — M. le marquis d'Alvimare, inspecteur de la Société française d'archéologie, auteur de recherches archéologiques sur le département d'Eure-et-Loir, ancien président du Comité catholique d'Eure-et-Loir, membre très actif de toutes les œuvres de charité et de propagande, est mort à Dreux le 20 janvier 1894 à l'âge de 76 ans.

LESCARBAULT (Edmond-Modeste), docteur-médecin à Orgères, astronome, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, membre de plusieurs sociétés savantes, pensionnaire de l'État pour services rendus à la science, est mort à Orgères le 5 avril 1894 à l'âge de 80 ans. M. Lescarbault a dû sa célébrité momentanée, et les avantages plus durables qui en ont été la suite, à la découverte qu'il fit en 1859 d'une planète nouvelle. Le respect de la vérité nous oblige à dire que plusieurs savants, et non des moins autorisés, M. Camille Flamarion entre autres, ont toujours fait peu de cas de la science astronomique de M. Lescarbault et révoqué en doute sa précieuse découverte, plaisantant non sans quelque raison cette problématique planète, mystérieuse *inconnue*, qui s'est laissé donner *un nom et qu'on n'a point revue.*

TALBOT (Eugène). — M. Eugène Talbot, professeur honoraire au lycée Condorcet, officier de la Légion d'honneur, est mort en station balnéaire, au Pouliguen (Loire-Inférieure) le 20 septembre 1894, à l'âge

de 80 ans. Né à Chartres (17 août 1814) élève du collège de Chartres, puis des collèges Bourbon et Charlemagne, il entra dans l'enseignement comme répétiteur, et, devenu professeur, il y remplit une belle et honorable carrière. M. Talbot fut un humaniste distingué et il laisse des traductions estimées, des travaux de lexicologie grecque, un cours de versions latines, des études sur la littérature ancienne et sur la littérature du moyen-âge.

FERRON (général). — Le général Ferron, ancien ministre de la guerre, est mort le 5 mai 1894, à l'âge de 64 ans. Il a écrit des ouvrages militaires qui font autorité auprès des gens du métier. Nous citerons notamment : *Considérations sur le système défensif de la France. Considérations sur le système défensif de Paris. Les chemins de fer allemands et les chemins de fer français. Places fortes et chemins de fer stratégiques de la région de Paris. Instruction sommaire sur le combat.* — Il était né à Pré-Saint-Évroult, et sa famille habite toujours la Beauce chartraine.

COURTARVEL (marquis Ludovic de). — Le marquis de Courtarvel est mort au mois de novembre, en son château de Baillou (Loir-et-Cher) à l'âge de 62 ans. Sa famille fut longtemps beauceronne, et elle conserve encore des liens avec le Dunois.

M. Sainsot dit ensuite qu'il a constaté avec regret l'état de détérioration de certaines verrières de la Cathédrale provenant de pierres qui y sont lancées par des enfants. Il demande s'il ne serait pas possible d'empêcher le retour de ces actes de destruction soit en faisant rembourser les dégâts par leurs auteurs, si on les prenait sur le fait, soit en posant des grillages devant les verrières.

M. Bouthemard répond que ces faits ne datent pas d'aujourd'hui et qu'il a toujours été impossible d'y porter remède. Les corrections qu'on a infligées, lui le premier, aux enfants qu'on a pu surprendre sont toujours restées sans effet.

Quant aux grillages, M. A. Mouton, architecte de la Cathédrale, dit qu'il n'y a pas de fonds disponibles pour ce travail. Quoi qu'il en soit, on fera ce qu'on pourra pour empêcher dans la mesure du possible un état de chose qui malheureusement a toujours existé.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires:

MM. l'abbé Coulombeau (Maurice), professeur au Petit Séminaire de Saint-Cheron; présenté par MM. Bouthemard et abbé Clerval.

Desgorces, employé à la Mairie de Chartres; présenté par MM. Bouthemard et Buisson.

Vinson (Paul), à Chartres; présenté par MM. Amblard et Merlet.

Louis (Joseph), élève au Petit Séminaire de Saint-Cheron; présenté par MM. les abbés Clerval et Renard.

SÉANCE DU 2 MAI 1895.

Président : M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Chevallier-Letartre, Durand, Gabriel, Lehr, Maugars, R. Merlet, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, Sauton, abbés Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre-circulaire de la Société française d'Archéologie lui annonçant que le Congrès Archéologique de France s'ouvrira cette année à Clermont-Ferrand le mercredi 5 juin et invitant les personnes qui voudraient prendre part à ce Congrès à en donner avis dans les conditions énoncées dans la circulaire avant le 10 mai prochain.

Il donne également lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir annonçant qu'il se tiendra le 5 août à Bordeaux un Congrès international des langues romanes et que le règlement et le programme en seront adressés, sur demande, à la Société.

M. R. Durand lit ensuite la communication suivante :

« Un acte des minutes de *Michel Hilaire*, tabellion juré de la Chambre épiscopale, en date du 20 avril 1547, ayant attiré notre attention à cause des noms des parties contractantes, nous avons pris la peine de le transcrire.

» Cette pièce nous donne, avec l'énumération complète de leur trousseau, la liste nominative des membres du prieuré qui se rattachent aux familles les plus importantes de la région presque toutes alliées les unes aux autres. — L'apport dotal est intéressant à étudier à cause de la constitution de rente viagère avec clause de renonciation complète à tous héritages à venir. — L'énumération des différentes monnaies ayant cours à cette époque est très curieuse. — Enfin nous y trouvons un renseignement topographique à noter, puisqu'elle nous apprend que la propriété du Gord joignait la rivière d'Eure d'une part et le chemin tendant à Orléans d'autre. La vieille route d'Orléans, à laquelle il est fait ici allusion, était la route de Voves : il fallait donc à cette époque faire un assez long détour pour aller aux Moulins-le-Comte ou à Morancez.

« Le mercredy vingtiesme jour d'apvril mil V^c quarante sept comparurent personnellement : dame *Françoyse Chevallier*, prieure du prieuré et monastaire de Sainct-Jehan des Filles-Dieu-les-Chartres, sœurs *Anne Luillier* soubz-prieure, *Gillette de la Plaine*, *Françoyse du Plessis*, *Françoyse Poirier*, *Jehanne Le Maire*, *Claude Bouguyer*, *Helye de Languedoue*, *Perrette Huet*, *Marie de Sainct-Ouen*, *Anne Halligre*, *Michelle Sevyn*, *Jacqueline le Tirant*, *Katherine Baratin*, *Ysabel de Troyes*, *Marguerite Sachet*, *Barbe Grenet*, *Genefvieve de Lignieres*, *Anne Havardin*, *Marie de Launay*, *Anthoynette Galloys*, *Katherine Richart*, *Ollive Bourdineau*, *Perrette Barbedor*, *Perrette Acarie* et *Regnée Piguerre*, toutes relligieuses profes dudict prieuré et monastaire, assemblées au parloire dudict prieuré pour traicter et communiquer entre elles des negoces et affaires d'icelluy prieuré, d'une part ;

« Et noble damoyselle *Bienvenue de Champront*, veufve de feu noble homme Me *Pierre de Gyves*, en son vivant prevost de Chartres, d'aultre part ;

« Lesquelles partyes, congnoissant le bon voulloir et grande devocion que *Marie de Gyves*, fille naturelle et legitime dudict deffunct Me *Pierre de Gyves* et de ladicte *Bienvenue de Champront*, a ce presente, a d'estre et demourer au service de Dieu et en

l'estat de relligion et qu'elle a eu par cy devant audict prieuré des-Filles-Dieu auquel elle a esté, demande sy le plaisir estoyt desdictes prieure et relligieuses la recepvoir et recueillir avecques elles comme l'une des aultres relligieuses soubz le bon plaisir et voulloir de mondict seigneur, soubz lequel la disposition totalle dudict prieuré est.

« Ont icelles partyes arresté les promesses et obligacions qui ensuyvent :

« C'est assavoir que lesdictes prieure et relligieuses ont receu en leur congregation audict prieuré et monastaire ladicte *Marie de Gyves*, actendu que son voulloir et intencion est de y devenir relligieuse, et ont promys luy bailler l'abit de profexion quant besoing sera, et ce moyennant que ladicte damoyselle sera tenue et a promis payer et bailler ausdictes dame et relligieuses ou à leur procureur la somme de deux cens vingtz livres tournois et la somme de cinquante livres tournois pour les epingles et chambre de ladicte *Marie* et [l'] augmentacion dudict prieuré, avecques un lict, demye douzaine de draps de lict, une mante, trente deulx aulnes de drap blanchet, seize aulnes de serge, cent aulnes de toille, c'est assavoyr cinquante aulnes de toille de lin et cinquante aulnes de grosse toille, douze aulnes de frize blanche, deulx aulnes de futayne grize, demye douzaine de nappes en quatre quartiers et demy et deulx douzaines de serviettes en demy lay de sept quartiers, une couppe d'argent et une cuiller d'argent, ung bassin d'estain, deux plats, deux escuelles, ung benoistier, ung pot a vin, ung pot a eaue, le tout d'estain, de laquelle somme leur a esté presentement payé par ladicte damoyselle la somme de six vingtz livres tournois en cinq nobles [à la] roze[1], ung noble Hanry[2], ung royal[3], six escuz sol[4], ung escu couronne[5], troys escuz de la Royne[6], dix imperialles[7], dix-sept ducatz[8], six mailles[9] de vingt-quatre solz tour-

[1] Monnaie d'or d'origine anglaise qui fut aussi frappée en France sous les règnes de Charles VI et Charles VII, pesant 6 deniers.

[2] Monnaie d'or d'origine anglaise, d'une valeur un peu moindre, 35 au marc.

[3] Monnaie d'or fin ainsi nommée parce que le roi y est représenté vêtu de ses habits royaux, elle a varié de 58 à 70 au marc de Charles le Bel à Charles VII et valu de 20 à 40 sols.

[4] Monnaie d'or qui a valu de 33 à 40 sols.

[5] Monnaie d'or qui a valu de 20 à 39 sols.

[6] Monnaie d'or non mentionnée par Le Blanc dans son *traité des monnaies*.

[7] Monnaie d'or du poids de quatre deniers quatre grains (Flandres).

[8] Monnaie d'or fin valant 10 à 12 fr.

[9] On confond généralement la maille avec l'obole valant la moitié du denier qui était la douzième partie du sou.

nois piece et le reste en testons et monnoye. Dont ensemble, de la moictié du trousseau, ils se sont tenuz contens, et le reste et surplus tant de ladicte somme que trousseau qu'elle sera tenu et a promis leur payer le jour de la profession d'icelle *Marie* sa fille. Et oultre moyennant que ladicte damoyselle *Bienvenue de Champront* sera tenue leur payer et bailler par chacun an au jour et feste de Noël la somme de vingt-cinq livres tournois de rente veigière, à iceulx prandre et avoir spéciallement sur la maison, lieu, jardins, prés et appartenances du lieu appelé vulgairement le Gort, assis pres Saint-Martin-au-Val, juxte la rivière d'Eure d'une part et le chemin tendant de Chartres a Orleans d'autre part, et générallement sur tous et chacuns ses aultres biens et héritaiges présents et advenir et sur les myeulx apparessans d'iceulx au choix desdictes dame et relligieuses. Et commancera le premier payement au jour de Noël prochain venant, et sur lequel plus ladicte damoyselle leur a payé et advancé la somme de douze livres dix sols tournois, et ainsi en continuant par chacun an audict jour la vie durante de ladicte *Marie de Gyves* sa fille, moyennant que par ces dictes présentes lesdictes dame et relligieuses et mesme ladicte *Marie de Gyves* ont renoncé et renoncent à tous et telz droictz successifz et actions quelzconques que ladicte *Marie* pourroit prétendre et demander en et sur tous et chascuns les biens meubles et héritaiges qui luy escherront ou qui luy sont escheuz par le décedz et trespas de ses père et mère et aultres ses parents ; et seront tenuz icelles dame et relligieuses après icelle profexion faicte faire ratiffier ladicte renonciation à ladicte *Marie de Gyves*. — Présence de h^es^ h^es^ Me *Symon Thomas*, advocat, et Me *Guillaume Chuynard* demeurant à Chartres.

« Signé : *Michel Hillaire*. »

» Bien que la plupart des noms de famille énoncés dans cet acte nous soient familiers nous ne chercherons pas à les identifier, ce travail nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons d'étudier les principaux personnages.

» Il est supposable que *Françoise Chevallier*, la prieure, appartenait à la famille de deux maîtres de chapelle de ce nom, dont l'un, *Pierre*, était chanoine de Chartres vers le milieu du XVIe siècle, ainsi que nous l'apprend la mention dont Laisné fait suivre un « acte passé pardevant *Siméon Godart* et *Symon le Barge*, notaires au Chastellet de Paris le mardy 27 mars 1543 » portant « comment noble homme Me *Pierre Chevalier*, seigneur d'Esprune et du Tartre, secrétaire du Roy et

greffier en la Chambre des Comptes à Paris, cautionne Me *Loys Chevalier*, son fils aisné, maistre de la Chapelle de Sainct-Georges pour la somme de deux cens escuz » : Ledict *Loys* estoyt frère de *Pierre Chevalier*, lequel en l'an 1552 estoyt maistre de chapelle et chanoine de Chartres (VI, 646).

» *Bienvenue de Champront*, l'autre partie contractante, était fille d'*Estienne de Champront*, seigneur d'Ollé, avocat du roy à Chartres, et de *Anne de Piedfer;* elle était sœur de *Michel de Champront*, seigneur d'Ollé, maistre de la Chambre des Comptes, qui avait épousé *Anne de Conan*.

» Les membres de la famille de Gyvès ayant occupé de hauts emplois pendant plusieurs siècles, nous noterons rapidement les plus remarquables en suivant l'ordre chronologique.

» Ce nom écrit en français dans plusieurs chartes latines des premières années du XIIe siècle : *Guido, Ascelinus* et *Richardus de Gives* (Saint-Florentin de Bonneval, 1100 à 1154); *Foucher de Gives* en 1135 (C. de Tiron, p. 228), ne se rencontre à Chartres même qu'en 1335 porté par *Henry de Gyvès* dénommé bailly de Chartres dans un acte du lundy d'après Pasques 1335 contenant « l'eschange faict entre les religieux de Josaphat et Monsieur *Guillaume*, vidame de Chartres, touchant la seigneurie de Generville » (G. L., II, 130). Ce même *Henri* porta le titre de conservateur aux requestes suivant lettres du roi *Philippe de Valois* datées de 1342, par lesquelles ce prince lui fait don de cent livres outre ses gages.

» Nous rencontrons ensuite *Geoffroy de Givès*, chevalier, seigneur dudit lieu près Bonneval, élu de par le roy à Châteaudun, Bonneval et Vendôme, sur le fait des aydes ordonnées pour les guerres en 1393, 96, 97 et 99.

» *Pierre de Gyvès*, clerc, qui sollicite en 1396 la prébende vacante par la mort d'*Etienne de Thelis*; mentionné secrétaire du duc de Berry en 1402 et 1410, chanoine de Saint-André en 1409, chanoine de Chartres en 1410; reçu à l'office de chambrier vacant par la nomination de *Regnault de Chartres* à l'archevêché de Reims en 1411; évêque de Maillezais. Il a dû mourir à la fin de 1416, puisque, le 16 janvier 1416, *Nicolas de Habert* fut nommé « loco defuncti, » et, le 1er février, *Petrus de Cantella*, docteur en théologie

sacrée, confesseur du roy, reçu à l'office de chambrier vacant par le décès de Me *de Gyvès*.

» *Jean de Givès*, licencié en loix, bourgeois de Chartres, avocat et élu à Chartres, secrétaire du duc d'Orléans (1418-1436), mary de *Jeanne Michon*, mentionné dans les aveux qu'il rendit pour « son hostel et appartenances du Grand Cigne sis près du Grand Four ou en la rue qui va du carfour de la Monnoye au Four Boyau » (Bibl. Nat. *Pièces originales*).

» *Anthoine de Gyvès*, seigneur du Mesnil-Foucher, procureur du roy à Chartres en 1445. La maison des Deux Pigeons, rue Saint-Pierre en la censive de Josaphat, lui appartenait en 1453. — Il fut marié deux fois : 1° à *Perrine Bonice*, fille de *René* et de *Marie de Laubespine*, fille du bailly de Chartres ; 2° à *Loyse Bauldry*, sœur de *Jehan*, lieutenant-général, seigneur de Baronville. — Nous laisserons de côté, vu sa trop grande importance, sa descendance du premier mariage pour ne nous occuper que du seul enfant qu'il eut de *Loyse Bauldry*.

» *Regnault*, né vers 1459[1], seigneur de Couttes et de Baronville, lic. en loix, prévost de Chartres, siégea au Tiers-Etat, épousa *Jehanne Cadou*, fille de *Jehan*, licencié en loix, et de *Marguerite Thomas*, qui ont été l'objet de la notice n° XXXVI des *Pierres tombales;* mention n'y est pas faite de cette *Jeanne*, mais d'une autre *Jeanne*, sa sœur, mariée 1° à *Guillaume de Givès* et 2° à *Michel de Baillon*, viconte de Caudebec, dont elle n'eut pas d'enfants.

» *Michel*, fils aîné de *Regnault*, eut en partage Baronville et Gas ; *Pierre*, son frère, et ses deux beaux-frères *Jehan le Tonnellier*, lic. en lois, mari de *Madeleine*, et *Jacques Blanchard* procureur en cour laye, mari de *Marguerite*, ve de *Pierre de Montescot* en premier mariage, eurent Couttes en partie. Ce *Michel*, lic. en décret, avocat, fut curé de Saint-Michel de Chartres, d'Écrosnes et de Dammarie, Conseiller au Grand Conseil du Roy et second président au Parlement de Grenoble. Il fut inhumé à Saint-Aignan dans la chapelle que son père avait fait construire en 1504.

[1] Il avoit 65 ans le 5 janvier 1524, lorqu'il attesta comme juge et garde de la Prévosté de Chartres que Me *Jehan de Montescot*, demeurant à Paris, estoyt fils bastard de feu Me *Jehan de Montescot*, chanoine de Chartres et de la fille d'un vigneron nommé *Dolische*, demeurant en la paroisse de Saint-Michel de Chartres. (Laisné. VI, 233)

» *Pierre*, second fils de *Regnault*, fut prévôt de Bonneval, puis de Chartres par la résignation de son père. Il avait eu en partage la maison de devant Saint-Aignan[1], ensemble la chapelle fondée par son père audit Saint-Aignan et le lieu du Gord près le pont Saint-Martin. Mari de *Bienvenue de Champront*, il mourut jeune, laissant :

» 1° *Jean-Jacques*, écuyer, seigneur de Baronville, conseiller du roy, vicebailly à Chartres, épousa le 29 mai 1565 la veuve de *Milles le Maire*, avocat au Grand Conseil, *Anne de Marchais*, fille de *François* et de *Nicole de Montescot*, sans descendance.

» 2° *Regnault*, vicomte de Verneuil et de Laigle, mari de la fille de *Michel de Courtemanche*, seigneur de Saint-Père, qui figure comme curateur d'*Etienne de Givais*, fils du dit *Regnault* dans un acte du 2 août 1576, au bout duquel sont les « lettres de réception de Madame *Renée de France*, données à Chartres le 10 apvril 1566, par lesquelles apert défunct *Jacques de Gyvès* estre décédé plus de cinq ans auparavant et avoyr laissé ledict maistre *Regnault* son héritier présomptif, mais à cause des grandes dettes iceluy renonça à la succession et avoyt faict porter pour héritier ledict *Estienne* son fils âgé de sept à huit ans seulement. »

» 3° *Anne de Gyvès*, femme de *René des Coutures*, écuyer, seigneur de Bonnefon.

» 4° *Marie de Gyvès*, notre religieuse, qui nous est révélée seulement par l'acte que nous reproduisons ici, son nom ne figurant dans aucun partage. »

M. le Président remercie M. R. Durand de sa communication intéressante à plusieurs points de vue et plus particulièrement parce qu'elle se rapporte au prieuré des Filles-Dieu de Chartres sur lequel aucune recherche n'a encore été faite, et un travail sérieux pourrait certainement être tenté sur ce sujet. La majeure partie des renseignements exposés par M. Durand ont été puisés par lui dans les Mémoires de Laisné, et à cette occasion la conversation s'engage de nouveau sur la possibilité de la publication de ces Mémoires.

M. le Président pense que cette publication, si elle n'est pas impossible, présenterait les plus grandes difficultés d'exé-

[1] Actuellement les maisons de MM. Escoffier et Doullay.

cution. Sans parler du texte dont la lecture est très pénible, il y aurait à rectifier une foule d'erreurs de noms et de dates. Il faudrait un copiste habile et du département, qui connût à fond les noms des familles et des pays de la contrée. Il a voulu se rendre compte par lui-même et a copié à peu près le tiers d'un volume. Cela représente déjà la valeur d'environ un volume de nos publications et les Mémoires de Laisné se composent de quatorze volumes ! La chose ne lui paraîtrait possible qu'avec le concours de plusieurs Sociétés.

M. R. Durand trouve que l'écriture n'est pas aussi indéchiffrable qu'on le prétend : on arrive à en acquérir la clef au bout d'un certain temps d'étude. Il convient en même temps qu'il y a bien des erreurs à rectifier et que les nombreux renvois ne sont pas toujours exacts.

M. l'abbé Sainsot voudrait qu'au moins on essayât cette publication. On pourrait commencer par la copie des tables, ce qui serait d'un grand secours pour les recherches à faire. Il signale que beaucoup de pièces intéressant notre contrée et qui ont été perdues figurent dans l'ouvrage de Laisné. On voit déjà quel intérêt nous aurions, nous tout particulièrement, à leur reproduction. De plus, il intéresse d'autres départements que le nôtre, et dans ce cas le Gouvernement ne pourrait-il aider à cette publication par une subvention ?

M. le Président propose de nouveau une commission de cinq membres pour étudier cette question. Sont nommés pour faire partie de cette commission : MM. R. Durand, abbés Sainsot et Clerval, Bellier de la Chavignerie et Appay.

Notre compatriote, M. le lieutenant-colonel Pierre Famin, a offert à la Société son livre : *Au Tonkin*. Des remerciements lui sont adressés, et M. Bellier de la Chavignerie veut bien se charger de faire un compte rendu de l'ouvrage.

M. l'abbé Sainsot demande qu'on fasse figurer sur les procès-verbaux la liste des ouvrages offerts à la Société et les noms de leurs donateurs. Satisfaction sera donnée à sa demande et dorénavant les procès-verbaux des séances mentionneront les ouvrages offerts à la Société.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

SÉANCE DU 13 JUIN 1895

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Buisson, Champagne, Chopard, Duchon, R. Durand, Escoffier, Germond, de Marcy, Maugars, de Mély, Ch. Petrot, de Souancé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que la 20me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1896 à l'Ecole des Beaux-Arts en même temps que la réunion des Sociétés savantes, le mardi 7 avril 1896.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, avant le 1er février 1896, date de rigueur.

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre de M. le marquis de Pontoi, lui disant qu'il se met à la disposition de la Société pour la visite du château de Villebon, à partir du 8 juillet prochain.

Il est décidé, après discussion, que la date de cette visite sera fixée au jeudi 11 juillet. Les mesures qui auront été arrêtées en vue de cette excursion seront communiquées dans la séance du 4 juillet. D'ici là un avis sera publié dans les journaux pour inviter les membres qui voudraient y prendre part, à envoyer leur adhésion au secrétaire de la Société.

Il ouvre ensuite la discussion sur l'opportunité d'une séance solennelle en 1896 à l'occasion du concours régional, avec ou sans conférencier, à laquelle pourraient être conviés, comme en 1889, les Sociétés savantes de la région. Peut-être y aurait-il lieu aussi d'organiser sur le modèle de celle de 1869 une exposition artistique rétrospective.

Cette proposition rencontre en principe l'adhésion de la Société, mais l'exécution ne doit pas laisser que de présenter certaines difficultés. La principale sera certainement celle se rapportant à la question d'emplacement. Si la ville, comme elle en a manifesté le désir, organise une Exposition industrielle, on pourrait s'entendre avec elle pour profiter d'une partie du local qui y serait affecté.

Plusieurs membres émettent leurs vues à ce sujet.

M. de Souancé propose au cas où nous serions forcés d'agir seuls, de demander la salle synodale de l'évêché (ancienne bibliothèque de la ville), qui serait certainement mise à notre disposition.

Toutes ces questions demandent à être examinées et il est nommé à cet effet une commission de sept membres composée de MM. Appay, Bellier de la Chavignerie, Buisson, R. Durand, de Marcy, Maugars, abbé Métais.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES

MM. Pinchon (René), à Dreux ; présenté par MM. Tellot et Champagne.

Lorin, peintre-verrier, à Chartres ; présenté par MM. Lucien et René Merlet.

Yvon, notaire à Chartres ; présenté par MM. Lucien et René Merlet.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1895

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Brosseron, Buisson, Chopard, Denisart, R. Durand, Escoffier, Hurtault, R. Merlet, Ch. Petrot, abbés Haye, Métais, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Pontoi qui accepte la date du 11 juillet pour l'excursion à son château de Villebon.

Il est arrêté que le départ aura lieu de Chartres à 8 heures du matin de la place des Epars. Arrivée à Villebon à 11 heures, après arrêt à Saint-Georges. A 1 heure, visite du château. On sera de retour à Chartres vers 6 heures et demie du soir.

Communication d'une lettre de M. G. Fouju, membre de la Société, annonçant que MM. G. et A. de Mortillet, professeurs à l'Ecole d'Anthropologie, organisent pour le dimanche 4 août une excursion à Gallardon et Maintenon, ayant pour but la visite des monuments mégalithiques de ces contrées. Il invite les membres de la Société qui désireraient prendre part à cette excursion à se trouver, soit à Maintenon à l'arrivée du train de Paris, soit à Gallardon à l'arrivée du train de Maintenon.

Des remercîments sont adressés à M. Fouju et un avis inséré dans les journaux en temps utile donnera le programme de l'excursion du 4 août à l'intention des membres de la Société qui voudraient y prendre part.

Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres du 10 avril 1895, M. Moïse Schwab signale que dans deux manuscrits latins *de la Bibliothèque municipale de Chartres*, il a lu trois petits textes hébreux, composés de quelques lignes, dans lesquels sont mentionnés des prêts consentis par un juif au commencement du mois d'octobre 1285. Ces textes sont intéressants et comme spécimen de l'écriture hébraïque cursive en usage au XIIIe siècle et comme mode de transcription de noms français de l'époque. On ne trouve guère en France, paraît-il, qu'un seul exemple analogue tant pour la forme de ce mode d'écriture cursive que pour la rédaction et la disposition des termes, aux archives de la Côte-d'Or, à Dijon.

Seulement, M. Moïse Schwab a négligé de donner la cote de ces deux manuscrits de la bibliothèque de Chartres, et M. le Président, qui fait cette communication, propose d'écrire à M. Schawb pour le prier de nous l'indiquer. Ces deux pièces

seraient photographiées et reproduites avec la traduction dans les Bulletins de la Société.

Cette proposition est adoptée.

Il est également décidé que la Commission nommée pour s'occuper de la question d'une conférence et d'une exposition artistique rétrospective à organiser à l'occasion du Concours régional de 1896, sera convoquée pour le 15 juillet prochain.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES

MM. Hurtault (Eugène), architecte-paysagiste à Chartres ; présenté par MM. Lucien et René Merlet.

l'abbé Perchot, curé de Langey ; présenté par MM. les abbés Haye et Métais.

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE AU CHATEAU DE VILLEBON

Le 11 Juillet 1895

Le succès de l'excursion tentée à Nogent-le-Rotrou au mois d'août 1894 avait encouragé la Société à en organiser une nouvelle pour 1895. Dans une des premières séances de l'année, entre plusieurs localités proposées comme but de cette excursion c'était sur le château de Villebon que la Société arrêtait son choix. M. le Mis de Pontoi, qui en est le propriétaire, averti de suite de cette détermination, se mettait gracieusement à la disposition de ses confrères en archéologie pour leur en faire lui-même les honneurs dans le courant de juillet et la date de cette visite avait été définitivement fixée au jeudi 11 dudit mois.

Le matin de ce jour, à huit heures, plusieurs voitures partant de Chartres, place des Epars, emmenaient la plus grande partie des excursionnistes ; quelques-uns se rendaient à

Villebon à bicyclette par des voies diverses. Un temps fait à souhait pour une pareille promenade devait les favoriser durant toute la journée.

L'uniformité du paysage pendant cette route de 24 kilomètres dispense de toute description. Des plaines à perte de vue couvertes d'épis, promettant déjà une abondante et prochaine moisson ; de temps en temps pointait au milieu d'elles le clocher de quelque commune isolée.

Vers neuf heures on arrivait à Saint-Georges-sur-Eure. L'église de cette commune devait forcément arrêter les visiteurs. C'est une des plus intéressantes des églises de campagne du département. Nous en faisons une rapide visite sous la conduite de son curé, M. l'abbé Bordier, qui était venu à notre rencontre. Ce monument, autour duquel existe encore le cimetière de la paroisse, est de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Nous admirons avant d'entrer un joli portail Renaissance où l'on remarque, parmi quelques sculptures assez bien conservées,un saint Georges terrassant le dragon. On lit, en relief, sur un des côtés du portail, la date de 1542.

L'intérieur se compose d'une nef et de deux bas-côtés. Les arcades des travées sont en ogive. La voûte est en plein cintre à bardeaux couverts de peintures fraîchement restaurées. Les fenêtres en ogive du style gothique flamboyant sont encore garnies de quelques restants d'anciens vitraux. Elles se trouvent bouchées à la moitié de leur hauteur par une maçonnerie, que M. le curé Bordier, à qui l'on doit la restauration actuelle de l'église, compte bientôt faire disparaître.

Le sanctuaire et la chapelle de droite sont garnis de deux rétables avec grosses colonnes torses qui, quoique dans le mauvais goût du XVIIIe siècle, n'en sont pas moins richement sculptées.

Dans la sacristie se trouve rapporté un ancien rétable de la fin du XVe siècle avec trois panneaux sculptés représentant l'Annonciation, la naissance de Jésus, l'adoration des Mages.

Sur le sol de l'église, à l'entrée, près de la porte principale sont deux pierres tombales d'anciens laboureurs et dans le chœur une posée le 26 avril 1894 par Mme v^ve^ Genet à la mémoire de Jean-Baptiste de La Lande, curé de la paroisse de 1740 à 1763.

ÉGLISE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

STATUE DE SAINT-GEORGES
dans l'Église de Saint-Georges-sur-Eure
(Hauteur : 1 m 24)

Nous signalerons en finissant, placée au-dessus du banc d'œuvre, une statue en bois, travail du XVe siècle, d'environ un mètre de hauteur, représentant saint Georges à cheval, trouvée en fragments par M. le curé Bordier dans les décombres du chœur et complètement restaurée par ses soins. C'est certainement un morceau très intéressant.

Nous avons regretté pendant tout le cours de cette excursion de n'avoir pas eu à notre disposition un appareil photographique manœuvré par quelqu'un de nos habiles confrères. Ce groupe et le portail de l'église valaient la peine d'être reproduits, sans parler des parties intéressantes que devait nous offrir plus tard le château de Villebon. Nous espérons qu'à l'avenir cet accompagnement indispensable de toute promenade archéologique ne nous fera pas défaut. Du reste, notre confrère, M. Denisart, nous a promis de retourner à Saint-Georges prendre quelques dessins ou vues photographiques que nous serons heureux de joindre à notre Bulletin.

Nous donnons avant de partir un souvenir sur sa tombe au malheureux meunier de Saint-Georges, Eugène Beaupère, victime de la barbarie des Allemands en 1870 (1) et les voitures reprennent le chemin de Villebon.

Nous arrivons au village vers onze heures.

Là, se trouvèrent rassemblés des Membres de la Société : MM. L. Merlet, président ; Bellier de la Chavignerie, vice-président ; Amblard, secrétaire ; Audigier, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou ; Buisson, Brosseron, Champagne, Chevalier-Letartre, Chopard, Denisard, Duchon, R. Durand, Escoffier, Hurtault, Maintrieu, de Marcy, Maugars, R. Merlet, A. Mouton, Ch. Petrot, Pinchon, Tachot, abbés Bordier, Haye, Métais, Vaurabourg. Trois dames s'étaient jointes à la Société : Mmes R. Durand, Maugars, Mlle Bessard.

Après le déjeûner parfaitement servi dans l'établissement de Mme Jonneau et pendant lequel régna comme toujours en pareille occasion, l'entrain et la cordialité les plus parfaits, les membres de la Société faisaient leur entrée à une heure par la grande grille du parc de Villebon.

M. le Mis de Pontoi les attendait. Après les compliments

[1] Voir *Annales, Souvenirs et traditions historiques du pays chartrain*, par Ad. Lecocq.

de bienvenue, il expliquait en quelques mots comment le château construit en briques et entouré de larges fossés constamment remplis d'eau avait été bâti au commencement du XVe siècle par la famille d'Estouteville et restauré au XVIIe siècle par Sully qui avait fait exhausser et couronner les tours sur le modèle de celles de la Bastille dont il avait été gouverneur. Puis, sur son ordre, le pont-levis s'abaissait et donnait accès dans la grande cour.

Cette cour est construite en briques comme le reste de l'édifice. L'appareil lozangé de ces briques nous rappelle celui de plusieurs maisons d'Orléans à peu près de la même époque et notamment de celle du bailli Groslot, l'hôtel de ville actuel. Les portes d'entrée des angles sont en pierres sculptées. Celle de gauche en entrant, pratiquée dans une tourelle hexagonale, est ornée des armes de la famille de Béthune. Celle du fond, toujours du même côté, est surmontée de deux bustes de Sully et de Rachel de Cochefilet, sa femme. Les fenêtres du second étage en lucarne sont également en pierres sculptées dans le style de la Renaissance.

C'est par la porte du fond que M. de Pontoi introduit les visiteurs dans les appartements du château.

Nous devons prévenir avant de commencer le rapide exposé de la visite de ces appartements qu'il nous serait impossible de faire une description détaillée de toutes les richesses historiques et artistiques qu'ils renferment. Malgré l'inépuisable obligeance de M. le Mis de Pontoi et la bonne grâce avec laquelle, pendant les deux heures qu'a duré la visite, il fournissait à chacun les renseignements qui pouvaient l'intéresser, ce château renferme tant de merveilles auxquelles se rattachent tant de grands souvenirs, qu'un séjour prolongé dans cette vieille demeure historique serait nécessaire pour en inventorier toutes les richesses. Nous estimons pour notre part qu'il existe peu de monuments de notre histoire passée où l'on ait conservé avec un soin plus jaloux tout ce que les anciens possesseurs y avaient réuni pour leur embellissement ou ce qui pourrait y rappeler leur passage.

La première salle que nous visitons est l'ancienne chambre du roi Henri IV avec ses anciennes solives sculptées recouvertes de peinture et tendue de vieilles tapisseries Louis XII.

achetées par Sully. Une quantité de portraits la garnissent. Citons un grand et magnifique portrait en pied de Henri IV dont la tête tout au moins est de Porbus, le dernier qui ait été fait du roi de son vivant. Le portrait de Sully et de Rachel de Cochefilet, celui du prince et de la princesse de Condé et du grand Condé, leur fils. M. de Pontoi nous explique la présence de ces portraits de la famille des Condé en nous faisant savoir que Sully, qui avait acheté le château de Villebon en 1607 s'était presque trouvé forcé de le vendre au prince de Condé. Celui-ci le conserva jusqu'en 1624 où un arrêt du Parlement remit Sully en possession de Villebon. Il appelle notre attention sur le portrait de la princesse de Condé en nous disant que cette princesse, Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme de Henri de Bourbon, l'acquéreur du château, avait été le dernier amour du roi Henri et à cette occasion il nous communique une lettre autographe du roi relative à cet amour et dont notre président nous donne lecture. M. de Pontoi a bien voulu nous confier une copie de cette lettre curieuse et peu connue si elle n'est pas inédite : nous la reproduisons à la fin de cette relation.

De cette pièce il nous montre la cour des canons où se trouvaient les six canons que Sully, grand maître de l'artillerie, y avait fait installer et que la marquise de l'Aubespine, sa descendante, habitant le château à la Révolution, avait jugé prudent d'offrir à la municipalité de Chartres qui envoya à la *citoyenne Laubespine* un reçu du don en bonne et due forme.

Nous voyons ensuite un boudoir toujours garni de tapisseries. Disons une fois pour toutes que tous les murs du château jusqu'aux corridors attenant au chemin de ronde qui couronnent l'édifice sont couverts de vieilles tapisseries la plupart d'un prix inestimable. M. de Pontoi nous disait à propos de ces tapisseries que P. Mérimée, qui était l'hôte assidu de Villebon, se réjouissait, quand il devait y venir, de revoir « les belles tapisseries du château et les nénuphars blancs de l'étang. »

Puis, la bibliothèque avec tous ses portraits de famille dont un de moyenne grandeur, en pied, de M. Jules-Frédéric de Pontoi qui, en 1810, acquit le château du marquis de l'Aubespine. Nous remarquons aussi, encadré dans la boiserie,

un portrait de Charles IX qu'on peut, sans trop de témérité, attribuer à Clouet.

Au premier étage est le grand salon dont la décoration date du temps de Sully. Encore des tapisseries, dont une merveilleuse représente l'histoire de Psyché, des portraits dont un de la marquise d'Estrées, un tableau du Primatice, allégorie mythologique où entre autres personnages on voit Henri IV dans le fond, et Gabrielle d'Estrées au premier plan. De chaque côté de la cheminée sont installées deux armures de chevalier en pied soutenant les porte-luminaires. L'ameublement, portières, fauteuils, canapés, est en velours cramoisi sur lequel est en applique d'argent le chiffre des Condé A. C. Le temps ne nous permet pas d'examiner de superbes meubles du XVIe siècle dont un en ébène avec incrustations d'ivoire.

Comme objets ayant appartenu en propre à Sully citons un grand éperon damasquiné d'or, un chausse-pied en ivoire d'environ un pied de long, fouillé de délicates sculptures, aux armes du grand ministre.

M. de Pontoi nous ouvre même ses appartements privés et partout l'on trouve quelque chose à admirer, puis il nous conduit dans la vieille galerie où Sully, nous dit-il, donnait ses audiences debout.

Il serait trop long d'énumérer tout ce que cette vaste galerie contient de vieux meubles et d'objets tous plus intéressants les uns que les autres, la description en a déjà été faite ailleurs [1]. Notons seulement qu'un lit d'Henri IV en satin bleu ciel y a été transporté.

On arrive ensuite à la chambre qu'occupa Sully et dans laquelle il mourut en 1641. Tout l'ameublement qui la composait à cette époque a été religieusement conservé. Son lit subsiste encore recouvert de sa courtepointe toute déchiquetée par les emprunts peu scrupuleux que lui ont faits des visiteurs désireux de posséder un souvenir du ministre d'Henri IV.

Mais il faut se hâter. Nous traversons encore quelques pièces et arrivons au chemin de ronde d'où par un petit

[1] Voir l'*Eure-et-Loir pittoresque*, par E. Lefèvre (canton de Nogent, château de Villebon).

escalier tournant on monte sur la plate-forme d'une des tours d'où la vue s'étend au loin sur tout le pays environnant.

Descendus dans la cour nous entrons au rez-de-chaussée dans la salle dite des Châteaux, longue galerie servant aujourd'hui de salle de billard et sur les murs de laquelle se trouvent peints tous les châteaux qui étaient possédés par la famille de Sully. Ce sont ceux de Sully-sur-Loire, Rosny, Villebon, Courville, Montigny-le-Chartif, Champrond, Nogent-le-Rotrou, La Chapelle-d'Angillou. Toutes ces vues sont particulièrement intéressantes en ce sens qu'elles nous représentent des châteaux dont plusieurs ont disparu ou dont il reste peu de vestiges. C'est à M. de Pontoi qu'on doit la restauration de ces anciennes peintures et il nous expliquait comment il avait présidé lui-même à cette restauration en exigeant que les lignes et les couleurs anciennes fussent scrupuleusement rétablies malgré leur raideur et leur crudité de tons.

Sur les vitraux des fenêtres sont peintes les armes des d'Estouville.

Nous ne dirons rien du petit cabinet construit dans l'épaisseur d'une tour par la duchesse de Sully pour y placer la statue de son mari. Une inscription qu'on y lit encore en rappelle l'origine. Leur description détaillée en a déjà été faite, nous y renvoyons [1].

Nous ne quittons pas le château sans avoir donné un coup d'œil aux cuisines où une immense cheminée tient toute la largeur de la pièce. Deux bœufs pourraient y rôtir de front. Aux angles des garnitures en fer de l'ouverture des fourneaux se voient en creux les fleurs de lys, souvenir encore du passage des Condé à Villebon.

En sortant de l'office se trouve un escalier de service tout droit dont le plafond est formé de caissons avec culs de lampe en pierre, sculptés dans le style Renaissance.

Il ne nous restait plus qu'à voir la chapelle construite à quelque distance derrière le château.

Ce monument du style gothique flamboyant fut élevé au commencement du XVIe siècle par les d'Estouteville. Plusieurs

[1] Voir l'*Eure-et-Loir pittoresque*, par E. Lefèvre. — (Canton de Nogent, page 45 et suivantes).

des fenêtres sont encore garnies de vitraux qui datent de la construction de la chapelle. La nef est séparée du sanctuaire par une haute grille en bois sculpté. A gauche dans la petite chapelle a été inhumée la marquise de l'Aubespine, la dernière descendante de Sully qui posséda Villebon et y mourut en 1802, comme l'indique une plaque funéraire. Sur l'autel se trouve un rétable qui serait antérieur aux d'Estouteville.

Une des curiosités archéologiques de cette chapelle est une colombe eucharistique qui remplace le tabernacle ordinaire des autels. Nous avions déjà remarqué dans les vitrines de certains musées des spécimens de ces colombes, mais nous n'avions jamais eu l'occasion d'en voir servant au culte. Celle de Villebon est suspendue à une crosse ou potence élevée au milieu de l'autel par une chaîne de métal qui se monte ou se descend à volonté. La crosse qui la soutient est en bois finement sculpté recouvert de riches couleurs. Sur le fût se trouvent en relief les armes des d'Estouteville.

La visite du château était terminée. M. de Pontoi qui s'était prodigué pendant cette longue visite introduit les membres de la Société dans la salle à manger. Tout autour de la vaste pièce se trouvaient disposés des sièges sur lesquels chacun prend place et M. L. Merlet, notre président, adresse à M. de Pontoi les remerciements de la Société.

MONSIEUR,

Avant de prendre congé de vous, avant de quitter ce château magnifique dont vous nous avez fait admirer les splendeurs, et où vous avez fait revivre à nos yeux les souvenirs glorieux du passé, permettez-moi de vous adresser, en mon nom et au nom de tous mes confrères de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, tous nos sentiments de gratitude pour la bienveillance avec laquelle vous nous avez accueillis et pour la complaisance inépuisable que vous avez mise à nous faire parcourir toutes les salles de ce vaste domaine. Qu'il nous soit aussi permis de dire quelques mots de l'histoire la plus ancienne de Villebon, non pas pour vous, Monsieur, qui, mieux que personne, connaissez par le menu tout ce qui intéresse votre demeure, mais pour ceux de nos confrères qui peut-être ne se sont jamais occupés de l'origine du lieu où nous nous trouvons. Le grand nom de Sully a tout absorbé : Villebon et Sully sont inséparables, et l'illustre ministre de Henri IV a fait oublier tous ceux

qui l'avaient précédé, comme le château restauré par lui a fait disparaître presque complètement tout souvenir de celui qui existait auparavant.

Et pourtant Villebon avait dès longtemps son histoire. Il existait certainement, non pas comme château, mais comme villa, dès l'époque carolingienne. *Villa Abonis*, la villa d'Abbon, tel était son nom primitif, et ce nom, d'origine austrasienne, nous reporte aux temps de Charlemagne et de ses descendants. Il n'était pas unique dans notre pays, et Viabon, *vicus Abonis*, nous en offre un autre exemple. N'y a-t-il pas également un autre Villebon près de Bonneval? Et est-ce à celui-ci ou au nôtre qu'il faut rattacher cet Erard de Villebon, *Erardus de Villabum*, chevalier qui, vers l'année 1146, voulant partir avec Louis VII pour Jérusalem, donna à l'abbaye de Tiron un muid de blé sur son moulin de Beauvais près Unverre (*Cart. de Tiron*, II, 36). Nous connaissons plusieurs parents de cet Erard : son père, Bernard, vivait vers 1070; sa femme Ledgarde est témoin d'une autre donation faite par lui; ses deux neveux, Hugues et Etienne font, vers 1150, un accord avec le prieuré d'Alluyes.

Mais nous ne voulons pas insister sur ces époques reculées, où nous sommes trop heureux de rencontrer un nom, sans pouvoir nous flatter d'identifier parfaitement nos héros. Ce que nous voulons retenir, c'est l'existence de Villebon dès l'époque carolingienne. Nous le perdons de vue pendant de longues années, et, pour le retrouver d'une manière certaine, il faut nous transporter dans la seconde moitié du XIVe siècle. La villa d'Abbon était devenue un château; le simple domaine s'était peu à peu transformé en seigneurie importante; les seigneurs de Villebon avaient sous leur suzeraineté de nombreux vassaux, et l'héritière de la famille, Jeanne, dame de Villebon, épousait vers 1375 Robert de Montdoucet, dit le Borgne, maître d'écurie du roi Charles VII. Robert de Montdoucet n'est déjà plus un inconnu pour nous. Il combattit avec distinction les Anglais en Normandie sous le commandement du duc de Bourgogne, et il fut chargé par le roi de le représenter aux obsèques des chevaliers morts à la bataille de Nicopolis. Mais ce n'était pas lui qui devait faire souche à Villebon. De son mariage avec Jeanne il n'eut qu'une fille, Michelle de Montdoucet.

Comme nous l'avons dit, Robert avait servi en Normandie; son fief de Montdoucet était sur l'extrême limite de cette province; il n'est donc pas étonnant que sa fille se soit alliée à un seigneur d'origine normande. Elle possédait de riches domaines, car aux biens patrimoniaux de sa mère elle avait ajouté la baronnie de Souancé et la seigneurie de Montdoucet que son père

lui avait laissées en mourant. Ce fut dans une des plus nobles maisons du pays de Caux, celle des d'Estouteville, qu'elle prit alliance en épousant Jeannet d'Estouteville, seigneur du Mesnil-Simon, alors capitaine de Caudebec, depuis capitaine et garde du château de Vernon. Les d'Estouteville sont une de nos grandes familles françaises; ils sont pourtant presque ignorés dans l'histoire de Villebon : c'est qu'ils ont eu le malheur d'avoir Sully pour successeur, et l'ombre du grand ministre les a complètement éclipsés, comme la cathédrale de Chartres éclipse l'église de Saint-Pierre, qui, sans notre splendide édifice, serait la gloire de la cité chartraine.

Je ne veux pas abuser de votre attention, aussi je ne m'appliquerai pas à faire l'histoire des membres de la famille d'Estouteville, qui possédèrent successivement Villebon. Jean II d'Estouteville, le dernier mâle de la branche de Villebon, fonda dans son château, en 1534, un chapitre de quatre chanoines, qui vécurent tels que tels avec leur seigneur huguenot, et qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. Sa fille, Diane d'Estouteville, mariée à Charles du Bec, vendit, en 1607, Villebon et la Gâtine au duc de Sully, moyennant 120000 livres. Mais le ministre était trop utile au roi; il ne voulait pas se séparer de son maître, et il sentait qu'Henri IV, comme la France, avait besoin de lui. Il ne s'attacha donc pas tout d'abord à son château de Villebon où il ne faisait que de rares apparitions, et même, le 14 juillet 1614, il l'aliéna au prince de Condé. Mais lorsqu'il eut été éloigné de la Cour, lorsqu'il eut été successivement dépouillé de toutes ses charges, il se rappela son ancien domaine, et, le 11 juillet 1624, il en obtenait de nouveau la cession et venait définitivement s'y fixer.

C'est alors que sous le simple titre de comte de Villebon, titre qu'il aimait à prendre, il restaura le château des d'Estouteville qu'il avait adopté, se plaisant à reproduire le plan de la Bastille, qui lui rappelait les glorieuses années qu'il avait passées près d'Henri IV. Ce fut dans sa retraite de Villebon qu'il composa et qu'il fit peut-être imprimer ses *Économies royales*, chef-d'œuvre d'une sage politique qu'on ne saurait trop méditer. Ce fut à Villebon qu'il mourut le 22 décembre 1641, laissant sa demeure favorite à François de Béthune, comte d'Orval, le sixième et le dernier des fils survivants de sa femme Rachel de Cochefillet.

Je n'irai pas plus loin, car je ne veux pas abuser de vos instants : je ne dirai rien de la décadence de la maison de l'Aubespine, héritière de celle de Béthune. Le château, après avoir traversé de tristes alternatives, devint en 1810 la propriété de

M. Jules-Frédéric de Pontoi, dont nous saluons en ce moment le noble représentant.

A ceux qui n'ont pu nous accompagner, nous tâcherons de retracer les splendeurs dont nous avons été témoins; quant à nous, nous conserverons longtemps le souvenir des richesses artistiques et historiques qui ont passé devant nos yeux, et de l'accueil si cordial et si bienveillant que nous avons reçu de l'hôte de cette magnifique demeure.

M. de Pontoi en quelques mots d'improvisation remercie M. L. Merlet. Le petit travail qu'il a fait sur Villebon est d'une exactitude parfaite, ce sera une pièce de plus à joindre aux Archives du château. Il dit aussi qu'il a été heureux de recevoir les membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir dont il fait lui-même partie et qu'il conservera le meilleur souvenir de cette journée.

Il offre ensuite le Champagne à ses invités. Sur la grande table de la salle se trouvaient des cruches en cristal granité remplies du vin pétillant, et c'est avec la plus exquise amabilité que Mme la marquise de Pontoi préside elle-même à cette petite fête intime.

Après avoir pris congé des aimables hôtes du château on emploie le temps qui restait encore libre avant le départ à visiter le parc. Ce sont d'abord les orangers au nombre d'une centaine qui comptent environ deux siècles d'existence, puis de longues allées tracées dans de hautes futaies où l'on peut voir les daims bondir en liberté.

En revenant, on passe devant l'étang couvert des nénuphars blancs chers à Mérimée et dans lequel on pêchait devant nous de superbes carpes. Il nous revient alors un détail intéressant que nous avait raconté M. de Pontoi à propos de cet étang. Quand Sully le fit creuser il avait fait confectionner, pour transporter les terres de déblai, des hottes de différentes dimensions pour hommes, femmes et enfants, de façon que chacun mis à même de contribuer au travail pût récolter un salaire proportionné à ses forces. Si le problème de la question sociale était déjà posé au temps du roi Henri, c'était certes bien là un commencement de solution pratique que lui donnait son ministre.

Vers quatre heures et demie on disait un dernier adieu à Villebon et voitures et bicyclettes reprenaient le chemin de

Chartres où l'on arrivait avant sept heures, après avoir fait, en passant, une courte visite à l'église d'Orrouer.

Cette église qui s'élève au milieu des champs, loin de toute habitation, est un édifice du XVe siècle, composé d'une nef et de deux bas-côtés ; une tour surmontée d'un clocher se trouve à l'extrémité occidentale. On voit encore aux fenêtres quelques restants d'anciens vitraux. La voûte en plein cintre est en bois comme celles de presque toutes les églises de la contrée. Les entraits et les sablières supportant cette voûte sont sculptés avec soin dans le goût du XVIe siècle. Le tirant placé au-dessus de l'entrée du chœur porte au milieu un médaillon sculpté de saint Martin, patron de l'église, représenté à cheval.

Cette journée du 11 juillet 1895 datera certainement dans les Annales de la Société, *Albo notanda lapillo*. Tout se réunissait pour la rendre particulièrement intéressante. Le vieux château, son riche mobilier et tous les souvenirs qu'ils rappelaient, l'accueil du propriétaire de cette vieille demeure, qui se mettait si volontiers à la disposition des membres de la Société pour leur en faire admirer les beautés, tout aura contribué à laisser à ceux qui ont pris part à cette excursion un souvenir inoubliable.

Adressons encore tous nos remerciements à M. le Mis de Pontoi et souhaitons que pareille journée puisse se rencontrer bientôt pour la Société.

P. Amblard.

ARCHIVES DE VILLEBON.

HENRY IV

Lettre d'Henry IV à M. de Préaux, sans date, mais selon toute probabilité de Mars ou d'Avril 1610, *c'est-à-dire un mois ou deux avant la mort du roi.*

[*Hector de Préaux* auquel la lettre est adressée était un officier calviniste attaché à la maison d'Henry IV; il fut envoyé en Flandre comme ambassadeur vers les archiducs au mois de mars 1610, c'est donc à cette date que doit se rapporter la lettre, et il était chargé de transmettre les lettres du Roi à la princesse de Condé (le bel ange de la lettre). *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, dont il est question dans cette lettre, était fille de François duc de Montmorency et petite-fille du connétable tué à la bataille de Saint-Denis. Elle fut mariée à

l'âge de 19 ans, au printemps de 1609, à Henri Ier, prince de Condé, premier prince du sang et neveu du roi; elle fut l'objet de la passion la plus vive de la part de Henry IV, et ce fut pour la soustraire aux assiduités de ce dernier que son mari l'enleva secrètement de la cour le 30 novembre 1607 et se retira avec elle en Flandre auprès des Archiducs. Henry IV tenta de faire enlever de Bruxelles, où elle s'était réfugiée, la princesse de Condé et chargea de cette mission Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qui échoua par l'indiscrétion du roi; c'est sans doute de ce *marquis* qu'il est question dans la lettre. La princesse de Condé ne semble pas avoir répondu aux avances du roi. Elle racontait quelques années après qu'au moment où Henry IV voulait la faire enlever de Bruxelles, Spinola, général espagnol, d'un âge avancé, lui avait fait une déclaration d'amour. Elle ajoute : *Mon étoile me destinait à n'être aimée que par des vieux.* (Voir tous les détails de cette intrigue dans les *Mémoires de Sully*, tome V, page 228 et suite et dans Bassompierre, tome Ier, page 338 et suite et 420).

Henri IV fut assassiné à Paris par Ravaillac le 14 mai 1610.

Voir à Villebon les portraits en pied de Henry IV, de la princesse de Condé et du prince son mari.]

« Préaux j'écris à mon bel ange, faites lui tenir ma lettre si vous pouvez, puisque *Gyrard* et notre hôtesse y vont. Ils ne peuvent refuser de m'obliger en cela de les bailler, tous autres moyens m'étant interdits, priez en l'une de ma part et le commandez à l'autre, renvoyez-moi celles que je lui ai écrites que l'on ne lui a baillées, j'estime que ce porteur ne trouvera point le marquis [1] là, c'est pourquoi je ne lui écris point, je crois que le portement de notre foi [2] suivra de près celui du marquis, alors vous pourrez juger des intentions des Archiducs [3] ; les père et tante ont parlé à..... Ils me donnent bien de la peine car ils sont froids plus que la saison, mais mon feu les dégèle dès que j'en approche, mandez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez, principalement de la santé de notre prisonnière, assurez *Châteauvert* et *Felypote* [4] que je ne les abandonne point, et Delbène [5] vous mandera le reste

[1] Francis-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle, maréchal de France sous Louis XIII.

[2] Probablement le prince de Condé.

[3] Albert et Léopold, archiducs d'Autriche.

[4] Peut-être Philipette, femme de chambre qui accompagnait la princesse de Condé dans sa fuite (Bassompierre, tome Ier, page 420).

[5] D'Elbène, gentilhomme de la chambre du roi.

des nouvelles. Bonsoir. Je deschois si fort de mes *mésangoisses* que je n'ai plus que la peau et les os, tout me déplaît. Je fuis la compagnie et si pour observer le droit des gens je me laisse mener en quelqu'assemblée, au lieu de me réjouir elles achèvent de me tuer.

» Adieu. » HENRY.

SÉANCE DU 1er AOUT 1895.

Président : M. MERLET. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Denisart, Duchon, R. Durand, Escoffier, Gabriel, Hurtault, Maugars, R. Merlet, Morize, Petrot-Garnier, abbés Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la relation de l'excursion de la Société le 16 juillet dernier au château de Villebon.

Admission de membres nouveaux.

M. Denisart fait savoir qu'il a pris connaissance à la Bibliothèque de Chartres des trois textes hébreux que M. Moïse Schawb avait signalés à la séance de l'Académie des Inscriptions, le 11 avril 1895. M. Moïse Schawb à qui il avait écrit pour le prier de lui fournir certains renseignements ne lui a pas encore répondu. Ces textes en écriture cursive sont assez difficiles à lire ; les noms ne sont pas identifiés. De plus une partie du texte est tellement effacé qu'il serait bien difficile d'en prendre une épreuve photographique.

M. Denisart est néanmoins prié de faire une étude approfondie de ces manuscrits et de soumettre à la Société le résultat de son étude à la prochaine séance.

M. Maugars rend compte en quelques mots du résultat du

travail de la commission chargée de s'occuper de la question d'une exposition des arts rétrospectifs en 1896.

Cette commission est d'avis à l'unanimité :

1° Qu'il y a lieu d'organiser une exposition des arts rétrospectifs en 1896.

2° Que cette exposition sera particulière à la Société archéologique et indépendante de toute autre quelconque que pourrait organiser l'initiative privée.

3° Quant au local où pourra se tenir l'Exposition en dehors de la salle synodale de l'Évêché dont il avait été question à la dernière réunion, un membre a proposé la salle de l'école Saint-Ferdinand, boulevard Chasles. Reste à savoir si elle serait disponible à cette époque de l'année et si l'on obtiendrait l'autorisation de M. l'Inspecteur d'Académie.

La discussion est ouverte sur les propositions de la commission.

Les deux premières sont adoptées par la Société.

Pour la question du local, l'emplacement de la salle synodale laisserait beaucoup à désirer au point de vue de l'installation. La salle Saint-Ferdinand aurait le même inconvénient, et de plus les difficultés signalées par la Commission empêchent de donner suite à ce projet.

Une proposition de demander une des salles et une galerie de l'Évêché réunit tous les suffrages. Il y a tout lieu d'espérer que l'autorité diocésaine ou capitulaire, si Chartres était encore privé d'évêque à cette époque, ne ferait pas de difficultés pour nous l'accorder.

En tous cas, la question est réservée et au mois de novembre, une commission d'organisation serait nommée pour s'occuper de cette exposition.

M. le Président dit ensuite qu'en raison de la réussite des deux dernières excursions à Nogent-le-Rotrou et à Villebon, il est à souhaiter qu'elle ne laisse pas perdre cette tradition et il propose de décider dès maintenant s'il y en aura une nouvelle en 1896.

M. Amblard, sans rien préjuger de la décision qui pourra être prise à cet égard, demande qu'on organise en 1896, à l'occasion du Concours régional une réunion des sociétés

savantes de la région comme celle de 1889 qui a pleinement réussi.

Après plusieurs observations appuyant ou combattant ces deux propositions elles sont toutes deux adoptées en principe.

M. le Président indique plusieurs localités comme but de la prochaine excursion : Dreux d'abord, quoique la Société y soit déjà allée plusieurs fois, Courtalain, Montigny-le-Gannelon, Eclimont et enfin Bonnelles, qui quoique situé en Seine-et-Oise, appartient à la duchesse d'Uzès, membre de la Société et où l'on pourrait tenir une séance. Bonnelles, du reste, faisait partie du diocèse de Chartres.

Le choix du lieu où se fera l'excursion est renvoyé à une séance ultérieure.

M. le Président annonce que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le 2e prix Gobert à notre confrère M. l'abbé Clerval pour sa thèse sur *Les Écoles de Chartres au Moyen-Age*. C'est un honneur qui rejaillit sur la Société. C'est en même temps une réponse aux insinuations de ceux qui prétendent qu'elle vit se reposant sur son ancienne réputation et qu'elle néglige le cours de ses publications. Peu de sociétés ont certes remporté et remportent encore autant de distinctions honorifiques pour leurs travaux.

M. R. Durand demande qu'il soit dressé une table de tous les volumes des Mémoires et Procès-verbaux de la Société parus jusqu'à ce jour. C'est un travail qui s'impose pour faciliter les recherches dans ces volumes.

Cette demande est prise en considération. Les conditions dans lesquelles se fera ce travail seront discutées à la rentrée.

La prochaine séance est fixée au mois de novembre.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires:

MM. l'abbé Vangeon, curé de Nogent-le-Phaye; présenté par MM. R. Durand et Amblard.

l'abbé Bordier, curé de Saint-Georges-sur-Eure; présenté par MM. les abbés Métais et Vaurabourg.

De Crépy, trésorier-payeur général, à Chartres; présenté par MM. L. Merlet et Amblard.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1895.

Président : M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Barois, Amblard, Appay, Béalé, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevallier-Letartre, Choppard, Denisart, R. Durand, Escoffier, Gérondeau, Dr Gillard, Guillon, Hubert, Hurtault, Lehr, Morize, Ch. Pétrot, Pétrot-Garnier, Tachot, abbés Bourcier, Clerval, Haye, Hermeline, Langlois, Métais, Renard, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg, Vassort.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. l'abbé Langlois offre à la Société trois petites notices et communique la note suivante relative à un manuscrit de la bibliothèque de Nogent-le-Rotrou.

» Le Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France (Départements, XX, 325-9; 1893, Paris, Plon, gr. in-8°) ne signale pas la présence à Nogent-le-Rotrou d'un manuscrit qui a pourtant quelque importance, c'est un *Livre de Distributions du Chapitre de Chartres* pour une partie des années 1761 et 1762.

» La forme de ce registre en parchemin, qui mesure 14 c. de large sur 40 de long., lui valut de rester pendant plusieurs années dissimulé derrière une rangée d'ouvrages locaux; tel est peut-être le secret de cette omission.

» Il contient 46 feuillets d'une belle écriture ; sur les versos on lit les fondations, les processions et les portions qui correspondent à chaque fête, et en regard, sur les rectos, la liste quarante-cinq fois répétée des 74 chanoines avec indication des absences et des présences. »

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Langlois pour son offre et sa communication.

M. le Président donne lecture du rapport suivant de notre confrère M. Fouju sur l'excursion de la Société d'Anthropologie de Paris, à Gallardon et Maintenon, le 4 août dernier :

« L'excursion de l'Ecole d'Anthropologie de Paris aux monuments mégalithiques d'Ymeray et de Maintenon, a eu lieu le 4 août dernier, conformément au programme publié, en son temps, dans les journaux locaux, par les soins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

» Partis de Paris à 9 heures du matin, les excursionnistes, au nombre de 14, arrivèrent à Maintenon vers 10 heures et demie et furent reçus à la gare par plusieurs personnes qui devaient prendre part à la course de la journée : M. Chantegrain, directeur de l'école communale des garçons de Maintenon ; M. Deroy, l'auteur des charmantes lithographies d'Eure-et-Loir Pittoresque ; M. Eugène Hurtault ; M. Brosseron ; M. Frédéric Maugars, membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, venus de Chartres dès le matin, etc.

» Le groupe des excursionnistes ainsi augmenté devait encore, en arrivant à Gallardon, recueillir de nouveaux adhérents : M. Hautefeuille, maire de Gallardon ; M. Mallet, percepteur, qui a récolté dans les environs de Gallardon une importante collection de silex taillés ; M. Alchain, pharmacien, et d'autres personnes dont nous regrettons de ne pas connaître les noms.

» Après les présentations faites, nous nous sommes dirigés vers le premier monument que nous devions visiter : le menhir d'Ymeray.

» Situé à peu de distance de la gare de Gallardon, il fait saillie sur un petit coteau que coupe la tranchée du chemin de fer. Tout en marchant, nous ramassions à la surface du sol des éclats de silex taillés, et l'un de nous fut assez heureux

pour trouver, à une dizaine de mètres du menhir, deux petits tranchets bien caractérisés, indiquant l'emplacement d'une station néolithique aux environs du monument.

» Le menhir d'Ymeray, classé parmi les monuments historiques, se nomme la Pierre-de-Chantecoq et aussi la Mère-aux-Cailles [1]. il est très curieux au point de vue des traditions populaires.

» C'est une dalle en grès offrant des aspérités mamelonnées sur le côté qui regarde l'Est. Une de ces aspérités formant une saillie avancée présente une surface légèrement polie ; on dit que c'est par l'usage d'une coutume naïve, certainement ancienne, qui existe encore en Bretagne, avec quelques variantes :

» Selon la tradition, les jeunes filles qui désiraient se marier et les jeunes femmes qui désiraient des enfants venaient, le soir, frotter leur ventre contre cette aspérité. Elle se trouve à hauteur convenable et l'on voit très bien que, au-dessus, la pierre a été échancrée pour en rendre l'abord plus facile.

» Une autre coutume qui existe encore pour le menhir d'Ymeray et qui se trouve aussi en Touraine, consiste, pour les enfants, à porter des offrandes à la Mère-aux-Cailles. Ces offrandes sont principalement des tartines de beurre, de confitures, ou de n'importe quoi, pourvu que ce soit bon, nous a dit une jeune femme de la localité. On place les friandises dans un trou assez profond qui existe sur un des côtés de la pierre.

» L'origine des noms de Chantecoq, de Mère-aux-Cailles, a été quelque peu discutée, mais les tartines de beurre nous ayant mis l'eau à la bouche en nous rappelant l'heure du déjeuner, nous nous sommes rendus à l'hôtel Saint-Pierre de Gallardon, où nous attendait un déjeuner très confortable auquel chacun fit honneur.

» La vieille maison en bois qui avait arrêté les regards des excursionnistes avant d'entrer à l'hôtel, fut encore admirée après le déjeuner. Chacun fut d'avis qu'il était fâcheux que des mesures ne soient pas prises pour assurer la conser-

[1] Consulter : *Annuaire du département d'E.-et-L.* 1844, page 366. — *Géographie d'E.-et-L.*, Noury-Coquard, 1849, page 383. — *Dictionnaire des communes d'E.-et-L.*, Lefèvre, 1856, page 80. — *Statistique archéologique d'E.-et-L.*, 1864, page 48. — *L'Homme*, 1887, tome IV, page 71.

vation d'un si remarquable échantillon des maisons en bois du XVIe siècle.

» Le fragment de tour dont l'aspect lui a fait donner le nom d'Epaule de Gallardon; l'église avec ses curieuses dalles tumulaires ont été aussi visités par les excursionnistes.

» Obligés, à cause du temps toujours trop court, de nous en tenir au programme arrêté, nous avons dû, avec regret, renoncer à une modification proposée par M. Mallet.

» M. Mallet aurait voulu nous faire admirer une partie de sa collection et nous conduire aux polissoirs qu'il a découverts dernièrement sur le territoire de la commune d'Écrosnes et qui ont été signalés à la Société archéologique d'Eure-et-Loir dans la séance du mois de novembre 1894.

» Nous l'avons regretté, d'autant plus que quelques doutes ont été émis sur le caractère néolithique de ces polissoirs : l'avis de plusieurs personnes ayant vu des polissoirs certains, aurait été précieux à enregistrer.

» Revenus à Maintenon vers trois heures de l'après-midi, nous nous sommes dirigés vers la Folie, en traversant le hameau de Maingournois et en suivant un petit sentier côtoyant la rivière.

» De la Folie, les monuments sont très visibles; ils ont été décrits et figurés dans plusieurs ouvrages, et notre professeur a rappelé, en quelques mots, ce qui avait été dit sur chacun d'eux [1].

» Le menhir, appelé la Quille de Gargantua, le demi-dolmen, qui est un dolmen ruiné et dont le profil lui a fait donner le nom de Grenouille, sont ceux qui attirent le plus l'attention. Les autres dolmens, le Berceau et la Chapelle-des-Martyrs, sont en ce moment tellement envahis par les broussailles, que leur examen est presque impossible. On aperçoit à peine le dessus des tables. Enfin, ces broussailles qui les cachent si bien, leur assureront, peut-être, une

[1] Consulter : *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1817, tome Ier, page 319, — *Annuaire du département d'E.-et-L.*, 1847, page 201. — *Dictionnaire des communes d'E.-et-L.*, Lefèvre, 1856, pages 75 et 78. — *Statistique archéologique d'E.-et-L.*, 1864, page 53. — *Procès-verbaux de la Société archéologique d'E.-et-L.*, 1865, tome III, pages 102 et 116. — *Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne*, 1865, tome II, page 179.

conservation plus certaine que s'ils étaient découverts et classés parmi les monuments historiques.

» Des monuments de la Folie au Camp de César, dont nous apercevions le profil sur la crête du coteau de Changé, la distance n'est pas grande et, ne pouvant voir une partie des monuments de la Folie, nous sommes allés vers le camp de César. M. Laurent Evette, cultivateur à la Folie, qui s'était joint à nous, dès que nous sommes arrivés sur ses terres, voulut bien nous indiquer le chemin le plus pratiquable.

» Nous avons fait le tour de l'enceinte limitée au Sud et à l'Est par un énorme remblai formé de cailloux de toutes grosseurs et provenant des champs environnants.

» De là, la vue sur la vallée de l'Eure est magnifique et la majesté des monuments mégalithiques attire forcément l'attention.

» Tout en contemplant ce spectacle ravissant, nous sommes descendus par un petit sentier frayé à travers les broussailles et les champs.

» Lorsque nous sommes repassés à la Folie, une délicate attention nous y attendait. M. Evette voulut que nous fussions un instant ses hôtes. C'est une coutume à la Folie d'offrir ainsi l'hospitalité, et nous l'avons suivie. Nous sommes entrés nous reposer quelques moments. Tandis que Mme Evette nous obligeait à prendre des rafraîchissements, M. Evette nous apprenait que des haches polies avaient été trouvées à diverses reprises aux environs de la ferme. Elles ont été déposées au château de Maintenon. Nous en avons vu une, cependant, la dernière, qui fut trouvée et qui provient de l'intérieur du Camp de César. C'est une petite hache polie, en silex blond, ayant le tranchant un peu endommagé. Elle a circulé entre nos mains ainsi que quelques pièces de monnaies anciennes trouvées également aux environs de la Folie.

» Notre professeur, M. A. de Mortillet, s'est rendu l'interprète de tous en remerciant M. et Mme Evette de leur gracieux et bienveillant accueil.

» Nous rentrions à Maintenon, par Maingournois, lorsque le hasard, ce dieu des chercheurs et des excursionnistes, nous fit découvrir au pied d'une haie limitant le jardin de M. Chambrier, de Maingournois, un petit polissoir non compris dans le programme de la journée.

» C'est un bloc de grès mesurant 1 m de long sur 0 m 65 de large, faisant saillie d'environ 0 m 20 sur le sol. Il porte deux rainures longues de 0 m 31 et de 0 m 36 et trois cuvettes assez bien dessinées. Le bord de la pierre, surtout près de la grande cuvette, est légèrement usé.

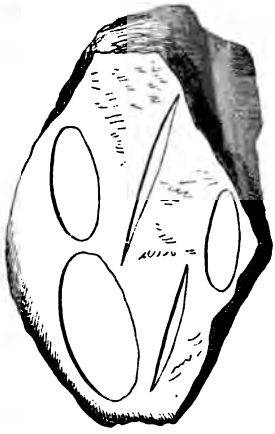

Échelle de 0 m 05 pour mètre.

» Ce n'est pas un de ces beaux polissoirs comme ceux des environs de Chartres ou des environs de Bonneval, mais c'en est un certain que l'on peut ajouter sans crainte à l'inventaire des monuments mégalithiques d'Eure-et-Loir.

» Pendant le cours du dîner qui eut lieu près de la gare de Maintenon, à l'hôtel Lenoir, une conversation s'engagea sur l'origine, le caractère et les mœurs des Beaucerons. Chacun dit son mot et si le Beauceron a quelques défauts (qui donc n'en a pas?) chacun fut obligé de reconnaître qu'il avait de grandes qualités. Il est principalement sobre, économe et travailleur.

« Au dessert, M. A. de Mortillet remercia les personnes de Maintenon, de Gallardon, de Chartres et principalement les membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, d'avoir bien voulu se joindre à l'excursion parisienne.

» Grâce, ajouta-t-il, au concours des personnes savantes, habitant les localités que l'on visite, les excursions sont toujours beaucoup plus intéressantes et instructives. Des renseignements peuvent s'échanger, des relations peuvent s'établir entre chercheurs poursuivant les mêmes études, et de ces rapports peut quelquefois surgir une lueur éclairant ces temps lointains dont s'occupe l'archéologie préhistorique.

» Enfin, l'heure de se séparer approche, nous nous rendons sur le quai de la gare et en attendant les trains qui vont tout-à-l'heure emporter les uns à Chartres, les autres à Paris, nous nous serrons plusieurs fois les mains avec l'espoir de nous retrouver une année prochaine sur un autre point du département. »

Des remerciements sont adressés à M. Fouju.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Le président devra être élu à la majorité absolue, les autres membres du bureau à la majorité rélative seulement.

Président : 33 votants présents; 18 par correspondance; total 51, la majorité absolue est de 26.

Ont obtenu : M. Bellier de la Chavignerie, 26 voix; M. L. Merlet 8; M. Barois 4; M. l'abbé Clerval 3; MM. l'abbé Sainsot, de Marcy, R. Merlet chacun 2; MM. l'abbé Piau, Chevallier-Letartre, Amblard chacun une.

M. Bellier de la Chavignerie est proclamé président.

Vice-Présidents : 33 votants présents : 17 par correspondance.

Ont obtenu : M. L. Merlet 39 voix; M. l'abbé Clerval 23; MM. l'abbé Pouclée, Barois, Amblard chacun 20; M. l'abbé Sainsot 8; M. l'abbé Renard 4; M. Buisson 2; MM. Bellier de la Chavignerie, Chevallier-Letartre, Hurtault, l'abbé Haye chacun une.

MM. L. Merlet, abbés Clerval et Pouclée sont proclamés vice-présidents.

Secrétaire : Ont obtenu : M. Amblard 42 voix; M. R. Merlet 4; MM. les abbés Renard et Métais chacun une.

M. Amblard est proclamé secrétaire.

Vice-Secrétaire : Ont obtenu : M. R. Merlet 37 voix; M. Escoffier 27; M. Maugars 11; M. Denisart 5, M. l'abbé Sainsot 4; MM. Appay, abbés Métais et Langlois chacun 2. MM. Brosseron, Buisson, Tachot, abbés Haye et Renard, chacun une.

MM. R. Merlet et Escoffier sont proclamés vice-secrétaires.

Archiviste : Ont obtenu : M. Buisson 22 voix; M. Maugars 3; MM. Brosseron, abbé Métais, R. Durand, Denisart chacun 2. MM. Appay, abbés Langlois, Renard et Sainsot, chacun une.

M. Buisson est proclamé archiviste.

M. L. Merlet lit la communication suivante sur une cloche de Denonville.

« L'un de nos zélés confrères, M. l'abbé Hermeline, curé de Denonville, nous a signalé l'existence d'une cloche ancienne dans une des salles du château de Denonville, et a

bien voulu nous transmettre un estampage de l'inscription qui se trouve sur cette cloche. La gravure est assez mauvaise, quoique parfaitement intacte ; l'interprétation est assez difficile : nous pensons pourtant être arrivé à déchiffrer complètement ce qui nous paraissait d'abord incompréhensible, et ce déchiffrement nous a suggéré diverses observations que nous croyons intéressant de vous communiquer :

» Voici d'abord le texte même de l'inscription :

✠ L'an M D c I, ii moys moins,
En Karesme ne plus ne moins,
Je fus Catherine nommée.
Marie, de grant renommée,
Qui à Chartres le pardon sonne,
Lors fondue fut sous Me Estienne Lhomme.
Chanoine, eslu commissaire
De l'euvre pour la faire faire.

» Voyons maintenant l'interprétation.

» Et d'abord la date : *L'an* 1501, *deux mois moins*, *en Carême*. Suivant la manière de compter d'alors, l'année commençant à Pâques, nous sommes en février 1501. (En cette année 1501, Pâques était le 11 avril.)

» *Je fus Catherine nommée* : Nous dirons tout à l'heure d'où venait ce nom de Catherine.

» *Marie de grande renommée*. La cloche Marie était la plus grosse de l'église cathédrale de Chartres : elle pesait 25,000 livres, et on la considérait comme une merveille pour l'époque.

» *Qui à Chartres le pardon sonne*. Au Moyen-Age, on donnait le nom de *pardon* à l'*Angelus*, à cause des indulgences attachées à la récitation de cette prière. A Notre-Dame de Paris, comme à Chartres et dans toutes les églises, c'était toujours la plus grosse cloche qui sonnait l'Angelus.

» *Lors fondue fut*. La date précise de la fonte de la cloche Marie n'est pas facile à déterminer. D'après l'inscription dont nous nous occupons, il semble que Marie ait été fondue en 1501. Le chanoine Souchet, ordinairement si exact, a laissé la note suivante : *Johannes Maçon, Carnotensis*, *ingentia*

signa seu campanas ex ære finxit Carnoti, 1501, *Mariam et Gabrielem* [1], *campanili seu turre ædis majoris apponendas.*

» Ces deux témoignages sembleraient donc concorder: nous croyons cependant devoir hésiter à adopter la date de 1501. D'autres textes viennent en effet contredire l'assertion de Souchet, et, quant à notre inscription, l'expression *lors fondue fut* nous paraît assez élastique pour comprendre une période d'une ou deux années. Or nous voyons dans les Registres capitulaires qu'en 1498 le Chapitre avait ordonné que la cloche Marie qui occupait le clocher de pierre serait cassée et descendue pour être refondue. Une note contemporaine, placée à la fin du manuscrit 289 de la Bibliothèque communale de Chartres, porte ce qui suit: **L'an mil IIIIc IIIIxx et dix-neuf, fut fondue la cloche de Marie, le lundi dix-septième jour de may, le lendemain de la Trinité.** Il est vrai qu'il y a dans cette note une erreur évidente: en 1499, la fête de la Trinité était le 26 mai; il faut donc lire « le lundi 27 maï, » au lieu du lundi 17. Est-ce une raison suffisante pour suspecter l'authenticité de cette note qui, nous le répétons, semble contemporaine de la fonte? Nous ne le pensons pas, pas plus que nous ne rejetterons complètement un autre renseignement fourni par l'abbé Brillon, qui affirme, d'après les Registres capitulaires, que la cloche Marie fut fondue dans l'église de Saint-Nicolas [2], le 25 mai 1499.

» Nous croyons devoir adopter la date de 1499. Comme nous le verrons plus loin, Jean le Maçon, fondeur de Marie et de Catherine, fut appelé en 1501, à Rouen, pour fondre la fameuse cloche Georges d'Amboise, et il dut sans doute l'honneur de ce choix à la *grande renommée* qu'avait la cloche Marie, comme le dit notre inscription. Il fallait que cette cloche eût déjà un certain temps d'existence pour que sa renommée fût arrivée jusqu'à Rouen.

[1] La cloche Gabriel, et non Gabrielle, comme l'ont toujours appelée les chroniqueurs modernes, avait été fondue en 1434 par Etienne Brisebarre et Nicolas Sauteterre, « ouvriers de cloches. » Elle pesait 12,436 livres.

[2] Pendant les XVe et XVIe siècles, ce fut toujours dans l'église de Saint-Nicolas, située à l'endroit où est aujourd'hui la grille d'entrée de l'Évêché, que l'on fit la fonte des cloches. A cet effet, on enlevait la toiture de l'église pour pouvoir enhuner la cloche lorsqu'elle était achevée. Nous trouvons la preuve de ce fait dans les Comptes de l'Œuvre, où, après chaque fonte de cloches, on voit des ouvriers employés à recouvrir l'église de Saint-Nicolas.

» Souchet s'est donc trompé en adoptant la date de 1501. Ce n'est pas, au reste, la seule erreur que contienne sa note. La cloche Gabriel, en effet, ne fut point refondue en même temps que Marie. Il est vrai que, par son ordonnance de 1498, le Chapitre avait prescrit la refonte des deux cloches; mais on reconnut que Gabriel pouvait être conservée, et, la même année 1498, deux mois après la première ordonnance, on lit ce qui suit dans les Registres capitulaires : *Capitulum ordinavit suspendi campanam de Gabriel in campanili lapideo, a parte seu de latere Cambiorum.*

» Mais, si nous faisons la part de ces deux erreurs, le texte de Souchet nous fournit un renseignement précieux. C'est Jean le Maçon, chartrain, qui fondit la cloche Marie, et aussi la cloche Catherine, comme le témoigne l'inscription. Or Jean le Maçon n'est pas le premier venu : c'est le plus fameux dinandier de l'époque; c'est lui qui fondit, à Rouen, la cloche Georges d'Amboise, qui pesait 36,364 livres, la plus grosse que l'on connût alors. Il est donc infiniment intéressant d'avoir retrouvé une de ses œuvres authentiques, car, depuis plus de cent ans, Georges d'Amboise et Marie n'existent plus.

» M. Ad. Lecocq, dans les Mémoires de notre Société (T. IV, p. 129), a consacré une notice à Jean le Maçon : nous nous en servirons pour vous rappeler quelques traits de la vie de notre illustre compatriote. Et d'abord, il était bien chartrain, car, le 14 décembre 1489, nous voyons « Jehan le Maçon, fondeur de cloches, demeurant à Chartres, » échanger avec Martin Ryau, drapier, une maison abutant à la rue du Pilori contre une autre maison en la rue de la Croix-aux-Moines. D'ailleurs, on lisait cette inscription sur la cloche Georges d'Amboise : **Jehan le Machon, demourant à Chartres, m'a faicte.**

» Comme nous l'avons dit, la grande renommée qu'avait la cloche Marie désigna Jean le Maçon au choix du Chapitre de Rouen lorsque celui-ci voulut faire faire, pour sa cathédrale, une cloche dépassant par son poids tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Jean le Maçon accepta la tâche, mais ce ne fut pas sans une grande perplexité. Dans son *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, fr. N. Taillepied s'exprime ainsi : « Il avoit si grand peur de faillir à un tel

» vaisseau que, quand il l'eut fait, de joye qu'il en eut, il ne
» vesquit après qu'il l'eut fondue que vingt-six jours. »

» Georges d'Amboise fut fondue le 2 août 1501 dans la soirée. Le matin, d'après l'ordre du Chapitre de Rouen, une procession fut faite autour de l'église et de l'archevêché, puis une messe de Notre-Dame fut célébrée dans la nef de l'église après primes, afin d'implorer l'assistance divine pour l'heureux succès de cette fonte, et, au signal que le fondeur donna après l'achèvement de l'ouvrage, on entonna le *Te Deum* avec l'orgue, la musique et le son des autres cloches, en actions de grâces et pour signe de la joie publique [1].

» Jean le Maçon avait donc réussi dans son œuvre ; mais, comme le dit Taillepied, il ne survécut guère à son triomphe. Il fut enterré dans la nef de Notre-Dame de Rouen, et, avant la Révolution, on y lisait cette inscription :

Cy dessous gist Jehan le Machon,
De Chartres, homme de fachon,
Lequel fondit Georges d'Amboise
Qui xxxvi^m livres poize,
Mil v^c ung, jour d'aoust deuxiesme,
Puis mourut le vingt et uniesme.

» Vous me pardonnerez cette digression sur Jean le Maçon, qui peut vous paraître un peu longue ; mais je tenais à vous montrer combien était précieuse la découverte de la cloche de Denonville, puisqu'elle permet de se rendre compte encore aujourd'hui du talent de dinandier du plus célèbre fondeur de ces temps reculés.

» Continuons l'examen de notre inscription.

» *Sous maître Etienne Lhomme*, *chanoine*. Cet Etienne Lhomme n'est pas pour nous un inconnu. Avant d'être chanoine, il avait été curé de Bailleau-l'Évêque et de Senonches, puis administrateur de l'hospice de Pontgouin. Devenu chanoine sous l'évêque Pierre Bèchebien, il fut ensuite

[1] De même, à Chartres, lors de la fonte de Gabriel en 1434, nous voyons qu'on célébra le matin une messe du Saint-Esprit et qu'on chanta le *Te Deum* lorsque la cloche fut achevée.

nommé sous-chantre et mourut en 1510 [1]. Nous le trouvons sans cesse cité dans les différents contrats du Chapitre de Chartres ; mais ce qui nous intéresse surtout, c'est ce qui peut avoir quelque rapport avec notre cloche de Denonville. Or le testament d'Etienne Lhomme du 10 octobre 1505 (*Archives d'Eure-et-Loir* G. 1471) nous fournit à ce sujet des détails assez curieux. Nous y voyons qu'il avait une dévotion toute particulière pour sainte Catherine, d'où assurément le nom de notre cloche. Il ordonne en effet « son corps estre mis » et enterré au chœur de l'église Saint-Michel, devant l'image » sainte Catherine, à laquelle il a singulière dévotion. Il » sera dit, pendant trente jours, à dater de sa mort, une messe » haulte de Mme sainte Catherine, et chaque semaine, à » toujours mais, le mercredi, une messe haulte de sainte » Catherine. Il donne aux enfans de cœur qui accompagne- » ront son corps de Notre-Dame à Saint-Michel, douze deniers, » et au maistre d'iceux 5 sols tournois ; lesquels, au départ de » l'église Saint-Michel, diront le motet : *Sancta Katherina*, » *virgo castissima*, *martir gloriosa*, *Grecie gemma*, *succurre* » *precanti* [2].

» Ce n'est pas tout : le succès qu'il avait obtenu avec le fondeur Jean le Maçon avait sans doute alléché le bon chanoine. Par un codicille du 27 janvier 1510, « il lègue à la » cloche qui sera faite après la cloche Marie [3] en l'église de » Chartres la somme de 60 livres tournois, pourvu que la » dicte cloche porte le nom de Milo, et qu'il y ait une figure » d'un évesque, et au-dessoubs la figure dudit testateur, et » sera escript au-dessoubs dudit évesque Milo, et au-dessoubs » dudit chanoine E. Lhomme. »

[1] Le 6 juillet 1510, Wastin des Feugerais est reçu sous-chantre à la place d'Etienne Lhomme décédé, et le 9 juillet suivant, Geoffroy de Bernay succède à la prébende que possédait le défunt.

[2] Un des héritiers d'Etienne Lhomme fut son neveu, Michel Bart, reçu chanoine le 26 février 1510. Le neveu avait hérité de son oncle la dévotion à sainte Catherine. Par son testament du 10 août 1549 (*Arch. d'Eure-et-Loir*, G. 1474), il lègue au Chapitre de Chartres 15 sous de rente sur une maison au Barbou, pour faire dire et chanter le motet de sainte Catherine, à la charge de bailler à chacun des enfants de chœur un pâté de 6 deniers, et au maître desdits enfants un pâté de 3 sous et 3 pintes de vin et 6 petits pains blancs.

[3] La cloche Marie avait été détruite par l'incendie de 1506, et l'on était alors en marché pour la faire refaire.

» Nous ne croyons pas que le codicille d'Etienne Lhomme ait jamais reçu un commencement d'exécution. La cloche Milo ne fut jamais fondue ; mais la signature que le chanoine voulait qu'on gravât au-dessous de son image, nous la voyons figurer au bas d'un écusson qui décore la cloche de Denonville. Cet écusson reproduit d'ailleurs exactement la disposition qu'indique Etienne Lhomme dans son codicille : « la figure » d'un évêque, et au-dessous la figure dudit testateur, et au- » dessous dudit chanoine E. Lhomme. »

» *Elu commissaire de l'œuvre pour la faire faire.* Ce fut donc la fabrique de l'église de Notre-Dame de Chartres qui commanda la cloche Catherine au fondeur Jean le Maçon, et ce fut elle qui en supporta les frais. Mais à quelle église, ou à quelle chapelle cette cloche était-elle destinée ? [1] Comment est-elle arrivée au château de Denonville ?

» Un instant, nous avons cru qu'elle avait été une des commandes de la Cathédrale [2] ; mais nous avons dû renoncer

[1] C'est une très petite cloche ; elle pèse à peine 75 kilos : c'est bien peu pour une église.

[2] Dans un petit clocher situé au-dessus du chœur de la Cathédrale, se trouvaient six cloches, qu'on appelait *les commandes* parce qu'elles étaient destinées à avertir les sonneurs du moment où ils devaient mettre en branle les grosses cloches durant le service divin. Nous croyons que ces petites cloches ne reçurent jamais de noms de patrons ; mais l'une d'elles, qui annonçait les réunions capitulaires, s'appelait *la cloche d'argent*, parce qu'on croyait qu'au

à cette identification. Il y avait, en effet, à Chartres, une cloche nommée Catherine; mais elle pesait 2.700 livres. C'était celle qu'on appelait vulgairement *le Petit Moineau*. En 1606, on fit un marché avec Mathry Delaunay et Georges Brebion, maîtres charpentiers, pour l'enhuner au clocher neuf, en même temps que les six commandes qu'on venait de fondre au clocher du chœur. Nous ne savons si les commandes reçurent jamais de noms particuliers; mais, en tout cas, il est peu probable qu'on eût donné à l'une d'elles le même nom de Catherine qui appartenait déjà au Petit Moineau.

» D'ailleurs, dès avant la Révolution, alors que les commandes existaient encore à Chartres, la cloche Catherine était déjà au château de Denonville. Dans un inventaire fait le 24 octobre 1757 à la mort de Pierre-René de Brizay, comte de Denonville, on trouve la mention suivante : « Art. 301. » Dans une chambre du château, une cloche de métail pesant » environ 150 livres. » Dans un autre inventaire fait par la Municipalité de Denonville, en 1792, lors de la Révolution, figure une cloche pesant 66 livres et demie sans son battant, conservée dans une chambre des combles du château.

» C'est là incontestablement notre cloche Catherine. Depuis combien de temps était-elle dans une des chambres du château? Nous n'avons pas pu remonter plus haut que 1757, et il nous est impossible de déterminer quelle fut la destination primitive de cette cloche, depuis longtemps inutile, et dont le mérite réside dans son ancienneté et dans les souvenirs qui s'attachent à son auteur.

» Comme on a pu le remarquer, on a fait ce qu'on a pu pour mettre en vers le texte que le fondeur devait graver. Et, en effet, c'était toujours des vers qu'autrefois on gravait sur les cloches. Dans un marché fait en 1606 par le Chapitre de Chartres avec Michel et Thomas Chauveau pour la fonte des cloches Anne et René, on lit ce qui suit : « sur lesquelles » cloches les dits les Chauvelz inscriront et insculpront les » *carmes* et devises qui leur seront baillez » (*Archives d'Eure-et-Loir*, G. 404).

moment de la fonte on avait jeté dans le fourneau une certaine quantité d'argent. Une autre se nommait *la grosse prime*, parce qu'elle servait à annoncer plusieurs des heures canoniales dans les jours simples.

» Une des cloches les plus anciennes et les mieux sonnantes de notre contrée, celle de l'église de Gas, auprès de Maintenon, datant de 1556, porte l'inscription suivante :

Au nom de Marie le peuple faiz assembler
Et les clercs en mélodie à Dieu servir et louer
Par mélodieux acors je décore les festes,
Je pleure les morts et chasse les tempestes.

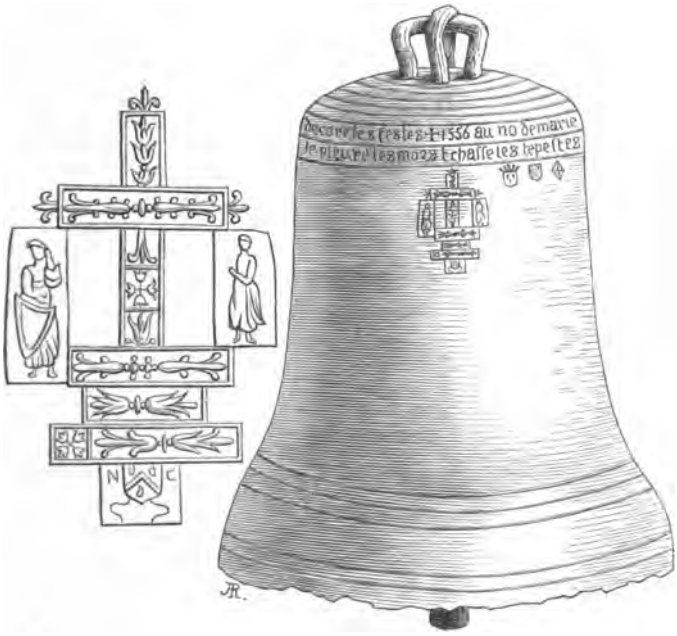

» Les vers ne sont pas beaucoup meilleurs que ceux de notre cloche Catherine [1], mais ils prouvent la bonne volonté d'inscrire des *carmes*, comme le demandait encore le Chapitre en 1606.

» Vous aurez peut-être trouvé notre description un peu

[1] S'ils ne sont pas bons, ces vers ne sont en vérité pas beaucoup plus mauvais que ceux de Paul Verlaine, tout récemment décédé, et que M. François Coppée proclame « glorieux poète, » dont les vers « sont déjà de la musique. »

longue ; mais nous avons voulu, à propos de la cloche de Denonville, dire aussi quelques mots des cloches de la cathédrale de Chartres, dont l'histoire n'a jamais été faite, bien qu'il ait paru, en 1840, une *Notice concernant la sonnerie ancienne et moderne de l'Église cathédrale de Chartres*, notice malheureusement fort incomplète et souvent erronée.

» Qu'il me soit permis d'exprimer un vœu en terminant. La cloche Catherine n'offre aucun intérêt à Denonville, où elle était complètement ignorée avant que M. l'abbé Hermeline voulût bien nous la signaler. Par son auteur, elle mérite cependant d'occuper une place d'honneur au musée de Chartres ou à notre porte Guillaume, où elle serait religieusement conservée. Nous osons espérer que la châtelaine de Denonville consentira à s'en dessaisir pour assurer sa conservation et pour lui voir attribuer les honneurs dont elle est digne. »

M. L. Merlet dit ensuite que la discussion sur le projet de l'Exposition pour 1896 devra être remise à la prochaine séance, vu l'heure avancée et l'absence du nouveau président, M. Bellier de la Chavignerie, qui devra en même temps en être l'un des organisateurs les plus actifs.

De même pour la communication que devait faire M. Lehr sur le livre du Dr Vöge.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages offerts à la Société :

Confrérie de Saint-Michel à la Puisaye, par M. l'abbé Langlois.

Le Livre de la Confrérie du Rosaire de Senonches, du même.

Manuel du Pèlerin de saint Cyr et de sainte Julitte, du même.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1895

Président, M. Bellier de la Chavignerie. — M. R. Merlet, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, R. Merlet, Appay, Balandra, Brosseron, Champagne, Denisart, R. Durand, Gabriel, Gérondeau, Lehr, Lorin, Maugars, Morize, Pétrot, abbés Haye, Langlois, Métais et Sainsot.

M. le Président prend la parole :

« Messieurs,

» Avant d'entamer notre ordre du jour, laissez-moi vous remercier de la marque de confiance dont vous avez bien voulu m'honorer.

» Je ne me dissimule pas que la tâche sera lourde pour moi qui y suis si peu préparé, dont les occupations de tous les jours sont bien différentes de vos travaux habituels, et qui vais prendre la place des hommes distingués qui ont créé votre Société et l'ont élevée à la hauteur où elle est parvenue.

» Elle a su, en effet, conquérir une bonne place parmi les Sociétés similaires de province, et on est ébloui de la quantité et de la valeur des œuvres qu'elle a produites : de nombreux volumes de mémoires et de procès-verbaux ; des cartulaires, des statistiques, les pierres tombales, les histoires de la ville de Chartres et de la Cathédrale ; des expositions rétrospectives dont la troisième est en préparation.

» J'espère, toutefois, que nous nous maintiendrons à notre rang si vous voulez bien me continuer le concours si précieux que vous avez apporté à mes prédécesseurs ; de mon côté, je vous promets tout le zèle et tout le dévouement dont je suis capable. Je compte aussi sur l'expérience de votre ancien président qui reste parmi nous, et conservera dans notre Bureau la place et l'influence qui lui appartiennent à si juste titre. »

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. R. Durand offre à la Société un livre intitulé : *Bref discours du siège de Chartres de* 1568 *par Simon de Givès*. Des remerciements sont adressés à M. R. Durand.

M. Roger Durand communique à la Société un article de

munications écrites ou verbales. Il leur sera adressé une lettre d'invitation et une carte de parcours.

MM. Chevrier et Amblard sont jusqu'à présent désignés pour représenter la Société à ce congrès.

M. le Président donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par M. Georges Rohault de Fleury lui demandant de lui signaler les sanctuaires, reliques ou images du moyen-âge concernant les *Saints du Canon* en vue de la publication de son ouvrage les *Monuments de la Messe*. Il invite les membres qui auraient des renseignements à fournir à les faire parvenir à M. Rohault de Fleury.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. l'abbé Métais réclamant communication officielle de la décision qu'a prise la Commission de publication relativement à la publication du Cartulaire de l'abbaye de Josaphat qu'il a proposée à la Société il y a bientôt un an.

Il expose les soins qu'il a donnés à ce travail et donne un aperçu général de la méthode qu'il a suivie.

Ce serait non pas un extrait, mais un cartulaire complet qui ne saurait être limité à un certain nombre de pages fixées à l'avance.

Un délai de deux ans devrait suffire pour mener à bonne fin la publication de ce travail.

M. l'abbé Métais termine en priant M. le Président de lui faire parvenir, le plus tôt possible, la décision de la Société surtout sur ces deux points :

La Société veut-elle publier le cartulaire de Josaphat ?

Et si oui, dans quel délai juge-t-elle opportun d'en commencer l'impression ?

M. L. Merlet demande à présenter quelques observations au sujet de la lettre de M. l'abbé Métais.

Tout d'abord, la publication d'un travail de cette importance, qui doit entraîner des frais relativement considérables pour la Société, doit être, d'après le règlement, décidée en séance générale après avis favorable de la Commission de publication.

Dans le principe, quand M. l'abbé Métais présenta un fragment de son travail, il avait prévenu que ce Cartulaire devrait faire l'objet de trois volumes. L'avis de la Commission fut.

tout en adoptant la publication en principe, qu'il y aurait à retrancher certaines pièces qui semblaient faire double emploi. M. l'abbé Métais ayant eu connaissance de cette décision redemanda son manuscrit. La Commission n'avait donc plus à faire et ne pouvait plus faire du reste à son auteur aucune communication sur un travail qu'elle n'avait plus entre les mains.

Il ne faut pas se dissimuler qu'un Cartulaire, œuvre d'érudition, s'adressant à un nombre de lecteurs spéciaux est généralement peu goûté de la majorité des membres. Il doit être restreint dans la mesure du possible.

D'autre part, Josaphat était une des plus petites et des plus pauvres abbayes du département; mais, quoi qu'il en soit, située près de Chartres, ayant eu comme donateurs des seigneurs de Lèves, des vidames de Chartres, son histoire n'en est pas moins pour nous d'un intérêt tout particulier. M. Merlet persiste néanmoins à soutenir qu'elle peut être largement exposée en deux des volumes ordinaires de la Société.

M. l'abbé Métais répond aux observations de M. Merlet. Si la Commission était favorable à la publication de son travail, pourquoi n'en a-t-elle pas pris l'initiative? Il en a présenté un fragment il y a près d'un an, il est encore à attendre notification de la décision prise à son égard.

La situation de l'abbaye qui a subi tant de vicissitudes importe peu telle qu'elle était dans des temps postérieurs pour un cartulaire du XIIIe siècle : si l'on compte le nombre de chartes qui s'y rattachent le cartulaire de Josaphat serait certainement le plus important après celui de Notre-Dame et de Saint-Père.

Maintenant, deux systèmes sont en présence pour la façon dont ce travail peut être entrepris : ou un choix de chartes, un extrait composé des plus importantes comme cela s'est à peu près pratiqué jusqu'à présent, ou une publication complète de toutes les chartes en éliminant pourtant celles qui n'en sont que des confirmations, système indiqué par le Ministère et dont le Cartulaire de l'abbaye de Cluny peut fournir un exemple.

La Commission aura à se décider entre les deux.

M. l'abbé Métais exprime le regret en terminant de n'avoir pas été convoqué par la Commission de publication lors de

l'examen de son travail; il aurait pu discuter les observations qu'on aurait pu lui faire.

M. le Président met aux voix le renvoi du Cartulaire de Josaphat à la Commission de publication.

Le renvoi est adopté, et un rapport écrit devra être présenté à la Société sur le résultat du travail de la Commission.

M. l'abbé Métais constate que mêmes sommes de garanties n'ont pas été prises pour les publications antérieures.

M. l'abbé Sainsot répond qu'il ne s'en est pas présenté de cette importance, sauf la Monographie, et qu'il est regrettable qu'on n'ait pas exigé les mêmes garanties en cette occasion. C'est une leçon qui doit servir; il serait bon d'en profiter pour l'avenir.

M. Merlet donne lecture d'une lettre de M. Joseph Bertrand, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, demandant à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir de vouloir bien s'inscrire comme membre de la « Société de secours des amis des sciences » fondée par M. Thénard en 1857.

La Société décide qu'elle s'inscrira comme membre ordinaire, moyennant la cotisation de dix francs par an.

Le mandat de la Commission de publication étant expiré, sa réélection aura lieu à la séance prochaine.

Une conversation s'engage à propos de l'Exposition rétrospective projetée, pour savoir si elle se tiendra soit dans la salle synodale, soit dans les salons de l'Évêché. Des renseignements précis faisant défaut tant au sujet de l'installation que de la subvention qui pourrait être accordée par la ville, la Commission se réunira pour discuter et fournir son avis sur ces questions.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1896

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. P. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, L. Merlet, Amblard, Balandra, Barois, de Boissieu, Buisson, Champagne, Chevallier-Letartre, Chevrier, Denisart, Gérondeau, R. Durand, Hurtault, Lehr, de Marcy, Maugars, R. Merlet, Morize, Ch. Pétrot, Pétrot-Garnier, Tachot, abbés Haye, Langlois, Hermeline, Métais, Renard, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président dit qu'il va être procédé par vote au scrutin secret au renouvellement de la Commission de publication qui doit se composer de 11 membres dont font partie de droit, d'après le règlement, M. l'Inspecteur d'Académie, le Président et le Secrétaire de la Société. Il y a donc 8 membres à nommer.

M. R. Durand demande, avant qu'il soit procédé au vote, quel est le rôle de la Commission de publication.

Il lui est répondu qu'elle a pour attributions, d'après le règlement, d'examiner les manuscrits remis à la Société. Aucun document, aucun mémoire ne peut être imprimé sans son autorisation.

M. Durand croit qu'il y a en dehors de ces attributions certains détails dont la Commission devrait avoir à se préoccuper. Il signale entre autres un fait dont il vient d'avoir connaissance. Des exemplaires du volume des Mémoires « les Écoles de Chartres au moyen-âge » auraient été vendus par la Société à un libraire au prix de 5 francs quand les mêmes volumes sont cédés aux nouveaux membres de la Société au prix de 8 francs. C'est une irrégularité préjudiciable aux intérêts de la Société.

M. Merlet répond qu'il ne sait comment le fait a pu se produire, qu'on pourra se renseigner à ce sujet, qu'il est en

tout cas regrettable, mais que la Commission de publication n'a rien à y voir et qu'elle ne peut en être responsable.

M. l'abbé Sainsot appuie le dire de M. Merlet et trouve que c'est au bureau à s'occuper de ces questions de détail.

M. le Président veillera désormais à ce que pareils faits ne puissent se reproduire.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination des membres de la Commission de publication.

Le nombre des votants est de 28.

Ont obtenu : MM. l'abbé Sainsot 28 voix, abbé Renard 26, abbé Clerval 23, Chevallier-Letartre 22, L. Merlet 20, Buisson 19, R. Durand 18, Barois 17, R. Merlet 14, Lehr 13, abbé Métais 7, Maugars 4, Denisart 3, abbé Haye, Champagne 2, Pétrot-Garnier, Gérondeau, abbé Langlois 1.

MM. l'abbé Sainsot, abbé Renard, abbé Clerval, Chevallier-Letartre, L. Merlet, Buisson, R. Durand, Barois sont nommés membres de la Commission de publication.

M. le Président donne ensuite les renseignements suivants relatifs à l'Exposition.

Il commence par dire qu'il a exposé à M. le Maire de Chartres que les frais nécessités par cette Exposition pourraient s'élever approximativement à la somme de 2,500 fr. : on pourrait compter sur 1,000 fr. d'entrées : resterait donc à la charge de la Société une dépense d'environ 1,500 fr. ; il a offert à M. le Maire de contribuer pour moitié dans cette dépense, ce qu'il a paru disposé à accepter.

Il dit ensuite que plusieurs membres de la Commission sont allés visiter la salle synodale, la salle des tableaux de l'Évêché et le large couloir y attenant, ainsi que les salons et salle à manger de l'Évêque. La salle des tableaux a été écartée, le jour n'y étant ni favorable ni suffisant. Quant aux salons, les vicaires capitulaires d'accord, ont-ils dit, avec l'administrateur de la manse, n'ont pas paru disposés à en faire l'abandon.

Restait donc la salle synodale où à l'aide d'aménagements spéciaux et de vitrines l'Exposition pourrait être installée. Cet emplacement a pourtant rencontré des opposants dans le sein de la Commission. C'est alors qu'un de ses membres, M. L. Merlet, jugeant l'emplacement défavorable, craignant

en outre que les attractions du Concours régional réunies dans un même centre pussent contribuer à laisser les visiteurs indifférents à une Exposition rétrospective qui serait éloignée de ce centre et que par ce fait le succès de l'entreprise ne fût compromis, proposa l'ajournement de l'Exposition d'abord et ensuite son renvoi au mois de mai de l'année prochaine.

La proposition d'ajournement sans condition fut adoptée par la majorité de la Commission.

C'est maintenant à la Société de décider si elle adoptera ou rejettera le vote de la Commission.

M. l'abbé Métais dit que membre de la Commission, s'il eût été présent à la séance, il aurait voté contre la proposition d'ajournement. Il dit aussi que la Commission a outrepassé ses droits en remettant en discussion la question du principe de l'Exposition qui avait été définitivement admis par la Société.

M. Merlet prend la parole et répond d'abord que dans toute assemblée c'est un droit acquis de revenir sur un vote déjà émis. Il développe ensuite les motifs déjà exposés qui lui ont fait proposer l'ajournement. Sa proposition n'est pas un enterrement de la question, c'est un renvoi à une époque déterminée qu'il considère comme plus favorable à la réussite de l'entreprise. Et puis, aura-t-on le temps de se préparer pour le mois de juin? Il termine en demandant que sa proposition d'ajournement au mois de mai de l'année prochaine soit mise aux voix.

Plusieurs membres prennent la parole pour soutenir ou combattre cette proposition.

M. Champagne fait observer qu'il a déjà fait des ouvertures auprès de différents amateurs de sa région qui tous sont prêts à répondre à notre appel, il serait aujourd'hui difficile de reculer.

M. Amblard craint que le chiffre de 2,500 fr. prévu pour les dépenses de l'Exposition ne soit sensiblement dépassé. Celles de l'Exposition de 1858 se sont élevées à 4,253 fr., il est vrai que les recettes avaient été de 3598 fr., mais il ne croit pas que cette fois ce chiffre soit atteint à beaucoup près. Il y voit un danger pour les finances de la Société.

La proposition de M. L. Merlet mise aux voix est repoussée.

M. l'abbé Sainsot lit ensuite le rapport suivant sur le livre intitulé « Abbaye royale de Notre-Dame des Clairets » par le vicomte de Souancé.

« M. le vicomte de Souancé professe un véritable culte pour le Perche, pays d'origine de sa famille. Par bonheur il n'est pas de ces admirateurs égoïstes qui se plaisent à garder pour eux leurs jouissances; s'il aime tout ce qui est percheron, il ne veut pas être seul à l'aimer, et il n'épargne rien pour faire partager ses goûts au public capable de le comprendre. Aux travaux qu'il a publiés déjà sur cette petite province, il vient d'ajouter une œuvre nouvelle qui témoigne de son activité et de sa persévérance dans les recherches historiques. C'est cette œuvre que nous examinons dans le présent rapport.

» En étudiant le passé du village dont il porte le nom, M. de Souancé avait maintes fois rencontré le nom d'une petite abbaye qui avait fleuri bien modestement, pendant plusieurs siècles, dans une paroisse du voisinage. Il lui sembla qu'il y avait là une mine à exploiter, des souvenirs historiques à faire revivre; il se mit courageusement à l'œuvre et de son patient travail est sorti le livre qu'il a intitulé *Abbaye royale de Notre-Dame des Clairets. Histoire et Cartulaire* (1202-1790) [1].

» Depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du siècle dernier, se cacha dans un vallon, près de Nogent-le-Rotrou, un couvent de Bernardines qui faisait partie du diocèse de Chartres, et dont un de nos anciens évêques, Renaud de Mouçon, disait : « Je préfère cette petite abbaye à toutes les autres, parce » qu'elle est la seule fille de Citeaux que possède mon dio- » cèse [2]. »

» C'était l'abbaye de Notre-Dame des Clairets; elle était située en la paroisse de Mâle, et la Révolution en faisant de celle-ci une commune du département de l'Orne a rattaché son territoire au diocèse de Sées. Quoi qu'il en soit, l'abbaye des Clairets appartient intégralement à notre diocèse, puisqu'elle en

[1] 350 p. in-8° avec plan et gravures. — Vannes. Impr. Lafolye (sans date).

[2] L'abbaye de Notre-Dame de l'Eau près Chartres était aussi de la filiation de Citeaux, mais elle n'a été fondée qu'en 1226, et Renaud de Mouçon est mort en 1217, ou d'après le cartulaire des Clairets en 1218 (p. 83).

faisait partie lorsque la Révolution l'a emportée, avec tant d'autres institutions religieuses.

» Au point de vue de l'importance, les Clairets n'étaient qu'une abbaye de deuxième ou même de troisième ordre. En 1790, elle comptait seulement trente sept religieuses, et elle ne paraît pas avoir jamais dépassé sensiblement ce nombre. On ne s'étonnera donc point qu'elle n'ait pas fourni la matière d'une œuvre considérable. Peu d'événements mémorables se sont accomplis dans son sein, et elle n'a pris qu'une part assez effacée aux grands faits historiques qui se sont déroulés pendant les cinq siècles de son existence. On aurait pu dire de ce monastère et de ses habitantes qu'ils étaient de ceux qui n'ont pas eu d'histoire; néanmoins il était bon de colliger, et de renfermer en un même recueil, tout ce qui concernait le passé d'une maison de prières qui jeta autrefois sur le Perche quelques rayons d'une gloire modeste mais pure. Les amis de l'histoire ne pourront que féliciter l'auteur d'avoir entrepris ce travail et de l'avoir fait aussi complet que possible.

» M. de Souancé a agi comme un laboureur qui, connaissant le peu de fertilité de son champ, aurait glané jusqu'au dernier épi, afin de rendre sa moisson plus abondante. Il n'a négligé aucune pièce pouvant avoir quelque rapport avec son travail; il est facile de s'en convaincre, en consultant l'index qui accuse vingt-trois documents différents, sans compter l'introduction ni la table. Plusieurs de ces documents n'ayant qu'une importance très secondaire, on nous permettra de ne signaler que les plus intéressants.

» Après une introduction assez concise, nous trouvons des documents qui sont pour l'ordinaire renvoyés à la fin des ouvrages, en guise de pièces justificatives : la bibliographie de l'abbaye qui nous semble bien complète, la légende des planches, et un certain nombre de sceaux dont plusieurs n'ont avec les Clairets qu'un rapport très éloigné.

» Puis vient l'histoire de l'abbaye, qui se déroule en forme de chapitres ayant pour en-tête les noms des abbesses, au nombre de trente-cinq. Plusieurs n'ont laissé d'autre souvenir que leur nom et les dates extrêmes de leur gouvernement. A l'histoire succède le cartulaire de l'abbaye, qui est le morceau de résistance, puisqu'il occupe 172 pages sur 348,

c'est-à-dire près de la moitié du volume. Il aurait été plus logique de placer ces deux pièces en sens inverse, et de donner la priorité au cartulaire, puisque c'est lui qui est la base de l'histoire et que celle-ci en découle comme le ruisseau de sa source ; mais l'auteur peut justifier l'ordre qu'il a adopté par des exemples assez nombreux pour qu'on ne soit pas en droit de lui intenter procès à ce sujet. Il donne *in-extenso* ou il analyse cent quarante-sept chartes, avec l'indication des sources, la date et un sommaire très court mais suffisant. C'est avec raison qu'il donne seulement l'analyse de celles qui n'offrent qu'un mince intérêt ou dont le développement est excessif. Le procédé contraire aurait augmenté le volume de l'ouvrage dont la valeur n'aurait pas été accrue dans la même proportion. N'ayant pas eu sous les yeux les pièces originales, nous ne pouvons affirmer l'exactitude de la reproduction, mais nous n'avons aucune raison de la suspecter.

» L'auteur nous permettra bien quelques observations d'ailleurs assez anodines. A la page 157 (2e ligne de la charte de 1282) il lit : *Nous sommes assavoir*. Ne serait-il pas préférable d'y lire : *Nous fommes assavoir?* La première lecture n'offre aucune signification acceptable ; dans la seconde au contraire nous retrouverions ici une vieille locution populaire qui a traversé les siècles, quoique l'Académie lui ait refusé son patronage : *Nous fommes* pour *Nous faisons;* et le sens de la phrase ne laisserait rien à désirer, puisqu'il serait : *Nous faisons assavoir*. Nous sommes assez puristes pour n'employer jamais cette expression, qui pourtant remonte au temps des croisades, comme nos gentilshommes les mieux titrés ; mais le peuple n'est pas aussi scrupuleux en pareille matière, et il n'est pas rare d'entendre des ouvriers s'aborder au commencement de la journée par ces mots : « Quo que j' fommes annuy ?[1] »

» Puisque nous parlons lexicographie, nous signalerons aux amateurs de vieux langage la reproduction dans ce cartulaire de plusieurs chartes en français du moyen-âge, où l'on est heureux de reconnaître le bégaiement d'une langue qui se forme. Nous ferons ici une remarque qui peut-être

[1] On trouve cette expression dans une des *Harangues des habitants de Sarcelles*, par notre compatriote Nicolas Jouin.

n'avait point été faite encore; c'est que ce sont les grands seigneurs ou plutôt leurs chanceliers qui emploient ce langage lequel, s'il est vieux pour nous, était nouveau pour une partie des lettrés de cette époque. Les scribes des moines, pour leur propre compte, ou pour ceux qui recourent à leur plume complaisante, n'emploient que le latin de procédure, latin très intelligible mais d'une pureté douteuse, et où le langage populaire perce plus d'une fois dans les expressions. On peut à ce propos regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir mettre entre parenthèses la traduction de plusieurs mots du vieux français percheron, qui ne sont plus compris aujourd'hui du commun des lecteurs; tels sont, pour en citer quelques-uns, *dessorendreit* (présentement?) *viegmerriens*, *isentanz*, *desompays*. Il s'est d'ailleurs montré en général un peu trop sobre de notes. La sécheresse d'un cartulaire est agréablement dissimulée, quand l'éditeur a soin d'éclairer le texte par quelques réflexions qui en facilitent l'intelligence.

» Il y a lieu de s'étonner que l'auteur n'ait pas remarqué une anomalie qui n'est peut-être qu'apparente, mais qu'il ne fallait pas laisser passer sans explication. A la page 67, nous trouvons la confirmation, par bulle pontificale, de la charte de fondation qui n'a point été donnée précédemment; le lecteur fait naturellement cette réflexion qu'une fondation doit exister avant d'être confirmée, et sa surprise augmente quand il trouve cette charte de fondation trois pages plus loin (page 70). En confrontant les dates, il voit que celles-ci sont la cause de cette transposition : la charte de fondation est bien de 1204 et la bulle de confirmation de 1203, mais il y a la une interversion qui ne peut provenir que d'une erreur. Ou les chiffres ne sont pas exacts, ou la charte de fondation datée de La Loupe a été précédée par une autre. M. de Souancé aurait bien dû nous dire ce qu'il en pense.

» Une faute d'inadvertance se remarque à la page 171. Le sommaire de la charte LXXIX parle du *droit de prendre le huitième de la pêche;* c'est *le seizième* qu'il faut lire, car le texte dit formellement *le quart dou quart de la pescherie.*

» M. de Souancé nous donne aussi le Nécrologe de l'abbaye, ou plutôt un embryon de nécrologe contenant seulement quatorze noms de bienfaiteurs et le nom de la première abbesse. Il aurait pu le compléter, au moins en partie; mais

il a pensé que ce serait faire double emploi, parce que les noms des défunts de l'abbaye sont inscrits aux *Registres des vestures, professions et sépultures* qu'il nous donne plus loin in-extenso. Il est vrai que ces registres commencent seulement en 1737, et que du XIIIe siècle au milieu du XVIIIe, l'espace est assez long pour fournir la matière d'un volumineux nécrologe; comme l'auteur garde le silence sur ce point, il faut supposer qu'il n'a pas découvert les éléments de ce nécrologe.

» Il a eu la bonne pensée de reproduire une pièce bien connue, mais qui, à cause de son auteur, est peu-têtre la plus intéressante du volume. C'est la *Carte de visite faite à l'abbaye de N.-D. des Clairets le* 16 *février* 1690 par Armand-Jean, abbé de la Trappe, qui n'est autre que le célèbre abbé de Rancé, le réformateur des Trappistes. M. de Souancé semble avoir ignoré que cette visite a été reproduite par une curieuse estampe de la maison Basset (Voir *Histoire de l'Imagerie*, p. 134). Il aurait pu trouver aussi, dans la *Défense de l'abbé de la Trappe* par notre abbé Thiers, curé de Champrond, des détails concernant ce fait qui a une importance capitale dans l'histoire de l'abbaye des Clairets. Il y aurait appris que l'abbesse réformatrice, Françoise-Angélique d'Estampes de Valençay, nièce du maréchal de Luxembourg et de la duchesse de Mechlembourg, avait été visitandine avant d'être bernardine et il aurait été heureux d'y lire l'éloge que fait de cette sainte religieuse le célèbre pamphlétaire.

» Les documents qui terminent le volume étant de moindre importance, nous n'en dirons rien de particulier. Il ne nous reste donc plus qu'à signaler aux amateurs d'histoire locale quelques renseignements sur le protestantisme (p. 37), sur le jansénisme (p. 58), sur la Révolution (62-295-298); aux chercheurs qu'intéresse le nobiliaire chartrain, des noms qui leur sont connus, v. g. de la Mouchetière, Descorches, de Fouchais, de Valençay, de Chartres, d'Anthenaise, Duhan des Changes (qui est écrit du Han p. 30), etc.

» Une table des noms de personne et des noms de lieux termine le volume; c'est le complément indispensable d'un travail de ce genre qu'il est ainsi plus facile de consulter.

» La liste des *errata* est longue, ce qui ne fait pas l'éloge de la correction typographique, et on pourrait l'allonger en-

core. Nous signalerons seulement cette faute qu'on remarque à la page 60 : L'abbesse ramena la communauté à la plus *triste* observance. L'auteur avait voulu dire *la plus stricte observance*. Cette malheureuse coquille dénature complètement sa pensée.

» C'est aussi dans le chapitre des *errata* qu'on peut ranger l'observation suivante. A la page 272, il est parlé de la paroisse S. Hubertin de La Croix-du-Perche. Nous ferons remarquer à l'auteur qu'il n'y a pas, dans le diocèse de Chartres, de paroisse dédiée à S. Hubertin, et de plus que La Croix-du-Perche a pour patron S. Martin, honneur qu'elle partage avec un grand nombre d'autres paroisses. C'est probablement une écriture défectueuse qui aura permis de lire Hubertin là où il fallait lire Martin.

» C'est par une erreur de même nature qu'on lit à la page 260 : « J. Fouet, demeurant à Nogent, paroisse S. Pierre de Berfay. » Nogent-le-Rotrou n'ayant jamais eu que les trois paroisses actuelles, n'avait point de paroisse S. Pierre. Et puis quel est ce Berfay? Aucun quartier de Nogent ne porte ce nom qui est peut-être ici pour Berd'huis.

» Nous ne voulons pas terminer sans féliciter M. de Souancé d'avoir fait bonne justice d'un conte inepte, publié autrefois dans l'almanach *Le Beauceron* (1847), où sont narrées avec complaisance les aventures galantes d'une religieuse des Clairets. C'est un récit fabriqué de toutes pièces par quelque vieux voltairien, qui aura voulu se donner la satisfaction de dépeindre une *nonne*, d'après l'idée qu'il en avait puisée dans ses auteurs favoris. L'histoire n'a rien à voir dans des élucubrations de ce genre, et on peut en dire autant de la littérature. Nous avions lu cette nouvelle autrefois, et elle nous avait semblé mériter cette note peu laudative : Aussi mal pensée que mal écrite.

» Deux mots enfin sur les gravures; elles comprennent, outre les sceaux dont il a été parlé, le plan de l'abbaye, une abbesse dans une nef de l'église et le reliquaire qui avait appartenu au couvent des Clairets. Une pochette ajoutée après coup contient des photographies représentant la porte des Clairets d'après celle du XVIIe siècle, les ruines de la chapelle, la maison des Pères directeurs et le colombier des Clairets. Les gravures sont peut-être très exactes, mais le

trait en est grossier et il est loin de flatter l'œil. L'art de la gravure et de tout ce qui concerne l'imagerie a fait aujourd'hui de tels progrès qu'il n'est plus permis d'y être médiocre. Ceux qui se posent en amateurs font peu de cas des procédés qui remplacent la gravure, sous prétexte qu'ils ne sont pas artistiques; mais la grande majorité du public n'en juge pas ainsi et une photographie bien exécutée lui plaira mieux qu'une gravure qui rappelle trop l'enfance de l'art.

» Remercions M. de Souancé d'avoir fait revivre ce petit coin du pays percheron, et faisons des vœux pour qu'il donne bientôt un frère à ce volume, en publiant par exemple l'histoire et le cartulaire de l'abbaye d'Arcisses, voisine de celle sur laquelle il nous a si doctement édifiés. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. le baron de Kainlis, au château de Mormoulins; présenté par MM. le comte Lafont et Raoul de Saint-Laumer.

Fauré-Rouilh, administrateur du domaine du château d'Éclimont; présenté par MM. L. Merlet et Amblard.

Corrard, ancien professeur, à Chartres; présenté par MM. L. Merlet et Hurtault.

Lhopital, instituteur à Villiers-le-Morhier; présenté par MM. Velard et abbé Sénéchal.

SÉANCE DU 5 MARS 1896

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevrier, Corrard, R. Durand, Gabriel, Lehr, Lorin, Maugars, de Mély, Ch. Pétrot, Pétrot-

Garnier, abbés Haye, Hermeline, Langlois, Prévost, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Mély signale la mise en vente dans un des derniers catalogues de la maison A. Picard d'un exemplaire du « Manuscrit du XIe siècle » à un prix bien inférieur à celui auquel doit le céder la Société ; il demande comment ce fait peut se produire.

Il lui est répondu qu'un libraire peut acquérir accidentellement un ouvrage à un prix très bas et qu'il peut alors tout en se réservant son bénéfice le vendre au-dessous de sa valeur.

Il spécifie, et dit que c'est non pas l'ouvrage entier, mais un extrait de cet ouvrage, le Nécrologe, dont il veut parler. Il faut qu'il en ait été fait un tirage à part, et dans ce cas, est-ce avec l'assentiment de la Société ?

Comme il ne peut lui être donné de réponse catégorique à ce sujet, M. le Président prendra les informations nécessaires pour savoir s'il y a eu irrégularité ou non dans cette publication.

Admission de membres nouveaux.

M. le Trésorier lit l'exposé suivant des comptes de l'année 1895.

COMPTE DE L'ANNÉE 1895.

Recettes supposées

En caisse au 31 décembre 1894	782 fr.	95
Rente sur l'État, 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest (intérêts)	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*	
Total	3.891 fr.	75

Recettes opérées

En caisse au 31 décembre 1894	782 fr.	95
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	15	»
230 cotisations à 10 francs	2.300	»
103 id. à 5 francs	515	»
Vente de publications	170	85
Total	4.282 fr.	60

Les recettes opérées ont été de	4.282 fr.	60
Les recettes supposées étaient évaluées à	3.891	75
Augmentation	390	85

Dépenses proposées

Frais de recouvrement et d'envoi des publications	170	35
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.300	»
Frais de gravures	500	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliures.	50	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Total	3.840 fr.	»

Dépenses effectuées

Frais de recouvrement des cotisations. . . .	66	40
Frais d'envoi	74	35
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.547	»
Loyer.	10	»
Dépenses relatives à la Porte-Guillaume. . .	827	70
Achat de livres et abonnements.	76	85
Total.	3.902 fr.	30

Les dépenses sont en augmentation de 62 fr. 30 sur les prévisions.

Résumé du compte 1895.

Les recettes se sont élevées à la somme de. .	4.282	60
Les dépenses ont été de	3.902	30
Solde en caisse au 31 décembre . .	380	30

Les comptes de l'année 1895 sont approuvés.

M. de Mély demande à combien revient la feuille des bulletins de la Société.

Il lui est répondu que le prix en est de 70 fr.

Il trouve ce prix exagéré et affirme qu'il paye un prix beaucoup moindre pour l'impression de ses ouvrages.

Une discussion s'engage à ce sujet et il est décidé que l'examen de cette question sera renvoyé au bureau.

M. le Trésorier donne ensuite lecture du projet de budget suivant pour l'année 1896.

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1896

Recettes

En caisse au 1er janvier 1896	380 fr.	30
Produit de la vente du 3 °/₀	7.200	»
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	105	50
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*	
Produit des entrées de l'Exposition	*id.*	
Total	10.623 fr.	60

Dépenses

Restes à payer.	2.755 fr.	30
Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	170	»
Traitement de l'appariteur	300	»
A reporter . . .	3.225	30

Report	3.225	30
Frais d'impression	2.300	»
Frais de gravures	250	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	50	»
Achat de livres et abonnements	120	»
Frais relatifs à l'Exposition	2.000	»
Total	8.345	30

MM. de Mély et Amblard ne voient pas la nécessité d'aliéner en son entier le titre de rente 3 0/0 qui peut fournir une somme de 7,200 fr. bien supérieure à celle dont on aura besoin pour faire face aux dépenses prévues. Une fois cette somme réalisée, on pourra être tenté de s'en servir quand bien même les fonds seraient déposés à la caisse d'épargne, du moment où on les aura trop facilement sous la main.

Tel n'est pas l'avis de la majorité des membres et après discussion le projet de budget est adopté en son entier.

Des remerciements sont adressés au trésorier, M. R. Durand, pour sa bonne gestion.

M. l'abbé Sainsot propose de voter des fonds pour l'achat des ouvrages de notre ancien confrère, M. A. Lecocq, dont aucun, sauf ses manuscrits, ne se trouve dans la bibliothèque de la Société.

M. Pétrot-Garnier dit qu'il se fera un plaisir d'offrir à la Société un exemplaire de chacune des productions de M. Lecocq dont il pourra encore disposer.

Des remerciements sont adressés à M. Pétrot-Garnier pour son offre gracieuse.

M. l'abbé Sainsot voudrait qu'on cherchât à se procurer soit en provoquant des dons, soit en les achetant au besoin, les publications relatives au département qui paraissent chaque année. C'est à peine si notre bibliothèque en possède quelques-unes.

M. de Mély dit à ce sujet qu'il est tout disposé pour sa part à offrir dorénavant à la Société un exemplaire de ses productions.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de la Revue de l'année 1895.

ais son livre est et sera toujours un
stolicité : *defunctus adhuc loquitur* ;
litions n'ont pas désarmé. L'un
ir tête à l'arrière-neveu du jan-
l décoche un nouveau trait à
qui a mis son érudition au
eux qui l'ont étudiée
ue, l'érudition n'a de
e saine et impar-
umentation que,
Blondel. »
u jugera dans
l'abbé Blondel,
ntiapostoliques et
quité de nos Églises

encore, c'est celui de
s Origines des Églises de
Picard). Le dernier coup de
nos traditions est précisément
stes épiscopaux, démolir toutes
de la France. On a porté cet
fait descendre pour le ramener aux
igré ses allures autoritaires, ne mérite

eur veut rompre une lance pour la bonne
pour nous un inconnu, car c'est un des
ne dans le diocèse de Chartres. Depuis long-
en bon rang comme orateur, comme littérateur,
ujourd'hui, pour s'essayer comme historien, il nous
storique et l'École traditionnelle. (Paris. Gaume).
précis de la question que l'on peut recommander à
lent en avoir une idée juste. Nous avons été heureux,
cet opuscule, qui vaut par son contenu plus que par sa
de trouver dans le *Journal de Chartres* (1er janvier 1896) les
suivantes : « L'École dite historique biffe sans plus de façon
siècles de l'Église de France et par suite trois siècles de l'histoire
monde. Les mots viennent plus aisément qu'on ne voudrait pour
qualifier cette entreprise ; mais une bonne raison vaut mieux qu'un
millier d'invectives. Excellentes sont les raisons qu'apporte le R. P.
Constant, aux prétentions de l'école historique. » Le R. P. Constant,
de l'ordre des Frères Prêcheurs, est en effet l'auteur de l'ouvrage
annoncé plus haut ; et, quand on saura que cet éminent religieux est
docteur en théologie, docteur en droit canon, membre de l'Académie
de Saint-Raymond, on n'hésitera pas à reconnaître avec nous que c'est,
pour la cause que nous croyons la meilleure, une recrue qui vaut un
régiment.

Décidément l'opposition à l'école historique n'est pas vaincue et les
partisans de cette école vont être obligés de rentrer en campagne.

2° HISTOIRE

HAGIOGRAPHIE. — Saint-Cheron, diacre et martyr, par Maurice Coulombeau (Dans la Vie des Saints de la Bonne Presse n° 795.)

APOSTOLICITÉ DES ÉGLISES DE FRANCE. — Comme nous croyons avoir les meilleures raisons possibles de nous étendre un peu sur cette question, on nous pardonnera d'oublier pour un instant notre promesse d'être court, au risque de nous faire essoriller encore par les ciseaux de la censure.

La Revue que nous avions préparée l'année dernière relevait ici un témoignage en faveur de la thèse de M. l'abbé Hénault et un éloge de ce défenseur des origines apostoliques de notre Église chartraine. Grande a été notre surprise de trouver tout ce passage supprimé. Il aurait été puéril de supposer qu'on avait agi ainsi par jalousie de la gloire posthume de notre compatriote et confrère ; une seule hypothèse était donc admissible : on avait voulu faire disparaître une citation qui contredisait l'opinion bien connue d'une certaine école historique. Supprimer les arguments qu'on ne peut pas rétorquer, comme aussi faire disparaître les témoignages dont l'autorité n'est pas récusable, n'a jamais été considéré comme un procédé loyal. D'ailleurs, s'il nous est permis de voir dans cette suppression un aveu tacite d'impuissance à répondre, la chose n'est pas pour nous déplaire. Mais il faut avouer que dans le camp qui n'est pas le nôtre, on a une étrange manière de combattre ses adversaires. M. l'abbé Duchesne ne lit point ou lit superficiellement les écrits qui contredisent sa science officielle (c'est ce que prouvait la citation supprimée dont il a été fait mention) ; M. de Meissas crible ses antagonistes d'épigrammes dans lesquelles la causticité de l'esprit est destinée à dissimuler le peu de solidité des arguments ; notre censeur supprime les passages qui le gênent. Il est facile ensuite aux adversaires de l'apostolicité de se congratuler mutuellement, et de proclamer bien haut que leurs contradicteurs n'ont pas tenu devant la force de leur argumentation. Quand ces hauts personnages voudront bien descendre dans la lice pour y combattre à armes courtoises, ils trouveront en face d'eux d'humbles champions d'une cause qui mérite bien de triompher. Si, persuadés qu'ils ont pulvérisé ceux qui ont eu l'audace de leur tenir tête, ils veulent dormir sur leurs lauriers, nous nous permettrons de troubler leur quiétude en leur révélant le nom de nouveaux antagonistes.

Voici en quels termes un écrivain qui a fait ses preuves comme historien, M. le Chanoine Cochard, un des membres les plus actifs de la Société Archéologique de l'Orléanais, annonce un ouvrage qui vient de paraître sur la question en litige :

« L'apostolicité des Églises de France » est le sujet d'une vieille querelle, provoquée au XVIIe siècle par Launoy et consorts. Assoupie pendant un siècle et demi, elle renaissait avec le retour de ces Églises à la liturgie romaine. Au début, Orléans, puis Chartres et Sens sont entrés dans la lice. A Orléans, les champions ont fait trève ;

celui de Chartres est mort, mais son livre est et sera toujours un arsenal pour les tenants de l'apostolicité : *defunctus adhuc loquitur* ; à Sens, les défenseurs de nos traditions n'ont pas désarmé. L'un d'eux est resté sur la brèche, pour tenir tête à l'arrière-neveu du janséniste Launoy ; et, après tant d'autres, il décoche un nouveau trait à l'ancien professeur de l'Institut catholique, qui a mis son érudition au service d'une cause désavouée par tous ceux qui l'ont étudiée consciencieusement. Dans une question historique, l'érudition n'a de poids qu'autant qu'elle est guidée par une critique saine et impartiale. Telle est bien la conclusion qui ressort de l'argumentation que, sous une forme originale, nous présente M. le chanoine Blondel. »

Le livre ainsi annoncé porte pour titre : *Comment on jugera dans cent ans les œuvres de M. l'abbé Duchesne*, par M. l'abbé Blondel, chanoine de Sens. (1895. Sens. P. Duchemin.) Les antiapostoliques et leur opinion y sont fortement malmenés, et l'antiquité de nos Églises de Gaule y est énergiquement affirmée.

Un ouvrage plus fortement documenté encore, c'est celui de Mgr Belet, protonotaire apostolique, sur *Les Origines des Églises de France et les fastes épiscopaux* (Paris-Picard). Le dernier coup de pioche donné par M. l'abbé Duchesne à nos traditions est précisément son livre où il prétend, à l'aide des *fastes épiscopaux*, démolir toutes les traditions des Églises du Midi de la France. On a porté cet ouvrage aux nues ; Mgr Belet l'en fait descendre pour le ramener aux proportions d'un écrit qui, malgré ses allures autoritaires, ne mérite pas de faire autorité.

Voici qu'un nouveau lutteur veut rompre une lance pour la bonne cause. Celui-ci n'est pas pour nous un inconnu, car c'est un des nôtres, un beauceron, né dans le diocèse de Chartres. Depuis longtemps il s'est placé en bon rang comme orateur, comme littérateur, comme penseur, et aujourd'hui, pour s'essayer comme historien, il nous donne *L'École historique et l'École traditionnelle*. (Paris. Gaume). C'est un exposé précis de la question que l'on peut recommander à ceux qui veulent en avoir une idée juste. Nous avons été heureux, au sujet de cet opuscule, qui vaut par son contenu plus que par sa grosseur, de trouver dans le *Journal de Chartres* (1er janvier 1896) les lignes suivantes : « L'École dite historique biffe sans plus de façon trois siècles de l'Église de France et par suite trois siècles de l'histoire du monde. Les mots viennent plus aisément qu'on ne voudrait pour qualifier cette entreprise ; mais une bonne raison vaut mieux qu'un millier d'invectives. Excellentes sont les raisons qu'apporte le R. P. Constant, aux prétentions de l'école historique. » Le R. P. Constant, de l'ordre des Frères Prêcheurs, est en effet l'auteur de l'ouvrage annoncé plus haut ; et, quand on saura que cet éminent religieux est docteur en théologie, docteur en droit canon, membre de l'Académie de Saint-Raymond, on n'hésitera pas à reconnaître avec nous que c'est, pour la cause que nous croyons la meilleure, une recrue qui vaut un régiment.

Décidément l'opposition à l'école historique n'est pas vaincue et les partisans de cette école vont être obligés de rentrer en campagne.

— *La France chrétienne dans l'histoire*, monument littéraire destiné à conserver le souvenir du 14e centenaire du Baptême de la France contient deux articles qui nous intéressent, l'un par son auteur : La vie surnaturelle en France par Mgr d'Hulot, l'autre par le sujet lui-même : Suger, sage conseiller de Louis VI et de Louis VII, par Lecoy de la Marche. (In-8°. Paris, Firmin-Didot.)

— La bataille de Dreux (19 décembre 1562) qui avait été l'année dernière le sujet d'un livre bien curieux, vient d'être racontée à nouveau dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, d'après un ancien auteur. (1896. Suppl. p. 627.)

— Dans les *Mélanges de Julien Havet*, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de ce maître regretté, (781. p. in-8° et 10 pl. Paris, Ernest Leroux) notre confrère, M. René Merlet, a inséré un article sur les *Origines de Robert Le Fort*.

— Le tome X des Mémoires de Saint-Simon, édités dans la Collection des Grands Écrivains de France, nous donne un fragment inédit sur les Laubespine de Châteauneuf.

— Une nouvelle vie de Marceau vient d'être publiée par une librairie parisienne : *Marceau*, par Ruault de Champglin. Paris. Charavay.

— Nouveaux renseignements sur la bataille de Loigny dans l'*Histoire des Zouaves Pontificaux*, par René Bittard des Portes (400 p. in-8°. Paris. Bloud et Barral. s. d.), dans *Le Passé* par le commandant Grandin (360 p. in-8° grav. Paris, Tolza), dans *Une visite à Orléans* par Alexandre Martin (in-16. 38 grav. et 2 plans. Paris. Hennuyer.)

— Le 25e anniversaire de la bataille du 2 décembre a été célébré avec beaucoup de solennité : il a fourni à un ami de la vérité l'occasion d'insérer dans le *Correspondant* du 25 décembre 1895 (pages 1152-1153), au chapitre *Les œuvres et les hommes* la protestation historique ci-après :

« C'était, cette fois, le vingt-cinquième anniversaire du combat fameux où une poignée de héros arrêta le torrent de l'armée allemande en permettant à Chanzy de rallier ses forces dispersées pour en faire un dernier rempart. Le regretté Mgr Lagrange, qui s'était, avec un juste orgueil, proclamé « l'Evêque de Loigny », avait rêvé d'entourer d'un éclat particulier ce vingt-cinquième anniversaire : mais la mort ne lui a pas permis de réaliser sa noble pensée, et c'est son ombre seule qui, dans l'église en deuil, a présidé à la commémoration pieuse. Les anciens zouaves pontificaux y étaient accourus de toutes parts sur une vibrante convocation de leur général. Mais pourquoi Charette leur a-t-il dit dans cet éloquent appel : « C'est à la *bataille de Patay* que nous avons eu l'honneur, avec toute l'armée, de défendre le sol de la patrie envahie ? » Charette sait pourtant mieux que personne qu'il n'y a eu *aucune* bataille de Patay en 1870, et que c'est à *Loigny*, exclusivement à *Loigny*, que s'est passé le fait d'armes célèbre qui a immortalisé le nom, jusque-là ignoré, de ce petit village de Beauce. Pourquoi persister à maintenir une légende fausse au détriment de la

vérité et de l'histoire? Pourquoi dépouiller persévéramment Loigny d'un honneur qu'il a payé de son sang, de sa ruine, de sa destruction complète? Et quelle raison d'attribuer ainsi à Patay une gloire qui lui est complètement étrangère?— On ne s'est pas battu à Patay depuis le mois de mai 1429, où Jeanne d'Arc tailla en pièces l'armée anglaise, et durant toute la campagne de 1870, — *aucune* action militaire, répétons-le, *aucune* n'a eu lieu à Patay. — C'est à *Loigny* que tout s'est passé; c'est à *Loigny* que l'héroïque 37e de marche, sous les ordres de l'inébranlable commandant de Fouchier a lutté, au milieu d'une fournaise, de huit heures du matin à sept heures du soir, c'est à *Loigny* que s'est produite vers quatre heures, la charge légendaire des zouaves; c'est à *Loigny* que sont tombés Troussures, Bouillé, Ferron, Luynes, Verthamon, Sonis; c'est à *Loigny* que Charette lui-même a été blessé: c'est dans les champs de *Loigny* que l'admirable curé du village, l'abbé Theuré, a recueilli tous les ossements des morts pour leur donner asile dans la crypte de son église rebâtie; c'est dans cette église de *Loigny* que se trouve le tombeau de Sonis, et c'est également là que Charette a fixé sa dernière demeure, aux côtés de son glorieux compagnon d'armes. — Pourquoi donc, encore une fois, parler sans cesse de Patay, et citer toujours Patay, aussi étranger aux faits de guerre de 1870 que Carcassonne et Carpentras — en taisant obstinément *Loigny*, théâtre unique de l'action et sanctuaire de tous les souvenirs!

« L'empereur allemand y a mis plus de justice en rappelant, il y a quelques jours, dans une allocution militaire, les exploits de 1870, et en citant *Loigny* parmi les noms fameux dont son armée garde la mémoire. Guillaume II n'a pas dit un mot de Patay, et il a eu raison: pourquoi l'eût-il évoqué? Je le répète: *jamais*, *jamais* on ne s'est battu à Patay depuis 1429! — Il est donc permis d'espérer qu'on ne nous parlera plus de la *bataille de Patay* et que *Loigny*, qui, seul, a été a la peine en 1870, restera seul aussi à l'honneur. »

« Mgr Jourdan de la Passardière a éloquemment célébré sa gloire dans un discours où il a associé avec émotion les croyances religieuses aux sentiments chevaleresques, et montré toutes les merveilles que sait encore accomplir son âge, sous la double inspiration du patriotisme et de la foi ».

— M. Tamizey de Laroche vient de faire paraître un nouveau volume (tome V) des *Lettres de Peiresc*, où nous trouvons la preuve que Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, le premier académicien, avait été domestique de Richelieu, détail que nous croyons inconnu jusque-là.

3° LITTÉRATURE

— Dans *Les Célébrités de Patay* (in-8°), M. Maxime Beauvilliers consacre quelques pages au poète Jacques Richard, qui nous appartient par sa naissance. Le même auteur vient de faire paraître une notice sur un autre poète beauceron, Colardeau (in-8°).

— Les *Lettres inédites de la Duchesse de Gontaut* (1802-1855) qui sont annoncées dans la partie bibliographique, nous intéressent par leur éditeur, M. le Marquis de Gontault, propriétaire du château de Courtalain, et aussi par leur origine, parce qu'elles viennent d'être retrouvées à Courtalain, où elles avaient été cachées en 1870. Elles fournissent de nombreux renseignements sur la famille de Montmorency, et elles complètent heureusement les Mémoires que le même auteur a rédigés d'après une résolution prise à Courtalain. M. de Gontault a écrit lui-même l'introduction de ces Lettres de sa vénérée mère.

Le Cardinal Pie, sa vie, ses écrits, sa doctrine, par M. l'abbé Pagès (in-8°. Paris, Delhomme et Briguet) appelle de nouveau l'attention sur le grand évêque qui est une des gloires de notre siècle. Nous le retrouvons encore dans *Les grandes figures catholiques du temps présent* par MM. Veuillot, de Riancey, abbé Bertain, Lecoy de la Marche, Léon Gauthier, etc. (4 vol. in-8°. Paris. Sannard et Derangeon.)

La notice qui lui est consacrée fait partie du 4e volume, ainsi que celle qui nous donne la vie de Mgr d'Hulst. Dans le 1er volume se trouve la vie du général de Sonis.

On a eu la bonne pensée de consacrer à un chartrain quelques pages ayant pour titre : Talbot Eugène (Chartres 1814 — Paris 1894.) Discours prononcés à ses obsèques. (36 p. in-8°, avec portrait. Paris, Plon. 1895.)

4° MÉLANGES

Les archives du Loiret conservent le cartulaire de Saint-Martin-au-Val ; nous supposons que c'est dans le fonds de Bonne-Nouvelle ; mais l'ouvrage où nous avons puisé ce renseignement ne l'indiquait pas.

L'industrie chartraine ne fait pas souvent parler d'elle, quoiqu'elle puisse supporter honorablement la comparaison avec celle des autres villes de province de même importance. Un curieux qui a eu l'heureuse inspiration de visiter en détail notre ville capitale dans le cours de cette année a consigné ses observations dans une suite d'articles très élogieux qui remplissent presque en entier le n° 1011 du *Panthéon de l'Industrie* (Paris. 51, rue Richer). Il nous décrit les pépinières de M. Constant Vassort, les magasins de la *Maison-Verte*, l'établissement d'apiculture de M. Trubert, rue Marceau, la maison-mère des pâtés de Chartres, l'atelier de marbrerie et de sculpture de la maison Vauglin (aujourd'hui Debrée), la fabrique de boissons gazeuses de la Grappe, le jardin de M. Chéroute, boulevard Guillaume. C'est une sorte d'exposition du commerce chartrain que ce journal a servi à ses lecteurs.

Ce n'est pas seulement au XIXe siècle que la cité chartraine a eu des industriels de quelque notoriété. L'ancienne horloge de la maison commune d'Orléans, conservée encore aujourd'hui dans l'église Saint-Laurent, fut fabriquée en 1453-1454 par Jean Menin de Chartres, et Louis Carrel de Moulins. (Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais. T. XXV, p. 41.)

Un opuscule qui, plus encore que le journal mentionné plus haut, a mis en relief la ville où siège notre Société, c'est celui qui est intitulé : *Chartres*, par René Merlet. Notre savant confrère avait donné sous ce titre à une publication périodique, *La Revue moderne*, un article où sont décrites les principales curiosités de notre ville. Cette Revue en a fait un tirage à part dont elle a gracieusement fait hommage à chacun des membres de la Société. Ceux-ci me permettront de lui en exprimer, en leur nom, toute leur reconnaissance, car elle leur a fait ainsi une bien agréable surprise. Sous la direction de l'aimable cicérone qui est M. René Merlet, on parcourt la ville à grandes enjambées, mais en s'arrêtant devant tous les monuments auxquels se rattache quelque souvenir ou qui méritent, par leur structure, quelques instants d'attention. Toutes les pages de cette intéressante brochure sont illustrées, et font ainsi passer successivement, sous les yeux du lecteur, plusieurs vues de notre cathédrale, la vieille tour qui donne asile à nos pacifiques réunions, les coins les plus pittoresques de notre antique cité. Le tout forme une charmante plaquette que tout vrai chartrain sera heureux de garder en bonne place sur les rayons de sa bibliothèque.

L'esprit investigateur de notre confrère M. F. de Mély le porte à aborder différentes sciences qui semblent n'avoir entre elles que des rapports assez éloignés. Il le fait d'ailleurs avec succès, car les revues spéciales font bon accueil à ses articles, ainsi qu'on peut le constater par la nomenclature suivante :

L'origine des Macreuzes (Revue Archéologique) 1894. *A propos de l'Exposition de Lyon* (Gazette des Beaux-Arts) 1895. *Les mousses de tombe et le phylloxéra* (Société des agriculteurs de France) 1895. *L'alchimie chez les Chinois et l'achimié grecque* (Journal asiatique) 1895. *Les pierres de foudre chez les Chinois et les Japonais* (Revue archéologique) 1895. Dictionnaire de la Bible (Vigouroux). Grande Encyclopédie (Lamirault.) Articles minéralogiques.

L'année qui vient de se terminer a vu commencer deux publications chartraines auxquelles nous souhaitons heureux succès et longue durée. La première en date s'intitule *Archives historiques du diocèse de Chartres;* c'est une revue mensuelle qui a pour directeur notre confrère M. l'abbé Métais. Elle nous a donné pour ses débuts le cartulaire de l'Abbaye de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, et le Livre de bois de Saint-André de Chartres.

La seconde publication est *La Croix d'Eure-et-Loir*, journal hebdomadaire destiné à faire arriver la bonne presse jusqu'aux lecteurs les moins favorisés de la fortune.

5° BEAUX-ARTS

Nous signalerons le 6e volume de *la France historique et monumentale* (directeur M. Henry Havard, inspecteur général des beaux-arts), d'abord parce qu'un de ceux qui collaborent à ce grand ouvrage est notre compatriote, M. G. Duplessis, de l'Institut, ensuite parce

qu'il nous présente des vues qui intéressent notre département: château de Maintenon, façade intérieure, cour intérieure du château; Chartres, vue de la cathédrale, pourtour du chœur.

La librairie Pouillier, à Châteaudun, édite des études de dessin prises dans la contrée dunoise par Galerne fils. *L'escalier d'honneur du Château de Châteaudun* qui vient de paraître nous permet d'espérer que le jeune débutant illustrera par son burin le nom que son père illustre depuis longtemps par son pinceau.

On nous signale comme fournissant des détails qui intéressent le pays chartrain: *Les inventaires de Jean, duc de Berry*, par J. Guiffrey, 2 in-8°. Paris. Leroux. 1892-95. — *L'inscription du Jupiter de Chartres* par Ed. Leblant. (Revue numismatique. 1894). *Épona*, par Reinach (Revue archéologique 1895). *La sculpture française au XIVe siècle*, par Gonse. In-4°. Paris. Mayer et Motterose. 1895.

6° NÉCROLOGIE

CHOPPIN D'ARNOUVILLE (Auguste) avocat à la Cour d'appel de Paris, mort le 25 janvier à Paris, auteur de remarquables travaux sur la législation.

COUDRAY (Louis-Désiré), avoué honoraire à Châteaudun, président du Conseil de fabrique de la Madeleine, secrétaire de la Société Dunoise, mort le 12 mars. On lui doit l'*Histoire du château de Châteaudun, un coin de l'ancien Dunois*, un travail sur l'Église de la Madeleine. C'était un botaniste distingué.

DORÉ-DELENTE, mort à Dreux au cours de l'année 1895, était un savant modeste qui s'occupait surtout des questions préhistoriques. Il a fait plus d'une fois des communications à la Société d'Anthropologie; il a donné au journal *L'Homme*, en 1884, une suite d'articles sur les monuments mégolithiques d'Eure-et-Loir.

GODOU (Alexandre), né à Châteaudun, avocat au barreau d'Orléans, vice-président de la Société *les Amis des Arts* en cette même ville où il est décédé à la fin de l'année 1894. Il avait été juge de paix et adjoint au maire d'Orléans. Il cultivait les lettres et l'archéologie, et il a publié plusieurs mémoires sur Châteaudun, ainsi que des notices biographiques sur Louis Roguet, Eudoxe Marcille et le sculpteur orléanais Moreau.

Mgr LAGRANGE (François), Évêque de Chartres, décédé dans son palais épiscopal le 23 juin 1895, a joué dans la seconde moitié de notre siècle, un rôle qui n'est pas sans gloire. Littérateur, poète, historien, polémiste, évêque, il a toujours montré de rares aptitudes pour les travaux d'esprit. Pour lui consacrer une notice digne de sa grande notoriété, il faudrait sortir de la concision à laquelle nous sommes condamné. Ceux qui voudront le mieux connaitre pourront recourir à la *Voix de Notre-Dame de Chartres* et au *Journal de Chartres*; ils y trouveront des details sur les principales étapes de sa vie et sur les circonstances

qui ont accompagné sa mort. Un livre qui le fait bien connaître également c'est celui qu'a écrit, le jour même de sa mort, la main amie de M. le comte de Lacombe avec ce simple titre : *Monseigneur Lagrange, évêque de Chartres.* (34 p. in-8°. Paris. De Soye.)

NOAILLES (Duc Jules de), né en 1826, est mort à Paris le 7 mars 1895. Fils aîné du duc Paul de Noailles, il s'appela duc d'Ayen jusqu'à la mort de son père (1885), comme tous les aînés de la famille. Il habitait souvent le château de Maintenon, dont la propriété appartient aux Noailles depuis le mariage de Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, avec le maréchal de Noailles. Fils d'académicien, le duc de Noailles fut un savant plutôt qu'un littérateur. Laissant la politique à son frère le marquis de Noailles, il étudia les sciences économiques, et fit paraître plusieurs ouvrages qui lui donnèrent une grande autorité en cette matière. Une partie de ses travaux ont paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes* et dans le *Correspondant.* Il fournira une page bien remplie à notre future Bibliothèque Chartraine du XIXe siècle.

REILLE (Comte Gustave) mort à Paris au mois de mars 1895 et inhumé a Marboué, avait joué sous l'Empire un rôle politique aujourd'hui bien oublié.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. — *Collège de jeunes filles à Chartres (Le).* — Juin 1895. Chartres.

ANONYME. — *Courtalain*, par L. G.-P. — 36 p. in-8°. Chartres, Impr. Garnier.

ANONYME. — *Souvenirs de jeunesse.* — 56 p. in-16. (Extraits de l'*Union agricole.*) — Chartres, Durand.

ANONYME. — *Victimes (les) de la Terreur à Châteauneuf et à la Ferté-Vidame*, par Don Quicherche. (Extrait de l'*Astrologue de la Beauce et du Perche.*) — 30 p. in-8°, Chartres, Impr. Garnier.

— *Astrologue de la Beauce et du Perche.* (Almanach.) — Les victimes de la Terreur à Châteauneuf et à la Ferté-Vidame.

BAUDRAN, pharmacien a Beauvais, né à Dreux. — *L'influence du logement sur la santé des habitants des petites villes et des communes rurales du département de l'Oise.*

BOUCHARD (Joseph). — *Bluets et Chrysanthèmes.* — Paris, Nadaud.

BROSSERON (J.), ancien libraire. — *Une excursion aux monuments préhistoriques de Maintenon et de Gallardon.* — 4 p. in-8°, Chartres, impr. industrielle et commerciale.

BRIAULT, professeur au lycée de Chartres. — *Les Pyrénées et l'Auvergne à bicyclette. — De Chartres à Gavarnie par Bordeaux, retour par Clermont.* — In-12. Chartres, librairie Selleret.

BRIÈRE (Abbé Henri), vicaire de Châteauneuf. — *La prière du Sacré-Cœur de Jésus, avec des réflexions pratiques sur cette prière.*

CHABANNES (Comtesse A. de). — *Vie séraphique de Saint François d'Assise*, dédiée à la jeunesse chrétienne. — 108 p. in-12, Abbeville, Paillart.

CLERVAL (Abbé). — *Les Écoles de Chartres au moyen-âge, du Ve au XVIe siècles.* — XX 572 p. gr. in-8°, impr. Garnier. — Paris, Picard.
— *De Judoci Clicthovæi Neoportuensis doctoris theologici parisiensis et carnotensis canonici vitâ et operibus* (1472-1543). — XXXII-152 p. gr. in-8°, Chartres, impr. Durand.
— *Conteur (le) de la Veillée.* — Almanach.

CHRÉTIEN (D.), instituteur à Villemeux. — *Notice historique sur la commune de Villemeux.* (Extrait des mémoires de la Société archéolog. d'Eure-et-Loir.) — 50 p. In-8°, Chartres, Garnier.

CONSTANT (Le R. P.), de l'ordre des Frères Prêcheurs, né à Santilly-le-Moutiers. — *L'École historique et l'École traditionnelle.* — Paris, Gaume. — *La Révolution et la Liberté.* — XNIII-308 p. in-8°. Paris, imprim. Salésienne.

DUGUÉ (Ferdinand). — *Geoffroy Rudel.* — Paris, Calmann-Lévy.

FAMIN (Pierre), lieutenant-colonel d'infanterie de marine. — *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si.* — Paris, Challamel.

FOUCAULT (Mgr). — *Lettre pastorale sur la perte de la foi et mandement pour le carême* 1895. — 22 in-8°. Saint-Dié, Typ. Humbert.

GAROLA, professeur d'agriculture. — *Les céréales.*

GONTAULT (Duchesse de). — *Lettres inédites de la Duchesse de Gontault*, publiées par le Marquis de Gontault. — 149 p. in-8°. Paris, De Soye.

GROMARD (Abbé), aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Dreux. — *Echelle d'or.* — *Poésies.* — 228 p. in-8°. Paris, impr. Firmin-Didot.

GYVÈS (Simon de). — *Bref discours du siège de 1568.* — Chartres, imprim. Durand.

HULST (Mgr) — *M. l'abbé de Broglie.* — In-8°. Paris, Poussielgue. — *La morale du citoyen.* — *Conférences du Carême 1895.* — In-8°. Paris, Poussielgue. — *Raisons d'espérer une renaissance chrétienne.* — In-18°. Paris, Poussielgue.

JOUSSET DE BELLESME (Dr). — *Le sang et la rate dans l'alimentation des alvins.* — 8 p. in-8°. Paris, imprim. Cerf et Cie.

LAGRANGE (Mgr). — *Lettre pastorale sur le salut par le Christ et mandement pour le Carême 1895.* — 32 p. in-8°. Chartres, Durand. —

— *Circulaire pour annoncer le pèlerinage diocésain de 1895.* — 3 p. in-8°.

— *Circulaire relative à l'organisation des Missions.* — 3 p. in-8°. Chartres, Garnier.

LANGLOIS (Abbé). — *Livre (Le) de la Confrérie de Senonches.* — 16 p. in-8°. Chartres, Durand.

— *Confrérie (La) de Saint Michel de la Puisaye.* — (Extrait des *Annales du diocèse de Chartres.*)

— *Manuel du Pèlerin de Saint Cyr et de Sainte Juliette.*

LEFÈVRE-PONTALIS (Carle). — *De Tiflis à Persépolis.* — *Ecrivan.* — *Tabriz.* — *Téhéran.* — *Ispahan.* Avec illust. — Paris, Plon. (Sans date.)

MÉLY (Ferdinand de) — *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, par F. de Mély et Edmond Brohon. Tables. — 258 p. in-8°, Paris. E. Leroux, 1896, mais en réalité paru au mois d'août 1895.

MERLET (Lucien). — *Bibliographie des ouvrages de M. Lucien Merlet*, archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, membre correspondant de l'Institut. — 15 p. in-8°. Chartres, impr. Garnier.

MERLET (René.) — *Chartres.* — 16 p. in-8°. Paris, Quantin. (Extrait de la revue *Le Monde Moderne*).

Martyrologe à l'usage de l'Église de Chartres. (Extrait de *Un manuscrit chartrain du XIe siècle).*

PIE (Le Cardinal). — *Correspondance du Cardinal Pie, évêque de Poitiers et de Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême.* (1849-1873.)

POSTILLON (Le). — *Almanach-annuaire du Perche.* (Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Eure.) 1895. 4e année. — Mortagne, Bigot.

RORTHAYS (Comte de). — *La loi du 15 avril 1895.* (Congrégations religieuses.) — *Lettre à M. Louchet, ancien magistrat.* — *Paris*, Poussielgue.

ROTROU (Le). — *Almanach-annuaire de la ville et de l'arrondissement de Dreux* pour 1895. 6e année. — *(Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, premier fauteuil de l'Académie.* — *Le monument celtique de Cocherelle*, commune de Montreuil, près Dreux.*)*

TISSIER (Abbé). — *Le progrès dans l'éducation.*

VOISIN (André). — *La Tour de Gallardon à travers les âges.* — 15 p. in-16, avec gravures. — Chartres, imprim. Garnier.

M. de Mély dit qu'il a plusieurs titres d'ouvrages à ajouter à ceux énoncés dans la partie bibliographique; il les indique et ils seront joints à la liste de la Revue.

M. l'abbé Sainsot demande où en est le projet de bibliographie Chartraine du XIXe siècle.

M. de Mély pose la même question pour la bibliographie de la Cathédrale.

Après une longue conversation touchant ces deux questions, il est décidé que tous les renseignements sur la bibliographie Chartraine seront adressés à M. l'abbé Sainsot et ceux sur la bibliographie de la Cathédrale à M. l'abbé Langlois.

Ces deux membres de la Société veulent bien se charger, chacun en ce qui le concerne, de joindre les renseignements qui leur parviendront à ceux qu'on possède déjà et de les classer pour préparer le travail d'ensemble.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Ouvrages reçus dans le courant de février 1896.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, T. XVI et XVII.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, T. XVII, 4e livraison.

Revue historique et archéologique du Maine. T. 38, année 1895, 2e semestre.

Bibliothèque de l'École des Chartes, T. LVI, 6e liv., nov.-déc. 1895.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du Département de l'Oise, T. XVI, 1re partie.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, 1895, T. VI, 6e livraison.

Journal des Savants, novembre et décembre 1895.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, T. VII, 3e trimestre de 1895.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, livraisons 97 à 103, janvier à décembre 1895.

Archives historiques du Diocèse de Chartres, n° 14, 25 févr. 1896.

MEMBRES NOUVEAUX ADMIS

Membres titulaires.

MM. Dauzat, Inspecteur d'Académie; présenté par MM. Lehr et Bellier de la Chavignerie.

Raveneau-Morin, 3, rue de Turbigo, à Paris, et au château d'Armincourt, près Brezolles; présenté par MM. Dehors et R. Durand.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1896

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents: MM. Bellier de la Chavignerie, Dauzat, Amblard, Buisson, Champagne, Corrard, R. Durand, Germond, Gérondeau, de Lubriat, Morize, abbés L. Hermeline, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Advielle de Paris, correspondant du Comité des Beaux-Arts des Départements, lui faisant savoir qu'il vient de terminer un travail devant former environ 40 pages d'imprimerie sur Pierre Jean Paul de Berny-Nogent, calligraphe et ingénieur distingué, né à Chartres le 9 août 1722, paroisse Ste-Foy, et mort en 1779 à l'étranger.

Il demande s'il conviendrait à la Société de publier ce travail dans ses Mémoires sous la condition qu'il lui sera donné cent exemplaires d'un tirage à part pour droit d'auteur.

M. Advielle, n'étant pas membre de la Société, et en tout cas la quantité d'exemplaires tirés à part accordée aux sociétaires auteurs d'un travail publié dans ses bulletins étant de dix et non de cent, il n'y a pas lieu de donner suite à sa demande.

Communication d'une lettre de M. Audigier, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou et notre confrère, demandant à la société de vouloir bien s'associer à l'œuvre de la statue de Rémy Belleau qui doit être élevée prochainement à Nogent-le-Rotrou en souscrivant pour une certaine somme dans les conditions énoncées dans une circulaire dont il est donné connaissance.

La Société décide de s'inscrire pour la somme de vingt francs.

Lecture de la communication suivante de M. de Souancé relative à l'abbaye de Thiron.

« Le hasard a fait tomber entre mes mains deux volumes dont il n'a pas été question dans les procès-verbaux de la Société archéologique et qu'il y a peut-être lieu de signaler tout au moins pour la bibliographie du département d'Eure-et-Loir.

» Le premier est le manuscrit N° 39 de la bibliothèque d'Alençon intitulé : Recueil des pièces représentées au collège de Tyron depuis le mois de décembre 1775 jusqu'au mois de mars 1776. » A la suite du titre sont inscrits ces mots : « Sans aucune valeur, pet. in-f° ». Si cette note n'est pas exagérée sous le rapport de la littérature, à l'exception toutefois de la comédie de Molière, on est cependant autorisé à le juger moins sévèrement. Il fait en effet assister à deux récréations des élèves du collège royal et prouve qu'aucune branche des connaissances nécessaires à l'homme appelé à vivre dans le monde n'était négligée par les moines. La danse et la musique trouvaient leur place dans le programme des études à côté des sciences et des belles-lettres.

» Ce volume renferme :

» 1° Couplet chanté à l'arrivée du R. P. dom Sanadon, prieur de l'abbaye et collège de Tiron, le 10 octobre 1775, (sur l'air de la ronde du *Devin de village*), par dom du Soullier. Six strophes de quatre vers.

» Cette poésie n'a ni originalité, ni élévation ; c'est une suite de compliments usuels et de louanges banales.

» 2° *L'impromptu de Tiron*, drame représenté le 31 décembre 1775 par :

MM. de Saint-Pater	L'Enquerant
de Gorgen	Cromaton (musicien)

Le Fevre	Diapazon (musicien)
de Bouley	Vadius (poëte)
le chevalier de Bouglon	Voursac (gascon)
Tillouboist	Boursac (musicien)
de Tourouvre	de Rend-Cœur
Potier	Un marchand
des Ronces	Un suisse

» L'action de ce drame est la récitation ou le chant de vers, par Diapazon. Il donne cette suite de vers comme de lui, tandis que Vadius l'interrompt à tout moment pour rendre son bien tantôt à un poëte français, tantôt à un poëte latin qu'il nomme successivement.

» 3° Jeux et divertissements de carnaval adoptés au théâtre du collège, présentés au R. P. dom Sanadon, prieur de l'abbaye et du collège royal de Tyron, par messieurs les écoliers du même collège, exécutés le lundi 17 février 1776.

» *a*) Chanson par M. Chaline, externe, par dom Soullier. Les quatre premières strophes s'adressent au prieur, les deux dernières au marquis de Riantz.

. . . . . .

5

Pour vous que le laurier couronne,
Qui venez sourire à nos jeux,
Nous voudrions comme Bellonne
Pouvoir vous mettre au rang des Dieux.

6

Si distingué par la noblesse,
Elle brille le moins en vous,
Ces vertus l'éclipsent sans cesse
Qui vous font régner sur nous tous.

» *b*) Proverbe dramatique ayant pour titre l'Enragé (extrait d'un recueil de proverbes dramatiques, imprimé en 1774) pour faire paraître quatre élèves auxquels M. le marquis de Riantz s'intéressait particulièrement entre lesquels son fils (M. de Tourouvre). Mot du proverbe : Plus de peur que de mal.

» Acteurs : de Tourouvre, de Canisz, de Brustel, de St.-Pater.

» *c*) Représentation du Malade imaginaire, comédie en trois actes de Molière. Cette pièce (légèrement arrangée pour

le théâtre du collège) a été précédée d'un prologue mêlé d'intermèdes, et suivie de la réception du médecin et terminée par un épilogue qu'on pouvait intituler : le petit Bordelais à Tyron.

» La toile tombe sur un ballet de la composition du sieur Dufau, maître de danse du collège.

» *d*) Epilogue ou remerciements à Monsieur le prieur intitulé le petit Bordelais à Tyron, fait par dom Soullier, professeur de troisième :

» Acteurs du prologue :

MM. Le Clair	Polichinelle
Lestage	Ragotin

» Acteurs de la comédie :

MM. Regnier	Argan (mal. imag.)
Ratier	Argan (son fils aîné)
Robert de May	Fanfan (son fils cadet)
de Quincarnon	Béralde (frère d'Argan)
de Boulay	Ruffin (beau-fils)
Petit des Ronces	Cléante (amant de Julie)
Barreau	Diafoirus (médecin)
Gorgen	Thomas Diafoirus
Potier	Purgon (médecin)
de Bouglon	Pantoncure (médecin)
de Saint-Pater	Fleuran (apothic.)
Dufour	de Bonnefoi (notaire)
Lefevre	La Fleur (valet)

» Le second volume est le rapport fait à la section d'archéologie, le 28 juillet 1856, par M. le comte Auguste de Bastard, membre du comité, sur une crosse du XIIe siècle trouvée dans l'église de Tiron, arrondissement de Nogent-le-Rotrou. »

» Ce rapport qui forme un volume de 600 pages de la collection du Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France est en quelque sorte, si on peut s'exprimer ainsi, l'histoire de la Crosse. En tête du volume est la réduction aux 4/5 de la crosse de Tiron représentée en couleurs.

» Cette crosse est en émail et figure un serpent dévorant deux autres serpents. Elle fut trouvée en 1842 dans une ancienne sépulture des abbés derrière le sanctuaire de l'église.

Elle est faite de deux morceaux de fer amboutés et réunis ensemble par plusieurs goupilles rivées et représente le corps d'un serpent serrant dans sa bouche deux petits serpents. Elle est fortement dorée dans son ensemble. Le corps du serpent, enlacé par de petits listels dorés, offre dans leurs croisures, des vides en forme de losanges émaillés de couleur bleue et représentant des espèces d'écailles. Le ventre du serpent ainsi que sa tête et les deux petits serpents sont dorés au mat. Deux points bleus en émail dessinent la prunelle des yeux. Les deux faces sont semblables. » (p. 401. 402. 403. 404.)

» Principaux objets rares trouvés à Tiron et cités dans ce rapport. (1856) Un ivoire grec, de grande dimension du IXe ou Xe siècle inédit et ignoré (1856) Une pyxide ou boîte à hosties en ivoire français du XIe ou XIIe siècle inédite, jadis de notre collection et chargée d'un crucifiement.

» Une peinture du XIVe siècle, représentant les porcs de l'abbaye de Tiron et de celle de la Trappe. En échange du droit de passage et glandée dans la forêt de Nuisement ils assistent à la messe de la Saint-Jean d'été, un collier de fleurs au cou, et un bouquet attaché à la queue, leur tête est relevée.

» L'abbé de Tiron précédé dans l'église de N.-D. de Chartres de six laïques, qui marchent la baguette levée et suivi de quatre clercs. La première moitié de la page, partagée en deux miniatures, montre l'évêque de Chartres porté sur un trône par des hommes de guerre, lors de son entrée solennelle. » (p. 504)

» Il est également rappelé qu'en 1793 la crosse de l'évêque de Chartres, Ragenfroid, fut trouvée dans sa tombe, et a été reproduite dans l'ouvrage de M. Villemain sur les monuments français (p. 404). »

M. l'abbé Sainsot dit qu'on pourrait demander à M. de Souancé de faire sur le collège de Thiron un travail d'ensemble qui serait certainement intéressant.

M. le Président fournit ensuite les renseignements suivants relatifs à l'Exposition rétrospective prochaine. La Commission s'occupe déjà de l'installation. Au lieu de louer des vitrines, comme on avait eu l'intention de le faire dans le principe, location qui se serait élevée à environ 1,300 fr. on arrivera à

réaliser une économie notable en les faisant fabriquer par des ouvriers de la ville.

Il annonce également que le conseil municipal accorde à la Société une subvention de mille francs sans que la Société se trouve en rien engagée de ce fait vis à vis de la ville. Il reste bien entendu qu'elle conserve à sa charge tous les frais d'installation et autres, en même temps qu'elle bénéficiera du produit intégral des entrées.

A propos de la bibliographie chartraine du XIXe siècle. M. l'abbé Sainsot demande qu'avant de commencer la mise en train de ce travail on lui rende les documents préparatoires qu'il a précédemment remis à la Société pour être donnés en communication aux membres disposés à s'ocuper de cette publication.

Acte est pris de sa demande à laquelle il sera donné satisfaction.

M. l'abbé Sainsot donne ensuite lecture du compte rendu suivant de l'ouvrage de M. L. Merlet récemment édité : « *Les Poètes beaucerons antérieurs au XIXe siècle.* »

« Celui qui ne connaîtrait que le titre du nouvel ouvrage de M. Merlet serait fondé à croire qu'il s'agit d'un opuscule dans lequel s'ébattent fort à l'aise une maigre douzaine d'enfants de la Beauce, qui se sont crus poètes parce qu'ils ont versifié quelques bluettes plus ou moins poétiques. Est-il possible en effet que la Beauce, *le triste pays qui ne baisse ni ne hausse*, ait jamais donné le jour à un véritable poète ? Est-il possible que ses plaines, lugubrement monotones, aient jamais inspiré ces grandes pensées, ces sentiments sublimes qui ne peuvent bien s'exprimer que dans la langue des dieux.

» *A priori*, la réponse négative semble seule admissible. La Beauce, si féconde en céréales, paraît être essentiellement réfractaire aux productions de l'esprit ; ceux qui la cultivent semblent vivre trop terre à terre pour que leur imagination puisse planer dans les régions idéales où se plaisent les poètes; bref Beauce et poésie doivent s'exclure mutuellement, comme aussi poète et beauceron sont deux mots qui ne peuvent que hurler d'être accouplés ensemble.

» Malgré ce qu'elle a de fondé en apparence, cette manière

de voir n'est pas celle de M. Merlet, qui est bien placé pour avoir une opinion à ce sujet, car s'il n'est pas Beauceron par droit de naissance, — ce qui dans la question est une garantie d'impartialité, — il a pratiqué, étudié la Beauce pendant plus de quarante ans, et il en connaît parfaitement le fort et le faible, au moins sous le rapport littéraire.

» Par une sorte de défi à ceux qui ne pensent pas comme lui, il arbore son opinion comme il ferait un drapeau, en plaçant les deux mots qu'on prétend incompatibles en tête de son œuvre qu'il intitule *Poètes Beaucerons*. Il ouvre son livre par cet aphorisme : « Le Beauceron est poète », et après une brève démonstration par le raisonnement, en guise d'avant-propos, il nous en donne une autre, plus longue et surtout plus probante, en faisant défiler sous les yeux du lecteur toute une nomenclature de personnages qui ont jadis cultivé les Muses dans la petite province que l'on voudrait condamner irrémédiablement au langage prosaïque. Ce n'est pas un mince opuscule qui nous est présenté sous le titre qu'on vient de lire, ce sont deux bons volumes dont le premier renferme onze noms et le second vingt-huit, en tout trente-neuf noms de *poètes beaucerons*; et quels noms que ceux de Desportes, de Régnier, de Rotrou, de Panard, de Colardeau, etc. etc... Ce ne sont donc pas seulement quelques poètes qui sont ainsi proposés à notre admiration ou du moins rappelés à notre souvenir, c'est toute une pléïade ; j'allais dire c'est toute une académie, mais je m'aperçois qu'il en manque un au nombre sacramentel. Ils ne sont que trente-neuf, et il leur faudrait être quarante pour égaler en nombre nos immortels.

» A vrai dire, ce quarantième poète beauceron aurait-il été si difficile à trouver ? Je ne le pense pas, et je suis persuadé au contraire qu'il eût suffi à M. Merlet de se mettre en quête pour trouver son homme. S'il veut bien me le permettre, je lui en indiquerai un, et même deux pour un, afin qu'il ait la liberté du choix.

» Ne pensera-t-il pas, par exemple, que Rémy Belleau ou Raoul Bouthrays auraient fait bonne figure dans sa galerie poétique et complété honorablement la série quarantenaire ? Peut-être m'objectera-t-il que Bouthrays est un poète latin. Mais depuis quand les vers latins ne sont-ils plus de la poésie ? D'ailleurs la muse du poète dunois n'était pas si exclusivement

assujettie à la langue de Virgile qu'elle ne pût pas versifier en français; nous en avons la preuve dans son poème sur le *Voyage de Louis XIII aux Pyrénées*. Si Prudence ou Fortunat étaient nés en Beauce, M. Merlet leur refuserait-il donc une place parmi ses *poètes beaucerons ?*

» Quant à Rémy Belleau, sa qualité de percheron aurait pu lui faire refuser le droit d'entrée dans une collection qui semble réservée aux enfants de la Beauce, si l'auteur n'y avait pas fait entrer plus d'un personnage qui ne sont Beaucerons que par approximation.

» Il a donné en effet une complaisante élasticité au titre de son ouvrage. Sous ce titre de *Poètes Beaucerons*, nous voyons figurer des Drouais comme Rotrou, Godeau, les Métezeau, etc. des Dunois, comme Lambert Li Tort et Pierre de Bulliond; un indigène du Thimerais, du Laurens; un Percheron et même un Percheron de Condé-sur-Huisne, Denis Coudray. En somme si on en retranchait tous ceux qui ne sont pas Beaucerons pur sang, tous ceux qui n'appartiennent pas à la Beauce beauceronnante, le nombre des poètes de M. Merlet se trouverait singulièrement éclairci. Et pour en revenir à ma proposition, puisqu'il procédait avec un pareil éclectisme, il pouvait bien accorder une petite place à Rémy Belleau, à celui que ses contemporains appelaient le poète des Grâces, et auquel ses compatriotes vont prochainement élever un monument sur une place publique. Je crois pouvoir l'affirmer, si mes deux candidats avaient été traités en *poètes beaucerons*, les Dunois et les Nogentais n'en auraient point su mauvais gré à celui qui leur aurait accordé cet honneur [1].

[1] Qu'on ne voie pas une pensée de critique dans l'observation relative à la facilité avec laquelle M. Merlet a accordé la qualité de *beaucerons* à plusieurs poètes qui n'y avaient aucun droit. Je suis le premier à reconnaître qu'il lui était impossible de donner à son livre un titre qui convint également à tous les poètes nés ou ayant vécus dans les différentes contrées dont l'ensemble compose notre département d'Eure-et-Loir. Il y aurait bien un mot qui eût parfaitement convenu à son dessein, un mot dont la compréhension se serait appliquée également à tous ses héros; ce mot a dû certainement lui venir à l'esprit, il a dû penser que le véritable titre de son ouvrage était *Poètes Eure-et-Loiriens*. Mais outre que les poètes *antérieurs au XIXe siècle*, — puisqu'il ne traite que de ceux-là — n'ont point appartenu au département d'Eure-et-Loir, ce mot n'ayant pas d'existence légale il lui aurait fallu la lui donner. Or ses habitudes de puriste et le respect de la langue qu'il écrit si correctement ne lui ont pas permis de le faire. Et pourtant en vertu de l'axiome emprunté à un de ces poètes macaroniques qui ne sont pas des inconnus pour lui : *Sumus philosophos, possumus forgere*

» M. Merlet n'a pas eu la prétention de nous donner tous les poètes plus ou moins beaucerons qu'il connaît; il sait mieux que pas un qu'on pourrait facilement doubler le nombre de ceux dont il compose son aréopage poétique. J'en ai nommé deux ; j'en pourrais nommer trente, et on arriverait certainement après quelques recherches à composer non pas un nouveau *salon*, mais un nouveau *livre des refusés*. Il est vrai qu'il nous a donné l'élite de ceux de nos ancêtres qui ont sacrifié aux Muses; il s'est souvenu du précepte de notre bon La Fontaine :

Loin d'épuiser une matière
On n'en doit prendre que la fleur.

» Tout n'est pas fleur dans ce qu'il a choisi et il l'avoue franchement ; mais tout n'est pas non plus herbe folle dans ce qu'il a dédaigné. On accuse les poètes d'être naturellement jaloux; il faut avouer que parmi les oubliés plusieurs auraient quelque droit de l'être. Espérons donc que quelque jour il reprendra la bonne plume qui a écrit ces deux charmants volumes, et qu'il leur donnera un nouveau frère, rendant ainsi plus complète encore la démonstration de son aphorisme : Le Beauceron est poète.

» On me demandera peut-être mon sentiment sur cet ouvrage ; mais je ne puis pas oublier que si on juge ses pairs, on ne doit pas juger ses maîtres, et M. Merlet est un maître dans la partie. Je me permettrai pourtant quelques observations très discrètes sur la manière dont il a compris et exécuté son œuvre.

» La longueur de ses différentes notices est ordinairement proportionnée à l'importance des personnages dont il retrace la physionomie. S'il n'accorde aux poètes de troisième et de quatrième ordre que quelques pages presque anodines, il sait rendre justice aux grands poètes en leur faisant une

verbos (Nous sommes philosophes, nous pouvons forger des mots) il aurait dû croire qu'il avait assez de philosophie et d'autorité dans la matière pour se permettre de créer une expression qui aurait fait le bonheur de tous ceux qui ont à écrire sur le département. Cette expression ne serait ni élégante ni harmonieuse, mais combien ne serait-elle pas utile ! Si M. Merlet avait consenti à s'en servir le premier, j'aurais sans scrupule imité son exemple. Qui donc aura le courage d'attacher le grelot et d'enrichir notre langue d'un néologisme peu poétique, mais d'une nécessité qui s'impose ?

part de lion. Il y a telle de ces notices qu'on peut citer comme des modèles du genre; par leur ampleur, par la richesse des renseignements qu'elles contiennent, elles forment de remarquables études littéraires. De ce nombre sont celles qu'il a consacrées à Régnier, à Desportes, au chanoine Pédoue, etc.

» Chacune des notices nous donne la biographie et la bibliographie d'un poète, la nomenclature de ses œuvres et une critique littéraire de celles-ci. La bibliographie est à peu près aussi complète qu'elle peut l'être, et bien rares sont les ouvrages de ses poètes qui ont échappé à ses patientes investigations. Ceux qui croient avoir le droit d'être exigeants au sujet des renseignements bibliographiques, — et ils sont nombreux aujourd'hui, — n'auront que peu d'observations à lui faire, peu de lacunes à lui signaler. La partie critique est sobre, impartiale, parfois un peu sévère, mais elle est marquée au coin du bon goût et la plupart de ses jugements seront ratifiés par tout lecteur que n'influencent point des préjugés d'école. Les citations sont choisies avec discernement; on voudrait parfois qu'elles fussent faites avec moins de parcimonie, car, outre qu'elles procurent au lecteur le plaisir d'être en contact avec l'auteur critiqué, elles viennent à l'appui de l'opinion émise par le critique.

Quant à la partie biographique, elle est parfaite de tout point. L'auteur se trouve ici sur son terrain. Comme on reconnaît le lion à sa griffe, on reconnaît un maître en histoire, l'auteur des savants mémoires concernant le passé du pays chartrain, à la précision des détails, à la discussion de certaines assertions, de certaines légendes peu admissibles, au soin avec lequel sont redressées des erreur de fait ou de date. On peut dire sans exagération que nos poètes ont trouvé leur historien.

» On a reproché à M. Merlet l'ordre ou plutôt le désordre dans lequel se présentent ses notices [1]. Un poète du XIIIe coudoie un poète du XVIIe; un poète léger emboîte le pas à un poète philosophe. Une table chronologique qui termine l'ouvrage permet de replacer les personnages selon l'ordre de leur naissance; mais on se demande pourquoi l'auteur n'a pas épargné ce travail au lecteur. La chose lui était facile, puisque

[1] Voir un compte rendu signé Haudié dans le journal Le Progrès d'Eure-et-Loir du 27 novembre 1894.

ces notices existaient depuis longtemps, et qu'il pouvait les disposer à son gré, sans être pressé par l'imprimeur, comme il avait pu l'être quand il les édita une première fois [1]. Il les donnait alors au fur et à mesure de leur préparation, et celles pour lesquelles il lui fallait plus de recherches paraissaient nécessairement après les autres, ce qui ne permettait pas de les classer d'après la naissance des personnages. Aujourd'hui cette raison n'existait plus, et l'auteur aurait pu sans inconvénient respecter l'ordre chronologique; il nous aurait ainsi donné l'histoire de la poésie dans la Beauce.

» D'autres auraient préféré une sorte de flore poétique ou d'anthologie beauceronne, c'est à dire une classification méthodique par genres de poésies. Parmi les œuvres rimées de ceux de nos compatriotes qui ont enfourché Pégase et parcouru les sentiers du Parnasse: on rencontre des œuvres poétiques des genres les plus divers: épopée, élégie, dithyrambe, drame, satyre, poésies didactiques, bucoliques, macaroniques, tous les genres y sont représentés, même *le genre ennuyeux*. Il est vrai que pour celui-ci M. Merlet a eu soin de prévenir ses lecteurs contre le danger auquel lui-même s'était condamné pour mener à bien son travail. Or il n'est pas toujours facile de classer des œuvres littéraires si variées, parce que plusieurs n'appartiennent à aucun genre bien déterminé, et aussi parce que certains poètes se sont essayés dans plusieurs genres assez différents.

» On a reproché aussi à M. Merlet de n'avoir pas toujours suffisamment indiqué les sources auxquelles il avait puisé ses renseignements, les auteurs dont il avait emprunté les jugements. Outre qu'il y a là une question de justice qu'il est bon de ne pas dédaigner complètement, il faut tenir compte du goût que témoigne le public lettré pour les références littéraires; il aime qu'on lui indique la provenance des choses qu'on lui présente, les travaux de première main qu'on a consultés, les guides qu'on a suivis.

» Les auteurs ont, au sujet de ces références, deux excès à éviter: la multiplicité qui dégénère en profusion et la

[1] Ces notices ont paru dans l'ancien almanach Le Beauceron, dont elles faisaient la principale valeur. Elles m'avaient semblé si intéressantes qu'elles m'avaient déterminé à collectionner cet almanach. C'est avec plaisir que je les retrouve réunies en deux beaux volumes.

parcimonie qui va jusqu'à la suppression. M. Merlet est pour ce dernier système qu'il ne regarde pas comme un défaut: ceux qui ont lu un certain nombre de ses ouvrages ont pu remarquer qu'il renvoie peu ou point aux auteurs qui ont écrit avant lui sur le sujet qu'il traite. Assurément les observations n'ont pas dû lui manquer à ce sujet, et, s'il n'a pas cru devoir en tenir compte, ce ne sont pas celles qu'il recevra pour son dernier ouvrage qui modifieront en quoi que ce soit sa manière de faire. Il ne trouvera pas mauvais cependant qu'on lui fasse remarquer qu'il aurait pu donner certaines indications qui auraient été à l'honneur des publications d'une Société dont la gloire ne peut le trouver indifférent. Il aurait pu, par exemple, renvoyer à nos Mémoires, en disant qu'on y trouverait des notices, sur Laurent Desmoulins (par M. de Lépinois T. II), sur Claude Rabet (par M. de Lépinois T. III), sur Antoine Godeau (par M. Met Gaubert T. III), sur Esprit Gobineau (par M. Benoît T. III), sur Laurent Boucher (par M. Lecocq T. VI), sur Philidor (par M. Met-Gaubert T. VI). Que d'autres paraissent ignorer nos travaux, on le comprend jusqu'à un certain point; mais que nous-mêmes nous les traitions comme quantité négligeable, cela ne nous est pas permis.

» En dépit des ombres qui viennent d'être signalées, le tableau que M. Merlet a fait de nos poètes beaucerons est une œuvre achevée, une œuvre par laquelle il a bien mérité des Lettres chartraines.

» La justice que j'essaie de rendre ici à l'auteur ne doit pas me faire oublier que l'éditeur a droit aussi aux plus vives félicitations. Notre sympathique confrère, M. Roger Durand, n'a pas fait seulement œuvre d'imprimeur, il a fait œuvre de bibliophile. Il ne se contente pas de soutenir le bon renom de la maison fondée par ses ancêtres; il veut ajouter encore à sa gloire en s'appropriant tous les progrès que la Typographie a réalisés en ces dernières années. Tout est exécuté avec le soin le plus minutieux dans les deux beaux volumes qui sont sortis de ses presses: caractères, marges, formats, correction, tout révèle que l'œil d'un amateur a surveillé le travail de l'ouvrier. Si M. Merlet a écrit un ouvrage de valeur, M. Durand en a fait un livre de luxe.

» N'oublions pas non plus que c'est à M. Durand que la bibliothèque de la société doit de s'être enrichie de ces deux

beaux volumes. Il donne là un bel exemple qu'il est permis de proposer à l'imitation de tous les auteurs et éditeurs qui font partie de notre Société. Ils ne sauraient trouver un moyen plus parfait de témoigner à celle-ci l'intérêt qu'ils lui portent, et tous ses membres leur seraient grandement reconnaissants de cet acte de bonne confraternité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus en Mars 1896

Revue des Questions historiques, 218e livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1895.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale, par Charles Guérin.

Archives historiques du Diocèse de Chartres, N° 15.

Collection de feu M. E. Bretillard. Faïences patriotiques.

SÉANCE DU 7 MAI 1896

Président, M. Bellier de la Chavignerie. — M. R. Merlet, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents: MM. Appay, Barois, Bellier de la Chavignerie, Buisson, Chevrier, Corrard, Fouju, Gérondeau, Hurtault, Lefèvre, Lher, Maugars, R. Merlet, Ch. Pétrot; abbés Haye, Langlois, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Société du décès de notre confrère, M. l'abbé Pichot.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions-et-Belles-Lettres annonce l'envoi d'un certain nombre de volumes des *Mémoires* de l'Académie, et demande qu'on veuille

bien lui envoyer en échange les volumes disponibles de nos publications. Il nous prie en outre d'inscrire l'Académie comme société correspondante ; de son côté l'Académie nous fera faire le service des *Comptes Rendus* de ses séances par l'entremise de M. Picard, libraire à Paris. Adopté.

M. l'abbé Clerval communique, de la part de M. Rousseau, un travail paru en 1894 dans le Bulletin de la Société belge de Géologie. Ce travail est intitulé, *les Bryozoaires du Sénonien de la carrière de l'arche de Lèves près de Chartres et les Bryozoaires du Sénonien de la carrière de Cachembach près de Chartres.* M. le Président fait ressortir l'intérêt que cette étude offre au point de vue de la faune fossile des environs de Chartres. M. Maugars accepte de faire un compte rendu de cet article. Ce compte rendu sera imprimé en un fascicule spécial, qui formera le commencement d'un nouveau volume de *Statistique*, analogue à ceux que la Société a déjà publiés.

Communication d'une circulaire de la Société française d'archéologie, annonçant que la 63e session de cette Société se tiendra cette année à Morlaix et à Brest, et qu'elle s'ouvrira le mercredi 3 juin.

M. le Président fait savoir que les salles de l'évêché sont toutes préparées pour recevoir les objets destinés à notre prochaine Exposition rétrospective. Les vitrines sont prêtes aussi, et l'envoi des objets commencera dans les premiers jours de la semaine prochaine. M. le Président demande à quelques membres présents de vouloir bien s'adjoindre à lui pour aller chercher les objets à domicile, pour les inscrire sur le registre d'entrée et pour les classer dans les vitrines. MM. Appay, Gérondeau, Maugars, Ch. Pétrot et Buisson s'engagent à lui prêter leur concours.

La séance est levée à quatre heures un quart.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1896

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Champagne, Chevrier, Denisart, R. Durand, Escoffier, Germond, Gérondeau, Lher, Lestrade, Maugars, Ch. Pétrot, Ponton-d'Amécourt; abbés Crancée, Haye, Langlois, Métais, Sainsot.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. l'abbé Langlois donne lecture d'un rapport sur un manuscrit inédit portant pour titre « *Les Campagnes d'Allemagne de* 1779, 1800 *et* 1805 *racontées par un soldat de la* 8e *demi-brigade. — Journal de Charles Martin, Voltigeur.* »
Ce travail est renvoyé à la commission de publication.

Communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que la 21e session des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1897 à l'école des Beaux-Arts, rue Bonaparte 14, en même temps que la réunion des Sociétés Savantes, c'est-à-dire le 20 avril 1897.
Les mémoires préparés en vue de cette section devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois 3 avant le 1er février 1897, terme de rigueur.
Le Ministre invite aussi les présidents des Sociétés à lui faire connaître avant cette date la liste de leurs délégués.
Communication également du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1897.
Ces deux pièces resteront aux archives de la société à la disposition des membres qui désireraient les consulter.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. Lefebvre notre confrère et propriétaire du château d'Auneau, annonçant qu'il offre à la Société un exemplaire complet de sa « Notice historique sur la chatellerie d'Auneau. » Il tient également à la disposition des membres de la Société déjà possesseurs de

ce volume et d'une façon toute gracieuse la note supplémentaire faisant suite à cette notice.

Des remerciements sont adressés à M. A. Lefebvre.

M. Lestrade avait avisé précédemment M. le Président que le dolmen et la polissoire de Corancez couraient le risque d'être détruits par le propriétaire du champ sur lequel ils se trouvent et dont ils gênent l'exploitation. Il fait connaître aujourd'hui qu'après pourparlers avec le propriétaire du champ sur lequel se trouve la polissoire ce dernier consentirait à vendre à la Société moyennant une somme de 100 fr. une bande de terrain d'environ 100 mètres de longueur partant du chemin pour arriver à la pierre, plus 5 mètres carrés pour pouvoir l'enfermer, le tout d'une contenance d'environ deux ares.

Quant au dolmen situé sur un champ appartenant à un autre propriétaire, et présentant du reste un intérêt moindre, on pourrait se dispenser d'en faire l'acquisition.

Si la Société accepte ces conditions de vente, M. Lestrade se met à sa disposition pour remplir toutes les formalités d'achat.

La Société adopte les propositions de M. Lestrade à qui elle adresse ses remerciements.

M. le Président dit que notre Exposition rétrospective est terminée. Il n'a pas l'intention de s'étendre aujourd'hui sur ce sujet, un rapport circonstancié devant être fait sur cette Exposition, il se contentera seulement de faire connaître qu'elle a donné des résultats satisfaisants, supérieurs à ceux auxquels on était en droit de s'attendre.

Il propose d'adresser des remerciements aux personnes qui ont surtout contribué à son succès par l'envoi des objets qui la composaient; ainsi qu'à MM. les Vicaires capitulaires qui ont offert le local avec tant d'empressement, même au prix de dérangements personnels.

La Société s'associe à ce vœu et vote également et tout particulièrement des remerciements à M. le Président qui a porté la plus lourde part dans l'organisation et l'installation.

M. le Président accepte ces remerciements, mais en les partageant avec tous les membres qui l'ont aidé dans cette tâche avec tant de zèle.

M. R. Durand lit la communication suivante sur Jean Oson, peintre-verrier à Chartres.

« Voici la teneur de l'acte qui nous fait connaître cet artiste:

Du mercredy ij^e jour de may l'an mil quatre cens IIII^xx et sept[1].

Jehan Oson, marchant verrier demeurant à Chartres confesse que dès le mercredy sixiesme jour de septembre l'an mil quatre cens IIII^xx et six il convint et marchanda avec Jehan Perichon lesné et Guillaume Courtin gagers et proviseurs de l'église parochiale de Sainct André de Chartres de faire et rendre prest dedans Noël prochain ensuyvant ledit sixiesme jour de septembre le rond et o nagueres construit et édiffié de neuf au bout du pignon d'icelle église sur l'entrée d'icelle. C'est assavoir de y mectre et asseoir verrières et victres bonnes loyalles et marchandes de pareils et semblables verre coulleurs cuisson et aultres choses que sont les victres et verrières de la chappelle de Vendosme de l'église Notre-Dame de Chartres ou meilleurs. Et en icelluy ainsi assiz et fourny de verre de y mectre et figurer le mistère du jugement ainsi qu'il appartient le faire et le figurer bien et deuement et faire les ymaiges et coulleurs semblables de ceulx de ladicte chappelle de Vendosme et à la moindre obsusrassion de lumière que faire se pourroit et comme la matière et ouvraige le requiert et la situacion dudict rond. Et aussi de fournir de plomb et toutes autres choses nécessaires audit rond concernant sondit mestier, excepté de fer, et faire ses eschaffaulx en luy baillant par lesditz gaigers le boys a ce faire. Pour et moyennant le prix et somme de IIII^xx livres tournois que lesdits gaigers luy en promisdrent payer et bailler ainsi qu'il feroit ledit ouvraige. Sur laquelle somme de IIII^xx livres tournois il a eu et receu d'iceulx gaigers la somme de xlviij livres xvi solz iij deniers tournois. Et pour ce qu'il na peu parachever les rond et ouvraiges dessusdictz et que lesditz gaigers luy ont donné terme et espasse de les parachever jusques à la feste de Penthecouste prochain venant comme luy et ledict Guillaume Courtin à ce present disoyent, a promis et promect par ces présentes par les foy et serment de son corps iceulx rond ouvraiges et choses dessusdictes rendre prestz et parachevez ainsy et en la maniere que cy dessus est dit devisé et spécifié et déclaré dedans ladite feste de Penthecouste prochain venant moyennant la somme de quatre vingts livres tournois sur laquelle somme il a eu et receu diceulx

[1] *Arch. dép^les*. E, 2038. Minutes de Robert Saillart, substitut juré d'Estienne Badoux, tabellion juré pour le roy à Chartres.

gaigers lesdictz quarante huit livres seize sols troys deniers tournois dont il quicte lesditz gagers et fabrique à touioursmes par ces présentes lettres.

» Cette intéressante pièce, en nous livrant le nom de Jean Oson, mentionné ici, croyons-nous, pour la première fois, nous fait connaître qu'une des qualités exigées à cette époque pour les verrières était une translucidité aussi complète que possible, nécessité du temps créée par la vulgarisation du livre imprimé.

» Les clauses de ce marché nous donnent la presque certitude que Jean Oson avait antérieurement exécuté la verrière de la Chapelle de Vendôme et que cette œuvre appréciée était terminée depuis fort peu de temps, contrairement à l'opinion des auteurs de la *Monographie de la Cathédrale* qui, après avoir démontré que la partie architecturale de la Chapelle, commencée en 1416, était achevée en 1417, ajoutent: « la statuaire et la peinture sur verre remontent à une dizaine d'années plus tard [1]. »

» Nous pouvons reconstituer par la pensée la rosace de l'église Saint-André, puisqu'elle était la fidèle reproduction de celle de la Chapelle Vendôme qui nous est conservée et nous faire une exacte idée de la valeur de la peinture sur verre à Chartres aux derniers jours du XVe siècle.

» Notre verrier a dû précéder de fort peu le premier des deux Pinaigrier qui, vraisemblablement, ont clôturé la liste de nos verriers chartrains de la Renaissance, puisqu'en 1582 les représentants de cette même église Saint-André font venir de Paris Martin le Vavasseur pour lui confier l'exécution des verrières de leurs grandes fenêtres.

» A titre de contraste il ne nous parait pas sans intérêt de faire remarquer qu'alors que nous possédions dans notre ville des artisans qui étaient des artistes de valeur, notre commerce local était alimenté de verres communs provenant des fours des gentilshommes verriers de la région. Nous rencontrons dans le XVIe siècle un assez grand nombre de ces nobles industriels dans les parages du Perche et du Dunois.

» Voici un marché du 22 août 1561, conservé dans les minutes

[1] *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, 2e éd., tome II, page 269.

du notaire Guillaume le Mosnier, que nous donnons à cause de sa brièveté :

Noble homme Fiacre Megret, escuier, seigneur des Arpens demeurant à Romilly au Perche et Jehan Garnier marchand audit lieu de Romilly gagent à sire René Estienne, marchant demeurant à Chartres la quantité de neuf cens f^ees de verres scavoir est trois cens de fiolles et guedouffles, trois cens de verres fort et trois cens de cabannes le tout bons, quatre fex a chacun cent renduz a Chartres en la maison dudit Estienne de quinzaine en quinzaine, quatre-vingt f^ees premier payement de la livraison commencant dujourd'hui en quinze jours prochain venant et ainsy jusqu'à fin de payement de toute ladite livraison, moyennant la somme de deux cens dix livres tournois dont quictance.

M. l'abbé Crancée dit qu'il a entre les mains une lettre peut-être inédite de l'évêque Godet des Marais à Louis XIV relative à son mariage avec Mme de Maintenon et demande si le passage qui y est relatif ne pourrait pas être publié dans les bulletins de la Société.

Il est invité à donner lecture à la prochaine séance de cette lettre qui doit présenter un intérêt local et historique assez grand pour qu'elle soit publiée dans les bulletins de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Ricois, au château de Moréville, présenté par MM. Maintrieu et Bellier de la Chavignerie.

Bouthors, directeur des contributions directes à Chartres, présenté par MM. d'Abancourt et Bellier de la Chavignerie.

LES

CAMPAGNES D'ALLEMAGNE

De 1799, 1800 et 1805

RACONTÉES PAR UN SOLDAT DE LA 8e DEMI-BRIGADE

JOURNAL DE CHARLES MARTIN, VOLTIGEUR

L'auteur du récit est un enfant d'Eure-et-Loir, Charles Martin, né à Pierres, le 28 mars 1778, d'Etienne Martin et de Marie Nicole; il fit partie du premier contingent que la loi de la conscription du 19 fructidor, an VI (5 septembre 1798), appela sous les drapeaux le 29 novembre suivant; le Directoire l'envoya sur la rive gauche du Rhin que la France occupait en vertu des traités de Bâle et de Campo-Formio. Le 26 décembre nous retrouvons notre conscrit à Mayence, le 1er janvier à Coblentz et le 7 à Cologne; il a pris soin de noter quotidiennement ses impressions de sorte que nous pouvons le suivre, pas à pas, pendant les neuf années de sa carrière militaire.

Son journal forme un manuscrit d'environ 200 pages, dont la rédaction dénote une intelligence ouverte et un talent d'observation peu commun. Sans prétendre y attacher l'importance qu'on accorde aux Mémoires d'un Marbot ou d'un Coignet, nous pensons que les notes de ce simple soldat offrent un réel intérêt au triple point de vue de l'histoire des campagnes d'Allemagne, des études d'état-major, et aussi de l'historique de la 8e demi-brigade.

Les officiers prussiens qui les ont lues en 1870 ne s'y trompaient pas, et il n'a pas tenu à eux que nous n'en soyons dépossédés.

Le narrateur est sincère, autant qu'on en peut juger, racontant nos défaites à l'égal de nos victoires; a-t-on dû prendre la fuite? il l'avoue; a-t-on, au contraire, déployé de

de la bravoure ? il le dit simplement : « on s'est battu », « on s'est battu un peu », « les grenadiers se sont battus ferme ».

Nulle part il ne parle de lui, c'est : on, le régiment ; nous, le bataillon, la compagnie, l'état-major ; ces pages, il les a écrites dans le but évident de conserver le souvenir de ce qu'il voyait et d'être agréable, au retour, à ses parents ou amis à qui, d'ailleurs, il les dédie en ces termes :

ROUTTE DEPUIS QUE JE SUIS SOLDAT

Depuis l'an sept je suis soldat, à la vérité si vous voulez scavoir si j'ai marché, voici le livre : il faut le regardé. Aujourd'huy le 28 novembre à dix heures du matin l'on nous à fait venir au canton pour partir, et l'on à point parti ce jour-là, nous y avons resté jusqu'au soir. Et le lendemain 29 l'on nous y à fait retourné et à deux heures après-midi nous avons parti pour aller couché au St Pères à Chartres, le 30 l'on à parti dès la pointe du jour pour aller à Angerville couché....[2]

Tantôt c'est un mot sur les villes par lesquelles il passe :

SAINT-DIZIER « où il y à de belle forges que l'eau fait marché. »

COLOGNE « ville bien grande[3] » « le 29 mai (1799) nous avons repasser le Rhin à droit de Cologne sur un pont volant. »

CHARLEVILLE « logé à Charleville..... dans les promenades entre Charleville et Mézières il ni à que la Meuse qui fait la séparation des deux villes. »

FLESSINGUE « adroit des bouches de l'Escaut....., (dans l') île de Walkrem...., (ville) très fortifiée, d'un côté est le bras de mer de l'autre est la mer. »

NITASELDECHE « il luy à dans ce bourg de bonne eau mineral ».

FRANCFORT « nous y avons fait séjour (19 sept. 1806) c'est une des plus jolies villes d'Allemagne. »

VENTO « la ville n'est pas grande mais bien fortifiée. »

A AUGSBOURG et à SALZBOURG il remarque, sur la place, une fontaine publique qu'il nous décrit.

[2] Troyes 7 déc., Metz 16, Mayence 26, Cologne 7 janv., Duceldorff 19, Weilback 4 juin.

[3] « Le 7 à Cologne neuf jours dans la 53e demi-brigade...., le 19 à la ville de Duceldorff ou l'on nous à mis dans la 8e demi-brigade, 3e bataillon, 7e compagnie.

Tantôt c'est le récit des incidents inhérents au service lui-même :

Duceldorff (Ouragan à). — Entre le 21 et 22 de janvier il à fait un ouragan dans la nuit, qui fait qu'il est venu une foudre si térrible qui à découvert beaucoup de maisons et à aussi renverssé le magazin à poudre et le canonier en faisant faction à eu la cuisse càssée dans sa gueritte qui lui à tombé sur le corps; et dont le 28 janvier l'on à tirer le canon d'alarme à 10 heures du soir parce que le Rhin à débordé de tout côtés et à emmené un village tout entier et dans ce débordement d'eau le pont de la porte Ratingue a été emmené et 7 pièçes de canon; il à tombé dans cette oràge toute sorte de venin, comme crapeaux, lézards, chenilles et autres insectes; et nous avons resté dans cette ville que 50 hommes pour en faire le service pendant le débordement des eaux. Et un mois après le Rhin à diminué, et les compagnies qui était sortie on rentré en ville pour faire le service; et nous, nous avons été dans les villages proche de Ratingue, un village qui à 60 maisons et trois lieux d'étendue, ce village est dans le millieu des bois.

Le 30 mars nous avons rentrer en ville, et dans la rüe pour aller de la grande plaçe à la plaçe du cheval de bronze lui avait encore des glaçons qui avait trois pieds d'épaisseur. Nous avons resté dans cette ville et aux environs six mois, et aux fètte de la Pentecôte qui était le 28 mai nous avons parti pour aller au bon de campagne.

Ingolstadt. — Le 17 (vendémiaire an XIV) le régiment entra dans Ingolstadt ou il fut logé dans une caserne sans pain, sans paille, sans feu, sans lumière.

Eiselbach (village révolté). — Le 17 [Septembre 1806] en partant de cette endroit les paysans ont voulu ce révolté contre nous, ne voulant pas fournir des voitures pour le transport, les paysans se sont révoltés contre nous et ramassant des pierres, nous avons été obligés de mettre la bayonette au canon et de prendre les bœufs malgré eux, cela à épouvanté les paysans ils ont rentré dans leurs maisons.

Charles Martin écrivait à la hâte, entre deux bivouacs, les soirs des journées de marche, au milieu du bruit des conversations, ses phrases en portent la trace : elles commencent uniformément par *et on*, *et nous*, parfois elles restent inachevées, à chaque ligne on y retrouve les mêmes expressions *quittant cette position à telle heure du matin*, *logé à tel endroit*; en un mot son style est peu imagé et dépourvu

de tous les artifices en usage dans la grande conspiration contre la vérité. Il a une orthographe à lui, dont il ne s'écarte guère : l'accent aigu sur l'infinitif des verbes, le tréma sur les ë, l'accent grave sur a verbe, l'emploi fréquent du ç, de *de lui* pour *il y*, de l'auxiliaire avoir pour être, le redoublement des consonnes t, s, r, n, l, c, le singulier au lieu du pluriel à l'imparfait, aux substantifs ; c'étaient règles suivies à son époque avec cette particularité que, chez lui, l'accentuation correspond à la prononciation en honneur au village natal. Malgré ces imperfections, ses notes ne sont pas exemptes d'attraits, parce qu'on sent qu'elles ont été rédigées *con amore*, il y mettait tout son orgueil, elles avaient souffert d'un séjour prolongé dans son havre-sac à travers toute l'Allemagne, sur vingt champs de bataille; en 1806, il les compléta et les transcrivit : « Livre appartenant à moi » Charles Martin, soldat à la 2e compagnie de Voltigeurs, fait » dans le pays de Prusse arrondissement d'Anspach le 18 juin » 1806, fait à Culbinguen le 20 juin, et transcrit à Vento sur ce » livre le 18 décembre 1806. »

Notre soldat avait la rage des divisions, à tout propos il en use, soit au moyen des lettres de l'alphabet, soit par articles, avec force traits à l'encre rouge. Le texte est suivi d'un curieux tableau portant : le nom des localités par où il passa, leur importance, la province ou principauté, la rivière, la distance, la date et les mentions revue, retraite, bataille, etc....; c'est la répétition des 80 premières pages avec quelques différences chronologiques, qui viennent de ce que, pour une étape, l'auteur indique le jour d'arrivée et pour une autre celui du départ.

Il avait des prétentions à la calligraphie; outre que son manuscrit est d'une bonne écriture, il s'évertua à faire un alphabet en majuscules de la forme des caractères d'imprimerie, qu'il terminait par ces mots : « bien ou mal cest mon ouvrage... si ce livre est mal écrit ce n'est pas la fautte du maître quil me la appris. » Les mathématiques... élémentaires n'avaient point de secrets pour lui : multiplication soldaire par livres, sols et deniers, multiplication centimaire par francs et centimes, division de trois façons, règles de partage, d'alliage, d'intruction rentière (intérêt), la règle propre aux épiciers (pas celle des mélanges), règle de trois

simple, directe et composée, double et droite, de commerce pour 4 et 7 associés, règle à cinq termes pour les maçons; il raisonne toutes les solutions et ajoute avec satisfaction « pour faire cette règle il ne faut que multiplier comme j'ai fait. » Pour ses propres comptes il usait de son savoir :

Réçu pour le sou de Voltigeur depuis le 16 octobre jusqu'au 14 août, trois cent et 3 jours : une chemise 4 liv. 10 s., d'une fois 3 liv. 12 s., un pantalon 4 liv., d'autre part 3 liv. 13 s. = 15 liv. 15 s. — Reçu une paire de guêtre noir le 27 octobre. — *Mois d'ariérage qui me sont dûs* : quatre mois de l'an douze, vingt jours de l'an treize, au voltigeur : vingt cinq jours de l'an quatorze à 6 s., id. mai, juin, juillet, août et 10 jours de septembre 1806 — Effets réçus dans le pays d'Anspach une paire de souliers à Frankendorf, une paire de guêtre grise dans la ville d'Anspack. 1806 — Le 1er janvier 1806 j'avais à la masse de linge et chaussures 24 fr. 95 centimes. Le premier janvier 1807 produit 18 fr., le 1er trimestre le produit 4 fr. 50, le 2e trimestre le produit 4 fr. 50, le 3e trimestre le produit 4 fr. 50.

Nous verrons plus loin qu'il était dessinateur et poète à ses heures; ces remarques préliminaires sur le tempérament de Charles Martin ne seront peut-être pas inutiles pour l'intelligence de son œuvre. Il avait l'âme d'un chroniqueur : s'il ne raconte que ce qu'il a vu et comme il l'a vu, encore savait-il voir, il nous donne les détails sur lesquels d'autres feront reposer des vues d'ensemble.

CAMPAGNE DE L'AN SEPT

(Prairial an VII à Nivôse an VIII — Juin 1799 à Janvier 1800.)

A l'arrivée des conscrits, la compagnie de Charles Martin quitta les bords du Mein et se rendit de Weilback à Francfort, dont les habitants refusèrent d'ouvrir les portes parce que c'était une ville neutre, après les sommations d'usage on traversa sans s'arrêter; les paysans s'étant révoltés à Epinguem le village fut pillé.

Philisbourg (Bombardement de). — Et on à été prendre ses bivacs sur la gauche de Philisbourg, et on était bivaqué proche d'un bois dans les choux et dans les pommes de terre, et nos gardes

était plaçée proche d'un bois qui était abattu sur le bord d'une prairie et nous prenions du bois par un bout et l'enemi par l'autre. Et le deuxième jours de notre bivac à dix heures du soir il faisait un grand brouïllard, et on à commençé à bombardé la ville, ce n'était que bombes et obûses que l'on voyait en l'air, car nos canoniers était sur une hauteur sur la droitte de la ville, et de l'autre côté il était dans une petitte île au milieu du Rhin, en face de la ville. Et le jour après, la 22e demi-brigade est venüe nous rèlevé, et nous avons été dans un bois sur une hauteur sur la droitte de la ville ou l'on mangeait plus de pommes de terre que de pain. Et le 4e jour de notre bivacq et du bombardement il ny avait plus que 8 maisons qui n'était pas brûlée, et à deux heures après minuit l'on à parti pour battre en retraite...

Aix (Engagement à). — Quittant cette position à 6 heures du matin principauté de Wisbadem, le 6 brumaire [28 octobre) on à trouvé l'enemi à trois quarts de lieux d'Aix, au proche d'un petit village; et dont leurs pièçces était embusquée dans un fond de l'autre côté du Mein, mais malgré cela on leurs à fait sauter un caisson et démonté deux pièçces de canon. Et on à été se mettre en bataille dans Aix même. Et le feu à commençé de vive forçe à l'Anida, qui est au proche de cette endroit où l'Anida et le Mein qui sont deux rivièrres (qui) se joignent l'une dans l'autre. Nous étions dans cette pointe que les deux rivièrres forment; et eux était de l'autre côté, si ce n'est quelque compagnie qui était embusquée sous des gros pommiers de notre côté, et on les à fait débusqué; mais sitôt qu'il ont été passé il ont coupé le pont et se sont retirés dans un bois qui est au proche de là. Et on à passé la rivièrre sur des pièçes de bois, et on à resté un instant dans la plainne; et le soir on à rétrogradé à une lieux d'Aix ou on à resté deux jours.

Et le 9 on à retourné au camp au-dessus de Mayence; et le 16 on à été du côté du Fort-Mars, que l'ennemi c'est présenté, *lui avait des hussards de Céclaire de chez eux qui chagrinait nos postes*; et on a été couché à Ducem, une belle petitte ville ou on à arrivé à 10 heures du soir, nous avons logé dans cette ville deux demi-brigade. Le 17 on à marché en avant et on à trouvé l'ennemi qui était dans un petit village, dont *on cest battu*, ils ce sont retirés sans grande résistançe. Et on à passé la nuit proche d'une petitte ville appelé Epinguem, pays de Manheim, et *les portes* de cette ville *était fermés*. Le 18 *on a distribué des vivres*, *du vin*, *de l'eau-de-vie*, quittant cette position à 10 heures du matin, pays id., et on à passé sur la gauche de Manheim et on à été bivaqué en avant à environ une lieux dans la plaine, pays id..

Heidelberg (Engagement à). — Le 20 [11 novembre] on a été bivaqué à trois quarts de lieux d'Heidelberg ; et le 1er bataillon et les grenadiers ce sont battus ferme en voulant passé au pont qui est en façe de la porte de la ville, la rivièrre qui y passe est le Nècre qui est assez large, fait qu'il était très dificille à passé, et nos gens ce sont repris par trois fois, mais l'enemi avait fermé les portes et les bourgeois qui faisait feu par les croisées ont tué beaucoup de monde de chez nous, nos efforts était vains. Le 21 nous avons parti à dessein de prendre la ville, mais il était partis ; et on à passé le Nècre et traverssé la ville sans arrêter et on à poursuit jusqu'à un petit village ou le 1er Bon à pris beaucoup de houlans.

Et nous avons été pendant trois jours dans un village, ou on couchait dans les granges à une compagnie par maison. Quittant cette position à 7 heures du matin ; p. id. le 24 pour aller à Wislocq dont *on c'est battu assez ferme* au proche de cette ville, qui est située dans un fond, principauté Palantin. Le 25 logé à Sulphem petitte ville p. id., le 27 bivaqué au proche de la grande tour à trois lieux de là. Quittant cette position à 8 heures du matin dont le 28. 29. 30 nous n'avons fait que deux lieux, et *nous marchions depuis le matin jusqu'au soir*, pays id. Le 1er frimaire *bivaqué au proche d'un petit château beaucoup entouré d'arbres sur le bord d'une prairie.* Le 2 nous avons été au proche de Bruxalle *ou l'on cest battu un peu*, et la ville est située au bas d'une petite montagne, l'on a marché en bataille l'espace de trois heures dans la plaine, et l'enemi cest retiré ; et *on à resté au proche d'un petit village ou il y à une saline.* Et on à rétrogradé pour aller dans un village ou l'on à arrivé bien tard, *lui avait de la boüe jusqu'au genoux*, et on à resté dans ce village deux jours ; Les gardes était placées dans un chemin creux, et pendant les deux jours à minuit l'enemi est venu attaquer nos postes.

Branquenheim (Défaite à). — Le 5 [6 novembre] l'on à parti pour aller du côté de Braquenheim, on à couché en plaine, là il faisait très obscur, le général avait perdu la carte et à couché dessous les caissons ; il à tombé de l'eau tout la nuit. Le 6 nous avons marché en bataille dans la plaine sur la gauche de Braquenheim, l'espace de quatre heures, nous avons logé dans cette ville et aux environs l'espace de trois jours. Le 9 l'ennemi est venu nous attaquer, cest à dire le 1er Bon, au pont d'Helbronn dont il nous ont poussé à grand pas, il nous ont fait courir une lieue sans arrêter, il entrait par un bout du village et nous nous sortions par l'autre ; et nous nous sommes mis en bataille au bout du village ; et l'adjudant-major à apporté le drapeau du 1er Bon en disant : « Mes frères, je vous confie ce drapeau ! »

Mais l'adjudant n'a pas été sitôt parti que nous avons vû les cuirassiers qui poursuivait notre cavalerie d'une si crüelle force que nous avons été obligé de nous sauver aussi, car notre drapeau aussi bien que celui qui nous était confié et les compagnies qui les gardait aurait été pris. Il nous ont fait courir jusque derrière Braquenheim de toutes nos forces, il faut tout dire il était vingt contre un ; et nous nous sommes ralliée dérierre la ville, et nous nous sommes mis en bataille dans la plaine, et on à demandé de suitte cent hommes de garde pour aller soutenir ceux qui leur battait en ville, et l'on à soutenu jusqu'au soir à se battre, et nous allions en tirailleur compagnie par compagnie, l'une après l'autre dans les vignes qui sont sur une très haute montagne. Et à la nuit leur cavalerie nous cernait de toute part; nous avons été obligé de battre en rètraitte de six lieux dans la bouë jusqu'aux gènoux, et puis on à arrêter, et l'on à repris la rètraitte de cinq lieux sans arrêter.

Le 12 nous avons bivaqué dans une prairie, le 13 nous avons parti à 10 heures du matin, nous avons bivaqué proche de Sulphem ; en passant notre cavalerie ce battait avec l'autre cavalerie sans que nous ëussions été attaquée ; quittant cette p^on^ à onze heures du matin, traverssé la ville de Sulphem, le 16 *notre cavalerie cest battu avec l'autre cavalerie* et l'on à bivaqué à une demi lieux de la ville dans un bois. Et quittant cette position à 10 heures du matin pour aller en prendre une sur la hauteur de Wislocq ; nous nous sommes formés en bataille sur la routte et sur la droitte ; l'*on cest battu* sur la droitte de la ville qui était notre gauche, et l'on cest battu *d'une assez vive force* ; nous avons été obligés de battre en rètraitte d'une lieux mais le soir l'on à ravanscé et nous avons repris notre position. Et le 22 Brumaire [13 Décembre 1799] l'enemi nous à poussé d'une cruëlle force de sorte que *nous avons été obligé de capituler* sans quoi nous étions tous pris ; et dont nous avons passé le Rhin à Nécro, et nous avons pris nos cantonemens aux environs de Frankental et quelque temps après nous avons été repassé à Mayence et pris des cantonemens du côté de Wisbadem, et nous étions à Caub et à L'oriausaine.

Cette marche et contre marche consiste en 163 lieux, campagne finie pour l'an 8 de la republique française. »

Après avoir essuyé plusieurs désastres, les troupes de Jourdan et de Bernadotte durent se retirer devant l'archiduc Charles d'Autriche et repasser le Rhin. L'arrivée au pouvoir du premier consul changea rapidement la face des évène-

ments; le génie de Napoléon, substitué à l'incapacité du Directoire dans le commandement de l'armée, va permettre à Moreau de battre le baron Kray, de l'assiéger dans Ulm et de remporter, sur Jean de Bavière, la brillante victoire de Hohenlinden.

CAMPAGNE DE L'AN HUIT.

(16 vent. an VIII au 19 vent. an X. — 7 mars 1800 au 10 mars 1801.)

1re Phase. — Le 16 ventôse logé à Oppenheim, le 17 logé à Worms, le 18 logé à Neustadt, le 19 logé à Landeau, le 20 logé à Wissembourg, le 21 logé à Hagneau; nous fûmes détachés dans un village appelé Wintersauren ou nous avons resté un mois. Le 22 germinal party de cette endroit nous avons été dans un village appelé Mosbonne l'espace de sept jours, le 29 à un village appelé Holhomé ou nous y avons resté quatre jours (Alsace), le 3 floréal à un bourg appelé Pichivilliere nous y avons resté deux jours p. id.

Strasbourg (Engagement près de). — Le 5 [25 avril] nous avons été dans un village à 3 lieux de la ou nous allions manœuvré la division ensemble dans une plaine proche de Strasbourg p. id. nous y avons été quatre jours, le 9 mars nous avons été dans un village proche de Strasbourg ville capitale d'Alsace nous y avons resté que jusqu'au soir que nous avons parti pour passé le Rhin. Nous avons passé le reste de la nuit entre Strasbourg et le Fort Kel dans les promenades, ou on à distribuer le pain et la viande pour 4 jours et des cartouches à raison de 60 par hommes ainsi que des pierres à feu; nous avons passé le Rhin au Fort Kel à dessin d'i attaquer l'enemi que nous avons trouvé près de là, le feu à commencé de vive force et après une longue résistance ils se rètirèrent jusqu'à Offenbourg, petitte ville. Nous leur avons pris beaucoup de monde quoique tous les paysans fussent tous armés contre nous, ils se sont retirés dans les bois et faisait feu sur nous l'orsque nous voulions y entrer, il en à périt quelqu'un, car nous n'en prenions point prisonniers; nous avons bivaqué au proche d'un village dans les bois. Le 11 on à attaquer leurs avant postes qui était dans un village proche d'Offenbourg, ou il était retranchés ainsi que les paysans; le combat dura depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir sans perdre beaucoup de monde. Et nous avons bivaqué dans les jardins proche du village pays idem, le 13 quittant cette position nous avons rétrogradé à 5 heures du soir pour repasser le Rhin; et nous avons passé la nuit dans les promenades de

Strasbourg sur la grande routte, dont il à tombé de la pluie tout la nuit, pays d'Alsace.

Le 14 quittant cette position à 6 heures du matin nous avons été logé dans les environs de Carlostadt, pays id., petitte ville; le 15 logé près Neuf Brisac pays idem dans un village à deux comp. par maison, le 16 nous avons party pour aller nous mettre en bataille dans la plaine, et étant dans la plaine à 8 heures du matin ou *on à distribuer des ustancilles de campagne comme bidons, marmittes, gamelles et autres, etc.* Nous avons passé le Rhin au Vieux Brisac et marchant sur Fribourg en Briscot nous avons logé dans un village dans les granges; le 17 nous avons traverssé la ville de Fribourg que l'ennemi venait dévacué dans la nuit et nous avons bivaqué dans les jardins de cette ville l'espace de deux jours; le 19 quittant cette position à 6 heures du matin et *nous avons entré dans la Forêt Noire, passant dans l'Enfer*[1], *montant de très haute montagne;* nous avons bivaqué au-dessus de Neustadt p. id.; le 20 mars nous avons quitté notre position à 10 heures du matin pour aller à la découverte sur la routte de Donachingue, et n'ayant point trouvé l'enemi, nous avons rétrogradé à la même position ou l'*on brûla un village que les paysans c'était révoltés.* Le 21 nous avons quitté notre position à 8 heures du matin p. id. et *nous avons été passé le Danube à sa source*, et bivaqué au dessus de Donachingue entre le Brick et le Brock qui sont deux rivièrres qui se perdent dans le Danube près de la; le 22 nous avons quitté notre position à deux heures après midi et nous avons été prendre position sur le bord du Danube à 4 lieux de la; le 23 nous avons marché environ cinq lieux; le 26 quittant notre position à 7 heures du matin nous avons bivaqué proche d'un petit village de la province de Souabe.

SOUPPHINGUEM (Engagement à). — Le 27 [17 mai] quittant cette position pour aller bivaqué proche de la ville de Soupphinguem, et l'enemi est venu nous attaqué, que nous n'avions point trouvé en passant la Forêt Noire, et nous avons été repoussés et essuyé une grande perte, la bat^lle^ fut assez violante, sur le soir la cavalerie savance et les obligea à la rètraitte et leurs pris beaucoup de prisonniers, nous avons pris position sur la hauteur en arrière de la ville de Souphinguem. Le 28 nous avons retrogradé, logé dans un village sur la gauche de la ville, et le 29 ayant été forcé par l'enemi de nous retirer nous [avons] marché et traversé la ville de Souphinguem, nous avons été prendre position sur les hauteurs en avant de cette ville.

[1] Au Val d'Enfer.

Herbax (Engagement à). — Et le 30 [20 mai] nous avons quitté notre position à 7 heures du matin pour aller en prendre une proche d'Herbax ou il y à un pont sur le Danube, nous avons resté dans cette position un jour. Le 1er prairéal l'enemi occupait un côté et nous l'autre, nous avons changé de position obliquant un peu à gauche laissant les gardes à leurs postes 2 jours. Le 3 prairéal, jour de l'Ascension, l'enemi commença à 5 heures du matin à se mettre en mouvement, à charier des piècces de bois pour reparer le pont, et en amenant des piècces de canon la cavalerie descendit la côte et l'infanterie, ils mirent neuf piecces de canon à la tètte du pont. Nous suivions leurs mouvements et nous nous sommes mis en bataille dans un seigle vis-à-vis la tètte du pont. Vers quatre heures du soir l'enemi est venu nous saluer de 9 coups de canon d'une bordée, et ont passé aussitôt le pont, et nous forçerent à la rètraitte après une forte canonade; vers les six heures du soir il nous est venu une division de renfort qui les pris par dèrièrre et les obligéa de repasser le pont, l'infanterie qui était embusquée dans le village a été obligée de partir parce que nos canoniers y avait mis le feu, et la cavalerie à été poussée si vitte que nos chasseurs étant lançée à courir tombait mêlee parmi les autres dans le Danube. La perte de cette affaire n'est pas considerable en hommes mais assez en cheveaux et en pieçces d'artillerie, le combat dura depuis cinq heures et demie du soir jusqu'à dix...

Awainne (Engagement à). — Et le 16 [15 juin] l'enemi est venu nous attaquer, et nous ayant cerné de toute part nous avons sorti du bois à la faveur d'un paysan que nous avons trouvé dans le bois qui nous fit passé par dérrière l'enemi, à la sortie du bois nous avons passé l'Hilaire sur une pièçce de bois, et la nous avons été arrêtés par la division du général La Côte qui se battait. Nous nous sommes mis en bataille derièrre l'artillerie pour la soutenir, mais nous avons été obligé de batre en rètraitte avec préçipitation, mais vers 4 heures après-midi nous avons ravançé et battu l'enemi: nous leur avons pris beaucoup de prisonniers et d'artillerie et d'équipâges et le général de division qui nous faisait façe. Nous avons bivaqué dans un seigle ou nous étions obligé de nous couché à mésûre que nous arrivions, nous ne faisions point de feu parçe que nous étions sous leurs pieçces de canon qui était sur une hauteur très avantageuse; la bataille dura depuis six heures du matin jusqu'à 8 du soir. Nous avons resté dans cette position l'espace de 9 jours....

Le 29 il rejoint sa division à Auberbalsen, et passe, le 4 (messidor) à Hinderbax et le 6 à Quinsbourg.

Ulm (Siège d'). — Le 8 [27 juin 1806] nous avons quitté cette position à 6 heures du matin pour marcher sur la ville d'Ulm, p. id., nous avons campé proche le village de Teinhem, p. id. ; le 9 nous avons rétrogradé et repassé le Danube, et marchant sur les hauteurs pour bloqué cette ville nous y avons fait rentrer l'enemi sans beaucoup de résistançe. Nous avons bivaqué aux environs à une demi lieux de la ville, ou nous allions monté la garde sous les murs de la ville graçe aux arbres à fruit qu'était dans les jardins, car il ne l'aissait pas de nous chagriner l'orsqu'ils apperçevait deux ou trois hommes ensemble, il tirait le canon et les fusils de rempart sur les sentinelles. Lon montait la garde 4 compagnies par bataillon, nous étions sur la rive droitte du Danube ; vers le minuit l'enemi fit une sortie sur la rive gauche et à surpris quelques postes et les obligéa à la retraitte, mais vers les 3 heures du matin il ravançerent et reprirent leur position. Le 19 nous avons repassé le Danube pour aller campé proche le village de Foulm, ou la 48e demi brigade pris notre position ; nous avons fait des rètranchements pour mettre nos gardes à couvert des boulets qui venait jusqu'à eux. Le 20 l'enemi fit une sortie sur notre gauche mais ils fûrent obligés de se retirer avec la perte de quelques hommes ; le 26 l'on à ouvert la tranchée à minuit, l'on y faisait travailler les paysans avec nous, mais qu'and il sapperçûrent de notre travaille ce n'était plus des hommes cétait des diables, ils tirèrent le canon sur les ouvriers mais cela n'a pas empêché de finir notre travaille. Le 4 de thermidor [23 juillet] l'on fit une cession d'armes, nous nous sommes rètirés en cantonnemens, et l'aissant 2000 toises tout au tour de la ville ou nos postes fûrent plaçées, il n'y resta qu'un bataillon de chaque demi brigade pour en faire le service, si les hostilités venait à rècommencer chacun reprendrait sa position et se préviendrait 12 jours d'avançe. Nous avons logé à Foulm 4 compagnies l'espaçe de deux jours, le six parti de Foulm pour aller au village de Theinem ou nous faisions le service du blocus.

Le 8 nous avons quitté cette endroit pour aller réjoindre l'armée, logé à Thanausaine, bourg, pays de Souabe ; le 9 logé à Ausbourg, assez belle ville, capitale de Souabe, *sur la place lui à une très belle fontaine dessus se trouve la bette à sept tètte et Salomon dessus*, la rivière qui passe à cette ville est Wertache de son nom. Le 10, passé à Fribert, et logé à un village à 6 lieux de Munich ; le 11 nous avons passé sur la droitte de cette ville, capitale de Bavierre, belle et grande ville, la rivièrre est en sortant rivièrre Iser du côté de l'Autriche. Le 12 à Granfingue, bourg ou nous étions aux avants postes deux compagnie par

maison l'espaçe de 15 jours. Le 28 parti bivaqué dans un bois à deux lieux de Grafingue, le 29 nous avons été bivaqué dans une plaine sur la gauche d'Hesberberg en *attendant que les hostilités allait recommençer : nous devions attaquer le 1er fructidor [19 août] mais le soir même nous étions en bataille dans la plaine, il vint une autre céssion d'armes de deux mois ;* nous avons logé à Hesberberg ce qui nous à bien fait car il à tombé de l'eau d'une cruëlle forçe tout la nuit, et là on à rèçu l'ordre de partir pour la principauté de Wurtemberg. Nous avons été logé dans un village à 6 lieux de Munich le 12, *le 13 logé à Brouck dans un couvent à 500 hommes*, le 14 passé à Meringuen bourg et à Fribert logé à Ausbourg capitale de Souabe, le 15 à Egnausainne, le 16 à Thanausainne p. id., le 17 dans les environs de Quinsbourg p. id., le 18 repassé le Danube et logé à 9 lieux de Chuëw=gmend principauté de Wurtemberg, le 19 logé à Stofim nous y avons séjourné deux jours, le 21 à Mutlangue p. id. jusqu'au 24 du mois suivant an 9. Le 24 brumaire parti de nos cantonnemens pour le *rassemblement du Bon, on avait ordre de marché en avant mais il y eut contre ordre*; et nous avons logé dans la ville de Chuëw=gmend, le 25 nous avons retourné à nos cantonnemens, le 27 *l'on à reçu l'ordre de partir pour aller aux avants-postes* et logé à Lierquen p. id., le 28 à Dillinguen sur le bord du Danube le 29 à Wastinguen (Bavierre), et le 30 logé à Biberax pays idem. Le 1er frimaire logé à Fribert (Souabe), le 2 frimaire aux environs de D'acko principauté id. séjourné 3 jours, le 5 à un village en avant de Munich à deux compagnies par maison, le 6 nous avons été bivaqué en arrière et sur la droitte d'Esberberg où *les hostilités ont recommençé.*

2e Phase. — Commencement de la campagne de l'an 9. — Le 8 frimaire [29 novembre 1800] vers les 4 heures après midi *l'on a attaqué l'ennemi qui se rétira sans résistançe*; nous avons parti de là pour aller à la découverte jusqu'au proche de Wassebourg ou nous avons bivaqué. Le 10 *l'enemi nous à obligé de partir pour aller porter du sècours à une division qu'il avait surpris sans même avoir le temps de prendre les armes* et les obligéa à la rètraitte préçipitée, nous nous sommes formés en bataille au dessus d'Haac à Munich sur la routte pour arrêter la marche de l'enemi mais il à fallu rètrogradé, nous avons bivaqué sur la grande routte d'Haac à Munich dans un bois. A neuf heures du matin *nous avons battu en rètraitte* jusqu'au dessus d'Esberberg ou l'enemi est venu attaquer nos avants postes à 10 heures du soir, pays de Bavièrre.

Hohenlinden (Bataille d'). — Le 12 [3 Décembre 1800] la division se mît en marche dès les sept heures du matin, la

8e demi brigade formait l'avant garde avec le 1er régiment de chasseur à cheval et 3 pièçces de canon ; nous avons traverssé la forêt de Saint Cristophe sans voir l'enemi qui y était embusqué, qui nous laissa passé librement, mais la 48e demi brigade et la 27e qui nous suivait furent obligés de leur battre pour nous suivre car l'enemi leur avait intercepté le passage. Nous avons avançé vers leur rèserves, ou l'on détacha plusieurs compagnie en tirailleur et nous les avons rèpoussés déhors du bois, et le reste de la demi brigade resta en bataille le l'ong de la forêt de Saint Christophe ; ensuite la 8e demi brigade se porta en avant dans la plaine pour soutenir l'artillerie, après deux heures de combat elle fut obligés de battre en retraitte parçe que l'enemi était d'une forçe supérieure. Nous nous avons retiré dans la forêt de Saint Christophe, sur la grande routte de Haac à Munich, ou nous avons perdu deux pièçces de canon et les caissons, et on laissa deux compagnies avec un escadron de chasseur ; l'on ne voyait que des pièçces de canon et les caissons et voitûres d'équipâges qu'il avait l'aissé pour avoir plus d'aisance à nous poursuivre, car nous nous attendions d'être pris prisonniers à tout moment, il nous suivait à cinquante pas par dèrrière, et l'on ce battait de tous côtés c'est ce qui les animait davantage. Mais vers les trois heures après midi nous avons ravançé à grand pas après avoir été bloqués 8 heures, lon à battu la charge et nous nous sommes trouvés mêlée parmi eux, en nous rètournant nous leurs avons pris 12000 prisonniers et étant en désordre ils ont laissé entre nos mains 104 bouches à feu, leurs caissons et equipâges et deux généraux de division ; partout la forêt ce n'était que tuées et blessés tant d'une part que de l'autre, leurs perte fût évaluée à 30.000 hommes hors de combat, nous avons perdu beaucoup de monde aussi dans cette affaire, la bataille dura depuis sept heures du matin jusqu'à 8 du soir, nous avons bivaqué sur le champ de bataille à un quart de lieux d'Hoholenden.

Le 16 nous avons quitté cette position à 8 heures du matin pour aller passé la rivièrre l'Im et nous avons campé le long de la forêt de Saint Cristophe, p. id. Le 17 quittant cette position à 6 heures du matin nous avons été bivaqué proche de Grafingue, p. id.. Le 18 nous avons quitté cette position à 8 heures du matin, et nous avons été nous mettre en bataille en arrière et sur la gauche de la ville de Drorenheim, et vers midi nous avons traverssé cette ville que l'enemi venait d'évacué, *nous avons passé l'Im sur un pont bâti sur bateaux car une autre division les avait forcé d'abandoner leurs batteries à la tête du pont de Drorenheim* ; nous avons bivaqué sur les côtés de cette rivièrre, pays idem. Le 19 nous avons côtoyé la rivièrre jusqu'à

Wassebourg que l'enemi venait d'évacué, pays d'Autriche. Le 20 quittant cette position à 8 heures du matin *nous avons attaqué l'enemi d'une assez vive force, nous les avons forcée à la rètraitte avec la perte de quelques hommes*, nous avons bivaqué sur le champ de bataille. Le 21 nous avons quitté cette position à 7 heures du matin nous avons été dans une plaine sur le bord de la Salza *pour y attendre l'enemi que que une autre division forçait à la rètraitte*, et sur le soir nous avons passé la Salza et bivaqué proche d'un bois sur une hauteur, pays de Salzbourg. Le 22 quittant cette position à 8 heures du matin, suivant la Salza et bivaqué proche de Salzbourg sur la routte de L'intz, pays idem. Le 23 quittant cette position à 8 heures du matin nous avons marché en avant et *campé sur le bord du lac de Salzbourg*, p. idem. Le 24 quittant cette position à 9 heures du matin, marchant environ 4 lieux en avant, dont *nous avons pris beaucoup de prisonniers qui était égarée dans les maisons*, et nous avons bivaqué proche de là, principauté Autriche. Le 25 quittant cette position à 6 heures du matin *nous avons été attaqué l'enemi qui était sur une hauteur très avantageuse dans un bois, mais nous les avons rèpoussée avec préçipitation, il voulait soutenir mais il leurs était impossible car l'épouvante était si forte chez eux qu'il ne pouvait plus se raïllier*, nous avons bivaqué sur le champ de bataille, p. idem.

Lambach (Capture d'un convoi à). — Le 26 [17 Décembre 1800] nous avons quitté notre position à 7 heures du matin et, marchant en avant sur Lambach pour sécondé l'avant-garde de notre division qui si battait, nous avons été longtemps sur la gauche au proche d'une petite chapelle sur une hauteur ou nous étions pour coupper le passage de l'enemi pendant que la 27e demi brigade les forçait de passer le pont, dont ils ont perdu beaucoup de houlans ; et après avoir passé le pont ils s'arrêterent pour soutenir des voitûres d'équipâges et de vivres qui était sur la routte, mais leurs effort était impossible et ne servirent de rien, après un très violant combat il furent obligé de l'aissée entre nos mains 300 voitûres chargés tant pour les hommes que pour les cheveaux, lon marchait dans le grain jusqu'à la cheville des pieds sur la routte et dans la plaine l'espace de deux lieux, et ils abandonerent aussi beaucoup de magasins de fouràge quil mirent le feu, et dans la nuit nous avons brûlé une partie des voitûres pour débarassé la routte ce qui nous a bien servi car il faisait bien froid; nous avons bivaqué au proche d'une petitte ville appellé Créminstere, pays d'Autriche. Le 27 nous avons bivaqué au dessus du Danube dans un bois, p. idem.

Steyer (Suspension d'armes de). — Le 28 [19] quittant cette

position à 8 heures du matin nous avons été nous mettre en bataille sur la hauteur d'Hanbe, proche d'une grande hôpitâl, ou nous avons eu une cession d'armes sous condition : que l'enemi passerait de l'autre côté de la rivièrre de Staëre et cederait la ville même à nous pour six heures du soir, et tout ce qui ne serait pas passé pour cette heure là de l'autre côté de la rivièrre serait pour nous. Nous nous sommes mis en marche vers les 5 heures du soir et à 11 heures du soir nous avons été proche de Staëre ou nous avons trouvé un camp de Pandour qui gardait un parc d'artillerie, et qui ont resté à notre pouvoir avec une quantité de voitures chargés de munition de bouche et de guerre se montant à 300 avec 17 pièçces de canon et les caissons et une grande quantité de cheveaux qui était abandonnés dans la plaine, et le nombre des prisonniers est évalué à 4000 hommes; nous avons passé le reste de la nuit dans la neige auprès d'eux, pays id. Le 29 nous avons traverssé la ville de Staëre pour aller logé dans un couvent à une demi lieux de la ville, mais il ni eut pas moyen car les rèligieux en avait fermé les portes et avait caché les clefs et n'ayant pu les trouver nous avons bivaqué proche de là jusqu'au soir, et nous avons réçu l'ordre d'aller logé en ville et on y a resté deux jours, pays idem. Le 2 les hostilités devait rècommencer à 4 heures du soir et devait être prèçedée de six coups de canon de la part de l'enemi pour servir d'avit, nous avons parti de la ville à l'aquelle nous nous sommes mis en bataille dans la plaine en attendant que les hostilités allait rècommençé; mais il arriva une autre cèssion d'armes qui eut pour suitte la paix d'effinitif, car Wiene était déjà menaçé du triste fleau de la guerre nous en etions qu'à quinze lieux et nous n'aurions pas tardé d'en faire le triste théâtre. Nous avons l'ogé à un couvent appelé Saint Pierre à 4000 dedans et un quartier général, les rèligieux faisant un peu de résistançe en refûsant d'ouvrir les portes et de nous donner des vivres comme ils leurs était ordonné, nous avons entré de forçe dans le couvent qui était très bien approvisionné en pain viande vin bierre et volaille et l'on à tout pillé, il ont bien perdu davantage que sil avait ouvert les portes de bonne volonté et de nous donner à vivre comme il etait ordonné.

Le 3 nivôse nous avons logé dans un petit village à 4 lieux de la, deux compagnie par maison, le 4 nous avons logé à Wetsffle=chripse, petitte ville située dans le milieu des montagnes, pays inabitable, six jours dans cette ville. Le 11 parti de cette ville pour aller prendre nos cantonnemens à un bourg appellé Luntz à 3 compagnies, cette endroit est situé entre deux montages à 4 lieux de Wétoffe=chripse, l'etat major du 2e Bon était à un

autre bourg appellé Gamingue ; séjourné jusqu'au 11 ventôse [2 Mars 1801] que nous avons été à un village appellé L'açenne, frontièrre de la Styrie, ou pendant ce temps l'on fit la paix définitif qui fût ratifiée le 20 pluviôse présentte année avec l'empereur d'Autriche, nous avons resté dans cette ville jusqu'au 19 ventôse.

La routte de cette marche est de 386 lieux.

Le 19 parti pour retourner en France.... (Douce illusion! l'empereur méditait une descente dans la Grande Bretagne).

Marche du Brabant.

OCCUPATION DE LA FLANDRE ET DE LA HOLLANDE

(19 vent. an X au 22 fl. an XI. — 10 mars 1801 au 12 mai 1803.)

A la rupture de la paix d'Amiens Napoléon fit envahir le Hanôvre, possession du roi d'Angleterre et garder les bouches de l'Elbe et du Weser.

OCCUPATION DU HANOVRE

(22 floréal an XI au 15 fruct. an XIII — 12 Mai 1803 au 2 Sept. 1805.)

Plus tard ayant besoin du corps de Mortier celui-ci l'invita à quitter le littoral de la mer du Nord et à venir, dans le plus bref délai, avec ses braves, contempler le soleil d'Austerlitz. On partit.

CAMPAGNE DE 1805 (LA GRANDE ARMÉE)

(15 fruct. an XIII au 17 frimaire an XIV. — 2 Sept. au 8 Déc. 1805.)

... La marche depuis le 17, 18, 19 et 20 (vendémiaire an XIV) fût très désagréable pour le mauvais temps à rapport de la pluie, dans la ville (de Munich) dans la nuit du 2 au 3 (brumaire) *la ville fût illuminée à l'honneur de notre Empereur qui fit son entrée dans cette ville après avoir eu emporté une grande victoire sur l'armée d'Autriche auprès la ville d'Ulm* [24 et 25 ocobre 1805. Allusion à la défaite du général Mack arrivée le 16].... Le 8 le régiment entra à 6 heures du soir dans la ville de Salzebourg, capitale de cette évêché, il resta sur le pavé jusqu'à dix heures

du soir et le régiment fut logé en trois couvents différents ; la marche de cette journée fut très désagréable pour le mauvais temps à rapport à la pluie et à la neige qui n'a cessé de tomber pendant la marche, lui à *sur la plaçe une très belle fontainne qui au 4 côtés sont 4 cheveaux marins et le lion le dragon l'aspic et le basilic ;* le 9 le 2e et le 3e bataillon logerent chez les habitants de cette ville et le 1er resta toujours dans le même couvent... Le 14 bivaqué à une lieux en arrière et sur la gauche de *Lambach*, quittant cette ville à 8 heures du matin *passant le pont* de cette dernièrre plaçe *qui était bâti sur bateaux que les Russiens avait mis le feu dont auquel il brûlait encorre à notre passage*... Le 24 *passé le Danube vis à vis (de Crems)*... Le 25... *on batit la générale pour la 1re fois*... Le 8 (frimaire)... le régiment entra dans cette plaçe (Melscrich) à une heure après minuit et répartit deux après qui était le 9 pour se rendre à Schwarterchen ou l'etat major resta et celui du 1er bataillon et les environs. Le 10 le régiment quitta ce logemens *pour se rendre à sa plaçe à deux lieux au dessus de la ville de Brum*, capitale de cette province et sur la gauche de la routte faisant façe à Kahause, là était le rassemblement de la Grande armée.

AUSTERLITZ *(Veille de la bataille d')*. — (Le 10) [1er Décembre 1805] lorsque le dit régiment fût à son rang de bataille l'on fit dans chaque bataillon l'ectûre d'une proclamation [1] que nous devions nous attendre à attaquer le lendemain, ce qui ne manqua pas. Ce qu'il y a eu de plus beau c'est qu'and c'est venu sur les 7 ou 8 heures du soir, l'on à fait dans chaque division et même dans chaque régiment une illumination qui peut avoir duré une heure et qui à mis beaucoup de monde dans l'admiration, c'était en l'honneur de la veille du couronement de notre Empèreur d'un an auparavant et en même temps pour lui prouver le dévouëment que l'on avait à soutenir sa couronne.

Nous ne donnons pas ici le récit très étendu de Charles Martin [p. 46-74] sur la *Marche de la bataille d'Austerlitz* parce qu'il a été copié sur un rapport signé : Dutaillis, chef de division, qu'il n'a rien de personnel de la part de notre auteur et qu'on peut en lire l'exposé dans le 30e bulletin de la Grande Armée, au Moniteur universel du 25 frimaire [16 déc.] p. 323-4. — Il ne faudrait pas néanmoins croire à une identité complète, nous avons remarqué quelques divergences dans les chiffres et les appréciations, entre autres celle-ci :

[1] Datée du 10 au bivouac et signée : Berthier, Napoléon ; « L'armée russe... »

» Depuis *le* 4 *jusqu'au* 10, l'Empereur Napoléon fit touttes » les dispositions nécessaires pour forçer les Russes à une » bataille générale.... (Charles Martin — Rapport de Dutaillis) » — « *Le* 6... l'Empereur offrit préalablement une armistice » afin d'épargner le sang si l'on avait effectivement envie de » s'arranger et d'en venir à un accommodement définitif. » (30e Bulletin — Monit. univers.)

Dont après cette affaire le regiment bivaqua sur le champ de bataille en arrière et sur la droite de Krenovitz; quittant cette position à 7 heures du matin le 12 le régiment alla prendre position en arrière et sur la droite du village d'Horitz passant par Austerlitz; le 13 le régiment quitta cette position à 7 heures du matin pour attaquer de nouveau l'enemi, mais au moment comme l'on dévait commencer le feu un parlementaire fut conduit au quartier général de la Grande Armée, dont un traitté fût fait entre l'Empereur de France et celui d'Autriche, pour cet effet le régiment repris sa position et il séjourna jusqu'au 16, le 16, le régiment quitta cette position à 11 heures du matin pour aller à Kalause ou était l'armée 5 jours auparavant.

Il serait curieux maintenant de dégager de ce récit les sentiments du soldat pour son Empereur, de savoir si Napoléon exerçait réellement sur lui comme sur les autres cette fascination magique que l'on sait. Il faut aller jusqu'à la p. 50 pour le voir en parler une première fois, il dit brièvement l'entrée triomphale à Munich le 16 octobre 1805 après la victoire d'Ulm; plus loin ce sont les illuminations de la veille d'Austerlitz, le 1er décembre de la même année; là il donne des détails, il pousse même la complaisance jusqu'à esquisser pour cet anniversaire du couronnement les portraits de Napoléon et de Joséphine, l'aigle impériale couronnée et tenant une épée place une de ses deux serres sur chaque tête pendant qu'un paysan en bonnet de nuit se dispose à mettre sur ces fronts une couronne de lauriers aux initiales P. F. (peuple français), derrière leurs Majestés un grenadier fait le chien droit et un autre embrasse sa fiancée[1].

[1] Il écrit quelque part : « Je ne dirai pas j'aime
Car notre rang me le deffends
Dieu permet que l'on aime
Mais de ne pas insulter le rang » !

Et ailleurs, au dessous d'un cœur encadré de Lauriers et percé de deux flèches : « Le passé ma trompé, le présent me tourmente, l'avenir mépouvante. »

En 1806 l'Empire touchait à son apogée ; pendant qu'on se battait à Iéna, Charles Martin se morfondait dans les casernes de Vento en Hollande : un jour le démon de la poésie s'empara de lui et, faisant fi de la rime et de la quantité, il donna libre cours à son enthousiasme dans des vers qui, à défaut de correction, ne manquent pas de souffle :

CHANSON NOUVELLE.

Air : *Reviens, reviens crüel époux*, ou *Femme voulez-vous éprouver.*

. . . . . .
. . . . . .
Nos troupes sont encouragées
ayant Napoléon pour guide
la Prusse sera partagée
entre ces guerriers intrépides.
. . . . . .
. . . . . .

Napoléon est en chemin
avec son armée formidable
il sera bientôt à Berlin
pour y planté l'aigle impériale.
. . . . . .
. . . . . .

Souvenons-nous du grand combat
de cette dernière conquètte
de la valeur de nos soldats
intrépides à la bayonnette
cavaliers, fantassins, dragons
animés tous du même zèle,
nos canoniers à leurs canons
ont acquis une gloire immortelle.

Que tous les français soit contens,
l'armée à toujours la victoire,
chacun reverra ses enfants
revenir tout couvert de gloire.
les femmes reverrons leurs époux,
les amans verrons leurs maitresses
venir jurer à leur génoux :
amour, amitié et tendresse.

Nous sommes heureux de saluer dans la personne de ce vétéran un compatriote et presque un parent[1]. Charles Martin avait bien le droit de répéter « L'Empereur ne fait pas seule- » ment la guerre avec nos bras il la fait aussi avec nos jambes » lui qui avait fourni, hors de la douce France, du 29 Nov. 1798 au 7 Déc. 1807, une route de près de trois mille lieues, ou plus exactement de 2.809, selon ses propres calculs :

[de Pierres à Dusseldorf]	207	lieux
marche pour le bataillon de campagne	44	—
— — la campagne de l'an sept	163	—
— — — — huit	386	—
partant pour la France, le 19 ventôse	346	—
marche du Brabant, en l'an dix.	48	—
marche et contre marche pour La nôvre, même année	251	—
route de l'Autriche, Moravie, Bohême jusqu'à Schwand	1046	—
route depuis le dix septembre 1806 pour retourner au dépôt à Vento (Hollande)	110	—
conduitte des prisonniers prussiens à Maestricht (2 fois) . . . . . environ	56	—
[de Vento à Pierres]	122	—

Reçut-il quelque blessure, fut-il décoré, obtint-il jamais les chevrons ; il ne nous en dit mot ; mais ce que nous savons c'est qu'il était de ceux à qui Napoléon disait : « *Soldats, je suis content de vous....., il vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on réponde : Voilà un brave* », et cela suffit encore à sa gloire.

[1] Puisque qu'une de ses proches, Marie-Anne-Simone Martin, dont le père remplissait les fonctions de maire de Pierres pendant que Charles était sous les drapeaux, épousa notre bisaïeul Jacques Langlois, maire de Pierres de 1815 à 1825 et fils de Pierre Langlois, receveur des dîmes et champarts de MM. du Chapitre de Chartres, et que, d'un autre côté, le possesseur actuel du manuscrit, M. Julien Martin, le propre neveu de Charles Martin, est notre grand oncle maternel.

M. Langlois.

Pilgram
Iglau
Meseritsch
Neuhaus
Brunn
Austerlitz
Ureitz
Strauberg
Plattling
Neumarkt
Tristadt
Kremsmünster
Vienne
Braunau
Lambach
Kremsmünster
Waidhoffen
Gaming
Salzbourg

SÉANCE DU 6 AOUT 1896

Président : M. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevrier, Denisart, Duchon, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Maugars, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président fait part du décès de M. Fournier, notaire, un des plus anciens membres de la Société, qui avait eu l'occasion de prendre une part active dans ses discussions.

Il signale ensuite que dans la séance du Conseil municipal du 31 juillet dernier, un membre a fait remarquer au Conseil que, dans l'article de M. René Merlet sur Chartres, paru dans un des numéros de la *Revue du Monde moderne* de l'année dernière, il était dit que la Société archéologique d'Eure-et-Loir était propriétaire de la Porte-Guillaume, tandis qu'elle n'en est que locataire.

La Société, tout en applaudissant à l'article publié sur Chartres par M. René Merlet dans la Revue *Le Monde moderne*, reconnaît qu'en effet la Société n'est pas propriétaire de la Porte-Guillaume, mais seulement locataire.

Une réclamation a également été faite dans la même séance du Conseil au sujet d'un passage du *Tableau des Rues de Chartres* où on lit à propos de la rue Delacroix que le nom de cette rue lui vient de la pharmacie Delacroix qui y est installée.

M. le Président reconnaît la réclamation fondée. C'est bien effectivement en mémoire de M. Delacroix, ancien maire de Chartres, et des services qu'il a rendus à la ville pendant la guerre, que l'ancienne rue des Épars fut baptisée rue Delacroix.

M. Maugars lit un rapport sur l'Exposition rétrospective.

Des remerciements sont adressés à M. Maugars.

M. le Président donne ensuite lecture de la communication suivante de M. l'abbé Crancée relative à une lettre de l'évêque Godet des Marais à Mme de Maintenon.

» Ce que l'on appelle le hasard et que j'appellerai plutôt l'incognito de la Providence, a fait tomber récemment entre mes mains une pièce manuscrite du plus haut intérêt.

» Je le sais, un collectionneur est toujours un peu porté à vanter ses découvertes, et comme je suis moi-même quelque peu collectionneur, voire même collectionneur chartrain, vous allez peut-être « a priori » suspecter mes paroles. Je veux donc, Messieurs, vous faire immédiatement juges de la cause et pour cela mettre sous vos yeux la pièce en question.

» Vous n'ignorez pas sans doute que Louis XIV, après la mort de la reine Marie-Thérèse, laquelle arriva en 1683, devint deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1685, l'épouse de celle qu'on appelait alors Mme Scarron, puisqu'elle était la veuve de ce poète, mais que l'histoire nous fait connaître surtout sous le titre de Mme de Maintenon.

» M. le duc de Noailles, dans sa belle histoire de la Marquise [1], nous raconte au long toutes les circonstances de ce mariage, et sur le point spécial qui nous intéresse voici quelles sont ses paroles :

« Le mariage, dit-il, fut célébré secrètement dans un ora-
» toire particulier de Versailles... Il n'y eût probablement
» aucun acte écrit... Le mariage cependant n'en est pas
» moins certain. Non seulement personne n'en douta plus
» tard, mais il en existe un témoignage positif dans une
» lettre que l'évêque de Chartres, directeur de Mme de Main-
» tenon, écrivit au roi en 1697, pour le féliciter du rétablis-
» sement de la paix [2]... Le prélat, en adressant au roi les
» plus saintes et les plus sages exhortations pour le bien des
» peuples, s'exprimait ainsi... »

» Suit alors un passage très significatif de la lettre, dont je

[1] *Hist. de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles. T. II, p. 123-124.

[2] Il s'agit ici de la paix de Ryswick (octobre 1697).

me propose, Messieurs, de vous donner tout à l'heure le texte en entier.

» Cette lettre, ajoute en note M. de Noailles, lettre signée » Paul[1], évêque de Chartres, était conservée dans les archives » de Saint-Cyr, et on la trouve citée dans les mémoires ma- » nuscrits de Mlle d'Aumale. Elle existe en outre dans les » archives de Noailles, déposées à la Bibliothèque du roi, au » Louvre. »

» Eh bien, Messieurs, de cette lettre qui existait, dit M. de Noailles, dans les Archives de Saint-Cyr et dont il ne cite lui-même des extraits que sur une copie faisant partie de la Bibliothèque du Roi, j'ai eu le bonheur de découvrir le texte original.

» Ce texte, qui était en assez mauvais état, mais que j'ai pu avec un peu de patience reconstituer, représente 18 pages in-4°, lesquelles sont suivies de deux pages blanches. L'écriture de cette lettre est grosse, allongée et très lisible. L'humidité, en rongeant le papier, a fait disparaître quelques mots et même à un endroit quelques lignes, mais ces mots, en petit nombre d'ailleurs, sont faciles à suppléer et leur absence n'enlève rien à l'ensemble de la lettre.

» La pièce ne porte pas de date, ce qui semblerait indiquer que celle donnée par M. de Noailles, existe seulement sur la copie qu'il a eue entre les mains.

» De plus, sur le dos de la lettre, c'est à dire à la vingtième page, se trouve un titre d'une autre écriture que celle de la lettre, titre dont voici la teneur : *Lettre très secrette de M. L. de Chartres au roy Louis* 14.

» D'où vient ce titre ? une seconde pièce manuscrite que je possède également, qui était jointe à la première et qui en est pour ainsi dire l'authentique, va nous l'apprendre.

» Cette pièce, datée du 26 mai 1739, écrite à Saint-Cyr et signée des supérieures de la Communauté, constate, en effet, que la lettre de l'évêque de Chartres au roi, après avoir été donnée par Mme de Maintenon à Mgr des Monstiers de Mérinville[2], neveu et successeur de Mgr Godet des Marais sur le

[1] Paul Godet des Marais, évêque de Chartres.

[2] Charles-François des Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres (1709-1746).

siège de Chartres, leur a été confiée par ce prélat, et qu'elles l'ont renfermée dans le coffre-fort de leur maison.

» Une note placée au bas de cette pièce nous révèle de plus une circonstance très intéressante, c'est que le titre que l'on voit au dos de la lettre et dont j'ai parlé tout à l'heure a été écrit de la main même de Mme de Maintenon.

» Maintenant, Messieurs, ces quelques renseignements préliminaires étant donnés, il ne ne me reste plus qu'à vous lire le texte même et de la lettre et de la feuille d'attestation qui y est jointe.

» En dehors des paroles précises qui établissent la réalité du mariage du grand roi avec la veuve de Scarron et qui donnent par là même à cette lettre une très grande valeur historique, il ne sera pas moins intéressant pour nous de voir en quels termes à la fois sages et fermes un évêque de la fin du XVIIe siècle parlait à un roi, même lorsque ce roi s'appelait Louis XIV.

» Cela aura d'autant plus d'intérêt pour nous Chartrains que cet Évêque nous appartient, qu'il a pour nom Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, tandis que le troisième personnage mis en scène n'est autre que Madame de Maintenon.

» Je vais donc maintenant, Messieurs, reproduire intégralement les deux pièces, leur conservant même l'orthographe du temps. Quant aux quelques mots manquants, mais que l'on peut, comme je l'ai dit déjà, facilement deviner, je les introduirai également dans le texte, les mettant toutefois en lettres italiques. »

(M. l'abbé Crancée ayant découvert depuis la lecture de ce rapport que cette lettre avait été déjà publiée en son entier dans plusieurs éditions des lettres de Mme de Maintenon, nous nous bornerons à reproduire les passages relatifs à la constatation du mariage et d'intéressantes notes manuscrites jointes à l'original).

LETTRE *TRÈS* SECRETTE DE M. L. DE CHARTRES AU ROY L. 14.

(Nota : Le titre précédent se trouve dans notre lettre recollé sur une feuille blanche nouvelle (au verso), remplaçant une autre feuille également blanche de l'original, laquelle avait été

pourrie par l'humidité et de laquelle il ne restait plus que ledit titre. — Ce titre a été écrit de la main même de Madame de Maintenon, comme en fait foi la note placée au bas de la feuille d'attestation jointe à cette lettre par les religieuses de Saint-Cyr).

. . . . . .

Il me semble Sire qu'il est visible *que Dieu* veut vous sauuer ; vne des marques de predestination pour les princes, c'est quand Dieu les réserve a un age meur *apres* les avoir retirés *de l'idolatrie* des plaisirs et de la volupté, car lorsqu'ils sont enleues dans une jeunesse liurée aux grandes passions et aux occasions qui les enuironnent, ils vont ordinairement remplir une des *plus tristes* places de la réprobation éternelle auec les impies dans lenfer : leur salut est d'estre reserués à vn age plus sage sur tout quand dieu leur inspire de lhumilité, de la religion, de la crainte de ses jugemens et qu'après les auoir exerces par différentes contradictions, il leur donne un bon conseil et des personnes fidèles et pieuses pour les soutenir ; c'est ce que Dieu a fait pour vous Sire, *car vous* aues une excellente *compagne* pleine de lesprit de dieu et de discernement ; et dont la tendresse, la sensibilité et la fidélité pour vous est sans égale ; il a pleu à dieu que *je* cognusse le fons de son cœur, *je* serois bien sa caution Sire qu'on ne peut vous aimer plus tendrement ni plus respectueusement qu'elle vous aime, elle ne vous trompera jamais si elle n'est elle mesme trompée, dans tout *ce que* j'ay *eu l'honneur de traiter* auec elle, je *ne* lay jamais veu prendre vn mauvais parti, elle est comme vostre majesté, quand on luy expose bien le fait, elle choisit touiours *ici* immanquablement le *côté de* la sagesse et de la iustice, il paroit bien visiblement Sire que le ciel vous a voulu donner une aide semblable a vous, au milieu de cette troupe d'hommes interessés *et trompeurs qui vous* font la cour, en vous accordant une *femme* qui ressemble à la femme forte de lescriture occupée de la gloire et du salut de son époux et de toute sorte *de bonnes* œuures, il me paroit *Sire* que Dieu *est* auec elle en tout ce qu'elle fait, et qu'elle l'aime preferablement à tout, voila *le* conte que jay a rendre.....

FEUILLE D'ATTESTATION JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE

Nous recognoissons avoir receu avec vénération et recognoissance une lettre de feu Mgr l'Evêque *de* Chartres Paul de Godet des Marais au Roy *Louis* quatorze notre fondateur, laquelle lettre *fust* donée par feüe Me de Maintenon notre institutrice à Mgr Charles François des Monstiers *de Me*rinville apresent notre

digne prelat *lequel a eu* la bonté de nous le confier apres l'avoir *revestue* de son sceau [1], nous lavons mise dans le coffre-fort de notre *maison* et nous promettons... que... de Monseigneur... garder le *secret inviolable tant* qu'il *plaira* à Dieu de conserver sa grandeur pour le *bon*heur de l'Eglise et celui de notre maison en particulier. Fait double à Saint-Cyr ce 26 May 1739.

S^r^ DE BOUFFLERS, supre
S^r^ DE GENÉTINES, assistante
S^r^ DU PÉROU, maitresse des novices
S^r^ DE LINEMARE, maitresse générale
S^r^ DE BOISREDON, dépositaire.

Sceau de la Maison de Saint-Cyr.

Le titre de cette lettre est écrit de la main de Mme de Maintenon : LETTRE TRÈS SECRETTE DE M. L. DE CHARTRES AU ROY.

M. le Président constate que cette lettre est du plus haut intérêt. Le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon, généralement admis par la grande majorité des historiens, trouve pourtant des contradicteurs. Si M. l'abbé Crancée a vraiment entre les mains la lettre originale dont M. de Noailles a du reste donné des extraits dans son histoire de Mme de Maintenon, mais sans qu'on puisse dire qu'il les a copiés sur le texte original, ce serait un point d'histoire établi d'une façon définitive.

Il est donc à désirer que M. l'abbé Crancée veuille bien communiquer à la Société la lettre dont il est possesseur, pour qu'on puisse établir, après une étude attentive, qu'elle est bien de la main de l'évêque Godet des Marais.

Une excursion de l'École d'Anthropologie, sous la direction de M. de Mortillet, a eu lieu à Chartres et dans les environs le dimanche 26 juillet dernier.

M. le Président demande si quelqu'un des membres de la Société en a fait partie et n'aurait pas un rapport à communiquer à cette occasion. Il lui est répondu que notre confrère, M. Fouju, doit en envoyer un à la Société. M. le Président manifeste le regret que la Société n'ait pas été prévenue officiellement de cette excursion, comme cela

[1] La place de ce sceau apparait encore assez apparente sur la première page de la lettre.

avait eu lieu l'année dernière : plusieurs membres auraient probablement pu y participer.

La séance est levée à quatre heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. Lhopiteau (Gustave), député d'Eure-et-Loir ; présenté par MM. Amblard et Merlet.

Deroy, peintre dessinateur, à Maintenon ; présenté par MM. Appay et Maugars.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1896

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, abbé Clerval, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Chevrier, Corrard, Denisart, R. Durand, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Lehr, Lorin, Maugars, Petrot-Garnier, abbés Crancée, Haye, L. Hermeline, Langlois, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce le décès de M. Rousseau-Chazelles, à Greffiers (S.-et-O.), membre de la Société.

Admission de membres nouveaux.

Lecture de la liste des ouvrages offerts ou envoyés à la Société depuis la dernière séance.

M. le Président lit la communication suivante :

« M. Lestrade, notaire à Prunay-le-Gillon, conserve, dans ses archives, un dossier composé d'un cahier imprimé de cinq feuilles manuscrites concernant l'ordre de Malte.

» Le cahier imprimé contient la déclaration de la contribution patriotique de l'ordre de Malte pour ses biens et propriétés en France, faite par le chevalier d'Estourmel, commandeur de Sours et Bonville, chargé par intérim des fonctions de l'ambassade dudit ordre en France, vacante par le décès de son Ex. le bailli de la Brillanne, faite à Paris le 31 décembre 1789 devant Martinou et Gibé, notaires.

» A la suite est un tableau des Commanderies de France divisées par langues, et dans la langue de France est citée le Commanderie de Sours.

» La déclaration porte que cette contribution est le 1/4 du revenu général de l'Ordre en France fixé à 3.321.965 livres dont le 1/4 est de 830.491 livres, auquel l'Ordre ajoute le 1/4 des biens que l'Ordre a reçus lors de l'annexion de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois en 1785, soit 48.900 livres, total de la contribution 879.391 livres.

» La part afferente à la Commanderie de Sours n'est pas indiquée, mais les feuilles manuscrites donnent le détail des terres lui appartenant à différentes époques.

» Ainsi les deux premières feuilles (la seconde n'étant qu'une copie moderne de la première,) donnent le détail de la Commanderie de Sours et Bonville, indiquant les fermes, sous-fermes avec leur contenance et leur assolement, ainsi que les charges qu'elle a à supporter. La date n'en est pas indiquée, mais elle semble être de l'année 1788. D'après ce tableau, la commanderie de Sours contiendrait pour la ferme de Sours, 373 septiers de terre, celle de Bonville 377, ensemble 750 à 6 livres le septier, soit 4.500 livres.

» La troisième, datée de 1797, donne l'assolement blé, mars et guérêts de la Commanderie de Sours, avec un total de 437 septiers 2 minots de terre.

» Les quatrième et cinquième feuilles sont le tableau du 9 frimaire an VIII de la République Française, une et indivisible, pour la saison des blés et mars et la levée des guérêts de la ci-devant commanderie de Sours. En cette année, il y a 115 septiers 2 minots de terre en blé, 111 septiers 3 minots en mars et 99 septiers en guérêts.

» Il m'a paru intéressant de donner ces détails qui constatent l'importance de la Commanderie de Sours à la fin du siècle dernier »

M. Lehr donne lecture des observations suivantes, concernant la géographie des pays et localités signalés dans le travail sur les campagnes de Charles Martin.

« Par un scrupule historique facile à comprendre, M. l'abbé Langlois, en nous faisant part des intéressants mémoires du voltigeur Charles Martin, s'est abstenu de rétablir les noms géographiques, dont la plupart ont subi, sous la plume du brave soldat, des modifications plus ou moins profondes. Il en résulte que parfois ses marches et contremarches, déjà compliquées en elles-mêmes, ne sont pas aisées à suivre, à moins d'une étude attentive, que nous désirons faciliter à ceux qui auraient l'intention de la faire.

» Les transcriptions que nous donnons des noms cités par Martin différant parfois beaucoup de celles qu'il a adoptées, nous tenons à nous justifier en indiquant les méthodes que nous avons suivies. Autant que possible, en nous aidant du contexte, des dates, des distances et en général de tous les renseignements que nous avons pu recueillir, nous avons reconstitué, la carte sous les yeux, l'ensemble des opérations militaires auxquelles Martin a pris part. Il nous fournit lui-même des points de repère assez nombreux et assez certains pour nous mettre à l'abri des erreurs grossières.

» Ceci fait, il faut ramener à leurs deux causes principales (en dehors des simples défaillances d'orthographe) les erreurs de Martin : Tantôt il transcrit, tant bien que mal, l'articulation française de noms allemands correctement écrits; tantôt il s'essaie à reproduire la prononciation locale de noms déjà défigurés par les indigènes. Or les Allemands du Sud, principalement les Souabes, ont la langue singulièrement empâtée et maladroite; voyelles et consonnes semblent se confondre, dans leur bouche, en sons inarticulés. Cependant les déformations de mots qui en résultent se font toujours dans le même sens, et c'est en nous aidant de ces particularités des patois locaux que nous avons proposé des interprétations singulières à première vue, mais contre lesquelles ne s'insurgent ni la linguistique, ni la topographie, ni l'art militaire.

» Si dans les extraits donnés page 317, il est facile de reconnaître dans Walkrem l'île de *Walcheren*, et dans Vento la petite forteresse de *Venloo*, aujourd'hui dans le Limbourg,

alors dans la Meuse inférieure; s'il est encore plus facile de rétablir l'orthographe de Dusseldorf et de Weilbach, il est permis d'hésiter devant Nitaseldèche. Serait-ce *Nidda-Assenheim*, comme on pourrait le déduire, soit de la position de cette localité, pas très loin de Francfort, soit de la fabrication de cruches à eaux minérales à laquelle se livrent ses habitants?

» Page 318, nous trouvons sous l'orthographe Ratingue le nom du village de *Ratingen*, situé au nord de Dusseldorf. Quant à Eiselbach, c'est *Esselbach*, près d'Aschaffenburg.

» Nous mettrions volontiers un point d'interrogation devant la mention « dans le pays de Prusse » (p. 319) appliquée à Anspach, qui appartient à la Bavière depuis 1803. Culbinguen (probablement *Culbingen*) et *Schwand* (page 336) sont des villages des environs d'Anspach.

» Le récit de la campagne de l'an VII commence par le bombardement de *Philippsbourg* dont le nom est à peine modifié. L'auteur nous transporte ensuite dans le district de Wisbadem (*Wiesbaden*), et donne le nom d'Aix à *Hœchst*, situé près du confluent de la *Nidda* (et non Anida) avec le Main. Le fort Mars, près duquel eut lieu la rencontre avec les hussards de Zeckler (Céclaire) était situé sur la rive gauche du Main, à son confluent avec le Rhin. Nous n'avons pas trouvé Ducem; peut-être est-ce *Griesheim*, à l'ouest de Darmstadt. Plus loin, en effet, il est question d'Epinguem, — évidemment *Heppenheim*, près de Mannheim.

» L'orthographe « Nècre » (p. 322, ligne 5) pour Neckar est assez fréquente au siècle dernier. *Wiesloch* (Wislocq) est dans le grand duché de Bade, au sud de Heidelberg et à l'est de Spire. Sulphem doit s'écrire *Sultzfeld*, et Bruxalle, *Bruchsal*. Les noms de *Brackenheim* et de *Heilbronn* sont faciles à reconnaître. Le passage du Rhin, mentionné au bas de la page 323, a eu lieu à *Neckarau* (Necro), un peu au sud de Mannheim; après un court séjour à Franckenthal, Martin revient près de Wiesbaden, à Caub et à *Lochhausen* (L'oriausaine).

» La campagne de l'an VIII débute au nord du département du Bas-Rhin, où notre héros entre par Landau (qui en faisait alors partie) et Wissembourg. Il reste longtemps aux environs de *Haguenau* (Hagneau), à *Wintershausen*

(Wintersauren). Il passe par *Morsbronn* (Mosbonne), où devait avoir lieu, soixante-dix ans plus tard, la célèbre charge de cuirassiers appelée à tort de Reichshofen. Puis il se rend par *Ohlungen* (Holhomé) à *Bischwiller* (Pichivilliere).

» Passons sur les évènements de Strasbourg, Kehl, Fribourg-en-Brisgau, le Val-d'Enfer. — Le 29 mars (p. 325) Martin arrive, non à Donachingue, mais à *Donaueschingen*, où il ne paraît pas avoir remarqué, dans la cour du château, la fontaine d'où sort le Danube. Soupphinguem, où l'on s'est battu le 17 mai, ne peut guère désigner que *Tüttlingen*, au bord du Danube. Herbax (p. 326), c'est *Erbach*. Quant à Awainne, la mention de l'*Iller* (Hilaire) et le mouvement général de l'armée pour contourner Ulm, nous engagent à y trouver *Au*; la prononciation locale autorise absolument cette hypothèse.

» Auberbalsen, c'est *Ober-Balzheim;* Hinderbax, *Ebersbach;* dans Quinsbourg, on reconnaît aisément *Günsburg*. Teinhem, c'est *Steinheim*, près d'Ulm; enfin, nous n'hésitons pas à identifier Foulm avec *Pfuhl*.

» Le 8 thermidor, Martin loge à *Thannhausen* (Thanausaine). Il n'est pas tout à fait exact de placer Augsbourg sur la *Wertach* (Wertache); la ville s'élève entre la Wertach et le Lech. C'est cette dernière rivière que la demi-brigade traverse pour passer par *Friedberg* (Fribert). A Munich, Martin traverse l'*Isaar*, dont, suivant la prononciation locale, il écrit le nom : Iser.

» Granfingue, c'est *Grafing;* puis on atteint *Ebersberg*, dont Martin orthographie le nom Herbesberg, et plus loin, Esberberg. *Bruck* (Brouck), *Mering* (Meringuen), *Eigenhausen* (? — Egnausaine) sont nommés ensuite en compagnie d'autres localités dont nous avons déjà rectifié les noms. Chuëw-Gmend, qui vient après, c'est *Schwaebisch-Gmünd;* Stofim désigne *Stotzingen*. Mutlangue pourrait être *Mœgglingen*. Lienquen serait *Giengen*, d'après la direction suivie et les distances. En effet, le bataillon arrive le lendemain à *Dillingen* (Dillinguen), au bord du Danube. De là, il se rend à *Wertingen* (Wastinguen), puis à *Biberbach* (Biberax) et, dépassant Augsbourg, à Friedberg (qui se trouve non en Souabe mais dans la Haute-Bavière), et enfin à *Dachau* (D'acho).

» Les hostilités commencent, et le récit nous conduit

successivement à *Wasserburg* (Wassebourg) et à *Haag* (Haac) avant de nous entretenir de la bataille de *Hohenlinden* (Hoholenden). Après la bataille, Martin traverse l'*Inn* (Im), puis la repasse le lendemain pour aller bivaquer près de Grafing (nommé plus haut). La ville de Drorenheim dont il parle ensuite, est *Rosenheim*, sur l'Inn [1], puisqu'en côtoyant cette rivière, il atteint Wasserbourg, qui, par parenthèse, n'est plus en Autriche. C'est la *Saltzach* (et non la Salza, qui coule plus à l'est), qui forme aujourd'hui la frontière.

» Le campement sur la route de Lintz, et plus loin la mention de Lambach (sur la Traun) nous conduiraient à assimiler le « lac de Salzbourg » au *Kammersee*. Créminstère, c'est *Kremsmünster*, à 19 kilomètres de *Steyer* (Staër), où fut conclue la suspension d'armes dont il est ensuite question. Martin commet une inexactitude bien excusable lorsqu'il place Steyer à 15 lieues de Vienne; la distance est sensiblement plus grande. Les mots Wétoffle-Chripse, Wétoffe-Chripse, désignent évidemment *Waidhofen-sur-Ybbs* et Gamingue, *Gaming*. Luntz se trouve effectivement entre ces deux bourgs. Quant à « L'acenne », serait-ce *Afflentz?*

» Nous arrivons à la campagne de 1805. Après les marches préliminaires et les premiers combats, le Danube est passé à *Krems*. On se souvient que Martin était voltigeur au 8me de ligne, qui faisait alors partie du corps de Bernadotte, et qui resta en réserve à la bataille d'Austerlitz. Le 8 frimaire, le régiment entre à *Meseritsch* (Melscrich), à environ 50 kilomètres de *Brunn* (Brum), vers l'ouest. Schwarterchen, c'est *Schwartzkirchen*, à une quinzaine de kilomètres de Brunn. Kahause ou Kalause (faut-il lire *Karlshaus?*), et Krenovitz ne figurent pas sur nos cartes; d'ailleurs, ce sont des villages sans importance, et Martin en indique l'emplacement avec assez de précision pour qu'aucun doute ne subsiste à ce sujet. Enfin Horitz pourrait être *Urczitz*, au sud d'Austerlitz; Holitsch, qui est dans la même direction, nous semble trop éloigné.

» Disons pour terminer que les « lieux » de Martin sont habituellement de 5 kilomètres, peut-être, dans certains cas,

[1] D'ailleurs, c'est bien Rosenheim que Martin indique dans le relevé de ses marches qui termine son manuscrit.

de 25 au degré. La carte où nous avons reporté ses étapes permettra de juger « s'il a marché », comme il le dit en commençant. »

M. Lehr lit ensuite la note suivante :

Dans les *Notes pour servir à l'Histoire de l'Église de Chartres pendant l'Episcopat de Charles Guillard*[1], nous lisons ceci : « Dès 1556, l'Église Réformée d'Illiers est plantée et » dressée, selon les expressions de Charles de Bèze, par » Antoine de Chaudieu, l'un des plus ardents disciples de » Calvin. »

« Qu'il nous soit permis de relever, dans cette phrase, une ou deux légères inadvertances. D'abord, de Bèze s'appelait Théodore et non Charles, comme un simple lapsus calami le fait écrire au savant auteur du Mémoire, ensuite, ce n'est pas en 1556, mais en 1559 que Bèze place l'arrivée d'Antoine de Chaudieu à Illiers. Enfin l'expression « plantée et dressée » (que, par parenthèse, Bèze ne semble pas appliquer à l'Église Réformée d'Illiers) n'est pas une simple fleur de rhétorique, mais bien un terme technique, au sens parfaitement précis. « Planter » une église, c'était former une communauté protestante ou en constater l'existence, la « dresser », c'était l'organiser, la pourvoir de ce que l'on appelle aujourd'hui un conseil presbytéral, d'un ministre, et, pour le soin des pauvres, d'une diaconat. Les protestants ayant été assez nombreux en Beauce au 16e siècle, il ne nous a pas semblé inutile de donner ces quelques renseignements. »

Des remerciments sont adressés à M. Lehr.

M. R. Durand fait connaître le résultat financier de l'exposition rétrospective dans l'exposé suivant :

Recettes :

Subvention accordée par la Ville	1.000 fr.	»
Produit des entrées	1.126	50
Produit de la vente des Catalogues	201	50
TOTAL des Recettes . . .	2.328 fr.	»

[1] *Mémoires*, liv. 223, p. 425.

Dépenses :

Frais de gardiennage	664 fr.	»
— d'impression	620	»
— de menuiserie.	328	75
— de tapisserie	278	50
— de peinture et vitrerie	262	30
— de 7 porte-affiches.	175	»
Mémoire Marcoult.	43	50
Ports divers	45	55
Pièces, affichage et menues dépenses . .	28	15
TOTAL des Dépenses . . .	2.445 fr.	75

Il résulte un excédent de dépenses de 117 francs 75 à porter au compte de la Société.

Il donne ensuite lecture de la pièce suivante :

« Le lundi ensuyvant XXIIe jour dud. mois de l'année l'an mil V^c cinquante trois [1]. »

« Honnorable homme et saige Me Jacques Cochois, docteur en médecine, et Pierre Allaire apoticaire demourans a Chartres, lesquels ont dit et certiffié et atesté pour vérité que noble homme Jehan Jehannyn escuier seigneur de la Boullaye archier en la compagnye du seigneur de Langey est malade en ceste ville de Chartres il y a trois mois ou plus et lont touziours depuis led. temps pensé de sad. maladye de sorte que lui est impossible aller a pied ne a cheval pour se trouver à la monstre que led. de la Boullaye à ce present a dit que estre fait de ladicte compagnye à Verneil ou icelle compagnye est en garnison. Dont, etc. Denis Goret et Guillaume Meusnier tesmoins. »

Des remercîments sont adressés à M. R. Durand pour ses communications.

M. l'abbé Crancée fait savoir qu'il a retrouvé dans une édition des lettres de Mme de Maintenon, publiée en 9 tomes à Amsterdam, chez Pierre Erialed, imprimeur-libraire en 1757, (le 9e tome contenant exclusivement les lettres de l'évêque

[1] Minutes de *Pasquier Aulbin*, du 22 janvier 1554 (nouveau style.)

Godet de Marais, à Mme de Maintenon recueillies par M. l'abbé Berthier) la lettre de l'évêque de Chartres, dont il avait donné lecture à la dernière séance [1].

Nous savons maintenant que cette lettre, dont des extraits figuraient déjà dans certains ouvrages, a été reproduite en son entier. La pièce originale, dont l'authenticité, après sérieux examen, ne peut être mise en doute, n'en conserve pas moins son intérêt considérable et nous félicitons M. l'abbé Crancée d'en être devenu l'heureux possesseur.

M. Buisson lit la lettre suivante de notre confrère M. l'abbé Auboin, curé de Thivars :

« J'ai l'honneur de transmettre à la Société les communications suivantes :

» La première a rapport à l'aqueduc d'Houdouenne. Ce qu'on a découvert prouve évidemment que l'aqueduc ne se contente pas de capter l'eau de la source de Crotte-

[1] Nous croyons devoir reproduire ici la note suivante de l'abbé Berthier jointe au texte de la lettre :

Que le lecteur ne forme aucun doute sur l'authenticité de cette lettre : J'ai vu de mes yeux l'original écrit et signé par M. l'évêque de Chartres; quelques ratures, mais point de mots substitués au-dessus des mots rayés, au dos, ceux-ci de la main de Mme de Maintenon, *lettre très secrète de M. l'évêque de Chartres*; point de date, mais elle est sûrement de la fin de l'année de 1697, après la paix de Riswick. Mlle d'Aumale en parle dans ses Mémoires, mais elle dit qu'on n'a pas voulu la lui montrer. Je tiens la copie que je donne au public d'un ecclésiastique qui a été attaché à feu M. de Mérinville, évêque de Chartres, neveu et successeur de M. des Marais. Les Dames de Saint-Louis peuvent produire l'original : elles l'ont eu de M. de Mérinville, qui leur donna cette pièce cachetée de ses armes vingt ans après la mort de Mme de Maintenon, à condition qu'elle ne l'ouvriraient qu'après la sienne. Cependant il écrivait à Mme de Maintenon : *Ne soyez point en peine, Madame, j'ai brûlé tous les papiers qui vous regardaient : que j'ai trouvez dans le cabinet de feu M. l'évêque de Chartres*. Mais comment cette lettre adressée à Louis XIV a-t-elle pu se trouver dans ces papiers? Vraisemblablement l'évêque la remit à Mme de Maintenon, soit pour l'examiner, soit pour la donner au Roi : et Mme de Maintenon trouva bon de la supprimer à cause des louanges que le Roi aurait pu croire concertées entre elle et son directeur. Peut être aussi n'est-ce qu'un brouillon comme les ratures et le manque de date semblent le dire, les secrétaires du cabinet peuvent voir dans les papiers de Louis XIV si cette lettre est arrivée à son adresse. Ceux qui croiraient qu'elle est l'effet d'un concert entre M. des Marais, Mme de Maintenon, et M. de Mérinville, formeraient un soupçon moins vraisemblable que malin. Car, en ce cas, cette pièce était destinée à tromper ou à instruire la postérité : mais comment accorder le dessein de tromper avec l'apostille de Mme de Maintenon, qui l'aurait trahie? et le dessein d'instruire, avec cette fureur d'anéantir tout ce qui aurait prouvé plus simplement son état.

aux-Fées, mais qu'il se prolonge au sud vers une autre source, celle-la ne suffisant sans doute pas pour l'alimentation Chartraine. »

» J'ai ensuite deux vieux manuscrits ; j'ignore s'ils intéresseraient la Société. Le premier, c'est un registre des délibérations de l'église de Saint-Saturnin, de Chartres, d'avant la Révolution ; le deuxième, c'est la vie manuscrite d'un prêtre du diocèse en 1760, il y a 200 pages, petit format, avec des réflexions très intéressantes sur le cardinal Fleury, Louis XV, etc. »

Les deux manuscrits que possède M. l'abbé Auboin ne peuvent être que très intéressants et la Société lui sera reconnaissante de vouloir bien lui en donner communication.

M. l'abbé Sainsot demande de nouveau ce qu'il est advenu des documents qu'il avait fournis, il y a un certain temps déjà, devant servir de première base au travail sur la *Bibliographie Chartraine au XIXe siècle.*

Des recherches seront faites à cet égard et les renseignements fournis par M. l'abbé Sainsot seront imprimés à un certain nombre d'exemplaires, et tenus avec des fiches à la disposition des membres qui voudraient collaborer à ce travail.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Ouvrages offerts à la Société (Novembre 1896).

Musée préhistorique, par G. et A. de Mortillet, Paris, Reinwald, in 4°.

Revue de l'art Chrétien, T. VII, 4e livraison, juillet 1896, 5e liv., 2 volumes.

Journal des Savants, juillet 1896 et août 1896, 2 vol.

Archives historiques du diocèse de Chartres, nos 20 et 21, 22. 3 vol.

Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze. T. XVIII. 3e liv.

Société d'émulation et des Beaux-arts du Bourbonnais, no 1, janvier 1896, nos 2, 3, 4, 5 et 6.

Revue historique et archéologique du Maine, T, XXXIX, 1er sem. 1896.

Histoire de la maison de Mailly, par l'abbé Ledru, Amiens 1896.

Revue des études grecques, T. IX n° 34.

Mémoires de la société historique du Cher, 4e série, 11e vol.

Bulletin de la Société historique de l'Orne, T. XV, 2e et 3e bulletin.

Documents sur la province du Perche, 25e fascicule.

Bibliothèque de l'école des Chartes, LVII, mai-août 1896.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, T. XXXII, 3e série.

Revue des questions historiques, 120e liv., XXXI année.

Académie des inscriptions et belles lettres, 4e série, T. XXIV mai et août, 2 vol.

Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, T. XIX.

Mémoires de l'académie de Stanislas, CXLVIe année, 3e série, T. XIII.

Mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, 6e vol. 3e liv.

La France préhistorique, par Cathaillon. Paris, Alcan, 1889.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1895, XXVIIIe vol. 1896, 1er fasc.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, année 1895.

Carthage autrefois, *Carthage aujourd'hui*, par le Père Vellard, Lille 1896.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, T. III, 1re liv.

Catalogue général des manuscrits des départements, T. XXVIII.

Catalogue général des manuscrits. Bibliothèque de l'Arsenal, T. VII.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques, *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, T. 2.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires.

MM. Lucien Devaux, propriétaire à Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. Renou-Barillet et Béalé.

Albert Lelong, propriétaire à Chartres, présenté par MM. R. Durand et Gérondeau.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1896

Président, M. Bellier de la Chavignerie. — M. R. Merlet, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Appay, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevallier-Letartre, Chevrier, Corrard, Denisart, R. Durand, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Jutteau, Lehr, Lorin, Maugars, R. Merlet, Ch. Pétrot; abbés Auboin, Langlois, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le travail manuscrit de M. l'abbé Sainsot sur la *Bibliographie chartraine au XIXe siècle* n'ayant pas été retrouvé, il est décidé qu'on réimprimera à un certain nombre d'exemplaires une épreuve, qui a été faite autrefois de la première partie de ce travail.

M. le Président fait part à la Société du décès de notre collègue M. Noël Parfait, ancien député d'Eure-et-Loir.

Communication d'une lettre de M. Ly-chao-pec, attaché à la légation de Chine à Paris, proposant de faire, sous les auspices de la Société, une conférence publique sur « les causes de l'exubérance de la population chinoise. » La proposition de M. Ly-chao-pee n'étant pas adoptée par la majorité des membres présents, il sera répondu négativement à la demande du conférencier.

Lecture d'une lettre de M. de Souancé, signalant trois chartes inédites du Cartulaire de la Chartreuse du Val-Dieu, relatives à notre diocèse. Ce Cartulaire est conservé sous le n° 108 des manuscrits de la bibliothèque d'Alençon. Voici le texte des trois documents en question :

I

Ego Ludovicus Blesensis et Claromontensis comes, omnibus notum facio quod pro amore Dei et pro remedio anime mee et antecessorum meorum et ad preces et petitiones domine et carissime matris mee Adeletie Blesensis comitisse dedi et in perpetuum habere concessi bonis hominibus de Cartusia apud Vallem Dei manentibus, duos modios vini in clauso meo de Carnoto juxta clausum domini episcopi Carnotensis sito, in tempore vindemiarum singulis annis capiendos. Quod ut ratum sit semper et firmum litteris commendavi et sigilli mei impressione confirmavi. Actum anno incarnati Verbi M° C° X [C°] septimo.

II

Ego Isabeth Carnotensis comitissa et domina Ambazie, omnibus notum facio, quod ego pro amore Domini et pro remedio anime mee et antecessorum meorum necnon et pro anniversario bone memorie nobilis Suplicii domini Ambazie, quondam viri mei karissimi, dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam bonis hominibus de Cartusia apud Vallem Dei manentibus, unum modium vini in clauso de Carnoto in tempore vindemiarum singulis annis capiendum juxta clausum domini episcopi Carnotensis sito, in quo dicti boni homines habent annuatim duos modios vini de elemosina bone memorie karissimi fratris mei Ludovici quondam comitis Blesensis et Claramontensis. Quod ut ratum sit simper et firmum, litteris commendavi et sigilli mei impressione confirmavi. Anno gratie M° C C° vicesimo primo, mense maio.

III

Universis presentes lilteras inspecturis, frater Gervasius, Tyronensis monasterii abbas humiliter, totusque ejusdem loci conventus salutem in Domino. Noverint universi, quod cum contentio verteretur, coram viro religioso priore Sancti Johannis in Valleia Carnotensi subdelegato a venerabili viro archidyacono majoris Calleti in ecclesia Rothomagensi, judice a domino papa delegato, inter nos et priorem nostrum Beate Marie Magdalene de Regnou ex una parte, et religiosos viros priorem et conven-

tum de Valle Dei, Cartusiensis ordinis, Sagiensis dyocesii ex altera, super hoc, quod dicebamus nos debere habere, nomine prioratus nostri de Reignou, usuagium in nemoribus suis de Reignou, videlicet vivum nemus ad edificia nostra construenda et queque nobis alia necessaria ; mortuum tam pro nobis quam pro prioratu nostro et hospitibus ad dictum prioratum pertinentibus, ad calefaciendum et pasturam animalium nostrorum, que omnia clare memorie Rotrodus, quondam comes Perticensis, nobis contulerat per totam forestam de Reignou, ante fundationem domus de Valle Dei ut dicebamus. Tandem de bonorum virorum consilio super premissis inter nos et priorem nostrum de Reignou ex una parte et priorem et conventum de Valle Dei ex altera parte, taliter extitit ordinatum quod nos quicquid juris habebamus vel habere poteramus tam pro nobis quam pro prioratu nostro de Reignou et hospitibus ad dictum prioratum pertinentibus ratione collationis nobis prius facte ut dicebamus a predicto comite Perticensi ante fundationem domus de Valle Dei, priori et conventui ejusdem domus de Valle Dei, penitus quitavimus, renunciantes quantum ad hoc impetratis et impetrandis, promittentes quod si prior vel homines nostri jam dicti prioratus de Reignou forte dictos priorem et conventum de Valle Dei super predictis usuagiis et pastura molestaverint sive in carcerem traxerint in futurum, ipsos tenemur conservare indempnes. Pro predicta vero quitatione dederunt nobis sepedicti prior et conventus de Valle Dei XL solidos annui redditus de quibus assignaverunt nobis X X Xª solidos apud Looseel, quos habebant ex donatione defuncti Guillelmi Ys[1] . . . . . in prepositura de Regimalastro . . . . . ex donatione Johannis de Lonreio, militis et Aalise ejus uxoris defunctorum, tradendo nobis instrumenta et auctentica que habebant super reditibus supradictis. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum nos sepedictis priori et conventui de Valle Dei presentes dedimus litteras sigillorum nostrorum munimine roboratas. Datum anno Domini Mº C Cº Lº IIIº mense januario.

Des remerciements seront adressés à M. de Souancé pour sa communication.

M. l'abbé Auboin, curé de Thivars, présente à la Société deux manuscrits : l'un est le registre des délibérations du Conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Saturnin de Chartres depuis l'année 1771 jusqu'en 1790; l'autre est un

[1] Les points indiquent des mots entièrement effacés dans le cartulaire.

extrait de la *Vie de Paul Cassegrain*, fondateur de la Communauté de Saint-Rémy d'Auneau. L'original de ce second manuscrit, œuvre de Claude-René Durand, chanoine de Chartres, est aujourd'hui conservé aux archives de la Communauté de Bon-Secours à Chartres.

Nous donnons ci-dessous une note rédigée par M. l'abbé Auboin sur ces deux manuscrits :

APERÇU SUCCINCT D'UN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA FABRIQUE DE SAINT-SATURNIN DE CHARTRES 1771-1790

9 août 1771. — Sentence du baillage qui ordonne que les assemblées de la fabrique ne se tiendront plus à la tablette et qu'elles ne seront plus composées à l'avenir que de M. le curé, des marguilliers en exercice, des anciens marguilliers et de 12 notables.

On y voit figurer les noms et la profession de 60 habitants de la paroisse, les marguillers et 12 notables, présidés par le curé Maillard. Ce sont : Pétion l'aîné, avocat au parlement; Dutemple de Rougemont, écuyer, conseiller du roi; Vallet l'aîné, ancien notaire royal; Legault, notaire royal; Lin-Loup-Lo-Luc Barré, procureur; Chevard; Petit; Puech, chirurgien; Morin, entrepreneur; Philippe, pâtissier; Lenôtre, cordonnier; Curot, vigneron; Philippe-Philippe, capitaine des chasses du duc d'Orléans, etc. Dans cette séance on vote 60 livres de pension au chantre Leblond qui a 30 ans de service.

12 avril. — On veut changer le cimetière. On est d'avis de le garder vu qu'il est très vaste, très étendu, situé hors l'enceinte de la ville, éloigné des habitations, placé dans un lieu fort aéré et élevé. C'est le cimetière Saint-Thomas.

Puis le curé, les marguilliers et 4 notables s'occupent de fixer le ban des vendanges.

On délibère à nouveau sur le cimetière qu'on veut changer *pour faciliter l'embellissement et les approches de la ville*. Hue de Boisbarreau, avocat, rembourse une rente de 3 livres 2 sols 6 deniers affectée sur jardins, sis au faubourg des Epars, au canton de Babilone, originairement légué à la fabrique par Jeanne Pipereau, testament passé devant Paul Cornu, notaire à Chartres, le 9 mars 1647.

19 avril. — Il est décidé que la fabrique choisira un terrain pour remplacer le cimetière et qu'elle l'enclora, le tout à ses frais.

23 août 1786. — Vers le milieu du 15e siècle, cette paroisse était possédée en titre par Jean Cornilleau, curé, lequel jouissait de toutes les rentes, ainsi que cela est prouvé par un compte de l'année 1439 étant aux archives du duché de Chartres et par différents autres titres, notamment par un acte passé sous le sceau du chapitre de Chartres, le 10 janvier 1492 où il est dit que M. Jean Cornilleau, curé, a donné à cens et à rentes pour 59 ans à compter du 12 décembre 1440 à Gillot, charpentier, une place, mazure et verger avec 16 setiers et un quartier de terre à Morancez; par un acte de l'an 1447 dans lequel on voit que le même Jean Cornilleau donne à rente à Jean Marie, 9 setiers 2 minots de terre sur partie desquels était une maison, verger et ouche contenant 3 minots sis aux environs d'Ouerray, moyennant 10 sols de rente, lesquels n'ayant point été payés, M. Jousset, curé, (successeur de J. Cornilleau) s'est fait renvoyer dans sa propriété dudit bien par sentence du baillage du 7 juillet 1459. Le chapitre comme nominateur et patron de la cure savait qu'elle était une des mieux fondée de la ville, ce qui lui a inspiré le désir de s'approprier ses biens. Sous le prétexte qu'il n'avait pas le moyen d'entretenir des maîtres de musique et des enfants de chœur, il sollicita et obtint de Sixte IV par la bulle de décembre 1475 l'union de tous les biens et droits de cette cure à la mense capitulaire (90 livres tournois) 5000 fr. alors. Les domaines de la cure étaient situés dans la banlieue de Chartres, v. g. du côté de la porte des Epars, près le chemin de Bonneval, au lieu dit Mautrou et au clos Saint-Lubin, à Morancez, Luisant, Lucé, Saint-Aubin, Amilly, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Ymeray, etc., etc. Le 24 mars 1664, l'avocat général Omer Talon, déclare cette union abusive et cela sur requête de l'évêque et des habitants. Alors on nomme un curé inamovible ne dépendant plus du chapitre... le chapitre rend quelques titres insignifiants dont la rente se monte à 90 sols et garde le reste. — M. Maillard, appuyé de Mgr de Fleury et plus tard de Mgr de Lubersac, essaye de rentrer en possession des autres titres, enfin par un événement aussi inattendu que flatteur, le détenteur, chanoine d'Archambaud, meurt, mais ses héritiers poussés par le Chapitre refusent. Alors Me Girouard, procureur, est chargé de les recouvrer quand même. La suite dira le reste.

18 mars 1788. — Refus par Sémen de rendre le pain bénit. On l'y oblige après des pourparlers. . . . .

29 août 1786. — Chaque habitant est obligé de paver à ses frais le devant de sa maison. La fabrique a 3 mois pour faire paver le devant de l'église.

7 mars 1787. — On recouvre les titres de l'église, l'agent du chapitre est l'abbé Doulay, l'archiviste Langlois. Enfin il est question de vendre le cimetière.

4 juillet 1788. — Morin, architecte, propose d'acheter un autel à tombeau en marbre blanc véné, panneaux bleu turquin et autres couleurs dont l'ensemble cadrera avec la décoration actuelle du chœur et les accessoires dudit autel, le devis de l'autel suivant le plan Morin ne s'élèvera qu'à 1700 livres, puis Bridan, architecte de la Cathédrale, propose d'appliquer à l'autel 2 palmes en cuivre doré et autres accompagnements[1].

30 octobre 1790. — Sont nommés marguilliers : Robbé, tailleur-fripier; Grohan, bourgeois; Hérisson, avocat. — Notables : Dareau, Maugars, J.-B., Foreau, Sémen, et pour auditeurs des comptes : Maugars Philippe, Barré, Lion, Puech, Legault.

VIE DE M. CASSEGRAIN (Extrait)

Prêtre, chanoine honoraire de l'église Cathédrale de Chartres, mort en odeur de sainteté à Auneau le 18 février 1771, âgé de 78 ans.

R J F Ces lettres initiales indiquent le couvent des R. P. P. dominicains de la ville de Chartres dont toutes les églises ont été détruites ainsi qu'une partie des bâtiments.

Ce livre a été composé par le neveu de M. Cassegrain, M. l'abbé Durand, chanoine, dans le couvent des Jacobins, à Chartres, au mois d'août 1793 : ce couvent servait alors de prison, où bien des confesseurs de la foi furent enfermés pendant la révolution; c'est dans la place de ce couvent qu'est établie aujourd'hui la Congrégation des Sœurs de Saint-Paul.

M. Cassegrain est né en 1693 à Angerville, son père était chirurgien, sa mère, Marie Guénée, était la tante de l'abbé Guénée, précepteur du duc d'Angoulème.

D'abord vicaire de Dangeau, — puis chapelain de la chapelle du seigneur d'Arbouville, paroisse de Rouvray-Saint-Denis, — chapelain des sœurs de Sainville, — prêtre habitué (par suite du changement de la supérieure) dans la paroisse de Louville-la-Chenard, — il établit une maison religieuse à Auneau. — Curé, malgré lui, de Bouglainval qu'il quitte par suite de désagréments avec le seigneur du pays, jeune homme débauché, — il retourne s'ensevelir dans sa solitude de Saint-Rémy-d'Auneau avec l'assentiment de Mgr de Mérinville, évêque de Chartres. — Vicaire de Saint-Roch à Paris, — le cardinal Fleury veut le faire

[1] On me dit que cet autel est à la Cathédrale.

nommer évêque de Québec (Canada). — Lors de la nomination à l'évêché de Saint-Malo d'un chanoine de Chartres, M. de Fougasse d'Entrechaux de la Bastie, le cardinal ministre obtient de lui faire accepter 500 fr. sur cet évêché, 11 novembre 1739.

Il dirige comme pénitente à Orléans, Mlle de Bressé, fille de M. le comte de Denonville. Le cardinal ministre se retire dans une maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice à Issy, il choisit M. Cassegrain pour l'aider dans sa solitude de ses conseils et en fait son confesseur. (Ici il est fait un éloge trop pompeux et à mon avis immérité du cardinal ministre.) Après la mort du cardinal, il retourne à sa solitude d'Auneau (il a 50 ans) : le neveu du cardinal, Mgr de Fleury, évêque de Chartres, le nomme chanoine titulaire ; — il refuse d'être supérieur des frères de la Croix (1756), reçoit à Chartres au passage la visite de Mgr le dauphin et de la dauphine. — Malade, il désigne le lieu de sa sépulture dans le cimetière de Saint-Remy auprès de ses sœurs du Sacré-Cœur, — il meurt pauvre !

Son épitaphe :

Epris de la beauté de cette solitude
Il méprisa pour elle et la ville et la cour
La le cœur de Jésus fit sa plus chère étude
Il mit toute sa joie à l'aimer à son tour.

M. Fouju donne communication du rapport suivant sur l'excursion faite à Chartres par l'École d'Anthropologie le 26 juillet 1896 :

Les membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et les membres de la Société d'anthropologie de Paris qui ont pris part, l'année dernière, à l'excursion de Gallardon et de Maintenon, s'étaient séparés, à la fin de la journée, avec l'espoir de se retrouver bientôt sur un autre point du département.

L'Exposition des arts rétrospectifs que notre société devait organiser à Chartres, à l'occasion du concours régional de 1896, était un appât bien tentant pour faire une excursion à Chartres, aussi fut-elle, le soir même, décidée en principe.

Elle devait se faire un dimanche compris pendant la durée de l'Exposition ; mais M. A. de Mortillet, notre jeune et aimable professeur fut, au dernier moment, obligé d'en reculer la date convenue tout d'abord.

L'excursion eut lieu le dimanche 26 juillet 1896. Des cartes adressées au bureau de la Société archéologique et aux excursionnistes de l'année dernière en faisaient connaitre le programme, un peu chargé, mais qui n'a effrayé ni les chartrains ni les parisiens.

Ces derniers, après avoir pris en route des excursionnistes à Versailles et à Maintenon, arrivèrent à Chartres vers 9 heures 1/2 et furent reçus à la gare par MM. Brosseron, Buisson et Maugars, membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir ; M. Doré, de Chartres, et M. Cintrat, instituteur à Ermenonville-la-Grande venu à Chartres pour suivre l'excursion. M. E. Hurtault, en voyage, et M. Mallet de Gallardon, légèrement souffrant, s'étaient fait excuser.

La première partie de l'excursion comprenait la visite rapide des principaux monuments de la ville : la Cathédrale, la Maison du Saumon, l'Escalier de la Reine Berthe, la Porte-Guillaume, l'église Saint-Pierre, la Maison du Médecin, l'Hôtel-de-Ville et le Musée.

Grâce à notre collègue, M. Appay, venu à notre rencontre et qui, très obligeamment, voulut bien nous servir de guide, nous avons pu visiter l'intérieur de la Maison du Médecin. Nous avons vu que les propriétaires actuels, MM. Genet frères, par des aménagements bien compris, ont pu sauver et faire ressortir tout ce qui restait de son ornementation intérieure. Tout, maintenant, y respire un certain cachet d'archéologie et de bon goût qui doit satisfaire, dans son repos éternel, l'édificateur de cette maison élevée pour contribuer à la beauté de notre cité.

A onze heures et quelques minutes nous nous présentions à la porte du Musée et notre dévoué Président, qui en est le conservateur, était là, prêt à nous en faire les honneurs et à nous donner les renseignements nécessaires.

Notre professeur, M. A. de Mortillet, s'est rendu notre interprète pour le remercier de sa grande amabilité et nous l'en remercions à nouveau.

Nous avons pu, sous sa conduite, voir en peu de temps les objets qui intéressaient particulièrement les membres de la Société d'anthropologie de Paris, entre autres, dans la salle consacrée à la géologie, les ossements fossiles découverts dans la sablière de Saint-Prest.

C'est sur quelques-uns de ces ossements, ayant appartenu à des espèces éteintes telles que l'Eléphas méridionalis, le Rhinocéros leptorhinus, etc. que M. J. Desnoyer, savant bibliothécaire du Muséum de Paris, avait cru voir, dans certaines incisions, les traces d'un travail humain. Il en fit une communication à l'Académie des sciences dans la séance du 8 juin 1863. Plus tard, le 7 janvier 1869, M. l'abbé Bourgeois présenta à la même Académie quelques silex trouvés au milieu des graviers de Saint-Prest comme étant des silex taillés. Mais ces deux communications ne furent pas assez concluantes et le gisement de Saint-

Prest, qui occupa quelque temps le monde savant, n'est plus aujourd'hui considéré qu'au point de vue géologique.

Si les silex de Saint-Prest recueillis par M. l'abbé Bourgeois étaient douteux, il n'en est pas de même de ceux exposés dans les vitrines de notre musée.

Les âges de la pierre taillée, de la pierre polie et les différentes périodes de l'âge du bronze y sont représentés par des échantillons qui ont fait l'admiration des excursionnistes.

Malheureusement, dans notre Musée, tout y est trop à l'étroit, nos collections préhistoriques s'en ressentent. La place leur étant limitée, il en résulte des mélanges d'époques différentes difficiles à éviter. C'est le cas, d'ailleurs, de bien des musées de province, où se trouvent, sous un même toit; les Beaux-Arts ; les Sciences naturelles ; l'Archéologie ; etc., et il arrive que notre chère Archéologie, toujours accommodante, se voit reléguée au grenier ou à la cave.

Le temps nous presse et nous sommes obligés de passer rapidement dans les autres salles du musée que nous quittons vers midi pour nous rendre place des Epars, à l'Hôtel de France, où notre déjeuner avait été commandé.

Notre hôte, M. Mouriot, nous servit un déjeuner simple et confortable, ainsi qu'il sied à des excursionnistes, et auquel chacun fit honneur. Le cidre, particulièrement, fut très apprécié des Parisiens.

Pendant que l'on nous préparait le café, notre professeur, M. A. de Mortillet, voulut bien nous adresser quelques paroles.

Il nous rappela les principaux travaux intéressant l'archéologie préhistorique pour notre département, entre autres : les mémoires de MM. Lejeune, Cochin et de Fréminville publiés dans les premiers volumes de la Société des Antiquaires de France. Puis, le magnifique travail de notre regretté M. de Boisvillette, la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*. Ce beau livre avec les vues et les plans des monuments mégalithiques du département sera toujours utile à consulter.

Après quelques mots consacrés au souvenir de nos collègues défunts : M. l'abbé Bourgeois, M. l'abbé Haret et M. Doré-Delente, il fit appel aux collectionneurs et aux archéologues actuels pour aider, de leurs lumières, la sous-commission des monuments historiques qui a entrepris un nouvel inventaire détaillé de tous les monuments mégalithiques de France, cet inventaire devant être prêt pour la prochaine exposition universelle.

Nous applaudissons, nous choquons nos tasses à la réussite de cette entreprise et à la santé de notre zélé professeur. Espé-

rons que son appel sera entendu et que l'inventaire des monuments mégalithiques d'Eure-et-Loir sera aussi exact et aussi complet que possible.

La seconde partie de l'excursion comprenait la visite de la carrière du Bas-Luisant, des Pierres-de-l'Abbaye-de-l'Eau, de la Pierre d'Houdouenne, du Puits de Saint-Martin, de la Pierre-Couverte, de la Pierre-Bure et de la Pierre-Tournante.

Pour cette course assez longue, deux grands breaks, appartenant à M. Voisine, avaient été retenus. A 1 heure 1/2 ils étaient rangés dans la cour de l'Hôtel. Nous y prenons place et, tant bien que mal, un peu serrés, nous voilà partis vers notre première halte : la carrière du Bas-de-Luisant.

Située le long du chemin de Loché, au champtier des Forelles, cette carrière est depuis longtemps connue par les archéologues chartrains s'occupant de préhistorique.

Ce fut, je crois, notre collègue, M. Chevrier, qui, le premier, y constata la présence de silex taillés. M. Doré-Delente y fit ensuite de nombreuses visites et y récolta de beaux échantillons. Puis, en ces dernières années, vinrent des savants qui l'étudièrent d'une façon toute spéciale [1].

Les silex taillés que l'on recueille dans cette carrière appartiennent à trois époques différentes, ils ne sont pas mélangés. Chaque époque correspond à une couche géologique.

A la base des alluvions et parmi les sables et les cailloux roulés on trouve le coup de poing, type chelléen, recouvert d'une patine semblable à celle de gros cailloux roulés.

Au-dessus des alluvions, dans une épaisse couche de limon exploitée pour la fabrication des briques et dans un petit lit de cailloutis plus ou moins abondant qui existe à environ 1 m 50 au-dessous du sol actuel, on trouve, mais très rarement, quelques coups de poing, type acheuléen; par contre, les pointes, les racloirs et les éclats du type moustérien sont nombreux. Ils sont recouverts d'une patine blanchâtre assez douce au toucher.

Enfin, au-dessus de la terre à brique, dans la terre végétale et à la surface du sol, on trouve les débris de l'époque de la pierre polie tels que : tranchets, grattoirs, etc.

Pendant que nous examinions les différentes couches de la carrière, un habitant des environs nous montra un beau racloir moustérien venant de la terre à brique et l'un de nous, M. Deroy, trouva, dans la carrière, une belle lame moustérienne retouchée sur tout un côté.

[1] Consulter : Bins de la Société d'Anthropologie de Paris T. IV, 4e série, p. 578. — Annales de la Société géologique du Nord. T. XXII, p. 165.

Nous reprenons nos places dans les voitures et, en peu d'instants, nous arrivons aux Pierres-de-l'Abbaye-de-l'Eau [1].

Le propriétaire de la prairie où elles se trouvent ayant eu l'amabilité de tenir ouverte, à notre intention, la barrière donnant sur la route, nous avons pu les examiner de près. Nous en avons vu trois, entourées d'arbres et assez rapprochées l'une de l'autre. L'avis général fut que ce sont des tables de dolmens reposant sur des supports enfouis dans le sol. De l'autre côté de la route et sur le bord gauche d'un petit chemin qui se perd dans les prés, nous avons entrevu une autre pierre de très grande dimension, envahie complètement par la végétation. Puis, au milieu des prés, nous avons vu un bloc de grès-ladère, haut de 1m68, large de 2m à la base, offrant l'aspect d'un petit menhir qui fut la proie des excursionnistes-photographes. Espérons que les épreuves ont été réussies et que nous aurons le plaisir d'en admirer quelques-unes.

Nous continuons notre course et nous sommes bientôt réunis autour du beau polissoir d'Houdouenne [2].

Chacun sait, aujourd'hui, que, pour obtenir une hache polie, l'homme de cette époque taillait d'abord avec la matière première qui était, le plus souvent, du silex, du grès ou de la meulière, une sorte d'ébauche qu'il façonnait de façon à lui donner, par une suite de retouches de plus en plus fines, la forme qu'elle devait avoir. L'ébauche ainsi préparée, il n'avait plus qu'à la frotter sur une roche dure, généralement en grès, en ayant soin d'interposer entre la roche et l'ébauche du sable mouillé qui aidait et facilitait le travail. Le frottement continu, tout en polissant la hache, laissait sur le polissoir des traces appelées rainures et cuvettes. Les côtés de la hache produisaient les rainures ; les plats et le tranchant produisaient les cuvettes. Si l'on regarde attentivement, dans le sens de sa longueur, une

[1] Consulter : 1817. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. I, p. 30.
1820. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. II, p. 174.
1864. *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, p. 61, 62 et 63, figures.
1884. *L'Homme*, T. I, page 668.

[2] Consulter : 1859. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. I, p. 184 et 185.
1874. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. V, p. 144, figure.
1864. *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, p. 50, figure.
1884. *L'Homme*, T. I, p. 668.
1890. *Revues des Traditions populaires*, T. V, p. 283.
1893. *Cosmos*, n° 435, p. 261, figure.

hache polie, on remarque presque toujours des petites stries qui sont les traces du sable employé pour le polissage.

Nous avons constaté que la Pierre d'Houdouenne en ces dernières années avait souffert de la visite de quelque vandale qui a cru bon d'enlever des éclats sur une des plus belles rainures qui existent sur la partie la plus élevée du polissoir.

Le ciel qui, jusqu'alors, nous avait été propice, commença à nous donner des inquiétudes. De gros nuages menaçants se montraient à l'horizon et quelques petites gouttes de pluie, espacées, commençaient à se faire sentir. Elles nous poursuivirent jusqu'au Puits de Saint-Martin [1]. Là, nous apprenons l'acquisition de ce magnifique polissoir par la Société Archéologique.

Notre Société, dont le but principal est d'assurer la conservation de tous les vestiges du passé, devrait, selon l'état de ses ressources, se rendre propriétaire de quelques-uns des plus beaux monuments mégalithiques du département. L'acquisition du Puits de Saint-Martin est un bon début.

Nous admirons les profondes rainures qu'il porte, aussi longues que peut donner le développement du bras, et, presqu'au milieu de la pierre, la grande excavation naturelle où l'eau des pluies, si nécessaire pour le polissage, se conservait longtemps. La tradition dit qu'il y en a toujours. Il n'y en avait pas à notre arrivée. Mais le ciel s'obscurcit de plus en plus, de grosses gouttes tombent avec violence, forçant les excursionnistes à chercher un refuge. Les uns ont le temps de gagner les voitures laissées sur la route, les autres vont se blottir contre la Pierre-Couverte. Pendant environ un quart d'heure, accroupis, parapluie contre le vent, nous subissons une véritable tempête. Ceux qui s'étaient confiés à la Pierre-Couverte, par suite des ricochets de l'eau sur la pierre, étaient dans un état lamentable. Enfin, la pluie cesse, le beau temps revient et nous pouvons, dans de meilleures conditions que tout-à-l'heure admirer le dolmen de la Pierre-Couverte [2].

[1] Consulter : 1859. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. I, p. 185.
1864. *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, p. 57, figure.
1884. *L'Homme*, T. I, p. 666.
1889. *Revue des Traditions populaires*, T. IV, p. 214.
1893. *Cosmos*, n° 435, p. 261, figure.

[2] Consulter : 1820. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. II, p. 169, figure.
1856. Lefèvre. *Dict. des communes du département d'Eure-et-Loir*, p. 26.
1859. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. I, p. 185.
1864. *Statistique archéologique du département d'Eure-et-Loir*, p. 56, figure.
1884. *L'Homme*, T. I, p. 666.

Cet ensemble d'un dolmen et d'un polissoir fait supposer que ce lieu devait être le centre d'une population assez importante. Nous en avons la confirmation par la présence de nombreux silex taillés disséminés sur le sol. En effet, on trouve à la surface des champs environnants des éclats et des outils facilement reconnaissables à leur patine blanche, Le sol étant, sous la terre végétale, d'une formation calcaire, tout le silex que l'on trouve à la surface est du silex apporté. Les recherches en sont plus faciles, aussi, en peu de temps, plusieurs excursionnistes ont ramassé les types classiques de l'industrie néolithique : tranchets, grattoirs et percuteurs.

La pluie diluvienne que nous venions de recevoir, tout en comblant le Puits de Saint-Martin, avait détrempé considérablement les terres : les chemins de traverse étant devenus mauvais, nous avons été obligés d'abandonner la visite du polissoir de la Pierre-Bure [1] situé au milieu de la plaine. Les voitures n'auraient pu nous y conduire.

Nous sommes allés directement à la Pierre-qui-Tourne [2] de Morancez située dans un petit jardin appartenant à M. Cochepain. Plusieurs personnes de la localité attendaient notre visite.

Des fouilles faites récemment autour et sous la Pierre-qui-Tourne l'ont complètement dégagée. Ne reposant, aux extrémités, que sur deux ou trois supports, on a dû, pour éviter une rupture à peu près certaine, placer sous la pierre quelques blocs qui font l'office de supports, mais qui n'en sont pas. Les fouilles, peu profondes, qui ont été faites, n'ont rien fait découvrir.

Autour de la Pierre-qui-Tourne, on voit d'autres roches en ladère qui font partie d'un banc naturel affleurant le sol. On s'est demandé si cette pierre, considérée comme un dolmen, n'était pas une roche naturelle semblable aux avoisinantes.

Notre professeur, M. A. de Mortillet, nous a dit qu'il existait.

[1] Consulter 1887. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. VIII, p. 178, figure.

[2] Consulter : 1802. Chevard. *Histoire de Chartres et du pays chartrain*, T. I, p. 97.
1817. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. I, p. 31 et 313.
1820. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, T. II, p. 166, figure.
1859. *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, T. I, p. 53, 57 et 66.
1864. *Statistique archéologique du département d'Eure-et-Loir*, p. 55, figure.
1889. *L'Homme*, T. I, p. 667.
1891. *Revue des Traditions populaires*, T. VI, p. 162.

près de Saumur et en Bretagne, des dolmens dont les tables sont encore plus volumineuses que celle que nous avions sous les yeux et que le travail nécessaire à la construction d'un dolmen n'était pas aussi considérable qu'on le croyait jusqu'alors.

Un exemple vient d'en être founi :

L'année dernière, on a reconstruit dans le cimetière de Meudon (Seine-et-Oise), sur la tombe d'un riche collectionneur décédé, un énorme dolmen venant des environs d'Auray. (Morbihan). Les tables, représentant un poids considérable, ont été, à l'aide de leviers, élevées progressivement sur des madriers superposés jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à hauteur voulue. Les supports ont été placés dessous et plantés en terre de façon à reproduire exactemeut le monument tel qu'il existait en Bretagne. Ensuite les madriers ont été retirés et les tables sont restées soutenues par leurs supports. Le travail n'a été ni long, ni compliqué.

Nous remercions M. Cochepain de nous avoir autorisés à visiter sa pierre, car, de nos jours elle est, dans le pays, plus connue sous le nom de Pierre-à-Cochepain que sous son nom véritable, et nous remontons dans les voitures, cette fois pour la dernière.

A six heures et demie, nous étions de retour dans la cour de l'Hôtel de France.

Nous devions dîner à 8 heures et prendre le train de 9 heures 51 pour Paris, mais, comme plusieurs chartrains ne pouvaient rester à dîner avec nous et que quelques excursionnistes habitant au-delà de Paris devaient prendre le train de 7 heures 17 pour ne pas manquer leur correspondance, nous nous sommes séparés dans la cour de l'Hôtel, très satisfaits, malgré la pluie, de notre journée passée en commun.

Pendant que les uns reconduisaient à la gare ceux qui partaient à 7 heures 17, les autres, le plus grand nombre, se répandaient en ville jusqu'à l'heure du dîner et, le soir, pendant que nous roulions sur Paris, les collectionneurs nous montraient quelques-uns de leurs achats consistant en haches polies, achetées chez les antiquaires de la ville, en médailles et en souvenirs de Notre-Dame de Chartres.

Dès remerciements sont adressés à M. Fouju pour son intéressant compte rendu.

M. l'abbé Auboin signale la découverte récemment faite d'un tronçon d'aqueduc à peu de distance de la fontaine d'Houdouenne, près de Ver. Ce tronçon, distinct de la bran-

che connue sous le nom de *Crot-aux-Fées*, semble se diriger vers le sud. Il y aurait intérêt à avoir quelques renseignements complémentaires sur cette découverte; M. Buisson se charge de faire une enquête à ce sujet.

Après une discussion relative à différentes questions, posées par M. l'abbé Sainsot à propos des publications de la Société, la séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1897

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Buisson, Chevrier, Corrard, R. Durand, Gérondeau, Lehr, Lorin, de Lubriat, Dr Robin, abbés Haye, Langlois, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de MM. Vélard, de Villiers-le-Morhier, et Gouhier, imprimeur-libraire à Nogent-le-Rotrou, tous deux membres de la Société.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. l'abbé Langlois proposant, pour la publication de la Bibliographie de la Cathédrale, une forme à donner à cette publication.

M. l'abbé Langlois a la parole pour développer sa proposition.

Il demande qu'on se serve pour cette publication d'un système de fiches de 125 × 75, d'après la méthode de l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles avec indices décimaux adoptée déjà par le Bureau zoologique de Zurich, l'American Library Association, le Library Bureau de Boston. Ces fiches perforées pourraient être réunies par une reliure mobile et formeraient une fois réunies un tout qui pourrait être modifié ou augmenté, et remplacerait alors avantageusement les fascicules en usage jusqu'à présent pour les publications de la Société.

Ce système, approuvé par la majorité des membres présents, rencontre pourtant des contradicteurs qui le trouvent bon pour un catalogue ou un travail préparatoire mais peu convenable pour un travail d'ensemble.

Après une longue discussion il est décidé qu'on imprimera, à titre d'essai, après les avoir soumises à l'approbation de la Commission de publication, les 25 premières fiches de la Bibliographie, et qu'elles seront alors envoyées, comme les fascicules ordinaires, à tous les membres de la Société.

M. le Président donne ensuite la liste de seize pierres tombales reproduites en gravure sur bois et destinées à commencer le deuxième volume de notre publication sitôt que les notices en auront été faites.

Plusieurs membres veulent bien se charger de la rédaction de quelques-unes de ces notices.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Ouvrages reçus dans le mois de Janvier 1897.

Bulletin de la Société Dunoise, 108-109.
La Société, l'École et le Laboratoire d'Anthropologie de Paris.
Études d'Etnographie préhistorique, par E. Piette.
L'École d'Anthropologie de Paris, par P. Salmon.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XVIII.
Archives historiques du Diocèse de Chartres, n° 24.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 24.
Société Archéologique de l'Orléanais, t. XI, n° 158.
Revue de l'Art chrétien, t. VII, 6e liv.
Comité des travaux historiques, 1896, 1 et 2.
Documents sur la province du Perche, 26e fasc.

UN MONUMENT A REMY BELLEAU

Remy Belleau, le gentil poète de la pléïade, le compagnon préféré de Ronsard va enfin avoir sa statue à Nogent-le-Rotrou, sa ville natale.

C'est sur l'initiative d'un comité présidentiel de poètes, composé de MM. François Coppée, Léon Dierx, José Maria de Hérédia, Émile Hinzelin, Gustave Kâkn, Stéphane Mallarmé, Catulle Mendès, Henry de Régnier, Jean Richepin, Rodenbach, Armand Sylvestre et Sully-Prudhomme que ce projet a pu être réalisé. De nombreuses notabilités littéraires et politiques comme MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, Maitrot de Varenne, préfet d'Eure-et-Loir, Émile et Paul Deschanel, Émile Labiche, Charles Truelle, Paul Roquière, se sont également employés à sa réussite, secondés avec activité par M. Georges Audigier, sous-préfet de Nogent, président du comité de propagande.

L'inauguration en est, dès à présent, fixée au 13 *Juin prochain :* elle donnera lieu à des fêtes brillantes. M. Émile Hinzelin, secrétaire général du comité, prépare à cette occasion un « Livre d'Or » où chacun des poètes cités écrira une pièce de vers.

Le monument est l'œuvre du sculpteur Camille Gaté, qui en fait don à la ville de Nogent; le poète est représenté assis, dans une attitude nonchalante, lisant des vers. Cette statue de bronze, d'un bel effet artistique, en ce moment exposée au Salon des Champs-Élysées, y est fort remarquée.

Le Livre d'Or, aujourd'hui à l'impression, ne sera envoyé aux souscripteurs qu'après la cérémonie du 13 juin : il doit en effet contenir le récit détaillé des fêtes, les discours prononcés et les pièces lues devant la statue de Remy Belleau.

Nous rappelons que les personnes qui désirent recevoir ce magnifique volume vendu cinq francs au profit de l'œuvre, doivent se faire inscrire avant le 15 mai, chez *M. Lucien De Vaux, trésorier*, 39, *rue Dorée,* Nogent-le-Rotrou.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1897

Président : M. Bellier de la Chavignerie — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Béalé, Buisson, Champagne, Chevrier, Denisart, R. Durand,

Germond, Gérondeau, Dr Gillard, Lehr, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, Rousseau, abbés Haye, Langlois, Métais, Renard, Sainsot.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. l'abbé Langlois demande à faire une observation à propos du passage du procès-verbal relatif à la publication de la Bibliographie de la Cathédrale : Il n'y est pas constaté, dit-il, que c'est en vertu d'un vote de la Société qu'a été décidée la publication de la Bibliographie de la Cathédrale, dans les conditions proposées par lui et énoncées au procès-verbal.

M. le Secrétaire répond qu'il n'y a pas eu de vote émis à ce propos. Ce vote avait si peu eu lieu que réclamé par un membre à la fin de la séance il a été passé outre à cette réclamation.

L'impression des 25 premières fiches a été décidée à titre d'essai, mais la question de principe du mode de publication a été réservée. Une fois tous les membres en possession de ces fiches d'essai, quand ils auront pu en apprécier les avantages ou les inconvénients, c'est alors seulement que la Société, réunie en Assemblée générale, aura à statuer par un vote sur l'adoption ou le rejet de la proposition de M. l'abbé Langlois.

M. le Secrétaire termine en priant M. le Président de vouloir bien mettre aux voix séparément le passage du procès-verbal contesté.

La Société consultée adopte par main levée le passage en question.

Le procès-verbal est ensuite adopté dans son entier.

Admission de membres nouveaux.

Lecture des ouvrages offerts ou adressés à la Société depuis la dernière séance.

M. le Trésorier lit l'exposé suivant des comptes de l'année 1896.

Compte de l'année 1896.

Recettes supposées

En caisse au 1er janvier 1896	380 fr.	30
Rente sur l'État, 3 °/₀ (intérêts)	105	50
Obligations Ouest (intérêts)	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
Produit de la vente du titre 3°/₀	7.200	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique	*(mémoire)*	
Total	10.623 fr.	60

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1896	380 fr.	30
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	9	30
236 cotisations à 10 francs	2.360	»
97 id. à 5 francs	485	»
Vente de publications	168	80
Total	3.902 fr.	20

Dépenses proposées

Restes à payer	2.755	30
Frais de recouvrement et d'affranchissement d'envoi des publications	170	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.300	»
Frais de gravure	250	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	50	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Frais relatifs à l'Exposition	2.000	»
Total	8.345 fr.	30

Dépenses effectuées

Frais de recouvrement des cotisations	68	90
Frais d'envoi	25	10
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	1.893	50
Frais de gravure	751	»
Loyer	10	»
Dépenses relatives à la Porte-Guillaume	103	90
Achat de livres et abonnements	98	20
Mémoire de brochage	55	80
Reliquat du compte de l'Exposition	117	75
Total	3.424 fr.	15
Les recettes se sont élevées à la somme de	3.902	20
Les dépenses ont été de	3.424	15
Solde en caisse au 31 décembre 1896	478	05

Les comptes de 1896 sont adoptés.

M. le Trésorier donne ensuite connaissance du projet de budget pour l'année 1897.

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1897

Recettes

En caisse au 1er janvier 1897	478 fr.	05
Intérêts de la rente 3 %	211	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
— des Obligations Ouest	287	80
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subventions du Ministère	*(mémoire)*	
Total	3.586 fr.	85

Dépenses

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	170	»
Traitement de l'appariteur	300	»
A reporter	470	»

Report	470	»
Loyer	10 fr.	»
Frais d'impression	2.200	»
Frais de gravure	250	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	50	»
Achat de livres et abonnements	120	»
Total	3.500	»

Le projet de budget pour 1897 est adopté et des remerciements sont adressés au trésorier, M. R. Durand, pour sa bonne gestion.

M. l'abbé Sainsot demande s'il a été prévu, au budget de 1897, certaines dépenses qui paraissent vouloir s'imposer dans le courant de l'année.

1° Il y a d'abord les Pierres tombales, dont le mode de reproduction des planches entraîne des frais plus considérables que certains procédés depuis quelque temps en usage.

M. le Président répond que la question de reproduction des planches a été déjà discutée bien des fois et qu'on a jugé bon de continuer pour le second volume le mode de reproduction employé dans le premier volume.

Quant à la question de dépense, elle sera presque nulle pour cette année, les 16 bois dont il a donné la nomenclature à la dernière séance se trouvant presque intégralement payés au graveur.

2° Il y aurait également à compter avec le Cartulaire de Josaphat. Ne pourrait-on pour l'impression de ce travail conclure à l'avance un marché ferme avec l'imprimeur ?

M. le Président répond que ce travail paraîtra dans le courant de l'année, concurramment avec les autres publications, sans pour cela entraver la marche de ces dernières. Quant à un marché à conclure avec l'imprimeur, c'est une question qui regarde le bureau.

3° Reste le rapport de M. Maugars sur l'Exposition de 1896.

Il est répondu que la copie de ce rapport donne lieu à quelques difficultés typographiques sur lesquelles l'auteur aura à s'entendre avec l'imprimeur.

4° Il avait été aussi convenu qu'une certaine somme serait

affectée à l'achat d'ouvrages chartrains destinés à notre bibliothèque.

Il est fait remarquer qu'il existe au budget des dépenses une somme destinée à l'achat de livres, il en sera fait usage à l'occasion.

M. l'abbé Sainsot a la parole pour la lecture de sa Revue de l'année. Il se borne à donner pour cette séance la liste des ouvrages parus dans le courant de l'année.

Il revient ensuite sur la question de la publication des œuvres de Laisné. Les mêmes arguments pour ou contre cette publication fournis déjà dans des séances antérieures, sont de nouveau discutés. Rien n'est décidé sur cette question.

M. Lehr signale qu'il a entendu parler de la prochaine démolition de la Maison du Saumon. La Société ne pourrait-elle intervenir ou contre cette démolition ou pour la conservation de sa façade sculptée.

M. le Président répond qu'il serait difficile à la Société d'intervenir. On pourrait pourtant voir M. Lhopiteau, député, et notre confrère, qui doit en être propriétaire, pour savoir quelles sont ses intentions à cet égard.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus dans le mois de Février 1897.

Bibliothèque de l'école des Chartes, t. LVII, 5e liv.

Journal des Savants, novembre et décembre 1896.

Revue des questions historiques, 121e liv.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. X.

Mémoires de la Société d'histoire de Châlons-sur-Saône, t. VIII, 2e partie.

Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze, t. XVIII, 4e liv.

Bulletin de la Société Dunoise, n° 110.

Archives historiques du Diocèse de Chartres, n° 25.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII, 3e trimestre.

Bulletin de la Société historique de l'Orne, t. XV, n° 4.

Bulletin d'histoire ecclésiastique de Valence, 16e année.

REVUE DE L'ANNÉE 1896

1° ARCHÉOLOGIE.

DRUIDISME. — L'Ecole du Louvre, à Paris, a eu cette année un cours sur la religion des Gaulois. La conclusion concernant le druidisme a été lue par M. Bertrand, le 20 octobre, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'étude de la religion de nos ancêtres intéresse le pays chartrain plus qu'aucune autre contrée de la France. Ceux qui écriront après nous l'histoire locale pourront mettre à profit cette indication.

SAINT-PREST. — Au commencement de l'année 1896, un journal chartrain signalait la découverte d'un cimetière gallo-romain à Saint-Prest[1]. Les objets mis à jour (poignards, éperons, coupes, urnes, monnaies) permettaient d'espérer que nos musées municipaux et les collections locales allaient s'enrichir de quelques curieux souvenirs, et le journal laissait entrevoir qu'on travaillait dans ce but. Depuis lors on n'a plus entendu parler de ces fouilles. La proximité de Saint-Prest et la rareté des cimetières gallo-romains auraient dû inspirer à quelques amis de l'archéologie la pensée d'aller constater *de visu* ce qu'il fallait penser de la nouvelle en question. Le goût des choses archéologiques ne serait-il plus parmi nous qu'un souvenir d'antan ?

— Dans un volume intitulé « Nos vieilles églises de France » (222 p., in-8°, Delagrave, Paris), M. L. Buron fait l'historique de nos plus belles cathédrales. Notre-Dame de Chartres n'y a point été oubliée et la notice qui lui est consacrée n'est pas la moins intéressante de cet ouvrage.

2° HISTOIRE.

On ne fait que rendre justice aux cartulaires en les rangeant parmi les livres historiques. Ils ne sont pas l'histoire dans le sens rigoureux de ce mot, mais ils fournissent à ceux qui veulent l'écrire les plus précieux matériaux. C'est par eux que nous connaissons la vie religieuse au moyen-âge; sans eux nous ignorerions les noms d'un grand nombre de ces rudes chevaliers qui, n'aimant au monde que leur épée, avaient un suprême dédain pour la plume; ils nous apprennent beaucoup de faits que les annalistes contemporains auraient oublié de consigner; souvent même, sur des faits connus, ils nous fournissent des détails qui nous permettent d'en mieux pénétrer les causes et les conséquences.

[1] *La Croix d'Eure-et-Loir*, 16 mars 1896.

C'est donc dans le paragraphe réservé à l'histoire que nous rangerons *Le Cartulaire de l'Abbaye de la Madeleine*, par MM. L. Merlet et E. Jarry, membres de la Société Dunoise. C'est à notre sympathique sœur de Châteaudun que nous devons cette belle et utile publication; nous ne lui refuserons pas les félicitations auxquelles elle a droit et puisse-t-elle y voir un encouragement à ne pas nous faire attendre plus longtemps la publication qu'elle nous fait espérer du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Avit !*

Les auteurs de ce docte travail ne sont pas des novices dans la science de la paléographie; leurs œuvres, dont la liste, déjà bien longue, s'allonge encore chaque année, leur ont acquis une grande et légitime notoriété dans le monde savant. Du moment où ils associaient leur expérience, on pouvait être certain qu'il ne pouvait sortir de leur labeur commun qu'une œuvre parfaite de tout point. Ceux qui se sont procuré la satisfaction de lire le Cartulaire de la Madeleine peuvent affirmer qu'il en est bien ainsi.

Depuis l'Introduction, qui est une histoire de l'antique abbaye dunoise composée de tous les détails butinés dans chacune des chartes, jusqu'aux deux tables onomastiques qui couronnent l'œuvre, tout révèle des plumes expérimentées. Des sommaires concis donnent une connaissance suffisante de l'objet de chaque charte; ils épargnent ainsi une lecture fastidieuse à ceux qu'effraient le latin quelque peu barbare des chancelleries monastiques; à ceux qui n'ont aucune teinture de la langue de Cicéron, ils permettent de tirer quelque profit d'un livre qui autrement serait pour eux aussi inabordable que le livre aux sept sceaux dont parle l'Apocalypse. Des notes nombreuses nous aident à mieux connaître les personnages de marque dont les noms figurent au bas des chartes. Quelques-unes de ces notes servent à rectifier des noms ou des dates, à préciser des faits, à discuter des textes; l'une d'elles nous donne l'historique d'une antique chapelle. Chaque charte est suivie de références qui permettent au besoin de se reporter a l'original ou aux meilleures copies. Vers la fin du volume, quelques chartes en vieux francais nous sont servies comme des vins fins au dessert d'un repas somptueux; les amateurs de notre belle langue apprécieront certainement la saveur qui se dégage de leur grâce naïve. Si j'avais qualité pour parler au nom des lettres et de l'histoire de notre province, j'enverrais de bien sincères remerciements aux auteurs, à la Société qui s'est faite leur éditeur, à l'imprimeur, à tous ceux en un mot, qui ont contribué à nous donner ce beau volume [1].

Pierre L'Hermite. — Nous avons discuté déjà, ainsi qu'on peut le

[1] Les auteurs sont du nombre de ceux qu'on ne trouve guère en défaut, et leurs ouvrages peuvent être qualifiés *sine mendâ*, car ils ne sont pas sujets à correction. Ils me permettront cependant de leur signaler deux légères taches que j'ai cru remarquer. La première est la traduction de Villa-Petrosa par *Villepreux;* c'est *Villeperreux* qu'il faut lire, ou Villeparreux comme à la page 24; cette derniere appellation s'est conservée jusqu'à nos jours. La seconde est l'expression *ville* de Ruan, répétée plusieurs fois pour *villa* de Ruan.

voir dans nos Procès-Verbaux, cette intéressante question : Pierre L'Hermite est-il chartrain ? Nos droits à revendiquer comme compatriote le célèbre prédicateur de la première Croisade, ne paraissant pas bien établis, on avait classé cette question parmi celles qui ne peuvent pas actuellement recevoir de solution définitive. Elle pourrait cependant être reprise en sous-œuvre, grâce a une communication qui vient d'être faite à la Société Dunoise. Un des membres de cette Société. M. le Vicomte Badin de Montjoye, lui envoie une note sur la famille de Pierre L'Hermite, dans laquelle note est rappelée la divergence qui existe entre les auteurs au sujet de la naissance de l'illustre croisé. A cette occasion, un membre de cette famille, Pierre de L'Hermite, est mentionné comme gouverneur et bailli de Chartres. M. de Lépinois, qui donne dans son *Histoire de Chartres* la liste des gouverneurs et celle des baillis, — car il distingue les deux dignités, — a oublié ce nom qui pourtant y figurerait honorablement. Il est peu probable que les nouveaux renseignements soient de nature à trancher la question dans le sens de l'origine chartraine.

Sully. — Le châtelain de Villebon a été l'objet d'un travail où il n'y a guère que des choses inédites au moins dans notre langue, car il a été composé sur des documents florentins et vénitiens. Ce volume a pour titre : *La minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully* (in-8°).

Marceau. — Le général chartrain a trouvé place dans un ouvrage où peu de célébrités, mêmes militaires, peuvent figurer; c'est un volume intitulé *Les généraux de 20 ans*, par F. Tulou (in-8°, Garnier Frères, Paris). Le jeune et déjà illustre guerrier s'y trouve en compagnie de Hoche, de Joubert et de Desaix, trois épées qui ont vaillamment combattu pour la France.

Loigny. — On n'est pas près d'avoir dit le dernier mot sur la guerre de 1870; presque chaque jour voit apparaître quelque nouveau livre sur cette sombre page de notre histoire. La guerre dans notre contrée a été racontée déjà dans nombre d'ouvrages; elle a encore inspiré les suivants : *Les défenseurs de Châteaudun; Francs-tireurs de Paris* (Menier. Château-du-Loir, Sarthe); *Ablis* (8 octobre 1870); *Châteaudun* (18 octobre 1870); *Alençon* (15 janvier 1871), etc. — *Commentaires d'un conscrit. Chronique du 33e mobiles* (Sarthe), (205 p. in-16, Blanchet, imp., Le Mans). — *L'armée de la Loire*, par Genest (2 vol. in-8°, Garnier frères). Toury, Châteaudun, Villepion, Loigny sont mentionnés dans la plupart de ces ouvrages. — M. l'abbé Blanchard, aumônier des mobiles de Loir-et-Cher, a fait aussi l'historique de son bataillon qui a donné surtout en Eure-et-Loir. — A signaler également *Les anniversaires de 1870*, par H. Galli (in-8°, Garnier frères, Paris). — Ceux qui ont appris que M. l'abbé Theuré, curé de Loigny avait publié un opuscule intitulé : *Souvenir du 2 décembre 1870; Loigny, son église, ses monuments*, ont pu croire que le légendaire curé de Loigny avait enfin rédigé le récit de la bataille dont il a été témoin. Il leur faudra encore attendre ce récit, car la brochure en question ne contient que

la description de l'église nouvelle et des monuments qui l'entourent. Ceux qui désirent des renseignements clairs, précis et autorisés sur ce sanglant épisode de la guerre franco-prussienne peuvent s'adresser en toute confiance à un modeste opuscule que, sous le titre de *Bataille de Loigny, 2 décembre 1870* (24 p., in-8°), le commandant Rousset, de l'École supérieure de guerre, vient d'extraire du tome IV de son *Histoire générale de la Guerre franco-allemande* (1870-1871). C'est un homme du métier, un officier d'une compétence hors de pair, qui nous fait suivre toutes les péripéties de cette terrible journée. Il confronte les documents de source française avec ceux qui viennent de source allemande; de textes parfois peu concordants. il cherche à dégager la vérité, afin de rendre à chacun des partis belligérants la justice à laquelle il a droit. Il parle en termes élogieux de ce qu'il appelle *la charge du général de Sonis sur Loigny*, et il déclare que par « son admirable dévouement dans cette journée fatale, celui-ci a conquis une gloire éclatante et une impérissable renommée. » — Puisque le nom du héros de Loigny se rencontre encore une fois sous notre plume, disons qu'à Orléans, l'Œuvre de la Persévérance commence chacune de ses séances par la lecture d'un chapitre de sa Vie, par Mgr Beaunard. On ne saurait proposer à des jeunes gens un plus beau modèle d'amour du devoir et de patriotisme.

Monographies. — C'est dans la section historique que nous rangerons deux ouvrages qui ont paru récemment sur des localités de notre département. Le premier a pour titre : *Notice sur Dreux, Histoire et description sommaire de la ville et de ses monuments*, par A. Lefèvre-Marnay; nous n'en connaissons que le titre. Le second a pour titre : *Notice sur Bonneval*, par M. Rabouin, ancien notaire. Nous avons lu ce petit volume, qui est encore une publication de la Société dunoise, et nous espérons lui consacrer plus tard quelques lignes pour en rendre compte.

Du Bellay. — Le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois contient une notice sur la famille du Bellay, dont plusieurs membres furent seigneurs de Langey. D'après cette notice ils auraient aussi possédé le château de Bouche-d'Aigre, paroisse de Romilly.

Epernon. — Les chercheurs des provinces méridionales s'occupent beaucoup plus de la famille d'Epernon que ne le font ses compatriotes. Un nouvel opuscule vient de paraître, après avoir figuré dans la *Revue de l'Agennais*, sous ce titre : *Encore Madaillan de la Sauvetat et les Ducs d'Epernon*. Rectifications et additions à une brochure de Jules Andrieu (19 p., in-8°). Il y est parlé assez longuement d'un autre personnage qui nous intéresse, le Duc de Saint-Simon, seigneur de Maillebois.

Méréglise. — Un érudit de première marque, Mgr Barbier de Montault a extrait du *Bulletin de la Société Dunoise*, son intéressant *Inventaire de Méréglise en 1594* (43 p., in-8°, Société typographique, Châteaudun). C'est un document qui nous fait connaître dans ses

détails la condition des gentilshommes de province à la fin du XVIe siècle; les notes et éclaircissements qui forment la part de l'auteur ajoutent encore à l'intérêt de cette publication.

3° LITTÉRATURE

Régnier. — Dans un nouvel ouvrage intitulé *Morceaux choisis des poëtes du XVe siècle*, on a fait à notre compatriote Régnier, une part très large, mais qui certainement ne dépasse pas son mérite. — Ce n'est pas seulement une part, c'est la place tout entière qu'il occupe dans le volume auquel l'auteur, M. Joseph Vianey, a donné pour titre ce simple nom, *Mathurin Régnier* (XIX-322 p. in-8°, Hachette, Paris). Le livre de M. Vianey n'est pas une notice quelconque fabriquée sur commande pour les besoins du commerce d'un éditeur. C'est l'œuvre d'un savant chercheur, d'un critique habile, d'un spirituel écrivain. Il a pris connaissance de tout ce qui concerne son héros, depuis les chartrains qui ont parlé de leur compatriote, jusqu'aux allemands qui ont étudié, analysé, disséqué ses œuvres. Il fixe d'une manière définitive la place de notre poëte beauceron, et cette place est belle, c'est presque la première parmi nos poëtes de transition. L'auteur ne se contente pas de commenter et d'étudier les poésies de Régnier; il indique les sources où il a puisé et celles qu'il a fait jaillir, car il a eu des disciples, même en notre siècle, comme Alfred de Musset qui fut, lui aussi, un Beauceron par son origine et un poëte par vocation. « Si sa vie valut peu, dit M. Vianey, si son œuvre eût pu mieux valoir, il a ce double titre à notre gratitude, que sans lui n'auraient pas été tout à fait ce qu'ils furent ni les meilleurs des classiques, ni les plus fiers des romantiques. » (D'après M. Tamizey de Laroque, Polybiblion. Novembre 1896, p. 424).

Une notice critique et historique sur *Mathurin Régnier* est insérée dans l'*Astrologue de la Beauce et du Perche*, pour l'année 1897. Elle a pour auteur M. Georges Meunier, un chartrain dont la belle et grave littérature semble un peu dépaysée, dans un almanach destiné à charmer les loisirs de nos paysans.

Rémy Belleau. — Envoyons nos félicitations et nos encouragements aux habitants de Nogent-le-Rotrou qui, pour mener à bonne fin leur projet d'élever une statue à leur aimable poëte, ont recours à des conférences littéraires et historiques. Souhaitons à leurs efforts tout le succès qu'ils méritent. Un professeur du collège, M. Bruyant, a composé en l'honneur du poëte nogentais une œuvre qui, si l'on en croit le législateur du Parnasse Français, vaut seule un long poème quand elle est sans défaut. C'est un sonnet magnifique *A Remy Belleau*. L'Académie du Maine a jugé sans doute que ce sonnet remplissait la condition exigée par Boileau, car elle lui a décerné le premier prix de poésie.

Récompenses honorifiques. — Ce n'est pas du reste le seul laurier littéraire qui ait été cueilli par le même auteur. La même assemblée

académique a couronné dans la section des recueils de vers, ses *Grains de mil*, qui sont une collection de sonnets vraiment remarquables.

Puisque nous parlons de récompenses, mentionnons le prix de 500 francs, que l'Académie des sciences morales et politiques a accordé au beau livre du lieutenant-colonel Famin : *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-si*, et le prix de même valeur qu'elle a accordé à *Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres*, par E. Rodocanachi.

Abbé Bourgine. — La Revue du Clergé Français a publié, sur *Napoléon Ier dans les derniers jours de sa vie*, un article où le grand empereur nous apparait dans l'attitude qui convient à un brave et surtout a un chrétien devant la mort. L'auteur, M. l'abbé Bourgine, vicaire de Dreux, a montré dans ces pages qu'il peut sans témérité marcher sur le terrain de l'histoire ; ses débuts nous font espérer d'autres travaux aussi littéraires et aussi consciencieux que celui que nous signalons.

Morellet. — Un littérateur très goûté au commencement de notre siècle, Morellet, qui fut prieur de Thimert où il habita avant la Révolution, nous est dépeint d'une manière assez curieuse par une anglaise contemporaine, dont on vient de publier les impressions sur la France dans un livre intitulé *Lettres intimes de Maria Edgeworth* (1802-1821). Guillaumin, Paris, 1896.

— Nous terminerons cette partie de notre chronique par une bonne nouvelle. Notre savant compatriote M. Germain Lefèvre-Pontalis prépare avec M. Léon Dorez, la publication de la partie de *La Chronique d'Antonio Morosini* qui concerne la France. On y trouvera surtout de nombreux et intéressants détails sur Jeanne d'Arc.

4° MÉLANGES.

Géologie. — Nous n'avons pas souvent à consigner dans notre revue annuelle des indications géologiques. Cette année par extraordinaire nous signalerons aux amateurs de géologie plusieurs particularités qui pourront les intéresser.

Un professeur du collège de Châteaudun vient de dire *Deux mots sur la craie de Châteaudun*. C'est le titre d'un mince opuscule qui, venant s'ajouter à quelques autres parus les années précédentes, et à des articles sur la nature du sol de Châteaudun et des environs, publiés naguère dans l'*Echo Dunois*, nous autorise à dire que l'étude de la géologie dunoise est très avancée. Le forage du puits artésien, qu'on pratique en ce moment dans la ville même de Châteaudun, apportera sans doute des observations nouvelles sur la composition des couches les plus profondes du terrain sur lequel s'élève la pittoresque cite. C'est encore un point sur lequel les chartrains se sont laissés devancer par leurs voisins. Des étrangers viennent bien, de

temps à autre, faire des excursions scientifiques dans les carrières de Maintenon et de Saint-Prest, et même jusque dans les faubourgs de Chartres; les échos qui nous en arrivent ne parviennent pas a nous faire sortir de notre indifférence en cette matière. Serions-nous donc irrémédiablement réfractaires aux sciences naturelles ? Espérons que nous ne tarderons pas à voir se produire les preuves du contraire.

L'honneur peu enviable que la ville de Paris a fait à la rivière d'Avre, en lui empruntant une partie de ses eaux, a dirigé du côté de ce cours d'eau l'attention des géologues. Le résultat de leurs études a été la publication de plusieurs articles et volumes parmi lesquels nous signalerons : *Géologie de l'acqueduc de l'Avre* (Extrait du *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*), 5 p. in-8°, Imprimerie nationale, et un article spécial dans l'*Hydrographie du Département de l'Eure*, par Ed. Ferray (Extrait des *Mémoires de la Société libre..... de l'Eure*), 119 p. in-8°, Hérissey, Evreux.

Notre rivière d'Eure aura un jour le même avantage, si les Parisiens parviennent à capter aussi une partie de ses eaux, comme on leur en prête le dessein. La capitale de la France ne se contente pas de demander à notre Beauce chartraine le blé qui la nourrit, elle veut lui prendre aussi l'eau qui la désaltère. Le voisinage des grands comporte toujours quelques inconvénients, qui parfois l'emportent sur les avantages.

Nos feuilles locales ont mentionné un phénomène géologique bien rare dans notre contrée, qui ne fut jamais ni volcanique, ni montagneuse, au moins depuis les temps historiques. Vers la fin de 1896 ou au commencement de 1897, sur la commune d'Alluyes, entre les villages de Coulommiers et de la Ronce, et dans un lieu élevé, se produisit un affaissement subit des terres sur une étendue de 11 mètres sur 14. La cavité qui en résulta ressemblait à un abîme; elle avait environ 18 mètres de profondeur. Le vide qui existait en cet endroit devait être considérable car il a englouti une masse de terre énorme. Les curieux abondèrent pendant quelques jours; nous n'avons point entendu dire que les géologues s'en soient émus. Ils auraient pourtant eu qualité pour donner leur avis dans la circonstance. Les gens les moins compétents ont volontiers émis leur opinion ; ils ont parlé d'eaux souterraines, d'anciennes carrières, ils se sont permis de faire des hypothèses plus ou moins plausibles, pendant que la science se taisait. On a rarement a reprocher aux savants leur modestie; ici toutefois nous nous permettrons de trouver qu'elle manquait d'opportunité.

GÉOGRAPHIE. — L'humeur voyageuse de nos voisins d'outre-Manche n'est pas chose absolument nouvelle; nous en avons pour preuve la curieuse relation d'un certain Young, croyons-nous, qui parcourut la France à la fin du siècle dernier, relation à laquelle nous renvoient presque toujours les historiens de la Révolution. On pourrait croire que si le besoin de locomotion date de loin chez les Anglais, il n'en a pu être de même pour les anglaises, à une époque où les plus simples voyages étaient hérissés de difficultés. Il n'en était rien, parait-il, et les ladies d'autrefois étaient comme celles d'aujourd'hui d'intrépides

excursionnistes. L'une d'elles a traversé notre Beauce et elle a passé à Chartres; ceux qui seraient curieux de connaître ses impressions sur notre pays se procureront le *Journal de Madame Cradock.* Voyage en France de 1783 à 1786, traduction par Mme Delphin Balleyguier (Perrin, Paris). On ne sera pas étonné d'y trouver plus d'observations que de réflexions philosophiques; on peut être voyageuse sans être métaphysicienne.

A signaler aux touristes qui s'aventurent dans nos contrées peu pittoresques les *Promenades et excursions dans les environs de Paris*, par Alexis Martin (Région du sud, 2e partie), (Hennuyer. Paris), où il est question de Loigny et d'Auneau.

Nous donnerons un peu plus d'attention à un ouvrage du même genre qui se présente à nous avec plus de solennité. Il s'agit du *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet. Sa première série est consacrée à *la Beauce;* elle nous intéresse donc au premier chef. Il faut dire pourtant que la Beauce telle que la comprend l'auteur, n'est pas celle que nous habitons. Quand il nous montre par exemple, le paysan allant au bois dans la forêt, nous nous demandons dans quel coin de notre Beauce il a fait cette observation. Il parle de Loigny, assez brièvement d'ailleurs, et ce qu'il nous en dit est suffisant pour nous faire douter qu'il l'ait jamais vu. Il dit par exemple qu'il n'y a pas de monuments pour garder le souvenir du glorieux fait d'armes qui s'est accompli là en 1870. Mais la croix de granit, la colonne et la statue du Sacré-Cœur au bois des Zouaves, et surtout l'église et son ossuaire sont bien des monuments commémoratifs. M. Ardouin-Dumazet ne serait-il donc qu'un voyageur en chambre? Sur le Perche il s'étend avec plus de complaisance, et aussi avec plus de compétence. Son passage à Nogent-le-Rotrou lui fournit l'occasion de parler des chevaux percherons; nous ne pouvons qu'applaudir à la justice qu'il veut bien rendre à leurs mérites.

— Accordons une mention très honorable à un opuscule qui nous fait connaître un pèlerinage de l'ancien diocèse de Chartres : *La Chapelle et le Pèlerinage de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, par M. l'abbé Hacquard, curé de Villiers-en-Désœuvre (Extrait des *Annales du diocèse de Chartres* de M. l'abbé Métais), 31 p. in-8°, chez l'auteur. Il y a là des pages intéressantes sur les pèlerins qui pendant plusieurs siècles ont passé dans l'humble sanctuaire et sur les ermites qui vivaient à son ombre. Une ruine informe en conservait seule le souvenir; quand les dernières pierres en seront dispersées, cette notice empêchera ce souvenir de disparaître complètement.

5e BEAUX-ARTS.

Cathédrale. — L'église cathédrale de Chartres a déjà été mentionnée dans la partie archéologique de cette revue, parce qu'un auteur l'avait signalée parmi les vieilles églises; nous y revenons dans la partie artistique, parce que c'est surtout au point de vue de l'art qu'elle est considérée dans les œuvres dont nous allons parler.

Le secrétaire de la *Revue de l'Art chrétien*, M. L. Cloquet, vient de faire paraître un beau livre qu'il appelle *Les Grandes Cathédrales du Monde catholique* (380 p., in-4°, Société de Saint-Augustin, Lille, avec grav.). Il y a là de belles pages sur notre basilique chartraine où l'art architectural s'est épanoui avec une sorte de profusion. C'est un chrétien et un artiste qui nous y donne son appréciation; on peut être certain qu'elle est de nature à satisfaire tous ceux qui aiment notre belle cathédrale.

Un ouvrage qui a pour nous plus d'intérêt que celui-ci, c'est celui que notre Vice-Président, M. l'abbé Clerval, vient de nous donner sous ce titre : *Chartres, sa cathédrale, ses monuments.*

L'auteur le présente comme un simple *Guide de Chartres* destiné à « faire passer aux voyageurs et aux chartrains qui voudront bien connaître cette curieuse et antique ville de Chartres, des heures utiles et agréables. » Le livre, en effet, s'ouvre par des renseignements pratiques, comme on en trouve dans les livrets et guides destinés aux touristes. Le reste de l'ouvrage est consacré à la description des monuments religieux et civils de la cité chartraine. On devine que la première et principale part de ces pages intéressantes est réservée à la cathédrale (145 sur 192).

On n'a pas lieu de s'en étonner, d'abord parce que pour l'étranger Chartres est avant tout une ville qui possède une cathédrale sans rivale, et puis parce que M. l'abbé Clerval ne pouvait que parler *con amore* d'un monument à l'ombre et dans l'amour duquel il a été élevé. De bonne heure il a eu l'heureuse inspiration de diriger de ce côté ses aptitudes pour les recherches historiques; il en a étudié le passé, il en étudie chaque jour l'incomparable architecture; aussi désormais l'ancien clerc de Notre-Dame, devenu l'un des gardiens attitrés de la vieille basilique, a qualité plus que tout autre pour parler de ce qu'il possède si bien. Son savoir en cette partie est véritablement de l'érudition; mais dans son nouveau travail, au lieu de chercher à faire œuvre de savant, il a voulu vulgariser pour ainsi dire les notions archéologiques sur notre cathédrale, et les mettre à la portée des simples visiteurs comme des plus humbles pèlerins.

Nous croyons pouvoir dire qu'il a atteint son but, car celui qui le lira attentivement connaîtra la cathédrale de Chartres. La partie historique n'est pas négligée; mais comme le voyageur vient surtout pour *voir* et qu'il s'intéresse médiocrement à ce qui ne parle pas aux yeux, il l'a condensée en quelques pages. Il nous fait ensuite visiter la cathédrale à l'extérieur et à l'intérieur, en la décrivant sur toutes ses faces. Il passe en revue chaque partie importante, le chœur, les chapelles, les merveilleuses verrières, le trésor, la crypte; et à chaque pas il accompagne son récit de quelque observation, de quelque détail qui en corrige la sécheresse et la monotonie. La gravure est venue d'une manière très heureuse au secours de la plume. Les sujets représentés sont bien choisis et fidèlement reproduits; on peut regretter seulement qu'il ne nous ait pas donné au frontispice une vue de la cathédrale. L'eau-forte qui nous y montre le portail-façade de Saint-Aignan est assurément très belle, mais elle usurpe une place qui appartenait à

l'église Notre-Dame. L'église Saint-Pierre ne manque pas non plus de motifs d'architecture pleins d'intérêt; une gravure la concernant aurait fait bonne figure dans ce livre.

Nous ne signalons ce qui concerne les autres édifices chartrains que pour louer la concision et l'exactitude avec laquelle ils nous sont présentés.

Félicitations à l'auteur et succes a son livre; c'est une conclusion que nous croyons méritée.

— A ceux qui font profession d'étudier l'archéologie religieuse, signalons une publication que nous croyons nouvelle quoique nous n'en ayons pas la date : *Le vitrail, son histoire, ses manifestations diverses à travers les âges et les peuples*, par L. Ottin (in-4°, Laurens, Paris).

— Un artiste nogentais vient de remporter au *Salon manceau* deux récompenses accordées, dit le jury, à la délicatesse de l'artiste et a l'expression qu'il sait donner aux sujets qu'il traite. L'une de ses statues est un buste en bronze du docteur S..., et l'autre un buste en marbre représentant un enfant.

— Quoique l'*Exposition rétrospective d'Objets d'arts*, qui a eu lieu a Chartres au mois de juin 1896, doive être prochainement l'objet d'un rapport détaillé, nous lui consacrerons ici quelques lignes, pour constater son plein succès, malgré les prévisions pessimistes, les observations décourageantes, les entraves qu'on lui a suscitées. Tout l'honneur en revient aux organisateurs de cette exposition qui n'ont épargné ni soins, ni peines, pour donner à chaque objet exposé le relief qui lui convient et composer un ensemble qui put charmer l'œil du visiteur. Le Président de la Société a réclamé pour lui le droit de prendre la principale part des travaux préparatoires, et c'est sous son habile direction que tout a été enregistré, classé, étiquité, installé dans un ordre qui témoigne de ses connaissances en antiquités et en œuvres artistiques.

Il faut aussi rendre justice à l'empressement avec lequel les amateurs, collectionneurs et possesseurs d'objets d'art ont mis leurs richesses à la disposition de la Société. Il y avait dans ce musée éphémère un peu de tout ce qui peut avoir un intérêt rétrospectif : mobilier d'église, de château et de chaumière, armures et bibelots, monnaies et bijoux précieux, tableaux et statuettes, modes et ornements des âges passés, etc, etc. En parcourant les pages du catalogue qui a été composé pour la circonstance, on est surpris de la variété des objets sortis de maisons particulières de notre seul département. Quand on sait avec quel soin jaloux, avec quel respect quasi religieux sont conservés ces souvenirs d'autrefois, on doit être reconnaissant aux bienveillants prêteurs qui ont permis à la Société de réaliser son projet, et de fournir ainsi, au Concours agricole régional, une annexe qui n'en a pas été une des moindres attractions.

6° NÉCROLOGIE

LE GÉNÉRAL FAVÉ, né à Dreux, en 1812, est mort au mois de janvier 1896. Il avait été aide-de-camp de l'empereur en 1859 et 1870, commandant de l'Ecole Polytechnique en 1865, commandant de l'artillerie pendant le siège de Paris. Il était membre de l'Académie des sciences; il a donné des preuves d'une grande érudition dans de nombreux ouvrages et des conférences pour des bonnes œuvres.

M. BŒSWILWALD, architecte, qui, pendant de longues années, dirigea les travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Chartres, est mort au mois de mars 1896.

Mgr DHULST. — Monseigneur Maurice Lesage d'Hauteroche d'Hulst, né à Paris le 10 octobre 1841, est mort dans la même ville le 6 novembre 1896. S'il n'appartient pas à notre pays par sa naissance, il nous était uni par des liens qui nous permettaient de le regarder comme un compatriote. Les fonctions que sa mère remplissait à la cour du roi Louis-Philippe, lui permirent d'être élevé avec les princes de la famille d'Orléans, jusqu'au jour où la Révolution de 1848 vint chasser le maître et les serviteurs. Le jeune Maurice d'Hulst suivit sa famille au château de Louville-la-Chenard, où le futur recteur de l'Institut catholique eut pour premier maître de latin un modeste curé de campagne. Sa première éducation s'acheva sous la direction d'un précepteur qui s'est fait connaître par un certain nombre de romans populaires, M. l'abbé Devoille [1]. Après avoir fait ses études littéraires à Paris, au collège Stanislas, et ses études ecclésiastiques au séminaire Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre à Chartres, le 15 octobre 1865. Il alla étudier à Rome, d'où il revint docteur en théologie et en droit canon. Il fut successivement vicaire de Saint-Ambroise a Paris, aumônier militaire pendant la guerre, vicaire général et archidiacre de Saint-Denis, professeur puis recteur de l'Institut catholique. Dans toutes ces fonctions il déploya un zèle infatigable et montra les plus belles qualités de l'esprit et du cœur. Sa parole claire, distinguée, facile jusqu'à l'abondance, lui valut le périlleux honneur de succéder dans la chaire de Notre-Dame de Paris, au R. P. Monsabré.

On lui a reproché d'avoir été trop profond dans ses conférences, et d'avoir préféré la précision du professeur à l'éloquence de l'orateur sacré. Il est certain qu'il aurait pu, plus qu'il ne l'a fait, dépouiller de leur aridité naturelle les graves sujets qu'il exposait à son incomparable auditoire; mais comme il était visible qu'il se proposait de convaincre la raison bien plus que de toucher le cœur, ce reproche devient presque un éloge. Si la manière dont il a compris et rempli la mission qui lui avait été confiée a pu avoir quelques inconvénients,

[1] L'un de ses romans est intitulé *La Cloche de Louville;* il y est fait mention de plusieurs personnes et localités chartraines.

elle a eu aussi un résultat dont l'importance n'échappera point à quiconque suit avec attention le mouvement intellectuel contemporain.

A aucune époque peut-être on n'a remué autant d'idées philosophiques que de nos jours. Non seulement on discute à perte de vue sur les systêmes qui, dans tous les temps ont eu le don de passionner les intelligences cultivées; mais encore on s'étudie à mettre de l'inédit dans tout ce qui est digne d'occuper l'esprit humain: morale, enseignement, histoire, économie sociale, économie politique, on prétend tout renouveler, on ne parle que d'évolutions de la pensée, de conquêtes de la science. Des Christophe Colomb d'un genre particulier semblent se croire appelés à la découverte d'un Nouveau-Monde intellectuel.

Depuis que le Verbe de Dieu, venu pour éclairer le monde, a établi sa religion et l'a placée sur la terre comme un flambeau, destiné à guider ceux qui ne veulent pas marcher dans les ténèbres, tout ce qui intéresse le bonheur de l'homme a été étudié à la lumière de la foi, tout ce qui importe à la croyance et à la morale a été l'objet des recherches approfondies, consciencieuses des Pères de l'Église, des docteurs de la foi, des maîtres en théologie; et aujourd'hui l'enseignement chrétien présente, sur ce qu'il faut croire et sur ce qu'il faut faire, des principes dont il est sage de ne point s'écarter; il est en possession d'un corps de doctrine qui dépasse en exactitude tous les *criteriums* imaginés par les Platon, les Aristotes et les Sénèque de l'antiquité. Et pourtant nos modernes universitaires, rationalistes, indépendants et *tutti quanti*, ignorent qu'avant eux il y a eu des philosophes chrétiens, un Saint-Augustin, un Saint-Thomas, un Duns Scot et tant d'autres, qui ont abordé autrefois et avec quelque succès les différents problêmes qui se posent aujourd'hui devant leur esprit investigateur; ou s'ils consentent à s'en souvenir, ce n'est pas sans témoigner un suprême dédain pour ces penseurs qui cherchent un point d'appui en dehors de la raison humaine.

Mgr d'Hulst a voulu montrer à ces sages de notre siècle que l'enseignement philosophique inspiré et dirigé par la religion mérite mieux que ce dédain exprimé ou dissimulé. Il s'est d'abord posé lui-même en philosophe qui n'ignore aucune des subtilités de la dialectique, et qui ne méconnaît point les forces de la raison humaine; il a prouvé ensuite que sa foi de prêtre catholique ne lui défendait point de creuser les questions les plus ardues, et que, si elle l'empêchait d'errer à l'aventure, elle n'empêchait point sa pensée de s'élever dans son vol jusqu'aux plus hautes régions de l'idéal. Il a ainsi, et avec des armes que tout le monde ne saurait manier, combattu noblement pour la bonne cause, et il serait injuste de prétendre que son passage dans la chaire illustrée par Lacordaire et le P. Félix, a été comme une éclipse pour l'éloquence chrétienne. Mgr d'Hulst a pu perdre quelques-uns de ces auditeurs qui allaient aux conférences de Notre-Dame comme à une belle leçon de littérature, mais en revanche, il a attiré plusieurs de ceux dont l'esprit ne fréquente que les sommets de la métaphysique; et si on veut accorder à ceux qui suivaient ses confé-

rences le bénéfice de l'antique adage qui dit : *Non numerantur sed ponderantur*[1], on reconnaîtra qu'il n'a rien a envier à ceux dont il fut le digne successeur.

Un peu plus tard, il fut appelé à succéder à Mgr Freppel, comme député; ce fut une charge qui vint s'ajouter à toutes les autres. Il ne prit la parole, à la Chambre, que dans les questions où son caractère sacerdotal et ses connaissances spéciales lui donnaient une indiscutable autorité. Il ne parla jamais en tribun, mais il se fit toujours écouter avec l'attention qu'on prête malgré soi à un orateur qui possède bien son sujet et qui domine son auditoire.

Mgr d'Hulst fut un apôtre de la science, car c'est à lui qu'on doit la fondation et en grande partie le succès des Congrès scientifiques internationaux, qui ont donné de si brillants résultats.

Il ne refusait le concours de sa parole à aucune bonne œuvre; aussi le nombre des discours qu'il a prononcés est presque incalculable. Il était doué d'une rare facilité d'improvisation, et, suivant les indications de ceux qui le mettaient à contribution, il était toujours prêt à parler, aussi bien cinq minutes que cinq quarts d'heure. Sa plume n'était pas moins féconde que sa parole; outre plusieurs biographies et quelques opuscules de polémique et d'actualité, il a écrit de nombreux articles pour des revues catholiques et des bulletins d'Œuvres. On ne nous demandera point de signaler ici ses différents travaux littéraires; une liste que nous avons sous les yeux, et qui s'excuse d'être incomplète, nous signale 121 volumes ou brochures, et de plus une vingtaine d'articles dans le seul Bulletin de l'Assemblée des Catholiques. Les pages qu'on lui consacrera dans la future Bibliothèque chartraine du XIXe siècle ne seront pas les moins bien remplies.

La nouvelle de sa mort a provoqué un concert unanime d'éloges et de regrets, qui a bien montré quelle sincère estime lui accordaient même ses adversaires, quelle affection profonde il avait su inspirer a ses amis. La presse la moins sympathique aux idées qu'il défendait s'est unie à la presse catholique, pour rendre justice à sa haute valeur intellectuelle. Dès le premier moment, deux opuscules ont paru, comme un hommage déposé par l'amitié sur cette tombe trop tôt ouverte. *Mgr d'Hulst intime*, par Louis Thiéblin (59 p. in-12. Poussielgue, Paris), est destiné surtout a conserver le souvenir des vertus de celui qui ne fut pas moins grand par le cœur que par l'intelligence. Le second opuscule intitulé *A la mémoire de Mgr Maurice Lesage d'Hauteroche d'Hulst* (51 p. in-8°. Poussielgue, Paris), est composé des quatre documents suivants : Lettre de son Em. le Cardinal Richard, Oraison funèbre par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, Discours de M. le Comte de Mun, Allocution de M. l'abbé Clerval. Il n'est pas nécessaire d'en dire plus long pour faire comprendre qu'elle doit être pour les amis du défunt la valeur de ce recueil.

Malgré ce que peut avoir de touchant ces hommages spontanés, il semblera, à quiconque savait apprécier Mgr d'Hulst, qu'ils sont insuffi-

[1] On ne les compte pas, on les pèse.

sants, et qu'ils devront être suivis d'une biographie complète, d'une étude achevée d'une des figures les plus marquantes de cette fin de notre siècle. La reconnaissance de ses élèves et l'affection de ses amis n'a pas tardé à se manifester. Un comité pour l'érection d'un monument en mémoire de Mgr d'Hulst s'est formé a Paris ; il vient de décider que ce monument commémoratif sera placé dans l'église des Carmes qui tant de fois a entendu la parole du savant et pieux Recteur de l'Institut catholique.

M. NOEL PARFAIT, ancien député d'Eure-et-Loir, est mort à Paris, le 20 novembre 1896, à l'âge de 83 ans. M. N. Parfait fut avant tout un homme politique et un polémiste, mais sous ce rapport nous n'avons rien à en dire ici. Il nous appartiendrait mieux de montrer en lui le poète et le biographe chartrain ; nous regrettons de n'avoir pas le loisir de l'étudier à ce double point de vue, en émettant le vœu que quelque ami de nos célébrités locales consacre une notice au chantre de la Beauce et à l'historien de Marceau.

7° BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. — *Installation en séance solennelle du tribunal de commerce*, le 16 février 1896. — Chartres, imp. du *Progrès*.

ANONYME. — *Les défenseurs de Châteaudun en 1870* (Les francs-tireurs de Paris), dessins de Pierson. — 500 p., gr. in-8°.

— *Ablis, Châteaudun, Alençon, Colonne du général de Lipowsky*. — 96 p., in-8°, Chamuel, Paris.

ANONYME. — *Les Tardieu de Maleyssie*. — Clermont-Ferrand, 1895.

ANONYME. — *Création d'une maison de travail à Chartres*. — Imp. du *Progrès*, Chartres.

ANONYME. — *Statuts de la Société de Secours mutuels des Sapeurs-Pompiers de Denonville*. — Imp. du *Progrès*, Chartres.

ANONYME. — *Exposition rétrospective d'objets d'art à Chartres*, du 31 mai au 21 juin 1896, avec supplément, 85 p., in-12, imp. Garnier, Chartres.

ANONYME. — *Historique de l'Harmonie chartraine, ex-Société chorale et fanfare*, 1855-1895. — 37 p., in-8°, imp. Durand, Chartres.

ARJUZON (Comte d'). — *Hortense de Beauharnais*. — Calmann-Lévy.

Astrologue de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1896, 42e année (Un Poète Beauceron : Collin d'Harleville, par Georges Mennier, agrégé de l'Université).

BOUCHER (G.), professeur au collège de Châteaudun. — *Deux mots sur la Craie de Châteaudun*. 7 p. in-8° et 5 pl. — L. Pouiller, Châteaudun, 1892.

CHABANNES (Comtesse A. de). — *Sainte Claire d'Assise*. — Imp. Franciscaine, Vanves.

— *Vie séraphique de saint François d'Assise.* 108 p., in-18. — Paillart, Abbeville, 1896.

CINTRACT (abbé), curé de Mignières. — *Les Trois-Maries*, notice historique, nouvelle édition, 1896.

CLERVAL (abbé). — *Chartres, sa cathédrale et ses monuments.*

CONSTANT (R. P.). — *Les Juifs devant l'Eglise et l'Histoire.* — Gaume, Paris, 1896.

DESCHANEL (Paul). — *Discussion d'une interpellation sur la Politique intérieure et extérieure du gouvernement* (Discours prononcé à la Chambre des Députés, le 29 juin 1895), 4 p., in-8°, à 3 col. — Imp. des Journaux officiels, Paris, Supplément au *Journal de la Loupe.*

DEVAUX (Gaston), de Nogent-le-Rotrou. — *Le Blé à 27 fr. les 100 kilos. Emploi sous toutes ses formes dans l'alimentation du bétail*, 228 p., in-16. — L. Luce, Versailles.

— *Guide illustré de Bagnols de l'Orne*, 283 p. in-16. — L. Luce, Versailles.

DUPLESSIS (Georges). — *Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservée au département des estampes de la Bibliothèque nationale*, tome I, AA-Bonamy, gr. in-8°, Rapilly.

FAMIN (lieutenant-colonel d'infanterie de marine). — *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si.* — Challamel, Paris, 1895.

FOUCAULT (Mgr). — *Lettre pastorale sur l'Espérance et Mandement pour le Carême*, 17 p., in-8°. — Imp. Humbert, Saint-Dié, 1896.

— *Discours* prononcé à le cathédrale de Reims, le 26 octobre 1896, pour la clôture du Congrès.

— *Ode* composée par Sa Sainteté Léon XIII. Traduction libre (poésie improvisée la nuit de Noël), 15 p., in-4°. — Imp. Humbert, Saint-Dié.

FILLEUL-PETIGNY, né à Nogent-le-Rotrou. — *La femme sans tête*, album. — Librairie A. Schluchter, Paris, 5, rue de l'Éperon.

GATAY (Dr), de Dreux. — *Contribution à l'étude de la phlébite rhumatismale* (Thèse pour le doctorat).

GOUSSARD (Abbé). — *Biographie de M. l'abbé Ychard*, supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Cheron, 150 p., in-8°. — Garnier, Chartres, 1896.

HAYE (abbé). — *Notes historiques sur Chartres et le Diocèse pendant l'épiscopat de Charles Guillard* (1525-1553 — 1553-1573). Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, in-8°. — Garnier, Chartres, 1896.

HULST (Mgr d'). — *La Morale sociale. Devoirs de l'homme envers ses égaux* (Carême 1896). — *La Réforme de la vie* (Retraite de la Semaine-Sainte). — Poussielgue, Paris.

ISAMBERT (Gustave). — *La Vie à Paris pendant une année de la Révolution* (1791-1792), 324 p., in-12, Alcan, Paris, 1896.

LANGLOIS (abbé). — *Description de l'église Saint-Aignan de Chartres*, 24 p., in-12, grav. — Mersch, Paris.

LE BEL (abbé). — *Anthologie des poètes latins non inscrits au programme.* — Poussielgue, Paris, 1896.

LEDRU (Émile). — *Epernon*, notice historique (Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet*), 171 p., in-8°. — Deslis, Tours.

LEFEBVRE-MARNAY (A.). — *Notice sur Dreux. Histoire et description sommaire de la Ville et de ses Monuments*, 50 p., petit in-8° oblong. Impr. Lefebvre-Marnay, Dreux, 1895.

LEGUÉ et POUCLÉE, vicaires capitulaires. — *Instruction pastorale et Mandement de Carême*, 15 p., in-8°. — Durand, Chartres, 1896.

Messager de la Beauce et du Perche, Almanach pour 1896, 45e année (Mgr Lagrange).

MÉLY (Fernand de). — *Les Lapidaires de l'antiquité et du Moyen-Age*, tome I. *Les Lapidaires chinois*, in-4°. — Leroux.

MERLET (René). — *Origine des monnaies féodales au type chartrain*, 15 p., in-8°, grav. — Impr. Garnier, Chartres.

— *Une prétendue signature autographe d'Yves de Chartres*, in-8°. — Daupeley, Nogent-le-Rotrou.

— *La Chronique de Nantes*, publiée avec notes, in-8°, Picard, Paris.

— *Les statuts et coutumes de la Léproserie du Grand-Beaulieu au XIIIe siècle*, in-8°. — Imp. Nationale.

MEUNIER (Georges). — *Un Poète Beauceron : Collin d'Harleville* (1755-1806), extrait de *l'Astrologue de la Beauce et du Perche*, 23 p., in-12. — Imp. Garnier, Chartres, 1896.

MOLLIEN (Mgr), évêque de Chartres. — *Mandement à l'occasion de la prise de possession de son siège*, 18 p., in-12. — Typ. Piteux, Amiens, 1896.

NOAILLES (Duc de). — *Revenu, salaire et capital; leur solidarité*, nouvelle édition, 152 p., in-8°. — Téqui, Paris, 1896.

PROUST (A.) et MATHIEU (A.), docteurs. — *L'hygiène des goutteux*, in-12. — Masson.

RABOUIN, ancien notaire à Bonneval. — *Notice sur Bonneval* (publiée par la *Société Dunoise*).

ROBINET (Charles), professeur au Lycée de Chartres. — *Traité élémentaire d'hygiène*, par le docteur A. Besson, médecin militaire et Ch. Robinet, 248 p., in-8°, 76 fig. — Baillière et fils, Paris.

RENARD (abbé). — *Sainte-Cécile* (Pensionnat Sainte-Cécile, à Châteaudun, 32 p., in-18 illustré. — Cattier, Tours.

ROTROU (le). — *Almanach de l'arrondissement de Dreux pour 1896* (*Les Moulins de Dreux*, A.-L. Marquis, docteur en médecine et professeur de botanique).

J. ROYER DE BERNAGE. — *Prélude d'amour*, 259 p., in-18. — Imp. Durand, Chartres.

SAINTE-BEUVE (abbé). — *Quelques observations sur l'unité du chant Grégorien*, 13 p., in-8°. — Imp. Saint-Pierre, Solesmes.

THEURÉ (abbé). — *Souvenir du 2 décembre 1870. Loigny, son église, ses monuments.*

TISSIER (abbé Joseph), Directeur de l'Institution Notre-Dame. — *Les jeunes âmes, Nouvelles instructions morales*, in-18 jésus. — Victor Retaux, Paris, 1895.

— *Le bon esprit au collège.* — Victor Retaux, Paris 1896.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres titulaires :

MM. l'abbé HECQUARD, curé de Villiers-en-Désœuvre, par Bueil (Eure); présenté par MM. les abbés Métais et Haye.

l'abbé GAUTIER, curé de Meslay-le-Grenet; présenté par les mêmes.

CHAMBERLAND, professeur d'histoire au lycée à Chartres, rue des Crépinières, 8; présenté par MM. R. Durand et Selleret.

SÉANCE DU 4 MARS 1897

Président : M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. — M. AMBLARD, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, abbé Clerval, Amblard, Brosseron, Buisson, Chevallier-Letartre, Chevrier, Corrard, Gabriel, Gérondeau, Lehr, Lorin, A. Mouton, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, abbés Haye, Hermeline, Langlois, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre nouveau.

Lecture de la liste des ouvrages offerts ou adressés à la Société depuis la séance dernière.

M. l'abbé Sainsot donne lecture d'un travail relatif à l'*Orage de* 1788.

Renvoyé à la commission de publication.

M. l'abbé Métais appelle l'attention de la Société sur les travaux de restauration de la Cathédrale et en particulier des vitraux : le magnifique vitrail du XIIe siècle représentant la vie de Notre-Seigneur, placé dans la grande baie du portail royal vient, d'être remis en plomb ; les tableaux qui le composent ont été disposés dans un ordre différent de celui décrit par M. Paul Durand dans sa Monographie de la Cathédrale. Il serait peut-être à propos, dit-il, d'examiner si l'ordre adopté doit être maintenu et s'il n'est pas susceptible d'une modification. La symétrie doit évidemment guider l'artiste, mais en respectant le plus possible la chronologie de l'histoire.

Il demande qu'un rapport officiel sur tous les travaux exécutés depuis plusieurs années à la Cathédrale, et dont on ne trouve aucune mention dans nos Procès-Verbaux, soit rédigé par un membre compétent.

M. A. Mouton, qui a en mains tous les documents nécessaires, veut bien se charger de la rédaction de ce rapport.

M. Amblard lit la note suivante :

« C'est probablement comme conséquence de la publication dans nos Bulletins des campagnes du voltigeur Charles Martin, de notre confrère M. l'abbé Langlois, que la Société Dunoise a fait paraître dans son numéro de janvier une notice d'un officier russe, M. Youdine, sous le titre d'*Epilogue de la Campagne de Russie* (1812) que je me permets de signaler à la Société.

» Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour elle de connaître le résultat de l'enquête faite par M. Youdine pour découvrir la trace des familles d'origine française fondées en Russie par les soldats de la grande armée retenus prisonniers en Russie, à la suite du désastre de 1812.

» M. Youdine nous apprend qu'il a encore cherché à compléter cette enquête pour répondre à une demande de M. l'abbé Langlois d'Eure-et-Loir, amené par des travaux généalogiques à rechercher deux de ses parents disparus dans la campagne de Russie.

» Il signale dans le seul gouvernement d'Orenbourg comme descendants de prisonniers français en 1812, six personnes civiles et quarante-huit Cosaques. Puis, pour répondre d'une

façon plus précise au désir exprimé par M. l'abbé Langlois, il nous dit qu'il y eut à Orenbourg, chez de hauts dignitaires, une dame Pauline Langlois qu'on disait Parisienne. Il ajoute que dans le bourg d'Yangualsk de la ville de Magnita il y a des Cosaques qui portent le nom de Langlois.

» Si notre confrère arrivait à retrouver dans cette partie extrême de la Russie une parenté inconnue de lui jusqu'ici, ce serait un exemple des surprises que peuvent ménager à ceux qui s'y livrent les recherches historiques de quelque ordre qu'elles puissent être. »

M. l'abbé Sainsot continue la lecture de la Revue de l'année 1896.

MM. Chevrier, Appay, Gérondeau, et Amblard veulent bien accepter de représenter la Société au 35e Congrès des Sociétés Savantes au mois d'avril prochain.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Ouvrages reçus dans le mois de Mars 1897.

Académie des Inscriptions et Belles Lettres, t. 24.
Bulletin de la Société du Vendômois, t. 35.
Kougl vitterhats historic ouv antiquitets academiens mahadsblad, 1892.
Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine.
Notice sur Bonneval (Eure-et-Loir).
Revue des études grecques, t. 9 nos 35, 36.
Mémoires de la Société académique de l'Oise. t, XVI, 2e partie.
Archives historiques du diocèse de Chartres, no 26.
Travaux originaux. — Faux paléontologiques, par M. de Mortillet.
Evaluation quaternaire de la pierre, par M. de Mortillet.
Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1896, 2e fascicule.
Revue de l'art chrétien, t. VIII, 1re partie.
La Juiverie d'Orléans, par M. l'abbé Cochard.
Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc.?
La cause de Jeanne d'Arc.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. l'abbé Guillon, curé de Ver, présenté par M. l'abbé Métais et M. R. Merlet.

SÉANCE DU 6 MAI 1897

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevrier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Laigneau, Lehr, Lelong, Morize, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, abbés Crancée, Haye, Métais, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépôt sur le bureau de différents volumes ou plaquettes de M. Ad. Lecocq, don de M. Petrot-Garnier :

Epigraphistes et Faussaires.
Notice sur Laurent Bouchet.
Un portrait de Fulbert.
Recherches sur une ambassade chartraine à Nazareth.
Un symbole d'investiture au moyen-âge.
Fouilles de la rue de la Brèche.
Notice sur un atelier de figurines gallo-romaines à Chartres.
Armoiries de la Ville de Chartres.
Notes historiques sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val.
L'escalier de la Reine Berthe.
Notice sur la porte Guillaume.
Plans topographiques et imprimés de la Ville de Chartres.
Notice sur les nouveaux vitraux de l'Eglise Saint-Pierre.
Rapport sur une exposition de vitraux peints.
Documents sur Milles d'Illiers, évêque de Chartres.
Une page du protestantisme au pays chartrain en 1565.
Les Horloges de Notre-Dame de Chartres.
Lettres patentes de Charles VI.
Un acte de paternité au XVIe siècle.

La Cathédrale de Chartres et ses Maîtres-de-l'Œuvre.
Esquisse historique du cloître Notre-Dame.
Recherches sur les enseignes de pèlerinages et les chemisettes de Notre-Dame.
Origines municipales de Chartres et monographie historique.
Dissertation sur le tombeau de Fulbert.
Chroniques et légendes beauceronnes.
Annales : Traditions historiques du pays chartrain.
Variétés historiques, archéologiques et légendaires du département d'Eure-et-Loir.
Les loups dans la Beauce.
Notice sur Vincent Sablon.
Fouilles à l'hospice Saint-Brice à Chartres.
Archéologie chartraine.
Nouveau livre intitulé les Vœux des Hurons et des Abnaquis à Notre-Dame.
Causeries et recherches beauceronnes.
Glanes beauceronnes.

Don d'un tableau chronologique de la Réforme à Chartres par M. Lehr, offert par l'auteur.

Des remerciements sont adressés à MM. Petrot-Garnier et Lehr.

M. le Président annonce que la fille de notre regretté confrère, M. Doré-Delente de Dreux, Mme Coiffier, a fait don à la Société d'une collection d'objets préhistoriques provenant de son père. Cette collection, qui représente une certaine valeur, est des plus intéressantes. Quelques pièces sont d'une grande rareté.

Si la Société accepte ce don, cette acceptation aura pour conséquence la création d'un Musée. A cette collection pourraient en effet être joints différents objets qui se trouvent pour l'instant un peu disséminés.

M. le Président pense qu'on pourrait installer ce Musée dans une des tours de la Porte-Guillaume. Il ne se dissimule pas que cette installation nécessitera des frais qu'on ne peut encore évaluer, et qui pourront être assez importants, mais la Société y pourvoierait avec ses fonds de réserve.

L'acceptation du don de Mme Coiffier est votée à l'unanimité, et M. le Président est prié de transmettre à la généreuse donatrice les remerciements de la Société.

Quant à l'installation du Musée, on en laisse le soin au bureau qui s'adjoindrait à cet effet quelques membres qui voudraient bien lui prêter leur concours.

Le 15 avril dernier, M. Constant Vassort, par une lettre adressée à M. le Président au nom du Comité des fêtes entre les portes Morard et Guillaume, avait demandé qu'on voulût bien lui confier les clés de la Porte-Guillaume pour y installer une fanfare et y allumer des feux de Bengale. Cette autorisation lui avait été accordée

La Société consultée pour savoir si pareille autorisation pourrait être renouvelée, considérant qu'elle pourrait présenter des inconvénients pour la conservation de la bibliothèque et des Archives de la Société renfermés dans l'intérieur du bâtiment et de plus crainte d'incendie par l'allumage de feux ou de pièces d'artifice, décide qu'à l'avenir les clés de la Porte-Guilaume ne pourront plus être accordées pour semblable installation.

M. Buisson donne lecture du compte rendu suivant relatif aux fouilles d'Houdouenne.

« Plusieurs habitants du hameau d'Houdouenne et notamment M. Leloup, ancien entrepreneur, connaissant la découverte faite il y a quarante ans d'un aqueduc Gallo-Romain appelé vulgairement Crot-aux-Fées, eurent l'idée qu'il pouvait bien y avoir une autre branche se dirigeant sur la fontaine dite de Saint-Victur, que M. de Boisvillette, dans sa *Statistique*, désigne sous le nom de Saint-Vigur; ils se mirent donc à faire une tranchée sur le côté opposé à la prise d'eau du Crot-aux-fées et furent assez heureux pour découvrir une amorce ayant toute les apparences d'un aqueduc.

» Encouragés par ce premier succès ils nous en firent part nous engageant à aller reconnaître leur sonde et nous demandant de leur donner les moyens de continuer leurs travaux si nous le jugions utile. L'hiver ne nous permit pas de nous rendre à leur invitation, et le travail fut abandonné ; ce n'est que plus tard que M. le Curé de Ver nous écrivit pour nous prier de nous rendre à Houdouenne à l'effet de continuer les sondages si nous en reconnaissions l'opportunité en raison de ce qui avait été découvert.

» Répondant à l'invitation de M. le Curé, nous nous sommes rendu à Houdouenne, accompagné de M. René Merlet, où nous avons reconnu qu'en effet le tronçon découvert était bien semblable à l'aqueduc du Crot-aux-Fées, et pour plus de certitude nous fîmes sonder en tranchée à droite et à gauche de la partie découverte ; la sonde d'amont a été trouvée fermée par un mur transversal à un mètre environ de la découverte, quant à celle d'aval, nous avons pu constater qu'elle était bien la continuation de la première sonde ; plus de doute, nous étions sur la trace d'un autre aqueduc semblable au premier se dirigeant sur la fontaine de Saint-Victur ; cette certitude nous conduisit à faire une autre tranchée à vingt-cinq mètres environ de la première, où l'aqueduc fut rencontré intact moins la voûte qui avait été enlevée.

» A la suite de cette constatation nous avons fait part à M. le Président des résultats obtenus et lui avons demandé de pouvoir continuer nos recherches, ce qui nous a été gracieusement accordé, c'est ainsi que nous sommes arrivé à une distance de près de cent cinquante mètres au delà de la fontaine d'Houdouenne en parfaite direction sur celle de Saint-Victur, distante de trois cents et quelques mètres de notre dernière tranchée ou deux tiers encore à découvrir.

» Le crédit qui nous a été alloué étant à peu près épuisé, nous avons dû interrompre les travaux, bien persuadé qu'il nous sera accordé de nouveaux fonds qui nous permettront de conduire notre entreprise à bonne fin.

» En admettant que le tronçon en voie de découverte atteigne la fontaine de Saint-Victur, ce dont nous sommes persuadés, il ne peut être arrêté là en cul-de-sac, il est bien probable et même admissible qu'il doit être prolongé en suivant le ruisseau jusqu'en un point où il doit se souder sur la branche principale, mais tant que nous n'aurons pas atteint Saint-Victur, tout raisonnement est conjectural, il est donc prudent de s'abstenir car tout reste à l'état de problème. »

Des remerciements sont adressés à M. Buisson et une somme de 100 fr. est votée pour la continuation des fouilles.

M. le Président dit ensuite qu'il croit devoir faire à la Société bien qu'elle ne figure pas à l'ordre du jour une com-

munication relative à une question dont elle a eu déjà à s'occuper :

Il a reçu ce matin, comme ont dû la recevoir tous les membres de la Société, une circulaire sous la signature d'un *Bibliophile Chartrain*, qui est un plaidoyer en faveur de la publication de la Bibliographie de la Cathédrale de Chartres d'après le système de fiches proposé par M. l'abbé Langlois.

Il regrette que ce dernier n'assiste pas à la séance parce que ne pouvant laisser passer, dit-il, sans en signaler l'inexactitude ou sans les réfuter, certains passages de cette circulaire, il aurait préféré exposer en présence de M. l'abbé Langlois les observations qu'il croit devoir soumettre à la Société.

D'abord, le Bibliophile Chartrain prétend que « la motion « de M. l'abbé Langlois fut adoptée à l'essai à l'unanimité « des membres présents moins deux voix ».

M. le Président n'assistait pas à la séance et veut bien admettre l'adoption dans ces conditions, quoique le procès-verbal n'en fasse pas mention, mais ce qu'il peut affirmer c'est que les membres de la Commission de publication devant laquelle avait été renvoyé le projet se sont tous sans exception déclarés contre ce mode de publication, et que M. l'abbé Langlois, présent à la Commission, fut prié de consentir à un moyen terme en adoptant l'impression sur feuilles in-8°, format de nos bulletins sur le recto seulement.

Une discussion s'engage entre M. le Président et M. Laigneau.

M. Laigneau dit que la publication de la Bibliographie de la Cathédrale a déjà été votée plusieurs fois par la Société sans qu'il ait jamais été donné le moindre commencement d'exécution à ce vote. Aujourd'hui qu'un membre veut bien se charger de ce travail on cherche à lui rendre ce travail impossible. Il termine en demandant qu'on mette aux voix la continuation de la publication par fiches.

M. le Président répond qu'il n'y a pas de vote à émettre pour l'instant. La question, ainsi qu'il l'a été constaté aux derniers procès-verbaux, ne peut être décidée qu'en assemblée générale. Il fournit ensuite contre ce mode de publication les mêmes arguments qui ont déjà été présentés précédemment et conclut en trouvant bien préférable l'impression, à la suite, sur une seule page. Quant à créer des difficultés à M. Langlois

pour l'entraver dans son travail, cela est bien loin de sa pensée, mais la Société et la Commission de publication seules responsables sont bien maîtres de donner à cette publication la forme qu'ils jugeront la plus utile.

Après un échange d'observations entre M. le Président et M. Laigneau, celui-ci se rangeant à l'avis exprimé par M. le Président et approuvé ouvertement par plusieurs des membres présents, reconnait que le second système est applicable ; il demande seulement qu'on le mette de suite à exécution.

Quelques légères erreurs sont signalées dans la dernière liste des ouvrages offerts à la Société. Des errata placés à la fin du volume rétabliront le texte exact.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1897

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. R. Merlet, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevrier, Corrard, R. Durand, Germond, Gérondeau, R. Merlet, Morize, Ch. Petrot, Piébourg, abbés Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communication d'une lettre de M. l'abbé Langlois qui informe la Société qu'il renonce à s'occuper de la bibliographie de la Cathédrale.

M. l'abbé Sainsot demande si l'on s'est définitivement accordé sur la forme à donner à la bibliographie de la Cathédrale, et si l'on est décidé à publier le plus tôt possible ce recueil comme supplément à la *Monographie*. Sur la réponse affirmative qui lui est faite, il accepte, à la prière de M. le Président, de se charger du soin de rédiger cette bibliographie conformément au plan adopté par la Commission de publication : il fera précéder son travail d'un avant-propos de quelques pages.

M. le Président rend compte à la Société de ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui relativement à l'organisation de notre futur musée. Les membres du Bureau se sont réunis à la Porte-Guillaume, et là ont été décidés sur place quels aménagements il convenait de faire dans la tour septentrionale où sera installé notre musée. Le Conseil municipal de Chartres nous a autorisés aujourd'hui même à entreprendre ces travaux d'aménagement intérieur. De leur côté, nos confrères MM. Piébourg et Mouton ont vu M. l'Inspecteur des Monuments historiques qui a pleinement approuvé les projets qui lui ont été soumis.

M. Piébourg dépose sur le Bureau les plans, coupes et vues extérieures de la tourelle où doit être établi le Musée; il explique la nature des travaux qui devront être exécutés pour rendre l'intérieur de cette tourelle propre à recevoir le plus grand nombre possible de vitrines. Il remet le devis des travaux qui s'élève à 1,202 francs. De vifs remerciements sont adressés à M. Piébourg, qui est prié de vouloir bien faire commencer les travaux le plus tôt qu'il le pourra.

M. le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère, M. Fouju, qui l'informe qu'il acceptera avec plaisir de venir classer la collection Doré-Delente, lorsqu'elle aura été transportée à la Porte-Guillaume. Il ajoute qu'il a eu autrefois connaissance d'un catalogue manuscrit de cette collection, rédigé par M. Doré-Delente lui-même et auquel renvoyaient les numéros collés sur chacun des objets. Peut-être les héritiers ont-ils conservé ce catalogue et pourraient-ils nous le transmettre? M. le Président se charge de faire les démarches nécessaires à cet effet.

Lecture de quelques extraits d'un long travail sur l'abbaye de Grandchamp, par M. l'abbé Gautier, ancien curé de Boutigny. Renvoi à la Commission de publication.

M. le Président informe la Société que l'École d'Anthropologie, sous la direction de M. A. de Mortillet, fera dimanche prochain, 4 juillet, une excursion à Dreux, à Montreuil, à Sorel et à Ezy. Ceux de nos confrères qui voudront se joindre à cette excursion seront les bienvenus.

M. Champagne demande que la Société s'occupe de préparer pour le mois d'octobre prochain une excursion au château du Breuil-Benoît, où sont renfermées les riches collections de M. de Reiset. Ce projet d'excursion est pris en considération, et M. Champagne veut bien se charger d'en parler à M. de Reiset, et de prévenir M. le Président du résultat de ses démarches.

La séance est levée à cinq heures moins le quart.

Ouvrages reçus dans le mois de Juillet 1897.

Archivos do Musen Nacional de Rio de Janeiro.
Journal des Savants, de janvier à avril 1897.
Bulletin et Mémoires de la Société de la Charente.
Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VIII.
Bulletin de la Société de la Corrèze, t. 19.
Bulletin de la Société Dunoise, n° 111.
Documents sur la province du Perche, fascicule 27.
Institut international de Bibliographie, n° 1.
Société archéologique de l'Orléanais, n° 159.
Bulletin de la Société de l'Orne, t. 16.
Annuaire de la Société philotechnique, 1896.
Bibliothèque de l'École des Chartes, t. 67 et 68.
Revue des questions historiques, 122e livraison.
Revue des Études historiques, 1896.
Bulletin archéologique du Comité des travaux histor., 1896.
Archives historiques du diocèse de Chartres, *nos* 28, 28 *bis*, 29, 30.
Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 25, janvier et mars.
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1896.
Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, t. XLVI.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1895.
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1894.
Travaux de la Société libre d'agriculture de l'Eure, 1896.
Recueil des Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère, 3 vol. 1 livr.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives, pour 1897.
Etude sur les ruines romaines de Tigzert, par Gavault.
Tombes en mosaïque de Thabraca, par du Coudray.
Mémoires de la Société Eduenne, t. 24.
Revue de l'art Chrétien, 1897, 2e livraison.

SÉANCE DU 5 AOUT 1897

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Denisart, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Buisson, Corrard, Denisart, Duchon, Roger Durand, Germond, Gérondeau, Petrot-Garnier, Ch. Petrot, Piébourg, abbés Clerval, Haye, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la liste des ouvrages déposés à la Société et offerts, soit par des Sociétés étrangères, soit par leurs auteurs.

Remise du Programme de la Réunion des Sociétés Savantes qui se tiendra à Paris, le 12 avril 1898. Les mémoires devront être déposés avant le 31 janvier précédent.

Sur la proposition qui a été faite par M. Champagne d'aller au mois d'octobre prochain visiter les collections de M. de Reiset au Breuil-Benoît, M. le Président informe qu'il n'en a pas été question de nouveau. M. Champagne n'a pas récrit à ce sujet et il n'assistait pas à la séance.

Le rapport de M. Maugars relatif à l'Exposition rétrospective de 1896 étant prêt pour l'impression et sur la proposition de M. Maugars, qui demande que son rapport soit imprimé à part et dans le format du catalogue de la dite Exposition pour y être joint, M. le Président consulte la Société pour savoir si ce rapport sera tiré à part dans le format de Catalogue ou incorporé dans les volumes de Mémoires ou Procès-Verbaux.

La Société décide que l'impression aura lieu, comme précédemment, dans le format des Mémoires et Procès-Verbaux.

Il est décidé à l'unanimité qu'il y aura réunion au mois d'octobre prochain, sans pourtant que cette réunion change rien au règlement, ou lui apporte aucune modification.

M. Denisart donne lecture d'un mémoire relatif aux peintures murales de l'église de Bérou-la-Mulotière et fait une communication au sujet de l'église de Fontaine-les-Ribouts, qui renferme quelques restes intéressants de vitraux du XVIe siècle. Il dit avoir remarqué dans cette église des traces évidentes de peintures murales apparaissant sous une couche de badigeon.

M. Denisart regrette de n'avoir pu faire photographier les peintures de Bérou, un peu usées et mal éclairées. Il se propose de retourner à Bérou et d'en faire des dessins qui pourraient être joints à son mémoire.

Le travail de M. Denisart est renvoyé à la Commission de publication.

La notice sur l'église de Bérou sera insérée dans les Mémoires, et celle sur l'église de Fontaine-les-Ribouts dans les Procès-Verbaux de la Société.

La séance est levée à cinq heures moins le quart.

Ouvrages reçus dans le mois d'Août 1897

Journal des Savants, mai et juin 1897.

Revue de l'Art Chrétien, t. VIII, liv. 3.

Documents sur la Province du Perche, avril 1897.

Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze, t. 19, liv. 2.

Revue des questions historiques, juillet 1897.

Kongl. Vitterhets historic och antiquitet Acadameniens Manasblad, 1893.

Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, t. 20.

Revue des études grecques, janvier-mars 1897.

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 31.

Comité des travaux historiques, *Bulletin historique et philosophique*, 1896, n°s 3 et 4.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1896.

Discours prononcé à la Séance générale du Congrès des Sociétés Savantes, 1897, par M. Rainbaut.

RAPPORT SUR L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

DE 1896

Je commence par remercier M. le Président de la confiance qu'il m'a témoignée en me chargeant de rendre compte de l'Exposition rétrospective.

Cette mission, dont j'ai été on ne peut plus flatté, me semblait difficile, étant donné mon peu de connaissances en la matière, à moi novice et élève dans l'archéologie; heureusement cette tâche m'a été facilitée par notre Président, qui m'a aidé de ses conseils et de son expérience, ainsi que par plusieurs de mes confrères, à qui j'adresse ici publiquement tout l'hommage de ma reconnaissance [1].

Il était difficile de trouver pour une exposition rétrospective un local mieux approprié. D'abord les souvenirs d'étude qu'il rappelait, puisque cette salle synodale dépendait autrefois de la bibliothèque, ensuite le monument lui-même, édifice du XVIIIe siècle édifié par les évêques Godet des Marais et de Rosset de Fleury; pittoresque dans plusieurs de ses parties, notamment l'arrière-cour, qui malheureusement échappait aux visiteurs, et par dessus le voisinage de notre magnifique basilique, joyau dont nous sommes fiers et dont le ministre délégué à nos fêtes du Concours a fait un éloge aussi concis que mérité.

Si vous voulez visiter avec moi cette exposition, comme l'ont fait déjà beaucoup de nos compatriotes, voici la marche à suivre.

Entrons par la porte de gauche de l'Évêché, traversons la cour, et après avoir passé devant le Secrétariat, prenons l'escalier qui mène aux appartements particuliers de

[1] Le rapporteur doit particulièrement des remerciements à M. Buisson, l'âme de l'Exposition, avec M. le Président, à M. Charles Pétrot, M. l'abbé Métais, M. de Mianville, M. d'Amécourt et M. Fouju.

M. Legué. Parvenus au premier étage, nous trouvons une porte en face de nous. Nous voilà arrivés.

La salle principale était précédée de trois petits vestibules.

En entrant, l'œil est de suite impressionné par un triptyque d'un coloris intense. Cette peinture sur bois (84)[1] est du XVIe siècle, de l'École de Jean Fouquet, et représente les phases de la Passion du Christ.

D'abord un Portement de Croix au milieu d'une foule hostile, la Crucifixion et la mise au tombeau; à remarquer sur la robe du Christ ces mots : *Salva teipsum.* Le relief des personnages est absolument saisissant de vérité.

Ce triptyque était placé sur un immense coffre en bois sculpté (495) de la même époque, d'un travail de sculpture très fouillé, et sur le même meuble un gîte à lièvre (467) fabriqué en notre pays, à Beaumont-les-Autels. Ce gîte porte sur le couvercle et les côtés des fleurs de lys et une inscription.

Au-dessus de la porte d'entrée est une Adoration des Mages (ce tableau porte seulement le n° d'entrée 979). Au fond est une Vierge portant l'Enfant-Jésus (111).

Vient ensuite une aquarelle de Lenfant de Metz (29) représentant une vue de Chartres prise de la Fontaine Saint-André : les maisons en amphithéâtre avec leurs toits moussus forment un très joli coup d'œil.

A droite nous découvrons : un dessin (920) représentant la Cathédrale après l'incendie de 1836 : les clochers s'élevant sans la toiture présentent un curieux effet; un Serpent d'église (731) en cuir bouilli. Viennent ensuite une série de quatre vues de Chartres (31) par Deroy, vues intéressantes car elles reproduisent les portes Morard, Saint-Michel et Châtelet, aujourd'hui complètement disparues.

Mais ce qui attire plus particulièrement les regards, c'est un tableau à volets formant triptyque (107), datant du XVIIe siècle, ainsi que l'indique cette inscription : *Ci-gist vénérable personne sire Jean Lescuyer, en son vivant chanoine de Saint-Germain et sacerdotal de ceste église, quy trépassa le*

[1] Les numéros placés entre parenthèses sont les numéros du catalogue de l'Exposition.

3e *jour de juillet l'an* 1603. *Prié Dieu pour son âme.* Volet de gauche : un saint Jean-Baptiste; volet de droite : le Vénérable en prières; au revers des volets sont peints deux anges, l'un debout avec une banderole portant la devise : *Ave gratia plena Dominus tecum.* Panneau central : la Vierge.

Franchissons la porte, nous voici dans le deuxième vestibule. Au-dessus de la porte une ravissante églogue, scène champêtre (92), de Fauvelet; une vue de la Cathédrale de Chartres (150) avec l'inscription suivante placée dans un cartouche au bas du dessin : *Dessiné au naturel en* 1722 *par Claude Crasson, de Chartres, et maître tailleur d'habits, qui a pris le point de veüe de cette église de Nostre-Dame de Chartres de la porte de l'église Saint-Barthélemy.*

(860) Une Sainte Famille.

En face, un portrait de Morainville (848) dans son costume classique, avec son violon, œuvre de notre regretté Moulinet, pleine de vie et de gaieté. Nous remarquons encore un poisson en cuivre, un dauphin, probablement une enseigne de poissonnerie (555).

Pénétrons dans le troisième vestibule.

A droite, une vue de Gallardon (155) certainement de l'époque de la Révolution, car nous voyons un noble embrasser une bourgeoise, tandis qu'un prêtre serre la main à des gens du peuple et pour sceller la réconciliation des trois ordres un arc-en-ciel paraît, encadrant l'église et la vieille tour; au-dessous, une gravure d'un vrai comique (115), de la même époque.

Il représente avec des numéros d'ordre, entre autres personnages, deux de nos compatriotes, Brissot et Pétion. Il porte les renseignements suivants : *Messieurs Pe..on et Derué et Bri..ot, tous les trois bons bourgeois de Chartres, arrivant à Paris pour le bonheur de cette capitale.* Un peu plus bas : *N°* 1. *Pe..on.* 2. *Derué.* 3. *Bri..ot.* 4. *Carra et Condorcet.* Nous voyons Pétion, muni de son écharpe de représentant, distribuer des crucifix à des femmes; Derués, dans un costume de malade, porte un éventaire avec divers paquets portant des inscriptions et élève un livre sur lequel est inscrit *L'art de donner un coup de pistolet dans un B...* Brissot, agenouillé, vend des pains à trois bourgeois, tandis que

Carra et Condorcet regardent par une fenêtre et disent : *O la bonne recette.*

En face de nous se trouve le tableau (19) du siège de Chartres (1568) par le prince de Condé, portant les armes des Grenets : ce tableau orne la salle de nos séances. A côté une porte très curieuse (879) trouvée dans des travaux sur la place Marceau, chez M. Lelong : elle provient de l'ancienne église Saint-Saturnin.

Avant de pénétrer dans la salle synodale nous voyons à droite et à gauche deux plaques de cuivre très intéressantes pour leurs inscriptions, la première (936) provenant de la chapelle du Boulay-d'Achères, inscription : *Hoc sacellum à Steph. le Tonnelier ædificari inchoatum. Anno Dni MDLXXXIV et a Francisco Stephani filio anno Dni MDCXV absolutum vetustate et posterorum incuria collapsum Carolus Gaspardus Dodun in suprema parlamenti Parisiensis curia senator ita restaurari curavit anno MDCXC ut et illud deinceps quotidiana missarum celebratione decoraverit et anno MDCCVII mense maïo ipse Paulus Godet des Marais illust. Carnotensium episcopus quindecim et amplius dierum spatio ibidem facere necnon confirmationis sacramentum admministrare non dubitaverit.* Ces lignes sont accompagnées d'armoiries.

Celle de gauche (1012)[1], plus petite, est signée de Sergent; elle est relative à une construction du couvent des Filles-Dieu et porte libellée l'inscription suivante :

Anno Domini millesimo septingesimo septuagesimo
Tertio, die decima octava mensis maïï, sub Clementis decimi
Quarti pontificatu, Ludovico decimo quinto Galliæ rege
Regnante et Petro Augustino de Fleury Carnotensi episcopo
Domina de Chambon d'Arbouville regalis conventus des filles
Dieu antistita illud ædificium extruxit primumque
Hujus ædificii fundamenta cum benedicto imaginis
Beatæ mariæ virginis numismate lapidem posuit

SERGENT, SC.

[1] Le n° 1012 ci-dessus est un numéro d'entrée, cette pièce étant arrivée après l'impression du catalogue.

Ces lignes sont surmontées d'un écusson, surmonté d'une couronne de marquis, et portant onze bandes d'argent et d'azur.

Franchissons la porte, nous voici dans la salle synodale et alors va commencer la visite vraiment intéressante de l'exposition.

Chacun de nous a encore présente à l'esprit la savante organisation qui avait présidé à l'agencement de cette salle : des vitrines rouge et noir de différentes tailles, contenant les objets exposés, entourées de tableaux et de meubles, et dans le fond, la chambre de Henri IV du château de Villebon, reconstituée avec son lit et ses tapisseries, tandis que lui faisant face et à notre gauche une superbe tapisserie de Beauvais, sur laquelle nous vous demandons de nous étendre un instant, permission que nous sollicitons une fois pour toutes de votre bienveillance, car la visite sera longue.

Cette tapisserie (533) date de l'époque de Louis XIV.

Au premier plan, des femmes offrant le sacrifice à Jupiter qui, assis sur un piédestal, semble les contempler d'un air bienveillant ; l'une porte sur un riche tapis une casserolle d'où s'échappent des flammes, d'autres offrent des fruits et un enfant tient une corne d'abondance remplie de fleurs.

Un peu en arrière, un groupe d'hommes et de femmes chantent les louanges de Zeus tout puissant : à gauche, des Indiens apportant à la main et à dos d'éléphant des présents, tandis qu'à droite une femme joue du tambour de basque. Dans le lointain, un jardin dessiné d'après les principes de Lenôtre, peut-être Versailles. Ce tableau semblerait une louange déguisée à Louis XIV.

Au pied de cette tapisserie divers meubles.

Un canapé (539) de l'époque Louis XVI, avec tapisserie faite à la main, semble représenter une scène de la Jérusalem délivrée : Tancrède chez Armide sur le dossier ; quant au siège il figure une chasse : autour des fauteuils Louis XV (535 à 538), représentant les quatre saisons (femmes allégoriques) avec les oiseaux de ces saisons ; un petit fauteuil d'enfant (517) en tapisserie d'Aubusson du XVIIIe siècle montre sur le dos des oiseaux et sur le siège un cerf poursuivi par un chien, à côté un divan (541) représentant Diane Chasseresse.

En pénétrant dans la salle nous trouvons à droite et à

gauche des armures, arrangées avec beaucoup de goût par M. Denisart. Nous y trouvons de nombreuses pièces intéressantes et même curieuses parmi lesquelles il y a lieu de citer, spécialement, une arme (699) trouvée en 1890 dans un vivier près Saint-Prest, qui doit être un souvenir de la Jacquerie, et un fusil (1006 d'entrée) accompagné de la description suivante : Cette arme a été faite à la manufacture de Versailles en 1742 (189). Elle appartenait à M. de Gasville dont elle porte l'écusson et qui, à la fin des journées des 5 et 6 octobre 1789, l'emporta au château de Montigny, près de Dieppe. Elle y est restée jusqu'en 1885, époque à laquelle elle passa des mains d'un héritier de M. d'Embray dans celles de M. Vassort, pépiniériste à Chartres.

L'écusson à moitié effacé est surmonté d'une couronne de marquis et semble porter : *d'azur chargé d'un lévrier de sable, et au chef chargé de* 3 *tours d'argent.*

Les vitrines, par leur disposition, semblaient former un couloir prenant à la chambre d'Henri IV.

Si vous le voulez bien, nous allons continuer notre promenade par le côté droit.

Ouvrant le couloir se trouve une haute vitrine remplie de faïences parmi lesquels il y a lieu de citer : deux plats longs, faïence de Moustiers (341 et 454) ; — une gourde (351) en grès de Flandre ; — un légumier (366) en faïence française du XVIIIe siècle ; — une soupière (472), faïence d'Hagueneau ; — une buire (319), faïence de Nevers ; — un joli plat à rôti (473) ovale à fleurs, faïence d'Haguenau ; — un plat de Rouen (471). L'on doit une mention toute spéciale à une écritoire (974) en faïence de Rouen, représentant un castel entouré de murailles crénelées avec tours destinées à mettre l'encrier et les divers accessoires et portant l'inscription suivante : 1655, *Magdeleine Nout, femme Blossier*, 262, *le* 26 *novembre.*

Suspendues dans cette vitrine et se détachant sur le fond rouge, une pèlerine en guipure (675) et une nappe brodée (676) de toute beauté en point de Venise.

Longeant le mur, l'amateur de vieux meubles peut satisfaire ses goûts, il peut admirer un piano d'Erard (484) avec la date 1808, orné de chimères en cuivre sur fond bleu, le tout signé Rescalon ; — une table en marqueterie (484), ornée d'attributs de musique et d'enfants portant des thyrses

et couronnant un âne (époque Louis XVI); — un chiffonnier Louis XV (qui portait seulement le n° d'entrée 1002); — et un bureau en marqueterie (526) Louis XVI, sur les tiroirs des attributs de musique et dessus en marbre gris.

Si nous levons les yeux, nous avons devant nous de jolis tableaux : un canard défendant sa nichée (64) contre un griffon, ce tableau est de l'école d'Oudry; — un chenil (174) de notre regretté compatriote Moulinet, avec têtes vigoureuses de chien; — un portrait d'homme (40) représentant une tête monastique à la barbe broussailleuse, telle que sait les rendre le Tintoret; — une colonne Trajane à Rome (242), peinture de l'École flamande, qui représente, au milieu du Forum, les moutons classiques, tandis que passe un équipage de quatre chevaux transportant une grande dame accompagnée d'un gentilhomme portant une croix rouge sur l'épaule gauche; — le portrait de Louis Compotier (7) prévôt de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, fait par lui-même; il s'est représenté la main gauche nue posée sur l'Évangile, tandis que sa dextre est gantée de daim; — le portrait de M. Sage (35), par Colson, l'artiste l'a représenté en habit rouge avec le rabat, il porte la cadenette et près de lui sont des instruments de chimie; — un portement de Croix (72) de l'École des Franck, au premier plan, le Christ avec sainte Véronique montrant sur son mouchoir la Sainte Face, tandis que derrière, un soldat, à la figure vigoureusement bestiale, frappe le Christ de sa massue. Mais le plus curieux est une bande de papier; ce tableau rappelle une coutume en usage dans le Nord de notre département et en Normandie : l'on a représenté une procession des Frères de la Charité (895) avec les noms des personnages. Les Frères de la Charité ont pour mission d'accompagner les inhumations.

Derrière nous une petite vitrine où l'on pourrait tout citer s'il ne fallait se modérer; cette vitrine est celle des émaux.

A noter spécialement une Annonciation en émail de Limoges (275) de Raimond, portant l'inscription suivante : *ecce ancilla dei fiat Ave Maria gratia plena*; — une Vierge et un enfant Jésus, de Raimond (243); — un saint Joseph (294), de Jean Laudin; — un *Mater Dei* (351), de Raimond, portant cette inscription à moitié effacée : *Mater Dei memento mei;* — un saint Jérôme (280), émail genre espagnol, également

de Raimond ; — sainte Anne et la Vierge (298), en émail de Limoges, de Raimond ; des émaux de Laudin (290, 291 et 293) dont l'un d'eux, un Christ (293) porte au dos cette inscription : *Laudin, aux faubourgs de Magnès, Limoges, L. L.;* un reliquaire encadré (1001), du XVIIe siècle, portant au centre une Vierge et un enfant encadrés par une broderie fleurie de soie et entourés de petits reliquaires, de forme ovale, surmontés d'une étiquette portant imprimés les noms de : Alexandre, Thomas, Marie, Adrien, Sabinien, Potentien et Pierre ; — un portrait en cire, cadre rond ovale (1004).

Continuant notre promenade, nous nous trouvons en présence de la haute vitrine, renfermant notamment des statuettes ; — nous devons y citer spécialement un coffret tirelire en fer, du XVIe siècle (498), d'un curieux travail ; — un Précurseur (272) portant devant lui une gloire, surmontée de la couronne d'épines, l'anagramme du Christ I. H. S. avec un saint Jean-Baptiste qui embrasse le grand jambage de l'H et porte un globe du monde surmonté de la Croix ; — un Christ (270) en émail byzantin d'un joli travail ; — deux statuettes de la Vierge de Sous-Terre des XVIe et XVIIe siècles (299 et 648[1]). Ces statuettes ont été sauvées au moment de la Révolution et ont servi de modèle pour refaire la statue de Sous-Terre actuelle ; — une épitaphe sur cuivre de Caluze (254), de 1678 ; — une statuette en cire encadrée sur fond peint (283), travail plutôt bizarre ; — et un coffret à reliques (302) en ivoire représentant sur les panneaux toute la vie du Christ.

Entre cette vitrine et celle qui la suit, l'espace est rempli par plusieurs meubles curieux ; une commode Louis XV (1007 d'entrée), meuble ventru avec cuivres ; — une pendule en bronze doré (494), surmontée d'un amour portant le carquois et les flèches ; — un coffre (519) portant les armes d'Espagne, ce coffre aurait appartenu à la première femme du Dauphin, fils de Louis XV ; — une pendule dite religieuse (508) de l'époque Louis XIII ; — et une commode (1001 d'entrée) Louis XV, ornée de beaux cuivres et dont le dessus est en marbre rouge.

[1] Au sujet de la Vierge portant le n° 648, il y a lieu de faire remarquer que le numéro exact est 297.

Dans ce même panneau il y a plusieurs tableaux remarquables : un soleil couchant (187), de Nazon, scène superbe d'un coloris intense où le vert de l'eau et des feuilles se marie d'une façon charmante; — (135 et 136) Hippolyte sortant de Trezène et Hippolyte emporté par ses chevaux, deux cuivres attribués à Carle Vernet et d'une touche digne d'un maître; — deux caricatures de Chardin, *le Peintre* (238) et *l'Antiquaire* (237), où l'artiste a représenté deux singes, l'un brossant un tableau et l'autre en admiration devant des bibelots plus ou moins authentiques; — deux charmants tableaux de Moulinet ; — un *Petit Joueur de violon* (867) et un *Enfant fumant sa première pipe* (868), ce dernier est superbe de naturel ; — une *tête de Christ* d'un coloris intense (233), c'est une tapisserie des Gobelins du XVIIe siècle; — une *Accusation de Suzanne* (52) de Boucher, la douleur de la femme soupçonnée, la stupéfaction, l'indignation, la consternation des personnes présentes et la feinte colère des accusateurs sont rendues avec une vérité étonnante, — et pour finir, une superbe toile (51), peinte d'après Van Dyck, et représentant la *fille aînée de Charles Ier d'Angleterre*, une superbe enfant à la figure intelligente, qui rêveuse joue avec un griffon ; à noter également l'encadrement en bois naturel finement sculpté par notre regretté avocat, Petit-Mangin.

Si nous examinons maintenant la petite vitrine placée derrière nous, nous y remarquerons différents objets, qui ont dû frapper surtout les visiteuses.

C'est une série de charmants éventails (969, 889, 794, 795, 796, 968 et 923) tous du XVe siècle, nous ne pouvons malheureusement les étudier en détail : des livres d'heures avec de charmantes enluminures des XIVe, XVe et XVIe siècles (649, 630, 638), surtout celui 649 dont les ors sont superbes dans les culs de lampes ; — un fragment d'un livre de chant (631), aux caractères superbes du XVIe siècle; — un incunable (632) où l'on peut citer comme ornementation principale le baiser de Judas et la Passion, il porte l'inscription *Simon Vostre*, 1506; — un cachet intéressant la région (1015 d'entrée), c'est celui de la paroisse de Gallardon, il porte les attributs de saint Pierre et de saint Paul ; — et surtout une bourse armoriée, d'un délicat travail (1014 d'entrée) portant les armes de France et de Navarre.

Avec la grande vitrine que nous trouvons ensuite, nous retombons dans la série des faïences et porcelaines, série très variée. A citer spécialement deux assiettes aux poissons, Japon (450 et 451); — quatre Évangélistes (367, 368, 369 et 370) en faïence de Brest; — une théière bleu et or (443) et une chocolatière (469), toutes deux en porcelaine de Sèvres; — un pot au lait (441) en bleu de Sèvres; — un légumier (303), porcelaine de Locré; — un porte-bouquet de Saint-Cloud (312); — deux assiettes absolument de notre région : l'une (346) représente saint Sébastien portant sa tête et a l'inscription suivante : *Denis Villette, marchand à Imonville*, et l'autre : *Pierre Sevin et Mme Sevin, aubergiste à Orgère*, 1760. Nous y avons remarqué aussi deux beaux groupes de biscuit de Sèvres, l'un en pâte dure (307) représente Flore et les Grâces, l'autre en pâte tendre, une bergerade. Suspendus aux parois nous remarquons un très beau voile de calice en broderie (977) et un voile de dentelle (662) en point de Venise, délicieux comme travail. A côté est un bureau en marqueterie (555) représentant des attributs de musique de l'époque de Louis XV, orné de cuivres finement fouillés, et un joli rouet (556), un vrai bijou.

Quant aux tableaux, il faudrait les citer tous, nous nommerons cependant : *Un coq défendant sa nichée* (63), tableau de l'école d'Oudry; — *Moïse sauvé des eaux* (101), l'enfant joufflu tel que les représente Carrache; — un *Calvaire* (102), tableau sur cuivre par Rothenhower, scène vigoureuse, où sont représentés les divers sentiments qui animent les assistants au moment de la mort du Christ; on lit sur les figures l'étonnement, la stupéfaction, l'épouvante, — *Saint Jacques de Compostelle* (79), de Restout (79), tête classique du pèlerin; — Un *Portrait de femme* (74), par Mirebelt, noble dame hollandaise avec un riche col en broderie; — une *Tête de martyr* (48), de l'école espagnole, tête convulsée et extatique; — un *Cromwel* (210), panneau hollandais du XVIIe siècle, costume classique des Puritains, avec col blanc et cordelière; — une *Sainte Famille* (199), de Karl Maratte, la Vierge porte l'Enfant Jésus, qui tient une rose, tandis qu'au-dessus et autour des anges tressent des couronnes de roses et les tiennent au-dessus de la Mère et de l'Enfant.

Mais le plus beau et comme l'on dit aujourd'hui (pardon-

nez-moi l'expression), le clou, c'est sans contredit l'*Adoration des Mages* (4), par Van Eyck, dit le catalogue, de Van Meuline, prétendent certains amateurs. En déchiffrant l'armoirie assez compliquée qui se trouve au milieu, les connaisseurs pourront peut-être nous donner la clef de l'énigme. Ce tableau porte l'inscription suivante : *Hic pretiosa magi virginis ubere Christo dona ferunt puero mirhœque et thuris et auri.* — La scène est naïve et grandiose à la fois : L'Enfant-Jésus, placé sur le sein de sa mère *(ubere)* tient son doigt dans sa bouche. Devant lui, agenouillé se tient le premier mage, le plus âgé, vêtu de rouge avec pèlerine ornée de loutre et à ses pieds repose sa toque noire, scintillant de pierreries; derrière lui, le deuxième, en costume riche de brocart, sa toque à la main, présente un encensoir; le troisième, portant une longue barbe rousse, est vêtu noir et argent avec col d'hermine, la main gauche appuyée sur un chapeau noir avec cordelière en argent, il offre de la droite un brûle-parfums.

Retournons-nous vers la petite vitrine, que notre contemplation du dernier tableau allait nous faire oublier; nous pouvons l'appeler sans erreur la vitrine des autographes.

Les nos 651 à 660 nous en présentent une collection absolument curieuse et très intéressante au point de vue de l'historique de la région, d'autant plus que nous y trouvons des noms de familles chartraines, telles que Delacroix et Marceau; très curieux également un bois gravé par Sergent (279) avec l'épreuve, visant une vieille famille chartraine, les Guérinot, ce bois porte l'inscription : *hic terminus œvi;* — un jeu d'actualité, puisqu'il s'agit d'un jeu de cartes russes (686); — une vue du monastère de Saint-Jean-en-Vallée; — six sépias de Xavier Leprince, très jolies (195), et un incunable de Pierre Lombard (n° d'entrée 334).

Si vous le voulez bien, nous allons à présent pénétrer dans la chambre dite de Henri IV.

Mais arrêtons-nous une minute sur le seuil et examinons les objets qui nous entourent et qui méritent de retenir notre attention.

A notre gauche, un portrait (5) portant l'inscription suivante : *Louis-Pierre Maximilien de Béthune, Chevalier de Toison d'Or,* 6e *Duc de Sully,* peint par Mlle Cheron; — une

épinette (894) du XVIIe siècle et une pochette de maître à danser (830) du XVIIIe siècle; — en face, à droite, un portrait (837) de M. le comte de Saint-Paul, gouverneur de Chartres, lieutenant royal de l'Orléanais et du pays chartrain, 1623; — un baromètre du XVIIe siècle (859) portant le soleil et signé *de Valaperda* et un violon en marqueterie de 1515 (685).

Mais voici le seuil franchi, nous avons pénétré dans la chambre, reconstitution en partie de celle du château de Villebon. La pièce la plus intéressante est certainement le lit d'Henri IV (478), avec sa garniture de lit et l'entourage en soie bleue sur lesquels courent des arabesques jaunes en application. Au bout se trouvent deux landiers en cuivre ciselé aux fleurs de lys (479). La salle est tendue de quatre tapisseries du XVIe siècle (480 à 483) représentant les épisodes principaux de la vie de César. De chaque côté du lit sont placées des chapes en laine et chasubles (692 à 695) fort anciennes et d'un travail souvent naïf. Le long des murs, l'ameublement est complété par un coffre en bois sculpté (489) de 1516; un superbe bahut en chêne sculpté (523) de la Renaissance, dont le devant représente un quadrige; un coffre-fort du XVIIIe siècle (897) avec des chimères formant la garde de la serrure, fort semblable à celle que nous remarquons au Musée. En face du lit, sur le panneau encadré de deux fenêtres nous remarquons une pendule sur socle (853) fond marron en écaille avec deux superbes cuivres dorés portant l'inscription : *Coussard H^r du Roy, suivant la Cour.* Cette pendule est entourée de plusieurs tableaux, dont une vue de Chartres (165) gravure du XVIIe siècle avec l'inscription historique *desc. des monuments de Chartres* et un portrait d'enfant (184), gros bébé joufflu avec hochet, sur bois, genre Clouet.

Dans les embrasures des fenêtres nous trouvons : à droite la généalogie de Marceau, travail de bénédictin et l'œuvre d'un de nos plus aimables collègues, à gauche une croix processionale (665) du XVe siècle; la petite cloche de Denonville (886) de 1501, avec inscription curieuse[1] et une

[1] M. L. Merlet a publié dans les *Procès-Verbaux* de la Société (Séance du 7 Novembre 1895, pages 255 et suiv.), une notice sur cette cloche qui se trouve actuellement dans une des salles du château de Denonville.

croix byzantine (295) en cuivre émaillé d'un joli travail et portant sur les branches de la croix l'inscription IHS X PS.

A côté de la porte nous voyons une horloge anglaise avec sa gaîne du XVIIe siècle (514) et un fauteuil en tapisserie (530) bleue avec ornements jaunes au milieu desquels se détache le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit.

Au milieu de la salle était une pièce très curieuse (660), sur un cadran solaire provenant de l'abbaye de Saint-Père, avec les armes de la famille des Grenets. C'est un travail très intéressant en ardoises et il porte l'inscription suivante :

« Ce cadran montre les heures, l'augmentation et la dimi-
» nution des jours, les saisons, les mois, les jours des mois,
» les fêtes de l'année, les signes du zodiaque, l'inclinaison
» du soleil, la longueur des jours et des nuits, l'ascension
» oblique, l'amplitude orientale et occidentale, le lever et le
» coucher du soleil, les Maisons des planètes.

» Fait et composé par le F. Jean Vion, religieux, en l'an 1655. »

Mais rentrons dans la grande salle. En face de nous est une vitrine, où nous remarquons des reliures de toute beauté : un almanach de la Cour (647) aux armes de Charlotte-Elisabeth de Bavière, femme de Monsieur, Frère de Louis XIV (1652-1721) ; — les œuvres de Melanchton (866), reliure alsacienne ; — un petit paroissien (872), de 1779 ; — un livre d'heures de Chartres (632) aux armes de la famille de Sahuguet d'Espagne ; — une Semaine sainte (628) [1] ; les œuvres de Sarrazin (875), aux armes de l'abbé de Colbert ; — une Semaine sainte (629), aux armes de Mme Adelaïde ; — une autre (647), aux armes de Rohan, cardinal et prince de Strasbourg (1674 - 1749) ; — une Quinzaine de Pâques (795 d'entrée), aux armes de Mgr Monstiers de Mérinville, évêque de Chartres († 1746) ; — un Erasme (n° 983 d'entrée), reliure Henri II ; un maroquin de 1763 (961) et un Office de la Vierge de 1630 (933 d'entrée).

Sur le panneau à côté se trouvaient les tableaux suivants : un Corot (5), paysage vigoureux, pris vraisemblablement sur les bords du Loing ; — deux scènes d'intérieur (190 et 191), charmantes d'abandon, par Leprince. Dans l'embrasure de la fenêtre était un superbe cabinet (491) à deux corps de

l'époque de Henri II, représentant sur les panneaux des portes les 4 saisons; il était surmonté d'un homme dans une niche; à côté un buffet en marqueterie (547) de l'époque Louis XVI, orné de fleurs et de feuillages. Dessus était une vitrine renfermant entre autres la superbe collection de montres de l'École d'Anet (978 à 994), parmi lesquels il convient de citer spécialement le modèle de montre (978), une montre octogone du XVIe siècle, une montre de l'époque de la Révolution (985) portant les attributs des Trois-Ordres, trois montres Empire (986 à 988) et les montres avec automates et sonnerie (990 à 992) dont la plus remarquable est le tournoi (991); également deux aquarelles intéressantes au point de vue chartrain, celle de M. Courtier de la Bovrerie (203) et de Mme Chauveau-Lagarde (202).

Dans le panneau surmontant ce meuble, nous avons remarqué les tableaux suivants:

Une *Marie de Savoie* (94) du XVIIe siècle; — *David et Saül* (161), cuivre du XVIIe siècle; — des tableaux de Bertin représentant les Abbayes de Ruys (211) et du Paraclet (212); — une *Assomption* (2) de Guido Reni; — un *Chanoine de la Cathédrale de Chartres* (149), en robe rouge avec le rochet brodé; — *La Vierge et l'Enfant* (230); *La Présentation de la Vierge* (221); *Jésus et les Docteurs* (222), ce dernier montre avec beaucoup de vérité par la pose des personnages la science et l'envie; une *Sainte Agnès* (231), ces quatre tableaux sont attribués à Lesueur; — un *Ravissement de saint Paul* (1), par Poussin; — un *Duc d'Anjou enfant* dans sa cuirasse (93), — une tête de futur guerrier et un buste de la Vierge (226) du XVIIe siècle. Sur ce panneau se trouvait également une pendule régence (486) ornée de trois amours, l'un tenant un sablier et un globe, un autre endormi et le troisième avec une torche abaissée.

Vitrine M. — Dans la grande vitrine placée devant, nous croyons devoir citer: un pot au lait, Saxe (333); — une assiette creuse, Sèvres (394); — un compotier à décors, personnages Louis XIV, Japon (386); — un huilier, Saint-Cloud avec burettes cristal (331); — une casserole, Saxe (857); une assiette, *Jugement de Paris* (389), Chine; — une

gourde (916) en verre fleurdelisé; — un vase, Saxe (428); — une assiette à bords dorés, Japon (387); — une assiette, Chine (403), de la compagnie des Indes; — une assiette (376), personnages et paysages, vert et or; — deux pots à crème, Strasbourg (335 et 336); — un pot à crème, Vincennes (337); — Diane et les Saisons (308), biscuit de Sèvres, et enfin un vase (429) de la même origine, très curieux comme travail, une Chimère enserre le col, tandis qu'un serpent grimpe après l'anse et qu'un amour agite un brandon au pied du vase.

Continuant notre promenade, nous trouvons dans l'embrasure de la fenêtre, un cabinet Henri II (507), provenant de l'Abbaye de Citeaux: ce meuble en citronnier représente au-dessus d'un damier une vue perspective de l'Abbaye.

Vitrine I. — A gauche, se trouve une vitrine renfermant entre autres objets remarquables, une intéressante collection de monnaies au type chinonais (ancien type chartrain) (627), pour leur description nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'ouvrage si complet à ce sujet de M. le baron René d'Amécourt; — un affiquet garni en or (819), curieux spécimen de l'habileté de nos grand'mères pour le travail de la dentelle qu'elles portaient sur leurs bonnets de fête; — une collection de bourses (971, 801, 801, 802, 803 et 909) brodées et armoriées, dont une (801) en velour noir aux armes des Fleury, dont l'un, Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocosel de Fleury fut évêque de Chartres de 1746 à 1780, et une autre (909) aux armes de Paris; — un sceau de la Connétablie de France (938) aux armes du maréchal d'Estrees. Ce sceau a dû être gravé par le graveur Collier à l'occasion du sacre de Louis XIV, à Reims, en 1654, pour Annibal-César d'Estrées, maréchal de France, fils d'Antoine d'Estrées et de Françoise Babou de la Bourdaisière et frère de Gabrielle d'Estrées [1].

Avec les vitrines qui suivent nous pouvons voir les différents étages de l'humanité, soit dans la période dite préhistorique, soit dans celle historique.

[1] Nous ferons remarquer qu'il ne représentait ici que nominalement le Connétable de France, dont la charge était de fait abolie depuis 1627.

La première formait deux groupes séparés correspondant aux deux imposantes divisions de l'âge de pierre, la période paléolithique ou de la pierre taillée (558 et 559) et celle de la période néolithique ou de la pierre polie (560 et 561).

Ces périodes se divisent à leur tour en époques correspondant à des niveaux géologiques et archéologiques différents.

L'époque la plus ancienne, l'époque chéllenne était représentée dans la vitrine (558) par des haches ou coups de poings, taillés à grands éclats et provenant des alluvions de l'Oise (Pont Sainte-Maxence) et de l'Eure (Bas-de-Luisant).

A l'époque acheuléenne qui suit, les outils sont plus parfaits, alors apparaissent quelques grossiers racloirs, dont nous trouvons quelques échantillons.

Le coup de poing se perfectionne encore à l'époque moustérienne, les formes sont plus variables et quelques-unes très plates et amygdaloïdes sont des chefs-d'œuvres de taille. Les outils augmentent et alors apparaissent les pointes caractéristiques de cette époque et quelques essais de grattoirs.

Nous en trouvons des spécimens dans la vitrine n° 559, provenant des briqueteries de Saint-Cheron, du Bas-de-Luisant, de la Hutte, car c'est principalement dans les dépôts de terre à brique, au milieu de petits lits caillouteux, que l'on trouve les vieux outils : racloirs et pointes plus ou moins longues exposés dans la vitrine 559 (briqueterie de Saint-Cheron, du Bas-de-Luisant, de la Hutte, etc.).

Après l'époque moustérienne succèdent les époques solutréenne et magdaléenne.

L'antique coup de poing disparaît : les nouveaux besoins font naître des outils nouveaux. Les nucléus, blocs de matière d'où proviennent lames et éclats, sont nombreux. L'on trouve les grattoirs, les burins et les doubles outils, également des pointes finement retouchées, des perçoirs, quelques-uns minuscules, ayant servi à percer le chas des aiguilles en os, car l'os, l'ivoire et la corne étaient déjà des matières utilisées dans l'industrie magdaléenne. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers essais de poteries encore épaisses, peu façonnées et à peine cuites. Les objets exposés proviennent de la station de Beauregard, près Nemours (Seine-et-Marne).

Avec la vitrine n° 560, nous entrons dans la période néolithique ou de la pierre polie, aussi dénommée du terme général de Robenhaussen.

Les stations de la surface du sol, les fonds des cabanes, les exploitations et extractions de silex, les fonds vaseux de certains lacs d'Europe, les sépultures sont les gisements principaux.

Nous pouvons remarquer dans cette vitrine : des ciseaux, des tranchets, des scies à coches, des grattoirs de différentes grandeurs, des perçoirs, des retouchoirs, des pics, des percuteurs, etc., provenant des différentes communes du département.

Les pointes de flèches et les petits tranchets, provenaient de Catenoy (Oise), de Bagneaux (Seine-et-Marne) et d'Orphin (Seine-et-Oise).

On pouvait suivre, dans la vitrine n° 561, le travail de la fabrication des haches polies. Deux types d'ébauches à deux degrés de perfection étaient encore tachés par la craie d'où ils avaient été extraits (Pastouville en Seine-et-Marne).

Le plus bel échantillon d'ébauche retaillée ou hache préparée pour le polissage, provenait de Villiers-Saint-Orien; venaient ensuite différents spécimens de haches, plus ou moins polies, en silex, grès, meulières et une en roches étrangères à la région, mais toutes provenant du département, principalement des environs d'Auneau et de Chartres; un fragment de hache-marteau, venant de Rouvray-Saint-Denis; une amulette en roche granitique trouvée à Aunay-sous-Auneau et une autre en grès très tendre venant du Bas-de-Luisant.

La gaîne en bois de cerf avec sa hache, les deux épingles en os et le magnifique petit vase dans un très bel état de conservation ont été recueillis près de Pont-Saint-Maxence (Oise).

Enfin plusieurs fragments de poteries avec ou sans ornements provenant de fonds de cabanes découverts près de Gisors (Eure), complétaient la quatrième et dernière vitrine [1].

[1] Je demande pardon aux lecteurs de m'être étendu assez longtemps sur la période préhistorique, mais outre que cela m'intéressait, j'ai cru rendre service

En plus de ces vitrines et dans une autre portion de la salle la Société avait exposé deux haches polies en silex.

Vitrine H. — La période historique à son tour embrasse par ses divers spécimens :

L'âge de bronze (562 à 567) ; — la période égyptienne (577 à 595) ; — la période étrusque (603 à 605-607) ; — la période gauloise (595) ; — la période grecque (608) ; — la période romaine (602) complétée par celle gallo-romaine.

Ces spécimens proviennent soit des fouilles du Coudray (568) et comprennent dans cette série deux miroirs d'un joli travail ; des fouilles de Chartres et Beaulieu (574, 576, 576), poteries ; et principalement des fouilles de Loché-Thivars, où il convient d'admirer entre autres objets des peignes de toute beauté, dont du reste il a été rendu compte dans les procès verbaux de la Société (séances des 12 novembre et 10 décembre 1891, 7 janvier, 4 février, 3 novembre 1892).

Ensuite viennent : la période indienne des boudhas (738-739) ; — la période japonaise (724) ; — la période contemporaine, représentée par deux vierges russes très intéressantes, l'une (499) portant des inscriptions et l'autre (845) avec un Enfant Jésus entouré d'une gloire en cuivre ciselé.

Derrière ces vitrines nous trouvons des habits et souliers Louis XVI (788, 892, 792) ; un écran en tapisserie représentant Suzanne tentée par les vieillards (516) et un bureau en marqueterie Louis XIII noir et jaune avec des arabesques.

Quant aux murs ils sont couverts des tableaux suivants : *La Mort de Marceau* (116), scène rendue encore plus triste et lugubre par suite des haillons pittoresques des assistants ; — *Saint Bruno recevant les enfants sur le mont Cassin* (103), les enfants sont poursuivis par des licteurs, tableau sur soie ; — *Vue d'Egypte* (931), aquarelle de Berchères, représentant le repos dans un caravansérail ; — *Vue de Chartres*, des Petits-Prés (164), scène de mœurs par Sergent ; — *Déjeuner champêtre*, éventail sur vélin (700), scène moitié mythologie, moitié bergerie, avec un encadrement ravissant ; — *Le Triomphe de la Vierge* (121), par Noguet, représentant la

à plusieurs de nos lecteurs pour qui les notions sont très brouillées sur cette matière et j'ai été heureusement guidé par M. Fouju, à qui je renouvelle ici mes remerciements.

Cathédrale avec son historique, d'après les légendes. Nous trouvons trois vues de Chartres (939, 129 et 68) également curieuses; — un portrait de Marceau (26) où Sergent le représente en hussard derrière une gabionnade; — une mort du héros (25), par Girardet, où il est représenté abrité sous le drapeau, tandis que des paysans apportent des bottes de paille pour lui improviser une couche; — *Cheval échappé* (38), sépia de Carle Vernet, une tête superbe de cheval; — *Entrée de Louis XIV à Chartres* (24), d'après l'Almanach de 1683; — *Portrait de François Doublet* (20), avec des vers de Colin d'Harleville.

Vitrine E. — Retournons un peu sur nos pas, nous verrons une vitrine où de charmants objets nous retiennent un bon instant : je dois citer spécialement des miniatures représentant Xavier Leprince, (194), par Milet; — M. et Mme Garnier-Allais; — un nécessaire à ouvrage (827), représentant un Amour en émail de Saxe; une *Scène alsacienne* (65), tableau représentant des reîtres à l'auberge; — une miniature de Proudhon (118), *L'Amour en pleurs*; — une Jeannette beauceronne en or (812); — une miniature par Fache, 1783 (145); — des intérieurs (191, 192), de Xavier Leprince; — la curieuse horloge de voyage (993), de la fin du XVIIe siècle, de la collection Beillard; — un médaillon représentant Louis XVI, par Ravault (130), et une série de montres avec des oiseaux ravissants, entre autres une montre de mariage (806) avec chaîne à chaînons et châtelaine.

Vitrine *d*. — Dans l'embrasure de la fenêtre se trouvait la collection très curieuse des sceaux et médailles de M. Champagne : il faudrait tout citer tant les pièces sont intéressantes, puisque toutes se rapportent à l'histoire de la région.

A côté se trouvaient : une petite armoire d'enfant, Louis XV (505); une commode en laque, XVIIIe siècle (515), surmontée d'une potiche à fleurs, avec couvercle de Delft (435-436) et d'une pendule (518) en marbre blanc; une autre commode Louis XV (543) portant deux rouets (701 et 550) dont l'un est orné de sa houpee.

Au dessus nous remarquons : une *Vue d'Italie* (185), vue de ravin, par Prudhon; — une vue de l'Abbaye de Saint-Jean (918)

avec armoiries et l'inscription suivante : *Vue de l'Abbaye de Saint-Jean-en-Vallée, dans la Ville de Chartres, de l'ordre de Saint-Augustin*, 1696 ; — *La Barque du Tendre* (n° 16, n° d'entrée), un galant chevalier avec deux dames au milieu de plantes aquatiques ; — une *Vierge* (14), provenant de la collection Marcille ; — une vue de l'Église Saint-André (917) ; — un *Ruisseau* (15), fusain par Jules Noël ; — un *Portrait de Femme* (952), sépia de Hesse, 1810 ; — un *Bouquet de Fleurs* (36), par Sergent-Marceau, 1794 ; — une *Sainte-Famille* (44), aquarelle gouachée ; — une *Vierge de la Victoire* (167), broderie encadrée ; un *Portrait de Henri III* (144), gravure aux reflets bizarres.

Vitrine 545. — Notre visite se termine à une vitrine Louis XV (545), renfermant tous les objets précieux, argenterie.

Permettez-moi une légère critique. Il est malheureux (mais je sais que la place était marquée) que ces objets aient été placés dans ce coin, car le public a pu difficilement en juger et il y avait cependant des choses intéressantes.

Ainsi notons au hasard : un calice et une patène du XVIIIe siècle (697) ; une autre (698), avec de ravissants émaux ; une aiguière en forme de casque, armoriée (715) ; un autel portatif en granit (687), datant de 1420, avec aux angles des creux pour renfermer des reliques ; une aiguière argent (825) de l'époque Louis XIV ; la crosse en bois de l'Évêque constitutionnel Bonnet (673) ; un bénitier ayant appartenu à Bossuet et dont voici l'historique, telle qu'elle était contenue dans la boîte : « Je soussigné certifie que le présent bénitier » a appartenu au grand Bossuet. Voici comment il est venu » en ma possession : Il avait été laissé en héritage à l'un des » domestiques de l'illustre Évêque, qui l'a conservé précieu- » sement ; il est resté dans cette famille jusqu'en 1840 que » mourut M. Renoult, son dernier membre. Il est alors passé » dans les mains de M. Remy Lannelongue, légataire de » M. Renault. M. Rémy le fit argenter, car il était simplement » en cuivre et me l'a donné, le 20 septembre 1854.

Signé : A. Legeay, prêtre [1].

Saint-Cheron, le 3 Décembre 1856.

[1] M. Legeay était alors économe du Séminaire ; il le transmit à M. Hatey, son successeur, qui le donna au Séminaire en 1887.

Des salières et des moutardiers en argent ciselé d'un joli travail; un panier en filigrane (950), très fin, très délicat, et diverses pièces en étain, entre autres un pichet en étain repoussé du XIIIe siècle (828), et un gobelet (900) vraisemblablement de la même époque. Je m'aperçois que j'allais oublier quelques tableaux, dont plusieurs de maître.

Ainsi les *Buffles et l'Abreuvoir*, par Karl Girardet (325); — l'intérieur de la Maison Huvé (128), par Leblanc; — un *Sous Bois* (186), par Achard; — *Madame Girault* (239), par Gros, et un *Petit Marquis* (58), école de Chardin.

Nous avons fini notre visite; nous espérons n'avoir pas oublié de choses intéressantes, ni trop ennuyé par notre longue et parfois aride description; car un pareil compte rendu ressemble fort à un catalogue. La conclusion, car il faut toujours une conclusion, c'est que cette exposition a ajouté un fleuron de plus à notre Société. Espérons qu'en faisant connaître son utilité elle nous amènera non seulement de nouveaux sociétaires, ce qu'elle a déjà fait, mais aussi des travailleurs, qui sans se rebuter aux difficultés des débuts et aux échecs inévitables des commencements, ajouteront encore à la gloire de la Société. C'est le vœu le plus ardent que vous me permettrez de formuler en finissant pour de bon cette fois.

F. MAUGARS.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1897

Président : M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. — En l'absence de M. AMBLARD, M. le Président prie M. GÉRONDEAU de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Étaient présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Buisson, Champagne, l'abbé Crancée, Duchon, Durand (Roger), Escoffier, Gabriel, Gérondeau, l'abbé Hermeline, le pasteur Lehr, l'abbé Métais, Petrot (Charles), Petrot-Garnier et l'abbé Sainsot.

M. Lehr dépose sur le bureau, pour être offert à la Société, une brochure in-8° de 40 pages, intitulée : *le siège de Chartres*

par Condé, en 1568, par Henry Lehr, pasteur à Chartres, enrichie de trois planches, dessins de l'auteur.

Des remerciements sont adressés à M. Lehr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Après avoir donné connaissance de la liste des ouvrages offerts ou adressés à la Société, depuis la dernière réunion, M. le Président prend la parole et lit la note suivante :

Nous sommes en vacances, et, si je vous ai convoqués aujourd'hui, c'est afin de donner satisfaction au désir exprimé par plusieurs d'entre nous, dans la dernière séance, de nous réunir en octobre, pour discuter une excursion proposée par M. Champagne au château du Breuil-Benoît, où l'on visiterait la très intéressante collection de M. de Reiset. Cette question seule est donc à l'ordre du jour de la réunion.

La collection de M. de Reiset, qui se compose de peintures, de sculptures, d'objets de curiosité principalement du moyen âge et de la Renaissance, dénote chez son propriétaire, dont l'affabilité est bien connue, une grande délicatesse de goût dans le choix des objets, un sentiment artistique exquis, une science profonde dans le rangement ; aussi est-elle un sujet d'étude très précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux arts et aux industries qui en découlent, sans préjudice du plaisir que tout le monde éprouve toujours à contempler des réunions d'objets bien choisis, bien classés et placés dans un beau cadre, comme le château de M. de Reiset, et ce qui reste de l'ancienne et célèbre abbaye du Breuil-Benoît.

Tout cela est bien fait pour tenter et captiver la curiosité des membres d'une Société comme la nôtre, et il serait fort à désirer que l'on pût faire l'excursion projetée du Breuil-Benoît, surtout si, sur cette visite, on pouvait greffer celle de la belle collection de notre confrère à Dreux, M. Tellot, non moins importante, non moins intéressante aussi, et qui renferme nombre d'objets de valeur bien choisis, dont beaucoup se rapportent à notre département; ce qui pour nous en double le prix. Nul doute que notre confrère, lui aussi, ne nous reçoive avec son amabilité ordinaire.

Mais tout cela demande une organisation, et la saison où nous sommes, avec ses jours courts, sans soleil ni lumière, est-elle bien favorable ?

J'espère que M. Champagne, qui s'était proposé pour orga-

niser la première partie de cette excursion, accepterait bien aussi de s'employer pour la seconde. Il connaît M. Tellot, habite Dreux comme lui, et serait mieux à même que qui que ce soit de remplir cette mission. Lors de notre dernière séance, en août, M. Champagne ne nous avait pas mis au courant des démarches qu'il avait faites, et n'assistait pas à la réunion. Depuis, comme tout le monde, il a dû être en vacances; chacun prend son vol ou se repose; mais voici le moment où l'on va rentrer dans ses foyers, reprendre ses occupations habituelles, et M. Champagne, s'il veut bien encore s'en charger, pourra se mettre à l'œuvre; mais il lui faudra du temps, et l'hiver avance, il est presque arrivé.

Dans ces conditions, je ne vois qu'une proposition à vous faire; c'est de remettre ces deux visites si désirées, à bon droit, à une saison plus opportune, au printemps prochain, par exemple.

Un échange d'observations s'engage entre M. le Président et divers membres de l'assemblée. M. Champagne dit, qu'après les démarches faites par lui auprès de M. de Reiset, il serait très regrettable que la Société ne puisse aller visiter cette année cette importante et si riche collection.

M. l'abbé Sainsot appuie les représentations de M. Champagne, et, tout en regrettant que la brièveté des jours où nous sommes, ne permette pas de s'arrêter à Dreux pour visiter les belles collections de M. Tellot et de M. Champagne, demande que l'on mette à profit l'occasion qui s'offre aujourd'hui, de faire le plus tôt possible, l'excursion proposée au Breuil-Benoit.

M. le Président consulte l'assemblée sur la solution de ces diverses propositions.

A la majorité des membres présents, l'excursion au Breuil-Benoit est décidée, et le jour choisi pour l'accomplir est fixé au mercredi 27 octobre prochain. Départ de Chartres à la gare à sept heures 55 du matin et retour le soir à sept heures.

Avec son amabilité ordinaire, M. Champagne veut bien se charger d'être le pilote des excursionnistes et de leur préparer la voie.

M. l'abbé Sainsot donne communication, par la lecture qu'il en fait à la Société, de l'introduction qu'il se propose de

mettre en tête de son travail de la *Bibliographie de la Cathédrale de Chartres.*

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt, et après un échange d'idées relatives à ce travail, les membres présents approuvent l'œuvre de M. l'abbé Sainsot telle qu'il l'a conçue dans son ensemble et dans ses détails.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Ouvrages reçus dans le mois de Septembre 1897.

Journal des Savants, juillet-août 1897.
Revue de l'Art chrétien, t. VIII, 4e livraison.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. X.
Bulletin de la Société Dunoise, n° 112.
Archives historiques du diocèse de Chartres, nos 322-33.
Bibliothèque de l'École de Chartres, t. LVIII.
Revue des Etudes grecques, t. X.
Revue des questions historiques, octobre 1897.
Revue historique et archéologique du Maine, t. XLI.
Mémoires historiques de la Société du Cher, 1897.
Mémoires de la Société Académique du département de l'Aube, 1896.
Revue historique et archéologique du Maine, t. XL.
Documents sur la province du Perche, 27e fascicule.
Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 4e série, t. XXV.
Bulletins de la Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, t. X, 3e livraison.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1896.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1897

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Président invite les membres présents à visiter la nouvelle installation de la collection géologique et préhistorique de M. Doré, dans le rez-de-chaussée de la Tour-Nord de la porte Guillaume. C'est avec empressement que chacun se rend à son invitation.

Les réparations nécessaires ont été faites à cette salle abandonnée depuis longtemps, sous la direction de notre confrère, M. Piébourg, architecte de la Ville. Des vitrines y ont été établies dans lesquelles est déjà disposée dans un classement provisoire la majeure partie des objets composant la collection, en attendant qu'un classement définitif avec les indications nécessaires permette aux amateurs de les examiner dans un ordre parfait.

On ne peut que féliciter et remercier MM. Bellier de la Chavignerie et Buisson, des soins et de la peine qu'ils ont pris pour mener à bien cette installation.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, abbé Clerval, Amblard, Appay, Brosseron, Buisson, Champagne, Chevallier-Letartre, Chevrier, Corard, Denos, Duchon, Durand, Gabriel, Gérondeau, Lehr, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, abbés Métais, Sainsot.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le Président annonce le décès de M. l'abbé Dancret, curé de la cathédrale de Chartres, de M. Mélin et de Mme de Bassoncourt.

Admission d'un membre nouveau.

Lecture de la liste des objets et ouvrages offerts à la Société.

M. le Président propose d'adresser des remerciements à M. le comte de Reiset, pour l'accueil si aimable et si empressé qu'il a fait à la Société lors de son excursion en octobre dernier, à son château du Breuil.

Il fait passer sous les yeux des membres présents une superbe photogravure du portrait de M. de Reiset et différentes vues photographiées du château offertes par lui à la Société.

Il propose également de renouveler des remerciements aux héritiers de M. Doré pour la collection léguée à la Société.

La Société s'associe aux vœux exprimés par M. le Président et vote les remerciements proposés.

M. Champagne dit qu'il pourra donner la clé des abréviations notées sur les objets de la collection Doré pour aider à son classement.

La parole est ensuite donnée à M. Lehr pour la lecture de son rapport suivant sur l'excursion au Breuil-Benoit.

« L'abbaye royale du Breuil-Benoist (*Brolium Benedicti*) de l'ordre de Giteaux et de la règle de Saint Benoît, fille de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, fut fondée en 1137, sous le vocable Sainte-Mère de Dieu et Saint Jean-Baptiste, par Foulques de Marcilly, sur le territoire de ce village. Elle fut mère de l'abbaye de Soligny-la-Trappe, près Mortagne, fondée en 1140 par Rotrou II, comte du Perche, sous le titre de Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe. Robert, comte de Dreux, frère de Saint-Louis, reconstitua l'abbaye du Breuil et lui donna de grands biens. En 1234, on vit un abbé de Saint-Vandrille, nommé Desfontaines, quitter ses hautes dignités pour venir vivre au Breuil, comme simple moine de Citeaux. Le Breuil a vu depuis dans ses murs bien des personnages illustres; bien des évènements d'une importance capitale se sont déroulés dans les environs, sur les bords tranquilles de l'Eure. Mais le déclin est venu, et quand l'abbaye fut supprimée à la Révolution, depuis longtemps elle était presque réduite à rien.

» Sans M. de Reiset, peut-être les derniers souvenirs de la célèbre maison se seraient-ils éteints dans l'oubli. Mais aujourd'hui elle revit, non plus il est vrai comme abbaye, mais comme château et comme musée historique. La Société archéologique d'Eure-et-Loir a eu le privilège de visiter l'immense et magnifique collection du Breuil-Benoist. Elle y avait été conviée dans les termes les plus aimables, et ceux de ses membres qui n'ont pu se rendre à l'invitation en conçoivent certainement les plus cuisants regrets.

» Le 27 octobre, dès dix heures, la petite troupe des visiteurs débarquait à la station de Saint-Georges-Motel (Est-ce bien *Motel*, comme on l'écrit d'habitude? ou *Mottel*, comme on lit sur la lanterne de la gare, ou *Motèle*, orthographe des érudits? « Laissons le mot tel », disait à ce propos l'un de nos collègues). Nous n'étions qu'une vingtaine, mais il y

avait plusieurs dames parmi nous [1]. C'était une tiède journée, avec un ciel doucement vaporeux et un pâle soleil, qui faisait chatoyer le feuillage doré et clairsemé des grands arbres. Sous la conduite de M. Champagne [2], l'infatigable organisateur et guide de l'expédition, on se rend au dolmen de Cocherelle. C'est à un kilomètre seulement.

» Abstraction faite des cloisons et autres maçonneries dont l'avait augmenté, pour en faire une étable, un propriétaire ingénieux, le dolmen se compose de deux énormes blocs de conglomérat juxtaposés, inclinés, et dont les extrémités reposent d'un côté seulement sur deux autres blocs verticaux. Une discussion s'engage : le monument a-t-il été dressé tel quel, pour favoriser quelque rite barbare des sacrifices humains, ou l'autre cloison a-t-elle glissé lentement sur la terre molle ? On dit que sous le chemin qui longe le monument, de gros blocs sont enfouis. Il est bien difficile de se prononcer.

» Au retour, on s'attable avec joie dans une salle de bal, que surplombe une tribune ornée d'une lyre, et l'on fait grand honneur au festin dont la sage prévoyance de M. Champagne a ordonné le menu. Le voici, pour l'édification des archéologues futurs : potage, bœuf bouilli, blanquette de poulet, gigot de mouton, haricots, salade, fromage, dessert, café et liqueurs.

» Mais il est temps de s'arracher aux délices de Capoue et de courir à des plaisirs plus nobles. Il est midi. Nous nous mettons en route pour le Breuil-Benoist. Chemin faisant, nous accordons un regard au château de Motel, dont la façade à chaînes rouges et blanches, surmontée d'un toit d'ardoises bleues, s'encadre dans une splendide avenue et se détache sur le fond couleur de rouille de la forêt de Dreux.

» Plus loin, de la même forêt, surgissent les ruines du château de la Robertière, qui fut bâti vers 1050, et détruit en 1420 par les Anglais.

» Peu après, nous quittons la route, et nous gagnons par

[1] MM. Bellier de la Chavignerie, Béalé, Bineau, Buisson, Champagne, Dehors, Denos, Duchon, Lanquetin (accompagné d'un de ses amis, M. de Bruniers), Lehr, Maintrieu, Petrot, Pierriau, abbé Sainsot : Mesdames Bineau, Denos, Lehr et Pierriaux.

[2] Ou de M. Denos : *grammatici certant.*

un chemin de traverse le parc du Breuil-Benoist. Voici le château qui se montre dans le lointain; vieille demeure des abbés du Breuil, reconstruite sous Henri IV ou Louis XIII, percée de longues fenêtres encadrées de briques rouges; aux angles, se dressent des tourelles rondes; bien qu'assez irrégulier, le bâtiment a grand air. Nous passons devant les communs, décorés de médaillons où sont inscrits les noms de tous les abbés du Breuil-Benoist.

» M. le comte de Reiset vient à notre rencontre et nous exprime avec la plus charmante bonne grâce le plaisir que lui cause notre visite. On passe le fossé, où s'ébattent des carpes familières, et l'on se dirige vers les débris du prieuré. Voici d'abord les vestiges de l'église primitive, celle que bâtit en 1137 Foulques de Marcilly : il en reste un pan de mur percé d'une ogive et quelques colonnes à demi enterrées, le sol s'étant exhaussé d'un mètre environ depuis la destruction de l'église. Nous remarquons à notre droite un petit dolmen fort bien conservé, que M. de Reiset a fait transporter là.

» A notre gauche, s'élève l'ancienne église du prieuré, qui est orientée de l'ouest à l'est, alors que l'autre semble l'avoir été du nord au sud. La nef, garnie de bas-côtés, est percée de fenêtres ogivales. Une grande baie surmonte le portail. M. de Reiset avait trouvé la pauvre église en pitoyable état : dans la nef à demi écroulée, quatre familles s'étaient taillé des logements, on devine au prix de quels dégâts. Du beau portail que François Ier avait édifié à la requête des moines, il ne reste plus que peu de débris; quelques statues plus anciennes ont survécu, avec des traces de peinture dans les plis; le porche en bois qui abritait ces œuvres d'art a disparu.

» L'église, telle que M. de Reiset l'a restaurée avec un goût exquis, n'a plus sa longueur ancienne; elle est coupée à peu près à la hauteur du transept par un mur percé de grandes baies. Cette église est un véritable musée, dont nous ne saurions énumérer toutes les richesses. Voici, suspendue à la muraille de gauche, une grande tapisserie à fond noir couvert de fleurs : c'est le dernier travail de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth, pendant leur douloureuse captivité. Elles brodaient des morceaux d'environ 80 centimètres de côté, que recueillaient des mains pieuses. Sous la Restaura-

tion, la tapisserie se trouvait aux Tuileries; on l'expédia en 1830 dans un couvent de Rome, où M. de Reiset la découvrit lorsqu'il faisait ses premiers pas dans la carrière diplomatique.

» Presque au-dessous de la tapisserie, dans le bas-côté, a été transporté le tombeau du comte Gaubin de Dreux, mort en 1508. Le chœur de l'église est rempli d'une profusion d'objets d'art : lustres en verre de Venise, châsses précieuses, dont l'une aux armes des Cheverny, reliquaires; une admirable statue de la Sainte-Vierge, datant du XVe siècle; la tête est le portrait d'une princesse bourguignonne; puis, c'est l'autel en bois sculpté, les belles statues d'anges provenant du château d'Anet, un rude et vigoureux saint Christophe, bas-relief en bois placé dans un angle; une délicieuse Vierge bleue et blanche de Lucca della Robbia, plaquée sur un des murs, des ornements brodés par les religieuses de l'Estrée, et bien d'autres merveilles.

» Bien que modernes, les vitraux sont fort intéressants; d'abord ils sont d'un bon travail et d'un goût parfait — chose assez rare; — ensuite ils racontent une foule d'histoires : l'un d'eux traduit en images une touchante légende. La reine Marguerite, femme de saint Louis, se promenait dans le parc du Breuil, attristée de ne pas avoir d'enfants. Machinalement, elle ramasse un rameau desséché, et le gardant à la main, s'en vient entendre la messe. Et voici que le rameau se couvre de fleurs de lys. Dans la suite, la reine eut neuf enfants.

» Par un étroit passage, nous pénétrons dans les ruines du chœur, disposées en une sorte de péristyle. M. de Reiset y a groupé tous les débris de statuaire, soit de l'abbaye même, soit des environs, qu'il a pu arracher à la destruction. Il y a dans le nombre des pièces fort remarquables. Tout au fond, se trouve une belle verrière, inaugurée en 1894, représentant Jeanne d'Arc flanquée d'une vue d'Orléans et du tableau de la Robertière et du Breuil en flammes. Avec son respect du document historique, M. de Reiset a laissé subsister tout à côté, sur la muraille, une inscription au crayon, par laquelle un « Musketier » du 27me régiment d'infanterie prussienne lègue à la postérité le souvenir de son passage en 1870.

» Un escalier en colimaçon nous conduit sur une étroite terrasse, tête d'un mur du transept resté debout. De là, le regard plonge sur la vallée de l'Eure, avec ses prés, ses fermes éparses parmi les peupliers de Virginie; au delà, sur la colline, le majestueux rideau de la forêt de Dreux ferme l'horizon; voici, à gauche, le camp de César, où M. de Reiset a fait des fouilles fructueuses; à droite, la Robertière; tout au fond, les coupoles de Dreux, voilées par la brume.

» Maintenant, nous nous engageons dans les combles des bas-côtés, remplis de trésors de toute espèce. Citons seulement d'admirables panneaux en bois sculpté, provenant de l'abbaye de l'Estrée; un pêcheur pratique, mais plutôt étranger aux choses de l'art, en avait fait un étui à poissons; c'est dans cet état que M. de Reiset les a providentiellement découverts.

» Dans les combles de la nef, mentionnons un peu au hasard une belle collection de faïences de la Maison de France, des livres, des armes, le couronnement sculpté d'un vieux coche, une table couverte d'armoiries à laquelle M. de Reiset a reçu bien des grands personnages, quand il était ministre de France au Hanovre. L'un des caractères dominants de la collection, outre sa prodigieuse variété, c'est l'abondance des souvenirs historiques qu'elle évoque. Beaucoup d'objets ont appartenu à des personnages illustres, appellent de piquantes anecdotes ou révèlent d'intimes détails sur leurs possesseurs primitifs.

» Toujours guidés par M. de Reiset, dont l'aimable complaisance est touchante, et accompagnés de M. l'abbé Angot, curé de Marcilly, nous nous dirigeons vers le château, qui est, lui aussi, un véritable musée. A droite, s'ouvre une petite salle irrégulière, avec un plafond à caissons bruns orné de chiffres dorés; dans cette pièce, les souvenirs de la famille de Reiset (entre autres un portrait du comte à l'âge de 21 ans) se marient à ceux des abbés du Breuil; les armes des Montmorency à celles des Reiset et à celles des villes fribourgeoises; M. de Reiset a passé à Fribourg quelques années d'enfance.

» De là, on accède dans la petite salle à manger. Dans l'une des fenêtres, est encastré un fragment de vitrail que

M. de Reiset ramassa à Jumièges en 1826; il avait 5 ans; ce fut le début de sa collection.

» Revenant sur nos pas, nous pénétrons dans la grande salle à manger. Sur la table, est ouvert un psautier manuscrit du XVIe siècle, in-folio revêtu d'une superbe reliure et orné de lettres initiales et de miniatures d'un travail exquis. Les meubles, — sièges, coffres, buffets, — les belles faïences italiennes, les cristaux de Venise, les tableaux [1], les vitraux, le plafond, tout serait à décrire. Dans le petit salon voisin, garni de belles tapisseries et de portraits, nous avons remarqué plusieurs meubles à montgolfière : une table en marquetterie, une pendule, etc., charmants spécimens du style si pur et si délicat de cette époque. De belles armoires, des cornettes fleurdelisées, des portraits encore, ornent le billard. Le grand salon renferme une fort curieuse collection de sièges; ceux du XVIe siècle, très hauts, très raides, décidément dénués de confort, expliquent l'attitude gênée des personnages dans les portraits du temps. Puis, à mesure que le temps marche, les formes des fauteuils s'adoucissent, ils deviennent gracieux, et l'on s'y carre avec un plaisir croissant.

» Il y a dans le même salon de superbes meubles incrustés, datant pour la plupart de la Renaissance italienne. Partout, sur la cheminée, les trumeaux, les compartiments du plafond, éclatent, fraîchement peintes, les armes de l'abbaye (d'or au chevron de gueules) avec la devise *Confirma nos Deus*. L'une des fenêtres a été brisée par les soldats prussiens en 1870 : « Se souvenir et agir, » dit à cet endroit le vitrail réparé.

» La tourelle d'angle renferme surtout des portraits de famille. On y voit, à côté de la comtesse de Reiset, le maître de la maison, dans son uniforme de ministre plénipotentiaire. Ce n'est plus l'adolescent blond de l'autre cabinet, mais avec sa moustache blanche, son œil vif, son grand air, c'est bien encore l'historien de Marie-Antoinette tel que nous le voyons aujourd'hui.

» Avant de quitter le rez-de-chaussée, M. de Reiset nous montre un autographe d'Ignace de Loyola, et la reproduction

[1] Notamment les portraits des papes.

d'un autre autographe de sa collection : c'est un éloge de Jeanne d'Arc, où la main impatiente du Premier Consul a biffé une phrase, que M. de Reiset est parvenu quand même à déchiffrer. Ici notre aimable guide, nous invitant à nous asseoir, nous révèle une démarche qu'il fut appelé à faire, et élucide par ce récit un point d'histoire. Passant à l'endroit où Marceau avait été mortellement blessé, M. de Reiset fut péniblement surpris de n'y trouver qu'une pierre informe, chargée d'une inscription trop sommaire. Il attira l'attention de Napoléon III sur ce fait et fut chargé de mettre fin à une situation si peu digne de la France. Muni des fonds nécessaires, il fit ériger le monument actuel, dont on ignore généralement l'origine. M. de Reiset a bien voulu communiquer à la Société diverses pièces relatives à cet épisode, et nous a fait don, en outre, de plusieurs gravures et photographies. Enfin, mettant le comble à son amabilité, il a offert à chacun de ses hôtes un exemplaire d'un intéressant discours de M. l'abbé Angot.

» On gravit ensuite le bel escalier ciré — trop ciré au gré de quelques-uns — qui mène au premier étage. Dans une étroite galerie, nous avons admiré une profusion de tableaux, portraits, objets d'art de toute nature. M. de Reiset a tiré de sa housse la précieuse ombrelle de Diane de Poitiers, dont il est le possesseur heureux et envié : cet hexagone de moire verte, monté sur baguettes et maintenu ouvert par une mécanique primitive, est garni de dentelles d'or et d'argent; le manche d'ébène s'emboîte dans un panneau en or, où le chiffre de Diane se greffe à d'autres motifs.

» Puis, nous avons pénétré dans la chambre royale : c'est là que le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont vécu pendant la commune. Ils étaient entourés de portraits de rois : François Ier, Henri II (une grande toile de Clouet), la reine Margot, Diane de Poitiers, Louis XIV et d'autres. Les meubles contiennent de précieuses reliques : la serviette de communion de Louis XVI et un ravissant portrait de Marie-Antoinette.

» En sortant du château nous avons passé par la cuisine. Elle est un petit musée, et dans ce musée, on prépare les repas des châtelains! Mais les ustensiles modernes savent rester à leur place, et sans que rien ne vienne le heurter, le

regard se porte sur la jolie cheminée ornée d'une frise sculptée du xve siècle, et de quelques bons conseils ajoutés en lettres d'or au xixe, dans le même style, à l'usage des cuisinières présentes et futures. Un énorme moutardier, qui a appartenu à Diane de Poitiers, trahit l'appétit immodéré de nos pères pour les épices. Les murs sont garnis d'assiettes de faïence; l'une représente, par une gauloise allégorie, la journée du 18 brumaire.

» Il nous restait à visiter l'aile qui est demeurée du prieuré. C'est un bâtiment parallèle à l'église, du même style, et dont la façade est percée de petites fenêtres ogivales. Il a été restauré, inutile de dire avec quel tact, quelle science et quel goût. Du cloître qui reliait le prieuré à l'église et les deux corps de bâtiment qui formaient le carré, il ne reste plus trace. Contre les murs du prieuré, s'aligne une intéressante collection de plaques de cheminées, la plupart armoriées. Nous les regardons à peine, fascinés par la superbe tapisserie que M. de Reiset a fait déployer à notre intention. Jusqu'alors serrée dans un trop petit espace, elle va bientôt trouver un asile digne d'elle dans un pavillon construit tout exprès, sur l'emplacement du transept gauche de l'église. Cette tapisserie représente la bataille de Jarnac. On voit au premier plan Condé tué d'un coup d'épée, ce qui est contraire à l'opinion courante, et renversé sous son cheval, la tête en bas. Plus loin, on distingue le duc d'Épernon, et tout au fond Coligny.

» Une partie des bâtiments du prieuré sert à l'exploitation de la ferme. Le reste donne l'impression d'un saut dans le passé. Nos costumes modernes font piteuse figure à côté des huches et bahuts du xve siècle; voici un petit éléphant, tout raide, qui nous regarde d'un air goguenard; voici encore une cheminée François Ier, à salamandres, avec la devise : « Flammes sont fleurs où je reprends la vie. » Un petit escalier en vis, et nous entrons dans la galerie sur laquelle s'ouvrent les cellules. Dans l'une d'elles, autour d'une belle esquisse de Flandrin, se trouve une intéressante collection de portraits, peints à l'huile, des princes de la Maison de Savoie, donnée à M. de Reiset par leurs augustes descendants.

» Puis c'est la chambre du prieur, avec son lit à colonnes,

ses sièges, ses bahuts, son vasistas donnant sur la salle capitulaire. Pendant les travaux de restauration, une hirondelle avait fait son nid contre la maîtresse poutre. Tant que les travaux durèrent, M. de Reiset se garda de déranger la mignonne visiteuse; son nid est encore là, le portrait de l'oiseau a été peint sur la poutre, ainsi que ce quatrain :

Cet oiseau sur son nid. vient d'une aile légère
porter à ses petits la récolte des champs :
Ainsi dès le berceau les soins les plus touchants
nous furent prodigués par une tendre mère.

» Nous entrons ensuite dans la grande salle, qui depuis sa restauration s'élève de toute la hauteur des combles ajoutée à celle de l'étage. Des armoiries, peintes sur les murs, rappellent tous les événements qui se sont passés dans l'abbaye du Breuil ou dans les environs : et l'on se rend compte de ce fait qu'à certains moments l'histoire de cette maison et l'histoire de France n'ont pas été loin de se confondre. Mais il a fallu, pour nous le révéler, la prodigieuse érudition de M. de Reiset, et sa haute intelligence décuplant, par un classement d'une méthode impeccable, par des restaurations judicieuses, la valeur déjà énorme en elle-même de ses collections.

» Après avoir charmé nos esprits, M. de Reiset, oubliant la fatigue qu'a dû lui causer cette course de trois heures à travers ses trésors, ne songe qu'à restaurer ses hôtes. Une délicate collation nous est offerte. Notre président en profite pour exprimer notre reconnaissance, et sur le livre ouvert qu'on nous présente, quelques lignes bien senties, précédant nos signatures, laissent une trace visible de notre gratitude.

» Nous traversons encore la chambre de l'évêque d'Evreux, avec son lit Louis XV, à courtines rouges et blanches, puis vient le moment de prendre congé de Mme et de M. de Reiset. Avec la bonté dont il vient de nous donner tant de preuves, notre éminent collègue nous engage à revenir; — il réserve encore tant de trésors à notre admiration ! — et il nous remercie de notre visite, alors que toute la peine était de son côté, et que toute la reconnaissance devait être du nôtre. »

» Henry Lehr. »

La lecture de ce rapport est écoutée avec le plus vif intérêt et des remerciements chaleureux sont adressés à son auteur.

M. de Souancé adresse à la Société quelques renseignements succincts sur des fouilles faites en novembre 1896 au presbytère de Trizay-au-Perche, dans lequel a été découvert un squelette sur lequel se trouvait une boucle de ceinturon gallo-romaine.

La cour où les fouilles ont été faites forme une pente assez inclinée. Elle est limitée par l'église et les bâtiments du presbytère, et se trouve à plus d'un mètre en contre-bas du jardin.

Le squelette sur la poitrine duquel a été trouvée la boucle du ceinturon était à un mètre environ du mur du presbytère: soit en se rapprochant, soit en s'éloignant suivant une ligne perpendiculaire aux murs, il n'a pas été trouvé d'autres squelettes. En remontant la pente, il a été découvert un crâne; le corps n'existait plus; au-dessous, en se rapprochant de la haie, rien n'a été trouvé.

Les fouilles pratiquées dans notre département présentent toujours un intérêt, de quelque importance qu'en soient les résultats, et nous remercions notre confrère d'avoir donné connaissance à la Société de celles dont il vient d'être fait communication.

M. le Président demande aux membres qui auraient des notices prêtes pour les Pierres Tombales de vouloir bien les lui faire parvenir,

M. Roger Durand lit celle qu'il a faite sur Anthoine Dallonville.

Avec celles préparées par MM. les abbés Haye et Sainsot on va pouvoir publier prochainement une livraison de Pierres Tombales.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante, autographe du général Marceau communiqué par M. de Reiset. La première page de cette lettre est reproduite ci-contre en fac-simile grandeur de l'original.

ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Au Quartier Général de Blendeff, ce 3 sans-culotide, l'an II de la République une et indivisible.

MARCEAU, *général de division, au général de division Schérer,*

Conformément à tes ordres j'ai attaqué l'ennemi retranché sur l'Ewaille à la pointe du jour. la possibilité présumée du passage au gué d'Allier m'avait fait préférer ce dernier endroit pour l'effectuer. j'ai fait former une fausse attaque par le gué d'Ouflaine à la faveur de laquelle mes deux bataillons d'infanterie légère ont commencé l'attaque et se sont rendus maîtres malgré une grêle d'obus avec mitraille de la rive de l'Evaille. ils sont bientôt parvenus à se rendre maitres de la cime des rochers qui bordent la rive droite de la rivière et après avoir chassé les tirailleurs que l'ennemi avait répandus pour en deffendre les approches et en avoir pris une quantité ils se sont maintenus assez de tems pour faciliter à deux bataillons de ligne le passage et les mettre à même de soutenir le choc des autrichiens. après une fusillade et canonade de deux heures je me suis décidé à faire franchir la rivière et le défilé à une partie de ma cavalerie. Cette manœuvre me mettait à même en faisant un mouvement par ma droite à couper toute communication à l'ennemi entre ses différents corps et de lui donner de l'inquiétude sur sa retraite. (une partie de mes troupes que j'avais fait établir sur la droite de mon attaque m'assurait un moyen de retraite.)

Tout a réussi à souhait. nos adversaires effrayés sans doute de notre audace ont pris le parti de la retraite qui bientôt a été changée en déroute par la valeur de nos troupes. Ravins, roches tout obstacle a été franchi quand il a fallu poursuivre, aussi nous a-t-il abandonné canons, caissons, chariots il n'y a pas jusqu'au fourgon du général qui ne soit devenu le partage de nos braves frères d'armes.

Je ne puis te parler de personne en particulier car toutes les troupes qui composaient l'avant-garde se sont conduites de la manière la plus distinguée l'infanterie a passé l'eau jusqu'à la ceinture et par des précipices pour faciliter à la cavalerie un chemin qu'à plus d'un titre on pouvait regarder comme impraticable le 15e régiment de Dragons a enlevé trois drapeaux et a pris plus de quinze pièces de canon, le 20e de chasseurs et le 15e le 15e régiment de cavalerie méritent les plus grands éloges

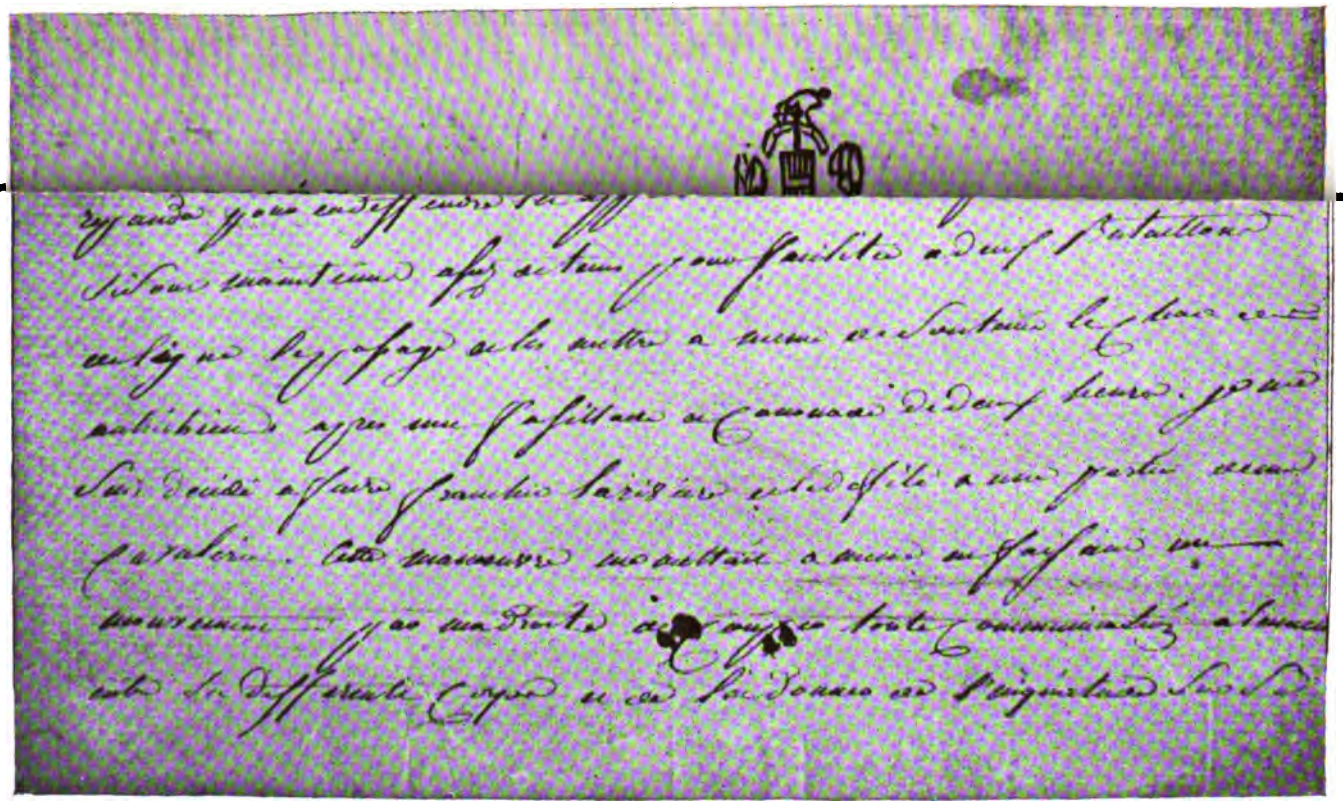

repandu pour en deffendre les [illegible]
si nous maintenons assez de tems pour faciliter a deux bataillons
de ligne le passage de les mettre a meme de soutenir le choc de
notre chien apres une fusillade de canonade de deux heures. je me
suis decidé a faire franchir la riviere et le defilé a une partie de ma
cavalerie. cette manoeuvre me mettait a meme en faisant un
mouvement par ma droite de couper toute communication a l'ennemi
entre ses differents corps et de lui donner de l'inquietude sur ses

tant pour la manière dont ils ont franchi les obstacles qui les séparaient de l'ennemi que pour la manière dont ils l'ont chargé et mis en déroute.

Dix hommes au plus sont victimes de leur dévouement et ont payé à la patrie le tribut que tout bon républicain brûle de payer à son pays trente ont été blessés tandis que sur le point de notre attaque nous avons tué plus de cent hommes et fait plus de cinq cents prisonniers sans compter ceux faits par la cavalerie dans la poursuite tous soldats et officiers brulons de recommencer et voulons enfin délivrer la terre de tous les ennemis des droits des peuples et de tous les esclaves qui les servent.

Salut fraternité. MARCEAU.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Objets et ouvrages reçus dans le mois d'Octobre 1897.

Portrait de M. le comte de Reiset.

Vue du chœur de la chapelle de l'ancienne abbaye du Breuil-Benoist.

Deux vues du dolmen de la Ferme Brûlée (Eure-et-Loir).

Photographie de la tapisserie représentant la bataille de Jarnac.

(Offerts par M. le comte de Reiset.)

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 34.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, compte rendu des séances de 1897, juillet-août.

Journal des savants, septembre-octobre 1897.

Revue de l'art chrétien, t. VIII, 5e livraison.

Revue populaire des Beaux-Arts, n° 1.

Le Monde moderne, juin 1897.

Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres, t. IV.

Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, t. XIX, 3e livraison.

Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme, t. IV, table.

Société de Secours des Amis des Sciences, comptes rendus du 37e exercice.

Collection Géologique et Préhistorique, de M. Doré, léguée par lui à la Société.

Commission théâtrale de Chartres (17 années), par M. Ad. Chauveau.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS.

Membre titulaire.

M. Moreau, instituteur, à Broué, présenté par MM. Merlet et Champagne.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1897

Présidence de M. Bellier de la Chavignerie ; — M. Amblard, Secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Brosseron, Buisson, Champagne, Corrard, Denisart, Roger Durand, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Lehr, Maugars, Petrot-Garnier, abbés Crancée, Haye, L. Hermeline, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de M. Morize.

Il donne ensuite communication d'une lettre de notre confrère M. le Dr Gillard, faisant savoir qu'il a prêtes pour notre publication de Pierres tombales plusieurs notices de personnages dont il donne les noms.

Les planches gravées devant accompagner ces notices n'existant pas, on se trouve dans la nécessité d'en remettre la publication à une date ultérieure, quand auront paru toutes celles dont les bois sont gravés et qui attendent leur tour de publication.

Quoiqu'il en soit, des remerciements sont adressés dès maintenant à M. le Dr Gillard.

Communication d'une circulaire du Ministre de l'Instruction

publique et des Beaux-Arts annonçant que le Congrès des Sociétés savantes pour 1898 sera ouvert à la Sorbonne le mardi 12 avril prochain.

Les délégués qui auraient des communications à faire à ce Congrès devront faire parvenir leurs mémoires au Bureau du Secrétariat et de la Comptabilité avant le 30 janvier, dernier délai.

Communication de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, annonçant que conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, elle décernera en 1899 un prix de 600 francs à une série de cinq nouvelles inédites en prose française.

Les mémoires devront être adressés franco de port au secrétaire perpétuel de la Société à Évreux avant le 1er avril 1899.

M. le Président donne lecture d'un mémoire de M. le comte de Reiset relatif à la mort de Marceau.

M. l'abbé Sainsot lit ensuite un travail concernant l'identification des noms d'un certain nombre de localités du pays Beauceron signalées par le capitaine anglais Salisbury dans son rapport sur sa campagne dans nos contrées en 1428.

Ces deux travaux sont renvoyés à la commission de publication et des remerciements sont adressés à leurs auteurs.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

Remerciements adressés à M. le Dr Robin-Massé pour le dernier ouvrage dont il est l'auteur et qu'il offre lui-même à la Société.

M. Roger Durand termine la séance par la communication suivante :

« Notre aimable confrère, M. Georges Champagne, qui est, vous le savez, un collectionneur amoureux de tout ce qui se rattache à notre région, a acquis récemment une pièce historique qu'il m'a prié de transcrire pour en faire hommage à notre Société.

» Ce document, remontant au lendemain de la bataille de Dreux, est l'état de la dépense faite à Chartres, pour la table

de la reine régente Catherine de Médicis, pendant la journée du jeudi 21 janvier 1563 (nouveau style).

» Cet état, avec le nom de plusieurs personnages de la suite de la reine et de quelques marchands chartrains, nous donne un détail très complet de toutes les provisions de bouche et de luminaire avec prix à l'appui, détail très intéressant pour établir la relation entre la valeur du numéraire au XVIe siècle et celle de l'époque actuelle. »

JEUDY VINGT ET UNGIESME JOUR DE JANVIER MVc LXII, LA ROYNE A CHARTRES

PANNETERIE

	L.	sols	den.
Au boullanger pour XXXII XIIes pains.	8	»	»
Ens. 8 livres tournois.			

ESCHANCONNERIE

A madame Daverle, vin blanc bouché, II potz . . .	»	10	»
Au président de Hacqueville, vin blanc bouché, II potz	»	8	6
Au greffier de Chartres, vin blanc table, II d. . . .	»	34	»
A Nicollas Mauclerc, vin clairet table, X d.	7	10	»
A Guillaume Trouillard, vin clairet st., XXIII d. II potz	8	18	6
A Pierre Cap pour voicture et charroy	»	15	»
Ens. 19 livres 16 sols tournois.			

CUISINE

Au boucher, I pce beuf Realle, 7 s. — VII de service, 21 s. — II bouilli, 3 s. 4 d. — IIII l. gresse bœuf, 5 s. — V mouttons III qrtz, 4 l. 6 s. 3 d. — I veau et d., 41 s. 3 d. — V cochons, 37 s. 6 d. — I oye, 4 s. 6 d. — I chevreau, 7 s. 6 d. — II rouelles veau, 6 s. — XXVII chappons, 4 l. 1 s. — XXVIII poulletz, 28 s. — VI ramiers, 15 s. t. — II bécasses, 5 s. — VI bizetz, 12 s. — III lappereaux, 10 s. — I perdrix, 3 s. 4 d. — II pces veau, 5 s. — II sercelles, 4 s. — II rouelles de veau, 6 s. — VI taies veau, 6 s. — VIII riz veau, 3 s. 4 d. — II XIIes allouettes, 6 s. — II ventres beuf, 13 s. 4 d. — IIII XIIes saulcisses, 24 s. — IIII gigotz mouton, 12 s. — IIII XIIes langues mouton, 12 s. — II ventre et pdz veau, 5 s. — VI grives, 6 s. — II l. s. d., 2 s. 6 d. — I l. mouelle beuf, 2 s. 3 d. — II l. beurre, 3 s. — I quartron

	L.	sols	den.
œufs, 12 d. ob. — XLII l. lard, 70 s. — chandelle, XII l., 18 s.	28	13	11
A Lescuyer pour oranges, 12 d. — pour sel, 8 s. — farine, 2 s.	»	11	»
Au verdurier pour verdure de ce jour	»	40	»
Au pasticier, XIV pastez assiette, 7 s. — III de chapons, 5 s. — III tartes, 11 s. 8 d. — I tourte, 6 d. — de mestier, 2 s. 6 d. — I pasté de crostes, 20 d.	»	33	8
Ens. 32 livres 18 sols 7 deniers.			

FRUICTERIE

Aux fruictiers pour fruict ordinaire, 60 s. — VIII flamb. blancz, 43 s. 9 d. — X bougies blanches, 8 s. 4 d. bougies jaulnes, 7 s. 1 d. — 3 flamb. jaunes, 11 s. 3 d. — Déchet de deux mortiers, 7 s. 6 d. — II flambeaux de q^rt, 3 s. 9 d. — II bougies, 10 d. — Cire en torche, 11 s. 3 d. — Fruict ex^re, 9 s.	8	2	9
Ens. 8 livres 2 sols 9 deniers.			

FOURRIÈRE

A Madame Dozance	»	20	»
A Madame la Comtesse de Charny	»	20	»
A Madame de Rostaing	»	20	»
Au sieur de Serlan, premier M^e d'hostel	»	50	»
Au trésorier contrerolleur ou clerc d'offices	»	50	»
Au premier médecin	»	33	4
A l'appoticaire	»	25	»
Aux trois valletz de chambre	»	36	»
Au vallet de garderobbe	»	8	»
Au tailleur et huissier de chambre	»	24	»
Au cirurgien	»	6	»
Aux deux courriers	»	16	»
Aux deux lavandières	»	40	»
Au chiennetier	»	5	»
A Jehan Husson, gros bois, II mousles, I d.	16	»	»
Au tresorier, fagots II c.	7	»	»
A Pierre Saichet, pour ballays	»	»	12
Aux porteurs de cuisine pour cherbon	»	8	»
Ens. 41 livres 2 sols 4 deniers.			

Somme toute de la despence de ce jour :

Cent neuf livres dix neuf solz huict deniers obolles tournoys.

MIERCLERRI.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus dans le mois de Novembre 1897.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Bulletin de septembre-octobre.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1896, 29e volume.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts du département de la Marne, 1896.

Bibliothèque de l'École des Chartes, juillet-août 1897.

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 35.

L'Abbaye de Fontaine-Daniel, par A. Grosse-Duperon (Étude historique).

Bulletin de la Société d'Emulation de Montargis, liv. 1 à 10.

La Révolution française, 17e année, n° 1. 14 Juillet 1897.

IV. La mort de Buzot et de Pétion, par Robin-Massé. (Don de l'auteur).

FIN DU TOME IX

ERRATA

Page 245, ligne 28, *au lieu de* le portement de notre foi *il faut lire* le parte-ment de notre fou

Page 289,	ligne 37,	*au lieu de*	Laroche	*il faut lire*	Larroque
— 338,	— 17,	—	l'épouse	—	l'époux
— 349,	— 24,	—	d'une diaconat	—	d'un diaconat
— 414,	— 36,	—	Maratte	—	Maratta
— 417,	— 27,	—	d'Espagne	—	d'Espagnac
— 423,	— 15,	—	Milet	—	Millet
— 423,	— 19,	—	Proudhon	—	Prudhon

— 424, — 25, — telle qu'elle était contenue *il faut lire* tel qu'il était contenu

NOTA. — Nous avons omis de signaler dans le procès-verbal de la séance où aurait dû être mentionnée cette observation que M. le Dr Gillard avait pris à son compte la gravure de deux des planches figurant dans sa notice sur François Collette de Chamseru (Tome X des *Mémoires*, p. 371). Nous nous empressons de réparer cette omission. P.-A.

TABLE DES SÉANCES

Séance du 7 janvier 1892. 1

Séance du 4 février 1892 5

Revue de l'année 1891, par M. l'abbé SAINSOT 8

Séance du 3 mars 1892 19

Séance du 7 avril 1892 22

Séance du 12 mai 1892 23

Séance du 2 juin 1892 25

Séance du 7 juillet 1892 27

Rapport sur la 59e session de la Société Française d'Archéologie à Orléans, par M. AMBLARD 28

Notice sur l'église de St Prest, par M. R. MERLET. . . . 35

Extrait d'un manuscrit de La Plane concernant Nicolas Bonnet évêque constitutionnel de Chartres, communiqué par M. CHAMPAGNE. 40

Séance du 4 août 1892 46

Séance du 3 novembre 1892. 50

Notice nécrologique de M. de St Laumer, par M. L. MERLET 50

Séance du 15 décembre 1892 62

Séance du 12 janvier 1893 65

Séance du 2 mars 1893 70

Étude sur Eudes II comte de Chartres, par M. l'abbé MÉTAIS. 72

Séance du 13 avril 1893. 90

Séance du 17 mai 1893 92

Note sur Bureau de la Rivière, par M. A. LEFEBVRE . . 94

Séance du 8 juin 1893 99
Séance du 6 juillet 1893 101
Séance du 3 août 1893 104
Revue de l'année 1892, par M. l'abbé SAINSOT 106
Séance du 9 novembre 1893. 119
Séance du 7 décembre 1893. 120
Un clavecin du XVIIIe siècle, par M. le Dr GILLARD. . . 122
Séance du 11 janvier 1894 128
Séance du 8 mars 1894 132
Séance du 12 avril 1894. 135
Séance du 10 mai 1894 137
Séance du 7 juin 1894 139
Séance du 5 juillet 1894 142
Notes archéologiques, par M. l'abbé SAINSOT 143
Séance du 2 août 1894 154
Revue de l'année 1893, par M. l'abbé SAINSOT 155
Séance publique à Nogent-le-Rotrou, le 5 août 1894 165
Allocution de M. L. MERLET. 167
Lecture de M. GOUVERNEUR 174
Séance du 8 novembre 1894. 194
Séance du 8 décembre 1894. 197
Séance du 10 janvier 1895 199
Séance du 7 février 1895 202
Séance du 4 avril 1895 207
Revue de l'année 1894, par M. l'abbé SAINSOT 211
Séance du 2 mai 1895. 222
Séance du 13 juin 1895 230
Séance du 4 juillet 1895 231
Excursion de la Société à Villebon, rapport par M. AMBLARD 233
Allocution de L. MERLET 240
Séance du 1er août 1895. 246
Séance du 7 novembre 1895. 249

Rapport sur l'excursion de l'Ecole d'anthropologie à Gallardon et Maintenon par M. Fouju 250

Communication sur une cloche de Denonville, par M. L. Merlet 255

Séance du 5 décembre 1895. 265

Séance du 9 janvier 1896 267

Séance du 6 février 1896 271

Séance du 5 mars 1896 280

Revue de l'année 1895, par M. l'abbé Sainsot 285

Séance du 9 avril 1896 297

Les Poètes Beaucerons antérieurs au XIXe siècle, par M. L. Merlet (compte rendu par M. l'abbé Sainsot) . . . 302

Séance du 7 mai 1896. 309

Séance du 2 juillet 1896. 311

Les campagnes d'Allemagne de 1799, 1800 et 1805. Journal de Charles Martin voltigeur, par M. l'abbé Langlois . . . 316

Séance du 6 août 1896 337

Une lettre de l'Evêque Godet des Marais à Mme de Maintenon, par M. l'abbé Crancée 338

Géographie des campagnes de Ch. Martin, par M. Lehr . 345

Séance du 5 novembre 1896. 343

Séance du 3 décembre 1896. 354

Compte rendu de l'excursion de l'Ecole d'Anthropologie aux environs de Chartres, par M. Fouju. 360

Séance du 7 janvier 1897 368

Séance du 4 février 1897 371

Revue de l'année 1896, par M. l'abbé Sainsot 376

Séance du 4 mars 1897 392

Séance du 6 mai 1897. 395

Séance du 1er juillet 1897. 400

Séance du 5 août 1897 403

Rapport sur l'exposition rétrospective de 1896, par M. Maugars 405

Séance du 14 octobre 1897 425

Séance du 14 novembre 1897 428

Rapport sur l'excursion au Breuil-Benoist, par M. Lehr 430

Séance du 9 décembre 1897 442

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

A

ALVIMARE (M. D'), sa mort, p. 135.

AMBLARD (M.), secrétaire, p. 26, 255; — lit un rapport, p. 28, 165, 233; — fait un dépôt, p. 128; — fait une proposition, p. 247; lit une notice, p. 393.

APPAY (M.), membre d'une commission, p. 229, 231.

Aqueducs, p. 397.

AUBOIN (M. l'abbé), lit un rapport, p. 57; — fait une communication, p. 351, 357.

AUDIGIER (M.), fait une lecture, p. 173.

B

Barr Ferrée (M.), de New-York, fait un don, p. 141.

BAROIS (M.), vice-président, p. 25; — membre d'une Commission, p. 272.

Remy-Belleau, son monument, p. 369.

DE BASSONCOURT (M.), sa mort, p. 62.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (M.), archiviste, p. 26; — vice-président, p. 70; — président, p. 255; — membre d'une commission, p. 229, 231; — fait une communication, p. 209, 343, 426; — fait une allocution, p. 265.

Bibliographie chartraine du XIXe siècle, p. 24, 26, 296.

Bibliographie de la cathédrale, p. 95, 296, 368, 399, 428.

Bonnet Nicolas, évêque constitutionnel de Chartres, p. 40.

BINET (M. l'abbé), sa mort, p. 50.

De Brossard (famille de), p. 98.

BROSSIER-GERAY (M.), sa mort, p. 19.

BROU (M. l'abbé), sa mort, p. 119.

BUISSON (M.), archiviste, p. 255; — membre d'une Commission, p. 231, 272; — fait un rapport, p. 61, 102, 137, 397.

Bureau de la Rivière, p. 93.

C

Catherine de Médicis, à Chartres...

Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine, p. 377.

Cartulaire de Josaphat, p. 54, 62, 269.

Cassegrain, prêtre, sa vie, p. 359.

CHAMPAGNE (M.), fait une communication, p. 40, fait une proposition, p. 402, 427.

Chartreuse du Val Dieu, Chartes, 355.

CHAVAUDRET (M.), sa mort, p. 102.

CHEVALIER-LETARTRE (M.), membre d'une Commission, p. 272.

Clairets (abbaye des), p. 71, 274.

CLERVAL (M. l'abbé), vice-président, p. 255; — membre d'une Commission, p. 229, 272; — reçoit un prix, p. 248; — fait une communication, p. 310.

Coiffier (Mme), fait un don, p. 396.

Collège de Thiron, p. 298.

COLLIER-BORDIER (M.), sa mort, p. 1; — notice nécrologique, p. 16.

Commission de publication, p. 272.

Comptes et budgets de la Société, p. 2, 65, 128, 203, 281, 372.

Congrès Archéologique de France, p. 24, 28.

DE COYNARD (M.), envoie un travail, p. 49. Sa mort.

CRANCÉE (M. l'abbé), fait une communication, p. 315; — fait une lecture, p. 338.

Croisés chartrains, p. 93, 101.

D

Découvertes archéologiques, p. 61, 131, 209.

DENISART (M.), fait des dessins p. 235; — fait une communication, p. 246, 404.

DESVAUX (M. l'abbé), sa mort, p. 343.

Don d'une médaille par la Société, p. 100.

DORÉ-DELENTE (M.), notice nécrologique, p. 208.

Dugué (M. Ferdinand), fait un don p. 27, 136.

Durand Paul, son œuvre, p. 147.

DURAND (M. Roger), fait un don p. 139, 265; — membre de commission. p. 229, 231; — fait une communication, p. 223, 265, 272, 350.

E

ESCOFFIER (M.), secrétaire-adjoint, p. 25, 255.

Excursions archéologiques, p. 165, 233, 250, 360.

Exposition rétrospective, p. 272, 349, 405.

Eudes II, comte de Chartres, p. 71.

F

FAGNOUE (M. l'abbé), sa mort, p. 208.

Famin (M. Pierre), fait un don, p. 229.

Fouilles archéologiques, p. 24, 101, 102, 137, 209, 397, 439.

FOUJU (M.), fait une communication, p. 232; — fait un rapport, p. 250, 360.

FOURNIER (M.), fait une proposition, p. 47; — sa mort, p. 337.

G

Gauthier (M. l'abbé), communique un travail, 199.

Germigny-des-Prés (Église de), p. 33.

GILLARD (M. le D.), fait une lecture, p. 122, 155.

Godet des Marais, Evêque de Chartres, p. 340.

GOUHIER (M.), sa mort, p. 174.

Gouverneur (M.) fait une lecture, p. 174.

Guillard évêque de Chartres, p. 11.

De Gyvès, (famille de), p. 226.

H

HAYE (M. l'abbé), fait une lecture, p. 199.

Henry IV (une lettre de), p. 244.

Mgr d'Hulst, p. 13, 386.

I

ISAMBERT (M. Stanislas), sa mort, p. 25.

J

JARRY (M. Louis), fait un don, p. 51.

JATTEAU (M. le Dr), sa mort, p. 200.

JOUSSET DE BELLÊME (M. le Dr), fait une allocution, p. 191; — fait un ouvrage, p. 217.

Guillaume Laisné, publication de ses mémoires, p. 21, 229, 375.

L

LANGLOIS (M. l'abbé), envoie un travail, p. 98, 100; — fait un don, 249; — fait une communication, 249; — fait une lecture, 311; — fait une proposition, 368, 399.

LEFEBVRE (M. A.), fait une communication, p. 93; — fait un don, p. 311.

LEHR (M.), fait un travail, 199; — fait une lecture, 209, 247, 345; — fait un rapport, 349.

LESTRADE (M.), fait une proposition, p. 312.

Loigny (Bataille de), p. 111, 159, 215, 288, 378.

M

Marceau (Lettre du général), p. 440.

Moines copistes, p. 89.

MALLET (M.), fait une communication, p. 195.

Manuscrit chartrain du XIe siècle, p. 20, 23, 27.

DE MARCY, membre d'une commission, p. 231.

MAUGARS (M.), membre d'une commission, p. 231 ; — fait un rapport, 405.

DE MELY (M.), présente des observations, p. 13, 68, 281 ; — fait une communication, p. 140.

MERLET (M. L.), président, p. 25 ; — vice-président, 255 ; — membre d'une commission, p. 272 ; — fait une lecture, p. 23, 50, 166, 255 ; — fait une allocution, p. 240 ; — fait une proposition, 269, 273.

MERLET (M. R.), secrétaire-adjoint, p. 25, 255 ; — fait une lecture, p. 4, 21, 25, 35, 122, 209.

MÉTAIS (M. l'abbé), membre d'une commission, p. 231 ; — fait une lecture, p. 72, 91, 93 ; — présente des observations, p. 101, 104, 119, 269 ; — fait une communication, 393.

DE MIANVILLE (M.), sa mort, p. 5.

Monographie de la Cathédrale, p. 119, 136.

Musée préhistorique, p. 401, 428.

O

Orrouer (Eglise d'), p. 244.

Oson (Jean), peintre-verrier, p. 315.

P

PARFAIT (M. Noël), fait un don, p. 27 ; — sa mort, 354, 389.

PETROT-GARNIER (M.), fait un don, p. 395.

PICHOT (M. l'abbé), sa mort, p. 309.

Pierres Tombales, mode de publication, p. 68.

Poëtes Beaucerons, (rapport sur les), p. 302.

DE PONTOI (M. le Mte), son invitation à la Société, p. 230, 231 ; — Sa réception, 236.

Porte Guillaume, location à la Société, p. 103, 105, 121, 133, 140 ; — Interdiction de son accès, p. 397.

Porte Morard, p. 103.

POUCLÉE (M. l'abbé), vice-président, p. 25, 255.

R

REILLE (M. le Comte), sa mort, p. 208.

DE REISET (M. le comte), fait des dons, p. 429 ; — Sa réception au Breuil, p. 432 ; — fait une communication, p. 439 ; — communique un mémoire, p. 443.

RENARD (M. l'abbé), fait une lecture, p. 5 ; — fait un don, p. 63 ; — membre d'une commission, p. 272.

Revue de l'année, p. 8, 106, 155, 211, 285, 376.

ROBINI-MASSÉ (M. le Dr), fait un don, p. 443.

ROUSSEAU-CHAZELLES (M.), sa mort, p. 343.

S

SAINSOT (M. l'abbé), fait une proposition, p. 4, 229 ; — fait une lecture, p. 100, 105, 143, 155, 207, 284, 375, 392, 427 ; — membre

d'une commission, p. 229, 272; — fait un rapport, 274, 302.

Saint-Benoit-sur-Loire, (Eglise de), p. 32.

Saint-Georges-sur-Eure (Eglise de). p. 234.

De Saint-Blancat (M.), sa mort, p. 92.

De Saint-Laumer (M.), vice-président, p. 25; — article nécrologique, p. 50.

Saint-Prest (Eglise de), p. 35.

Saint-Saturnin de Chartres (Eglise de), p. 357.

De la Sicotière (M.), sa mort, p. 208.

Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, sa visite à Chartres, p. 91.

De Souancé (M.), fait une communication, p. 105, 298, 355, 439; — fait un don, p. 201.

Subventions du Ministère, p. 24, 27, 248.

T

Tachot (M.), lit un rapport, p. 54.

Terminiers (Eglise de), p. 144.

V

De Valeuil (M.), sa mort, p. 50.

Velard (M.), sa mort, p. 174.

Villebon (Château de), p. 236.

Vinson (M.), sa mort, p. 208.

Vöge (*M. le Dr*), communication sur son ouvrage, p. 198, 203.

Voyet (M. le Dr), sa mort, p. 50.

Y

Yvon (M.), sa mort, p. 208.

FIN DE LA TABLE

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 11 volumes grand in-8°, ornés chacun de nombreuses gravures.

LES ÉCOLES DE CHARTRES AU MOYEN-AGE, par M. l'abbé CLERVAL (Tome XI des Mémoires).

Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Prix de chaque volume (Les tomes III et IV sont épuisés). 10 fr.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. 9 vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume (Le tome I est épuisé) . . . . . 10 fr.

STATISTIQUE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR. *Indépendance gauloise et Gaule romaine*, par M. de BOISVILLETTE. 1 fort vol. gr. in-8°, orné de gravures et de deux cartes. . . . . 15 fr.

STATISTIQUE SCIENTIFIQUE D'EURE-ET-LOIR. 1re partie: *Botanique*, par M. Ed. LEFÈVRE fils, 1 vol. gr. in-8°. . . . . 8 fr.

CARTULAIRE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES, publié d'après les Cartulaires et les titres originaux, par MM. E. DE LÉPINOIS et Lucien MERLET. 3 vol. in-4° . . . . . 42 fr.

Cet ouvrage a obtenu le prix au Concours des Sociétés savantes et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1865.

HISTOIRE DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE DE CHARTRES, par J.-B. SOUCHET, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque de Chartres. 4 forts vol. gr. in-8°.

Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.

CARTULAIRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE TIRON, par M. Lucien MERLET. 2 vol. in-4° . . . . . 24 fr.

Classé hors concours, en 1884, avec mention spéciale, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES, par l'abbé BULTEAU, 2 vol. gr. in-8°, ornés de grav. (le 3e en cours de publication).

Prix de chaque volume. . . . . 10 fr.

TABLEAU DE LA VILLE DE CHARTRES EN 1750, par MM. P. BUISSON et P. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, 1 vol. gr. in-8°, orné de grav. 10 fr.

UN MANUSCRIT CHARTRAIN DU XIe SIÈCLE, par M. R. MERLET et M. l'abbé CLERVAL, 1 vol. in-4°, orné d'une chromolithographie et de gravures . . . . . 25 fr.

Ouvrage récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

DALLES TUMULAIRES ET PIERRES TOMBALES DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR, un vol. in-4°, orné de nombreuses gravures sur bois hors texte. . . . . 20 fr.

Widener Library
3 2044 100 856 830